

*Université Lumière Lyon 2*

*UMR 5138 Archéométrie et archéologie (Maison de l'Orient et de la Méditerranée)*

École doctorale des sciences sociales (ED 483)

---

# **Saint-Martin de Savigny :** **archéologie d'un monastère lyonnais**

Histoire monumentale et organisation spatiale des  
édifices cultuels et conventuels (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)

---

par M<sup>me</sup> Olivia PUEL

Sous la direction de M. Nicolas REVEYRON

Thèse d'archéologie médiévale

pour obtenir le grade de

docteur de l'Université Lumière-Lyon 2

présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2013

*Composition du jury :*

M. Nicolas REVEYRON – Professeur des Universités, Université Lumière Lyon 2

M<sup>me</sup> Eleonora DESTEFANIS – Professore, Università degli Studi del Piemonte Orientale

M. Alain DUBREUCQ – Professeur des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3

M<sup>me</sup> Élisabeth LORANS – Professeur des Universités, Université François Rabelais de Tours

M. Christian SAPIN – Directeur de recherches au CNRS



---

**Saint-Martin de Savigny :**  
**archéologie d'un monastère lyonnais**

Histoire monumentale et organisation spatiale des  
édifices cultuels et conventuels  
(IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)

---

Tome 1 : texte  
(volume 2)



## Chapitre IX.

Le cloître et les bâtiments  
conventuels dans les  
sources d'archives



# Introduction

---

Le cloître ou les bâtiments conventuels de l'abbaye de Savigny sont beaucoup moins représentés que les églises dans les sources d'archives : s'ils apparaissent assez régulièrement dans les textes, ils n'ont pas donné lieu à une documentation graphique spécifique comme l'église Sainte-Marie par exemple. Dans les livres liturgiques, les mentions sont bien souvent réduites à une simple évocation de la salle du chapitre ou du réfectoire, lors de la description des activités paraliturgiques des moines. En revanche, certains textes inédits éclairent d'un jour nouveau l'histoire des bâtiments claustraux : conflits ou accords entre religieux, catalogue de sépultures... Ce sont là autant de documents dont l'analyse est susceptible de renouveler la connaissance du cloître savinien.

## 1. Les mentions du cloître et des bâtiments conventuels

---

Certes, ces bâtiments sont bien mentionnés dans les livres liturgiques ou dans les descriptions récentes, mais généralement de manière très succincte. L'analyse systématique de leurs mentions permet néanmoins de formuler quelques conclusions, en particulier sur leurs étapes de construction.

### 1.1. Le *Liber consuetudinum* (2<sup>e</sup> ¼ XIII<sup>e</sup> siècle)

Le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat comporte de très nombreuses mentions du cloître ou des bâtiments conventuels. Il ne permet guère de localiser les lieux considérés, mais apporte au moins de solides preuves de leur existence dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Le bilan proposé ci-dessous envisage successivement les galeries du cloître, la salle du chapitre, le dortoir, le réfectoire et le cimetière.

#### 1.1.1. Les galeries

Les galeries du cloître sont traversées par les processions qui vont de l'église Saint-Martin à l'église Sainte-Marie : l'information est implicitement révélée par l'expression récurrente *Ad processionem per claustrum*<sup>1218</sup>. Mais, dans ce manuscrit, elles apparaissent essentiellement à l'occasion du nettoyage rendu nécessaire par certaines solennités particulières, comme les fêtes de Pentecôte, par exemple :

---

<sup>1218</sup> Voir par exemple : ADR, 1 H 20, fol. 19 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 60.

*Post matutinos, scopetur capitulum et claustrum ante capitulum et justa ecclesiam quod facere debent famuli sacriste et recens juncum spargere. Claustrum vero quod est ante refectorium preparare faciat refectorarius et juncum recens spargere.*<sup>1219</sup>

Ce jour-là, font l'objet d'une attention particulière la galerie du chapitre, celle de l'église et enfin celle du réfectoire : ce sont les trois galeries qui reviennent ponctuellement dans le manuscrit ; la dernière n'est jamais évoquée.

La cérémonie du mandat, qui intervient le Jeudi saint, donne lieu à une description particulièrement riche sur le cloître. La galerie de l'église accueille notamment les pauvres qui, après avoir assisté à la messe à l'église Sainte-Marie, se rendent dans le cloître pour bénéficier de la cérémonie du mandat<sup>1220</sup>. La galerie du chapitre est quant à elle réservée aux moines qui se tiennent justement devant la salle du chapitre en attendant de se rendre auprès des pauvres pour leur laver les pieds. Le texte définit avec précision les positions adoptées par chaque catégorie de religieux :

*Cum ergo dominus abbas surrexerit ut exeat, statim omnes alii surgent et venient in claustrum cum silencio et pueri ibunt in capitulum, numquam audentes videre ea que aguntur. Donnus autem abbas sedebit super sedem que est justa ostium capituli in parte inferiori et justa eum majores qui fuerunt in dextro choro quanti sedere potuerint. In altera vero parte superiori, sedebit prior et qui remanserunt seniores de dextro choro quos capere non potuit sedes illas post abbatem. Porro seniores qui de sinistro choro fuerint ex alia parte sedebunt, hoc est versus columnas, et sic ab inferiori parte que respicit dormitorium majores vel priores sedere incipiant et ordinate extendantur vel sedeant juvenes post seniores et conversi post juvenes usque versus ostium ecclesie.*<sup>1221</sup>

Cette description révèle donc que les moines se tiennent sur chaque côté de la galerie orientale, du côté du chapitre ou du côté des colonnes. Elle fait constamment allusion à une partie supérieure et une partie inférieure, qui trouvent une explication dans la dernière phrase : la première se trouve du côté de l'église, la seconde, qui regarde le dortoir, du côté opposé. Faut-il y voir l'indice de l'existence d'un dénivelé dans cette galerie, avec une moitié nord qui serait surélevée par rapport à la moitié sud ?

Le texte permet aussi d'envisager une restitution des positions occupées par les différentes catégories de moines<sup>1222</sup>, mais aussi de formuler quelques conclusions qui intéressent le chapitre ou le dortoir et qui seront donc abordées en temps voulu. Mais il prouve surtout que le cloître est situé à droite de l'église Saint-Martin et qu'il est doté de galeries bordées par des colonnades. Quelques lignes plus loin, il évoque aussi le jardin du cloître, ou *pratum*, qui trouve d'ailleurs sa seule occurrence dans les prescriptions relatives à cette fête. L'abbé et les frères s'y rendent au terme de la cérémonie du mandat afin de prononcer oraison, verset et prière. Dans ce jardin se trouve, en toute logique, un lavabo régulièrement cité dans l'ordinaire, à l'occasion des ablutions obligatoires

<sup>1219</sup> ADR, 1 H 20, fol. 75 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 232.

<sup>1220</sup> ADR, 1 H 20, fol. 51 v-52 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 165.

<sup>1221</sup> ADR, 1 H 20, fol. 53 ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 169.

<sup>1222</sup> En adoptant un point de vue face au chapitre, l'abbé et certains des officiers du chœur droit se placent donc à droite de l'entrée ; le grand-prieur et les autres officiers se tiennent de l'autre côté de la porte. Les officiers du chœur gauche s'installent contre les colonnes de la galerie, du côté droit ; les jeunes et les convers se succèdent ensuite du côté gauche, jusqu'à atteindre l'escalier de l'église.



pour les moines<sup>1223</sup>. D'autres lieux sont encore mentionnés dans le périmètre du cloître, sans pouvoir être situés dans l'une ou l'autre de ces galeries. C'est le cas notamment de la *scola*, qui accueille les enfants lors de leurs leçons, ou d'une *crux Domini*, que les moines adorent le Vendredi saint<sup>1224</sup>.

### 1.1.2. La salle du chapitre

Comme dans tout établissement bénédictin, le chapitre est un lieu majeur dans l'abbaye de Savigny. C'est pourquoi il est très souvent cité dans l'ordinaire, et est parfois accompagné de quelques détails relatifs à son mobilier : ainsi est-il parfois question du siège de l'abbé, par exemple, ou de l'image du Seigneur vers laquelle les frères convers doivent se tourner lorsqu'ils sont admis en ce lieu<sup>1225</sup>. À en croire l'extrait cité ci-dessus au sujet de la cérémonie du *mandatum*, la salle du chapitre possède sans doute un aspect monumental, puisque sa seule entrée est assez spacieuse pour accueillir la moitié des moines de chœur droit qui sont encore, à cette époque, assez nombreux<sup>1226</sup>.

Une dernière mention fait état d'une armoire, sans doute placée dans le chapitre, qui est utilisée pour ranger les différents livres destinés aux enfants comme aux moines :

*Magister vero scole absclutabit pueris lecciones de capitulo, deinde accipiet a sacrista tapecia duo vel tria et expandet in medio capituli precipietque pueris deferi libros ab armario et disponet eos ordinate sub ipsa tapecia sicut est consuetudo. (...) Post leccionem, tollet puer librum regule et portabit abbati vel cui abbas preceperit ut loquatur et exponat de regula id quod lectum est. Deinde surgit magister scole ex precepto abbatis et, tollens regulam, dat domno abbati et unicuique librum unum ubi legant, ubi studeant, unde meditentur. (...) Pueris vero dabuntur libri de istoria ac si qua agenda vel dicenda sunt agantur vel dicantur. (...) terminabitur capitulum et, egressi de capitulo, sedebunt in claustro tenentes et legentes eos quos acceperunt libros. Sane librorum distributor videat diligenter quem librorum unusquisque acceperit et caveat ne aliquem perdat per incuriam, iterumque precipiet scole et reportabuntur libri in armario.*<sup>1227</sup>

La salle du chapitre sert ici de cadre à une cérémonie annuelle, orchestrée par le maître d'école, qui consiste en la distribution des livres de lecture, d'étude, de méditation ou d'histoire.

### 1.1.3. Le dortoir

Le dortoir est cité chaque fois que les frères doivent s'y rendre pour prendre un peu de repos entre deux célébrations religieuses. Ses mentions sont généralement courtes et peu explicites : elles se limitent à l'évocation des fenêtres ou des lits du dortoir, qui sont à elles seules caractéristiques de la fonction du lieu<sup>1228</sup>. Allié à l'emploi du verbe *ascendere* pour désigner le passage du cloître au dortoir, l'extrait concernant la cérémonie du mandat prouve néanmoins qu'il est localisé au-dessus

<sup>1223</sup> Voir par exemple : ADR, 1 H 20, fol. 54 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 171 et ADR, 1 H 20, fol. 37 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 121.

<sup>1224</sup> Voir par exemple : ADR, 1 H 20, fol. 41 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 132. et ADR, 1 H 20, fol. 56 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 177.

<sup>1225</sup> ADR, 1 H 20, fol. 39 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 127. ADR, 1 H 20, fol. 68 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 209.

<sup>1226</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.1.2.

<sup>1227</sup> ADR, 1 H 20, fol. 40 v-41 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 130-132. Voir aussi GENDRY, 2012, vol. 1, p. 70-71.

<sup>1228</sup> ADR, 1 H 20, fol. 118 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 400. ADR, 1 H 20, fol. 78 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 242.

de la salle du chapitre : les moines du chœur gauche se tiennent en effet le long des colonnes de la galerie, du côté droit qui regarde en direction du dortoir<sup>1229</sup>.

#### 1.1.4. Le réfectoire

Comme le dortoir, le réfectoire est cité à de très nombreuses reprises dans le *Liber consuetudinum*. Il accueille évidemment les moines pour les repas, mais aussi pour des collations particulières. C'est justement à l'occasion d'une distribution de vin, lors du dimanche des Rameaux, que le bâtiment trouve sa mention la plus détaillée :

*Ubi [in refectorium] dum pervenerint et in sedibus suis assederint, ebdomadarii quoque transacte ebdomade ministrabunt fratribus vinum quod acceperint a refectuario. Ac primum venient ante gradum cum vino et prior pulsabit scillam. Ebdomadarius vero misse dabit benedictionem. Cumque benedixerit, dabit iterum prior signum semel scillam percuciens. Ministri vero portabunt primum priori ac deinde ceteris senioribus ex utraque parte. Tunc ministri redient ante gradum et facient supplicacionem. Postquam autem illud quod ante delatum est fuerit exhaustum, ministrabit scola ceteris ab eo ubi defecit, sicque facient usque in finem donec omnes et ipsi percompleverint bibere. Deinde prior tercio scillam plectro feriet, faciens in hoc ceteris signum surgendi. Exeuntes ergo venient in claustro et vacabunt leccioni.*<sup>1230</sup>

Au cours de cette distribution parfaitement orchestrée, les hebdomadiers de service en cuisine viennent se placer devant un emmarchement à deux reprises : une première fois pour que le prieur agite la petite cloche, une seconde fois pour que tous fassent leurs supplications. En conséquence, il faut envisager la présence d'un degré dans le réfectoire : un degré non situé, bien sûr, mais qui n'en trahit pas moins un dénivelé entre la galerie et le réfectoire ou, plus vraisemblablement, entre deux parties distinctes du réfectoire ; un degré qui, surtout, crée une limite et structure ainsi l'espace.

#### 1.1.5. Le cimetière

D'après l'ordinaire, les moines bénéficient de libertés particulières pendant toute la période qui s'étend de Pâques aux ides de septembre, sauf les jours de grandes solennités. Après avoir célébré nones et s'êtres rendus au chapitre, ils ont effectivement la permission de parler, dans le cloître pour les frères, dans le cimetière pour les enfants.

*(...) detur licencia fratribus loquendi in claustrum. Modo ibunt pueri in cimeterio.*<sup>1231</sup>

Étant donné que tous les moines et les enfants partent ensemble du chapitre pour se rendre dans le cloître ou dans le cimetière, il est tentant de localiser ces deux lieux à proximité l'un de l'autre. L'existence d'un passage reliant l'une des galeries du cloître au cimetière monastique serait d'ailleurs tout à fait plausible. Sans autre précision, nous ne pouvons cependant dépasser le stade de la simple hypothèse.

<sup>1229</sup> ADR, 1 H 20, fol. 109 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 367. Voir *supra*: partie II, chapitre IX, 1.1.1.

<sup>1230</sup> ADR, 1 H 20, fol. 48 r ; cite in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 155-156.

<sup>1231</sup> ADR, 1 H 20, fol. 68 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 209.

En conclusion, l'ordinaire de Guillaume Bollat offre à l'abbaye de Savigny sa première image d'un cloître typiquement bénédictin, avec son dortoir au-dessus du chapitre, ses galeries et son jardin central séparés par des arcades successives. Les lieux servent de cadre à de nombreuses activités liturgiques, comme les processions quotidiennes ou la cérémonie du mandat, mais aussi à des activités paraliturgiques, individuelles ou collectives, comme la méditation, la parole ou les leçons données aux enfants. Si, de manière tout à fait logique, l'architecture des bâtiments ne fait l'objet d'aucune description, quelques détails glanés dans certaines prescriptions permettent néanmoins de formuler quelques remarques ou interrogations. L'ampleur apparente de l'entrée du chapitre suggère d'abord d'accorder un aspect monumental à ce bâtiment tandis que la présence d'un degré dans le réfectoire soulève la question du terrain naturel, qui a pu nécessiter l'aménagement de terrasses successives.

## 1.2. Le texte de la réforme (1350-1362)

Dans les années 1350-1351, l'abbaye de Savigny fait l'objet d'une réforme, conduite par l'archevêque Henri de Villars, qui vise à restaurer la vie régulière. À cette époque-là, la discipline monastique n'est apparemment guère suivie dans le monastère en raison, semble-t-il, de l'absence de bâtiments conventuels. Le texte des religieux explique en effet que le chapitre et le dortoir ont été détruits à la suite d'un incendie, survenu quinze ans plus tôt, et qu'ils n'ont jamais été reconstruits :

*Item quod, cum religio non possit bene servari ut nisi praedictum dormitorium et capitulum habeant, et ita sit quod non habuerunt quindecim anni sunt elapsi, per quos defectus cultus minuitur, et etiam plura scandala oriuntur.*<sup>1232</sup>

Lorsqu'un nouvel archevêque, Guillaume de Thurey, atteste que la réforme de l'abbaye a bien été faite, il le fait sans exercer un véritable contrôle. Si la restauration spirituelle est en cours, en particulier avec l'abbé Pierre Léobard<sup>1233</sup>, les réparations matérielles sont en revanche beaucoup plus incertaines. Rien ne permet d'affirmer que, à cette date, le chapitre et le dortoir sont de nouveau en état de servir.

## 1.3. La *Papirus conventus* (v. 1390)

Le coutumier de Philippe Morel décrit les droits et les devoirs des officiers de l'abbaye. Les édifices monastiques apparaissent tout au long du manuscrit, à la faveur des obligations de rentes dues au convent par les différents moines. C'est le cas par exemple du réfectoire, qui est le lieu où doivent généralement être portées les redevances en nature :

<sup>1232</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.1.2.1. BERNARD, 1853 a, ch. n° 952, p. 521-523.

<sup>1233</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.1.2.3.

VI. Item debet dictus decanus [de Lanay], cena domni, duodecim radices pro cena in prandio, et debent portari in reffectorio.<sup>1234</sup>

Sont ainsi attestés les galeries et de nombreux bâtiments conventuels ou utilitaires : le chapitre, le dortoir et les chambres privées, le réfectoire et la maison du convent, la maison de l'Ostallet, le *mandatum*, la cuisine, le four, le lavabo mais aussi les demeures des officiers et la maison de l'infirmerie, par exemple. Mais certaines mentions se révèlent très ambiguës et nécessitent la plus grande prudence dans leur interprétation. Le terme *capitulum* illustre parfaitement le phénomène en désignant, selon les cas, l'office divin ou le lieu dans lequel il est célébré.

### 1.3.1. L'organisation générale du cloître

D'après les articles relatifs aux obligations d'entretien, le cloître est subdivisé en plusieurs secteurs, placés sous la responsabilité de différents officiers. Le découpage est cohérent, puisque les bâtiments ouvrant sur une galerie appartiennent au même lot que cette dernière. Dès lors, il est possible de localiser approximativement les divers lieux cités.

#### 1.3.1.1. La galerie du dortoir et la galerie du réfectoire

C'est au chamarier que revient apparemment la charge la plus lourde : cet officier est non seulement responsable de l'entretien du dortoir, du réfectoire et des galeries correspondantes, mais aussi d'une maison dite de Lostallet et de chambres privées.

X. Item debet dictus camerarius tenere dormitorium, reffectorium, et duas partes claustrum a parte dormitorii et reffectorii, et domum de Lostallet et cameras privatas, et omnia ista bene cooperta, preparata, et in bono statu ne minentur ruinam ; et tenere victrinas reffectorii in bono statu ; et, quando neccesse fuerit, omnia et singula premissa juxta posse suum emendare bene et diligenter.<sup>1235</sup>

Cette citation est intéressante à plus d'un titre : d'abord parce qu'elle permet de localiser le dortoir et le réfectoire dans deux ailes distinctes, mais voisines ; ensuite parce qu'elle fait allusion à une maison, sans doute placée du côté du réfectoire, qui pourrait être utilisée pour l'office de l'hôtelier : l'association de la maison de Lostallet et des *cameras privatas* invite en effet à envisager l'existence d'un lieu d'accueil au sein même du cloître. Faut-il y voir une hôtellerie réservée aux hôtes de marque, ceux-là même qui arrivent à cheval et peuvent, sous certaines conditions, accéder au cloître<sup>1236</sup> ? Mais elle brille aussi par l'absence du chapitre, qui non seulement n'est pas cité en tant que bâtiment, mais qui ne donne pas non plus son nom à une galerie. Que signifie donc ce silence total autour d'une salle pourtant indispensable dans un monastère bénédictin ?

<sup>1234</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 7 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 39.

<sup>1235</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 10 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 52.

<sup>1236</sup> DESTEFANIS, 2011.

### 1.3.1.2. La galerie de la maison de Teylan

Le grand cellerier de Savigny a le devoir de maintenir en bon état la galerie qui se trouve du côté de la maison de Teylan, mais aussi une partie de la cuisine, le cellier du réfectoire, et enfin le lavabo du cloître.

*XVIII. Item debet [cellerarius maior] tenere lavatorium et puteum de cloytro bene mundatum, coopertum et preparatum, et la botelleria de reffectorio, et medietatem coquine, et medietatem claustrum a parte domus de Teylant cooperire et tenere in bono statu, et in bona prosperitate, ne minentur ruinam.<sup>1237</sup>*

La galerie de la maison de Teylan est ici associée à des lieux pratiques en relation avec la conservation, la préparation : elle est donc certainement localisée dans la continuité de la galerie du réfectoire, évoquée ci-dessus. Le lavabo du cloître, qui se trouve nécessairement dans le jardin central, apparaît comme un lieu couvert ; il bénéficie en outre d'une mention infrapaginale, attribuée à Benoît Mailliard, qui mentionne sa reconstruction par François I d'Albon, à la fin du Moyen Âge.

### 1.3.1.3. La galerie de l'église

L'entretien de la galerie de l'église Saint-Martin revient logiquement au grand sacristain, qui est déjà responsable de ce lieu de culte :

*VIII. Item debet [sacrista maior] tenere ecclesiam predictam, et capellam beate Marie et claustrum a parte ecclesie tenere in bono statu, clausas et coopertas, bene et diligenter, et victrinas dictarum ecclesiarum facere et custodire pro posse suo, ne minentur ruinam.<sup>1238</sup>*

Cumulées les unes aux autres, ces courtes descriptions permettent d'envisager un cloître très classique, accolé à l'église majeure et constitué de quatre galeries réparties selon le schéma suivant : la galerie de l'église contre l'église majeure, la galerie du dortoir perpendiculaire à l'église, du côté de son chevet – à l'est ? –, la galerie du réfectoire parallèle et face à la galerie de l'église – au sud ? – et enfin la galerie de la maison de Teylan perpendiculaire à l'église, du côté de son entrée – à l'ouest ? –. Si le dortoir a toutes les chances d'être situé au-dessus du chapitre, l'absence de mentions relatives à ce bâtiment interdit pourtant toute conclusion définitive à ce stade.

## 1.3.2. La salle du chapitre et le réfectoire

Quelques mentions isolées permettent justement d'avancer une explication à ce silence qui entoure la salle du chapitre. La première intervient dans le chapitre consacré aux droits et aux devoirs de l'aumônier :

*VII. Item debet, per se vel nuncium suum, tenere portas claustrum ; et quando religiosi comedunt in reffectorio, et [sic] debet ministrare aquam ad lavandum manus dictorum religiosorum. Et pariter debet tenere portas claustrum clausas quando conventus tenet capitulum suum in reffectorio vel alibi ubi sibi placet.<sup>1239</sup>*

<sup>1237</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in Ganivet, 2012 b, p. 55.

<sup>1238</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 5 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 33.

À la lecture de ce bref extrait, une première conclusion s'impose : au moment de la rédaction de la *Papirus conventus*, les moines de Savigny ne disposent visiblement pas d'un bâtiment spécifiquement réservé au chapitre : ils se réunissent dans le réfectoire ou dans tout autre lieu jugé digne. Faut-il en déduire que la salle du chapitre a été détruite, ou pour le moins gravement endommagée, et n'a pas encore été reconstruite, ou réparée, en cette fin du XIV<sup>e</sup> siècle ? L'hypothèse est parfaitement recevable, d'autant que Benoît Mailliard rajoutera, presque un siècle plus tard, la mention infrapaginale suivante : *Istud quod dicitur hic capitulum in reffectorio erat antequam capitulum esset reedificatum tunc tenebatur capitulum in reffectorio.*<sup>1240</sup> D'après l'article cité ci-dessus, le réfectoire cumule donc, à cette époque, les fonctions de réfectoire et de chapitre. À en croire les obligations dévolues au communier, un autre bâtiment est pourtant susceptible d'accueillir les repas de la communauté ; mais il n'est pas situé dans le cloître et n'est sans doute utilisé qu'en des occasions particulières, mais non au quotidien.

*XI. Item debent omnes religiosi, videlicet prior maior, et prior claustralis, et capiscollus, et omnes et singuli alii religiosi claustrales, et officarii alii, si velint, comedere in dicta domo conventus ; ipsi hoc possunt facere pro libito voluntatis et sine aliqua contradictione.*<sup>1241</sup>

En conclusion, la *Papirus conventus* apporte quelques renseignements décisifs sur le cloître de l'abbaye de Savigny, tel qu'il se présente dans les années 1390. La salle du chapitre est clairement inutilisable, soit qu'elle ait été détruite, soit qu'elle soit en cours de construction. En tout état de cause, elle est réédifiée à une date indéterminée, qui s'inscrit toutefois entre le priorat de Philippe Morel et celui de Benoît Mailliard, soit entre la fin du XIV<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Son absence explique sans doute l'appellation de la « galerie du dortoir », qui est alors le seul bâtiment de cette aile du cloître. De fait, elle s'accorde bien avec l'hypothèse émise sur l'organisation spatiale des bâtiments : la galerie du dortoir, et du chapitre fantôme, pourrait logiquement se trouver à l'est ; la galerie de l'église sur le flanc nord, du côté de l'église ; la galerie du réfectoire au sud, avec la maison de Lostallet et les chambres privées, et enfin la galerie de la maison de Teylan à l'ouest, à proximité immédiate des lieux utilitaires. Il serait en outre intéressant d'obtenir des données plus précises sur cet éventuel bâtiment d'accueil situé dans le cloître lui-même.

#### 1.4. Les lettres royales en faveur du charmarier (1480)

Malgré leur caractère complexe et répétitif, les lettres patentes accordées à Pierre Baronnat par le roi de France se révèlent très précieuses pour la connaissance des bâtiments du cloître (annexe C 5). Sont concernés le dortoir, le parloir et le réfectoire, mais aussi « une petite maison ancienne appelée de l'Ostellet ». L'intérêt principal du document réside dans la localisation relative des bâtiments, tous placés sous la responsabilité financière du charmarier. La maison dite de l'Ostellet est au cœur

<sup>1239</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 9 v-10 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 48.

<sup>1240</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 10 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 48.

<sup>1241</sup> ADR, 1 H 20, fol. 3 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 27.

du conflit qui oppose le chantre Antoine de la Rivière et Pierre Baronnat, qui refuse de payer des réparations rendus nécessaires par les agissements apparemment illégitimes de son confrère. Cette maison qui, au vu de son appellation, pourrait être une création de l'hôtelier, accueille à la fin du XV<sup>e</sup> siècle les frères mendiants en visite à l'abbaye de Savigny. Elle possède d'ailleurs à cette fin une cheminée.

Curieusement, le texte fait allusion à deux reprises à sa localisation au sein du cloître, mais en des termes qui peuvent sembler contradictoires. D'après la première description, la maison est située entre le dortoir et le réfectoire, c'est-à-dire entre deux bâtiments qui *a priori* se trouvent respectivement à l'étage et au rez-de-chaussée du cloître. Mais, d'après la seconde, elle se trouve dans la continuité du parloir, et non plus de l'un des bâtiments cités ci-dessus. Il y a là une contradiction apparente, qui nécessite d'analyser dans le détail les deux extraits concernés.

(...) à cause de sondit office, il a plusieurs charges à supporter et est tenu de fere en ladite abbaie grandes mises et despenses (...) pour les repparacions et entretenement du dortouer, reffetouer et parloir, grant partie du cloistre que en pluseurs autres lieux d'icelle abbaie. Entre autres ledit exposant, à cause de sondit office, est tenu repparer et entretenir couverte et en estat une petite maison ancienne appellée de l'ostellet, située et assise en ladite abbaie joignant audit reffetouer, d'une part, et audit dortouer d'autre [part], les degrez par lesquelz l'on va dudit cloistre audit dortouer entre deulx, (...) <sup>1242</sup>

D'après la citation présentée ci-dessus, le chamarier a pour obligation d'entretenir, dans l'ordre du texte, le dortoir, le réfectoire, le parloir et une partie des galeries, mais aussi la maison de l'Ostellet et les escaliers du dortoir. Si tant est que l'ordre d'énumération des bâtiments reflète une réalité pratique, alors cette maison devrait effectivement être localisée entre le dortoir et le réfectoire. Elle pourrait alors s'étendre sur deux niveaux, comportant par exemple la prison au rez-de-chaussée et le dortoir des hôtes à l'étage. Le parloir serait quant à lui situé à proximité, sans toutefois être en association étroite avec les bâtiments ici évoqués.

(...) ung nommé frère Anthoine de la Rivoire, soy disant chapistol ou chantre de ladite abbaie, de son auctorité privée s'est efforcé de rompre ou fere rompre et parier le mur dudit dortouer, édifier sur lesdits degrez ung esguyer et conduit au long dudit mur, descendant audit parloir et, à l'opprobre et vitupère de l'église de ladite abbaie, et dudit parloir audit trou [passant ladite maison, servant pour vuider et esgouter l'eaue venant du cloistre de ladite abbaie<sup>1243</sup>] auquel a acoustume tumber et choir ladite eaue descendant dudit cloistre (...) <sup>1244</sup>

D'après ce deuxième extrait, le conflit porte sur une conduite que le chantre aurait fait installer : en toute logique, le trajet emprunté par cette conduite est décrit avec soin : il commence au dortoir, sans doute au niveau des escaliers, puis descend jusqu'au parloir avant de rejoindre un trou d'évacuation du cloître, qui passe justement sous la maison de l'Ostellet. Cette description qui paraît plus crédible que la précédente dans la mesure où elle expose soigneusement les faits reprochés par le plaignant. Mais elle passe sous silence le réfectoire, ce qui n'est pas sans poser des

<sup>1242</sup> ADR, 1 H 65/1-2.

<sup>1243</sup> Portion de texte empruntée à la suite de l'acte, pour rendre l'extrait plus compréhensible.

<sup>1244</sup> ADR, 1

problèmes d'interprétation. La maison de l'Ostellet se trouve-t-elle entre le dortoir et le réfectoire ou, plutôt, entre le dortoir et le parloir d'une part, et le réfectoire d'autre part ? Par ailleurs, étant donné que le dortoir, voire le chapitre, d'une part, et le réfectoire, d'autre part, ne peuvent guère se trouver dans une même galerie, ces bâtiments se trouvent vraisemblablement à l'angle de deux galeries. Aussi faut-il s'interroger sur leur position exacte : le parloir ne pourrait-il prendre place à l'intersection du dortoir, à l'est par exemple, et de la maison de l'Ostellet ou du réfectoire, au sud ? La maison en question pourrait-elle finalement être localisée à l'étage du réfectoire et rejoindre le dortoir, en passant au-dessus du parloir ? Ce sont là autant de questions qui peuvent difficilement être résolues sur la base de ce seul texte. Seule la confrontation avec d'autres sources devrait permettre d'y voir plus clair.

### 1.5. Les écrits de Benoît Mailliard (fin XV<sup>e</sup>-déb. XVI<sup>e</sup> siècle)

Les différents livres de Benoît Mailliard sont d'un apport variable pour la connaissance du cloître et des bâtiments conventuels. Peu d'entre eux abordent concrètement la question des édifices monastiques ; la plupart ne les évoquent que d'une manière indirecte, en localisant les sépultures ayant fait l'objet d'une fondation de messe ou d'anniversaire. Les statuts de François d'Albon, copiés par Benoît Mailliard en 1493, ou le *Liber manuale prioris* font cependant allusion aux galeries du cloître et à certains bâtiments de vie commune à l'occasion du rappel des obligations d'entretien. Nous avons précédemment constaté que le grand-prieur avait lui-même annoté la *Papirus conventus*, en précisant par exemple que le lavabo du cloître avait été reconstruit à la fin du Moyen Âge<sup>1245</sup>. L'extrait proposé ci-dessous confirme, si besoin est, qu'il a longuement étudié ce coutumier antérieur avant de rédiger son propre *Liber manuale prioris*.

*XIII. Item debet camerarius tenere dormitorium, reffectorium, cameras privatas conventus, duas partes claustris a parte capituli et reffectorii, a cadro dormitorii a parte introitus magne ecclesie usque ad cadrum porte reffectorii et tercii pillaris ante dictum hostium reffectorii, in pede cuius sunt arma de Theliz que erant camerarii de Fargiis, debet eciam manutenere gravem culpam et domum capiscollis, que secundum Papirum conventus vocatur domus de lostallet, et cooperire bene et decenter ne minentur ruinam, et victrinas reffectorii tenere in bono statu. Vide in Papiro conventus super camerario, articulo X.*<sup>1246</sup>

En effet, l'auteur renvoie directement à la *Papirus conventus*, en apportant les mises à jour qui lui semble nécessaires pour rendre le texte compréhensible aux moines de son époque : ainsi décrit-il la maison du chantre comme l'ancienne maison de Lostallet. En conséquence, il n'est pas utile d'étudier dans le détail tous les articles relatifs à l'entretien du cloître, qui ne font que répéter les données signalées plus haut. Les seules évolutions perceptibles concernent d'ailleurs le lavabo et la maison.

Les *Nomina abbatum* apportent en revanche une information certes limitée, mais inédite et surtout fondamentale pour l'histoire monumentale des bâtiments communautaires. La notice

<sup>1245</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.3.1.2.

<sup>1246</sup> ADR, 1 H 23, fol. 17. Transcription de P. Ganivet.



biographique d'Étienne de Saint-Just (v. 1369-v. 1406), précise en effet que cet abbé *fecit dormitorium novum, capitulum novum, parlatorium novum*<sup>1247</sup>. Certains édifices communautaires pourraient donc avoir été reconstruits à la charnière du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle : le chapitre et le dortoir, qui pourraient se trouver dans un même bâtiment, ainsi que le parloir.

Si les manuscrits de Benoît Mailliard contiennent peu de renseignements directs sur les édifices monastiques, ils se révèlent en revanche très précieux pour la connaissance des lieux informels qui, dans le cloître, accueillent, bien visibles pour les moines, les sépultures dignes de mémoire. Cent-trente des deux cent vingt-cinq mentions nécrologiques se rapportent à des sépultures qui se situent dans le cloître, ou dans des bâtiments communautaires en lien avec le cloître (annexe C 24). Toutes ne sont pas considérées ici ; seules sont étudiées celles qui présentent un intérêt du point de vue des édifices eux-mêmes<sup>1248</sup>. Au total, elles permettent d'identifier et de localiser, relativement, six lieux d'inhumation en relation avec le cloître, dont trois dans les galeries elles-mêmes, trois dans les lieux de vie commune et un dans le cimetière monastique.

### 1.5.1. La galerie de l'église

Comme son nom l'indique, la galerie de l'église longe l'église Saint-Martin. Elle accueille de nombreuses tombes sans doute réparties sur toute sa longueur et toute sa largeur. Trois lieux se distinguent pourtant en rassemblant, à eux seuls, toutes les sépultures qui, dans cette galerie, ont fait l'objet d'une fondation de messe ou d'anniversaire.

#### 1.5.1.1. *Ante mandatum*

Un premier lieu, désigné par l'expression *ante mandatum*, accueille le caveau de la famille de Pugny, représentée au XIII<sup>e</sup> siècle par un grand sacristain, mort entre 1239 et 1242, et un prieur de Ternant, mort en 1281. Selon toute vraisemblance, il correspond à l'endroit où est réalisée la cérémonie du mandat, qui voit l'abbé laver les pieds des moines, ou les moines laver les pieds de douze pauvres. Étant donné la localisation des deux autres lieux d'inhumation, il se trouve nécessairement à l'extrémité occidentale de la galerie de l'église.

#### 1.5.1.2. *A parte mandate, in medio claustris*

Le deuxième lieu d'inhumation est défini comme étant *in medio claustris*, c'est-à-dire « au milieu de la galerie ». Il correspond apparemment à deux emplacements distincts : la tombe de Pierre Arnaud, et de sa sœur Guicharde, tous deux morts dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, est ainsi située *ante crucem in pariete elevatam* ; celle de l'abbé Guy, mort en 1081 ou 1082, est en revanche placée *ante arborem vite*<sup>1249</sup>. Au vu de ces éléments, le « milieu » de la galerie doit être compris par

<sup>1247</sup> ADR, 1 H 6, fol. 23 r.

<sup>1248</sup> Pour un aperçu complet sur la question des morts à l'abbaye de Savigny, voir : PUEL ET GANIVET, 2013,

<sup>1249</sup> ADR, 1 H 6, fol. 35 v ; ADR, 1 H 6, fol. 17 v.

rapport à un axe ouest-est : de cette façon, la croix serait dressée dans le mur de l'église elle-même, tandis que l'arbre de vie pourrait épouser la forme d'un chapiteau de colonne.

#### 1.5.1.3. *In pede gradum, ubi pueri addiscunt*

Le troisième lieu est expliqué par son emplacement et par sa fonction : *in pede gradum, ubi pueri addiscunt*. Il doit remplir les deux conditions : être au pied de l'escalier, et accueillir les enfants au moment de leurs leçons. L'escalier est celui qui relie l'église Saint-Martin et le cloître ; il aboutit à la porte dite du bénitier qui, par son appellation, permet de le localiser à l'est de la galerie<sup>1250</sup>. La tombe de l'abbé Milon, mort entre 1165 et 1170, se trouve *juxta gradus ecclesie, in tumulo illo quod est juxta primum pilare illius claustrum*<sup>1251</sup>. Elle implique donc l'existence de la galerie de l'église au plus tard dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. À la fois située au pied des marches et contre le premier pilier de la galerie, elle permet aussi de placer l'escalier d'accès précisément dans l'angle oriental de cette galerie. D'autres tombes sont en relation avec des aménagements mobiliers liés à la fonction du lieu : l'abbé Bernard, mort en 1191/1197, repose *in claustro, ubi pueri addiscunt, ex transverso claustrum, ante sedem in qua sedet prior maior* ; Pierre de Rougemont, hôtelier vivant au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, repose quant à lui *in claustro, ubi pueri addiscunt, ante sedem in qua tenent libros dominicale et sanctorum*<sup>1252</sup>.

Il existe donc dans cet angle du cloître, contre l'escalier d'accès à l'église, un siège réservé au grand-prieur, lorsqu'il vient instruire les enfants, mais aussi susceptible de s'ouvrir pour contenir les livres d'études. En considérant l'ensemble des sépultures signalées dans cette galerie, il apparaît finalement que les tombes les plus précoces se situent dans la moitié orientale de la galerie nord.

### 1.5.2. La galerie du chapitre

Perpendiculaire à la précédente, la galerie dite du chapitre longe la salle du chapitre, qui occupe l'aile est du cloître. Elle accueille elle aussi de nombreuses tombes, qui sont là aussi réparties en trois lieux distincts.

#### 1.5.2.1. *In pede gradum, eundo ad capitulum*

Le premier lieu d'inhumation de cette galerie est défini par rapport à l'escalier évoqué ci-dessus, qui se trouve à l'angle nord-est du cloître et qui dessert le cloître depuis l'église majeure. Il est défini avec précision par l'expression *eundo ad capitulum* : il se trouve au pied des marches, en direction du chapitre, autrement dit sur le chemin que les moines empruntent pour se rendre de l'église au chapitre. La sépulture la plus emblématique en ce lieu est sans doute celle de l'abbé Dalmace, mort en 1080, qui est placée *in claustro, in magno tumulo a parte capituli, in pariete*

<sup>1250</sup> Le bénitier est effectivement situé à proximité du chœur à l'époque de B. Mailliard. Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.2.3.

<sup>1251</sup> BnF, lat. 10036, fol. 24 r.

<sup>1252</sup> BnF, lat. 10036, 24 r et BnF, lat. 10036, 39 v et 45 r.

*elevato*<sup>1253</sup>. Elle est vraisemblablement aménagée dans un enfeu, inclus dans le mur du chapitre. Au total, les tombes semblent nombreuses dans ce secteur du cloître. La tombe d'Hugues Aybrand († 1323) est située *in primo gradu porte benedicterii, descendendo in claustrum* ; Artaud Morel († ap. 1277) repose *in tumulo primo claustris, in pede graduum descendendum a porta ecclesie benedicterii, eundo ad capitulum* ; placée devant l'enfeu de Dalmace, la tombe de Durand II († 1051-1056) est *secunda tumba post gradus claustris et prima post tumbam Arthaudi Morelli* ; Itier II († 1107-1110) est inhumé devant l'enfeu de Dalmace, mais aussi *in claustro, sub tercia tumba de gradibus parte ecclesie benedicterii, a parte capituli*<sup>1254</sup>. Formant un ensemble cohérent, ces mentions font inévitablement songer à une gestion organisée de l'espace funéraire : les tombes sont vraisemblablement aménagées sur un axe est-ouest, les unes à la suite des autres, selon un schéma révélé, par exemple, à San Michele alla Verruca par les recherches de Francesca Sbarra<sup>1255</sup>.

Ces mentions nécrologiques posent néanmoins quelques problèmes d'interprétation. Comment la tombe d'Hugues Aybrand pourrait-elle se trouver sous un emmarchement, à moins d'avoir été aménagée avant l'escalier lui-même, ce qui impliquerait un exhaussement du sol ? Par ailleurs, comment concilier les sépultures d'Itier II et d'Hugues de l'Aubépin, qui correspondent toutes les deux à la troisième tombe après l'escalier ? Lorsqu'une tombe ancienne est réutilisée pour un nouveau défunt, Benoît Mailliard ne manque pas de le préciser, comme dans le cas de Durand de Pardines († fin XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle), qui repose *in tumulo Arthaudi Morelli, prioris Taratri, in claustro*<sup>1256</sup>. Hugues de l'Aubépin ne repose pas dans la tombe d'Itier II. La contradiction apparente de ces deux mentions a d'abord été résolue, sans grande conviction, par la restitution de deux rangs parallèles de sépultures<sup>1257</sup>. Elle suggère aujourd'hui une autre explication, qui prend justement en considération la question des niveaux de circulation. Ne faudrait-il pas comprendre, avec l'expression *sub tercia tumba*, que la tombe d'Itier II se trouve en réalité sous la tombe d'Hugues de l'Aubépin ? Il existerait alors deux niveaux d'inhumation superposés dans cette galerie du cloître, qui aurait bien subi un exhaussement de son niveau de sol. Si cette hypothèse se révélait exacte, alors certaines sépultures anciennes seraient surélevées en même temps que le sol tandis que d'autres, comme celles d'Itier II, seraient recouvertes par de nouvelles tombes, sans que leur souvenir ne soit négligé pour autant. À en croire la datation de la tombe d'Hugues Aybrand, ces travaux d'envergure sont à situer dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, au plus tôt.

#### 1.5.2.2. *Ante portam capituli*

Le deuxième lieu d'inhumation dans la galerie du chapitre correspond justement aux abords de l'entrée de la salle capitulaire. Il abrite plusieurs sépultures, qui correspondent apparemment à la

<sup>1253</sup> BnF, lat. 10036, fol. 47 r.

<sup>1254</sup> Voir, dans l'ordre : BnF, lat. 10036, fol. 24 v et 41 r et ADR, 1 H 6, fol. 22 v ; ADR, 1 H 6, fol. 26 r ; BnF, lat. 10036, fol. 24 r et ADR, 1 H 6, fol. 15 v ; ADR, 1 H 6, fol. 26 r.

<sup>1255</sup> SBARRA, 2005, p. 224-228 et p. 235.

<sup>1256</sup> BnF, lat. 10036, fol. 40 r et ADR, 1 H 6, fol. 29 r.

<sup>1257</sup> PUEL ET GANIVET, 2013, p. 275.

deuxième campagne mise en évidence ci-dessus. Le caveau familial des Fontaneys, situé devant la porte du chapitre, accueille par exemple en 1251 la dépouille de l'abbé Athanoulfe de Fontaneys<sup>1258</sup>. D'autres tombes sont en outre définies par rapport au siège de l'abbé qui est lui-même situé en face de la porte du chapitre, contre les colonnes de la galerie, sous un Crucifix peint : c'est le cas en particulier de Guy de Lorgue, moine décédé dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1259</sup>. Au-delà de l'utilisation de la galerie à des fins funéraires, les mentions de sépultures permettent d'envisager, pour la galerie orientale du cloître, une campagne de travaux visant au moins à rehausser le niveau de circulation entre l'époque romane et la fin du Moyen Âge.

### 1.5.3. La salle du chapitre

La salle du chapitre est un lieu majeur de la liturgie monastique en Occident, qui, à Savigny comme ailleurs, ne manque pas d'attirer les sépultures. Pas moins de quinze tombes sont signalées en ce lieu par Benoît Mailliard. Elles appartiennent en majorité à des abbés du monastère. La plus ancienne tombe connue est celle de Girbaud, mort en 1110 ; mais, celles des abbés non identifiés Hugues, *Forto* et *Odo*, pourraient être plus anciennes. La tombe la plus récente est celle d'Étienne de Saint-Just, mort en 1406, justement connu pour avoir reconstruit le chapitre<sup>1260</sup> et qui repose *ante altare capituli*. Deux sépultures sont en réalité des caveaux de famille, accueillant des laïcs dès le XIII<sup>e</sup> siècle : Jossieran d'Oingt, frère de l'abbé homonyme, mort entre 1244 et 1248, et Pierre de Mauvoisin, frère de l'abbé Robert de Mauvoisin, mort en 1268.

### 1.5.4. Derrière la salle du chapitre

Derrière la salle du chapitre se trouve le cimetière monastique, dans lequel Benoît Mailliard place les sépultures respectives d'Hugues de Chamelet, abbé mort en 1005, et Gauceran Libertz, son frère, mort quelques années plus tôt. Les deux tombes sont précisément localisés *in cimeterio, juxta fenestram capituli et cabanam Petri Gingeyna, a parte dormitorii*. Elles sont apparemment toujours vénérées quelques cinq siècles après le décès de leurs occupants. Cette remarquable longévité s'explique sans doute par l'identité de ces deux hommes, qui appartiennent à une famille aristocratique puissante en Lyonnais. Gauceran Libertz est à l'origine d'une autre famille implantée cette fois en Brionnais, qui verra notamment son arrière-petit-fils, Hugues de Semur, développer la célèbre abbaye de Cluny et fonder le prieuré de Marcigny. Comme l'a fait remarquer Pierre Ganivet récemment, c'est d'ailleurs le rapprochement familial qui prime sur le statut ecclésiastique dans le choix que fait cet abbé pour sa dernière demeure<sup>1261</sup> : Hugues de Chamelet rejoint son frère ; il n'est

<sup>1258</sup> BnF, lat. 10036, fol. 21 v, 24 v et 40 v.

<sup>1259</sup> BnF, lat. 10036, fol. 41 r et 45 r.

<sup>1260</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.5., Introduction.

<sup>1261</sup> PUEL ET GANIVET, 2013, p. XX

pas inhumé dans la chapelle Saint-Léger comme certains de ses prédécesseurs et successeurs directs, en particulier Gausmar († 984) et Itier I († 1033-1044).

L'environnement primitif de ces tombes intéresse directement la genèse du cloître savinien. Il est malheureusement difficile à déterminer en l'absence de données concrètes. Tout au plus pouvons-nous remarquer qu'un laïc avait peu de chances d'être admis dans l'aire claustrale en l'an mil. Aussi faut-il envisager que, à cette époque, les deux sépultures soient déjà placées dans le cimetière monastique. Elles ne perdent pas pour autant dans la multitude des tombes anonymes : pour preuve, leur souvenir est toujours aussi vif au XV<sup>e</sup> siècle ; Gauceran Libertz dispose alors d'une sépulture monumentale, *tumba ydoli lapidei*, c'est-à-dire un gisant<sup>1262</sup>. En d'autres termes, ces deux tombes pourraient occuper dès leur aménagement un emplacement privilégié, visant à ancrer leurs défunts dans la mémoire des moines. Le fait est remarquable, mais pas incongru : d'après Cécile Treffort, certaines tombes commencent à se démarquer des autres, par le biais d'une épitaphe nominale par exemple, dès l'époque carolingienne<sup>1263</sup>. Ne pouvant accéder dans les lieux sacrés par excellence, les tombes de Gauceran Libertz et de l'abbé Hugues n'auraient-elles pas été directement implantées à proximité d'un bâtiment commautaire, de manière à entrer dans la postérité<sup>1264</sup> ? L'hypothèse est plausible. S'agit-il déjà de l'aile est du cloître, voire même de la salle du chapitre ? C'est également possible, d'autant que l'angle nord-est du cloître et le chapitre lui-même sont attestés pour la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle : rien n'interdit alors de les faire remonter, par exemple, à la fin du siècle précédent. Ces conjectures restent cependant des hypothèses de travail.

#### 1.5.5. Le parloir

Le parloir est visiblement un autre lieu emblématique du cloître, qui accueille quelques sépultures, en particulier à la fin du Moyen Âge. Les mentions relatives au caveau de la famille des Régnier permettent de le localiser en avant de l'église Sainte-Marie, soit dans l'angle sud-est du cloître : ainsi la tombe d'Étienne Régnier, donzeau, est-elle située *in parlatorio, in primo gradu hostii capelle Beate Marie*. Celle de François Follade, grand-prieur vraisemblablement mort au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, permet quant à elle de restituer, au-dessus de ce bâtiment, une chapelle consacrée à saint Jean<sup>1265</sup>.

#### 1.5.6. L'angle sud-est du cloître

D'autres tombes, mentionnées par Benoît Mailliard, prennent également place dans le cloître en un lieu défini dans son rapport avec le parloir et qui se trouve donc à l'intersection des galeries orientale et méridionale. Elles appartiennent toutes à la fin du Moyen Âge, comme celle de Pierre

<sup>1262</sup> BnF, lat. 10036, fol. 35 v.

<sup>1263</sup> TREFFORT, 1996, p. 122-127.

<sup>1264</sup> TREFFORT, à paraître.

<sup>1265</sup> ADR, 1 H 6, fol. 26 v et 37 v. BnF, lat. 10036, fol. 44 v et ADR, 1 H 6, fol. 27 r. Au sujet de la tombe de Fr. Follade, voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.5.4.2.

du Bois, mort avant 1437, située *juxta hostium parlatorii, in claustro*. Le caveau des Varennes, cité pour au moins sept membres de la famille, est quant à lui localisé *ante lamparium porte parlatorii*, ce qui permet de restituer une lampe suspendue, à côté de la porte du parloir : une lampe qui s'explique sans doute par l'attrait de ce lieu funéraire.

En conclusion, l'analyse de ces nombreuses mentions nécrologiques apporte des données majeures sur l'histoire monumentale du cloître de l'abbaye de Savigny. L'aile orientale, avec la salle du chapitre, est attestée dès la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à la sépulture de Durand II, mort entre 1051 et 1056. Elle pourrait même exister dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, si tant est que les tombes de Gauceran Libertz et Hugues de Chamelet aient été installées, autour de l'an mil, dans son environnement immédiat. L'aile septentrionale apparaît un peu plus tard avec, à l'est, des tombes de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle et, à l'ouest, des tombes de la seconde moitié du même siècle. Aussi est-il légitime d'envisager une construction progressive du cloître, depuis l'aile du chapitre jusqu'à l'aile de l'église.

Par ailleurs, la superposition de deux niveaux d'inhumation, suspectée dans le cas de l'angle nord-est du cloître, permet d'envisager que les galeries du cloître ou, pour le moins, la galerie est, ont été surélevées entre l'époque romane et la fin du Moyen Âge. Or, la reconstruction du chapitre, du dortoir et du parloir est attribuée, toujours par Benoît Mailliard, à l'abbé Étienne de Saint-Just, qui gouverne l'abbaye entre 1369 et 1406 environ. Il est alors tentant de rattacher ce rehaussement des sols à ces travaux d'envergure. En l'absence de preuve, la possibilité d'avoir vu se succéder deux chantiers distincts n'est cependant pas à exclure.

## 1.6. Un contrat d'échange de maisons (1585)

En 1585, l'office de communier est vacant : aucun religieux n'accepte de l'occuper parce que la maison correspondante a subi peu avant un incendie qui nécessite des réparations coûteuses. Le contrat d'échange de maisons, passé en 1585, entre le convent, qui agit pour le compte du futur communier, et le doyen de Teylan, Antoine de Sainte-Colombe, se révèle riche d'enseignements sur l'état des bâtiments qui occupent l'aile ouest du cloître et qui, avant et après l'échange, correspondent respectivement au doyenné et à la comunerie (annexe C 11)<sup>1266</sup>. La nouvelle maison du communier, qui a fait l'objet de travaux peu avant la rédaction de l'acte, est ainsi décrite :

(...) sa maison (...) bien bastie et construite en plusieurs membres ascavoir, premièrement, deux bas celliers de grande estendue bien propre à tenir le vin, un bucher couvert pour retirer et tenir du bois, une grange, deux estables, cours, aysances, sales, chambres, cuisines, semelleries, fruictiers, estude, trois greniers, charnier, galleries et plusieurs petits membres et estage de ladite maison de Teylan toutes fermants à clefs ; laquelle maison du sieur de Teylan a esté par luy mise en telle et si bonne réparation.<sup>1267</sup>

<sup>1266</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.5.2.

<sup>1267</sup> ADR, 1 H 137.

Cette description foisonnante évoque des lieux aux fonctions multiples, qui peuvent se classer en quatre catégories : les espaces de stockage (celliers et bûcher), les bâtiments agricoles (grange et étables), les pièces d'habitation (salles, chambres, cuisines, étude, étage...) et les pièces à vocation artisanale (charnier, semellerie). Certains lieux, comme les pièces d'habitation, sont sans doute réservés à l'officier et à ses familiers ; d'autres, comme les deux grands celliers, les cuisines ou les semelleries, servent en revanche à toute la communauté. Les travaux ont été commandités par Antoine de Sainte-Colombe, ce qui place leur réalisation à une date indéterminée mais antérieure à 1585. Quoiqu'il en soit, les pièces citées sont très bien adaptées aux devoirs du communier, qui est chargé de fournir la viande à la communauté. La présence conjointe de deux étables, d'un charnier, d'une cuisine et d'une semellerie suggère en outre que les bêtes sont élevées et abattues sur place avant d'être consommées et que leurs peaux sont utilisées pour la fabrication de chaussures. Les formulations employées dans le texte rendent difficile l'interprétation des données en termes d'organisation spatiale : l'énumération n'est pas structurée selon le découpage numérique pourtant annoncé par l'adverbe « premièrement ». La mention de bâtiments agricoles suggère pourtant que cette maison réunit en réalité plusieurs corps de bâtiments indépendants : les espaces de stockage pourraient se trouver dans l'aile ouest du cloître, en sous-sol ou au rez-de-chaussée, tandis que les pièces d'habitation prendraient place à l'étage ; les étables et granges seraient en revanche situés hors de l'enceinte du cloître, mais à proximité des lieux précédents.

En conclusion, cet acte d'échange apporte un témoignage inédit sur des bâtiments localisés dans l'aile occidentale du cloître et qui, dans leur état moderne, appartiennent à un seul officier, le communier. Il laisse entrevoir un édifice divisé en plusieurs niveaux qui, au vu de ses nombreuses pièces, devrait posséder de vastes proportions. Peut-être occupe-t-il à lui seule toute l'aile ouest ?

### 1.7. Le *Liber refusionum* (1608)

Le coutumier de François II d'Albon gagne en précision par rapport aux livres liturgiques antérieurs. Il ne déroge pas à cette règle dans le cas du cloître et des bâtiments conventuels. Le chapitre *De processionibus* apporte en effet des données nombreuses et explicites à leur sujet. Il est subdivisé en quatre parties successives, dont trois se rapportent aux différentes catégories de processions, quotidiennes, solennelles et générales. La première partie de ce chapitre entièrement consacré aux processions expose *quaedam quae vetus consuetudo inviolabiliter vult observanda*<sup>1268</sup>. Ces usages anciens, qui doivent absolument être respectés en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, sont de plusieurs ordres : vêtements, ordres des participants et surtout parcours de la procession. C'est effectivement dans ce préambule que figurent les descriptions des stations que les religieux doivent marquer, en particulier dans le cloître.

<sup>1268</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.1.3.

Il n'est pas utile de revenir ici sur la définition des différentes processions<sup>1269</sup>. Contentons-nous de rappeler que les processions quotidiennes vont du chœur de l'église Saint-Martin à l'église Sainte-Marie, ou inversement, alors que les processions solennelles vont du chœur de l'église majeure à l'autel du saint célébré en ce jour et que les processions générales vont de l'église majeure à l'une des églises paroissiales, situées à l'extérieur du monastère (annexe C 12.4)<sup>1270</sup>. Lors de ces processions, les parcours sont différents, mais les stations sont identiques : à titre d'exemple, le lundi, le convent marque deux stations, dans la galerie du réfectoire d'abord, dans la galerie des celleriers ensuite ; le dimanche, il marque trois stations, dans la galerie du chapitre d'abord, dans la galerie du réfectoire ensuite et dans la galerie du mandat enfin. La station marquée dans la galerie du réfectoire au cours de ces deux processions est rigoureusement la même. D'ailleurs, elle n'est décrite avec précision que dans l'article relatif à la procession du lundi. Au contraire, elle est seulement évoquée dans l'article relatif à la procession du dimanche, qui renvoie au précédent avec l'expression *de qua supra articulo quarto*.

Au total, quatre stations différentes peuvent être marquées dans le cloître, dans chacune des galeries ainsi nommées dans le *Liber refusionum* : galerie du réfectoire (*claustrus refectorii*), galerie des celleriers (*claustrus quod manutenere debent celerariis*), galerie du mandat (*claustrus mandati*) et galerie du chapitre (*claustrus capituli*). Pour chaque station de procession, le coutumier indique les positions exactes que doivent respecter les participants : par exemple, dans la galerie du réfectoire, les moines du chœur droit se répartissent du côté des colonnes, entre la troisième colonne de la galerie et la porte du parloir. L'analyse de leurs descriptions permet de replacer chaque station dans son contexte architectural et d'identifier les bâtiments ouvrant sur chaque galerie.

Lors de chaque station, le convent est subdivisé en deux groupes : le formier, le sous-diacre et les novices forment la tête de la procession ; les religieux ferment la marche. Le terme *vero* marque une opposition franche, qui suggère que, lorsqu'ils sont à l'arrêt, les deux groupes se regardent. Par conséquent, lorsque le groupe de tête arrive dans une galerie pour marquer une nouvelle station, il progresse jusqu'à l'extrémité de cette galerie puis se retourne pour faire face au second groupe. La description de la station marquée dans la galerie du réfectoire est très explicite sur ce point.

### 1.7.1. La galerie du mandat et le *mandatum*

La station de la galerie du mandat revient moins fréquemment que celle de la galerie du réfectoire, qui est quasiment de toutes les processions et qui bénéficie d'ailleurs d'un long développement dans le *Liber refusionum*. Sa description est cependant très explicite quant à sa localisation par rapport à l'église Saint-Martin ; par extension, elle permet donc l'identification de toutes les autres galeries.

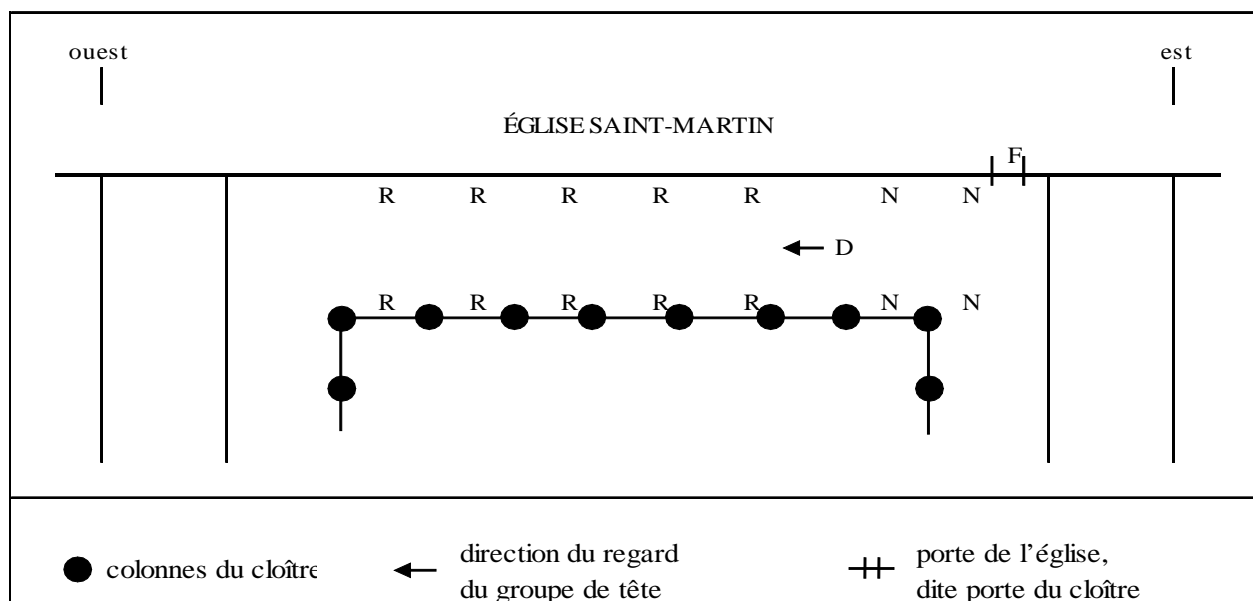
<sup>1269</sup> PUEL, 2013 (à paraître).

<sup>1270</sup> ADR, 1 H 27/3-1, fol. 195 v-206 r.



*Tertia [statio] in claustro mandati (...) et, in ea, formerius portans aquam benedictam directe intrat ecclesiam, subdiaconus, versa facie ad occidentem, sistet in medio claustri, inter secundam columnam et ecclesiam, et a tergo ipsius novitii ut in alii stationibus, religiosi vero hinc inde ex utraque parte claustri, a tertia columna eiusdem quantum se extendent usque ad mandatum.*<sup>1271</sup>

La galerie du mandat, dans laquelle se tient cette station, longe l'église Saint-Martin. Le doute n'est pas permis sur ce point puisque, dès son arrivée, le formier (F) entre dans l'église et que le diacre (D) se place entre la deuxième colonne de la galerie et l'église elle-même. Il est alors possible de proposer une restitution schématique de cette station de procession (figure 26).



**Figure 26 : Cloître : hypothèse de restitution de la station de procession marquée dans la galerie du mandat, d'après le *Liber refusionum* (1608)**

Par ailleurs, le premier groupe de moines est tourné en direction de l'ouest : ils prennent obligatoirement place à l'extrémité orientale de la galerie, au-delà de la deuxième colonne. Les religieux (R) se répartissent quant à eux de part et d'autre de la galerie, comme dans la station de la galerie du réfectoire, précisément depuis la troisième colonne jusqu'au mandat, qui se trouve donc du côté occidental. Il est alors possible de restituer la galerie dite du mandat sur le flanc sud l'église majeure et de localiser, à l'ouest de cette galerie, le lieu de célébration de la cérémonie du *mandatum*.

### 1.7.2. La galerie du réfectoire, le réfectoire, la prison monastique et le parloir

La station de la galerie du réfectoire intervient dans toutes les processions quotidiennes, mais aussi dans certaines processions solennelles, en particulier celles qui vont de l'église Sainte-Marie à l'église Saint-Martin ou qui effectuent une boucle à partir du chœur de l'église. Elle apparaît donc de manière récurrente dans le manuscrit ; elle est d'ailleurs la première station citée, ce qui explique que sa description soit très développée.

<sup>1271</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 197 v ; annexe C 11.4, l. 63-68.

(...) *prima [statio] in claustro reffectorii (...) et, durante statione, formerius situlam aquae benedictae defferens sistet retro primam columnam eiusdem claustri, subdiaconus cum cruce in medio claustri, inter ipsam columnam et portam reffectorii, versa facie ad orientem, et a tergo ipsius novitii, primo, duo qui fuerint albis vestiti, tum caeteri per ordinem bini, religiosi vero hinc inde ex utraque parte claustri, scilicet religiosi chori dextri a parte columnarum, a tertia columna quantum se extendent usque ad parlatorium, religiosi vero chori sinistri a parte reffectorii, secus parietem, a porta reffectorii quantum se extendent usque ad portam gravisculpae.*<sup>1272</sup>

Lors de cette station, le groupe de tête regarde en direction de l'est, à l'instar du sous-diacre. La galerie du réfectoire correspond donc nécessairement à la galerie sud. Les religieux s'installent le long du mur du réfectoire ou le long de la colonnade, selon qu'ils appartiennent au chœur gauche ou au chœur droit. Les repères qui leur sont proposés pour localiser leurs positions renvoient aux bâtiments qui ouvrent sur la galerie : puisque les religieux du chœur gauche se répartissent depuis la troisième colonne jusqu'à la porte de la grave coulpe, alors la prison monastique doit être restituée à l'extrémité orientale de la galerie, sans doute dans la continuité du réfectoire. De la même manière, puisque les religieux du chœur droit se répartissent depuis la troisième colonne jusqu'à la porte du parloir, le parloir doit être restitué à l'extrémité de la galerie est, ou à l'angle des galeries sud et est.

### 1.7.3. La galerie des celleriers

La galerie dite des celleriers tient son nom de l'obligation qu'ont les celleriers de la maintenir en bon état. Peut-être jouxte-t-elle la maison dévolue à l'office de cellerier ? Elle sert uniquement de cadre à la deuxième station marquée lors de la procession hebdomadaire du lundi.

*Secunda statio fiet in claustro quod manutenere debent celerariis (...) et, durante eiusmodi statione, justet formerius retro primam columnam eiusdem claustri, subdiaconus cum cruce in medio claustri, inter eandem columnam et parietem, versa facie ad meridiem, et a tergo ipsius novitii ut supra, religiosi pariter hinc inde secus columnas et parietem claustri, ut in praecedenti statione.*<sup>1273</sup>

Le sous-diacre comme le groupe de tête sont tournés en direction du sud pendant la station. Il est difficile d'identifier cette galerie à la galerie ouest ou la galerie est sur la seule base de cette description succincte. Dans ce cas précis, c'est l'analyse du parcours de la procession qui apporte finalement des données déterminantes. Le lundi, le convent part du chœur de l'église majeure pour se rendre à l'église mariale ; au retour, il marque une station dans la galerie du réfectoire, puis dans la galerie des celleriers. Or, le premier article du chapitre *De processionibus* stipule de manière très claire que les religieux du chœur droit doivent toujours marcher à droite et que les religieux du chœur gauche doivent toujours marcher à gauche. Les premiers étant placés du côté du mur et les seconds du côté de la colonnade pendant la première station, ils doivent obligatoirement partir en direction de l'ouest pour rejoindre la deuxième station tout en respectant le sens de la marche. Sans doute le sous-diacre se retourne-t-il, à l'issue de la première station, pour passer entre les rangs de novices et emmener avec lui le convent jusqu'à la deuxième station. En toute logique, la première galerie rencontrée par les moines au sortir de la galerie du réfectoire doit être la galerie ouest.

<sup>1272</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 196 v.

<sup>1273</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 196 v-197 r.

L'argument est-il suffisant pour identifier la galerie dite des celleriers à la galerie occidentale du cloître ? La logique et la cohérence de la procession plaide en faveur d'une réponse positive : il est peu probable que les moines traversent les galeries ouest et nord avant de marquer leur deuxième station dans la galerie est et de retraverser les galeries sud et ouest pour pénétrer dans l'abbatiale.

#### 1.7.4. La galerie du chapitre

La station de la galerie du chapitre est marquée lors de la procession hebdomadaire du dimanche et lors de certaines processions solennelles, notamment celles qui se limitent au circuit du cloître. Elle intervient systématiquement en première position.

*(...) prima [statio] in claustro capituli (...) et, in eadem statione, formerius defferens situlam aquae benedictae sistet retro columnam anguli claustris, subdiaconus cum cruce in medio claustris, inter ipsam columnam et vetus lamperium claustris, versa facie ad aquilonem, et a tergo ipsius novitii eo ordine quo supra articulo quinto, religiosi vero hinc inde ex utraque parte claustris, scilicet religiosi chori dextri a parte columnarum et religiosi chori sinistri a parte capituli, secus parietem.<sup>1274</sup>*

D'après cet extrait, le groupe de tête regarde en direction du nord, c'est que la procession est entrée dans la galerie par son extrémité septentrionale. Le cloître étant implanté au sud de l'église majeure, l'identification de cette galerie à la galerie orientale du cloître ne fait aucun doute. Elle confirme de fait les hypothèses émises à l'égard des galeries précédentes. La description permet alors de localiser la salle du chapitre dans l'aile est et de restituer « un vieux lampadaire » dans l'angle nord-est du cloître.

En conclusion, l'analyse du chapitre *De processionibus* aboutit à une hypothèse de restitution du plan du cloître de l'abbaye de Savigny (figure 27), valable pour l'époque moderne mais sans doute aussi pour la fin du Moyen Âge. D'après les différentes stations de procession, le cloître est d'abord composé de quatre galeries délimitées par des colonnades, qui encadrent probablement un jardin central. D'un point de vue architectural, il n'est guère possible d'aller au-delà de ce simple constat.

Par ailleurs, il est également possible de localiser approximativement les bâtiments conventuels dont les portes servent de repères. La salle du chapitre occupe logiquement l'aile est ; le parloir se trouve dans sa continuité, du côté sud. Le réfectoire est aménagé dans l'aile sud, où il fait suite à la prison monastique, ou *gravis culpae*, qui ne dispose vraisemblablement que d'un espace réduit. Enfin, la maison du cellerier, liée à l'intendance du monastère, pourrait éventuellement prendre place dans l'aile ouest.

<sup>1274</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 196 v ; annexe C 11.4, l. 55-61.

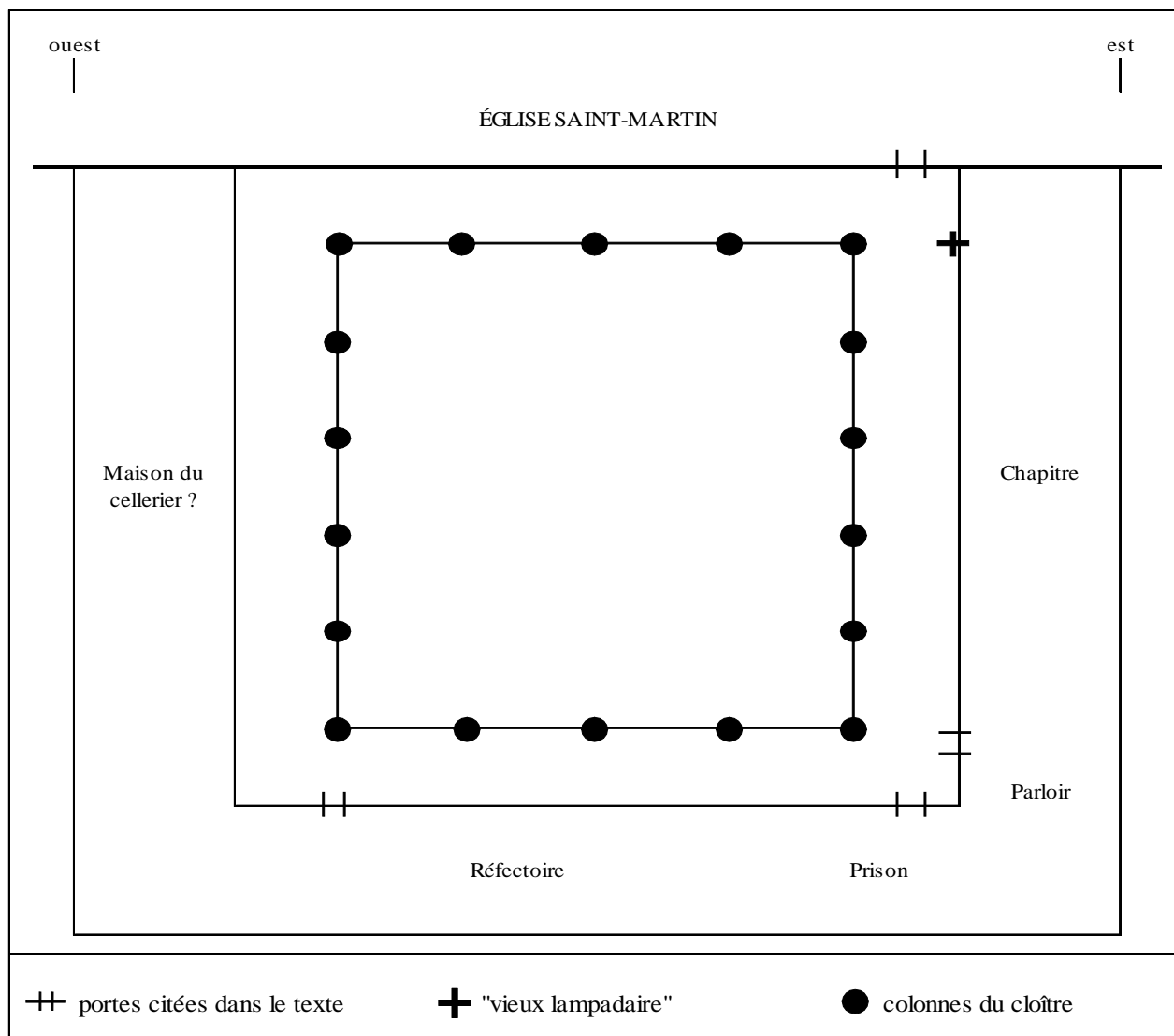


Figure 27. Cloître et bâtiments conventuels : hypothèse de restitution, d'après le *Liber refusionum* (1608)

### 1.8. Le procès-verbal de visite (1692)

Dans le compte-rendu de la visite du 20 mai 1692, l'expert Hercule Marquin consacre l'essentiel de son propos aux galeries du cloître et aux bâtiments communautaires, en particulier la salle du chapitre, le dortoir et le réfectoire (annexe C 13)<sup>1275</sup>. Il s'intéresse surtout à l'état général des édifices, mais apporte par ce biais quelques détails sur l'architecture de ces lieux. Décrit comme carré, le cloître est situé sur le flanc sud de l'église Saint-Martin ; il est desservi par une porte, non mentionnée, qu'empruntent les visiteurs. Deux « murailles », ou murs, joignent le cloître du côté est et du côté sud ; elles ne sont malheureusement pas identifiées. Elles sont dans un mauvais état de conservation : celle du sud est même partiellement effondrée.

<sup>1275</sup> ADR, 1 H 242/3.

### 1.8.1. Les galeries

Le parcours des visiteurs inclut d'abord la galerie nord puis toutes les autres galeries, dans le sens antihoraire. Les galeries sont soigneusement décrites, l'une après l'autre, par l'expert qui insiste en particulier sur la toiture et le pavement. Elles sont dans un état très différent selon leur localisation : de manière générale, la moitié nord du cloître est bien conservée alors que la moitié sud est détruite. La galerie nord, la moitié nord de la galerie ouest et l'angle nord de la galerie est sont encore en élévation, avec leurs arcades soutenues par des piliers. Leur pavement est fait de cadettes en pierres de taille ; il est apparemment très dégradé, parfois même enlevé sur de petites portions. Leur toit à pente unique est couvert de tuiles creuses ; en bon état, il est même qualifié de « presque neuf » dans le cas de la galerie nord. La galerie sud et la partie restante des galeries ouest et est ont été dépouillées de tout élément architectural. Elles sont décrites comme de simples terrains, sans arcades ni sols construits.

### 1.8.2. La salle du chapitre

Ouvrant sur la galerie est du cloître, la salle du chapitre est bien conservée en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle, aussi bien d'un point de vue architectural que mobilier. La salle est couverte par des voûtes d'ogives qui reposent, au centre, sur deux piliers libres et deux piliers engagés et, à l'ouest et à l'est, par déduction, sur des culots. En conséquence, elle est subdivisée en trois vaisseaux de deux travées. L'architecture se caractérise par un emploi généralisé de la pierre de taille, aussi bien pour les supports que le pavement ou les éléments de mobilier. Contre les murs sont installés les bancs destinés aux moines : ils sont décrits effectivement comme des maçonneries recouvertes de dalles de pierres. Un autel est aménagé au fond de la salle, probablement au centre, contre le mur est. Sur son côté nord figure un crucifix en bois. Enfin, au milieu de la salle se trouve un pupitre carré en marbre cannelé.

### 1.8.3. Le dortoir

Accessible par l'intermédiaire d'un escalier partant du cloître, le dortoir se trouve au-dessus de la salle du chapitre. Contrairement à cette dernière, il est visiblement désaffecté et en mauvais état. L'expert lui-même hésite à le décrire comme véritable bâtiment, en raison de l'absence de tout dallage ; il finit d'ailleurs par le qualifier de « grand espace bâtiment vuide ». C'est finalement le toit à double pente, couvert de tuiles creuses, qui trouve ici les plus amples renseignements. Il repose sur une charpente avec des fermes, qui est en bon état mais qui occasionne des dégâts dans le mur de fond de galerie. Il est alors possible que la charpente procède d'une campagne de construction tardive, mal adaptée aux murs préexistants qui semblaient pourtant les protéger des agressions climatiques par une série de larmiers.

#### 1.8.4. Le réfectoire

L'état du réfectoire est aussi déplorable que celui du dortoir : aussi sa description se révèle-t-elle très succincte. Ce bâtiment ouvre sur la galerie sud du cloître. Il possède le même type de charpente que l'édifice précédent, également bien conservé. Il possède un sol de circulation au même niveau que la galerie. Cette précision, qui n'est jamais apportée pour les autres bâtiments du cloître, est-elle révélatrice d'une particularité du réfectoire, auquel la salle du chapitre pourrait au contraire se trouver en contrebas de la galerie ?

En conclusion, l'apport majeur de cette expertise effectuée en 1692 réside en l'état de conservation médiocre du cloître et des bâtiments conventuels. Seuls les lieux utilisés par les moines semblent être entretenus, à savoir la galerie nord et la salle du chapitre. Les lieux de vie commune – le dortoir ou le réfectoire – sont vides et désaffectés ; ils ont même été dépouillés des matériaux de construction susceptibles d'être réemployés, telles que les dalles par exemple. Si le texte ne comporte aucune précision sur les dimensions du cloître, il permet en revanche d'entrevoir son architecture. Le chapitre est très bien documenté : il correspond à une salle voûtée d'ogives, à laquelle l'emploi généralisé de la pierre de taille confère sans doute un aspect monumental. À en croire la description de l'ancien réfectoire, elle pourrait être située à un niveau inférieur à celui de la galerie est, respectant en cela un usage répandu dans le monde monastique<sup>1276</sup>. Les galeries sont sans surprise délimitées par des murs-bahuts surmontées par des arcades, elles-mêmes supportées par des piliers. La nature de leur couverture n'est pas précisée : dans la mesure où elles utilisent aussi beaucoup la pierre de taille, elles sont probablement voûtées. Tous ces bâtiments sont enfin couverts par des toits à double pente, pour les bâtiments communautaires, ou à pente unique, pour les galeries, systématiquement décrits par les mêmes termes. Faut-il y voir une réelle homogénéité des toitures ? Toujours est-il que les charpentes pourraient avoir été reconstruites, ou pour le moins rénovées, à une époque indéterminée mais relativement récente : elles apparaissent souvent en bon état, alors que les murs eux-mêmes sont délabrés, voire ponctuellement effondrés.

### **1.9. L'inventaire des titres de l'hôtelier (1674-1692)**

L'inventaire des titres de l'abbaye, rédigé vers 1674-1692, en plein conflit entre le chapitre et l'abbé commendataire<sup>1277</sup>, contient le résumé d'un acte intéressant une maison, dite *de Ortallo*, qui correspond selon toute vraisemblance à la maison dite de l'Ostellet, connue par le biais d'autres sources.

N°1. Petite Carte en parchemin, contenant que comme Hugues [...], hostellier, avoit dessein de construire des pescheries et un hostel, *domum de ortallo*, l'abbé lui en accorda la permission en plein chapitre avec defences a toutes personnes de lui contredire, et ledit hostellier donna cette maison pour

<sup>1276</sup> GILLON, 1999, p. 39-41.

<sup>1277</sup> Voir supra : partie II, chapitre VI, 1.6., Introduction.

les infirmes, et l'abbé défendit à toute personne de s'intromettre dans ladite maison, et ledit hostelier affecta les pescheries qu'il vouloit faire pour son anniversaire l'an 1233, le sceau perdu.<sup>1278</sup>

D'après cet extrait, l'acte correspond à l'attribution d'une rente, qui consiste en des pêcheries, pour l'anniversaire d'un hôtelier nommé Hugues, qui avait auparavant fondé la maison considérée afin de la mettre à la disposition de l'infirmier, pour le soin des malades. Il permet de situer la fondation, voire la construction du bâtiment, à une époque légèrement antérieure à la date de signature, soit peut-être dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle.

## 1.10. Le procès-verbal de visite (1762)

Lors de la visite ordonnée par François de Cluny en 1762, Jean-Baptiste Cussinnet passe dans le cloître après avoir fait le tour de l'église abbatiale. Sa description est essentiellement centrée sur l'état des bâtiments, mais s'attarde aussi sur quelques éléments d'architecture (annexe C 15). Dans le texte, il est surtout question des galeries du cloître et de la salle du chapitre. Sont aussi évoqués le jardin central, désormais aux mains du seul communier, ainsi que le dortoir et le réfectoire, qui ont visiblement disparu.

### 1.10.1. Les galeries

Les galeries du cloître concentrent une grande partie des propos. Elles sont desservies par une porte en pierres de taille et quelques degrés, qui révèlent qu'elles sont en contrebas de l'église Saint-Martin. En cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'état général du cloître est apparemment catastrophique. Son emplacement ne se reconnaît plus que par les vestiges des arcades : les toitures sont effondrées ; seuls les piliers sont conservés mais les arcs menacent ruine. Les visiteurs essaient de donner une image réaliste de l'ancien cloître : pour cela, l'expert ne prête pas attention aux détails, mais cherche à systématiser ses propos. De fait, l'emploi systématique de la pierre de taille dans les arcades, piliers compris, paraît tout à fait plausible. Le nombre inégal d'arcades par galerie – dix-huit arcades au nord et au sud, douze arcades à l'ouest et onze arcades seulement à l'est –, peut également être retenue comme un fait constaté sur le terrain. En revanche, les hauteurs d'arcades (6,50 pieds, soit environ 2,20 m) ou les longueurs des entraxes horizontales entre piliers (4 pieds, soit environ 1,40 m, n'ont sans doute pas été mesurées au cas par cas. Elles procèdent vraisemblablement d'une mesure unique, étendue aux autres cas de figure, ou d'une moyenne arrondie. Aussi l'irrégularité du plan supposée en raison du nombre variable d'arcades doit-elle être envisagée avec prudence.

<sup>1278</sup> ADR, 1 H 4, fol. 114 r.

### 1.10.2. La salle du chapitre

Les visiteurs se rendent ensuite dans le chapitre, qui est localisée en contrebas de la galerie orientale du cloître. L'état de la salle est décrit dans le détail et ne semble guère meilleur que celui des galeries du cloître : le bâtiment est conservé, mais il est apparemment sur le point de s'effondrer. La salle du chapitre est ouverte sur la galerie par une porte centrale et par six petites baies, selon une formule architecturale peu courante. À en croire la mention de deux piliers libres et de deux piliers engagés, elle est divisée en trois vaisseaux de deux travées. Elle est aussi dallée et couverte de voûtes d'ogives, en pierres de taille. Elle possède enfin un vieil autel en pierre, aménagé au fond et au centre de la salle, surmonté par une fenêtre à croisée.

### 1.10.3. Le dortoir et le réfectoire

En cette année 1762, le dortoir, placé au-dessus de la salle du chapitre, est occupé par une fenière, c'est-à-dire un grenier qui, à l'instar du jardin central, pourrait profiter au communier. L'arrachement des marches de l'escalier est symptomatique de ce changement de fonctions. La réoccupation des lieux assure néanmoins leur conservation partielle, ce qui permet à l'expert d'observer les « petites fenêtres des cellules des religieux ». Le réfectoire est quant à lui sorti de la mémoire des moines qui se montrent même incapables de définir son emplacement ! À la suite d'une question de l'expert, ils se renseignent et finissent par apprendre que le bâtiment est détruit depuis très longtemps et n'a conservé aucun vestige. De fait, les maisons particulières ont définitivement remplacé les bâtiments de la vie commune.

En conclusion, la destruction du cloître et des bâtiments communautaires semble bien avancée en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle. Des maisons particulières ont remplacé, sans doute depuis longtemps, le dortoir et le réfectoire qui ont ainsi pâti de l'évolution générale de la vie régulière. Seule l'aile est apparaît globalement conservée, vraisemblablement grâce à la réutilisation des locaux à des fins de stockage. L'aile ouest n'est même pas évoquée. En insistant sur les dégâts observés par l'expert, le texte dévoile pourtant un cloître indiscutablement important, plus long que large et d'aspect monumental. Le nombre d'arcades, la hauteur moyenne des arcades ou la longueur des entraxes entre piliers sont autant de données à retenir.

## **1.11. La description de Laurent de Foudras (1766)**

Dans son texte argumenté en faveur de la sécularisation de l'abbaye de Savigny, le grand-prieur Laurent de Foudras propose une description intéressante des édifices cultuels. Il s'attarde en revanche très peu sur le cloître et les bâtiments communautaires. Il ne fait que mentionner le cloître, vaste et ruiné, et la salle du chapitre, au contraire en excellent état avec sa « voûte très belle »



(annexe C 16). L'opposition est flagrante entre les lieux de vie commune, qui ne sont plus utilisés par des moines, et le chapitre, qui reste un des lieux majeurs de la liturgie monastique.

### 1.12. L'état des biens de la communerie (1781)

Parmi les sources produites sous la houlette de l'archevêque de Lyon, à l'occasion de la suppression du monastère dans les années 1780, figurent une série d'état de biens, qui décrit les maisons de dignitaires<sup>1279</sup>. Seul nous intéresse ici, dans le cas de l'étude du cloître, le document qui concerne les bâtiments de la communerie, installés dans l'aile ouest. La description est succincte et se limite à la phrase suivante :

(...) une maison dans l'enceinte de l'abbaye consistant en un rez-de-chaussée, premier étage et grenier, un petit parterre attenant, une écurie et un grenier à foin au-dessus (...) <sup>1280</sup>

La communerie correspond donc à plusieurs bâtiments complémentaires : la maison de l'office, qui ouvre sur le cloître et qui rassemble sans doute des pièces d'habitation et des salles de stockage, et des bâtiments agricoles, nécessairement extérieurs au cloître, qui pourraient être situés dans la partie occidentale du monastère.

### 1.13. Les registres de la municipalité révolutionnaire (1792-1796)

En dehors des églises, les procès-verbaux consignés dans les registres de délibérations de la municipalité révolutionnaire évoquent surtout les maisons de dignitaires ou d'officiers, comme celles du doyen de Lanay ou de l'infirmier. Ils sont en revanche quasiment muets sur le cloître ou les bâtiments conventuels. Un seul d'entre eux évoque le cloître ; un autre, la salle du chapitre.

#### 1.13.1. Les galeries et le jardin central

Le 21 février 1793, les officiers de la commune font le tour de tous les bâtiments de l'ancienne abbaye. Ils se rendent donc à l'emplacement du cloître et constatent « qu'il étoit tombé une partie du mur du jardin et que les pierres de taille étoit presque toutes enlevées (...) »<sup>1281</sup>. Le texte offre l'image d'un cloître laissé à l'abandon et presque en ruine, qui attire les pilleurs en raison de ses pierres de taille.

<sup>1279</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.7.

<sup>1280</sup> Arch. dép. Rhône, 1 H 26/1-11.

<sup>1281</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 59 v.

### 1.13.2. La salle du chapitre

Le témoignage relatif à la salle du chapitre remonte au 16 décembre 1792. Là encore, il fait état d'un vol de matériaux, en l'occurrence les pierres de taille correspondant aux bancs des moines, qui couraient le long des murs :

(...); dans la sale du chapitre, lieu qui servoit aussi à la Cène du Jeudi saint, il a été pris toutes les pierres de taille qui servoient de bans aux cy devant messieurs de l'abbaye de Savigny lorsqu'ils s'assembloient pour tenir chapitre, lesquels bans faisoient le tour de la sale ; (...).<sup>1282</sup>

En conclusion, la documentation révolutionnaire évoque un cloître d'aspect monumental, mais inégalement conservé : si les galeries elles-mêmes semblent souffrir du manque d'entretien autant que des pillages, la salle du chapitre semble au contraire plutôt bien conservée à cette époque. À la fin de l'année 1792, elle perd vraisemblablement ses bancs en pierre, mais elle ne semble pas encore touchée dans son architecture.

### **1.14. Les témoignages de savants (XIX<sup>e</sup> siècle)**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les savants cherchent des églises, ou des chapelles ; ils ne s'intéressent pas au cloître. À l'image d'Auguste Bernard, ils lui consacrent au mieux quelques lignes, qui déplorent la destruction du dortoir et du réfectoire :

On ne retrouve pas la moindre trace du réfectoire, dont les murs étaient ornés des portraits de plusieurs abbés, suivant ce que rapporte Benoît Mailliard, ni du dortoir, incendié au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle et reconstruit au XV<sup>e</sup>.<sup>1283</sup>

Confrontés les uns aux autres, ces témoignages permettent néanmoins de dater la destruction définitive du cloître : en 1865, Achille Raverat voit sur le site quelques arcades du cloître tandis que, en 1891, Alexandre Poidebard ne repère aucune trace du cloître. Certes, cet érudit pensait que l'église majeure était construite selon un axe nord-sud, mais il est peu probable qu'il ait interprété les arcades du cloître comme des vestiges de cet édifice. Aussi pouvons-nous supposer que les galeries du cloître ont définitivement disparu au cours de cet intervalle de trente ans.

Contre toute attente, c'est finalement Jean Roux qui apporte un témoignage déterminant au sujet du cloître. D'après lui, les arcs des galeries emploient des claveaux alternativement rouges et jaunes et sont soutenus par des colonnes munis de chapiteaux à feuilles d'acanthé. Ce témoignage peut difficilement être généralisé à l'ensemble du cloître, dans la mesure où il ne repose que sur quelques arcades encore visibles au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il doit néanmoins être gardé en mémoire, avec les questions suscitées, par exemple, par la polychromie exprimée par l'auteur : est-elle systématique, renvoie-t-elle à l'emploi simultané de deux types de matériaux – grés rosé et calcaire jaune ? – ou à l'existence d'un décor peint ? Au-delà de la date approximative de sa disparition, le cloître de

<sup>1282</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 45 v.

<sup>1283</sup> BERNARD, 1853 a, p. CXVII.

l'abbaye de Savigny gagne ici quelques renseignements certes ténus, qui pourront malgré tout être confrontés aux données archéologiques le moment venu.

## 2. Les représentations du cloître et des bâtiments conventuels

---

Les représentations du cloître et des bâtiments conventuels se résument aux différents plans qui se succèdent entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle. Elles permettent essentiellement d'analyser l'évolution des lieux dans cet intervalle et d'évaluer les chances de trouver, *in situ*, des vestiges en élévation ou enfouis.

### 2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675)

Sur la vue scénographique de l'abbaye de Savigny (planche A 3.1), figurent deux corps de bâtiment allongés et parallèles, qui pourraient correspondre au cloître. Ils sont situés entre deux ruelles et à proximité immédiate des deux églises. Leur localisation est cohérente avec l'organisation générale du monastère, en particulier avec les deux entrées : elle les désigne comme les ailes ouest et est du cloître. Mais elle est aberrante par rapport aux lieux de culte principaux, dont l'orientation a été modifiée pour des raisons esthétiques<sup>1284</sup>. Complètement isolées, les deux ailes du cloître sont délimitées au nord par le clocher de l'abbatiale qui, avec ses proportions démesurées, permet à l'artiste de compenser la liberté prise avec la réalité, en reliant symboliquement le cloître à cet édifice majeur. Le dessin n'est guère explicite quant à la fonction précise ou à l'architecture des lieux représentés : seule l'aile occidentale possède une légende qui la définit comme la maison du communier. L'aile orientale est passée sous silence. Quant à l'aile méridionale, elle n'apparaît pas sur le document. C'est l'information capitale que livre la vue scénographique au sujet du cloître de Savigny : les bâtiments de l'aile sud sont apparemment déjà détruits à la charnière du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute ne sont-ils plus indispensables aux derniers moines.

### 2.2. Le plan révolutionnaire (v. 1796)

Sur le plan révolutionnaire, l'ancien cloître est parfaitement visible au sud de l'église Saint-Martin et au nord-ouest de l'église Sainte-Marie (planche D 1.5). Quelques-uns de ses bâtiments sont conservés, comme ceux de l'aile est ou ceux qui occupent la moitié nord de l'aile ouest ; d'autres ont laissé la place à des terrains non bâtis : un jardin dans l'angle sud-ouest et une grande place au niveau de l'aile sud. Bien délimité, le jardin central apparaît également et suggère, non pas

---

<sup>1284</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.1.

que les galeries subsistent en élévation, mais au moins que leur emplacement est réservé. D'après les légendes portées sur le document, l'aile est comportée, du nord au sud, une sacristie, la salle du chapitre et le vestibule de la deuxième église du monastère, vestibule qui semble bien intégré au cloître. L'aile ouest inclut les bâtiments de la communerie qui, à en croire les traits pointillés qui représentent leurs limites, pourraient être desservis par des accès en enfilade. Enfin, tous ces bâtiments sont de plan carré ou rectangulaire ; seul le bâtiment nord de l'aile ouest possède une forme particulière en raison de l'alignement de sa façade sur celle de l'abbatiale, qui l'oblige à faire un décroché en diagonale pour rejoindre les bâtiments sud.

### **2.3. Le plan cadastral napoléonien (1830)**

D'après le plan cadastral napoléonien, l'ancien cloître de l'abbaye de Savigny est, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, largement détruit (planche D 1.6). À l'emplacement de l'aile est ne subsiste apparemment aucun vestige en élévation, à l'exception d'un bâtiment de plan carré, dans l'angle sud. L'emplacement de l'aile sud est désormais divisé en une parcelle bâtie, à proximité immédiate de l'édifice cité ci-dessus, et de deux parcelles non bâties. À l'ouest enfin existent trois édifices de même largeur accolés les uns aux autres, qui pourraient conserver en leurs murs des vestiges remontant à l'abbaye. Si les galeries du cloître ont de toute évidence disparu, la limite parcellaire figurée à l'est de ces trois bâtiments pourrait correspondre à l'ancien mur de la galerie ouest.

### **2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914)**

Passionné par l'abbaye de Savigny, Amédée Cateland n'a vraisemblablement jamais consacré d'étude spécifique aux vestiges du cloître : dans ses archives ne figurent en effet aucun relevé ni aucune photographie se rapportant à ce secteur du monastère. En revanche, son plan topographique et surtout sa restitution du plan général montre qu'il a exploité la documentation historique, en particulier le plan révolutionnaire et les procès-verbaux de visite de l'époque moderne, pour donner une image précise du cloître et des bâtiments communautaires (planches D 1.8 et D 1.9). Rappelons toutefois que la présence, sur ce plan, de bâtiments mentionnés dans les sources citées pousse à s'interroger sur une éventuelle utilisation du *Liber refusionum* ou sur l'usage de comparaisons avec d'autres établissements<sup>1285</sup>.

#### 2.4.1. Les galeries

Le cloître restitué par Amédée Cateland est de plan rectangulaire ; il s'étend tout au long de l'église Saint-Martin, depuis le porche jusqu'au transept inclus. Il est composé de quatre galeries

<sup>1285</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.8.3.

voûtées de largeur équivalente, subdivisées en huit travées des côtés nord et sud, en six travées des côtés est et ouest. Chaque travée possède, côté jardin, quatre arcades, ce qui porte le nombre d'arcade à trente-deux pour les galeries nord et sud et à vingt-quatre pour les galeries est et ouest. Au centre, le jardin affiche enfin un lavabo construit dans l'angle sud-ouest.

#### 2.4.2. Les bâtiments de l'aile est

D'après Amédée Cateland, la sacristie, la salle du chapitre et le vestibule de l'église Sainte-Marie prennent successivement place, du nord au sud, dans l'aile orientale du cloître. Tous les bâtiments apparaissent voûtés d'arêtes et dotés de multiples baies, ouvrant aussi bien sur la galerie du cloître à l'ouest que sur le cimetière monastique à l'est. La sacristie est subdivisée en quatre travées de dimensions équivalentes. Le chapitre est plus vaste : il comporte six travées et six fenêtres réparties de part et d'autre d'une porte centrale. Immédiatement situé au sud de cette salle, figure un escalier qui doit être interprété comme l'accès à un dortoir placé à l'étage. Le vestibule possède un plan similaire à celui de la sacristie, lequel a déjà fait l'objet d'un commentaire dans le chapitre consacré à l'église Notre-Dame<sup>1286</sup>.

#### 2.4.3. Les bâtiments de l'aile sud

L'aile sud est apparemment constituée, d'est en ouest, par le vestibule évoqué ci-dessus, par un chauffoir qui trouve ici sa seule et unique mention, par le réfectoire et par la cuisine. Deux passages transversaux s'intercalent entre le vestibule et le chauffoir d'une part, entre le réfectoire et la cuisine d'autre part : le premier pourrait desservir l'infirmerie, localisés au sud du cloître ; le second ouvrirait sur les bâtiments du grand-prieur. À l'instar des salles auparavant décrites, tous ces bâtiments sont voûtés et subdivisés en plusieurs travées. Le plan de la cuisine est d'ailleurs identique à ceux de la sacristie ou du vestibule. Le chauffoir est limité à deux travées ouvrant largement sur le vaste réfectoire, qui occupe à lui seul huit travées. Seul édifice à être partiellement dessiné en traits noirs, il était apparemment en élévation au début du XX<sup>e</sup> siècle : Amédée Cateland aurait-il trouvé sur place des arguments propres à définir la fonction du bâtiment ?

#### 2.4.4. Les bâtiments de l'aile ouest

À l'ouest du cloître sont enfin représentés, du sud au nord, la cuisine, citée ci-dessus, et la communerie, elle-même encadrée par deux passages transversaux. Le plan de la maison du communier est strictement le même que celui du réfectoire, malgré des proportions légèrement réduites. Notons enfin que la façade des bâtiments est décalée par rapport à celle de l'abbatiale Saint-Martin : l'explication tient à la nécessité, pour l'auteur, d'insérer un escalier desservant le porche de l'église depuis le cloître.

<sup>1286</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.

En conclusion, la restitution du cloître par Amédée Cateland fourmille de renseignements intéressant notamment la localisation des édifices communautaires les uns par rapport aux autres. Globalement, elle donne à voir un cloître classique dans le monde bénédictin avec l'église au nord, le chapitre et le dortoir à l'est, le réfectoire au sud et des bâtiments d'intendance à l'ouest. Le caractère aléatoire des données ne doit pas être occulté pour autant dans la mesure où les bâtiments représentés ne figurent pas tous dans les textes utilisés par l'auteur : si la localisation de la cuisine, voire du chauffoir, n'a rien de surprenante, elle doit cependant être considérée avec prudence puisqu'elle ne repose *a priori* sur aucun fondement historique.

## 2.5. Le plan cadastral actuel (XXI<sup>e</sup> siècle)

À l'heure actuelle, le découpage parcellaire du quartier de l'Abbaye laisse encore apparaître le tracé du cloître savinien : la présence d'un jardin central est elle-même remarquable (planche D 1.7). Si aucun édifice ne subsiste à l'emplacement des ailes est et sud, sauf un bâtiment de plan carré qui occupe justement l'angle sud-est, trois maisons adjacentes sont en revanche conservées à l'ouest. La pérennisation des limites suggère la conservation possible de vestiges anciens dans ce secteur, mais seule une analyse archéologique des bâtiments pourrait confirmer l'hypothèse.

## 3. Synthèse historique sur le cloître et les bâtiments conventuels

---

Si, par comparaison avec l'exemple des deux églises, la documentation relative au cloître ou aux édifices conventuels est réduite, elle permet cependant de retenir quelques conclusions essentielles, en particulier sur la chronologie de construction et l'organisation spatiale des bâtiments dans leur dernier état. Le bilan proposé ci-dessous considère successivement les galeries, puis les bâtiments de l'aile est, de l'aile sud et de l'aile ouest.

### 3.1. Les galeries

D'après les sources d'archives étudiées, le cloître savinien fait preuve d'une grande pérennité au cours du temps, en particulier à l'échelle des galeries. Dans le *Liber consuetudinum*, au XIII<sup>e</sup> siècle, la galerie nord, dite de l'église, accueille logiquement la cérémonie du mandat ; dans le *Liber refusionum*, au XVII<sup>e</sup> siècle, elle est appelée *claustrum mandati*<sup>1287</sup>. En d'autres termes, la fonction a fini par donner son nom au lieu. Certes, la galerie orientale est au contraire successivement désignée comme la galerie du chapitre, puis celle du dortoir et enfin, à nouveau, celle du chapitre.

---

<sup>1287</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.1.1. et 1.7.1.

Mais, dans ce cas précis, l'appellation utilisée à un moment donné s'adapte à la réalité concrète : dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la salle du chapitre est inutilisable ; le dortoir, qui le surmonte et qui vient de faire l'objet d'une restauration<sup>1288</sup>, sert alors naturellement de nom d'usage. C'est donc un ensemble cohérent de quatre galeries qui est évoqué dans les documents d'époques diverses : aussi les données récoltées sont-elles susceptibles de renseigner la chronologie de construction du cloître, voire même son architecture.

### 3.1.1. Repères chronologiques

Comme souvent dans le cas des bâtiments communautaires, les textes tardifs sont très explicites au sujet de la reconstruction ou de la démolition du cloître. Ils sont évidemment moins précis en ce qui concerne ses origines premières, permettant seulement de formuler quelques idées à titre d'hypothèses de travail.

#### 3.1.1.1. Une (re)construction romane ?

Le cloître, pris au sens des galeries, est clairement attesté dans l'ordinaire de Guillaume Bollat, dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais son existence peut être reculée d'environ deux siècles sur la base des mentions nécrologiques, révélées par Benoît Mailliard à la fin du Moyen Âge. La galerie orientale reçoit des tombes dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, notamment celles des abbés Durand II († 1051-1056) et Dalmace († 1080). La galerie nord suit de près avec des sépultures placées entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle, comme celle de l'abbé Guy († 1081-1082), et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, comme celle de l'abbé Bernard († 1191-1197). Cette évolution chronologique est frappante : ne pourrait-elle pas refléter la progression d'un chantier de construction à l'époque romane, à moins qu'elle ne résulte simplement d'une lacune documentaire ? Les autres galeries sont aussi des lieux d'inhumation, qui accueillent cependant des défunts le plus souvent anonymes. À en croire le *Liber refusionum* de François II d'Albon, la galerie ouest est, par exemple, réservée à ceux qui n'ont pas les moyens de faire une fondation d'anniversaire ou de verser une rente au monastère<sup>1289</sup>.

#### 3.1.1.2. Une reconstruction au XIV<sup>e</sup> siècle

Dans le cas du cloître lui-même, Benoît Mailliard ne mentionne pas de reconstruction, comme il le fait, par exemple, pour la salle du chapitre ou le dortoir<sup>1290</sup>. Son évocation des multiples sépultures qui se trouvent à l'angle des galeries est et nord suggère cependant, de manière tout à fait implicite, qu'un rehaussement général des niveaux de circulation aurait pu se produire entre l'époque romane et la fin du Moyen Âge. La présence de deux tombes vraisemblablement superposées – celles d'Itier II de Talaru († 1107-1110) et d'Hugues de l'Aubépin († XIII<sup>e</sup> siècle ?) –

<sup>1288</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.3.2.

<sup>1289</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.7.3.

<sup>1290</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.5., Introduction.

ne peut guère trouver d'explication. Le couvrement de la sépulture d'Hugues Aybrand († 1323) par la première marche d'un escalier, dont l'aménagement devrait logiquement participer à cette phase de travaux, permet de situer cette transformation du cloître au milieu ou dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1291</sup>.

### 3.1.1.3. Une destruction progressive aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

La destruction du cloître est visiblement très progressive : en effet, le procès-verbal d'Hercule Marquin, en 1692, mentionne déjà l'état de ruine avancée de certaines galeries tandis que la description de Jean Roux, en 1844, évoque les derniers vestiges des galeries<sup>1292</sup>. L'évolution s'opère logiquement du sud au nord, c'est-à-dire de l'aile du réfectoire, qui est abandonné assez tôt au profit de maisons particulières, à l'aile de l'église Saint-Martin, qui est conservée et utilisée jusqu'à la suppression du monastère. L'expertise d'Hercule Marquin est symptomatique du phénomène : en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la galerie sud et l'angle sud des galeries est et ouest sont qualifiés de simples terrains, vierges de construction, alors que la moitié nord du cloître est globalement en bon état. Le processus semble s'accélérer au XVIII<sup>e</sup> siècle puisque, lors du procès-verbal de 1762, Jean-Baptiste Cussinet décrit des toitures effondrées et des arcades prêtes à tomber<sup>1293</sup>. En tout état de cause, la disparition du cloître savinien tient d'abord à son abandon par les moines : ce n'est qu'au moment de la révolution que les opérations prennent un tour plus systématique, avec les pillages qui intéressent alors au premier chef les pierres de taille<sup>1294</sup>.

### 3.1.2. Architecture

Les textes ne font que peu d'allusions à l'architecture des galeries : mis à part le témoignage de Jean Roux, qui évoque subrepticement la possible polychromie des arcades, ils n'apportent au mieux que quelques indices qui permettent toutefois de tirer quelques conclusions au sujet de la physionomie générale du cloître dans son état final. D'après Jean-Baptiste Cussinet, le cloître de l'abbaye de Savigny pourrait d'abord être de plan rectangulaire, puisque ses galeries nord et sud comportent dix-huit arcades, tandis que ses galeries ouest et est n'en possèdent respectivement que douze et onze. À en croire les textes modernes, ses supports comme son dallage, par exemple, sont construits en pierres de taille. L'aspect monumental des galeries, que suggèrent déjà leurs dimensions suffisantes pour accueillir la communauté des moines en procession, ne peut qu'être renforcé par l'emploi massif d'un matériau aussi noble que le calcaire jaune des Monts du

<sup>1291</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.5.2.1.

<sup>1292</sup> Dans l'ordre, voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.8.1. et 1.14.

<sup>1293</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.10.1.

<sup>1294</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.13.1.



Lyonnais, auquel pourrait faire songer les pierres « jaunes » citées par l'abbé Roux. Selon l'expertise de 1762, les arcades mesureraient en outre 1,40 m de large pour 2,20 m de haut, ce qui invite à restituer un mur-bahut d'environ 0,50 m de haut, afin d'obtenir un volume confortable<sup>1295</sup>.

Une dernière information fondamentale se dégage de l'analyse des sources, sous une forme cependant trop diffuse pour en tirer des conclusions affirmatives. Certes, le cloître est situé en contrebas de l'église Saint-Martin ; mais il semble également posséder différents niveaux étagés, d'ouest en est. Dans l'ordinaire de Guillaume Bollat, l'emploi de l'expression *par superior* pour désigner l'extrémité ouest de la galerie septentrionale ou l'extrémité nord de la galerie orientale suggère en effet l'existence ponctuelle de quelques degrés, qui pourraient compenser la topographie marquée du site d'implantation<sup>1296</sup>. Le cloître savinien aurait alors une physionomie proche de ceux des abbayes cisterciennes du Thoronet ou de Silvacane. Dès lors, que signifie l'absence de toute mention explicite dans le coutumier de François II d'Albon ou dans les descriptions modernes ? Le silence du *Liber refusionum* pourrait aisément s'expliquer par l'inutilité de mentionner des aménagements architecturaux qui ne servent pas de repères aux moines, lors des processions par exemple. Le silence des descriptions modernes est plus surprenant : les galeries auraient-elles été mises à niveau tardivement, à moins que les marches potentielles n'aient été enlevées très tôt, comme les dalles de la galerie sud<sup>1297</sup> ?

## 3.2. Les bâtiments de l'aile est

D'après les sources d'archives, deux bâtiments occupent l'aile orientale du cloître : la salle du chapitre et le dortoir, qui sont sans doute les deux bâtiments les mieux documentés de ce secteur. Ils bénéficient en effet de nombreuses mentions à toutes les époques qui permettent de réfléchir sur leur histoire monumentale et, dans le cas du chapitre, sur son organisation intérieure.

### 3.2.1. La salle du chapitre

À Savigny, la salle du chapitre apparaît dans toutes les sources étudiées, ce qui reflète bien son importance à l'échelle du monastère ; mais elle n'est pas toujours citée comme un lieu à part entière, notamment dans la *Papirus conventus* de Philippe Morel. De fait, l'analyse de ses différentes mentions a mis en évidence plusieurs événements constructifs marquants. Par ailleurs, les mentions les plus anciennes sont quasiment muettes au sujet de l'architecture ou des dispositions intérieures du bâtiment : seul le bâtiment dans son état moderne est donc documenté sur ce plan-là.

#### 3.2.1.1. Localisation

<sup>1295</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.8.1., 1.10.1 et 1.14.

<sup>1296</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.1.1.

<sup>1297</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.8.1. et 1.10.1.

L'appartenance de la salle du chapitre à l'aile orientale du cloître est connue grâce aux textes d'époque moderne, comme le procès-verbal qui fait suite à la mort de Claude d'Albon, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1298</sup>. Mais elle a vraisemblablement une origine bien plus ancienne : sa localisation par rapport au dortoir est effectivement une constante qui s'observe aussi bien dans l'ordinaire de Guillaume Bollat<sup>1299</sup>, dans le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle, que dans les descriptions récentes. Remonte-t-elle à une période encore plus haute, telle que l'époque romane voire même à l'époque de fondation ? L'hypothèse est envisageable mais ne peut être retenue en l'absence de preuves d'existence d'un cloître à l'époque carolingienne.

### 3.2.1.2. Repères chronologiques

Si, au temps de Benoît Mailliard, la salle du chapitre est bordée par deux sépultures datant de l'an mil, elle n'est pas pour autant attestée pour une période aussi haute. L'idée selon laquelle les tombes de Gauceran Libertz et d'Hugues de Chamelet pourraient se trouver dans le cimetière monastique, à proximité du cloître et, peut-être du chapitre, reste à ce jour tout à fait hypothétique.

#### *Une (re)construction romane ?*

La première mention connue de la salle du chapitre figure dans le *Liber consuetudinum*, soit dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle. La présence de sépultures du XI<sup>e</sup> siècle dans ce qui sera, à l'époque de Benoît Mailliard, la galerie du chapitre plaide cependant en faveur d'une existence plus ancienne. La continuité d'occupation des lieux paraît, dans ce cas précis, difficile à réfuter : l'identité des défunts ici inhumés – majoritairement des abbés – ne laisse aucun doute sur le caractère sacré de cet espace funéraire. La construction de la salle du chapitre interviendrait donc au plus tard dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, de telle sorte que la galerie soit déjà fonctionnelle dans les années 1050. S'agit-il alors d'une construction *ex nihilo* ou d'une reconstruction ? En l'absence de données sur un éventuel bâtiment antérieur, la réponse à cette question reste évidemment incertaine : la salle du chapitre connue pour l'époque romane pourrait tout aussi bien correspondre ou succéder à une salle préexistante.

#### *Une reconstruction à la fin du Moyen Âge*

Les données relatives à la salle du chapitre sont beaucoup plus précises pour les derniers siècles du Moyen Âge. L'évocation d'un bâtiment en ruine dans le texte de la réforme conduite au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle par l'archevêque de Lyon s'accorde en effet parfaitement avec la mention, par Benoît Mailliard, d'un *capitulum novum* édifié par Étienne de Saint-Just<sup>1300</sup>. En outre, vers 1390, au moment de la rédaction de la *Papirus conventus*, le bâtiment est toujours inutilisable puisque les

<sup>1298</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.8.2.

<sup>1299</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.1.2.

<sup>1300</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.2. et 1.3.

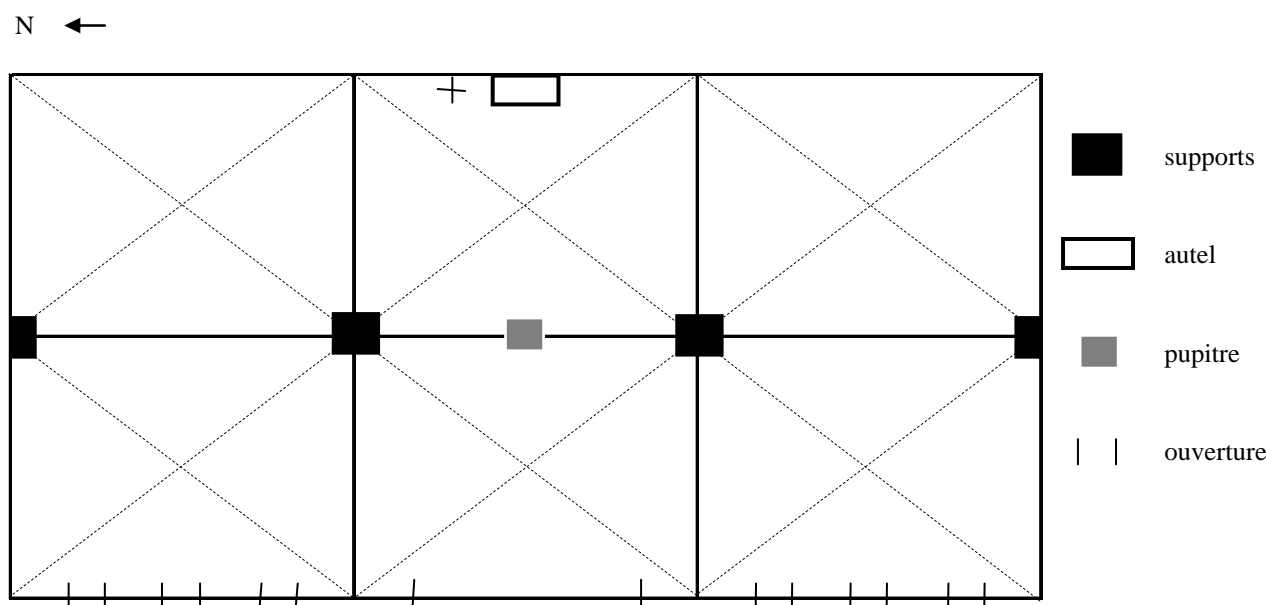
moines se réunissent alors dans le réfectoire. En conséquence, l'achèvement des travaux peut être daté de la fin de l'abbatiate d'Étienne de Saint-Just, soit à la charnière du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle.

#### *La destruction au début du XIX<sup>e</sup> siècle*

Les savants qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, sillonnent le village de Savigny en cherchant les vestiges de son abbaye sont curieusement muets au sujet de la salle du chapitre. Auguste Bernard, qui regrette la disparition du dortoir et du réfectoire, n'en fait pas mention. Est-ce à dire que le bâtiment existe sans pour autant retenir son attention ? L'absence des bâtiments de l'aile est sur le plan cadastral napoléonien, levé quelques vingt ans avant le passage de cet érudit, prouve que cette hypothèse est fautive. Aussi faut-il considérer que la salle du chapitre a disparu entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, date à laquelle elle figure sur le plan révolutionnaire, et les années 1830.

#### 3.2.1.3. La salle du chapitre dans son dernier état

L'architecture et les dispositions intérieures de la salle du chapitre ne sont connues que pour son état final. Après sa reconstruction par l'abbé Étienne de Saint-Just, dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle, l'emploi généralisé de la pierre de taille, aussi bien dans les murs, les supports que dans le dallage, confère sans aucun doute au bâtiment un aspect monumental. Les descriptions réalisées par les experts successifs au XVIII<sup>e</sup> siècle sont suffisamment précises pour autoriser une hypothèse de restitution en plan de la salle considérée (figure 28).



**Figure 28. Cloître, salle du chapitre : hypothèse de restitution du plan**

Ouvert sur la galerie par six petites arcades, probablement réparties équitablement de part et d'autre d'une porte centrale, le chapitre semble être une vaste salle subdivisée en trois vaisseaux de deux travées par quatre supports alignés – deux supports engagés et deux supports libres – qui supportent des voûtes d'ogives. Il est équipé de bancs maçonnés, qui courent le long des murs, d'un

autel accolé au mur est, qui est surmonté d'une fenêtre à croisée, et enfin d'un crucifix en bois, qui est placé au nord de l'autel.

### 3.2.2. Le dortoir

À l'instar du réfectoire, le dortoir de l'abbaye de Savigny n'est guère documenté sur un plan architectural. Sa chronologie peut en revanche être restituée dans ses grandes lignes à partir de ses mentions successives et complémentaires.

#### 3.2.2.1. Localisation relative

La localisation du dortoir dans l'aile orientale du cloître ne fait aucun doute d'un bout à l'autre de la période documentée par les sources d'archives. La salle de repos est placée au-dessus du chapitre, comme l'indiquent la station de procession décrite dans l'ordinaire du XIII<sup>e</sup> siècle ou les descriptions du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est là une position tout à fait classique dans un monastère bénédictin.

#### 3.2.2.2. Repères chronologiques

Les textes médiévaux et modernes permettent en outre d'envisager pour le dortoir des religieux plusieurs campagnes de restauration au Moyen Âge ; alliés aux sources graphiques, ils apportent également des données solides au sujet de sa réoccupation tardive et de sa destruction.

##### *Une construction romane ?*

Le dortoir est déjà bien en place au début du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il apparaît à de nombreuses reprises dans le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat. Aucun indice direct ne permet *a priori* de préjuger de sa date de construction ; mais l'hypothèse selon laquelle les galeries du cloître auraient été construites au XI<sup>e</sup> siècle, en commençant par la galerie orientale, incline à l'attribuer à cette phase de travaux.

##### *Une restauration dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*

Le texte de la réforme commanditée par l'archevêque de Lyon précise que, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le dortoir est inutilisable en raison de l'incendie survenu vers 1135. Comme la salle du chapitre, il est donc reconstruit par l'abbé Étienne de Saint-Just. La biographie écrite par Benoît Mailliard est parfaitement claire sur ce point<sup>1301</sup>. C'est la *Papirus conventus* qui permet, une nouvelle fois, de réduire l'intervalle chronologique : dans les années 1390, le dortoir est visiblement fonctionnel ; il sert même de référence pour désigner la galerie est du cloître<sup>1302</sup>. En conséquence, il

<sup>1301</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.2. et 1.5.

<sup>1302</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.3.1.1.

paraît avoir été remis en état avant le chapitre lui-même sans doute parce qu'il nécessitait moins de travaux lourds. L'action d'Étienne de Saint-Just relèverait là aussi de la restauration plus que de la reconstruction. Faut-il en plus attribuer à cette campagne la charpente et la toiture qui, d'après le procès-verbal de 1692, semblent mal adaptées aux murs du bâtiment ?

#### *La destruction dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*

Désaffecté au moins depuis l'époque moderne – la description de 1692 sous-entend même que son dallage a déjà été arraché –, le dortoir est réutilisé à des fins agricoles dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'établissement est toujours un monastère<sup>1303</sup>. Il ne conserve apparemment pas ses fonctions très longtemps : dès 1853, l'érudit Auguste Bernard déplore sa disparition<sup>1304</sup>. Les sources graphiques permettent d'ailleurs de réduire cet intervalle chronologique au seul premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle puisque l'aile orientale du cloître figure sur le plan révolutionnaire vers 1796, mais par sur le plan cadastral napoléonien vers 1830.

#### 3.2.2.3. Architecture et dispositions intérieures

Les connaissances acquises sur l'architecture ou les dispositions intérieures du dortoir sont en revanche très limitées : en dehors des fenêtres citées dans le procès-verbal de 1762, qui suggèrent explicitement la présence de cellules distinctes, le seul indice consiste en la localisation possible d'un escalier au sud, entre le chapitre et le parloir, tel que le restitue Amédée Cateland sur son plan du monastère<sup>1305</sup>.

### **3.3. Les bâtiments de l'aile sud**

Le parloir, la prison monastique, la maison de l'Ostellet ou du chantre et le réfectoire correspondent à autant de bâtiments ou de corps de bâtiments distincts ; parce qu'ils sont fréquemment associés les uns avec les autres, ils nécessitent pourtant une analyse commune, qui s'attachera malgré tout à dégager leurs spécificités éventuelles. Ces édifices ont pour point commun une apparition tardive dans les sources d'archives et une appartenance certaine à l'aile sud du cloître. Ils ont en revanche difficiles à localiser avec précision, justement en raison de leurs imbrications multiples et complexes.

#### 3.3.1. Localisation relative

Localiser ces bâtiments les uns par rapport aux autres impose donc au préalable de récapituler les associations mises en évidence lors de l'analyse de chaque document d'archives. D'après la *Papirus conventus*, qui remonte aux années 1390, le réfectoire est situé dans le même secteur que la maison

<sup>1303</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.8.3. et 1.10.3.

<sup>1304</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.14.

<sup>1305</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 2.4.

de l'Ostellet et les chambres privées, sans pour autant leur être accolé. Presque un siècle plus tard, d'après les lettres royales de Louis XI, la maison du chantre, qui correspond à l'ancienne maison de l'Ostellet et qui inclut la prison monastique, pourrait se trouver entre le dortoir et le réfectoire, ou entre le parloir et le réfectoire, sans qu'il soit possible, sur la seule base du texte, de trancher entre les deux hypothèses. D'après les manuscrits légèrement postérieurs de Benoît Mailliard, le réfectoire est toujours dans l'environnement des chambres privées tandis que la prison monastique et la maison du chantre occupent un même bâtiment ; le parloir est en outre en relation avec l'église Sainte-Marie et, surtout, avec la chapelle Saint-Jean-Saint-Paul. Enfin, d'après le *Liber refusionum*, écrit en 1608, le parloir et la prison monastique – donc la maison du chantre – sont accolés l'un à l'autre. Confrontées les unes aux autres, ces multiples données permettent *in fine* de formuler quelques conclusions intéressantes. Situé dans l'angle sud-est du cloître, c'est-à-dire à l'intersection des ailes est et sud, le parloir occupe d'abord une position centrale puisqu'il dessert à la fois l'église mariale et la chapelle, le cimetière et le jardin de l'infirmerie et enfin les galeries. C'est là un constat valable aussi bien pour les derniers siècles du Moyen Âge que pour l'époque moderne ; en d'autres termes, le parloir ne semble pas changer d'emplacement dans l'intervalle envisagé. Les textes de Benoît Mailliard ou de François II d'Albon permettent en outre de restituer à l'ouest de ce parloir la maison du chantre qui comporte, sans doute au rez-de-chaussée, la prison monastique. Ils résolvent donc le problème d'interprétation posé par les lettres patentes de 1480.

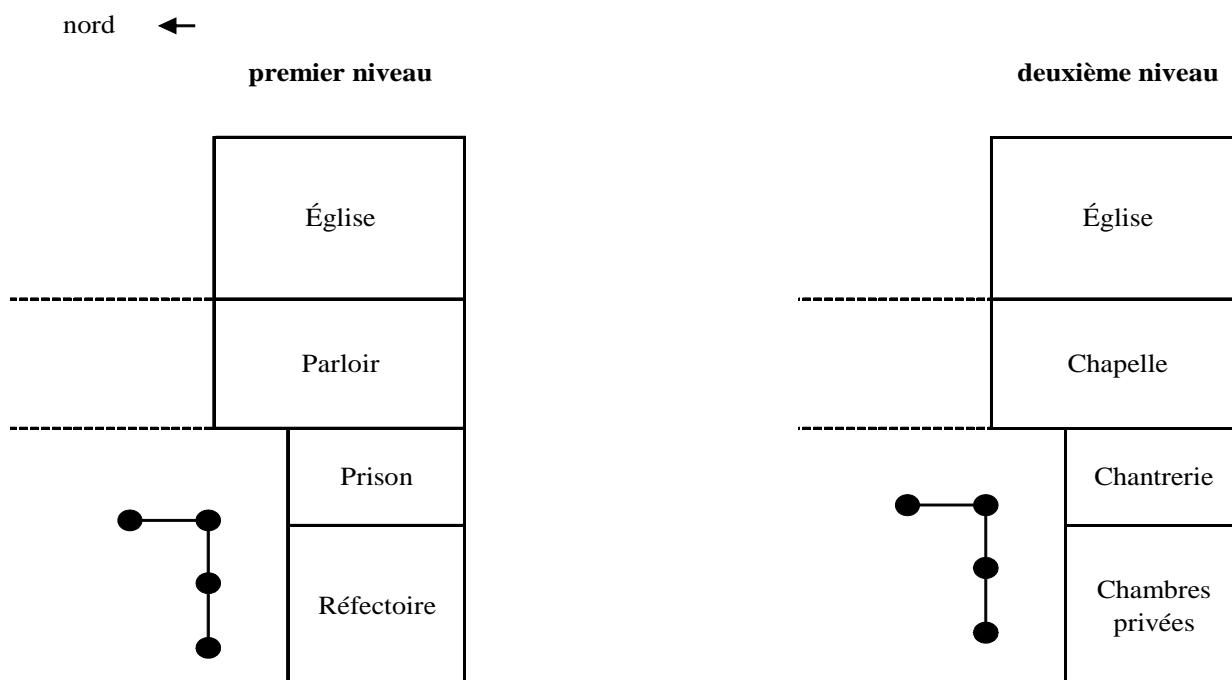


Figure 29. Angle sud-est du cloître : hypothèse de localisation des lieux

Au vu de ces remarques, il paraît raisonnable de restituer, à l'ouest de l'église, une aile de bâtiments à deux niveaux comportant successivement, au rez-de-chaussée, le parloir, la prison monastique et le réfectoire et, à l'étage, la chapelle Saint-Jean-Saint-Paul, la maison de l'Ostellet / du chantre et enfin les chambres privées, comme le suggère le schéma proposé ci-dessus

(figure 29). La largeur de la prison est nécessairement inférieure à celle du parloir étant donné que, lors de la station de procession décrite dans le *Liber refusionum*<sup>1306</sup>, les religieux du chœur gauche et du chœur droit prennent place de part et d'autre de la galerie et atteignent les portes de ces deux bâtiments.

### 3.3.2. Repères chronologiques

Les bâtiments de l'aile sud du cloître figurent essentiellement dans des textes de la fin du Moyen Âge ou de l'époque moderne, qui ne s'attardent guère sur leurs origines premières. Seules leurs premières mentions connues permettent alors de formuler quelques hypothèses quant à leur époque supposée de construction. Leur démolition est au contraire mieux documentée.

#### 3.3.2.1. Une (re)construction à la fin de l'époque romane ?

Seule la maison de l'Ostellet bénéficie d'une indication certes tardive, mais néanmoins plausible : d'après l'inventaire des titres compilé au XVII<sup>e</sup> siècle, elle aurait été édifiée dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, avant 1233 pour être précis<sup>1307</sup>. Le bâtiment a-t-il été réalisé sur un terrain vierge ou a-t-il été assis sur une construction antérieure ? L'acte ainsi résumé ne permet pas de trancher entre ces deux hypothèses. L'origine réelle de cette maison rejoint finalement la question générale de la genèse de l'aile sud du cloître. D'après les connaissances actuelles, le réfectoire d'une part, le parloir et la maison du chantre, qui succède à la maison de l'Ostellet, d'autre part, apparaissent respectivement dans le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat, dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, et dans les lettres royales accordées à Pierre Baronnat, en 1480. Rien ne prouve concrètement leur existence à une époque plus ancienne. Il est cependant peu probable que l'emplacement de l'aile sud du cloître soit resté vacant depuis la fondation du monastère ou, pour le moins, pendant l'époque romane. Le réfectoire lui-même est d'ailleurs une salle d'une absolue nécessité dans un établissement bénédictin roman.

#### 3.3.2.2. La destruction au XVIII<sup>e</sup> siècle

Le procès-verbal de 1762 est sans équivoque, au moins en ce qui concerne le réfectoire. À la demande de Jean-Baptiste Cussinnet, les moines déclarent que le bâtiment est détruit depuis longtemps déjà. Ils ont même du mal à localiser son emplacement<sup>1308</sup> ! La destruction du réfectoire semble donc antérieure au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et s'explique vraisemblablement par la généralisation des maisons particulières au sein de l'abbaye. Concerne-t-elle également les autres bâtiments de l'aile sud du cloître ? La question ne peut être résolue sur la seule base de ce texte, qui n'évoque ni le parloir, ni la maison du chantre. L'absence du moindre édifice au sud du jardin

<sup>1306</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.7.2.

<sup>1307</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.9.

<sup>1308</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.10.3.

claustral sur le plan révolutionnaire, levé vers 1796, ne laisse cependant guère de place au doute. Tous les bâtiments du secteur ont sans doute disparu du temps même du monastère, laissant place à des terrains vierges ou des jardins.

### 3.4. Les bâtiments de l'aile ouest

Les bâtiments de l'aile ouest apparaissent bien moins souvent que les autres dans les sources d'archives. Le phénomène s'explique aisément par le caractère moins sacré de ce secteur du cloître, qui ne comporte ni salle à forte valeur symbolique, comme le chapitre, ni salle communautaire, comme le réfectoire par exemple. Ces édifices ne disposent par conséquent que d'une documentation très réduite. Ils correspondent, dans un premier temps, au doyenné de Teylan puis, dans un second temps, à la communerie. Le changement s'opère à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à la suite de l'incendie qui avait auparavant réduit l'ancienne maison du communier à l'état de ruines. Passé en 1585, l'acte d'échange précise alors qu'Antoine de Sainte-Colombe a remis à neuf sa maison avant de la céder au chapitre, qui l'accepte en faveur du futur communier. D'après la description incluse dans le texte, l'aile ouest du cloître est donc, dans son état final, subdivisée en deux niveaux qui pourraient comporter, en partie basse, des celliers en enfilade et, en partie haute, des pièces d'habitation<sup>1309</sup>.

Le seul autre renseignement fourni par les documents d'archives concerne la possible conservation de ces bâtiments, au moins partiellement, dans les constructions actuelles. L'aile ouest du cloître figure en effet sur tous les plans modernes, sans subir de changements flagrants. Une étude archéologique du secteur permettrait éventuellement de vérifier cette hypothèse et, le cas échéant, d'observer les vestiges les plus récents.

## Conclusion

---

L'analyse de la documentation relative au cloître et aux bâtiments conventuels a apporté des données nombreuses et intéressantes qui, souvent, n'ouvrent qu'à des hypothèses. Les lieux sont globalement assez bien connus à partir de l'époque romane : galeries et salles nécessaires à la vie commune font vraisemblablement l'objet d'une construction progressive entre la première moitié du XI<sup>e</sup> et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, voire la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont, pour la plupart, restaurés à la fin du Moyen Âge, sans doute à la charnière du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle : sont notamment concernés la galerie est, c'est-à-dire potentiellement le secteur construit au plus tôt dans la période romane ; semblent au contraire épargnés les bâtiments de l'aile ouest et surtout de l'aile sud. Ces grands travaux n'affectent pas l'organisation générale du cloître qui reste dans ses grandes lignes identique jusqu'à sa suppression à la fin de l'époque moderne. Si la reconstruction de la salle

<sup>1309</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.6.



du chapitre ou du parloir a pu s'accompagner de changements significatifs dans les élévations ou l'emprise au sol, par exemple, elle ne remet pas en cause l'emplacement des différents lieux. La salle du chapitre et le dortoir occupe l'aile orientale; le parloir, qui n'apparaît qu'à la fin du Moyen Âge et pourrait être, à cette époque, de construction récente, assure la transition avec l'aile méridionale. La maison de l'Ostellet et le réfectoire prennent justement place dans cette aile, tandis que les bâtiments du doyen de Teylan puis du communier s'installent dans l'aile occidentale.

Qu'en est-il avant l'époque romane : existe-t-il un cloître contemporain ou légèrement postérieur à la fondation du monastère ? Le seul indice disponible à cet égard réside dans la mention des deux tombes de l'an mil, qui pourraient, dès l'origine, se trouver dans le cimetière monastique, à proximité de l'aile est du cloître. Il se révèle trop insuffisant, à ce stade de l'analyse, pour apporter des conclusions affirmatives. Aussi la présence de bâtiments conventuels aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles à l'emplacement de ce qui sera le cloître roman doit-elle être considérée avec circonspection pour l'instant. Tout au plus pouvons-nous imaginer, à partir des éléments de description connus pour le cloître moderne, une évolution dans les matériaux utilisés dans les constructions successives : un premier cloître en bois pourrait, par exemple, céder la place à un cloître maçonné à l'époque romane, qui serait lui-même remplacé par un cloître en pierres de taille à la fin du Moyen Âge ? Un tel schéma est évidemment séduisant, en particulier si on le compare à des exemples connus pour le nord de l'Europe, comme le monastère de Hamage<sup>1310</sup>, mais il ne constitue dans le cas de Savigny qu'une hypothèse qui devra être confrontée à d'autres données. La destruction du cloître et des bâtiments conventuels, qui s'opère progressivement entre le XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, laisse malheureusement peu d'espoir de trouver des vestiges en élévation dans les secteurs stratégiques que sont notamment les ailes est et nord. Seules des fouilles pourraient éventuellement apporter des éléments de réponse.

---

<sup>1310</sup> LOUIS, 1999 b, p. 92-94.

# Conclusion

---

La richesse des sources documentaires saviniennes ne s'est pas démentie au cours de l'analyse. La confrontation entre les textes modernes, traditionnellement exploitées, et les livres anciens, au contraire laissés de côté, permet désormais d'envisager les édifices cultuels et conventuels dans la longue durée, et non plus de se limiter à leur dernier état, contemporain de la suppression du monastère.

Deux édifices se sont succédé à l'emplacement de l'église Saint-Martin : vraisemblablement construit avant la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, le premier a été progressivement remplacé, à l'initiative de l'abbé Dalmace, à partir de la fin du siècle suivant. Placée juste en face de l'entrée principale de l'abbaye, l'église romane semble être un édifice de grandes dimensions, monumentalisé à la fois par son avant-nef et son clocher, et ses dénivelés successifs. Elle possède de nombreux autels, en particulier dans le chevet et dans le chœur monastique, qui perdurent, au moins dans leurs dédicaces, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le deuxième lieu de culte, sans doute voué à la Vierge depuis son origine, est attesté dès les premières années du XI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle Itier I, un abbé venu de Cluny, instaure de nouvelles solennités à l'occasion de l'Assomption. Il est considéré comme une église au plein sens du terme, et non comme une chapelle secondaire. À ce titre, il est doté d'un chœur monastique et peut accueillir aussi bien les messes que les offices. En outre, il est flanqué d'une chapelle latérale sud, consacrée à saint Léger, qui possède très tôt des fonctions funéraires, puisqu'elle reçoit les sépultures des premiers abbés connus. D'après les textes médiévaux, cette église ne semble pas avoir fait l'objet de lourdes campagnes de travaux au cours de son histoire. Sur le plan révolutionnaire et les photographies d'Amédée Cateland, elle apparaît pourtant comme un bâtiment au plan irrégulier et asymétrique, qui suggère au contraire des remaniements importants. La contradiction des sources est ici évidente.

De manière générale, les sources d'archives ne prêtent guère attention au cloître avant les textes de la fin du Moyen Âge ou de l'époque moderne, qui s'alarment sur son délabrement. Sa salle du chapitre, son dortoir, son réfectoire, ou encore ses galeries, figurent bien dans les livres liturgiques, mais n'y trouvent souvent qu'une preuve d'existence à une date donnée. Les indices relevés dans les manuscrits de Benoît Mailliard suggèrent pourtant que certains bâtiments aient pu être restaurés à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, peut être sous l'abbatiate d'Étienne de Saint-Just. Ils permettent aussi d'envisager un rehaussement conséquent des niveaux de circulation, en particulier dans la galerie orientale. Les dispositions architecturales sont seulement connues pour l'état final du cloître et des bâtiments conventuels, qui est notamment documenté par les descriptions modernes.

Se concentrent alors la salle du chapitre et le dortoir à l'est, puis le parloir et la chapelle haute dans l'angle sud-est, ensuite la maison de l'Ostellet et le réfectoire au sud et enfin les bâtiments du communier à l'ouest. Les constructions possèdent alors un aspect monumental indéniable, qui se manifeste en particulier par l'emploi généralisé de la pierre de taille aussi bien dans les galeries que dans la salle du chapitre par exemple.

Il est évidemment difficile d'établir des relations concrètes entre les trois édifices, ou ensembles d'édifices, étudiés sur la seule base des documents d'archives. Mais leur localisation, révélée par le plan révolutionnaire, permet malgré tout de réfléchir au plan d'ensemble du monastère, ou plutôt de son espace ecclésial, dans une perspective chronologique. Si les deux églises sont attestées dès l'époque romane, voire le X<sup>e</sup> siècle dans le cas de l'abbatiale, le cloître apparaît en revanche plus tardivement. Il est alors précisément localisé sur le flanc sud de la grande église et dans l'angle nord-ouest de la deuxième église. Or, l'absence totale de construction dans ce secteur serait surprenante, même à haute époque. Ainsi l'hypothèse qu'il y ait eu, avant même l'époque romane, des constructions intermédiaires n'est-elle pas dénuée de fondements. Seules des données archéologiques tangibles pourraient cependant lui conférer une plus grande assurance. À ce propos, les témoignages de savants et surtout les plans successifs, depuis le plan révolutionnaire jusqu'au cadastre actuel, laissent augurer de la conservation de vestiges en élévation à l'emplacement de l'avant-nef de l'église Saint-Martin, de celle de l'église Sainte-Marie également, ou encore de l'aile ouest du cloître. Ils témoignent en revanche de l'ampleur des destructions subies par ces édifices, mais n'annihilent pourtant pas la possibilité de mettre au jour des structures enfouies à l'emplacement du chevet des églises ou des galeries du cloître. Aussi devons-nous dès à présent exposer les résultats obtenus à la suite des interventions archéologiques menées en des secteurs stratégiques grâce à la collaboration de nombreux propriétaires.



TROISIÈME PARTIE :

LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUE  
DES ÉDIFICES CULTUELS ET  
CONVENTUELS



# Introduction

---

De la bibliographie de l'abbaye de Savigny s'impose l'image persistante d'un site qui est dépourvu de vestiges archéologiques susceptibles de renseigner sur l'histoire monumentale et architecturale des édifices monastiques. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, tous les chercheurs, ou presque, se sont alarmés devant l'ampleur des destructions : d'une conversation à l'autre, d'une publication à l'autre, cette réputation de site archéologique vierge s'est tenacement accrochée au village de Savigny au point de décourager ceux qui, comme Léon Galle et ses amis, espéraient restituer le plan du monastère. Les archives personnelles d'Amédée Cateland ont cependant montré que des vestiges subsistaient bel et bien, notamment dans le secteur de l'église Sainte-Marie et de la chapelle Saint-Léger, dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Propriétés privées, difficultés d'accès, manque de moyens pour tirer parti de ces vestiges... Toutes ces raisons s'ajoutent sans doute les unes aux autres pour expliquer l'indigence des recherches archéologiques jusqu'aux dernières décennies du siècle dernier. Cette réputation de pauvreté archéologique n'est d'ailleurs pas dénuée de fondements : d'un point de vue touristique, les rares vestiges subsistants sont trop bien masqués par les constructions actuelles pour rendre visible la grande abbaye médiévale ; d'un point de vue archéologique, ils sont en revanche suffisants pour envisager, édifice par édifice, secteur par secteur, une chronologie de construction et des hypothèses de restitution.

D'après l'analyse du plan révolutionnaire et des plans cadastraux, qui donnent à voir l'évolution du site depuis la suppression du monastère, les édifices cultuels et conventuels de l'abbaye de Savigny ont laissé leur empreinte dans le village actuel. Les photographies aériennes du site confirment cette appréciation, en révélant combien le quartier de l'Abbaye se distingue aujourd'hui des autres quartiers du bourg (planches A 2.1 à A 2.5). Les limites parcellaires reprennent l'emplacement des murs anciens, comme le montre l'exemple particulièrement évocateur du gouttereau sud de la grande église, qui est devenu un sentier permettant de passer entre les jardins aménagés à l'emplacement de cette église et du cloître. Aussi, la continuité d'occupation pressentie pour les parties occidentales de l'abbatiale et de la deuxième église, ou pour l'aile ouest du cloître, laisse-elle espérer la conservation de vestiges en élévation au sein des maisons actuelles. De même, l'aménagement de jardins en lieu et place de la nef et du chevet de l'abbatiale, de la nef de la deuxième église ou des galeries du cloître, pourrait avoir préservé des structures enfouies. L'approche archéologique, rendue possible par le soutien de la commune et des habitants, est seule à pouvoir vérifier l'existence et l'intérêt des vestiges éventuels.

Non pas qu'elle n'ait jamais été tentée, bien sûr. Dès les années 1970, Denise Devos a travaillé sur le terrain, a étudié les vestiges connus de l'église Saint-Martin et du cloître en particulier. Sa

monographie sur les édifices cultuels et conventuels de Savigny s'inscrit ainsi dans la continuité parfaite des travaux de son oncle, Amédée Cateland. Mais, elle n'a pas eu d'autres possibilités que d'adopter une démarche historique visant à étudier les textes et à illustrer les résultats obtenus par la description ou les photographies des vestiges. La conjoncture n'était pas encore favorable à la mise en œuvre de recherches archéologiques. Plus tard, des universitaires ont travaillé, dans une optique cette fois purement archéologique, sur les vestiges de certains édifices – Pascal Bonzi et Sylvie Réal sur la chapelle Saint-Léger ou Juliette Ducôté sur le secteur oriental du carré claustral – mais sans avoir les moyens de replacer le bâtiment étudié dans son contexte bâti, sans avoir la possibilité de réfléchir à l'échelle du monastère dans sa globalité<sup>1311</sup>.

C'est justement l'objectif de la troisième partie de cette thèse, qui s'est progressivement orientée d'une prospection générale, englobant toutes les composantes de l'espace ecclésial savinien, vers l'étude du bâti ou la fouille de secteurs scientifiquement stratégiques et légalement accessibles. Quatre chapitres se succèdent dans cette partie : le premier décrit brièvement les interventions archéologiques réalisées sur le site entre 2004 et 2011 et explique les méthodes de travail mises en œuvre ; les suivants exposent les résultats obtenus pour les trois pôles monumentaux auparavant déterminés par l'analyse des sources documentaires : d'abord la grande église Saint-Martin, puis la deuxième église Sainte-Marie et, enfin, le cloître et les bâtiments conventuels.

---

<sup>1311</sup> DEVOS, 1972 ; BONZI ET RÉAL, 1987 ; DUCÔTÉ, 1999 et 2000.



## Chapitre X.

Présentation des vestiges et  
des méthodes d'investigations



## Introduction

Cette thèse a été construite à Savigny même. C'est sur le terrain que les problématiques de recherches ont été affinées en fonction de divers paramètres. Bien sûr, la nature des découvertes a été déterminante : par exemple, la mise au jour d'une église antérieure à l'an mil dans le cuvier a permis de recentrer le sujet autour de l'évolution spatiale du monastère entre l'époque carolingienne et l'époque romane. Mais les interventions ont aussi été réalisées en fonctions des opportunités : sur un site tel que Savigny, où les vestiges sont dispersés au sein des constructions actuelles, la diplomatie a nécessairement joué un rôle prépondérant dans l'organisation du travail. La chronologie des interventions est d'ailleurs révélatrice du glissement des possibilités d'action, d'abord dictées par des enjeux diplomatiques puis par des enjeux résolument scientifiques (figure 30).

Année	Édifice monastique	Bâtiment(s) actuel(s)	Nombre de		Durée
			parcelles	propriétaires / locataires	
2004	Chapelle Saint-Léger	Maison sud-est	1	1	2 semaines
	Église Sainte-Marie	Cuvier	1	1	
2006	Église Saint-Martin	Terrain est	4	4	3 mois
2009	Église Saint-Martin	Maison nord-ouest	3	1 / 1	5 mois
	Église Sainte-Marie	Cuvier	1	1	
	Cloître	Jardin central	1	1	
2010	Aile ouest du cloître	Maison sud-ouest	1	1	1 jour
2011	Église Saint-Martin	Jardins ouest	1	1	1 mois
	Église Notre-Dame	Cuvier	1	1	
	Cloître	Jardin central	1	4	

Figure 30. Abbaye de Savigny : chronologie des interventions archéologiques

En 2004, l'analyse partielle de la chapelle Saint-Léger a été conditionnée par les travaux de restauration engagés par des propriétaires convaincus de l'intérêt patrimonial de leur maison. En 2006, la première opération d'envergure a été consacrée à l'église Saint-Martin parce que le statut communal de la parcelle D 1489 facilitait les démarches administratives préliminaires. Elle s'est accompagnée de manifestations publiques (visites de chantier, conférences), destinées à impliquer les Savignois dans nos travaux. Jusqu'en 2008, notre vision du site était donc limitée à quelques fenêtres ouvertes, qui permettaient d'avancer des hypothèses quant à la chronologie de construction des bâtiments considérés, mais qui ne permettaient pas d'embrasser le monastère dans sa globalité. En 2009, a donc été effectuée une prospection thématique sur les édifices culturels et conventuels de l'abbaye, incluant le levé topographique du plan du quartier de l'abbaye et l'analyse archéologique des vestiges conservés en élévation. Les données alors récoltées concernaient aussi bien l'histoire monumentale des bâtiments que l'organisation spatiale des lieux. Elles ont évidemment suscité de nouveaux questionnements, en particulier sur les niveaux de circulation. En conséquence, les dernières opérations, menées en 2011, se sont limitées à des secteurs de superficie limitée – la nef

de l'abbatiale ou la galerie est du cloître par exemple – mais très sensibles d'un point de vue archéologique.

## 1. Levé topographique de plan

---

À l'heure actuelle, l'abbaye de Savigny a totalement disparu du paysage urbain. Si elle est véritablement fossilisée dans le parcellaire actuel, comme le montre l'étude des plans anciens (planche A 3.11), elle reste donc difficile à repérer sur le terrain, en raison des transformations radicales subies par le site entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle. L'exhaussement des sols, le remaniement ou le changement d'orientation de bâtiments anciens, comme le cuvier, ont profondément modifié le paysage savinien. Par ailleurs, les vestiges des édifices monastiques sont dispersés au sein de constructions contemporaines. Ils sont déconnectés les uns des autres, tant visuellement que physiquement. Dans le cas de l'église majeure, par exemple, les structures du massif occidental et les sols du chevet sont distants de 45 m et sont inclus, ou cernés, par des murs récents, qui empêchent toute vision d'ensemble. La précision relative des plans cadastraux ne suffisait pas à mettre en relation des vestiges aussi éloignés. La réalisation d'un plan topographique s'est donc rapidement imposée comme une nécessité absolue. Le travail a été confié à une entreprise spécialisée dans l'acquisition et le traitement des données géométriques, propres à restituer un bâtiment ou un site, au moyen de scannages tridimensionnels. Éric Varrel et Marion Saillant sont donc intervenus pour le compte d'ATM 3 D en septembre 2009. Ils ont levé le plan de tous les bâtiments aujourd'hui installés dans le périmètre des édifices culturels et conventuels saviniens (planche A 3.12).

Confronté l'une à l'autre, la localisation des édifices monastiques sur le plan cadastral actuel (planche A 3.11) et la localisation des opérations archéologiques sur le plan topographique (planche A 3.13) permettent de visualiser les secteurs étudiés, mais aussi les secteurs restés inaccessibles. L'emplacement de l'église Saint-Martin est aujourd'hui occupé par trois propriétés distinctes, comportant d'ouest en est, trois maisons alignées (parcelles D 203 à D 205), un jardin (D 206), une portion de la rue de l'Abbaye et un terrain en friche (D 1489). Ont été ouverts aux archéologues la maison nord-ouest (b 4 et b 5), les jardins ouest (b 3 et S 3), la rue de l'Abbaye (b 10) et le terrain est (S 1). L'emplacement de l'église Sainte-Marie correspond également à trois propriétés distinctes incluant, toujours d'ouest en est, un bâtiment communal (D 214) – le cuvier –, une maison sud (D 215), puis par un jardin est (D 1336) et une maison est (D 216). Les interventions archéologiques ont concerné le cuvier (b 2, b 6 et b 11), la maison sud (b 1) et le jardin est (b 2). Enfin, l'emplacement du cloître et des bâtiments communautaires a laissé la place à deux propriétés réunissant, d'ouest en est, trois maisons alignées (D 1016), deux jardins (D 101 et D 211), un terrain vague (D 1338) et un parking (devant le cuvier). Les opérations archéologiques

se sont déroulées dans la maison sud-ouest (b 8), le cabanon sud-est (b 7) et le jardin central (S 2 et S 4).

## 2. Travail d'analyse

La destruction des bâtiments monastiques et le développement du village actuel à leur emplacement implique également un état de conservation variable des vestiges, qui peuvent exister en positif, en sous-sol ou en élévation, ou en négatif, en sous-sol ou dans des murs récents. Ainsi, dans le cas de l'abbatiale, le massif occidental et la nef ont-ils conservé des vestiges encore debout, bien que restreints en hauteur, tandis que le chevet n'a gardé que ses sols, enfouis sous 1 m de terre. Dans le cas de la deuxième église, le massif occidental s'élève encore sur une hauteur conséquente d'environ 10 m alors que la nef et le chevet sont totalement détruits. Dans le cas du cloître, enfin, l'aile ouest est préservée au sein de maisons actuelles ; les autres bâtiments, galeries comprises, ont entièrement disparu. Ce travail de thèse associe donc l'archéologie du sous-sol et l'archéologie du bâti, dans une démarche commune qui vise à recenser le maximum de données sur chacun des édifices culturels et conventuels saviniens. Le tableau (figure 31) ci-dessous récapitule toutes les interventions réalisées entre 2004 et 2011. Allié à la planche A 3.13, il met en évidence que les deux disciplines connexes ont été mises en œuvre, simultanément ou successivement, aussi bien sur les églises que sur le cloître savinien.

Édifice monastique	Localisation et description de l'intervention	Année
Église Saint-Martin	Terrain est : sondage à l'emplacement du chevet (S 1)	2006
	Jardins ouest : étude du bâti sur le gouttereau nord de la nef (b 3 et b 10)	2006 2011
	Maison nord-ouest : étude du bâti sur le massif occidental (b 4 et b 5)	2009
	Jardins ouest : sondage à l'emplacement de la nef (S 3)	2011
Église Sainte-Marie et bâtiments adjacents	Maison sud-est : étude du bâti sur la chapelle Saint-Léger (b 1)	2004
	Cuvier : étude du bâti sur la nef et le massif occidental (parements internes) (b 1, b 6)	2009
	Cuvier : étude du bâti sur la nef et le massif occidental (parements externes) (b 11)	2011
Cloître et bâtiments conventuels	Jardin central : sondage à l'emplacement de la galerie nord (S 2)	2009
	Jardin central : sondage à l'emplacement de la galerie est (S 4)	2011

Figure 31. Abbaye de Savigny : localisation et description des interventions archéologiques

### 2.1. Principes généraux

Les méthodes d'analyse sont les mêmes pour l'archéologie du sous-sol et l'archéologie du bâti. Elles ont été amplement décrites dans les manuels universitaires<sup>1312</sup> et elles sont mises en pratique sur la plupart des chantiers de fouilles conduits en métropole. Analyse stratigraphique et enregistrement des données sont autant de principes généraux qui ont évidemment été utilisés sur

<sup>1312</sup> Voir par exemple : DJINDJIAN, 2011 ou, pour le Moyen Âge, RACINET ET SCHWERDROFFER, 2004.

les chantiers saviniens. Ils ont donné lieu à une littérature abondante, aujourd'hui très connue, qui avait pour ambition de théoriser ces méthodes d'analyse<sup>1313</sup>. Ces questions ne méritent pas de plus amples développements, d'autant plus que la documentation archéologique (inventaires des US, des UC et diagrammes stratigraphiques) ainsi constituée figure dans le deuxième tome (annexes D à F).

Il suffit de mentionner les adaptations réalisées sur le terrain, en raison de la déconnection des vestiges. De manière générale, toute couche mise au jour dans un sondage a été désignée comme une unité stratigraphique (US), toute portion de maçonnerie repérée dans un mur a de même été désignée comme une unité de construction (UC), selon les conventions proposées en 2005 par Isabelle Parron<sup>1314</sup>. Mais toutes les strates n'ont pas été traitées avec le même niveau de détail. À titre d'exemple, les remblais disposés sur une grande partie du site au XIX<sup>e</sup> siècle sont constitués d'une multitude de petites couches, correspondant à des jetées successives de brouettes, ou de seaux, emplis de terre ou de cailloux. Épais de 0,80 à 1,20 m environ, ils n'ont pas fait l'objet d'une fouille fine, ni d'un enregistrement individuel des couches. La théorie a logiquement cédé le pas à la pratique. D'autres remblais, contemporains des précédents, ont en revanche révélé l'existence de structures disparues, mais présentes en négatif. Aussi ont-ils été étudiés avec attention, non pas pour leur composition mais pour leur positionnement exact. C'est ainsi que l'analyse des remblais de démolition a permis, dans le cas de l'église Saint-Martin, de suggérer une hypothèse de restitution en plan pour le chevet<sup>1315</sup>.

Le cuvier, conservant au sein de murs récents les vestiges d'une église antérieure à l'an mil, a posé un autre problème de méthode lié à la transcription des résultats. Les remaniements effectués pendant dix siècles sur l'édifice primitif ont entraîné la subdivision de sa maçonnerie en de nombreuses portions de murs, complètement déconnectées les unes des autres. Sur le terrain, toutes ces unités de construction ont été décrites individuellement, mur par mur ; pour la thèse, elles ont été rassemblées dans une entité supérieure, appelée « maçonnerie (M) », afin de réduire le nombre d'occurrences. Là encore, la documentation insérée dans les annexes permet de vérifier la concordance entre les unités de construction et les maçonneries (annexes D 1, E 1 et F 1). La présentation des données s'en trouve allégée – l'analyse est proposée maçonnerie par maçonnerie, et non pas mur par mur – et les comparaisons entre bâtiments en sont facilitées. Pour clore cette présentation méthodologique, il convient à présent d'évoquer les méthodes d'analyse appliquées aux objets archéologiques étudiés sur les monuments de l'abbaye de Savigny.

## 2.2. Analyse des objets archéologiques

Les bâtiments anciens conservent plusieurs types d'objets archéologiques, qui requièrent des méthodes d'analyse spécifiques. Les trous de boulin nécessitent d'abord une étude individuelle

<sup>1313</sup> En plus des manuels ci-dessus, voir par exemple SAPIN, 2000 ; PARRON, 2005 ; GUILD, 2005 ou encore REVEYRON, 2005 a.

<sup>1314</sup> PARRON, 2005, p. 15.

<sup>1315</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 2.1.4.

(trou par trou) puis une analyse sérielle (ensemble de trous) et systémique (échafaudage). Au contraire, les maçonneries ou les césures permettent d'envisager d'un seul coup une portion de mur plus importante, sans négliger pour autant les observations de détail. Cette partie méthodologique passe donc en revue chaque type d'objet archéologique rencontré à Savigny, en indiquant systématiquement les références historiographiques consultées et la démarche mise en œuvre. Elle précise aussi les conventions de numérotation adoptées afin de faciliter la lecture des résultats dans les chapitres suivants.

### 2.2.1. Matériaux de construction

Depuis les travaux d'Annie Blanc, géologue-pétrographe, qui s'est intéressé aux rapports entre les carrières d'exploitation et les pierres de construction<sup>1316</sup> font l'objet d'études toujours plus nombreuses et systématiques. Pour ne citer qu'un seul exemple, à Lyon même, le programme transversal « Les chantiers de construction de l'Antiquité à la Révolution industrielle. Les matériaux et leurs mises en œuvre », dirigé au sein de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée par Anne Baud et Gérard Charpentier, réunit des chercheurs de tous horizons – architectes, archéologues, historiens – et des professionnels de la construction autour de l'identification, l'extraction, le transport et la mise en œuvre du bois, de la terre, de la pierre..., toutes époques et toutes aires géographiques confondues. Nombre de participants travaillent depuis longtemps sur ces questions et trouvent ainsi l'occasion de fédérer leurs recherches<sup>1317</sup> et de leur donner une plus grande portée. Les matériaux de construction sont considérés à travers plusieurs paramètres : la nature pétrographique, les modules et les traces d'outils des blocs de pierre ou de briques, d'une part, la composition et la préparation du mortier, d'autre part. Leur confrontation permet alors de définir l'appareil et la mise en œuvre des matériaux au sein d'une même maçonnerie et, par conséquent, d'effectuer des comparaisons entre maçonneries.

Dans les édifices de Savigny, la pierre se retrouve sous toutes ses formes : petit, moyen ou grand appareil ; blocs taillés ou bruts. L'identification des blocs de pierre dépend à la fois de leur module et de leur préparation. La classification pratique de Jean-Marie Pérouse de Montclos, couramment utilisée, a été retenue pour distinguer le petit appareil (moins de 20 cm de long), le moyen appareil (20 à 35 cm de long) et le grand appareil (plus de 35 cm de long)<sup>1318</sup>. Concernant le petit appareil, les termes de moellon et de pierre de ramassage, ou de tout-venant, ont été respectivement employés pour désigner des blocs taillés ou des blocs bruts, ou seulement cassés au marteau.

#### 2.2.1.1. La nature des pierres

<sup>1316</sup> Voir par exemple : BLANC, GÉLY ET REVENU, 2009.

<sup>1317</sup> Pour le Moyen Âge et l'époque moderne, voir par exemple BERNARDI ET MIGNON, 2001 ; PRIGENT, 1997 ; MARTIN ET RENUCCI, 2011 ou encore les contributions orales de Ph. Griot, tailleur de pierres à Cluny.

<sup>1318</sup> PÉROUSE DE MONTCLOS, 2004, p. 107.

En 2005, Joëlle Tardieu a particulièrement insisté sur l'importance de la pierre en tant que matériau. Elle proposait alors un protocole d'analyse en trois temps, qui peut être appliqué à tout édifice parallèlement à une étude archéologique classique : premièrement, l'identification des matériaux par un géologue ; deuxièmement, la localisation des différents matériaux au sein des murs ; troisièmement, la confrontation des données précédentes dans le but de s'interroger sur les critères de choix retenus pour une construction donnée<sup>1319</sup>. Dans la publication collective *Archéologie et architecture d'un site monastique : 10 ans de recherche à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, Stéphane Büttner présente ainsi l'aboutissement d'une recherche, initiée au début des années 1990, sur les matériaux de construction<sup>1320</sup>. L'exemple illustre particulièrement bien l'intérêt de la démarche. L'analyse statistique de la nature des pierres employées, tous états confondus, dans l'avant-nef de l'abbatiale lui permet de mettre en évidence une évolution dans l'approvisionnement des chantiers. Il distingue d'abord, pour l'époque carolingienne et le début de l'époque romane, l'emploi majoritaire de la craie, puis, pour l'époque romane, l'emploi simultané de la craie et des calcaires et enfin, pour la fin de l'époque romane et l'époque gothique, l'emploi majoritaire des calcaires. L'auteur montre également que la craie et les calcaires proviennent respectivement des secteurs nord-ouest et sud-est de la ville d'Auxerre. Il avance alors plusieurs pistes de réflexion pour expliquer cette évolution : remploi de matériaux antérieurs lors de la phase romane, diversification de l'approvisionnement en raison de l'intensification des travaux, choix de matériaux plus résistants en adéquation avec les besoins de l'architecture gothique... Le site est alors confronté avec son environnement : l'abbaye d'Auxerre entre ainsi dans la définition d'une économie régionale des matériaux de construction<sup>1321</sup>.

Ce type d'analyse s'est révélé peu productif dans le cas de l'abbaye de Savigny en raison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les matériaux utilisés dans les constructions monastiques sont essentiellement des blocs de ramassage – pierres volcaniques, granites... –, qui se trouvent à proximité immédiate du site<sup>1322</sup>. Ils sont en outre répartis de manière généralement aléatoire au sein des murs. Dans le cuvier par exemple, seule la maçonnerie de l'état 3 se distingue par un emploi privilégié, mais pas exclusif, de grès rosé<sup>1323</sup>. Ensuite, lorsqu'elles apparaissent dans les bâtiments anciens, les pierres de taille sont généralement réservées aux chaînes d'angle, aux encadrements de baies ou aux supports. Une évolution se fait d'ailleurs sentir entre les périodes anciennes, au cours desquelles le grès rosé et le calcaire blanc sont associés l'un à l'autre, et les périodes plus récentes, au cours desquelles le calcaire jaune s'impose. Mais, au regard du nombre réduit de pierres de taille conservées *in situ*, le phénomène n'a guère besoin d'une analyse statistique pour être mis en évidence... De simples remarques ponctuelles suffisent à caractériser chacune des maçonneries

<sup>1319</sup> TARDIEU, 2005, p. 76-77.

<sup>1320</sup> SAPIN, 2000. Le travail sur les matériaux de construction a été mené par N. Trauth, entre 1991 et 1995, puis finalisé par l'auteur.

<sup>1321</sup> BÜTTNER, 2000, p. 403-411.

<sup>1322</sup> Voir *supra* : chapitre I, 1.2.

<sup>1323</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.3., Le chaînage d'angle et Les parements.



identifiées dans les constructions de Savigny. L'église Saint-Martin constitue néanmoins un cas particulier dans la mesure où les maçonneries des deux premiers états semblent procéder d'une gestion raisonnée de l'approvisionnement en pierres. C'est donc le seul édifice pour lequel une analyse de la répartition des pierres a été réalisée, parallèlement à une analyse modulaire<sup>1324</sup>.

#### 2.2.1.2. Les modules de pierres et de briques

L'analyse modulaire des pierres, ou des briques, est susceptible d'apporter des données importantes sur l'approvisionnement, la chronologie ou la gestion du chantier de construction. Elle est régulièrement mise en pratique pour les constructions en pierres de taille, de moyen ou grand appareil. Par exemple, lors d'un récent master d'archéologie consacré aux tours Barabans de Cluny, Camille Collomb a montré que l'utilisation de blocs de modules différents était révélatrice d'états de construction clairement identifiés<sup>1325</sup>. Dans le cas de l'église Saint-Nizier, à Lyon, Nicolas Reveyron a, au contraire, mis en évidence l'utilisation de blocs de grande longueur à des endroits stratégiques de la construction, par exemple autour des ouvertures de la tour nord de façade<sup>1326</sup>. Ce type d'analyse est nettement moins fréquent dans le cas de constructions en petit appareil, même si Daniel Prigent a montré, à de nombreuses reprises, l'intérêt d'une telle démarche pour la compréhension des bâtiments édifiés en moellons, tels que l'église Saint-Martin d'Angers ou le château de Langeais, par exemple<sup>1327</sup>.

Les bâtiments monastiques saviniens utilisent tous types de maçonnerie. La grande église est majoritairement construite en petits blocs de tout-venant ; elle utilise toutefois les pierres de taille dans les éléments structurants. Son massif occidental est étonnamment élevé dans un grand appareil de pierres de taille, particulièrement imposant<sup>1328</sup>. La deuxième église emploie des matériaux différents selon les états de construction. L'édifice primitif est bâti dans un petit appareil mixte de pierres de ramassage et de briques ; le corps de bâtiment ajouté dans un deuxième temps est en grand appareil de pierres ; les remaniements opérés lors des deux états suivants utilisent le petit appareil pour les parements et la pierre de taille pour le couvrement et l'encadrement des baies<sup>1329</sup>. Le cloître et les bâtiments communautaires semblent répondre à la même logique, d'après les rares vestiges qui en subsistent<sup>1330</sup>. Seules les pierres de taille et les briques ont donc fait l'objet d'une analyse modulaire, à condition d'être assez nombreuses pour livrer des résultats probants. Ainsi, dans le cas du massif occidental de l'abbatiale, les pierres de taille du mur ouest ont-elles été inventoriées en fonction de leurs dimensions (hauteur et longueur) et de leurs retailles éventuelles. Leur étude a alors permis de mettre en évidence un phasage précis au sein d'un même état de

<sup>1324</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1., 1.1.2. et 1.2.1.

<sup>1325</sup> COLLOMB, 2012, vol. 1, p. 48-201 et surtout vol. 2, p. 21-33.

<sup>1326</sup> REVEYRON, 2005 b, p. 42.

<sup>1327</sup> PRIGENT, 2012.

<sup>1328</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1., 1.2.1., 1.3.1.

<sup>1329</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1. et 1.1.2.

<sup>1330</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.1., 1.2.1., 1.3.1. et 1.4.1.

construction et d'apprécier le niveau technique de la construction<sup>1331</sup>. Les briques, utilisées sous forme d'arases ou de claveaux, dans le premier état de l'église Sainte-Marie ont été moulées selon des dimensions prédéfinies. L'analyse de leurs dimensions, en particulier de leurs longueurs, s'est donc très vite imposée. Seules les briques entières ont été considérées afin de ne pas fausser les résultats. Elles ont fait l'objet de calculs statistiques, visant à déterminer la moyenne et l'écart-type des longueurs. Les données obtenues ont suggéré l'hypothèse d'avoir affaire à des remplois<sup>1332</sup>.

#### 2.2.1.3. Les traces d'outils de taille

Provenant d'une carrière d'extraction, la pierre de taille est obtenue grâce au travail réalisé par les tailleurs à l'aide d'outils spécialisés. Elle conserve parfois des traces, qui témoignent aussi bien de l'outillage utilisé que de l'organisation du chantier de construction. Rendue nécessaire par le développement de l'archéologie du bâti, l'analyse de ces traces d'outils a été impulsée par des chercheurs issus de la profession. C'est le cas notamment de Jean-Claude Bessac, tailleur de pierre et archéologue, qui étudie notamment les chantiers de construction à travers la gestion des matériaux. Son ouvrage *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre*, paru en 1986, fournit une base de travail incontournable<sup>1333</sup>, ponctuellement complétée, à l'échelle d'une région, par des remarques plus récentes. Ainsi Christian Sapin remarque-t-il, pour la Bourgogne, des impacts sensiblement différents, notamment par leur profondeur, pour le marteau taillant et la polka tandis que Jean-Claude Bessac observe de manière générale une grande ressemblance entre ces deux types de traces, qu'il distingue essentiellement par leur disposition sur la pierre<sup>1334</sup>. Les savoir-faire locaux doivent donc être pris en compte. À notre connaissance, la région lyonnaise n'a malheureusement pas donné lieu à des études spécifiques.

L'usage de la pierre de taille dans l'abbaye de Savigny est limité et ponctuel. La nature pétrographique des pierres influe par ailleurs grandement sur l'état de conservation des traces de taille. Les pierres en grès rosé subissent une telle érosion qu'elles présentent, dans la majorité des cas, une surface très altérée. Seuls les calcaires blanc ou jaune ont systématiquement conservé leurs traces de leur taille. Dans le massif occidental de l'abbatiale, les blocs de calcaire blanc sont néanmoins couverts de salpêtre. Leurs traces d'outils ne sont pas toujours visibles sur une grande surface. Si leur forme permet de reconnaître un tranchant linéaire, leur étendue limitée ne rend pas toujours possible la distinction d'un ciseau ou d'un taillant par exemple<sup>1335</sup>. Les blocs de calcaire jaune, représentés dans le massif occidental de la deuxième église, au niveau des voûtes d'ogive, ont en revanche conservé des traces d'outils beaucoup plus nettes<sup>1336</sup>. Dans tous les cas de figure, les traces d'outils sont trop peu nombreuses à Savigny pour aborder le chantier de construction sous

<sup>1331</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1.1., L'élévation.

<sup>1332</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1. Les parements, 1.1.4.3., La porte basse b 3 et 1.1.4.4., La porte basse b 10.

<sup>1333</sup> Voir par exemple : BESSAC, 2005 a et b ou BESSAC, 2008. BESSAC, 1986.

<sup>1334</sup> SAPIN, 2001, p. 102. BESSAC, 2005, p. 54.

<sup>1335</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1.1., L'élévation et 1.1.1.3., L'élévation.

<sup>1336</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 2.4.

l'angle de l'organisation du travail. Elles sont surtout utiles comme marqueurs chronologiques, dans la mesure où l'outillage des tailleurs de pierre peut évoluer dans le temps. Conjuguées avec d'autres facteurs, elles contribuent ainsi à la définition d'un intervalle de datation.

#### 2.2.1.4. Les mortiers et des enduits

L'étude des mortiers et des enduits participe pleinement à l'analyse archéologique des vestiges, qu'il s'agisse de murs, bien sûr, mais aussi de niveaux de sol, par exemple. Elle est devenue une composante essentielle des études archéologiques du bâti, en particulier depuis les travaux de Daniel Prigent ou de Bénédicte Palazzo-Bertholon, qui a consacré sa thèse aux mortiers et aux enduits du Moyen Âge, dans une approche à la fois historique, archéologique et archéométrique<sup>1337</sup>. Elle a aussi bénéficié des publications effectuées dans l'environnement du CEM d'Auxerre, parmi lesquelles figure l'ouvrage collectif, coordonné par Arnaud Coutelas, mais aussi une série d'études de cas<sup>1338</sup>.

À Savigny, l'analyse des mortiers et des enduits a été menée en quatre étapes, correspondant respectivement au prélèvement des échantillons, à leur description, à leur comparaison et, enfin, à la confrontation des résultats obtenus avec les données archéologiques livrées par d'autres objets d'étude. Les prélèvements, désignés par la lettre P, ont été numérotés en continu de P 1 à P x, au cours de chaque campagne archéologique<sup>1339</sup>. Dans le cadre de cette thèse, les deux derniers chiffres de l'année civile ont alors été ajoutés devant le numéro afin d'éviter toute confusion. P 09.20 désigne donc le vingtième échantillon prélevé lors de la campagne 2009. Par ailleurs, le nombre de prélèvements dépend à la fois de la complexité du bâtiment considéré et du nombre d'aménagements architecturaux (piédroits de baies, fourrure de mur...) qui existent au sein d'une même unité de construction. Le cuvier, construit sur les ruines de l'église Sainte-Marie, a ainsi donné lieu à deux cent quarante-deux prélèvements de mortier et/ou d'enduit répartis dans soixante-cinq unités de construction distinctes. Le nombre est particulièrement important mais il ne révèle cependant aucun doublon<sup>1340</sup>. La description des échantillons a été effectuée entre 2009 et 2012 par Camille Collomb, qui a bénéficié au départ de l'expérience d'Isabelle Frath<sup>1341</sup>. Elle a été réalisée à l'œil nu et à la loupe optique. L'examen microscopique des mortiers n'était pas envisageable au vu du nombre important de prélèvements. Les objectifs que nous nous étions fixés ne le rendaient de surcroît pas indispensable. Ce choix a évidemment des conséquences sur nos résultats, sans les invalider pour autant. Les minéraux présents dans l'agrégat, par exemple, ont été identifiés visuellement, par leur couleur ou leur forme, mais pas géologiquement. De fait, si leur provenance ne peut pas être déterminée, leur présence ou leur absence dans un mortier donné peut être

<sup>1337</sup> Voir par exemple : PRIGENT, 1995-1996. Voir aussi PALAZZO-BERTHOLON, 1998 et 2000.

<sup>1338</sup> COUTELAS, 2009. SAPIN, 1991 ; BROUWET, 1991 ; BÜTTNER, 2004.

<sup>1339</sup> Recommencer à P 1 chaque année permettait en effet d'éviter les nombres trop importants, parfois sources d'erreurs.

<sup>1340</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.

<sup>1341</sup> Master en cours sous la direction d'A. Baud.

révélatrice. Les six critères présidant à la description des échantillons ont été empruntés à Bénédicte Palazzo-Bertholon. Ils sont brièvement décrits et commentés dans le tableau suivant (figure 32).

Critère 1 : teinte	La teinte d'un liant est trop subjective pour constituer un critère de discrimination ou de rapprochement déterminant <sup>1342</sup> .
Critère 2 : état de conservation	Même s'il dépend de l'environnement dans lequel se trouvait l'échantillon (fourrure ou parement, humidité...), l'état de conservation permet des comparaisons intéressantes entre mortiers issus de milieux équivalents <sup>1343</sup> .
Critère 3 : porosité	Déterminer la porosité du mortier revient à évaluer la cohésion entre le liant et l'agrégat, par l'observation des bulles d'air <sup>1344</sup> . Ce critère permet d'apprécier le soin apporté au gâchage du mortier : si le mélange est bien dosé – apport suffisant en eau –, s'il est long et soigneux, le mortier obtenu est d'autant plus homogène et compact <sup>1345</sup> .
Critère 4 : quantité et forme du liant	Deux paramètres ont été évalués dans le cas des mortiers de chaux, qui sont de loin majoritaires <sup>1346</sup> : la quantité de liant – faible, normale ou importante – et la forme du liant – poudre et/ou nodules –. D'après Jean et Laurent Coignet, un mortier « standard » comporte environ un volume de chaux pour trois volumes d'agrégat. Au Moyen Âge, les mortiers contiennent souvent une proportion de chaux plus importante, pour des raisons variables (rapidité d'exécution, compensation d'une mauvaise qualité de calcaire... ?) <sup>1347</sup> . Les nodules sont également fréquents, mais existent sous des formes variées : plus ou moins nombreux, ils peuvent être de petites ou de grande dimensions, présenter ou non des fissures... Quand elles sont visibles à l'œil nu, ces caractéristiques permettent parfois d'expliquer leur présence : des nodules nombreux et fissurés renvoient, par exemple, à une mauvaise cuisson (surcuits) ; en revanche, des nodules lisses témoigneraient plutôt d'un mélange peu soigné et d'une mauvaise qualité de la pierre à chaux.
Critère 5 : agrégat minéral	L'agrégat minéral est une composante essentielle du mortier de chaux : il structure véritablement le mortier, lui donnant ainsi une cohésion plus ou moins bonne. Sa description envisage deux paramètres : la répartition, homogène ou hétérogène, des grains et les caractéristiques physiques des grains. Il s'agit alors de déterminer leur couleur, leur grosseur et leur forme, anguleuse ou arrondie <sup>1348</sup> . La granulométrie tient une place importante dans l'analyse et la comparaison des différents mortiers. Elle détermine d'abord la texture du mortier, qui peut être fine – sables –, intermédiaire – sables et graviers – ou grossière – graviers et cailloux –. Elle renvoie également à la résistance du mortier, qui est d'autant plus élevée que les grains sont de grosseur inégale : lorsque des grains de sable comblent les interstices laissés par des graviers, tous les grains sont en contact les uns avec les autres et assurent alors au mortier une très bonne cohésion.
Critère 6 : autre agrégat	Les fragments de charbon ou de végétaux sont les plus fréquents. Présents en grand nombre, ils peuvent témoigner d'un ajout volontaire destiné à renforcer la structure et la résistance du mortier ; présents en petite quantité, ils résultent sans doute d'un ajout accidentel, lors de la préparation du mortier (inclusion de combustible au moment de l'extraction du four à chaux par exemple).

**Figure 32. Abbaye de Savigny : critères descriptifs utilisés pour l'analyse des mortiers et des enduits**

Camille Collomb s'est aussi chargée de la comparaison des échantillons entre eux, en fonction des données de chronologie relative communiquée par nos soins. Les prélèvements issus d'UC présumées équivalentes ont été confrontés les uns aux autres, puis en cas de non-concordance, avec des échantillons de portions de mur, plus anciennes ou plus récentes. Ils ont ainsi été classés en quatre-vingt-un groupes de mortier, désignés par les lettres Gr suivies de leur numéro. À titre

<sup>1342</sup> La teinte a été déterminée par deux personnes afin que les différences de couleur d'un mortier à l'autre soient significatives. Ce n'est pourtant pas suffisant.

<sup>1343</sup> Il est évalué selon trois niveaux : un mortier friable s'effrite, un mortier souple se casse mais reste compact, un mortier dur résiste à la pression des doigts.

<sup>1344</sup> Un mortier est considéré comme compact s'il ne présente pas ou peu de bulles d'air, comme aéré s'il en a quelques petites et, enfin, comme vacuolaire s'il en a beaucoup de grandes dimensions.

<sup>1345</sup> COUTELAS, 2009.

<sup>1346</sup> Les mortiers terreux sont rares et par conséquent très significatifs.

<sup>1347</sup> COLARDELLE et LOEBBEL, 1991.

<sup>1348</sup> La grosseur des grains est estimée en fonction de la norme française NF P 18-560, selon laquelle les sables grossiers mesurent 0,2 à 2 mm, les graviers 2 à 20 mm et les cailloux 20 à 200 mm.

d'exemple, l'échantillon P 09.20 figure dans le groupe Gr 7. Parallèlement à ce travail de comparaison, nous avons réalisé ensemble, pour chacun des édifices étudiés – abbatale, deuxième église, cloître –, un inventaire des échantillons d'une part, un inventaire des groupes de mortier d'autre part. Les tableaux de prélèvement sont donnés, sous une forme simplifiée, en annexe : ils fournissent, pour chaque échantillon, son identification à un mortier ou à un enduit, sa localisation précise (bâtiment, mur, parement, US ou UC...), l'aménagement architectural (parement, baie...) dans lequel il a été pris, et enfin le groupe auquel il se rattache (annexes D 3, E 10 et F 3). Également présentés en annexe, les tableaux des groupes de mortier et/ou d'enduit contiennent une description succincte du liant concerné, mais indiquent aussi les éventuelles équivalences entre groupes et les raisons de leur distinction (annexes D 2, E 9 et F 2).

Les résultats ainsi obtenus ont ensuite été confrontés par nos soins aux données archéologiques définies principalement par l'étude des appareils, des mises en œuvre et des césures. Ils ont donc contribué à la définition, mais aussi à la caractérisation, des différentes unités de construction et des maçonneries. Ainsi avons-nous porté un regard global sur les mortiers employés dans un même état de construction afin d'estimer la qualité de sa préparation. De nettes différences apparaissent alors entre les mortiers anciens, bien mélangés et bien proportionnés, et les mortiers récents, plus hétérogènes et moins soignés. Malgré sa rigueur, cette analyse aboutit cependant, dans certains cas, à des résultats difficiles à interpréter. Certes la convergence de plusieurs critères vers une même conclusion confère à cette dernière une certaine légitimité. Mais l'appréciation visuelle des archéologues reste fondamentale : deux mortiers peuvent présenter, sur le papier, les mêmes caractéristiques mais se distinguer l'un de l'autre en raison de variations légères, mais significatives. Ainsi peuvent-ils tous deux comporter une grande quantité de chaux ou de cailloux, dans des proportions différentes. Deux exemples permettent d'illustrer la nécessité absolue de confronter les résultats d'analyse des mortiers et des enduits aux autres données archéologiques. Lors de la première analyse du mur oriental du cuvier, sur le site de la deuxième église, les mortiers de l'état roman (XI<sup>e</sup> siècle) et de l'état contemporain (XIX<sup>e</sup> siècle) paraissaient visuellement très proches<sup>1349</sup>. Leur analyse a ensuite montré qu'ils avaient une composition similaire, mais qu'ils s'opposaient par la qualité de la préparation et de la mise en œuvre<sup>1350</sup>. De fait, si la description des grains minéraux reste indispensable, elle aboutit parfois à une impasse. L'utilisation de sables et de graviers ramassés à proximité du chantier est courante : au cours d'états de construction successifs, et parfois éloignés dans le temps, les mortiers peuvent donc être préparés avec les matériaux de base. Seuls les critères liés au soin apporté au gâchage du mortier permettent alors, dans certains cas, de nuancer ces données et d'envisager, ou non, un rapprochement entre deux échantillons.

---

<sup>1349</sup> PUEL, 2004 b.

<sup>1350</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.

L'abbatiale de Savigny fournit un exemple contraire, mais tout aussi frappant. Ses vestiges sont dispersés en quatre secteurs, parfois très éloignés les uns des autres : 45 m au moins séparent ainsi les fondations du chevet des ruines du massif occidental. Ils ont livré des échantillons de mortier très proches par leur composition, mais très différents par leur teneur en chaux et en agrégat minéral<sup>1351</sup>. De prime abord, ces résultats pourraient être interprétés comme les preuves d'une chronologie de construction en plusieurs états. En replaçant la préparation du mortier dans son contexte, c'est-à-dire dans le chantier de construction, nous pouvons toutefois suggérer une autre explication : l'éloignement des vestiges implique nécessairement un étalement des travaux dans le temps et, par conséquent, une multiplication importante des gâchées sur un même chantier. Si plusieurs équipes travaillent alors simultanément avec les mêmes matériaux de base, alors elles n'obtiennent pas forcément un mortier identique. De nombreux paramètres qui interviennent dans le processus sont ainsi susceptibles de troubler l'analyse : savoir-faire des ouvriers, dosage de la chaux et de l'agrégat, apport d'eau... Avant d'attribuer des vestiges à deux états de construction, il est donc impératif de considérer, avec autant d'attention, d'autres faits archéologiques – appareil, mise en œuvre, échafaudement... –, à même de confirmer ou d'infirmer cette différenciation.

Ainsi une vision générale des données archéologiques permet *in fine* de jauger la fiabilité des résultats d'analyse. Dans le cas de Savigny, l'analyse des échantillons de la deuxième église et des bâtiments du cloître s'est révélée significative ; celle des prélèvements de l'abbatiale beaucoup moins.

#### 2.2.1.5. La mise en œuvre

L'analyse des matériaux et des mortiers, ou enduits, ne suffit pas à caractériser une construction : leur mise en œuvre revêt tout autant d'importance. C'est alors qu'intervient, à nouveau, la notion d'appareil. Certes, l'appareil est considéré comme petit, moyen ou grand en fonction des dimensions des pierres utilisées. Mais il se définit aussi par son aspect général. Il peut, par exemple, être plus ou moins régulier, si ses blocs sont assisés, ou, au contraire, irrégulier, si ses blocs sont noyés dans un mortier abondant. Il peut aussi laisser une large place au mortier, sous forme de joints débordants : il s'agit alors d'un appareil à pierres vues, qui ne montre que la tête des blocs. La question de la mise en œuvre permet d'aborder au plus près la question du chantier de construction et de la qualité d'exécution des maçonneries. Le mur oriental du cuvier fournit, à cet égard, un excellent exemple. Ses deux états affichent les mêmes matériaux, plus ou moins régulièrement assisés, et des mortiers proches ; seule la mise en œuvre des matériaux, soignée dans un cas, nettement plus grossière dans l'autre, permet alors de les distinguer<sup>1352</sup>.

<sup>1351</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1.1., 1.1.1.2., 1.1.2. et 1.4.1.1.

<sup>1352</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.2. et 1.1.1.6.

### 2.2.2. Césures

Là où l'archéologie du sous-sol détruit une unité stratigraphique pour accéder à la suivante, l'archéologie du bâti observe, d'un seul coup d'œil ou presque, toutes les unités de construction. Elle doit donc opérer une « déconstruction mentale de l'édifice », selon une formule empruntée à Isabelle Parron<sup>1353</sup>. Les césures entre deux unités de construction adjacentes prennent alors tout leur sens : elles constituent des limites entre deux portions de mur(s), qui renseignent aussi bien sur le phasage de la construction que sur le déroulement des événements destructifs et/ou constructifs. Au cours de ces recherches, Nicolas Reveyron a dressé une première typologie, aussi bien fonctionnelle que technique, des césures. En s'appuyant sur l'exemple des césures verticales, il distingue d'abord la harpe d'attente, qui révèle une continuité de construction entre deux phases de travaux séparées par un temps d'arrêt, et le coup de sabre, qui revêt un caractère dit accidentel – corps de bâtiment non prévu, changement de parti architectural, effondrement... –. Il évoque ensuite les césures périmétrales, entourant une ouverture insérée après coup dans une maçonnerie préexistante, ou les césures sommitales, renvoyant à la surélévation d'une construction antérieure. Enfin, il aborde la distribution des césures dans le bâti étudié. Une césure singulière témoignerait alors d'un événement unique, aléatoire, tandis que les césures répétitives ou symétriques concerneraient l'édifice dans sa globalité<sup>1354</sup>.

L'analyse d'un bâtiment aussi complexe que le cuvier, situé dans le périmètre de la deuxième église du monastère, a incité à poursuivre cette recherche méthodologique sur le traitement des limites de maçonneries. Devant la multiplication des césures (23 césures pour les seuls murs sud et ouest), devant la diversité ou l'hétérogénéité de leurs formes, l'établissement d'une typologie plus large s'est en effet révélé très utile pour la compréhension de l'évolution architecturale de l'édifice. L'analyse des césures, désignées par la lettre C suivie d'un chiffre, a été systématiquement réalisée après l'analyse des maçonneries et a ainsi permis d'apporter une premier phasage de la construction<sup>1355</sup>. Les inventaires présentés en annexe indiquent le type de césure, la localisation et les maçonneries qui sont ainsi délimitées (par exemple, annexe E 8). Les critères utilisés pour la description et l'analyse des césures sont explicités dans le tableau ci-dessous (figure 33).

Césures périmétrales

Les césures périmétrales encadrent un aménagement architectural qui est alors nécessairement postérieur au mur dans lequel il se trouve. Elles ont toutefois été subdivisées en deux groupes. Les césures simples délimitent un périmètre fermé, dans lequel se trouve, par exemple, une baie ou un placard. Les césures doubles fonctionnent deux par deux : individuellement ouvertes, elles déterminent ensemble un périmètre fermé, qui correspond à un aménagement beaucoup plus conséquent au sein du mur, tel que des empreintes d'arcs. Ces césures peuvent être étroites ou larges, régulières ou irrégulières... Elles permettent alors d'envisager le déroulement des travaux d'insertion, réalisés de manière plus ou moins soignée.

<sup>1353</sup> PARRON, 2005, p. 15.

<sup>1354</sup> REVEYRON, 2005 a, p. 37-38 ; REVEYRON, 2001, p. 11-15.

<sup>1355</sup> Voir par exemple *infra* : chapitre XII, 1.1.2.

Césures circonscrites	Les césures circonscrites, généralement très régulières, déterminent aussi un périmètre clos, qui se trouve cette fois non plus autour, mais à l'intérieur d'un aménagement architectural. Ce sont essentiellement des bouchages de portes et fenêtres, dont la forme est prédéterminée par l'encadrement des ouvertures.
Césures erratiques	Souvent très longues, les césures erratiques se caractérisent par une forme, ouverte ou fermée, totalement irrégulière. Elles englobent les césures sommitales, qui trahissent la surélévation d'un bâtiment préexistant, mais aussi certaines limites de bouchages informes, comme des reprises en sous-œuvre par exemple.
Césures géométriques	Ouvertes ou fermées, les césures géométriques déterminent évidemment un périmètre de forme géométrique, le plus souvent rectangulaire, à l'intérieur duquel la maçonnerie n'est plus la même qu'à l'extérieur. Elles se rapprochent en cela de la césure erratique fermée, à ceci près qu'elles trahissent une parfaite maîtrise des travaux.
Césures linéaires	Les césures linéaires, pour n'être pas nécessairement dans le même sens, possèdent néanmoins les mêmes caractéristiques. De longueur plus ou moins importante, elles sont généralement assez régulières. Selon leurs orientations, elles n'ont pas forcément la même signification. La césure linéaire verticale correspond aux coups de sabre, marquant une reprise de la construction non prévue au moment de l'arrêt des travaux, tandis que la césure linéaire horizontale peut trahir des niveaux de travail, par paliers successifs, aussi bien qu'une reprise, prévue ou non, de travaux après une interruption quelconque.
Césures crénelées	Enfin, les césures crénelées, le plus souvent matérialisées très proprement par des pierres de taille, révèlent un arrêt volontaire des travaux dans la perspective d'une reprise, à plus ou moins court terme, dans une logique de continuité. Verticales ou en escalier, elles correspondent aux harpes d'attente, mentionnées lors du propos introductif.

**Figure 33. Abbaye de Savigny : typologie des césures**

Par souci d'homogénéité, cette typologie des césures, créée sur mesure pour le cuvier, a également été mise en œuvre sur les autres bâtiments étudiés.

### 2.2.3. Niveaux de circulation

Les bâtiments de l'abbaye de Savigny sont construits sur un site en double pente<sup>1356</sup> : en conséquence, ils ont nécessairement été adaptés aux contraintes de niveaux, par l'intermédiaire de remblais de nivellement, préalablement à leur construction, et/ou par la création de niveaux de circulation étagés et reliés par des escaliers.

Les destructions et les transformations subies par le site monastique, au cours des deux derniers siècles, ont soustrait à la vue les sols de tous les bâtiments du carré claustral. Or les niveaux de circulation sont une composante essentielle de l'édifice : ils participent à sa définition au même titre que les murs, les ouvertures ou les toitures, mais conditionnent aussi la compréhension des circulations entre différents bâtiments. À Savigny, ils sont devenus un enjeu majeur des recherches, dès les premières interventions archéologiques. La prospection thématique réalisée en 2009 a fait apparaître des différences de niveaux très importantes d'un bâtiment à l'autre. Entre le rez-de-chaussée du massif occidental de l'abbatiale (289,50 m NGF) et la nef de la deuxième église (283 m), le dénivelé atteint 6,50 m sur une distance limitée à 60 m environ. Le sol de la galerie nord du cloître (285,80 m) ne suffisait pas à définir clairement l'étagement nécessaire des niveaux dans cette emprise. La campagne 2011 a donc privilégié la réalisation de sondages d'évaluation

<sup>1356</sup> Voir *supra* : chapitre I, 1.1.



archéologique à des emplacements stratégiques, à savoir la nef de l'abbatiale et la galerie orientale du cloître.

Au terme de toutes les opérations réalisées entre 2006 et 2011, les niveaux de circulation des édifices culturels et des bâtiments communautaires sont désormais mieux connus. Ils sont quelquefois conservés en positif, mais le plus souvent en négatif. Ainsi la galerie septentrionale du cloître a-t-elle conservé, de manière très lacunaire, un dallage de calcaire jaune qui, dans la galerie orientale, est seulement attesté par des bourrelets de mortier, accrochés au mur de fond de galerie<sup>1357</sup>. En plus de ces indices directs, certains murs ont également conservé des baies ou d'autres aménagements muraux, susceptibles de fournir des niveaux de circulation. C'est notamment le cas d'une maison de l'aile ouest du cloître, mais surtout de la partie occidentale de la deuxième église<sup>1358</sup>. De nombreuses portes et fenêtres, ainsi que des supports de voûte d'ogive, ont en effet été figés dans les murs du cuvier : si toutes ne sont pas entières, elles permettent malgré tout de restituer, assez précisément, les niveaux de circulation successifs de l'église et de son massif occidental.

L'ensemble des données relatives aux niveaux de sol des différents édifices culturels et conventuels a été exploité en particulier lors de la création de modèles tridimensionnels pour l'église Sainte-Marie<sup>1359</sup>. Cette nouvelle étape du travail a permis d'approfondir la réflexion à l'échelle du monastère en raison des anomalies qui sont apparues dans les proportions des portes du premier état de l'église, par exemple<sup>1360</sup>. Le sujet a d'ailleurs été présenté lors du colloque Arch-I-Tech, organisé à Cluny en novembre 2010 par Christian Père et Juliette Rollier-Hanselmann<sup>1361</sup>.

#### 2.2.4. Trous de boulin

La construction d'un bâtiment nécessite, au Moyen Âge comme aujourd'hui, l'utilisation d'un système d'échafaudages, qui laisse parfois ses empreintes dans le mur, sous la forme de trous de boulin. Ces trous sont les vestiges négatifs des boulins, ancrés dans un mur pour soutenir les perches et les platelages de l'échafaudage, qui s'élève en même temps que ce mur. Ils ont fait l'objet d'une littérature archéologique récente, qui a montré l'intérêt de leur étude, tant pour définir une maçonnerie que pour comprendre l'organisation de son chantier de construction. Coordonné par Joëlle Tardieu et Nicolas Reveyron, l'ouvrage intitulé *L'échafaudage dans le chantier médiéval* est le résultat d'une réflexion collective, menée par des chercheurs rhônalpins et provençaux<sup>1362</sup>. Il met l'accent sur l'échafaudage dans une optique typologique, matérielle et pratique mais propose aussi des méthodes d'analyse et des possibilités d'interprétation.

<sup>1357</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XIII, 1.3.2. et 1.4.3.

<sup>1358</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.3. et chapitre XII, 1.1.4.

<sup>1359</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre X, 2.2.3.

<sup>1360</sup> Voir *infra* : III, IX, 2.3.1.2.

<sup>1361</sup> PUEL, 2011 c.

<sup>1362</sup> Notamment A. Baud, Ph. Bernardi, Andreas Hartmann-Virnich, E. Husson, Chr. Le Barrier, I. Parron et B. Bertholon-Palazzo.

Les trous de boulin méritent ainsi d'être étudiés d'abord pour leurs formes et leurs dimensions, ensuite pour leur distribution au sein d'un mur. L'analyse est progressive ; elle est tout à la fois sérielle, ou typologique, et systémique. Ainsi, les auteurs ont-ils montré, par exemple, que les trous n'étaient pas les mêmes suivant le type de construction : pour un moyen ou un grand appareil, ils sont façonnés dans des pierres de taille ; pour un petit appareil, ils sont maçonnés par décalage d'une pierre ou d'un moellon. L'analyse de la répartition des trous révèle quant à elle des alignements verticaux ou horizontaux qui correspondent respectivement aux perches et aux platelages de l'échafaudage. Elle permet ainsi d'aborder le rapport entre l'échafaudage et la construction. Grâce aux nombreux cas de figure présentés dans l'ouvrage, les auteurs ont alors remarqué, notamment pour l'époque romane, des hauteurs de platelages, variables, parfois même à l'intérieur d'un seul édifice, mais généralement comprises entre 1 m et 1,50 m dans un petit appareil, entre 1 m et 1,80 m dans un grand appareil<sup>1363</sup>. Clairement adaptées au travail des maçons, ces mesures de référence fournissent alors des points de comparaison intéressants, qu'il est possible d'utiliser au cas par cas. Par ailleurs, la nécessité d'employer plusieurs perches successives pour atteindre la hauteur voulue a entraîné l'emploi inévitable de liens, matérialisés par des ligatures ou des aboutements, qui expliquent que les lignes verticales ne soient pas strictement linéaires. Le décalage, vers la droite ou la gauche, d'un trou de boulin permet alors de situer par rapport au mur la zone de jonction. De la même manière, les niveaux de circulation d'un échafaudage ne sont pas toujours très horizontaux : un alignement légèrement pentu ou accusant un décalage brutal renvoie ainsi à la succession de différentes planches, parfois superposées à leurs extrémités, par sécurité<sup>1364</sup>. Enfin, l'échafaudage médiéval est fréquemment adapté aux aménagements architecturaux du mur. Plusieurs solutions sont apparemment envisageables. Il n'est pas rare d'observer un resserrement des trous au niveau des ouvertures, comme le montrent l'exemple de la chapelle Sainte-Eugénie de Montbrison ou celui de la chapelle Saint-Mayeul de Cluny<sup>1365</sup>. À l'inverse, l'absence totale de trous au niveau des arcs des absides et du collatéral atteste probablement de l'existence d'un échafaudage indépendant, lié aux cintres des arcs, comme pour la construction des parties hautes du transept de l'abbatiale Cluny III<sup>1366</sup>.

À Savigny, nous avons mené à bien l'étude des trous de boulin dans le cas du gouttereau nord de l'abbatiale et des murs de la deuxième église, au niveau du cuvier. L'analyse sérielle est matérialisée par un tableau qui récapitule, pour chaque trou, ses caractéristiques formelles et structurelles (forme et dimensions, nature de l'encadrement...) (annexes D 11, E 12 et F 8). L'analyse systémique est fondée sur un autre tableau, qui met en valeur la distribution des trous sur le mur, en indiquant, d'une part, leurs altitudes NGF et, d'autre part, leurs distances par rapport à un

<sup>1363</sup> TARDIEU ET REVEYRON, 1996, p. 47-56 et p. 112 (exemples du transept de l'abbatiale de Cluny, des églises de Saint-Paul-Trois-Châteaux ou de Saint-Trophime d'Arles...).

<sup>1364</sup> TARDIEU ET REVEYRON, 1996, p. 60-66.

<sup>1365</sup> TARDIEU ET REVEYRON, 1996, p. 105 ; BAUD, 2013.

<sup>1366</sup> TARDIEU ET REVEYRON, 1996, p. 104.

angle du bâtiment (annexes D 12, E 13 et E 14). Ainsi des remarques importantes ont-elles pu être formulées au sujet de la chronologie de construction de ces édifices ou du soin apporté aux phases de travaux successives.

### 2.2.5. Le mobilier archéologique

De manière générale, les sondages d'évaluation archéologique, réalisés à l'emplacement de l'abbatiale, de la deuxième église ou de cloître, se sont avérés très pauvres en mobilier archéologique. Seules les couches de démolition et/ou de nivellement ont livré des tessons de céramique, qui plus est en petite quantité. Les niveaux de fondation de l'abbatiale constituent cependant une exception puisque, à l'occasion d'une coupe stratigraphique, elles ont également révélé quelques fragments de sigillée ou de *tegulae*. Comme elles n'ont pas été fouillées, le nombre de ces artefacts est malheureusement très réduit. Par ailleurs, de nombreux fragments de vitres et quelques fragments de vitraux ont également été mis au jour sur le lit de pose du dernier sol de cette église. L'analyse de ce mobilier a été confiée à des collègues, spécialisés dans la céramologie et l'étude du vitrail.

Le mobilier céramique provient des différents sondages effectués sur le site entre 2006 et 2011. Son analyse a été exécutée au fur et à mesure des interventions de terrain : Romain Lauranson, qui mène actuellement une thèse de céramologie sur le mobilier antique de Corent<sup>1367</sup>, s'est chargé des tessons mis au jour à l'emplacement du chevet de l'abbatiale, en 2006. Romain Boissat, qui travaille sur l'abbaye de Nantua<sup>1368</sup>, lui a succédé cinq ans plus tard pour s'occuper des tessons prélevés, en 2009 et 2011, à l'emplacement de la nef de cette église et des galeries du cloître. Par ailleurs, Alban Horry, spécialiste de la céramique médiévale et moderne en région Rhône-Alpes, a accepté d'identifier les tessons les plus récents, mais aussi d'encadrer leurs travaux respectifs. L'analyse du mobilier céramique a été systématiquement réalisée selon le même mode opératoire. Les tessons ont été lavés, triés et classés. Ils ont été inventoriés dans des tableaux, récapitulant évidemment le numéro d'US et, si possible, le groupe technique, le type et le nombre de fragments, la forme du récipient et la datation (annexes D 10, D 19, F 14 et F 18). Ils ont ensuite été confrontés aux productions connues pour la région et les époques concernées. Cette analyse s'est avérée particulièrement utile pour la datation des couches récentes. Elle a aussi permis d'élargir l'aire de diffusion géographique d'une production céramique moderne, appelée le service vert.

Par ailleurs, l'étude des cinq fragments de vitraux, retrouvés sur le dernier sol du chevet de l'abbatiale, a été confiée à Audrey Badois, qui venait de terminer l'analyse des vitraux de la cathédrale Saint-Jean<sup>1369</sup>. Les fragments sont peu nombreux et présentent l'inconvénient d'être hors

<sup>1367</sup> R. Lauranson réalise actuellement une thèse sur le mobilier céramique de Corent.

<sup>1368</sup> Master en cours sous la direction d'A. Baud.

<sup>1369</sup> BADOIS, 2005.

contexte archéologique ; ils ont néanmoins permis d'identifier une production romane de vitrail, ce qui est déjà, en soi, intéressant.

### 3. Travail de synthèse

---

Au terme de ces diverses analyses, toutes les données accumulées sont alors croisées les unes avec les autres, dans le cadre d'une synthèse archéologique, dont il va être question à présent. Cette thèse s'est concentrée sur le carré claustral de l'abbaye de Savigny. Elle s'est intéressée successivement aux vestiges de l'église Saint-Martin, puis à ceux de l'église Sainte-Marie et de ses bâtiments adjacents et, enfin, à ceux du cloître et des bâtiments conventuels. Tous ces édifices ont en commun la dispersion de leurs vestiges en différents secteurs, qui ont d'abord été analysés individuellement avant d'être confrontés les uns aux autres. La synthèse des données est donc nécessairement progressive. À la fin de l'étude d'un secteur particulier, elle prend la forme d'un bilan intermédiaire, qui émet une première chronologie relative. Les conclusions finales sont en revanche rassemblées à la fin d'un chapitre, sous le titre de synthèse archéologique, et se rapportent en revanche à l'intégralité de(s) édifice(s) concerné(s). Elles prennent en considération les résultats précédemment définis dans le but de déterminer, pour chaque édifice, ou groupe d'édifices, une histoire monumentale aussi précise que possible. Elles s'orientent autour de plusieurs axes, intrinsèquement liés les uns aux autres : la chronologie relative de construction d'abord, la restitution, la datation et l'interprétation ensuite. Il nous faut alors expliquer comment nous avons procédé pour établir les datations des différents états de construction d'une part, et pour réaliser des restitutions en plan et/ou en élévation.

#### 3.1. Datation absolue

La synthèse archéologique envisage les possibilités de datation offertes par les vestiges eux-mêmes : les données historiques seront quant à elles utilisées dans la synthèse finale, présentée dans le dernier chapitre de cette thèse. Les hypothèses de datation proposées ont essentiellement été déterminées par comparaison. Dans le cas de Savigny, deux types de vestiges sont susceptibles d'apporter des éléments de datation : l'architecture elle-même, à travers les modes de construction ou les aménagements structurants, ou les artefacts mis au jour dans les couches stratigraphiques.

##### 3.1.1. Comparaisons

Les édifices monastiques mettent en œuvre des techniques de construction très différentes d'un état de construction à l'autre : petit appareil régulier, appareil mixte de pierres et de briques, appareil de pierres de taille... La littérature archéologique a fourni de nombreuses publications étudiant, à l'échelle nationale ou à l'échelle régionale, l'apparition de la pierre de taille et donc du

moyen ou grand appareil. Des études monographiques ont en outre parfois précisé les données prédéfinies. La lecture de cette bibliographie permet de suggérer les premières hypothèses de datation, qui ne sont pas à l'abri d'exceptions et doivent donc être confrontées aux autres paramètres de comparaison.

Les baies ou les piliers, conservés dans les édifices partiellement debout, permettent aussi d'envisager des comparaisons régionales : encore faut-il qu'ils comportent des éléments suffisamment caractéristiques et que les exemples considérés soient bien datés. Ces deux conditions ne sont pas toujours remplies pour les édifices saviniens. L'étude de l'église Sainte-Marie illustre bien les problèmes rencontrés. Les nombreuses portes ou fenêtres anciennes du cuvier sont munies de décors souvent très répandus, comme les chanfreins, et donc difficilement datables. En outre, elles sont contraintes par le bâti primitif, qui influe fortement sur leurs dimensions et notamment sur leur couverture. Un arc surbaissé n'a alors pas la même signification que dans un bâtiment homogène. Les voûtes d'ogives, conservées au sein du même bâtiment, sont par ailleurs très abîmées : leurs profils de moulures ont bien été restitués mais les comparaisons se sont révélées difficiles à trouver... Les caves de la maison nord-ouest, situées à l'emplacement du massif occidental de l'abbatiale, ont, pour leur part, préservé des bases de piles composites. Les exploiter en vue d'une datation se heurte cependant à une lacune documentaire. En effet, les bases sont rarement les seuls témoins d'un édifice... De fait, elles sont souvent absentes des publications au profit des chapiteaux et autres fragments sculptés. L'observation de quelques églises régionales a quand même permis, dans ce cas-là, de proposer quelques suggestions de datation, elles-mêmes relayées par le mode de construction.

Le mobilier archéologique mis au jour dans les différents sondages d'évaluation réalisés à Savigny rassemble quelques lots de tessons de céramique et un lot de fragments de vitraux. La céramique antique, médiévale et moderne a fait l'objet de nombreuses études<sup>1370</sup>, qui ont permis d'établir des typo-chronologies régionales, susceptibles de favoriser les comparaisons. Les tessons de céramique moderne, qui constituent la majorité du *corpus* savinien, sont notamment très bien caractérisés et datés : ils permettent de suggérer des fourchettes de datation relativement assurées pour les couches récentes. Mais le nombre d'individus, toujours très faible, réduit la fiabilité des datations ainsi envisagées. L'étude des vitraux, nécessairement limitée par l'état fragmentaire des témoins au demeurant peu nombreux, a néanmoins amené Audrey Badois à proposer une comparaison avec les fragments connus et datés pour la cathédrale de Lyon<sup>1371</sup>. Leur position hors contexte stratigraphique limite là encore la portée de ces données chronologiques.

<sup>1370</sup> FAURE-BOUCHARLAT, 1996 et 2000 ; HORRY, 2012 a.

<sup>1371</sup> BADOIS, 2005.

L'ampleur des destructions qui ont touché les édifices monastiques de Savigny réduit donc considérablement les possibilités de datation archéologiques, qui sont cantonnées à des hypothèses, souvent imprécises, et, la plupart du temps, peu assurées.

### 3.1.2. Archéométrie

La datation du premier état de construction de la deuxième église du monastère a posé problème : le mode de construction utilisé – appareil mixte de pierres et de briques – renvoie, pour la région lyonnaise aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, sans plus de précision. Les comparaisons ne permettaient pas de réduire cette fourchette ni de la confirmer. Nous avons donc envisagé des techniques de datation en laboratoire, dans l'espoir d'obtenir des réponses plus fiables. Contact a été pris, par l'intermédiaire de Christian Sapin, avec Pierre Guibert, directeur du laboratoire de Bordeaux. Les briques saviniennes ont été confiées à Sophie Blain, pour la datation par luminescence stimulée, et à Philippe Lanos, pour la datation par archéomagnétisme.

La datation des briques par luminescence stimulée exploite la propriété physique qu'ont les grains de quartz de stocker les électrons émis par la radioactivité environnante puis de les restituer, sous forme de luminescence (photons), à la faveur d'un apport énergétique suffisant : chauffe pour la stimulation thermique (TL), éclairage pour la stimulation optique (OSL). Elle repose sur la mesure de la luminescence accumulée par un échantillon depuis sa dernière chauffe (+ 400°) (paléodose) et de la dose annuelle de radioactivité émise dans son environnement. Considérant que cette radioactivité est constante et continue dans le temps, elle obtient alors, par simple division ( $T = P / I$ , où P exprime le temps écoulé depuis la dernière chauffe, P la paléodose et I la dose annuelle), le nombre d'années écoulées depuis la cuisson de la brique et, par conséquent, la datation de cet événement<sup>1372</sup>.

L'archéomagnétisme envisage l'attraction exercée sur les briques par le champ magnétique terrestre au moment de leur dernière chauffe. Cette technique suppose que les briques soient cuites en position debout et qu'elles soient porteuses d'aimantations rémanentes, qui permettent *in fine* de restituer l'inclinaison du champ magnétique terrestre de l'époque de cuisson. Répertoire sur des courbes de références régionales, l'évolution de ce champ permet alors de déterminer un ou plusieurs intervalles de datation pour les briques considérées. Cette méthode nécessite l'analyse d'un lot de briques homogènes et cuites en même temps<sup>1373</sup>. Par conséquent, elle ne peut être mise en œuvre que si les résultats fournis par la datation par luminescence stimulée sont favorables, ce qui n'a malheureusement pas été le cas pour les briques saviniennes.

---

<sup>1372</sup> LANGOUËT, 2005, p. 172-174.

<sup>1373</sup> LANOS, 2005, p. 145-153.

En outre, les résultats obtenus pour les briques saviniennes entrent en contradiction avec les données archéologiques. Ils feront donc l'objet d'une discussion approfondie lors de la synthèse archéologique du chapitre consacré à la deuxième église<sup>1374</sup>.

### 3.2. Restitutions

La synthèse archéologique a aussi pour objectif de proposer des restitutions des édifices étudiés. L'exercice s'avère plus ou moins complexe en fonction de l'état de conservation des vestiges. Si les données archéologiques sont suffisamment parlantes pour envisager une restitution en plan, voire en élévation, pour les églises Saint-Martin et Sainte-Marie, elles sont en revanche beaucoup plus limitées dans le cas du cloître et des bâtiments conventuels.

Les restitutions sont systématiquement fondées sur les relevés archéologiques. Elles s'en distinguent nettement par leurs objectifs et leur portée. Roland Guild s'est d'ailleurs attaché à montrer les différences majeures de ces deux types de document<sup>1375</sup>. À l'inverse de ces documents analytiques, qui représentent un édifice dans son état actuel, elles donnent à voir l'image d'un bâtiment historique, qui a disparu. Elles doivent donc être considérées comme des hypothèses, liées à une interprétation susceptible d'évoluer. Elles ne prouvent pas que le bâtiment était bien identique à celui qu'elle montre, mais seulement qu'il a pu s'en approcher. Face à des vestiges ténus et remaniés, repérés en fouille ou en élévation, l'archéologie cherche nécessairement à visualiser de manière concrète l'édifice étudié. C'est d'autant plus important en archéologie du bâti que l'analyse d'un bâtiment conservé en élévation suppose de réfléchir aux volumes, et non pas seulement aux plans. Les technologies numériques offrent aujourd'hui un éventail de possibilités qui permettent de répondre à ce besoin.

Aussi une collaboration a-t-elle été instaurée avec Renato Saleri, architecte infographiste au laboratoire Map'Aria, hébergé par l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon. L'objectif est de construire des restitutions tridimensionnelles de la deuxième église savinienne, qui résulte d'une histoire monumentale très complexe. Ce travail collectif a fait l'objet d'une communication dans le cadre du colloque Arch-I-Tech, organisé par l'École des arts et métiers de Cluny, en novembre 2010. L'essentiel du propos développé ci-dessous est tiré de cet article<sup>1376</sup>. Le choix méthodologique retenu est à rebours des travaux les plus récents : les modèles tridimensionnels ne sont pas conçus à partir d'images numériques, obtenues par lasergrammétrie ou corrélations d'images<sup>1377</sup>. Ils ont été construits, par Renato Saleri, à partir des restitutions bidimensionnelles, réalisées dans le logiciel Illustrator, puis importées, sous format PDF, dans le logiciel de modélisation 3 D Maya. Le processus se déroule en trois étapes successives : il est d'abord

<sup>1374</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 2.1.3.

<sup>1375</sup> GUILD, 2005, p. 24.

<sup>1376</sup> PUEL, 2010.

<sup>1377</sup> Voir par exemple les publications de la *Revue française de photogrammétrie et télédétection*.

nécessaire de caler les restitutions des élévations sur la restitution du plan, en respectant scrupuleusement les longueurs, les épaisseurs et les orientations de mur. Ce premier travail, qui conditionne véritablement la qualité du modèle final, doit être réalisé avec soin. Les murs et ouvertures virtuels sont conçus dans un deuxième temps et sont eux-mêmes calés sur les restitutions. Enfin, les restitutions archéologiques des élévations sont intégrées aux murs virtuels sous forme de textures. Ce procédé de finition renforce considérablement le caractère pédagogique de ces supports. La réalisation de ces modèles virtuels a remis en question nos hypothèses de restitution, en mettant en évidence des anomalies, plus difficiles à voir mentalement. L'exemple du premier état de construction de cette église est particulièrement significatif à cet égard. Sur le modèle tridimensionnel correspondant, les proportions des deux portes primitives de cette église sont clairement différentes : l'une des portes est visiblement trop haute ou trop peu large. La réflexion a donc été élargie à l'environnement immédiat du bâtiment, en particulier aux sols extérieurs. La configuration particulière du site a alors permis d'envisager un étagement des niveaux de circulation et la présence d'un escalier, qui réduirait la hauteur auparavant disproportionnée de la porte.

Précisons enfin que le partenariat mis en œuvre en 2009 a récemment pris une existence officielle puisque qu'il fait désormais l'objet d'une convention entre le CNRS, l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et la Marie de Savigny. Les modèles tridimensionnels sont en cours de renouvellement à ce jour ; ils seront à terme intégrés au parcours touristique du village de Savigny. Au moment d'imprimer cette thèse, nous disposons seulement des premiers modèles, réalisés en 2010.



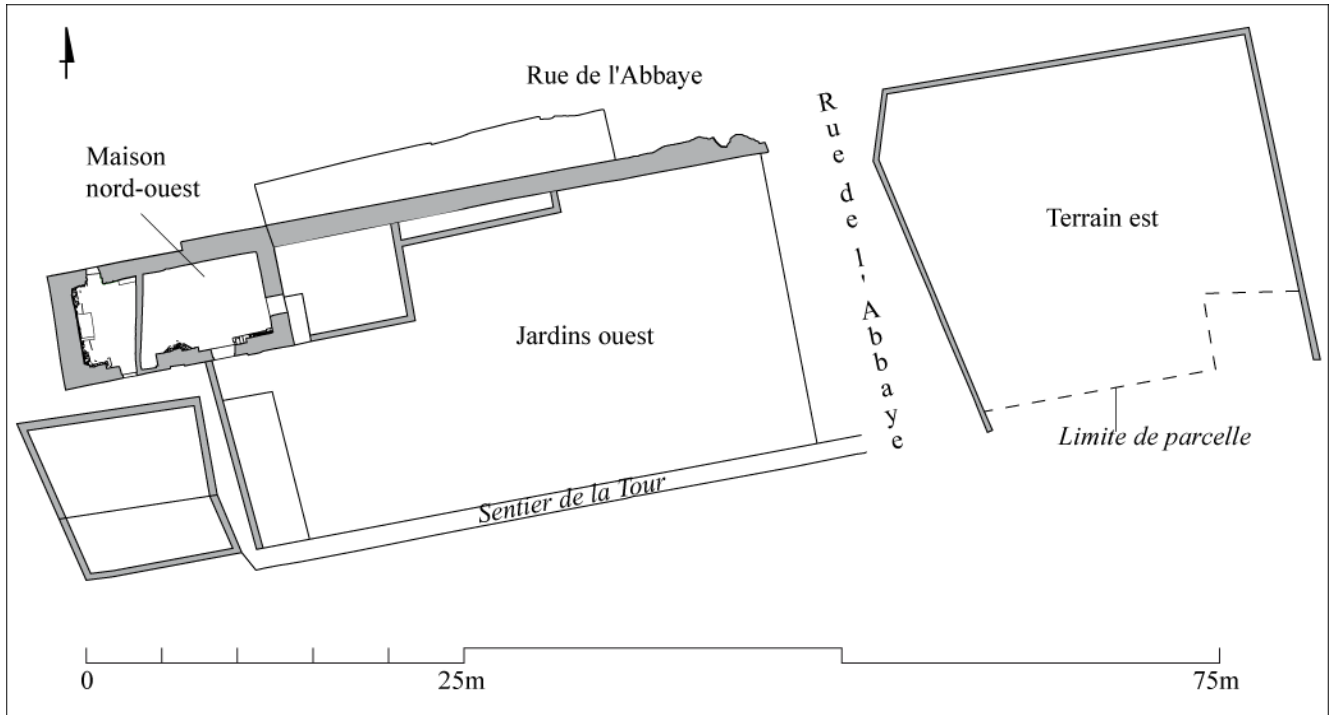
## Chapitre XI.

# Les vestiges archéologiques de l'église Saint-Martin



## Introduction

En parcourant à pied les rues de Savigny, il est aujourd'hui bien difficile de détecter la grande église Saint-Martin (planches B 1.1 et 1.2). Si son emprise est toujours décelable dans le parcellaire actuel, ses vestiges sont en effet peu conservés en élévation et sont, en outre, invisibles depuis l'extérieur.



**Figure 34. Plan topographique des bâtiments situés à l'emplacement de l'abbatiale**

D'après les plans, l'emplacement de l'abbatiale disparue est occupé d'ouest en est par une maison d'angle côté nord, puis par un vaste jardin, puis par une portion de la rue de l'Abbaye et enfin par un terrain communal (figure 34)<sup>1471</sup>. La portion de rue considérée déborde, au nord, sur le coude qu'opère la rue en cet endroit et, au sud, sur le parking installé devant le cuvier. Dans l'éventualité où la chapelle Saint-Benoît et la sacristie identifiées sur le plan de 1796 témoigneraient de l'existence d'un transept, des vestiges pourraient éventuellement y exister. Au total, sur l'ensemble des quatre secteurs ainsi déterminés, ce sont donc deux sondages d'évaluations archéologiques et deux analyses archéologiques du bâti, qui ont été réalisés par nos soins dans le cadre de cette thèse. Ils ont fait apparaître les vestiges importants et remarquables du bâtiment, qui permettront à terme de proposer une hypothèse de restitution. Une opération menée par Juliette Ducôté dans la rue de l'Abbaye, à l'occasion de travaux d'assainissement, doit également être réexaminée à cette occasion. Les résultats sont présentés de manière progressive. Ils considèrent d'abord l'analyse archéologique, puis la synthèse générale qui s'appuiera sur les données ainsi

<sup>1471</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 2.

obtenues pour proposer une restitution du plan de l'abbatiale et dater, dans la mesure du possible, ses différents états de construction.

## 1. Analyse des vestiges de l'église Saint-Martin

---

L'analyse archéologique des vestiges est menée indépendamment pour chacun des secteurs qui seront abordés d'ouest en est. Elle aboutira à un premier phasage de construction. Par convention, les références aux planches de relevés (relevé de maçonneries, localisation des prélèvements de mortier ou identification des matériaux par exemple) sont indiquées une seule fois, au début de chaque partie, ou sous-partie. Le principe est le même pour les annexes archéologiques, qui constituent les inventaires de Maçonneries, d'Unités de Construction ou de Groupes de mortier (annexes D 1 à D 3). Les photographies de détail sont amenées lorsqu'elles sont nécessaires.

### 1.1. Les caves de la maison nord-ouest

La maison placée à l'angle nord-ouest des jardins situés à l'emplacement de la nef de l'abbatiale correspond au premier secteur étudié (planches B 2.1 et B 2.2, B 2.7). Possédant trois niveaux, elle est aujourd'hui divisée en deux habitations indépendantes. Les deux tiers orientaux sont occupés par les propriétaires tandis que l'extrémité occidentale est louée à des particuliers. Les caves ouest et est de cette maison correspondent à l'emprise de ces deux habitations. Elles sont respectivement desservies par un escalier depuis le passage de la Tour (planche B 2.3) et par une petite porte depuis le jardin (planche B 2.8). Elles sont aujourd'hui séparées par un mur de refend très mince, postérieur aux autres murs. Elles définissaient originellement un espace unique, sensiblement rectangulaire, d'environ 12,50 x 5,20 m (planche B 2.38). C'est ici que Denise Devos avait repéré des vestiges qu'elle attribuait à la nef de l'église<sup>1472</sup>. Grâce à l'aimable autorisation des propriétaires et des locataires, nous avons, en 2009, mené à bien l'analyse archéologique de ces vestiges, en un laps de temps limité, surtout dans le cas de la cave est<sup>1473</sup>. Le travail relève évidemment de l'archéologie du bâti. Mais l'objectif n'est pas tant de restituer une chronologie de la construction que de mettre en relation les aménagements les uns avec les autres et de déterminer les fonctions de chacun (annexes D 1 à D 6). Le plan topographique levé par l'entreprise de Laser scanning ATM 3D s'est révélé fondamental pour cet exercice.

#### 1.1.1. Les murs

Dans ces caves, les trois murs anciens à l'ouest, au nord et à l'est, ont leurs parements externes couvertes d'un épais crépi gris foncé (planches B 2.2 à B 2.6). À l'intérieure, ils ont servi de

---

<sup>1472</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre V, 1.

<sup>1473</sup> PUEL, 2009.

supports à des voûtes en berceau, construites lors de l'aménagement des caves, et sont donc partiellement masqués. À cause de l'orientation ouest-est des voûtes, le mur occidental et le mur oriental sont bien dégagés. Le premier est visible sur une surface importante de 2,10 x 5,16 m ; le second n'est en revanche pas accessible, en dehors de son extrémité sud d'une longueur inférieure à 1 m. Le mur nord est quant à lui entièrement recouvert par la voûte. Il est néanmoins percé sur toute son épaisseur par une descente de charbon, qui a permis d'apercevoir ses parements. Par ailleurs, les sols en terre battue des caves sont situés autour de 289,35 - 289,40 m NGF et laissent apparaître les fondations des murs.

#### 1.1.1.1. Le mur ouest

Le mur ouest, visible dans la première cave (planche B 2.9), est sans conteste celui qui permet de réaliser l'étude la plus approfondie, sur ses fondations comme sur son élévation (planches B 2.39, B 2.48 et B 2.54). D'après le plan topographique, il mesure 1,50 m d'épaisseur en partie basse, ce qui pourrait confirmer son ancienneté (planche B 1.9).

#### *Les fondations*

Les fondations du mur occidental sont aujourd'hui visibles, sur une hauteur maximale de 0,60 m, en raison du creusement du sol lors de l'aménagement de la cave ouest (planches B 2.15 et B 2.17). Le charbon, antérieurement stocké dans l'angle sud-ouest de la cave, a noirci les fondations, mais seulement sur un tiers de leur longueur. Ces maçonneries sont essentiellement composées de roches métamorphiques bleues, quelquefois rouges, auxquelles s'ajoutent ponctuellement quelques grès rosés ou calcaires blancs. Les blocs, atteignant souvent 10 à 25 cm de long, sont noyés dans un mortier abondant, très dur. Les deux prélèvements P 09.143 et P 09.144 appartiennent au groupe Gr 50, qui correspond à un mortier beige foncé, contenant des sables grossiers et des graviers, de couleur grise ou rose, et de la chaux en quantité réduite. Ils se différencient donc du mortier repéré dans l'élévation du même mur. Le nettoyage du sol de la cave, de part et d'autre d'une dalle de béton placée au centre, a révélé que les fondations débordaient par rapport au nu du mur, de 30 cm au nord, de 38 cm au sud. Elles ont donc été en partie arrachées au moment de l'aménagement de la cave, dans le but évident d'agrandir la surface au sol.

#### *Le niveau de circulation*

Une couche de mortier s'intercale dans le mur entre les fondations et l'élévation en pierres de taille (planches B 2.18 et B 2.19). Ce niveau est très irrégulier, tant par son épaisseur, qui oscille entre quelques millimètres et 2,5 cm, voire 4 cm, que par sa ligne inférieure, au tracé aléatoire. Son identification à un sol de circulation est cependant incontestable, en raison de sa position et de l'horizontalité de sa limite supérieure, placée à 289,50 m NGF. Ce niveau de mortier présentait visuellement quelques différences physiques, ce qui explique qu'il ait fait l'objet de quatre

prélèvements à des endroits stratégiques. Les échantillons P 09.169 à P 09.172 se sont pourtant révélés identiques. Ils appartiennent au groupe Gr 50, déjà rencontré dans les fondations du même mur. Le niveau de sol est donc logiquement contemporain des fondations.

### *L'élévation*

L'élévation du mur ouest est visible sur une surface réduite de 10,50 m<sup>2</sup>. Dans l'angle sud, un dé (p 38) et une base de colonne (p 27) attestent de l'existence d'un support n° 1, actuellement pris dans la voûte de la cave (planche B 2.12). Il sera étudié dans le détail lors de la partie consacrée aux supports. Dans l'angle nord, quatre pierres, dont les joints verticaux sont décalés les uns par rapport aux autres, présentent des surfaces buchées (planche B 2.16). Trois d'entre elles (p 26, p 37 et p 50) sont partiellement couvertes par l'actuelle voûte en berceau ; le quatrième bloc p 49 est, au contraire, totalement libre. Ces pierres affichent des caractéristiques communes avec les blocs du support n° 1, en termes d'altitude et de hauteurs : les pierres p 49 et p 50 fonctionnent avec le dé, la pierre p 37 avec la base. Elles appartenaient initialement à un support n° 4, qui a été supprimé lors de l'aménagement de la cave. Ces deux éléments structurants sont seulement mentionnés en prélude à l'analyse archéologique du parement ; ils seront étudiés dans une partie réservée.

L'élévation du mur est construite en grand appareil de pierres de taille (planches B 2.9 et B 2.14). Les blocs ont des longueurs comprises entre 30 et 80 cm et des hauteurs comprises entre 20 et 40 cm. Le cas de figure est suffisamment rare sur le site de Savigny pour mériter une analyse approfondie, tant de la nature que des modules ou de la mise en œuvre des matériaux. Par souci de clarté, les six assises visibles ont été numérotées, de bas en haut, de 1 à 6 ; les pierres ont aussi été numérotées, de gauche à droite, de 1 à 50. Le tableau présenté en annexe (annexe D 6) donne, pour chacune d'elles, la nature du matériau et les dimensions du bloc. Il peut être confronté au relevé B 2.39, qui localise les assises et les pierres, et au relevé B 2.48, qui met en valeur les pierres de construction.

Les pierres de taille semblent posées à joints vifs ; c'est d'ailleurs souvent le cas des murs en grand appareil. Des joints de mortier existent pourtant bel et bien, mais sont extrêmement fins. Le mortier a néanmoins pu être observé et prélevé au niveau du joint vertical séparant les pierres p 23 et p 24, dans l'assise a 3. L'échantillon P 09.179 désigne ainsi un mortier beige, friable, contenant des sables grossiers et des graviers, mais pas de cailloux. Il est l'unique représentant du groupe Gr 58. Au sein de ce mur ouest, les calcaires blancs sont prédominants (34 pierres) aux dépens des grès rosés (14 pierres). La disposition des blocs ne répond pas à une logique répétitive : si l'assise inférieure n° 1 présente une alternance parfaite entre calcaires et grès, les deux assises suivantes révèlent en revanche une alternance non systématique, tandis que les grès disparaissent quasiment des assises n° 4 et 5. Dans l'assise n° 2, il existe d'ailleurs un grès cassé et buché, restauré au moyen d'une dalle de calcaire (planche B 2.10). Il est cependant difficile d'envisager une réfection systématique des grès par les calcaires étant donné la majorité écrasante de ces derniers (69,4 %).

Tous les blocs ont évidemment été taillés ; malheureusement, les traces d'outils sont peu nombreuses, notamment sur les grès qui s'érodent et se délitent facilement, et peu visibles, en raison de l'omniprésence du salpêtre. Quelques observations peuvent néanmoins être formulées, dans le but de tenter une identification des outils utilisés par les tailleurs de pierres. Quatorze pierres au moins ont conservé des ciselures périmétrales, généralement incomplètes. Il est probable que d'autres pierres aient également bénéficié de ce traitement dans la mesure où nombre d'entre elles présentent des arêtes très abîmées. Les ciselures les mieux conservées se trouvent sur les pierres p 6, p 10, p 15 et p 36. L'existence de ciselures renvoie à une utilisation certaine du ciseau. Quelques pierres laissent suffisamment apparaître leur parement pour permettre une approche globale de leur taille (planche B 2.11). Par exemple, la pierre p 24 présente, au niveau des arêtes inférieure et supérieure, des restes de ciselures, et, sur le parement, des traces d'outils horizontales, assez longues, très régulières et bien parallèles entre elles. Les pierres p 28 et p 32 comportent quant à elles des traces obliques, toujours longues mais moins marquées et moins régulières dans leur position. Dans tous les cas, l'outil employé est vraisemblablement un marteau taillant, qui permet d'obtenir des traces parallèles de grande ampleur. Ces pierres résument bien l'éventail des solutions mises en œuvre dans le cas du mur ouest. Toutes les autres pierres semblent avoir adopté l'une ou l'autre de ces techniques de taille. Les outils employés par les tailleurs correspondraient donc, d'une part, au ciseau, pour des dégrossissages et des ciselures, et, d'autre part, au marteau taillant, pour la finition des parements visibles.

Pris dans leur ensemble, les modules de pierres affichent une grande hétérogénéité, tant dans leurs longueurs (moyenne de 29 cm, écart-type de 9,5 cm) que dans leurs hauteurs (moyenne de 50,20 cm ; écart-type de 15,35 cm). L'examen attentif du parement permet cependant de formuler plusieurs remarques qui intéressent directement le chantier de construction. Les blocs d'une même assise possèdent en règle générale des hauteurs uniformes ; les six assises présentent en revanche des hauteurs très différentes. Ainsi les 10 blocs muraux de l'assise inférieure a 1, hauts de 16 à 17 cm, s'adaptent-ils, avec plus ou moins de réussite, aux dés des supports latéraux n° 1 et n° 4. De la même manière, les 8 blocs de l'assise suivante a 2, hauts de 48 à 49 cm, sont ajustés aux bases des mêmes supports. Les blocs des trois assises suivantes affichent quant à eux des hauteurs plus homogènes, ou, en tout cas, des écarts moins importants. La construction semble donc répondre à une volonté de spécialisation des assises du parement, réglées sur les éléments structurants.

Le parement présente malgré tout des irrégularités ponctuelles : par exemple, le dé du support n° 1, dans l'angle sud de la cave, est implanté 8 cm plus bas que celui du support n° 4, dans l'angle nord. La variation est infime, mais elle occasionne pourtant quelques désordres dans les assises inférieures. Au sud, les joints de lit du support n° 1 et du mur sont parfaitement alignés tandis que, au nord, les joints de lit du mur et du support n° 4 sont décalés de 8 cm. Les pierres du mur p 34/35

et p 25 sont donc retaillées, dans leur angle inférieur droit, pour assurer la jonction avec les blocs du support (planche B 2.16). Le décalage est rattrapé au niveau de l'assise a 3. Le même phénomène se reproduit, dans l'assise a 4, avec la retaille du bloc p 10, qui s'articule avec la pierre p 17 (planche B 2.14).

Malgré un effort manifeste pour disposer de blocs muraux adaptés aux blocs des supports, la mise en œuvre approximative ou maladroite a donc entraîné des retailles de pierres au moment même de la construction. Les blocs des supports sont toutefois épargnés ; seuls les blocs de parement sont retaillés en fonction des besoins. Ce phénomène permet d'affiner la chronologie de construction relative du mur (planche B 2.40). D'après les irrégularités mentionnées précédemment, le mur a été édifié en trois étapes successives, correspondant respectivement au support n° 4 (p 26, p 36-37 et p 49-50), puis au support n° 1 (p 27 et p 38), à ses abords immédiats (assise a 1 (p 39 à p 48) et premiers blocs des assises a 2 et a 3 (p 16-17 et p 28-29)), et enfin au parement lui-même (fins des assises a 2 et a 3, assises a 4 et suivantes). En conséquence, les supports sont édifiés avant le parement, qui vient ainsi remplir l'espace subsistant entre deux éléments structurants.

Au terme de l'analyse de ce parement, une première conclusion peut être proposée au sujet du mur occidental des caves de la maison nord-ouest. Ses fondations et son élévation sont visiblement cohérentes et utilisent, de surcroît, des matériaux communs (UC 101). Si les fondations emploient principalement des blocs informes de roche métamorphique, elles reçoivent aussi ponctuellement de petites pierres en grès rosé ou en calcaire blanc, qui pourraient correspondre à des déchets de taille. L'analyse des mortiers s'oppose en revanche à un rapprochement direct puisque le prélèvement P 09.179, pris dans l'élévation, ne ressemble pas du tout aux échantillons P 09.143 et 09.144 des fondations. Il faut néanmoins rappeler que le mortier de l'élévation pourrait être postérieur à la construction du mur.

#### 1.1.1.2. Le mur nord

Le mur nord est commun aux deux caves de la maison nord-ouest (planches B 2.43, B 2.49 et B 2.55). Épais d'1,12 m à en croire le plan topographique, il est presque entièrement masqué par les retombées des voûtes en berceau construites lors de l'aménagement des caves. Il peut néanmoins être appréhendé dans la cave ouest, au niveau d'une descente de charbon qui le traverse de part en part (planche B 2.20). L'analyse de cet aménagement permet de comprendre les conditions de l'implantation de la cave sur les maçonneries anciennes, représentées par les fondations et l'élévation.

#### *Les fondations*

Les fondations du mur nord apparaissent sous les parois de la descente de charbon (planches B 2.17 et B 2.22). Elles correspondent parfaitement à la retombée de la voûte, à laquelle elles servent de support. Elles rejoignent en outre les fondations du mur ouest et se prolongent même, de



l'autre côté, jusqu'au mur de refend séparant aujourd'hui les deux caves. Ces fondations sont également constituées de blocs de roches métamorphiques bleues, liées par un mortier abondant, dans lequel deux prélèvements ont été réalisés. Les échantillons P 09.175 et 09.177 sont en tous points similaires à ceux des fondations du mur ouest et appartiennent donc au groupe Gr 50.

#### *Le niveau de circulation*

Sur chaque paroi de la descente de charbon, un niveau de mortier surmonte les fondations (planches B 2.23 et B 2.26). Il est épais de 6 cm et se termine par une limite supérieure apparemment régulière, située entre 289,51 et 289,53 m NGF. Les échantillons de mortier P 09.176 et 09.178, prélevés à droite comme à gauche, appartiennent au groupe Gr 50, représenté dans le mur ouest. En outre, le niveau de circulation de ce dernier mur culmine exactement à 289,50 m NGF. Ces deux aménagements sont donc strictement identiques et contemporains (UC 101 et UC 102).

#### *L'élévation*

Les parois de la descente de charbon présentent, à l'ouest comme à l'est, une césure verticale très nette : les voûtes de la cave reposent nettement sur les fondations de l'ancien mur nord (planches B 2.21 et B 2.24). L'épaisseur du mur doit donc être corrigée en retranchant celle de la voûte : elle est de 0,72 m. Le mur nord est donc bien moins épais que le mur ouest, évoqué précédemment.

Le mur nord primitif est en grande partie caché par le pan incliné de la descente de charbon, qui laisse toutefois apparaître son parement et sa fourrure, sur une largeur maximale d'environ 0,50 m. Sur chacune des parois (UC 101 et UC 102), le parement est constitué d'un grand appareil de pierres de taille, majoritairement composé de grès à l'exception des premières assises, qui utilisent des calcaires blancs (planches B 2.25 et B 2.49). Les blocs pénètrent de 20 à 33 cm dans le mur. La fourrure est constituée pierres petites et moyennes, noyées dans un mortier très abondant. Le grand appareil de pierre de taille et les matériaux utilisés rappellent évidemment l'élévation du mur ouest. En outre, si nous n'avons pas pu faire de prélèvement dans ce secteur, nous avons néanmoins constaté une parenté visuelle évidente entre ce mortier et celui des fondations du mur ouest (P 09.143 et P 09.144). Ces faits archéologiques pourraient attester, d'une part, de la contemporanéité entre l'élévation et les fondations du mur ouest, et, d'autre part, de la contemporanéité entre les parements internes de ces murs ouest et nord, qui pourraient alors former l'angle d'un bâtiment (UC 101 et UC 102).

En conclusion, les deux murs étudiés jusqu'à présents semblent bien contemporains l'un de l'autre. L'analyse de leurs fondations et de leurs élévations ne laissent pas planer le doute sur cette question. Le secteur correspondrait donc à l'angle nord-ouest d'un bâtiment construit en grand

vappareil, avec des murs d'épaisseurs différentes. Le support n° 4, supposé en raison des anomalies flagrantes de l'appareil, deviendrait alors un support d'angle<sup>1474</sup>.

#### 1.1.1.3. Le mur est

Le dernier mur ancien limite la deuxième cave à l'est (planches B 2.45, B 2.52 et B 2.58). Il est visible uniquement dans l'angle sud-est de la cave, sur une largeur de 0,84 m et une hauteur limitée par la voûte à 1,89 m (UC 104) (planche B 2.30). Il se poursuit jusqu'à l'extrémité nord de la cave, mais n'a pu être analysé dans ce secteur en raison du mobilier encombrant placé devant lui. La limite verticale de la petite portion étudiée correspond à une porte percée dans le mur pour donner accès à une troisième cave, à l'est. Si nous n'avons pas pu réaliser d'observations sur le parement est de ce mur, en raison de son enduction, nous avons en revanche pu mesurer son épaisseur, égale à 1,20 m.

La base du mur est uniformément recouverte de ciment jusqu'à une limite horizontale placée à 289 m NGF, soit sur une hauteur de 0,35 m. Une maçonnerie hétérogène de pierres de taille et de pierres de moyennes dimensions se développe en partie haute (planche B 2.32). Appartient-elle à des fondations ou à une élévation ? Le premier examen effectué ne permet pas de trancher cette question. Apparaissent d'abord deux assises en grand appareil, construites en grès rosés de longueurs aléatoires, mais de hauteurs similaires – 18 à 20 cm –. Elles définissent un niveau horizontal très régulier, placé à 289,20 m NGF.

Au-dessus de cette limite, une maçonnerie mixte associe, au nord, des moellons de dimensions moyennes et, au sud, deux pierres de taille, en grès rosé. La continuité entre les assises de moyen appareil et les gros blocs – 3 assises pour 1 bloc – tendrait à prouver leur appartenance à un même aménagement. Les deux pierres de taille possèdent des dimensions conséquentes, dépassant celles des deux premières assises. Le bloc inférieur mesure 40 cm de haut pour 51 cm de large ; le bloc supérieur, partiellement masqué par la voûte, possède une hauteur supérieure à 30 cm et une largeur supérieure à 20 cm. Cela suffit-il pour distinguer ici deux aménagements différents ? Le premier bloc, qui recouvre un joint vertical et repose donc équitablement sur deux pierres de l'assise inférieure, pourrait contredire cette supposition et attester de la contemporanéité de ces éléments de construction. Les pierres de ce mur présentent, en outre, des traces de taille, malheureusement très peu visibles à cause du salpêtre qui les recouvre largement. Des traces perpendiculaires et obliques ont ainsi été repérées sur la deuxième assise de pierres de taille, mais aussi sur certains moellons du petit appareil. Elles paraissent relativement longues et régulières, mais ces critères ne suffisent pas à identifier l'outil de taille, qui pourrait tout aussi bien être un ciseau qu'un marteau taillant. Dans cette deuxième assise, la pierre de droite présente des marques verticales sur son parement et des marques obliques le long de son arête gauche. L'utilisation simultanée de deux axes de taille

<sup>1474</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1.1., L'élévation.

pourrait renvoyer à l'emploi d'un ciseau, nécessitant en périphérie de bloc un changement d'orientation afin d'éviter les cassures. *A priori*, les pierres de ce mur oriental pourraient donc avoir été taillées avec les mêmes outils que celles du mur occidental.

Il reste à analyser les deux échantillons de mortier prélevés sur cette portion de mur. P 09.190 correspond au joint de lit inférieur du gros bloc de grès. Il appartient isolément au groupe Gr 59, qui désigne un mortier blanc, friable, qui comporte uniquement des sables grossiers, roses et bleus, et qui a la particularité d'inclure quelques fragments de tuileau. P 09.192 provient en revanche des assises en moyen appareil. Plutôt dur, de couleur beige, il contient des sables grossiers et des graviers, noirs, gris ou roses. Il appartient au groupe Gr 57. L'analyse des mortiers pourrait donc entrer en contradiction avec les conclusions obtenues par l'étude de l'appareil.

Une incertitude demeure après l'examen du mur est. Correspond-il à une ou deux phases de construction ? Dans l'éventualité d'une phase de construction unique, les blocs en grand appareil présents dans l'angle sud pourraient appartenir à un chaînage d'angle, signifiant ainsi que le mur est ne se prolongerait pas vers le sud. Il est toutefois difficile de tirer des conclusions assurées à partir de ces seules observations, réalisées sur une portion de mur très réduite. Gardons simplement à l'esprit les divers arguments pour la suite de l'étude. Pour terminer, ce mur oriental doit être confronté aux deux autres murs anciens, avec lesquels il possède des éléments de ressemblance et de dissemblance. L'utilisation du grès rosé, sous forme de pierres de taille, et les traces de layage rappellent évidemment le mur ouest, associant inégalement grès et calcaires. Les mortiers se différencient en revanche par leur appartenance à des groupes distincts : le groupe Gr 50 pour les murs ouest et nord (UC 101 et UC 102), les groupes Gr 57 et Gr 59 pour le mur est (UC 104). Ce critère ne peut être considéré comme discriminant avant d'analyser les supports qui jalonnent le mur sud de ces caves, afin de conclure au rapprochement ou à la différenciation de ces trois murs anciens.

### 1.1.2. Les supports

Commun aux deux caves, le mur sud est une construction contemporaine (planches B 2.3 et B 2.4). Il mesure pourtant 1,15 m d'épaisseur, en raison des vestiges qu'il a englobés. La cave occidentale possède en effet dans son angle sud-ouest une base de colonne, évoquée lors de l'analyse du mur ouest<sup>1475</sup>. La cave orientale conserve quant à elle les vestiges importants de deux autres supports, de part et d'autre de sa porte d'entrée actuelle.

#### 1.1.2.1. Le support n° 1

Le premier support considéré est celui qui, dans la cave ouest, se trouve à l'angle sud du mur occidental (planches B 2.41, B 2.42, B 2.50 et B 2.56). Ses vestiges sont préservés en fondation et

<sup>1475</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1.1.

en élévation, mais sont buchés, ce qui gêne leur lecture (planches B 2.12 et B 2.13). En plus de la base, subsiste le départ – vraiment ténu – d'un fût de colonne qui doit être ennoyé dans la voûte.

### *Les fondations*

Les fondations de ce support n° 1 sont visuellement similaires à celles du mur ouest. Elles sont en effet composées de blocs de roche métamorphique bleue, liés par un mortier abondant, beige foncé et très dur. Le mortier des échantillons P 09.142 et 09.147 appartient pourtant à un groupe isolé Gr 51 : il possède une granulométrie large, dont les grains vont du rose au gris, et quelques fragments de végétaux. Il se distingue du mortier des autres fondations par ses quelques cailloux et sa teneur en chaux, légèrement plus importante. Ces fondations prolongent pourtant celles du mur ouest, exactement comme dans l'angle opposé, à ceci près qu'elles s'arrêtent à 1,50 m maximum de la base de colonne au lieu de se poursuivre jusqu'au mur de refend.

### *Le niveau de circulation*

Le niveau de circulation correspond à la limite inférieure du dé de la colonne, décrite ci-dessous. Il est positionné très exactement au niveau du sol du mur ouest, soit à 289,50 m NGF.

### *L'élévation*

Dans l'angle du mur, l'élévation comporte un dé et une base de colonne, auxquels les blocs du mur s'adaptent, au moyen de retailles ponctuelles, réalisées sur le chantier de construction. Les deux aménagements sont donc contemporains l'un de l'autre. Haute de 38 cm et large de 30 cm, la base attique en calcaire blanc, a reçu une mouluration, composée, de bas en haut, d'un bandeau, d'un tore, d'une gorge et d'un autre tore (planches B 2.12 et B 2.13) . De forme sensiblement carrée, elle semble appartenir à un support de plan simple et de petites dimensions, tel que le pilier carré. Nous ne savons cependant pas jusqu'à quelle profondeur elle pénètre dans le mur qui, avec son épaisseur de 1 m, pourrait englober des vestiges plus conséquents. Une photographie du parement externe du mur sud, prise en 1967 par Denise Devos, montre d'ailleurs un fût de colonne complètement pris dans la maçonnerie (planche B 2.4). Une plus grande variété de plan doit donc être envisagée pour ce support, comme le pilier composite. Le mur ouest et le support n° 1 semble donc appartenir à une même séquence chronologique (UC 101). Dans ces conditions, que faut-il penser des différences de mortier qui opposent les fondations de ces deux aménagements ? Sans doute ne doivent-elles pas être considérées comme significatives : elles traduisent peut-être seulement l'utilisation successive de deux préparations. C'est d'autant plus plausible que les grains inclus dans les mortiers sont identiques.

#### 1.1.2.2. Le support n° 2

La cave est comporte, à 5 m environ du support n° 1, les vestiges en fondation et en élévation d'un autre support (planches B 2.44, B 2.51 et B 2.57), qui a subi un buchage moins soigneux que

le précédent et dépasse donc largement du mur sud (planche B 2.27). L'analyse de ce support n° 2 est plus aisée, même si l'omniprésence du ciment limite grandement l'analyse des mortiers.

### *Les fondations*

Les fondations de ce support comportent plusieurs niveaux successifs avant de recevoir la base de colonne (planche B 2.28). En partie basse, la maçonnerie, relativement grossière, est composée de blocs de roche métamorphique bleue, liés avec un mortier abondant et très dur. Le prélèvement P 09.193 révèle qu'il s'agit du mortier du groupe Gr 57, déjà présenté pour le mur oriental (P 09.192). La maçonnerie est arrachée jusqu'au nu du mur, mais reste perceptible en surface du sol actuel sur une largeur d'environ 0,80 m. Au faite de cette première maçonnerie se trouvent deux blocs de grès rosé, larges 50 cm et hauts 19 à 21 cm, et dotés d'un cavet de 10 cm. Ils ont en outre été buchés, mais restent néanmoins en saillie d'environ 30 cm par rapport au nu du mur. La fourrure conservée entre ces deux pierres, espacées de 0,90 m, est faite de petits blocs de roche métamorphique bleue, sans doute noyés dans le mortier à l'origine, mais aujourd'hui rejointoyés au ciment. Enfin, au sommet des fondations existe un dé de colonne, composé de deux grès hauts de 20 cm, très abîmés, qui entourent une fourrure aux mêmes caractéristiques que la précédente. L'analyse de ces fondations met donc en évidence leur parenté avec le mur est de la même cave, qui possède le même mortier.

### *Le niveau de circulation*

Le niveau de circulation est une nouvelle fois déterminé par la limite inférieure de la base de colonne qui surmonte le dé. Située à 289,47 m NGF, il est sensiblement au même niveau que celui des murs ouest et nord.

### *L'élévation*

L'élévation du support n° 2 est constituée d'une base et d'un fût de colonne. Taillée dans un calcaire blanc, la base est attique (planche B 2.29). Visiblement carrée, elle mesure 42 cm de haut pour 67 cm de large. Contrairement à sa face nord, très détériorée, sa face orientale a conservé une mouluration composée, de bas en haut, d'un bandeau, d'un tore, d'un filet, d'une scotie, puis d'un autre filet et d'un autre tore. La base de ce support est donc stylistiquement proche de la base du support n° 1, dont elle se démarque pourtant légèrement, en incluant deux filets qui expliquent sa hauteur plus élevée de 4 cm. Le fût de colonne possède quant à lui au moins un premier tambour en calcaire blanc, dont le diamètre avoisine probablement 0,30 m.

Au terme de l'analyse de ce deuxième support, de nouvelles questions apparaissent au sujet du rapprochement ou de la différenciation des différentes structures étudiées jusqu'à présent. Lors de l'analyse des murs, le lien unissant, d'une part, les murs ouest et nord et, d'autre part, le mur est, n'a

pu être déterminé avec certitude en raison de faits archéologiques divergents<sup>1476</sup>. Or le support n° 2 se rapproche du support n° 1, donc du mur ouest, par la mouluration de sa base, et du mur est, par les caractéristiques du mortier de ses fondations. En considérant également l'emploi généralisé du grand appareil de calcaire blanc et/ou de grès rosé, l'appartenance de toutes ces structures à une même séquence chronologique peut légitimement être suggérée. Il faut cependant attendre l'analyse du support n° 3 avant de tirer des conclusions trop hâtives. Ajoutons pour finir que le support n° 2 peut faire l'objet des mêmes remarques que le précédent quant à son plan, indéterminé en raison de l'épaisseur du mur de la cave.

#### 1.1.2.3. Le support n° 3

À 4,50 m du support n° 2, à l'extrémité orientale de la cave, se trouve un troisième support (UC 105), qui possède des vestiges sur les deux parements du mur sud (planches B 2.45 à B 2.47, B 2.52 et B 2.53, B 2.58). Les niveaux des sols étant sensiblement différents à l'intérieur et à l'extérieur de la cave, seules les fondations du support n° 3 sont visibles sur le parement interne tandis que son élévation occupe l'essentiel du parement externe.

#### *Les fondations*

Dans l'angle sud-est de la cave, les fondations du support consistent en une maçonnerie grossière, surmontée par des assises de pierres de taille (planche B 2.31). À la base apparaissent d'abord des petits blocs de roche métamorphique bleue, liés avec un mortier abondant. Les deux échantillons P 09.188 et 09.189 appartiennent à un groupe isolé Gr 54. Le mortier ainsi désigné est de couleur beige. Il comporte des sables grossiers et des graviers, bleus, noirs, roses, en proportion importante, et peu de chaux. Il contient néanmoins de gros nodules de liant.

Trois assises en pierres de taille surmontent cette première maçonnerie. Leurs caractéristiques communes permettent une description systématique. L'assise a 1 est haute de 18 à 20 cm et forme une saillie de 24 à 32 cm, selon les blocs, par rapport à la voûte. Elle est constituée de 5 blocs de grès rosé, longs de 22 à 60 cm. L'assise a 2 est de la même hauteur et présente une saillie de 14,5 cm. Elle est formée de 4 blocs, longs de 40 à 55 cm, parmi lesquels figurent 3 calcaires blancs et 1 grès rosé. L'assise a 3 est haute de 15 à 18 cm, en fonction des blocs considérés. Elle est en saillie de 9,5 cm par rapport à la voûte. Elle associe 3 blocs de grès rosé. Au niveau de l'assise a 3, se trouve, sur le parement opposé, un dé de colonne en calcaire blanc, haut de 16 cm et long d'au moins 60 cm. Ce bloc présente en outre la particularité d'être subdivisé par une limite verticale très nette, séparant une moitié ouest moulurée d'un cavet de 10 cm et une moitié est buchée au pic.

Toutes les pierres de taille des assises intérieures sont posées à joints vifs et respectent l'alternance des joints. Elles possèdent des caractéristiques différentes, en termes de formes et de

<sup>1476</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.3.

décor. Ainsi le bloc ouest de l'assise a 2 est trapézoïdal, et non pas quadrangulaire. L'existence d'un cavet, large de 10 cm sur la bordure supérieure, rapproche par ailleurs ce bloc de ceux de l'assise a 3, mais aussi du dé visible sur le parement externe. Dans la plupart des cas, les pierres de taille de cette maçonnerie présentent des traces d'outils, peu visibles en raison du salpêtre. Les blocs présentent le plus souvent une taille perpendiculaire, verticale ou horizontale, plus rarement oblique. Les traces sont en général assez courtes, relativement régulières et parallèles, mais pas rayonnantes. Elles pourraient avoir été obtenues par un ciseau. Les deux pierres centrales de l'assise inférieure affichent en revanche des traces composites. Des traces verticales et des traces obliques cohabitent sur un même parement. Elles ont en commun leur régularité et leur parallélisme relatif, mais aussi leurs petites longueurs. Les premières sont réparties sur l'ensemble du parement tandis que les secondes sont cantonnées à l'angle inférieur gauche. Aussi les pierres concernées semblent-elles avoir été layées au ciseau, l'utilisation de la taille oblique dans l'angle visant assurément à protéger la pierre des cassures éventuelles. Nous retrouvons donc, dans ce cas de figure, deux des outils déjà mentionnés, notamment pour le mur occidental des caves : le ciseau et le marteau taillant.

Cette structure en grand appareil se révèle donc hétérogène, tant par l'utilisation de matériaux différents que de blocs moulurés ou non. La question des remplois doit donc ici aussi être posée. Par ailleurs, ces fondations sont chaînées avec le mur est, précédemment décrit : les assises a 1 et a 3 sont butantes tandis que les assises a 2 et a 4 sont pénétrantes (planche B 2.33). La contemporanéité de ces deux aménagements est donc incontestable (UC 104).

#### *Le niveau de circulation*

Sur le parement externe du mur sud de la cave, le support n° 3 apparaît sur une hauteur de presque 1,70 m, incluant une base et un fût de colonne. Une fois encore, c'est la limite inférieure de la base qui indique l'emplacement du niveau de circulation, ici placé à 289,39 m NGF. L'altitude du sol est inférieure à celle des sols des murs ouest et nord, mais aussi des supports n° 1 et 2. La différence d'environ 10 cm n'est cependant pas significative. Il n'est pas surprenant que le niveau d'un sol accuse quelques variations sur la longueur.

#### *L'élévation*

L'élévation du support n° 3 est totalement prise dans une maçonnerie récente jointoyée au ciment, qui masque certains blocs (planche B 2.34). La base attique est en calcaire blanc. Haute de 39 cm, large d'au-moins 60 cm, elle a reçu la même mouluration que la base du support n° 2, à savoir, de bas en haut, un bandeau, un tore, un filet, une scotie, un autre filet et enfin un autre tore. Elle possède également dans son angle ouest une griffe buchée (planche B 2.35). En outre, trois tambours, hauts de 58 cm, 47 cm et au moins 23 cm, composent le fût de la colonne. Le premier est taillé dans du grès rosé, les deux autres dans du calcaire blanc.

Les blocs de ce support comportent des marques de taille, à savoir, le plus souvent, des traces perpendiculaires, assez régulières, relativement parallèles et rapprochées, qui ont pu être réalisées au ciseau. Certaines marques paraissent cependant rayonnantes, ce qui plaiderait plutôt en faveur d'un taillant. D'ailleurs, le bloc calcaire du fût affiche une double taille, avec, du côté oriental, des traces verticales rayonnantes sur le parement et des traces obliques larges au niveau de l'arête droite. Peut-être faut-il alors envisager que cette pierre ait été travaillée au moyen d'un marteau taillant, utilisées selon deux axes différents, pour protéger le bloc des cassures périphériques. Dans tous les cas de figure, les outils employés pour ces pierres semblent les mêmes que pour les murs précédemment étudiés.

Contrairement aux deux cas précédents, ce support n° 3 est conservé sur le parement externe du mur sud. Il existe donc une distance d'environ 1,15 m entre les limites nord et sud de ces supports. Dans la mesure où ils sont parfaitement alignés et possèdent des caractéristiques communes, ces trois supports peuvent légitimement être mis en relation les uns avec les autres. Il n'est pas question ici de la chronologie de construction, qui sera abordée dans un instant, mais du plan des supports. Les trois bases étudiées sont toutes sensiblement carrées, mais n'ont pas exactement les mêmes dimensions. Celles des supports n° 1 et n° 3 possèdent 30 à 35 cm de côté ; celle du support n° 2 – seul support libre – atteint en revanche 67 cm de côté. Les diamètres des colonnes conservées avoisinent 30 cm. Nous avons souligné que les supports n° 1 et n° 2 pouvaient s'enfoncer profondément dans l'actuel mur sud sans que cela soit perceptible sur son parement externe. Le support n° 3 a permis de résoudre cette question puisqu'il n'est visible en élévation que sur ce parement sud. Autrement dit, l'épaisseur du mur sud des caves s'explique par l'englobement complet des supports. Du même coup, l'hypothèse d'une base carrée surmontée d'une simple colonne doit être abandonnée au profit d'un pilier plus complexe. Nous proposons donc une hypothèse de restitution des supports sur la base de ces éléments connus (relevé B 2.60). En l'absence de toute autre donnée, la formule retenue est nécessairement simple et commune. Le pilier pourrait se composer d'une base cruciforme et d'un pilier carré flanqué de colonnettes. Il mesurerait ainsi environ 1,10 m – 35 cm de base et 40 cm de noyau – soit l'épaisseur de l'actuel mur sud (1,15 m maximum).

Par ailleurs, les blocs de la base et du fût du support n° 3 possèdent une limite verticale marquée, à l'aplomb de la limite du dé, mentionnée ci-dessus. Leur moitié ouest est taillée avec soin, voire moulurée (planche B 2.34). Leur moitié est montre en revanche une taille brute dans le cas de la base et du deuxième tambour et un buchage au pic dans le cas du premier tambour. Le troisième tambour est à ce niveau là masqué par le ciment, qui ne laisse pas apparaître sa surface. Sur les quatre premiers blocs, nous observons cependant une alternance entre des blocs buchés – le dé et le premier tambour – et des blocs juste taillés – la base et le deuxième tambour –. Les blocs buchés attestent de leur saillie primitive par rapport au mur actuel, mais aussi par rapport à la base



moulurée. Le support n° 3 était donc un support engagé dans une maçonnerie qui se développait au sud de l'actuel mur méridional des caves. La limite verticale évoquée correspond logiquement au parement de cette structure disparue. Or, elle n'est pas dans la continuité du parement interne du mur oriental de la cave. Elle est implantée 3 m plus à l'ouest. Les espaces localisés au nord et au sud de l'actuel mur de la cave ou du support ne possèdent donc pas la même étendue. Il existe au sud un aménagement qui n'a pas d'équivalent côté nord.

En conclusion, les connexions archéologiques dans ce secteur sont relativement claires, malgré l'impossibilité de s'appuyer sur l'analyse des mortiers. Les fondations sont à l'intérieur chaînées avec le mur est. Elles sont en liaison directe avec le support, dont la base repose à l'extérieur sur un dé situé exactement au même niveau que l'assise a 3. Ce support est également lié à une structure disparue au sud. La contemporanéité de ces différents aménagements ne fait aucun doute (UC 104 et UC 105).

### 1.1.3. Chronologie relative de construction

Les vestiges repérés dans les caves de cette maison nord-ouest accusent donc deux états de construction.

#### 1.1.3.1. État CM 1

Le mur occidental est en connexion archéologique directe avec le support n° 1 et le mur septentrional. Le mur oriental fonctionne avec le support n° 3 et la maçonnerie disparue. Le support n° 2, totalement isolé par rapport aux autres vestiges, se rapproche des premières structures par la mouluration de sa base et des secondes par les caractéristiques de son mortier de construction. Faut-il alors envisager de rapprocher l'ensemble de ces vestiges<sup>1477</sup> ou, au contraire, maintenir une subdivision en deux groupes ? Des arguments contraires vont dans le sens de chacune de ces hypothèses : les différences de mortier et les nuances dans la mouluration de la base n° 1, en faveur de la distinction, la ressemblance visuelle des fondations, l'emploi du grand appareil dans les élévations, les angles ou les supports, l'utilisation de matériaux communs, mais aussi les niveaux de circulation homogènes, en faveur du rapprochement. La première série d'arguments paraît moins pertinente. Les différences de mortier reposent essentiellement sur la granulométrie, pour des questions de dimensions – et non pas de nature des grains –, et sur des adjonctions infimes et diverses de fragments de végétaux ou de tuileau... Ces critères ne renvoient pas forcément à une action volontaire lors du gâchage du mortier, qui peut recevoir une quantité plus ou moins importante de cailloux, ou des inclusions accidentelles. Les nuances observées dans la mouluration des bases, entre le support n° 1, d'une part, et les supports n° 2 et n° 3, d'autre part, sont tout aussi

<sup>1477</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.1. à 1.1.4.

incertaines. Rien ne prouve en effet que ces bases aient été sculptées à l'occasion de la construction. Elles pourraient aussi être le résultat de remplois.

En conséquence, l'hypothèse de la contemporanéité des vestiges semble plus assurée. Les vestiges observés dans les caves de la maison nord-ouest pourraient appartenir à une même séquence chronologique – l'état CM 1 –, déterminée par la maçonnerie dite M 1. Mesurant 15 m sur 7,50 m dans-œuvre, l'espace rectangulaire ainsi défini est encadré à l'ouest, au nord et à l'est par des murs épais. Il est ouvert au sud sur un autre espace, uniquement représenté par une structure bâtie, aujourd'hui disparue, qui existait à son extrémité orientale (planches B 2.59 et B 2.61). Le niveau de sol, disparu lui aussi, est cependant attesté par plusieurs murs et plusieurs supports entre 289,40 et 289,50 m NGF.

#### 1.1.3.2. État CM 2

Le deuxième état – CM 2 – ne nécessite pas de longs développements. Il désigne simplement l'enveloppe qui est venue sceller les vestiges dans la construction actuelle, à une époque postérieure à la suppression de l'abbaye. Il englobe peut-être plusieurs phases de travaux différenciés, qui ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

## 1.2. Les jardins ouest

Un jardin de vastes dimensions occupe vraisemblablement la quasi-totalité de l'emplacement de la nef de l'église (planche B 1.2). Si les limites parcellaires ne sont pas matérialisées sur le terrain, il est néanmoins subdivisé en trois propriétés. La plus vaste d'entre elles, à l'ouest, est rattachée à la maison nord-ouest, auparavant étudiée. Ces jardins sont délimités au nord et à l'est par deux murs les séparant de la rue de l'Abbaye, qui opère ici un retour en angle droit vers le sud. Ils sont enfin restreints au sud par le passage de la Tour. Ce sentier, de plain-pied avec les jardins, correspond à l'arase d'un mur dont le parement est visible depuis un autre jardin, placé en contrebas au sud. Parmi ces murs de clôture, les murs nord et sud (planche B 3.1 à B 3.3) méritent une attention particulière pour plusieurs raisons. D'après les plans, ils occupent apparemment l'emplacement des gouttereaux de l'abbatiale et déterminent ainsi la largeur de la nef supposée. La première approche sur le terrain confirme leur ancienneté, ne serait-ce que par leurs épaisseurs respectives de 1,20 et de 1,50 m ou par leurs aménagements, plus ou moins visibles. Le mur nord est en outre situé dans la continuité du mur nord des caves de la maison nord-ouest. Il est juste légèrement plus large. Ces murs ne sont pas tous également visibles et l'observation a souffert de ces contraintes matérielles. Toutes les portions de murs accessibles ont néanmoins été étudiées lors des campagnes 2006, 2009 ou 2011<sup>1478</sup>.

<sup>1478</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre IX.

Le mur sud sert aujourd'hui de sentier au passage de la Tour (planche B 3.4). Il est arasé au niveau du sol actuel des jardins ouest. Son parement interne n'est donc pas visible. Son parement externe est en revanche accessible depuis le jardin de l'ancien cloître, en contrebas (planche B 3.3). Il a pu être étudié à l'occasion du sondage réalisé dans la galerie nord du cloître, en 2009. Par ailleurs, des constructions récentes se sont appuyées sur les deux parements du mur nord, rendant ainsi sa vision très fragmentaire. Son extrémité orientale est visible sur les deux parements, sur une longueur maximale de 20 m et une hauteur de 4 à 6 m. Côté nord, elle est entièrement rejointoyée au ciment tandis que, côté sud, elle est conservée dans un état ancien. C'est contre ce parement interne qu'un sondage d'évaluation archéologique S 3 a été réalisé par nos soins en février 2011, grâce à la permission accordée par la propriétaire et par le locataire du terrain longeant à l'est la rue de l'Abbaye (planche B 3.5). De dimensions nécessairement limitées en raison de la faible largeur de la parcelle, il n'a couvert qu'une superficie de 3 m<sup>2</sup>, soit à peine 0,50 % de la surface totale du jardin (7,50 a). Les résultats archéologiques obtenus au cours des campagnes successives concernent essentiellement le chantier et la chronologie de construction. Ils permettent aussi d'aborder la question des circulations et des accès au bâtiment. Leur présentation revient sur les faits archéologiques déterminants, à commencer par les maçonneries et les césures avant de terminer par les niveaux de circulation et les trous de boulin (annexes D 1 à D 3 et D 7 à D 12).

### 1.2.1. Les maçonneries

Six maçonneries se rencontrent au total sur les murs nord et sud des jardins ouest (planches B 3.39 à B 3.47). Les quatre premières courent sur le mur nord, les deux dernières sur le mur sud. Elles sont néanmoins traitées en continu, car elles devront être mises en relation les unes avec les autres. Leur analyse archéologique prend en considération différents paramètres liés à la construction : nature et dimensions des pierres de construction, composition des mortiers et des enduits, mais aussi mise en œuvre de ces matériaux. L'approche des mortiers de construction du mur nord, qui concentre l'essentiel des données, est cependant gênée par des rejointoiements récents, effectués au ciment ou au mortier de chaux. Par exemple, les joints du parement interne sont en grande partie recouverts par le mortier du groupe Gr 66, presque jaune, assez fin, qui s'avère extrêmement dur. Or il n'était pas envisageable, au moment de l'intervention archéologique, de creuser les joints trop profondément en raison de la détérioration avancée de certaines pierres, notamment des grès. En conséquence, les échantillons prélevés sur ce mur ne correspondent pas nécessairement au(x) mortier(s) de construction, mais peuvent aussi appartenir à des rejointoiements postérieurs.

## 1.2.1.1. La maçonnerie M 2

La première maçonnerie rencontrée sur les murs de clôture des jardins, dite maçonnerie M 2, se trouve à l'extrémité orientale des deux parements du mur nord. Elle offre au premier abord deux aspects contradictoires, avec ses matériaux de construction apparemment homogènes et son appareil de toute évidence hétérogène. Précisons au préalable qu'elle est perturbée par des restaurations ponctuelles et récentes. L'analyse de la maçonnerie est donc essentiellement menée à partir des portions de mur bien conservées, essentiellement sur le parement interne. L'extrémité orientale du mur en est pratiquement exclue en raison de ses nombreux petits blocs en placage et de son rejointoiement massif au ciment (UC 6, UC 10 et base de l'UC 4). Le parement externe, rejointoyé au ciment, ne permet pas une approche archéologique approfondie des maçonneries (planche B 3.6).

Le parement interne (UC 4), le seul qui ait pu faire l'objet d'une analyse minutieuse, est en effet presque entièrement constitué de grès, qui se déclinent en différentes couleurs, depuis le rosé jusqu'au jaune ou marron (planches B 3.14 à B 3.17). Ces teintes apparaissent parfois sur une même pierre, prouvant ainsi qu'elles s'expliquent par l'exploitation d'une carrière à plusieurs lits, et non pas de plusieurs carrières distinctes. Les grès présentent aujourd'hui une surface fréquemment détériorée : nombre d'entre eux ont d'ailleurs été restaurés, par du mortier ou de petites pierres, en raison de leur érosion trop importante.

Si cette maçonnerie est majoritairement faite de grès, elle utilise en revanche des blocs de dimensions et de formes variées. Sur les deux parements du mur nord (UC 4 et UC 10), se côtoient de petits blocs carrés ou informes, de quelques centimètres de côté, et des pierres fines et plates, pouvant atteindre jusqu'à 50 cm de long. Des pierres de taille existent même à l'extrémité ouest de cette maçonnerie (planche B 3.12), notamment en partie basse. De hauteur et de longueur variables, elles n'atteignent pas les dimensions conséquentes des blocs du mur ouest des caves de la maison nord-ouest. Elles peuvent néanmoins aller jusqu'à 30 cm de haut pour 45 cm de long, voire 25 cm de haut pour 60 cm de long. Quelques pierres de taille se retrouvent également dans le sondage S 3, en limite de berme orientale (planche B 3.25). Elles occupent alors une position apparemment isolée, mais pourraient avoir été en relation avec une portion de mur aujourd'hui disparue, à l'est. Avec de telles variations dimensionnelles, la mise en œuvre de cette maçonnerie M 2 pourrait être aléatoire et maladroite. Elle s'avère pourtant plutôt soignée et réussie. Les blocs sont disposés en assises aussi régulières que possible, dont la hauteur augmente progressivement d'est en ouest, soit depuis les plus petits blocs jusqu'aux pierres de taille.

L'analyse des mortiers est également rendue complexe par la multiplication des mortiers de types différents qui se rencontrent dans cette maçonnerie M 2. Il faut d'abord mentionner le mortier du groupe Gr 66, très dur mais assez fin, qui recouvre, sur le parement interne du mur, pratiquement tous les joints et sert ponctuellement de liant au placage posé sur les grès délités. Au total, douze échantillons de mortier ont été prélevés, répartis presque équitablement entre le parement interne –

7 P dans l'UC 4 – et le parement externe – 5 P dans l'UC 10 –. Le groupe Gr 60 est nettement majoritaire, avec 8 sur 12 P (soit 66,7 %), tandis que les trois autres se partagent les autres, à raison d'un ou deux exemplaires (8,3 à 16,7 %). Le mortier du groupe Gr 60 est beige clair, friable. Il comporte des sables grossiers et des graviers, gris, noirs et roses, mais pas de cailloux. Il utilise aussi de la chaux comme liant, des nodules assez gros et quelques fragments de végétaux. Sur les huit échantillons concernés, six proviennent du parement externe (P 11.35 à P 11.37, P 11.39, P 11.40 et P 11.48). Les trois autres se trouvent sur l'autre face du mur, notamment dans les assises de grand appareil (P 06.10 et P 06.14). Les prélèvements P 06.12 et 06.13 sont rattachés au groupe Gr 61, qui correspond à un mortier beige clair et dur, qui se différencie du précédent par la présence de cailloux, en plus des sables et des graviers, et de grains bleus, en plus des grains gris, noirs et roses. Il contient lui aussi de la chaux, sous forme de liant et de gros nodules, et des fragments de végétaux. Ces deux échantillons sont localisés dans le même secteur que les deux derniers du groupe précédent, soit au niveau des pierres de taille en grès. Les deux autres échantillons sont presque isolés dans leurs groupes respectifs. Prélevé à la base du mur, au niveau du sondage S 3, le premier P 11.41 équivaut au groupe Gr 65. Dans sa composition, le mortier est proche du groupe précédent Gr 61, tant par sa teinte et son état de conservation que par sa granulométrie. Il en diffère pourtant par l'absence de nodules de chaux et de fragments de végétaux. Le second échantillon P 11.47 a lui aussi été observé dans le sondage S 3, mais cette fois entre les pierres de taille isolées précédemment évoqué. Il appartient au groupe Gr 68, qui désigne un mortier beige clair, dur, comportant des sables grossiers et des graviers gris et roses en quantité moyenne, et surtout de la chaux en quantité importante. Si sa composition paraît proche du liant du groupe Gr 60, elle s'en distingue néanmoins par une teneur en chaux plus abondante et une absence de végétaux. Les mortiers reconnus dans la maçonnerie M 2, à l'est du mur nord, appartiennent donc à quatre groupes distincts qui, malgré quelques ressemblances fortuites, ne peuvent être ni rapprochés les uns des autres, ni identifiés avec les liants repérés dans les caves de la maison nord-ouest.

Par ailleurs, le mur nord connaît au niveau de la maçonnerie M 2 des variations d'épaisseur, qui s'expliquent par la conservation de vestiges plus ou moins en saillie par rapport au parement externe (UC 10). À l'est, sur ses trois derniers mètres, il ne possède que 0,65 m d'épaisseur, laissant ainsi la place à une maçonnerie de forme indéterminée. Plus à l'ouest, au contraire, il s'épaissit d'au moins 1 m sur une longueur de 4 m, au-delà de laquelle il retrouve rapidement son épaisseur moyenne de 1,30 m. Haut et large d'environ 1 m, l'amas de pierres est de forme sensiblement semi-circulaire (planche B 3.8). Il s'étend sur une longueur de 3 m. Il est difficile à interpréter à cause du ciment qui recouvre abondamment ses joints très larges. Un simple nettoyage à la truelle a néanmoins permis de dégager côté ouest une large pierre plate, en grès, qui pourrait s'apparenter à une marche d'escalier. L'aménagement est en outre lié avec un second mur perpendiculaire au gouttereau nord, mur qui dessine une courbe enveloppante autour de lui (planche B 3.9). Sur la base

de ces deux informations, l'hypothèse d'un escalier en vis peut alors être envisagée avec prudence. Au-delà de ce mur perpendiculaire, se trouve enfin un autre aménagement, légèrement en saillie par rapport à la surface murale (planche B 3.7). Ses vestiges consistent en une série de petites pierres qui semblent dessiner une courbe semi-circulaire, comprise entre 291 et 292 m NGF. Ils pourraient éventuellement suggérer l'existence d'un arc bouché. Le peu de données disponible rend toutefois toute conclusion impossible.

En conclusion, la première maçonnerie repérée sur le mur nord des jardins ouest se caractérise donc par l'emploi quasi-exclusif de pierres en grès, de dimensions variables. Elle est relativement bien construite malgré l'utilisation conjointe de petit, moyen et grand appareil. Elle emploie en outre des mortiers de constructions différents, sans qu'il soit possible de déterminer une chronologie relative : c'est à se demander si les quatre groupes ici distingués ne proviennent pas simplement de gâchages successifs réalisés lors d'un même chantier de construction. Cette maçonnerie conserve enfin sur le parement externe du mur nord les vestiges d'aménagements en saillie, qui pourraient appartenir à des accès dans le bâtiment depuis l'extérieur – arc potentiel – ou dans les parties hautes du bâtiment – escalier –. L'absence d'arguments archéologiques forts interdit toutefois toute interprétation hâtive.

#### 1.2.1.2. La maçonnerie M 3

Également située sur le mur nord, la maçonnerie M 3 est comprise entre la maçonnerie M 2 et la maison nord-ouest. Elle est accessible depuis les deux parements. Au nord, elle est largement masquée par des garages récents, qui ne la laissent apparaître que sur 1,5 m de long au maximum (planche B 3.6). Au sud, elle occupe une hauteur moyenne de 4,5 m pour une longueur maximale d'environ 8 m. Elle se poursuit également sur une distance de 5,30 m, au-dessus d'un cabanon de jardin jouxte cette maison (planche B 3.10). Elle a conservé le mortier d'accroche d'un enduit entre 289,50 et 290 m NGF. Elle est pourtant visible sur une surface suffisamment grande pour permettre une analyse de sa construction. Notons simplement que le parement interne connaît un état de conservation variable selon la hauteur de l'élévation. Il est notamment très abîmé à sa base en raison de l'humidité.

Sur le parement interne, cette maçonnerie en petit appareil semble d'emblée très régulière (planches B 3.10 et B 3.11), même si elle emploie des pierres différentes, tant par leurs natures que leurs formes ou leurs dimensions. Elle est en effet constituée de trois types de roches en quantité sensiblement égale : roches métamorphiques bleues (planches B 3.18 à B 3.20), grès et granits sont d'ailleurs réparties de manière aléatoire, mais harmonieuse, sur le parement. Seule la base du mur se distingue par une utilisation quasi-exclusive de roches métamorphiques. Les blocs sont fréquemment de taille moyenne, avec une hauteur de 10 cm pour une longueur de 20 cm environ. Certains d'entre eux sont pourtant légèrement plus petits ou plus grands. Les écarts dimensionnels

sont toutefois beaucoup plus faibles que dans la maçonnerie M 2, étudiée précédemment, ou dans la maçonnerie M 4. Ils ne nuisent pas à la régularité de la mise en œuvre, qui semble très soignée. Les pierres sont disposées en assises régulières de hauteurs variables qui oscillent globalement entre 10 et 15 cm.

Deux assises se distinguent du lot par leurs caractéristiques particulières. La première se trouve à la base du mur, à 289,10 m NGF. Elle est composée de blocs de roches métamorphiques de dimensions conséquentes – 20 à 25 cm de haut pour 25 à 30 cm de long –. La seconde est située à 291,20 m NGF ; elle rassemble au contraire des pierres plates et allongées – 15 à 20 cm de haut pour 25 à 30 cm de long – en grès rosé. Elle surmonte une série de trous de boulins, ménagés dans l'assise inférieure, certaines de ses pierres plates servant alors de linteau. Là n'est cependant pas son unique destination. D'autres assises contiennent en effet des trous de boulin, sans pour autant être surmontées d'une assise particulière. Bien qu'elles possèdent une physionomie différente, ces deux assises pourraient néanmoins fonctionner ensemble et servir à niveler et/ou renforcer la construction en petit appareil. La distance de 2 m qui les sépare se prêterait bien à cette fonction de raidisseur.

En plus du prélèvement P 06.9, mentionné précédemment comme représentant du mortier couvrant du groupe Gr 66, sept échantillons de mortier ont été prélevés dans la maçonnerie M 3, en majorité sur le parement interne. Ils appartiennent à presque autant de groupes différents, montrant ainsi l'hétérogénéité des liants. Seul le groupe Gr 60 est représenté par deux prélèvements P 06.2 et P 06.5, localisés en partie haute du mur, au-dessus du cabanon de jardin. Il correspond à un mortier déjà amplement repéré dans la maçonnerie précédente, sur les deux parements du mur (UC 4 et 14). Il est également plus largement conservé en partie basse du mur, sur le parement interne. À cet endroit, il est alors ponctuellement recouvert par une à deux couches de badigeon blanc. Dans le même secteur, se trouvent aussi les échantillons P 06.1, P 06.3 et P 06.4. L'un d'entre eux, P 06.3, est identique aux prélèvements P 06.12 et P 06.13, provenant des assises en grand appareil de la maçonnerie M 2. Il se rattache donc au groupe Gr 61, auparavant décrit. Un échantillon, P 06.1, prélevé dans un trou de boulin, est isolé dans le groupe Gr 64, qui désigne un mortier beige clair, friable, avec des sables grossiers et des graviers, de couleur noire, grise et rose, beaucoup de chaux, y compris sous forme de nodules et quelques fragments de végétaux. Le dernier prélèvement de cette zone P 06.4 appartient au groupe Gr 62, qui correspond à un mortier beige, dur, qui contient seulement des sables grossiers et des graviers, aux grains gris, roses et transparents, mais aussi de la chaux, sous forme de liant et de nodules, et de rares fragments de végétaux. Le dernier prélèvement P 11.38, pris sur le parement externe du mur nord, appartient au groupe Gr 65. De couleur beige, le mortier ainsi désigné est friable. Il contient toute la gamme des sables, graviers et cailloux, qui se déclinent en couleur rose, grise et noire, voire transparente, ainsi que de la chaux. Il ne se rapproche d'aucun liant rencontré jusqu'à présent.

Malgré l'homogénéité de ses pierres de construction et de sa mise en œuvre, la maçonnerie M 3 présente donc une grande variété de mortiers, qui s'explique vraisemblablement par des rejointoiements successifs. Elle n'en reste pas moins caractérisée par un soin particulier apporté à sa construction.

#### 1.2.1.3. La maçonnerie M 4

La maçonnerie M 4 est nettement moins bien représentée que les précédentes. Elle est effectivement localisée à la base du mur nord et se trouve ainsi largement masquée par les niveaux de sol actuels. Ainsi, du côté de la rue de l'Abbaye, elle n'est visible que sur une hauteur de 0,40 m. Sur le parement interne, elle peut cependant être suivie sur une longueur de 9 m et une hauteur maximale de 1,70 m (planches B 3.22 à B 3.24).

Cette construction se caractérise par une grande hétérogénéité. Les pierres employées sont essentiellement des roches métamorphiques, bleues ou rouges, qui sont néanmoins associées à quelques grès, granits ou calcaires jaunes (planche B 3.21). Elles sont disposées de manière aléatoire sur toute la surface murale concernée. Ces pierres sont également de toutes formes et de toutes tailles, depuis les blocs de calage de quelques centimètres de côté jusqu'aux pierres de taille de 25 x 50 cm, en passant par les blocs de dimensions moyennes, nettement majoritaires. La mise en œuvre est aussi aléatoire : les blocs ne sont pas disposés en assises et ne semblent pas suivre une logique propre. Seules les pierres de taille sont rassemblées dans un secteur unique, sous les assises en grand appareil de la maçonnerie M 2, où elles dessinent une sorte de chaîne verticale aux contours irréguliers. Sont-elles le reliquat d'un aménagement disparu ? Il est impossible d'affirmer quoi que ce soit au regard de ces vestiges trop peu explicites.

Cette maçonnerie M 4 a fait l'objet de six prélèvements de mortier, localisés sur le parement interne du mur nord. À une exception près, les échantillons P 06.11, P 11.42, P 11.43, P 11.44 et P 11.45 appartiennent tous au groupe Gr 62, observé à une reprise dans la maçonnerie M 3, dans l'élévation qui surmonte la cabane de jardin. L'échantillon isolé P 11.46, issu du groupe Gr 63, correspond quant à lui à un mortier plus clair, qui comporte surtout des sables grossiers, aux grains bleus, gris et roses. Les graviers en sont absents, de même que les cailloux, les nodules de chaux et les fragments de végétaux. Cette maçonnerie ponctuelle, conservée à la base du mur nord, apparaît donc nettement moins soignée que les précédentes. Sa construction semble avoir été réalisée rapidement, sans tri préalable des matériaux qui sont disposés de manière hasardeuse.

#### 1.2.1.4. La maçonnerie M 5

La maçonnerie M 5 appartient à la maison qui s'est greffée contre le mur nord, du côté extérieur. Elle est visible depuis le parement interne (UC 6), au-dessus de la maçonnerie M 3 (UC 3). Elle ne présente aucune singularité de surface (planche B 3.10). Elle se caractérise par un chaînage d'angle



oriental en calcaire jaune, et par un appareil allongé et régulier de blocs en roches métamorphiques bleues, mêlés à de très rares grès rosés. Les deux échantillons de mortier appartiennent à deux groupes différents : Gr 60 pour le prélèvement P 06.6 et Gr 67 pour P 06.7. Le premier d'entre eux a déjà été rencontré dans la maçonnerie M 2 et, dans une mesure moindre, dans la maçonnerie M 3. P 06.7 est en revanche isolé dans le groupe Gr 67, qui désigne un mortier beige clair et friable, comportant seulement des sables grossiers et des graviers, gris, roses, transparents ou noirs, et de la chaux en grande quantité, tant sous forme de liant que de gros nodules. Bien que la maçonnerie M 5 se distingue nettement des précédentes en raison de son appareil si particulier, nous devons en revanche lui reconnaître une similitude de mortiers avec la maçonnerie M 2 en particulier.

#### 1.2.1.5. La maçonnerie M 6

Le mur sud, auquel appartient la maçonnerie M 6, culmine au niveau du sol des jardins ouest. Son parement externe, accessible depuis le jardin correspondant à l'ancien cloître, est visible sur une hauteur d'environ 1,80 m en temps normal. Le sondage S 2, implanté à l'emplacement de la galerie nord, a cependant fourni l'occasion de l'étudier sur 3,50 m de haut. La maçonnerie M 6 est conservée uniquement à la base de ce mur, mise au jour dans le sondage. Elle se développe entre 284 m et 286,20 m NGF, avant de laisser la place à la maçonnerie M 7 (UC 9). Elle ne peut être appréhendée que sur une surface très réduite, haute de 1,20 m maximum et large de 2,50 m. Cette portion de mur très limitée laisse néanmoins apparaître la semelle de fondation, l'élévation et le blocage. Le mur a en effet été dérasé sur une épaisseur de 0,55 m autour de 285,70 m NGF.

Le parement de cette maçonnerie est dérasé à environ 285,75 m NGF. Il n'est par conséquent visible que dans le petit sondage final, sur une longueur limitée à 0,40 m en raison d'un mur perpendiculaire ! Son arase permet heureusement de compléter son analyse. Le parement est constitué de blocs de roches métamorphiques, de grès et de granits, de toutes formes et de toutes dimensions, qui semblent former trois assises relativement régulières, autant que nous puissions en juger sur une longueur de 0,50 m et une hauteur d'à peine 0,40 m. Le mortier employé est représenté par deux échantillons P 09.243 et P 09.245, qui se rattachent au groupe Gr 60, connu pour le mur nord, dans la maçonnerie M 2, notamment sur le parement externe et au niveau des assises en grand appareil. Le blocage, visible sur une hauteur similaire, utilise des blocs de même nature que le parement, mais légèrement plus petits. Il les noie dans un mortier beaucoup plus abondant, qui renvoie également au groupe Gr 60 par son échantillon P 09.208. Située à 284,80 m NGF, la semelle de fondation est largement couverte d'un enduit, apparemment lié à une structure disparue, qui a pu se développer sous le sol de la galerie<sup>1479</sup>. Il est alors difficile de caractériser son mode de construction. Il faut en revanche noter son épaisseur relativement faible, de 5 cm.

<sup>1479</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XIII, 1.3.2.

La première maçonnerie M 6, rencontrée sur le mur sud des jardins ouest, pourrait alors posséder un appareil régulier comme la maçonnerie M 3 du mur nord (UC 3). Elle utilise de plus un mortier qui se retrouve dans cette même portion de mur, mais aussi dans la maçonnerie M 2 (UC 4). Il est donc difficile de la rattacher avec certitude à l'une de ces maçonneries.

#### 1.2.1.6. La maçonnerie M 7

Au-dessus de cette maçonnerie M 6, une dernière maçonnerie nommée M 7 se développe sur une hauteur d'environ 2,30 m. Elle ne présente aucune particularité. Elle est composée d'un appareil allongé de blocs de roches métamorphiques bleues, de dimensions variables mais souvent importantes. Elle est mise en œuvre soigneusement, selon des assises relativement régulières. Par ces caractéristiques, elle se rapproche de la maçonnerie M 5 (UC 6), qui, sur le mur nord, appartient à une construction appuyée sur le parement externe et surmonte de fait la maçonnerie M 3 (UC 3). Elle possède toutefois un mortier dans le groupe Gr 73. L'échantillon P 09.210 désigne en effet un mortier beige foncé, dur, qui contient surtout des sables grossiers, quelques graviers et pas de cailloux, mais aussi de la chaux, y compris sous forme de petits nodules. Les grains utilisés y sont roses, gris et noirs. Par son mortier unique, la maçonnerie M 7 doit impérativement être isolée des précédentes. Gardons toutefois à l'esprit la parenté qu'elle possède avec la maçonnerie M 5 au niveau de son appareil.

#### 1.2.1.7. La différenciation des maçonneries

Au terme de cette première analyse, ce sont donc six maçonneries distinctes qui apparaissent sur les murs nord et sud des jardins ouest. Avant d'aborder la question des césures, qui devrait permettre d'esquisser une première chronologie relative, nous récapitulons les caractéristiques de chaque maçonnerie, en insistant sur les indices qui pourraient les rapprocher ou, au contraire, les distinguer les unes des autres. Quatre maçonneries sont représentées sur le mur nord. Les maçonneries M 2 et M 3 se différencient par la nature et les dimensions de leurs pierres de construction – grès petits à gros dans le premier cas ; roches métamorphiques, grès, granits de taille moyenne dans le second – mais elles ont en commun, en plus de leur mise en œuvre soignée, les mortiers des groupes Gr 61, Gr 65 et surtout Gr 60. Seul le mortier du groupe Gr 68 semble alors réservé à la maçonnerie M 2. La maçonnerie M 4 se distingue des précédentes par les caractéristiques de ses pierres de construction – petits à gros blocs de toutes natures –, mais surtout par sa mise en œuvre désordonnée. Elle possède cependant des échantillons du mortier Gr 62, comme la maçonnerie M 3. Elle n'a en revanche aucun liant en commun avec la maçonnerie M 2. La maçonnerie M 5 est quant à elle véritablement isolée au sein du mur nord. Ses pierres de construction – exclusivement des roches métamorphiques bleues – et son mortier – groupe Gr 67 – ne se retrouvent nulle part ainsi associés.

Deux maçonneries se retrouvent sur le mur sud. Les maçonneries M 6 et M 7 se distinguent par tous les critères invoqués : les pierres de construction – roches métamorphiques, grès et granits de dimensions similaires dans le premier cas, gros blocs de roches métamorphiques dans le second – et les échantillons de mortier – groupe Gr 60 et Gr 65 dans le premier cas, groupe Gr 73 dans le second –. La maçonnerie M 6 se rapproche en revanche de la maçonnerie M 3 du mur nord. Elle possède en effet les mêmes pierres de construction, mises en œuvre avec autant de soin, et les mêmes mortiers. Mais les groupes Gr 60 et Gr 65 sont aussi représentés dans la maçonnerie M 2, qui n'a pourtant rien d'autre en commun avec les deux précédentes... Enfin, la maçonnerie M 7 se rapproche de la maçonnerie M 5 du mur nord en raison de son appareil très spécifique, exclusivement constitué de roches métamorphiques bleues. Elle s'en distingue néanmoins par son mortier de construction, qui est isolé dans le groupe Gr 73.

Les pierres de construction, par leur nature, leurs dimensions ou leur mise en œuvre, contribuent clairement à rapprocher ou à différencier les maçonneries rencontrées. Mais les mortiers remettent fréquemment ces conclusions en doute. Ainsi le mortier du groupe Gr 62 rassemble-t-il les maçonneries M 3 et M 4 que tout oppose pourtant. Au contraire, les maçonneries M 5 et M 7, qui possèdent un appareil similaire, au demeurant très particulier, n'ont aucun mortier en commun. Ce premier bilan doit donc reposer la question de l'interprétation des résultats d'analyse des mortiers. Deux hypothèses sont alors envisageables pour expliquer la présence de mortiers apparemment identiques dans des maçonneries pourtant distinctes : soit les mortiers sont similaires pour toutes les époques confondues – et leur analyse devient dès lors obsolète –, soit les mortiers utilisés lors des chantiers successifs sont régulièrement utilisés pour rejointoyer les constructions antérieures. L'analyse des césures qui sépare les différentes maçonneries devrait permettre de dénouer ces données archéologiques confuses.

### 1.2.2. Les césures

Six césures jalonnent les murs des jardins ouest : quatre prennent place sur le mur nord, une seule sur le mur sud. Elles sont aisément identifiables aux catégories explicitées dans le chapitre consacré à la méthodologie<sup>1480</sup>. Quatre d'entre elles sont linéaires, les deux autres sont respectivement erratique et en escalier.

#### 1.2.2.1. Les césures droites

Il existe quatre césures droites sur les murs des jardins ouest. Les trois plus importantes sont horizontales ; la dernière, plus anecdotique, est verticale. La première césure droite C 6 est apparue lors de la fouille dans le sondage S 3. Elle correspond à la limite inférieure et horizontale d'un

<sup>1480</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre X, 2.2.2.

enduit qui recouvre les maçonneries M 2 et M 4. Elle sera par conséquent mentionnée au moment de l'analyse des niveaux de circulation<sup>1481</sup>. Elle rejoint par ailleurs la césure erratique C 2.

La césure deuxième césure droite C 5 sépare, sur le mur sud, les maçonneries M 6 et M 7, caractérisées, d'une part, par un appareil régulier utilisant des roches métamorphiques, des grès et des granits (UC 8), et, d'autre part, par un appareil assez régulier employant exclusivement des roches métamorphiques (UC 9). Observée sur une longueur limitée à 2,50 m, qui correspond à l'emprise du sondage S 2, elle possède un tracé constant et horizontal. Elle se situe dans un intervalle réduit, entre 286,16 et 286,24 m NGF. Cette césure peut être interprétée sans difficulté. La maçonnerie M 7 a été édifiée sur la maçonnerie M 6, qui avait auparavant été dérasée et démaigrée sur 0,55 m d'épaisseur. Aussi son parement est-il en retrait par rapport au premier : il prend appui sur le blocage de la maçonnerie antérieure. Sa construction est probablement liée à la déposition de terre arable dans le jardin.

La troisième césure droite C 4, également horizontale, se trouve sur le mur nord, à 293 m NGF. Elle distingue, en bas, la maçonnerie M 3, qui rejoint la maçonnerie M 2 avec ses pierres de toutes natures bien assisées (UC 3), et, en haut, la maçonnerie M 5, qui appartient à la maison adossée sur le parement extérieur, avec ses blocs de roches métamorphiques (UC 6). La maçonnerie M 5 a donc été construite sur la maçonnerie M 3, qui avait peut-être été dérasée au préalable.

La dernière césure droite C 3 sépare enfin, toujours sur le mur nord, la maçonnerie M 3, évoquée ci-dessus, et la maçonnerie M 4, qui prend place dans la maçonnerie M 2 avec son appareil totalement hétérogène. Cette limite est verticale. Elle est située à 11 m de l'angle oriental du mur et s'étend seulement entre 288,50 et 289,30 m NGF. Cette faible distance ne permet guère de tirer une conclusion. Toutefois, la régularité de l'appareil et l'absence de pierres de calage dans la maçonnerie M 3 plaident en faveur de l'antériorité de cette dernière.

#### 1.2.2.2. La césure erratique

La césure C 2 isole justement la maçonnerie M 4, citée dans le paragraphe précédent, de la maçonnerie M 2, qui associe petites pierres et pierres de taille dans un appareil pourtant soigné. Elle est dite erratique en raison de ses contours imprécis et irréguliers. Si hétérogène qu'elle soit, la maçonnerie M 4 est finalement la seule qui est presque entièrement visible aujourd'hui. Elle s'inscrit à l'intérieur de la maçonnerie M 2, qui lui est évidemment antérieure. Sans doute correspond-elle à une reprise quelconque, destinée à supprimer un aménagement préalablement ancré dans le mur ? À ce stade, il est évidemment difficile d'émettre une hypothèse au sujet de cette (ces) éventuelle(s) structure(s) disparue(s). Il faut cependant rappeler l'existence, sur le parement externe, des vestiges potentiels d'une tourelle d'escalier en vis à l'est et d'un arc bouché à l'ouest. Or la projection du mur de la tourelle sur le parement interne le situe à l'emplacement exact d'une

<sup>1481</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.2.3.2.

remontée verticale de la maçonnerie M 4. L'arc envisagé serait en revanche un peu haut pour fonctionner avec l'aménagement remplacé par la maçonnerie M 4. L'analyse archéologique du mur ne suffit pas ici pour apporter une réponse claire et satisfaisante aux questionnements suscités par cette construction postérieure aux maçonneries M 2 et M 3.

#### 1.2.2.3. La césure en escalier

Nous avons souligné la particularité de la maçonnerie M 2, qui associe des grès de petites, moyennes et grandes dimensions, en insistant sur la concentration des pierres de taille à l'ouest. C'est à cet endroit précis, au point de rencontre avec la maçonnerie M 3, que se trouve la césure C 1. La limite en escalier est définie, en partie basse, par les pierres de taille, décalées les unes par rapport aux autres, et, en partie haute, par des blocs plus petits, généralement assez allongés (planches B 3.12 et B 3.13). Elle correspond en tous points aux caractéristiques d'une harpe d'attente. Autrement dit, la maçonnerie M 2 est antérieure à la maçonnerie M 3. Elle a certainement été construite d'est en ouest avant d'être interrompue pendant un temps indéterminé. La deuxième maçonnerie, élevée depuis l'ouest, a ensuite rejoint cette première construction, sur laquelle elle a largement pris appui. La seule inconnue concerne alors le temps d'arrêt. Sommes-nous dans le cas de figure d'un chantier brutalement interrompu, en raison d'événements quelconques, et repris après un laps de temps plus ou moins long ? Ou dans celui d'un chantier prévu dès l'origine pour être réalisé en deux tranches de travaux ? Les faits archéologiques posent la question, mais ne livrent pas de réponse immédiate.

#### 1.2.2.4. Un premier phasage

La confrontation des résultats obtenus par l'analyse des maçonneries puis des césures permet désormais d'aborder la question du chantier de construction, dans sa chronologie et son déroulement. Si, au moment de dresser ce bilan, des incertitudes demeurent pour le mur nord, le cas du mur sud est en revanche très simple. La postériorité de la maçonnerie M 7 par rapport à la maçonnerie M 6 ne fait en effet aucun doute.

Sur le mur nord, l'antériorité de la maçonnerie M 2 par rapport à la maçonnerie M 3 vient d'être constatée grâce à la présence d'une harpe d'attente à son extrémité occidentale. La durée d'interruption des travaux reste incertaine. Or, l'examen du mode de construction de ces deux maçonneries a auparavant permis de souligner leurs caractéristiques communes en termes de mortier. Les groupes Gr 60, 61 et 65 sont en effet représentés dans les deux maçonneries, à raison de onze échantillons sur douze dans la première, de quatre échantillons sur six dans la seconde. La construction la plus ancienne n'a donc qu'un seul échantillon qui lui appartienne en propre : faut-il voir, dans ce groupe Gr 68 (P 11.47), son mortier de construction et, dans tous les autres, des rejointoiements successifs ? C'est d'autant plus envisageable que nous n'avons pas pu sonder profondément les joints en raison de l'omniprésence du mortier du groupe Gr 66. Mais la présence

des mêmes mortiers dans ces deux maçonneries pourrait également suggérer un rapprochement dans le temps des deux constructions. Ces deux maçonneries M 2 et M 3 ont pu participer d'un même chantier de construction, volontairement réalisé en plusieurs étapes, comme c'est le cas par exemple dans les chantiers homotopiques. La confrontation des données archéologiques ne permet pas ici de choisir une hypothèse plutôt que l'autre.

La maçonnerie M 4 (UC 5) a quant à elle été reconnue postérieure aux maçonneries M 2 (UC 4 et UC 10) et M 3 (UC 3 et UC 11). Elle possède cependant le même mortier que cette dernière. Le groupe Gr 62 s'y retrouve en effet à cinq reprises, sous forme de mortier de construction et d'enduit de revêtement, tandis qu'il a été repéré une seule fois dans la maçonnerie M 3 (UC 3). La conclusion s'impose ici avec plus de clarté. La construction de la maçonnerie M 4, qui a probablement supprimé des aménagements antérieurs, s'est *a priori* accompagnée de la pose ou de la réfection d'un enduit sur toute l'emprise du parement interne du mur nord. Pour terminer, le mortier du groupe Gr 66 doit à son tour faire l'objet d'un bref commentaire. Il est représenté sur toutes les maçonneries du mur nord, à l'exception de la maison adossée sur le parement externe (M 5, UC 6). Il n'existe cependant que sur les parties actuellement visibles du parement. En effet, il est totalement absent sur la base du mur, observée dans le sondage S 3, décrit ci-après. Le rejointoiement du mur avec ce mortier intervient donc après l'apport de terre qui a rehaussé le sol. Il n'appartient pas à l'histoire du bâtiment ancien, mais à celle du mur de clôture des jardins ouest.

### 1.2.3. Les niveaux de circulation

Le sol actuel des jardins ouest est nettement plus élevé que ceux du bâtiment ancien. En conséquence, les données archéologiques relatives aux niveaux de circulation reposent exclusivement sur les vestiges mis au jour dans le sondage S 3, implanté contre le parement interne du mur nord, du côté oriental (planches B 3.48 et B 3.49). Ce sondage a essentiellement livré des remblais de nivellement ou de démolition, sur une profondeur de 2,20 m (planches B 3.26 et B 3.27). Avec sa superficie initiale de 5,80 m<sup>2</sup>, imposée par la configuration de la parcelle, il a finalement été réduit à une fenêtre de 2 x 1,50 m, en raison des paliers de sécurité successifs. Il a malgré tout fait apparaître les vestiges ténus, mais fondamentaux, de deux niveaux de sol superposés.

#### 1.2.3.1. Un premier sol conservé

Le premier sol est inégalement préservé sur une superficie de 3 m<sup>2</sup>, au fond du sondage, entre 286,57 et 286,70 m NGF (planches B 3.28 et B 3.29). Il est constitué de trois couches successives, plus ou moins documentées, qui sont décrites ci-après de bas en haut. La couche inférieure US 310 correspond à un niveau de mortier beige, assez friable, ponctuellement perturbé par de petites poches de sable ou d'argile orange (planche B 3.30). Épaisse de 10 cm, elle présente une surface

plane et régulière, à 286,65 m NGF. Contrairement à la précédente, les deux autres couches, intimement liées l'une à l'autre, n'existent que sur la moitié est du sondage, sur une largeur maximale de 0,80 m. La couche US 317 a une épaisseur constante de 5 cm et une composition hétérogène (planches B 3.31 et B 3.32). Des blocs de petites dimensions – calcaires, roches métamorphiques de 4 à 6 cm de côté – y côtoient en effet quelques rares pierres plus allongées. Ils sont liés avec un mortier mêlé d'argile. Cette couche, qui surmonte le mortier US 310, est également dotée d'une surface relativement plane, à 286,70 m NGF. Elle peut sans difficulté être identifiée comme une couche de finition. Elle est néanmoins ponctuellement recouverte par une couche US 316, similaire mais plus altérée, en particulier au nord du sondage.

Les deux couches US 310 et 317 constituent ensemble un niveau de sol qui semble avoir subi quelques réfections ponctuelles (US 316). Elles s'appuient au nord sur le mur des jardins, précisément sur la maçonnerie M 2, ici caractérisée par ses assises plus ou moins régulières de petites pierres. Le premier sol ainsi identifié est donc en connexion avec la maçonnerie la plus ancienne qui a pu être observée en élévation. Par ailleurs, si la fouille a dû être interrompue sur ces niveaux, il a toutefois été possible de réaliser un sondage à la tarière, sur une profondeur d'environ 1 m. Gilles Rollier, qui s'est chargé de l'opération, a mis en évidence la présence de cinq couches de sable graveleux et/ou d'argile. Or, le sol naturel est constitué d'un socle volcano-métamorphique, surmonté de niveaux alternés de sables et d'argiles : le sol identifié juste au-dessus de ces couches semble donc installé directement sur le substrat. En conséquence, il correspond probablement au sol primitif du bâtiment.

Dans ces conditions, il est probable que le mur nord affiche un ressaut de fondation aux alentours de 286 – 286,40 m NGF. L'hypothèse n'a malheureusement pas pu être vérifiée, en raison d'une perturbation du sol à l'endroit considéré. Une fosse US 320 perce effectivement le niveau de mortier US 310 contre le mur nord (planche B 3.30). Elle est remplie par une terre noire argileuse US 319. Elle possède une forme circulaire et des dimensions assez réduites – 0,70 x 0,50 m. Sans le net retour qu'elle opère en direction du mur, juste devant la berme ouest du sondage, elle aurait pu être interprétée comme une tombe en pleine terre, placée dans l'axe du mur. Faut-il alors y voir un aménagement funéraire plus modeste et, de toute évidence, postérieur au niveau de sol ?

#### 1.2.3.2. Un second sol attesté

Un second niveau de sol est attesté par la présence d'une limite horizontale nette et régulière, placée à 287,45 m NGF, dans l'enduit Gr 62, qui recouvre les maçonneries M 2 et M 4 (planche B 3.23). Seule, l'existence d'un niveau de circulation peut expliquer que le parement du mur ne soit pas enduit sur toute sa hauteur. Ce sol est aussi détruit entièrement, au moins dans le secteur étudié. Sur la base des faits archéologiques ici décrits, nous pouvons toutefois proposer deux conclusions complémentaires. Premièrement, le sol disparu a remplacé le premier sol. Il a

auparavant nécessité un rehaussement des niveaux, sur une hauteur de 0,75 m. L'opération est loin d'être anodine. Il faudra alors réfléchir sur les raisons d'un travail d'une telle envergure. Deuxièmement, ce sol a nécessairement été construit en simultanéité avec la pose de l'enduit Gr 62. Par voie de conséquence, il est contemporain de la maçonnerie M 4, à laquelle appartient cet enduit.

#### 1.2.3.3. Le niveau actuel

Le sol actuel des jardins ouest est situé autour de 288,67 m NGF, soit 1,20 m environ au-dessus du deuxième sol et 2 m au-dessus du premier. Cette épaisseur de 2 m sans vestige est aujourd'hui occupée par des couches de remblais, qui s'organisent en deux groupes distincts (relevé B 3.50). Au niveau le plus bas, entre 286,50 et 287,17 m NGF, se trouvent les couches US 307 à US 309, qui ont pour caractéristiques communes l'absence quasi-systématique de mobilier archéologique et la concentration en matériaux de construction (planche B 3.27). La couche inférieure US 309 est composée de cailloux et de gros blocs de pierres, accompagnés de nombreux graviers et boulettes d'argile. Elle n'a livré qu'un seul tesson de céramique, en l'occurrence un fragment de panse de commune grise. La couche supérieure US 308, épaisse de 0,48 à 0,60 m, est essentiellement constituée de grosses pierres de natures variées, parmi lesquelles figurent en particulier des grès rosés, des calcaires et des roches métamorphiques bleues. Entre ces deux couches se situe enfin la couche US 307 qui recouvrait aussi, à l'est notamment, les vestiges du premier sol. Il s'agit d'un niveau de terre argileuse brun foncé, contenant uniquement de nombreuses inclusions de mortier et quelques éclats de grès. La grande quantité de pierres de construction contenue dans ces couches suggère que leur installation correspond à une phase de démolition qui, d'après la présence de blocs de toutes natures et de boulettes d'argile, a pu toucher le mur nord ou le premier sol.

Au niveau le plus haut, entre 287,17 et 288,67 m NGF, se trouvent enfin des remblais de nivellement US 302 à US 306, qui ne se distinguent les uns des autres ni par leurs nombreuses inclusions de mortier et d'enduit, ni par leur concentration en tuiles et en tessons de céramiques (planche B 3.26). Les fragments de mortier et d'enduit des couches US 303, 304 et 306 appartiennent en majorité au groupe Gr 62, contemporain de la maçonnerie M 4. Certains fragments de la couche US 303 proviennent aussi du groupe Gr 60, rattaché quant à lui à la maçonnerie M 3. Ces couches sont donc probablement contemporaines de la destruction partielle du mur nord. Elles sont finalement scellées par une couche de terre arable, de 1,57 m d'épaisseur. Par ailleurs, elles possèdent de nombreux fragments de céramique, qui renvoient à des productions très variées : céramique de Vallauris, grès d'Alsace, engobée, porcelaine, faïence... Ainsi la couche US 304 a-t-elle livré un bord de cruche en céramique engobée tâche brune, et la couche US 306 une panse de plat à cuire en céramique de Dieulefit, un fragment d'assiette en faïence, une anse d'écuelle à oreilles en rouge décorée et, enfin, une anse de grande jatte et une panse de pot de fleur en verte sur



engobe. Tous ces tessons ont été identifiés très facilement par Alban Horry, au cours d'une séance de travail à l'Inrap.

En conclusion, les deux groupes de remblais semblent appartenir à une même phase de travaux, correspondant à la destruction partielle du mur nord et, sans doute, des deux sols. Les démolisseurs ont probablement récupéré les matériaux intéressants et laissé sur place les blocs informes, avant d'apporter des terres destinées à rehausser le niveau des sols.

#### 1.2.4. Les trous de boulin

C'est l'analyse des trous de boulin qui conclure l'étude archéologique des murs sud et nord des jardins ouest (planche B 3.51). Les douze trous considérés sont tous situés sur le parement interne du mur nord, notamment sur ses deux tiers ouest. L'extrémité orientale de ce parement est, comme le parement externe, trop perturbé et/ou rejointoyé, pour que des trous puissent y être repérés sans risque de surinterprétation. Les trous appartiennent aux deux maçonneries principales de ce mur, à savoir la maçonnerie M 3, avec son appareil régulier de pierres de toutes natures, qui comptabilise neuf trous sur douze, soit 75 %, et la maçonnerie M 2, avec son appareil de pierres de taille et de petits blocs en grès rosé, qui n'en possède que trois. La maçonnerie M 4 n'en comporte aucun. La maçonnerie M 5 affiche des trous, qui sont toutefois en rapport avec la maison adossée au parement externe du mur et qui, à ce titre, ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

##### 1.2.4.1. Caractéristiques physiques

La première étape de cette analyse consiste en une description des caractéristiques physiques des trous de boulin, qui s'appuie sur les documents d'enregistrement (annexe D 11). Elle cherche à établir une typologie de trous, qui devra ensuite être confrontée aux maçonneries dans lesquelles ils se trouvent. Soulignons toutefois dès à présent que leur nombre restreint ne permet guère de tirer de conclusions significatives à partir d'analyses statistiques.

##### *Essai de typologie*

Le premier critère envisagé associe la forme et les dimensions des trous. Si le tableau récapitulatif présenté ci-dessus (figure 35) révèle la majorité importante des petits carrés – 50 % des trous –, il met surtout en valeur la grande variation des formes. Il suffit de douze trous pour que trois des quatre catégories prédéterminées soient représentées.

Forme des trous	Nombre de TB
Petit carré	4/12, soit 33,3 %
Petit rectangle	2/12, soit 16,7 %
Grand rectangle	6/12, soit 50 %

**Figure 35. Typologie des trous de boulin en fonction de leurs formes**

Le second critère évalue la cohérence des matériaux employés dans l'encadrement des trous de boulin par rapport aux maçonneries dans lesquelles s'insèrent ces derniers. De manière générale, tous les trous répertoriés sur le mur nord sont aménagés à l'aide de pierres, petites ou allongées, ou de pierres de taille, le plus souvent en grès rosé, mais aussi parfois en roches métamorphiques. Ce sont là autant de matériaux qui apparaissent dans le mur considéré. De plus, tous les trous ont un encadrement homogène par rapport à leur propre maçonnerie. À titre d'exemple, seuls les trous de la maçonnerie M 2 possèdent parfois un linteau, des piédroits et/ou un appui en pierres de taille. Le dernier paramètre considéré concerne l'insertion du trou de boulin dans sa maçonnerie. Les douze trous ont été maçonnés lors de l'édification du parement. Dans les maçonneries M 2 et M 3, ils sont donc contemporains de la construction. À l'issue de ce premier travail général, esquisser une typologie des trous de boulin du mur nord revient à les distinguer uniquement d'après leur forme, carrée ou rectangulaire, petite ou grande. L'examen des autres critères aboutit en effet à des résultats identiques pour tous.

#### *Caractérisation des maçonneries*

Il est alors temps d'envisager la question du point de vue des maçonneries, et non plus des trous. Quelle est la composition des deux constructions concernées en termes de trous à la forme de petit carré, petit ou grand rectangle ?

Maçonnerie	Trous de boulin en forme de			Totaux
	petit carré (< 20 cm)	petit rectangle (< 20 cm)	grand rectangle (> 20 cm)	
M 1	-	2	1	3
M 2	4	4	1	9
<b>Totaux</b>	4	6	2	12

**Figure 36. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries en fonction de leurs formes**

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus (figure 36) sont évidemment peu significatifs en regard du faible nombre de trous considérés. Ils permettent néanmoins d'effectuer deux remarques. La maçonnerie M 2 possède uniquement des trous rectangulaires, qui possèdent toutefois des dimensions différentes. Alors que les trous TB 8 et TB 9 mesurent moins de 20 cm de côté, le trou TB 12 affiche une largeur de 18 cm pour une hauteur de 35 cm (planche B 3.36). Sa singularité s'explique simplement par son positionnement au sein de sa maçonnerie : alors que les deux autres se trouvent en partie haute, dans le moyen appareil de grès, il est au contraire situé en partie basse, dans les assises en grand appareil. C'est d'ailleurs sa hauteur de 35 cm qui surprend au premier abord : en réalité, elle ne fait que s'adapter à la hauteur de l'assise et perd donc son caractère signifiant.

La maçonnerie M 3 rassemble quant à elle essentiellement des trous de petites dimensions, indifféremment carrés ou rectangulaires (planches B 3.33 à B 3.35). Seul le trou TB 7 entre dans la catégorie des grands rectangles, avec sa largeur de 22 cm et sa hauteur de 16 cm. Il est en effet

légèrement disproportionné par rapport aux autres. Est-il pour autant foncièrement différent des autres trous ? D'après le tableau d'enregistrement, la forme des trous de cette maçonnerie est déterminée exclusivement par leur largeur. Les hauteurs de trous sont très homogènes, avec un écart-type de seulement 1,7 cm pour une moyenne générale de 15,7 cm. En revanche, les largeurs varient beaucoup plus : elles possèdent d'ailleurs un écart-type de 3,6 cm pour une moyenne de 13,3 cm. Elles dépendent logiquement des ouvriers qui ont maçonné les trous en décalant des pierres, sans forcément mesurer leur intervalle. Même s'il dépasse 20 cm de largeur, le trou TB 7 ne doit donc pas être désolidarisé des autres trous de boulin de cette maçonnerie M 3.

Les maçonneries M 2 et M 3 ont finalement toutes deux conservé des trous de boulin contemporains de leur édification, mais aussi homogènes que possible dans leurs formes et leurs encadrements. Les quelques variations dimensionnelles s'expliquent visiblement par la place des trous – au sein d'un moyen ou d'un grand appareil (M 2) - ou par l'absence de calibrage lors de la pose des piédroits (M 3).

#### 1.2.4.2. Les systèmes de trou

L'analyse systémique de ces trous devrait à présent permettre d'envisager, pour les maçonneries M 2 et M 3, la restitution de l'échafaudage utilisée pour la construction.

##### *L'échafaudage de la maçonnerie M 2*

La maçonnerie M 2 n'a conservé que trois voire quatre trous de boulin, à partir desquels il est difficile d'envisager un système dans sa globalité. Il existait peut-être des trous à son extrémité orientale, là où les perturbations récentes sont nombreuses. Les trous considérés pourraient correspondre à deux platelages et à deux perches, comme le donnent à voir la localisation des trous, sur relevé (annexe D 12), et la restitution partielle de l'échafaudage (planche B 3.52).

Le platelage supérieur PL 2 est constitué des deux trous TB 8 et TB 9, qui sont situés à des niveaux non pas identiques – 291,12 m et 291,18 m NGF –, mais néanmoins similaires. L'écart de 6 cm n'est pas significatif sur une longueur de 2 m. Peut-être correspond-il à un point de rupture dans l'alignement ? Les données manquent pour envisager une réelle conclusion. Le platelage inférieur PL 3 ne possède qu'un trou effectif, TB 12 à 289,86 m NGF. Il pourrait cependant inclure un autre trou, situé à 2 m à l'est du précédent : à cet endroit précis, la maçonnerie M 2 affiche en effet une reprise en sous-œuvre (M 4 : UC 5) qui a pu supprimer un trou. Les deux platelages ainsi déterminés sont situés dans deux portions différentes de la maçonnerie : PL 2 se trouve dans les assises de grand appareil, PL 3 dans les assises de moyen appareil. L'entraxe vertical haut d'environ 1,30 m est relativement élevé, surtout pour des pierres de taille. Il permet néanmoins aux maçons de réaliser un travail soigné dans la mesure où les assises supérieures emploient des petits blocs.

La première perche PE 6 pourrait, à l'est, rassembler le trou TB 9 et l'éventuel trou supprimé par la maçonnerie M 4, qui sont parfaitement à l'aplomb l'un de l'autre. La seconde perche PE 5

associe les deux autres trous : TB 8 et TB 12 ne sont pas exactement superposés puisque le trou supérieur est décalé de 19 cm vers l'est. Le fait s'explique aisément par la configuration même de la maçonnerie M 2, qui se termine à l'ouest par une harpe d'attente en escalier. Le trou TB 8 a vraisemblablement été décalé vers l'est afin de s'adapter au tracé de cette rupture. Les résultats de cette première analyse systémique conduisent à envisager, pour la maçonnerie *a priori* la plus ancienne, un échafaudage ancré dans le mur au moyen de boulins positionnés en fonction des impératifs du chantier. L'irrégularité de la perche PE 5 confirme ainsi que l'arrêt momentané de la construction est prévu, et non pas subi.

### *L'échafaudage de la maçonnerie M 3*

La maçonnerie M 3 a gardé des vestiges plus conséquents de son échafaudage. Elle comporte neuf trous de boulin, qui définissent trois platelages et cinq perches. Au sommet de la construction, le platelage supérieur PL 1 associe cinq trous, qui accusent des différences sensibles de niveaux. À l'ouest, les trous TB 1, TB 2 et TB 3 sont placés entre 292,28 et 292,30 m NGF ; à l'est, les trous TB 4 et TB 5 sont situés quelques 10 cm plus bas, entre 292,17 et 292,20 m NGF. Il y a là une rupture d'alignement qui pourrait simplement correspondre au point de rencontre de deux platelages successifs. Le platelage intermédiaire PL 2 ne comporte que deux trous. TB 6 et TB 7 sont positionnés à un niveau presque identique, autour de 291,18 m NGF. Ils fonctionnent très bien ensemble. Ils sont en outre situés au même niveau que le trou TB 9 de la maçonnerie M 2. En conséquence, le platelage considéré est en relation étroite avec le platelage correspondant dans la maçonnerie antérieure. Le platelage inférieur PL 3 est également représenté par deux trous de boulin. TB 10 et TB 11 sont placés sur une même ligne, entre 290,20 et 290,22 m NGF. Ils sont en revanche situés 35 cm plus haut que le trou TB 12 de la maçonnerie M 2. Contrairement au cas précédent, le platelage de la maçonnerie M 3 ne s'adapte pas parfaitement à celui du bâti existant.

Le nombre de trous n'est pas toujours suffisant pour évaluer la régularité des cinq perches de cet échafaudage. Les perches PE 1 et PE 2 ne possèdent qu'un trou au niveau du platelage supérieur PL 1. Avec trois trous TB 3, TB 6 et TB 10 strictement à l'aplomb les uns des autres, la perche PE 3 est parfaitement droite. Au contraire, les trois trous TB 4, TB 7 et TB 11 de la perche PE 4 ne sont pas alignés : ils accusent une différence sensible, mais également répartie entre eux. La perche PE 5 constitue enfin un cas particulier dans la mesure où elle réutilise les trous TB 8 et TB 12 de la maçonnerie M 2. Le nouveau trou TB 5 est parfaitement aligné sur le trou supérieur TB 8 et atteste ainsi de la parfaite adaptation de l'échafaudage à la maçonnerie antérieure. La nouvelle construction s'est véritablement adaptée au bâti préexistant, en rejoignant son échafaudage ou, pour le moins, en réutilisant ses trous de boulin. Par ailleurs, les perches de la maçonnerie M 3 accusent de sensibles différences d'entraxes. D'ouest en est, les écarts sont de 3 m entre PE 1 et PE 2, de 2,88 m entre PE 2 et PE 3, de 2,62 à 2,80 m entre PE 3 et PE 4, enfin de 3,31 à 3,67 m entre PE 4 et PE 5. L'entraxe important des perches PE 4 et PE 5 est surprenant. Il se situe en outre à l'aplomb de la

harpe d'attente qui sépare les maçonneries M 2 et M 3. Peut-être s'explique-t-il par la disparition de trous intermédiaires ? Au point de rencontre entre le platelage inférieur PL 3 et la harpe d'attente, le mur est justement recouvert d'un enduit qui pourrait masquer un trou de boulin. À ce niveau là, l'entraxe pourrait donc être divisé en deux intervalles d'environ 1,65 m. En revanche, aucun autre trou n'a été repéré entre les trous TB 4 et TB 5 du platelage PL 1, ou TB 7 et TB 8 du platelage PL 2.

Deux hypothèses peuvent alors être avancées quant aux solutions mises en œuvre par les constructeurs pour pallier la portée trop importante de ces perches PE 4 et PE 5. Tout d'abord, une perche libre, seulement enfoncée dans le sol, aurait pu prendre place entre les dites perches. Mais elle serait alors la seule de ce type au milieu de toutes les autres perches ancrées. L'autre solution envisage le raccordement de la maçonnerie M 3 sur la maçonnerie M 2 par une construction en entonnoir, réalisée par des ouvriers circulant sur les maçonneries elles-mêmes, ce qui n'a en soi rien d'original. Elle se heurte cependant à l'absence de vestiges tangibles sur le mur, qui aurait dû, dans ce cas, conserver une césure en escalier symétrique à la harpe d'attente. Aucune de ces deux hypothèses ne s'avère donc pleinement satisfaisante. Au vu des résultats de cette analyse systémique des trous de boulin, l'adaptation de la nouvelle maçonnerie M 3 au bâti préexistant est évidente. Le rapprochement des deux constructions, déjà pressenti par l'analyse des césures et des mortiers, est ici confirmé par la continuité de certaines perches et/ou platelages. Il ne résout pas la question de la durée d'interruption des travaux, mais va dans le sens de deux maçonneries prévues simultanément et réalisées successivement.

#### 1.2.5. Chronologie relative de construction

L'analyse archéologique des vestiges en élévation ou en sous-sol suggère donc, pour le corps de bâtiment défini par les murs des jardins ouest, une chronologie de construction en trois états. Elle permet en outre d'aborder la question du chantier de construction ou celle, plus concrète, des niveaux de circulation (planche B 3.53 à B 3.55).

##### 1.2.5.1. État JO 1

Le premier état de construction considère, pour le mur nord, les maçonneries M 2 et M 3 et, pour le mur sud, la maçonnerie M 6, ainsi que le premier niveau de circulation. Lors des bilans intermédiaires, la probable contemporanéité des maçonneries M 3 et M 6 a été mise en évidence grâce aux similitudes de leurs appareils – blocs de natures variées et de dimensions moyennes, bien assisés – et de leurs mortiers, rattachés principalement au groupe Gr 60.

La maçonnerie M 2 pose en revanche des problèmes d'interprétation. Certes, la présence d'une harpe d'attente à son extrémité occidentale prouve son antériorité par rapport à la maçonnerie M 3. Mais, si son appareil de grès rosé la singularise, ses échantillons de mortier, qui empruntent aux

groupes Gr 60, Gr 61 et Gr 65, la rapprochent au contraire des deux constructions M 3 et M 6. L'impossibilité de sonder les joints en profondeur constitue une lacune dommageable sur le plan archéologique : il est impossible de déterminer si les prélèvements appartiennent au mortier de construction ou à un mortier de rejointoiement. D'autres arguments plaident néanmoins en faveur de deux maçonneries distinctes, mais prévues, malgré tout, dans le même projet de construction. C'est pourquoi nous privilégions deux phases de travaux au cours de cet état de construction, dit JO 1.

### *Phase 1*

La maçonnerie M 2 constitue évidemment la première phase de construction : elle fonctionne avec le premier niveau de circulation, mis au jour dans le sondage S 3<sup>1482</sup>. Pour mémoire, elle se caractérise par un mode de construction soigné et régulier, malgré l'emploi de blocs de pierre de dimensions différentes en fonction de leur emplacement dans le mur. Ainsi le grand appareil est-il logiquement utilisé au niveau de la harpe d'attente. Le soin apporté à l'édification de cette portion de mur est également visible dans l'aménagement des trous de boulins, dont l'implantation suit cette rupture.

Le bâtiment ainsi défini est très lacunaire puisque cette maçonnerie n'est représentée que sur le mur nord des jardins ouest. L'hypothèse proposée ci-dessus, selon laquelle la deuxième phase de travaux appartiendrait à un même projet constructif, implique cependant l'existence d'un mur parallèle, à l'emplacement du mur sud. Le bâtiment pourrait alors posséder une largeur de 22,50 m hors-œuvre, dès le début de son édification. Composé d'une couche d'argile, d'un niveau de mortier et d'un pavement de petites pierres, le niveau de sol est implanté à 286,70 m NGF, sur le substrat. Il est ainsi situé près de 3 m en dessous du sol ancien retrouvé dans les caves de la maison nord-ouest. Doivent aussi être mentionnés les aménagements identifiés sur le parement externe du mur nord, qui pourraient potentiellement révéler l'existence d'un accès ouvrant vers le sud et d'une tourelle d'escalier. La prudence est pourtant de mise en raison de la présence de joints de ciment largement débordants.

### *Phase 2*

Les maçonneries M 3 et M 6 correspondent quant à elles à la deuxième phase de travaux de cet état<sup>1483</sup>. Elles désignent une construction caractérisée par son petit appareil régulier de pierres de toutes natures et par ses mortiers variables, principalement issus des groupes Gr 60, Gr 61 et Gr 65. Sur le mur nord, la maçonnerie M 3 est par ailleurs très soignée : en témoignent non seulement la régularité des assises, mais aussi l'homogénéité des trous de boulin et l'adaptation de l'échafaudage à la maçonnerie M 2, sur laquelle elle s'appuie. Ainsi documenté par deux nouvelles maçonneries,

<sup>1482</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.2.1.1., 1.2.3.1. et 1.2.4.2., L'échafaudage de la maçonnerie M 2.

<sup>1483</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.2.1.2., 1.2.1.5. et 1.2.4.2., L'échafaudage de la maçonnerie M 3.

le bâtiment possède alors une longueur minimale de 15 m pour une largeur identique de 22,50 m. Il ne reçoit pas d'autres aménagements particuliers.

#### 1.2.5.2. État JO 2

La maçonnerie M 4 représente le deuxième état de construction avec le deuxième niveau de circulation attesté dans le sondage S 3<sup>1484</sup>. Elle possède un appareil hétérogène, tant par la nature variée de ses pierres de tout-venant que par les dimensions, tantôt très faibles, tantôt importantes, des blocs. Elle emploie deux mortiers, issus des groupes Gr 62 et Gr 63. Avec un aspect général peu soigné, elle semble de moindre qualité que les constructions précédentes. Elle était cependant recouverte d'un enduit blanc, conservé au niveau du sondage S 3. Cette maçonnerie apparaît uniquement à la base du mur nord et correspond précisément à une reprise en sous-œuvre au sein de la maçonnerie ancienne M 2. Par sa localisation générale, elle pourrait ainsi entraîner la destruction des aménagements attestés sur le parement externe du mur. Les données sont cependant trop ténues pour tirer des conclusions définitives. Le niveau de sol, attesté, par la limite inférieure d'un enduit, se rattache également à cet état de construction. La composition du sol est malheureusement inconnue : mêmes les remblais de destruction supérieurs n'ont livré aucun matériau susceptible de lui avoir appartenu. Son altitude de 287,45 m NGF révèle malgré tout que son aménagement s'est accompagné d'un rehaussement des niveaux, d'au moins 0,75 m. Le nouveau sol reste malgré tout nettement plus bas que le sol des caves de la maison nord-ouest (-2 m). Ajoutons en dernier lieu que la fosse US 320, qui perce le premier niveau de sol, ne peut être replacée avec précision dans cette chronologie relative : elle pourrait aussi bien appartenir à ce deuxième état qu'à un état intermédiaire.

#### 1.2.5.3. État JO 3

Les maçonneries M 5 et M 7 définissent ensemble le dernier état de construction documenté pour les murs latéraux des jardins ouest<sup>1485</sup>. Elles ne sont pas exactement similaires. Elles présentent bien le même appareil allongé de blocs de roches métamorphiques, assisés assez régulièrement, mais utilisent pourtant des mortiers différents, appartenant respectivement aux groupes Gr 60, Gr 67 et Gr 73. Ces maçonneries possèdent des points communs suffisants pour les inclure dans un même état, conférant au bâtiment son état actuel. Sur le mur sud, la maçonnerie M 7 est contemporaine du rehaussement du niveau de sol, qui fait lui-même suite à la destruction des structures anciennes : elle s'appuie directement sur la maçonnerie arasée M 6. Sur le mur nord, la maçonnerie M 5 surélève la maçonnerie ancienne M 3, permettant ainsi la construction d'un nouveau bâtiment appuyé sur le parement externe. C'est également au même moment que le mur nord fait l'objet, sur son parement interne, d'un rejointoiement général à l'aide du mortier du groupe Gr 66. L'opération

<sup>1484</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.2.1.3. et 1.2.3.2.

<sup>1485</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.2.1.4. et 1.2.1.6.

concerne alors toute la hauteur du mur jusqu'au niveau de sol actuel. Elle intervient de manière simultanée avec le rehaussement du niveau de sol, qui est là aussi consécutif à la destruction des niveaux anciens. Cet état correspond donc finalement à la démolition partielle des constructions anciennes et à un apport considérable de remblais, qui contiennent d'ailleurs un abondant mobilier céramique.

### 1.3. La rue de l'Abbaye

La rue de l'Abbaye est aujourd'hui uniformément recouverte de goudron rose, mis en place lors des derniers grands travaux d'aménagement, en 2000 (planche B 4.1). L'installation d'un réseau d'assainissement et d'écoulement des eaux pluviales s'était alors accompagnée d'une surveillance archéologique, menée par Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier, sous la direction d'Anne Baud<sup>1486</sup>. La tranchée réalisée pendant cette opération traversait la rue de l'Abbaye de part en part (planche B 4.10). Elle suivait évidemment le tracé de cette rue, qui opère deux virages successifs, devant le cuvier d'abord, à l'extrémité nord du mur nord des jardins ouest ensuite. Elle s'organisait donc en trois tronçons numérotés de 1 à 3 dans le sens sud-est / nord-ouest.

Les archéologues ont ainsi suivi la tranchée sur toute sa longueur, en particulier le long des jardins ouest, dans un secteur traditionnellement attribué au transept de l'abbatiale<sup>1487</sup>. Elles n'ont malheureusement pas eu la possibilité de lever un plan archéologique, ni même de prendre les niveaux des vestiges ainsi mis au jour. Elles ont néanmoins enregistré les stratigraphies et les structures murales, avec une précision plus ou moins importante, en fonction de leur intérêt immédiat. Aujourd'hui, nous disposons donc d'une description succincte des vestiges, de relevés partiels et de photographies, mais aussi d'échantillons de mortier, prélevés sur les structures mais non étudiés. C'est peu pour réexaminer les données archéologiques et pour les confronter à nos propres résultats. En raison de l'impossibilité de localiser les structures avec exactitude, tant sur un plan vertical qu'horizontal, l'exercice doit se contenter d'hypothèses approximatives. L'analyse s'intéresse successivement aux structures murales et à la stratigraphie. Sauf mention contraire, elle est directement inspirée par le rapport de Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier (annexes D 1 à D 3, D 13 à D 14).

#### 1.3.1. Les structures murales

Cinq structures murales indépendantes les unes des autres ont été mises au jour dans l'emprise de l'abbatiale : les trois premières s'inscrivent dans le tronçon 2 de la tranchée, les dernières dans le tronçon 3 (planche B 4.11).

---

<sup>1486</sup> DUCÔTÉ, 2000.

<sup>1487</sup> DEVOS, 1972.



#### 1.3.1.1. La maçonnerie M 8

La première structure rencontrée, dite maçonnerie M 8, correspond à un mur présent dans la coupe ouest de la tranchée (planche B 4.2) : partiellement détruite lors de précédents travaux, elle était néanmoins en saillie par rapport à la berme. Elle se situe, d'après les auteurs du rapport, dans la continuité du mur sud des jardins ouest. Elle suit d'ailleurs le même axe sud-ouest / nord-est que ce mur. Le mur M 8 est visible sur une hauteur de 1,35 m depuis le fond de la tranchée, situé à 2,50 m du sol de l'époque de la rue. Apparemment large d'1,80 m, il est déterminé par deux parements construits en blocs de grès rosé d'assez grandes dimensions, liés par un mortier jaune et fin. Il possède un blocage mêlant des déchets de taille – calcaire et grès – et mortier similaire, mais plus grossier par la présence de cailloux.

#### 1.3.1.2. Les maçonneries M 9 et M 10

La maçonnerie suivante M 9 a été retrouvée 3 m au nord de la précédente (planche B 4.3). Elle était uniquement visible en stratigraphie, ce qui n'a pas permis de déterminer son orientation. Elle n'a été observée que sur une hauteur très faible de 0,55 m, depuis le fond de la tranchée jusqu'à son arase, placée à 1,20 m sous le niveau de sol de l'époque. Cette maçonnerie est qualifiée par Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier de « structure imposante »<sup>1488</sup> en raison de son épaisseur de 2,20 m. Elle possède des parements similaires au mur M 8, construits avec des blocs de grès rosés layés. Le mortier de construction n'est pas décrit et n'a apparemment pas été conservé.

La maçonnerie M 10 a, semble-t-il, été étudiée avec une plus grande précision. Elle est située dans le virage nord de la tranchée, à l'intersection des tronçons 2 et 3 (planches B 4.4 et B 4.5). Elle a contraint l'équipe à modifier le tracé de la tranchée, dont elle occupait toute la largeur. Elle est définie par un seul parement courbé et recouvert d'un enduit, qui laisse cependant apparaître des blocs de calcaire blanc layés. Le blocage largement visible se caractérise par sa densité. La structure a fait l'objet de deux prélèvements de mortier, dont l'analyse a été effectuée par Camille Collomb en 2012. L'échantillon P 00.5, pris dans le blocage, appartient au groupe Gr 72, dont il est l'unique représentant. Il désigne un mortier beige et souple, comportant des sables et des graviers, de couleur grise, noire et rose, mais pas de cailloux. Le second prélèvement P 00.6 correspond à un enduit de surface, qui se rattache au groupe Gr 62, déjà appréhendé lors de l'analyse archéologique du mur nord des jardins ouest. En raison de leur absence de symétrie, ces deux maçonneries ont été interprétées par les archéologues responsables de l'étude comme des structures circulaires ou semi-circulaires indépendantes des murs. Il faut par ailleurs noter que la structure M 8 repérée dans la continuité du mur sud ne possède pas d'équivalent du côté nord.

<sup>1488</sup> DUCÔTÉ, 2000, p. 12.

### 1.3.1.3. Les maçonneries M 11 et M 12

Les deux dernières maçonneries se trouvent dans le tronçon 3 de la tranchée, en face du mur nord des jardins ouest et, plus précisément, en face d'« un arc visible sur les deux parements de ce mur »<sup>1489</sup>. L'analyse archéologique de ce mur, précédemment réalisée, oblige à nuancer cette affirmation. En effet, si un arc semi-circulaire peut être envisagé pour le parement externe – avec toute la réserve qu'impose un rejointoiement au ciment –, aucun arc n'a en revanche été repéré sur le parement interne, qui a pourtant fait l'objet d'une étude approfondie.

La maçonnerie M 11 correspond à un couloir voûté nord/sud, qui a conservé à l'ouest son départ de voûte (planches B 4.6 à B 4.8). Elle est construite en petits blocs de calcaire blanc équarris. Représenté par l'échantillon P 00.2, exemplaire unique du groupe Gr 69, son mortier de construction, à base de chaux, contient des sables grossiers et des graviers, aux grains noirs, gris et roses, et de gros nodules de liant. Cette structure est bouchée au nord par un second mur M 12, de construction moins soignée (planche B 4.9). Cette nouvelle maçonnerie associe des blocs en grand appareil, notamment au niveau d'un chaînage d'angle, et des petites pierres en grès rosé. Elle est ponctuellement recouverte d'un enduit épais et grossier, assez hétérogène. Les deux échantillons analysés P 00.3 et P 00.4, appartenant aux groupes Gr 70 et Gr 71, tous deux de couleur beige, comportent des sables grossiers et des graviers, aux grains gris et roses, mais aussi bleus ou noirs. Ils se distinguent essentiellement par une surface lissée, dans le cas du Gr 71, ou recouverte d'un lait de chaux, dans le cas du Gr 70, et par la présence de quelques fragments de charbon dans ce dernier groupe.

### 1.3.2. La stratigraphie

D'après le rapport de Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier, la stratigraphie a été très perturbée par des travaux antérieurs, notamment au niveau des tronçons 1 et 3 de la tranchée (planche B 4.11). Elle a été lisible sur une longueur d'environ 10 m, au nord de la maçonnerie M 8, située dans la continuité du mur sud des jardins. Elle semble divisée en deux séries de strates, les plus anciennes étant liées aux structures murales, les plus récentes scellant les niveaux. Les couches anciennes sont malheureusement peu documentées dans le rapport. Les deux couches les plus importantes, US 6 et US 19, se trouvent de part et d'autre de la maçonnerie M 9 et sont d'ailleurs nivelées sur son arase. Elles correspondent à deux remblais, respectivement caractérisés par une terre brune argileuse avec nodules de chaux, et par une terre noire contenant des pierres de construction. Le mur M 9 et ces deux couches sont aussi ponctuellement recouvertes d'un niveau très fin de terre noire et charbonneuse US 18. Il est actuellement impossible d'en tirer des conclusions.

---

<sup>1489</sup> DUCÔTÉ, 2000, p. 13.

La couche US 6, visible sur 3 m de long entre les maçonneries M 8 et M 9, est cependant associée à des strates secondaires, fonctionnant avec le premier mur. La couche US 20, décrite comme un « remblai brun foncé argileux » possède, d'après le relevé, une limite supérieure en pente, qui pourrait évoquer le comblement d'une tranchée de fondation. Les couches US 5, US 15, US 16 et US 17 sont toutes assimilées à des remblais, qu'il est aujourd'hui difficiles d'interpréter. La couche suivante US 4 recouvre à la fois les arases des maçonneries M 8 et M 9 et les couches précédemment décrites. Elle correspond à un remblai de terre noire comportant de nombreux charbons de bois, mais surtout un niveau dense de fragments de tuiles, dont l'épaisseur peut mesurer jusqu'à 0,25 m. Elle accuse de sensibles différences d'épaisseur, allant de 0,10 m au sud à 0,65 m au nord, déterminant ainsi la pente de la rue actuelle. Les trois couches supérieures sont des remblais de nivellement, recouvrant la couche de démolition précédente. D'épaisseurs limitées – 0,05 à 0,25 m –, elles suivent d'ailleurs la même pente nord-sud, accentuant ainsi le dénivelé de la rue. Elles possèdent une matrice brun clair et des inclusions de petits blocs de grès ou de calcaire, ou des nodules de chaux et quelques fragments de tuiles.

### 1.3.3. Chronologie relative de construction

Trop imprécises, les données archéologiques rendent difficiles l'identification d'états de construction successifs. Les maçonneries mises au jour dans la tranchée sont difficilement exploitables, puisqu'elles n'ont pas pu être situées précisément ni en plan, ni en altitude. Les indications de Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier et l'analyse des mortiers réalisée par Camille Collomb permettent néanmoins de formuler quelques remarques isolées qui nécessiteraient, dans l'absolu, une vérification archéologique.

#### 1.3.3.1. État RA 1

Tous les vestiges supposés primitifs repérés dans la rue de l'Abbaye ont été rassemblés dans un seul et même état. Il faudra évidemment avoir conscience des subdivisions qui pourraient, à l'avenir, distinguer les maçonneries concernées. Pour l'heure, le manque de connaissances rendait inutile tout découpage excessif. Tout d'abord, la maçonnerie M 8 correspond visiblement à un mur qui s'inscrit dans la continuité du mur sud des jardins ouest. Avec son appareil de grès rosé et son épaisseur de 1,80 m, elle correspond visiblement à la maçonnerie ancienne M 6. Le mur sud n'a malheureusement pas pu être étudié comme le mur nord, qui présente une harpe d'attente à 11 m de son extrémité orientale. Si le mur sud possédait une harpe d'attente similaire, la maçonnerie M 8 pourrait alors se rattacher à la maçonnerie M 2. Faute de moyens, cette construction n'a malheureusement pas été localisée en altitude : il faut donc s'interroger sur son appartenance aux fondations ou à l'élévation du mur. Sa conservation sur une hauteur d'1,35 m, le niveau supposé de

son arase, autour de 286,30 m NGF, et l'altitude de la semelle de fondation, à 284,80 m, plaident plutôt en faveur des parties hautes.

La maçonnerie M 10, uniquement représenté par un parement courbe, utilisant aussi le grès rosé, est située approximativement dans l'axe du mur nord des jardins ouest. Sa forme particulière a suggéré aux archéologues de l'identifier à une structure semi-circulaire, tel qu'un support libre. Nous ne disposons aujourd'hui d'aucun élément qui pourrait confirmer ou non cette interprétation. Le mortier prélevé au cœur de la cette maçonnerie appartient au groupe Gr 72, dont il est l'unique représentant. Nous avons cependant souligné en préambule la difficulté qu'il y a à se fonder uniquement sur l'analyse des mortiers pour distinguer des états de construction. En l'absence de données archéologiques concrètes, nous avons donc estimé qu'il était préférable d'intégrer cette maçonnerie M 10 à cet état de construction.

La dernière maçonnerie M 11 se trouve dans le tronçon n° 3 de la rue, face au parement externe du mur nord. Elle désigne un couloir voûté, que Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier ont rattaché à un arc bouché, visible sur ce mur. Sur le parement interne, ce n'est pourtant pas le négatif d'une ouverture qui a été repéré, mais simplement une reprise en sous-œuvre par la maçonnerie M 4 du deuxième état. Les photographies s'avérant toutefois convaincantes, peut-être faut-il effectivement envisager l'existence d'un accès reliant le bâtiment du premier état à un édifice septentrional ? L'hypothèse est plausible, mais reste incertaine.

#### 1.3.3.2. État RA 2

Le deuxième état de construction envisagé pour les vestiges de la rue de l'Abbaye englobe la maçonnerie M 12, qui bouche le couloir M 11<sup>1490</sup>. Il correspond à la maçonnerie M 4, qui désigne, sur le mur nord, la reprise en sous-œuvre qui supprime potentiellement la porte du premier état (état JO 2). Par ailleurs, l'aménagement retrouvé dans la continuité du mur nord, potentiellement identifié à un support libre, a également donné lieu à un prélèvement d'enduit. L'échantillon se rattache sans conteste au groupe Gr 62, qui correspond au revêtement de la maçonnerie M 4 du mur nord des jardins ouest. Cette nouvelle maçonnerie M 10, potentiellement située à l'intérieur du bâtiment déterminé par les murs sud et nord du jardin, pourrait donc, lors du deuxième état de construction de ces murs, également avoir bénéficié de travaux de restauration.

#### 1.3.3.3. État RA 3

Le dernier état correspond à la destruction des vestiges et à l'installation de la rue actuelle. Les deux phénomènes ne sont pas nécessairement synchrones, mais nous ne disposons d'aucune donnée archéologique qui permettrait de les distinguer.

<sup>1490</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.3.1.3.

## 1.4. Le terrain est

À l'est de la rue de l'Abbaye, dans la continuité des jardins ouest, se trouve une propriété communale (planche B 5.1), sise à l'emplacement du chevet de l'église. Approximativement carré, ce terrain est délimité sur trois côtés par des murs de clôture, hauts d'environ 2 m, qui le séparent de la rue au nord et à l'ouest, et, à l'est, d'un autre jardin. Il jouxte enfin, au sud, un jardin privé, rattaché à la maison dite du doyen de Teylan. Il n'existe pas de limite matérielle entre ces deux parcelles. Ce terrain est a été le premier sondé archéologiquement en 2006. Propriété de la mairie, inoccupée à cette époque, il fournissait une occasion unique d'évaluer le potentiel du site tout en montrant aux habitants les problématiques de travail et les méthodes de fouille. La lecture du rapport succinct concernant la rue de l'Abbaye, réalisé par Juliette Ducôté quelques années auparavant, augurait de la bonne conservation des vestiges dans ce secteur, qui n'avait pas fait l'objet d'aménagements au XX<sup>e</sup> siècle. C'est au contraire une destruction d'ampleur inattendue qu'a révélé la présence de remblais à l'emplacement de certaines structures murales. La préservation des niveaux de circulation s'est néanmoins avérée cruciale pour la compréhension du bâtiment dans son ensemble. Le sondage s'est rapidement trouvé scindé en deux secteurs correspondant, au nord, aux vestiges positifs des niveaux de circulation et des fondations et, au sud, aux vestiges négatifs des structures périmétrales (planche B 5.25). Leur analyse archéologique a été menée simultanément mais séparément, afin d'obtenir les résultats les plus complets possible. Les vestiges positifs apportent une première chronologie relative tandis que les vestiges négatifs documentent l'emprise du bâtiment et sa démolition (annexes D 1 à D 3, D 16 à D 19).

### 1.4.1. Les structures conservées

Les structures s'étendent dans le tiers nord du sondage, sur une superficie maximale d'environ 4 x 3,50 m (planches B 5.26 à B 5.28). L'étendue des sols est difficile à déterminer en raison de la disparition du mur périmétral. D'après le plan archéologique levé en cours de fouilles, leur plan est cependant sensiblement circulaire. Ces vestiges consistent en des niveaux de fondations et trois niveaux de sol successifs, coupés par une large fosse (planches B 5.2 et B 5.3).

#### 1.4.1.1. Les fondations

Les fondations ont été suivies sur tout le périmètre des sols, soit une longueur d'au moins 5 m. Composées de différentes couches de terre argileuse, elles suivent un axe assez rectiligne, du sud-ouest au nord-est. Elles sont situées entre 284,50 et 286,50 m NGF et forment apparemment un ensemble homogène, dont l'épaisseur varie de 1,40 à 2 m. Elles présentent toutefois la particularité d'avoir des courbes de niveau très marquées, suggérant un glissement progressif. C'est ainsi que des fragments des couches supérieures ou des sols se retrouvent en nombre dans les remblais de

l'US 70<sup>1491</sup>. La coupe stratigraphique et le petit sondage central avaient justement pour objectif premier de permettre une analyse fine de ces couches de fondation. Ils ont aussi fait apparaître, entre 284,89 et 285,40 m NGF, l'unique maçonnerie repérée dans ce secteur. Précisons d'emblée que, pour des raisons de sécurité, la fouille a dû être interrompue sur ce niveau. Le terrain naturel n'a donc pas été atteint. Il se situe probablement entre 283,50 et 284,50 m NGF.

La maçonnerie M 13 (planche B 5.4 et B 5.5) est composée de gros blocs de calcaire informes, liés par le mortier du groupe Gr 49, beige foncé, assez dur, qui contient des sables grossiers, des graviers et des cailloux, aux grains roses, gris et bleus, et de la chaux en quantité similaire, mais aussi quelques fragments de végétaux (P 06.19). Observée sur une longueur d'à peine 1,30 m, cette maçonnerie, large de 0,50 m, correspond vraisemblablement au ressaut de fondation M 13 du mur disparu M 14 qui entourait initialement les niveaux de sol. Elle s'inscrit dans un axe ouest-est, mais dessine, à son extrémité est, une légère courbe en direction du nord-est. L'agrandissement du sondage, qui aurait pu confirmer ou infirmer cette inflexion, s'est révélé impossible en raison de la profondeur déjà atteinte dans le sondage central (-2,50 m). Notons toutefois que cette courbe potentielle suivrait l'orientation générale des structures conservées, sensiblement semi-circulaires.

Les couches de fondation ont pu être examinées dans le détail au-dessus de la maçonnerie, au niveau de la coupe stratigraphique (planches B 5.6 et 5.17). Elles sont toutes formées d'une terre très argileuse et très compacte, mais ne sont pas homogènes pour autant. Elles contiennent en effet des poches de sable ou d'argile pure, mais aussi une grande quantité de graviers et de fragments de terre cuite. Elles ont par ailleurs livré quelques rares tessons de céramique, étudiées par Romain Lauranson en 2008. Dans la couche inférieure US 81, d'une épaisseur de 0,62 m, ont été prélevés trois fragments, plus ou moins difficiles à interpréter, appartenant respectivement à un vase à marli horizontal, d'environ 30 cm de diamètre (n° 18), un récipient de forme indéterminée, fabriqué en céramique engobée orange, et un élément mal identifié, dont la pâte grossière pourrait évoquer une vocation hydraulique (n° 17). La couche intermédiaire US 62, épaisse de 0,22 à 0,38 cm, a livré pour sa part cinq tessons bien identifiés. Il s'agit d'abord de quatre fragments de commune grise sombre, parmi lesquels figurent deux panses, un bord (n° 8) et un fond marqué (n° 11). Un dernier fragment correspond au pied annulaire d'un vase en sigillée rouge (n° 16). Épaisse de 0,28 à 0,44 cm, la couche supérieure US 43 est enfin représentée par un seul tesson de sigillée. Le fragment de panse incurvée et décorée pourrait correspondre à une coupe carénée de forme Dragendorff 29, provenant du sud de la Gaule. Épaisse de 3 cm, une couche US 71 s'intercale également entre les US 81 et US 62 : constituée d'un mortier blanc très graveleux, elle possède une assise horizontale, placée à 285,82 m NGF, soit aux deux tiers des niveaux de fondation (planche B 5.4). Elle peut vraisemblablement être interprétée comme un niveau de travail rendu nécessaire par l'épaisseur des fondations et la nature glissante de la terre argileuse.

<sup>1491</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.4.2.1.

L'analyse de ces vestiges apporte donc des données fondamentales. Le mur disparu M 14 et les niveaux de circulation ne sont pas fondés à la même altitude. Probablement proches du substrat, les fondations du mur, hautes d'au moins 0,50 m, se terminent environ à 285,40 m NGF. Le premier sol repose quant à lui sur d'épaisses couches de terre rapportée, culminant à 286,48 m NGF. Sa construction semble donc avoir exigé d'importants travaux de terrassement. Il est justement temps d'aborder la description des niveaux de circulation successifs.

#### 1.4.1.2. Le premier sol

Le premier sol est implanté directement sur les fondations. D'une épaisseur totale variant entre 8 et 12 cm, ce premier niveau rassemble trois couches superposées (planche B 5.16). La couche inférieure US 66 est un niveau de mortier jaune, assez fin, épais de 10 à 15 cm (planche B 5.7). Sa surface irrégulière, plane à certains endroits, très altérée à d'autres, culmine à 286,58 m NGF. Elle pourrait aisément l'identifier au niveau de circulation proprement dit. La couche intermédiaire US 61, beaucoup plus fine avec ses 4 cm d'épaisseur maximale, est fragmentaire. Elle n'existe que dans les creux de surface de la couche précédente. Elle correspond peut-être à une rechape de sol. La couche supérieure US 60 est composée de terre brun clair, argileuse, chargée de très nombreux nodules de charbon (planche B 5.8). Elle pourrait être interprétée comme un niveau d'encrassement, lié à l'utilisation du sol sur une durée relativement importante. Le premier niveau de sol observé, à 286,58 m NGF, apparaît donc comme un simple niveau de mortier, assez épais, vraisemblablement réparé une première fois à l'aide de rechapés, avant d'être partiellement détruit, peut-être en raison d'un incendie.

#### 1.4.1.3. Le deuxième sol

Le deuxième sol affiche une structure nettement plus perturbée que le premier. Il regroupe au total cinq couches distinctes, qui se superposent sans régularité (planche B 5.16). Un radier de fondation, épais de 14 à 20 cm, peut être identifié dans la couche inférieure US 24, composée d'un mélange de terre, de mortier et de pierres de dimensions moyennes (planche B 5.9). Sa surface ponctuellement irrégulière a visiblement été altérée. Elle oscille entre 286,75 et 286,95 m NGF. Deux couches parallèles surmontent ce niveau : à l'est, l'US 25 est composée d'une terre brune, très caillouteuse ; à l'ouest, l'US 23, qui chevauche la précédente, est formée d'argiles de couleur brune, orange et verte, compactes mais tendres. Elles constituent ensemble un remblai de nivellement à surface plane, qui atteint 286,92 m NGF pour une épaisseur moyenne de 20 cm. De nouvelles couches parallèles recouvrent les précédentes. Les US 21 et US 22 sont des niveaux de mortier, assez fins – 2 à 5 cm –, installés respectivement sur les remblais ouest et est. Le premier US 21 est rose, le second US 22 beige clair (planche B 5.11). Ils correspondent, de toute évidence, au même niveau de circulation, sensiblement implanté à 286,94 m NGF.

La structure de ce sol est surprenante. En effet, le radier de fondation US 24 est de très bonne qualité, avec sa matrice homogène et ses pierres régulièrement disposées, alors que les couches supérieures, dites de finition, forment un ensemble proportionnellement très épais et surtout de composition grossière et hétérogène (US 21 à US 23 et US 25). Ajoutées à la description du radier, qui présente, pour mémoire, une surface plane mais néanmoins creusée par endroits, ces remarques conduisent naturellement à mettre en doute la contemporanéité de ces différentes couches. Les remblais US 23 et US 25, associés aux niveaux de mortier US 21 et US 22, pourraient en effet appartenir à une reconstruction du sol fonctionnant avec le radier. De quelles données disposons-nous au sujet de ce sol ancien, à part son existence supposée ? Le sol pourrait d'abord se situer dans un intervalle compris entre 286,80 et 286,95 m NGF. Il pourrait ensuite être mis en relation avec quelques fragments de mosaïque mis au jour dans les remblais jouxtant au sud le niveau de sol. Inclus dans les couches US 35, US 42 et US 57, ces fragments sont tous constitués d'une couche de mortier blanc, dur et hétérogène, et d'une couche de mortier de tuileau, fin et relativement homogène, qui accueille des tesselles blanches et noires (planche B 5.10). Si leur présence dans des couches de démolition ne permet pas de les rattacher avec certitude à une structure particulière, nous pouvons pourtant supposer que le sol antérieur potentiel ait pu être recouvert d'une mosaïque. L'hypothèse est audacieuse mais peut être corroborée par les analyses, menées au cours de la campagne. Le mortier présent sur les fragments de mosaïque est très différent des galettes de mortier US 21 et US 22, mais aussi de tous les autres niveaux de mortier, appartenant au premier sol ou au troisième.

En conclusion, le deuxième sol mis au jour par la fouille pourrait donc avoir connu deux états : un premier niveau de circulation soigné – mosaïque ? – semble avoir été détruit, plus ou moins violemment d'après les creusements ponctuels subis par le radier, puis remplacé par un second niveau beaucoup plus fruste, peut-être provisoire ? L'intervalle réduit à environ 15 cm qui sépare ces deux niveaux – 286,80 m minimum et 286,94 m NGF – pourrait aller dans le sens de cette hypothèse.

#### 1.4.1.4. Le troisième sol

Le sol supérieur recouvre les deux précédents. Il est évidemment documenté avec une plus grande précision puisqu'il est visible sur une plus grande surface et a pu être fouillé dans de bonnes conditions. Avec sa succession de sept couches, il se révèle en outre aussi complexe que le précédent (planche B 5.15). Un radier de fondation US 16, épais de 9 à 12 cm, est d'abord composé de pierres et de terres, soigneusement mêlés. Il possède une surface assez plane, régulièrement placée entre 287,06 et 287,10 m NGF. Au-dessus de ce radier se trouvent sporadiquement trois autres niveaux de mortier grossier, blanc (US 15), beige-rosé (US 17) ou rose (US 18), qui ont visiblement servi à régulariser le niveau avant la pose de la couche suivante. Une couche de mortier



rose US 14 (planche B 5.12) recouvre le radier sensiblement partout, le plus souvent en liaison directe, quelquefois en liaison indirecte à cause des couches ponctuelles US 15, US 17 et US 18. Elle a une épaisseur très hétérogène, qui varie de quelques millimètres à 4-5 cm. Elle est stabilisée à 287,10 m NGF. Sur sa surface a en outre été repéré un fragment de vitrail opaque et légèrement verdâtre. Mesurant 5,1 x 2 x 0,4 cm, il est de forme triangulaire et possède un seul côté grugé.

La couche US 12 qui la recouvre soulève la question de son identification. Il s'agit en effet d'un remblai hétérogène qui, dans un sol soigneusement construit, n'a pas sa place au-dessus des niveaux de mortier de finition. Dans ces conditions, la galette de mortier US 14 se rapprocherait plus du lit de pose que de la couche intermédiaire. Elle pourrait témoigner de l'existence d'un sol détruit, situé au plus bas à environ 287,15 m NGF, et remplacé après coup par les deux couches supérieures. Le remblai US 12, épais de 4 à 12 cm, est composé de mortier, de terre et de cailloux. Il a une surface plane et régulière, située entre 287,21 et 287,23 m NGF. Il répond à un objectif de nivellement avant l'installation du dernier niveau observé. Une galette de mortier US 11, épaisse de 0,5 à 2 cm, achève cette composition (planche B 5.13). Elle a été arrachée en de nombreux endroits, mais est en très bon état là où elle est conservée. Elle utilise le mortier du groupe Gr 53, beige, dur, qui comporte uniquement des sables grossiers et des graviers, de couleur grise et rose, mais aussi quelques rares fragments de végétaux. Elle culmine en outre entre 287,23 et 287,25 m NGF. Des fissures fines, dont les lèvres font une légère saillie, apparaissent nettement sur la surface plane et lissée de cette couche US 11 (planche B 5.14). Espacées par un intervalle régulier de 40 à 45 cm, elles peuvent être interprétées comme des empreintes de dalles disparues. La galette de mortier US 11 est donc un lit de pose. De quel matériau pouvaient être faites les dalles qui le recouvraient ? Un fragment de carreau en marbre, retrouvé dans le remblai adjacent US 37, pourrait apporter des éléments de réponse. Son épaisseur de 3 cm est pourtant en contradiction avec la taille supposée des dalles (40 x 40 cm). Sans doute faut-il plutôt envisager des dalles de pierre, épaisses d'environ 10 cm. Le niveau de sol ainsi restitué se situerait alors aux environs de 287,35 m NGF.

Le sol le plus élevé semble donc également avoir connu deux états successifs. Un premier niveau de circulation, dont le matériau de surface est absolument inconnu, pourrait avoir été détruit et remplacé par un second niveau, employant potentiellement des dalles de pierre. Les deux sols seraient ainsi placés respectivement à 287,15 m minimum et 287,35 m NGF. Le faible intervalle de 20 cm arguerait d'une succession, sinon rapide, du moins provoquée par l'altération du sol ancien.

En conclusion, dans le secteur ainsi étudié pourraient se succéder trois sols successifs, ayant tous subi des réfections plus ou moins lourdes en raison de dommages quelconques. Leur chronologie de construction ne fait aucun doute dans la mesure où ils se superposent. Le sol inférieur, ou primitif, seulement constitué d'un niveau de mortier US 66, est situé à 286,58 m NGF. Il est ponctuellement rechapé par une autre couche de mortier US 61. Le sol intermédiaire possède vraisemblablement deux états, avec un premier niveau soigné, utilisant peut-être une mosaïque, vers 286,80 m, et un

second niveau plus modeste, correspondant à des galettes de mortier US 21 et US 22, vers 286,94 m NGF. Le sol supérieur, ou récent, connaît apparemment deux états lui aussi : un premier niveau indéterminé vers 287,15 m et un second niveau, probablement couvert de dalles de pierres, à environ 287,35 m NGF.

#### 1.4.1.5. Une fosse perçant les sols

Une large fosse US 50 perce tous ces niveaux de sol (planches B 5.28 et B 5.29). Elle est située au nord du sondage, précisément contre la berme. Elle n'a pu être étudiée dans sa forme complète en raison de l'impossibilité d'agrandir le sondage à cause d'un arbre. D'après ses trois côtés visibles, cette fosse pourrait être rectangulaire (planches B 5.18 et B 5.19). Ses limites à l'est et à l'ouest, respectivement dégagées et à peine perceptibles dans la stratigraphie ouest du sondage, sont toutes les deux rectilignes et à peu près parallèles. Elles mesurent au moins 1,50 m de long. La limite méridionale de la fosse, longue de 2,50 m, leur est perpendiculaire. Elle subit à son extrémité ouest une petite inflexion vers le sud qui rompt son alignement.

La fosse US 50, orientée ouest-est, a été fouillée dans des conditions quelque peu difficiles en raison de la proximité des bermes sud et ouest et de la profondeur des niveaux. Elle est comblée par des couches de nature très différente. Une première couche d'argile pure, de couleur rouge, bouche cette fosse à l'ouest. Elle dessine elle-même une autre fosse US 19, plus petite et de forme arrondie. Elle n'est pas visible dans la stratigraphie nord du sondage, mais se poursuit sous la forme d'une bande d'environ 30 cm de large dans la berme ouest. C'est justement ce prolongement vers l'ouest qui déconnecte cette couche de la grande fosse, qui s'achève quant à elle au niveau de la berme. La plus grande partie du comblement de cette fosse US 50 correspond à une couche très particulière US 10, qui ne se retrouve que dans ce secteur. Il s'agit clairement d'un remblai de démolition, constitué d'une terre brune et d'une très grande quantité de fragments de mortier et d'enduits. Ce sont en effet au moins cinquante-cinq fragments d'enduits peints qui ont été prélevés lors de la fouille de cette couche, pourtant limitée à un cubage de 0,75 m<sup>3</sup>.

Ces fragments, décrits par Marie-Laure Bassi en 2008, ne sont pas tous identiques. Ils portent des couches picturales formées d'un à plusieurs badigeons de couleurs différentes. Ainsi vingt fragments possèdent un badigeon bleu sur un badigeon violet (cp 17) ; quinze autres superposent un badigeon rouge sur un badigeon blanc (cp 16) ; d'autres, moins nombreux, associent enfin des badigeons rouge, blanc, vert et jaune (cp 21 à cp 24). La présence de ces enduits peints dans le remblai de comblement de la fosse US 50 suggère l'existence dans le secteur d'une structure bâtie, qui aurait connu plusieurs décors successifs. Cette couche US 10 a également livré trois fragments de céramique, appartenant à des productions connues pour la région : céramique verte sur engobe ou à glaçure verte sur engobe, service jaune (1 tesson chacune).

Enfin, les parois de la fosse US 50 ont pu être étudiées avec attention grâce au dégagement de cette couche US 10 (planche B 5.20). Elles laissent apparaître sporadiquement des couches qui correspondent à la stratigraphie des sols, auparavant mise en évidence. Les couches supérieures du sol récent (US 11, US 14 et US 16) ou du sol intermédiaire (US 22) sont d'ailleurs clairement identifiables. Les couches US 88 et US 89, d'une part, et US 94 et US 95, d'autre part, appartiennent vraisemblablement aux remblais installés sur le deuxième sol (US 23 et US 25) dans son dernier état. Les couches inférieures US 90 à US 93 sont enfin en relation probable avec le sol le plus ancien (US 66 et US 61). Mais ces parois ne sont pas seulement constituées des niveaux de sol successifs. Deux couches de mortier similaires US 96 et US 97, indépendantes des sols, les recouvrent en grande partie. Leur présence suggère explicitement l'arrachement d'une maçonnerie construite ou, au moins, couverte d'enduit. Le percement d'une telle fosse à l'occasion de la destruction du bâtiment n'aurait pas donné lieu à l'enduction des parois. La fosse US 50 constitue ainsi un argument irréfutable en faveur de l'existence d'une structure bâtie, dont elle aurait conservée la forme en négatif.

Un aménagement semble donc avoir existé à l'emplacement de cette fosse. Orienté ouest-est, sensiblement rectangulaire, il s'articule de toute évidence avec le sol le plus récent, représenté par les couches US 11 à US 16, auquel il a pu être lié par une relation de contemporanéité ou de postériorité. Des questions restent en suspens : est-il de plain-pied avec ce troisième sol ; est-il semi-enterré ou, au contraire, surélevé ? La seule hypothèse qui puisse être formulée sur la base des données brutes concerne son élévation : elle était probablement couverte par un (des) enduit(s) représenté(s) dans le remblai US 10.

Au final, les structures conservées au nord du sondage S 1, implanté à l'emplacement du chevet de l'abbatiale, concernent donc trois niveaux de sol successifs, compris dans un intervalle de moins de 1 m, entre 286,58 m et 287,35 m NGF, et percés par un aménagement bâti aujourd'hui disparu, contemporain ou postérieur au sol le plus récent. Leur emprise, difficile à déterminer en raison de la disparition du mur périmétral, pourrait dessiner un bâtiment de forme sensiblement semi-circulaire.

#### 1.4.2. Les remblais

L'analyse des remblais permet enfin de déterminer l'emprise minimale du bâtiment défini par les structures précédemment décrites et d'aborder en même temps les conditions de sa destruction. Elle concerne essentiellement les couches directement liées aux structures et laisse de côté d'autres couches, plus anecdotiques. Le sol actuel de ce terrain suit une pente d'orientation nord-sud et varie entre 287,50 et 288 m NGF. Il est alors situé 0,80 à 1 m au-dessus des niveaux de circulation auparavant étudiés. Son installation a donc nécessité un apport assez considérable de terres, pas forcément homogènes. Lors de travaux de comblement ou de nivellement, des seaux ou des brouettes de graviers, d'argiles, de terre noire... sont jetés de manière plus ou moins hasardeuse. Ils

donnent lieu sur le terrain à une multiplication de couches différenciées, qui participent pourtant d'une même opération. Ces différentes strates ne méritent pas une analyse archéologique approfondie d'autant qu'elles correspondent à l'histoire récente du site. En témoignent d'ailleurs plusieurs fosses creusées sur quelques petites dizaines de centimètres pour ensevelir des carcasses d'ovins. En conséquence, notre propos concerne essentiellement les stratigraphies nord et ouest, ainsi que celles du petit sondage central, aux dépens des stratigraphies est et sud, déconnectées des structures, qui ne sont utilisées que ponctuellement en fonction de leur intérêt.

#### 1.4.2.1. Les couches de démolition

Plusieurs couches de démolition se retrouvent depuis le fond du petit sondage central, à 284,80 m NGF, jusqu'à mi-hauteur des stratigraphies du grand sondage, à 286,60 m NGF maximum. Leur analyse permet d'appréhender le contexte de la démolition des bâtiments et d'envisager les travaux réalisés par les ouvriers, dans leurs étapes successives. Les couches US 70 et US 3 sont prédominantes et occupent la plus grande partie de cette épaisseur de 1,80 m. Elles possèdent une matrice similaire de terre brun clair, très sableuse, et les mêmes inclusions. D'autres couches s'intercalent parfois entre elles, à l'image de l'US 86, composée d'une terre argileuse, dans la stratigraphie est, ou des US 5 et US 53, caractérisées par une terre noire, dans la stratigraphie ouest. Au-dessus de ces niveaux de démolition se trouvent généralement les terres de nivellement. La coupe ouest fait pourtant exception à cette règle, en affichant jusqu'à 287,50 m NGF d'autres couches de démolition très intéressantes, qui seront étudiées dans le détail ci-dessous.

Toutes ces couches de démolition comportent un mobilier archéologique varié. Fragments de mortiers et d'enduits, tessons de céramique, fragments de tuiles ou de carreaux de pavements, morceaux de vitrail... se retrouvent dans toutes les couches, dans des proportions plus ou moins élevées. Trois strates sont particulièrement concernées par les fragments de mortier et d'enduit : les couches inférieures US 70 et US 3, mais aussi la couche émanant directement des sols US 27. Les morceaux de mortier se retrouvent évidemment en très grand nombre. S'ils ne mesurent généralement que quelques centimètres de diamètre, ils atteignent aussi des dimensions beaucoup plus importantes (20 x 30 cm). Ils sont d'ailleurs parfois liés à de petites pierres et proviennent alors probablement d'un blocage de mur. Les fragments d'enduits peints sont également très nombreux : ce sont ainsi cent vingt-trois fragments qui ont été prélevés dans la seule couche US 3 ! Ils portent dans la majorité des cas un badigeon blanc ou beige, parfois fin et lissé, parfois au contraire épais et grossier. Certains possèdent malgré tout des badigeons colorés, allant des couleurs froides – bleu, vert, violet – aux couleurs chaudes – ocre jaune, orange, rouge – en passant par des couleurs neutres – gris, noir –. De nombreux fragments associent plusieurs badigeons dans la limite de trois couches superposées : les badigeons colorés interviennent la plupart du temps en première intention, même s'ils sont parfois précédés par des badigeons blancs, fins et soignés, avant d'être recouverts par des

badigeons blancs ou beiges, assez grossiers. Faut-il voir dans cette succession de couleurs les indices d'une évolution de décor ou de réparations ponctuelles ? La question ne peut être résolue dans ce contexte de démolition. Des tessons de céramique en nombre relativement faible se répartissent inégalement dans les remblais de destruction : sur les 27 fragments, 15 figurent dans la couche US 53, 8 dans l'US 3, 1 seul dans les US 5, US 27, US 46 et US 70. Parmi eux se trouvent l'anse d'un récipient en céramique commune rouge glaçurée (1/27) et des tessons de céramique commune grise (4/27), dont un fragment de cruche à bec ponté dans l'US 3 et un bord de mortier à collerette dans l'US 5. Tous les autres tessons appartiennent à des productions bien identifiées : céramiques à glaçure sur engobe (5 tessons), faïence (4 tessons), rouge décorée (4 tessons), Dieulefit (1 tesson), Étrepigny (1 tesson), grès d'Alsace (1 tesson), porcelaine (1 tesson). Les couches de destruction, en particulier celles de la coupe ouest – US 70, US 3, US 5, US 46 et US 27 – contiennent aussi de nombreuses inclusions de terres cuites, sous forme de tuiles ou de carreaux de pavement. Les fragments de carreau sont globalement en bon état, mais n'ont conservé au mieux que deux bords, ce qui ne permet pas de restituer leurs dimensions. Ils semblent avoisiner les 10 à 15 cm de côté. Ils possèdent, en outre, des épaisseurs variées qui peuvent être classées en trois groupes, malgré des variations infimes compensables lors de la pose : 1 à 1,5 cm, 2 à 3 cm, 4 à 5 cm. Tous ces fragments n'ont reçu ni glaçure, ni décor. Certaines couches de démolition contiennent enfin, de manière totalement anecdotique, des fragments de vitraux, étudiés en 2008 par Audrey Badois. Dans la couche US 3, le premier fragment se caractérise par son opacité et sa couleur rouge, obtenue par placage de deux verres. Mesurant 3,4 x 2,2 x 0,3 cm, il a une surface régulière et lisse et un côté grugé. Dans la couche US 27, le second fragment est une forme entière, de 4,9 x 2,5 x 0,4 cm. Tous ses côtés sont grugés. De couleur bleue, il est translucide et possède une surface irisée. Le mobilier archéologique ne mérite pas de plus amples développements. La situation des carreaux de pavement, des tessons de céramique ou des vitraux dans des niveaux de démolition réduit leur possibilité d'interprétation à la datation de la destruction du bâtiment.

Ce n'est pas tant la composition des différentes couches de démolition qui a une signification sur un plan archéologique, mais leur étendue. Il est en effet remarquable de constater que ces couches de démolition se retrouvent sur toute l'emprise du sondage, c'est-à-dire sur une longueur de 7,5 m pour une largeur de 4,80 m, alors que les structures n'occupent que sa partie nord, sur une longueur de 4,06 m pour une largeur de 4,60 m. L'analyse du relevé stratigraphique de la coupe ouest s'avère particulièrement instructive de ce point de vue (planche B 5.30). Sur ce document, les structures conservées apparaissent sur le tiers nord, sur une longueur d'environ 5 m, tandis que les couches de démolition occupent les deux tiers sud. Un mur en coupe doit être restitué contre les niveaux de fondation et de circulation. Nous proposons de lui attribuer une épaisseur maximale conséquente de 2 à 2,50 m en rapport avec les niveaux de fondation, qui ont besoin d'être soutenus. Les couches de démolition seraient alors d'une longueur proche de 9 m au-delà du mur. Un tel constat invite à

s'interroger sur les raisons qui ont poussé les ouvriers à creuser sur environ 10 m de long pour récupérer les matériaux d'un mur cinq fois moins large. Ne faudrait-il pas l'interpréter comme l'indice de l'existence d'autres maçonneries au-delà du mur disparu ? Si l'hypothèse n'a malheureusement pas pu être vérifiée à cause de la profondeur des niveaux et du temps imparti à la fouille, elle reste néanmoins très séduisante. La coupe ouest permet d'apporter des éléments de réponse à cette question.

La coupe ouest possède un autre intérêt majeur. Le positionnement des couches de démolition permet en effet d'aborder la question de la destruction des maçonneries. La présence de lambeaux de sol de l'US 47 au pied des fondations, soit environ 1 m en dessous de leur niveau primitif, implique d'abord que lors de la démolition les structures aient été laissées à l'air libre le temps que les sols ne s'altèrent ou ne soient détériorés volontairement (planche B 5.22 et 5.23, B 5.24). L'épais remblai qui bute contre cette première couche suit quant à lui une ligne très horizontale. Il est en outre constitué de plusieurs couches US 70, US 53, US 3 et US 5, pas toujours limitées nettement. Les couches US 70 et US 3 ont déjà été mentionnées pour leur aspect très similaire. Lorsqu'elles ne sont pas séparées par une couche intermédiaire, elles ont en plus des limites très floues, qui les rendent difficiles à discerner à la fouille. La raison pourrait en être un ratissage des niveaux systématique et appuyé. Les deux dernières couches US 46 et US 27 suivent un même axe diagonal partant au niveau des sols (planche B 5.21). Elles correspondent elles aussi à un écroulement partiel des niveaux construits, réalisé volontairement ou entraîné par une interruption des travaux. Le pendage nord-sud de la couche supérieure est à cet égard particulièrement éloquent. De ces remarques découle une nouvelle hypothèse relative au mode opératoire de la destruction des structures murales. D'après l'étendue et la position des couches de démolition, les ouvriers auraient attaqué le bâtiment en front de taille, de l'extérieur vers l'intérieur. Ils semblent avoir entièrement détruit la (les) structure(s) sud et le mur disparu M 14, avant de s'arrêter au pied des sols. Ils ont visiblement laissé en place les aménagements inintéressants du point de vue de la récupération des matériaux. Les fondations et les sols ont ainsi été globalement épargnés, à l'exception des dalles potentielles du sol le plus récent et de la structure située à l'emplacement de la fosse US 50.

#### 1.4.2.2. Les couches de nivellement

Toutes les coupes du grand sondage s'achèvent en partie haute sur un remblai de nivellement, qui s'organise en plusieurs couches de composition variable : terre arable dans les US 1 et US 32, terre brun clair, très dur dans les US 2, US 4, US 8, US 9 et US 33, terre de cimetière dans l'US 31<sup>1492</sup>. L'épaisseur totale de ce remblai hétérogène varie entre 0,40 m au sud et 1 m au nord. Le niveau de sol ainsi obtenu pour ce terrain oriental accuse une pente légère. Ces couches de remblai ont livré un mobilier très peu abondant, limité à quelques fragments de mortiers ou

<sup>1492</sup> Cette couche, visible sur le palier de sécurité sud-est et dans la coupe est coupe les couches de démolition (US 35) et présente le remblai de nivellement (US 33). Elle renferme des ossements humains en position clairement secondaire.

d'enduits peints, de céramique ou de terres cuites. C'est essentiellement la couche US 2 qui contient de rares fragments d'enduits – huit au total –, portant un à deux badigeons beiges. Avec vingt individus dans quatre couches US 1, US 2, US 9 et US 33, les tessons de céramique appartiennent essentiellement à des catégories déjà mentionnées pour les couches de démolition : céramique verte sur engobe (1 tesson), rouge décorée (1 tesson), commune grise (1 tesson), faïence (3 tessons). Quelques-uns d'entre eux représentent néanmoins de nouvelles productions : verte sur engobe (4 tessons), service jaune (2 tessons), service vert à engobe jaune (1 tesson). Les remblais de nivellement US 1, US 2 et US 33 comportent enfin des fragments de carreaux de pavement aux mêmes caractéristiques métriques et physiques que ceux des couches de démolition.

### 1.4.3. Chronologie relative de construction

L'analyse des vestiges mis au jour à l'emplacement du chevet, dans le sondage S 1, aboutit à une chronologie de construction en quatre états. Elle comble surtout la lacune provoquée par la destruction des structures murales, en suggérant une hypothèse de restitution de plan.

#### 1.4.3.1. État TE 1

Le premier état de construction regroupe la maçonnerie M 13, correspondant au ressaut de fondation d'un mur disparu M 14, et le premier niveau de sol mis au jour<sup>1493</sup>. Implantée à 284,89 m NGF, la maçonnerie M 13 se caractérise par de gros blocs de calcaire informes, liés par le mortier du groupe Gr 49. Elle est surmontée par des couches de fondation, formées de terres argileuses, dans lesquelles se trouve en outre un probable niveau de travail, à 285,82 m NGF. Le niveau de sol possède trois couches, qui trahissent peut-être une histoire mouvementée. La galette de mortier inférieure US 66, implantée à 286,58 m NGF, pourrait tout à fait être identifiée au niveau de circulation primitif. Le niveau intermédiaire US 61, toujours constitué de mortier, pourrait correspondre à des restaurations ponctuelles. Le dernier niveau US 60, avec sa charge importante en charbon de bois, pourrait témoigner de la longue durée de l'utilisation de ce sol, révélée par son encrassement. Il pourrait, de fait, s'agir d'un niveau de circulation provisoire, destiné à desservir le sanctuaire pendant les travaux et avant la création d'un sol plus important.

Le bâtiment ainsi défini est évidemment très lacunaire. Le ressaut de fondation M 13 opère, à son extrémité orientale, une courbe légère en direction du nord-est ; le premier sol possède des contours irréguliers en raison de son effondrement partiel, qui s'infléchissent néanmoins dans la même direction. Le tracé obtenu d'après le relevé en plan de ces vestiges permet alors de suggérer leur appartenance à un bâtiment de plan semi-circulaire, par exemple. Par ailleurs, l'étendue importante des remblais de démolition nous a poussé à suggérer l'existence d'une autre construction, potentiellement liée à la précédente, du côté sud.

<sup>1493</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.1.1. et 1.4.1.2.

## 1.4.3.2. État TE 2

Le deuxième niveau de sol mis au jour dans le sondage S 1 représente à lui seul le deuxième état de construction du bâtiment<sup>1494</sup>. Il s'inscrit très exactement dans les mêmes limites que le sol précédent. Sa structure surprenante suggère d'emblée son aménagement en deux phases de travaux.

*Phase 1*

Le radier de fondation US 24 est très soigné et se démarque totalement des couches supérieures US 21 à US 23 et US 25. Il pourrait avoir été associé à une (des) couche(s) de finition, aujourd'hui disparue(s). La mise au jour de fragments de mosaïque dans des couches de remblai très proches permet alors de suggérer l'existence d'un premier sol de mosaïque, implanté entre 286,80 et 286,95 m NGF. L'hypothèse est assurément fragile, notamment en ce qui concerne la nature du sol.

*Phase 2*

Le radier US 24 possède en outre une surface très irrégulière, non plane, qui pourrait renvoyer à une destruction plus ou moins violente du sol précédent. Il est directement recouvert par deux remblais de nivellement US 23 et US 25, parallèles en plan, puis par deux galettes de mortier US 21 et US 22, également parallèles, qui se distinguent par leurs teintes respectivement rose et beige. Ces couches forment ensemble un niveau grossier, qui se termine malgré tout par une surface plane à 286,92 m NGF. Elles pourraient alors appartenir à un niveau de circulation temporaire, aménagé après la destruction du sol de la phase précédente.

## 1.4.3.3. État TE 3

Le troisième niveau de sol représente enfin le troisième état de construction du bâtiment primitif ; il est vraisemblablement contemporain de la structure disparue aujourd'hui matérialisée par la fosse (US 50)<sup>1495</sup>. À l'instar du précédent, il semble avoir subi une restauration importante à la suite de sa destruction partielle.

*Phase 1*

Le radier de fondation US 16 s'associerait ainsi à plusieurs couches de mortier (US 15, US 17 et US 18) et à un lit de pose US 14 pour témoigner de l'existence d'un premier sol, implanté vers 287,15 m NGF. Les galettes de mortier sont en effet de plus en plus fines et soignées et se distinguent ainsi clairement du remblai supérieur. La nature de ce sol potentiel reste totalement indéterminée.

<sup>1494</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.1.3.

<sup>1495</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.1.4. et 1.4.1.5.



*Phase 2*

Au-dessus de la couche supérieure du sol précédent US 14, existe un remblai grossier US 12, qui a pour fonction de niveler le terrain, avant le niveau suivant. La galette de mortier US 11 correspond vraisemblablement au lit de pose de ce deuxième sol. Très bien conservée, elle affiche de belles empreintes qui suggèrent son couvrement par des dalles de pierres, d'environ 0,40 x 0,40 m. Le sol ainsi constitué peut être restitué autour de 287,35 m NGF, soit 0,20 m au-dessus du précédent. Par ailleurs, le mortier du groupe Gr 53, employé dans le lit de pose US 11, est proche du mortier du Gr 50, abondamment représenté dans la maçonnerie M 1, dans les caves de la maison nord-ouest, mais aussi du mortier du groupe Gr 62, retrouvé pour l'essentiel au sein de la maçonnerie M 4, sur le mur nord des jardins ouest. Il se distingue du premier par une granulométrie plus fine et du second par une teneur en chaux moins élevée. Nous pouvons d'ailleurs remarquer que ce sol se trouve sensiblement au même niveau que le sol associé à cette maçonnerie M 4 (287,45 m NGF). Enfin, la fosse US 50 perce tous les niveaux anciens et fonctionne avec le dernier niveau de sol évoqué. Elle témoigne de l'existence d'un aménagement disparu, de forme apparemment rectangulaire, qui était au moins partiellement en élévation par rapport au niveau de circulation. L'identification d'une telle structure est évidemment impossible sur la base de ces seules données. Était-elle contemporaine du sol le plus récent ou postérieure ? Il est même impossible de le déterminer. Nous pouvons seulement rappeler son revêtement intérieur constitué d'enduits peints colorés, dont de nombreux fragments ont été retrouvés dans le comblement de la fosse.

## 1.4.3.4. État TE 4

Le dernier état correspond aux destructions qui ont donné au site sa physionomie actuelle<sup>1496</sup>. Il est documenté par des remblais de démolition et de nivellement qui, à en croire leur mobilier archéologique, essentiellement composé de tessons de céramique et de fragments de carreaux de pavement, sont visiblement contemporains les uns des autres. Les travaux consistent en la démolition organisée des maçonneries anciennes, dans le but de récupérer les matériaux de construction. Sont ainsi enlevées les probables dalles du sol le plus récent, mais aussi les pierres du mur disparu M 14 et peut-être même un potentiel corps de bâtiment méridional. Le sol du jardin ainsi aménagé se trouve entre 287,50 et 288 m NGF.

---

<sup>1496</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.2.

## 2. Synthèse archéologique sur l'église Saint-Martin

---

La synthèse archéologique doit à présent retenir les conclusions essentielles de l'analyse des vestiges situés à l'emplacement de l'abbatiale de Savigny. Elle est conditionnée par la dispersion des quatre secteurs étudiés sur une superficie de près de 19 a. Les caves de la maison nord-ouest et le sondage S 1, réalisé dans le terrain est, sont, par exemple, distants d'environ 45 m. En conséquence, elle doit proposer deux bilans successifs et complémentaires, qui concernent respectivement la morphologie et la chronologie de construction de la grande église.

### 2.1. Le plan de l'édifice

Le premier bilan envisage les vestiges dans leur extension maximale, indépendamment de toute considération chronologique. Il concerne donc l'édifice final, juste avant sa destruction. Les vestiges mis au jour dans les caves, les jardins ou la rue de l'Abbaye ne sont pas en connexion les uns avec les autres. Seul le positionnement de leurs plans archéologiques sur le plan topographique des bâtiments actuels permet de les confronter les uns aux autres. Le document ainsi obtenu (planche B 1.10) nourrit alors la réflexion, qui porte sur l'identification précise des vestiges, d'une part, sur le plan général de l'édifice, d'autre part. Le travail de synthèse présenté ci-dessous envisage l'édifice d'ouest en est.

#### 2.1.1. Un massif occidental

L'analyse archéologique des murs et des supports préservés au sein des caves de la maison nord-ouest a permis de conclure à l'existence d'un corps de bâtiment long de 15 m hors-œuvre, ouvrant sur le sud par deux arcades successives<sup>1497</sup>. Le mur nord des caves se situe dans la continuité du mur nord des jardins ouest. Le mur sud est en revanche déconnecté du mur sud des mêmes jardins. Il est localisé dans une position intermédiaire, à 6,55 m du mur nord et à 13 m du mur sud. Les caves occupent donc exactement un tiers de la largeur supposée de l'édifice. Elles correspondent, à n'en pas douter, au vaisseau latéral nord d'un corps de bâtiment divisé en trois vaisseaux, de largeur sensiblement égale, et en deux travées successives de 5,50 et 4,10 m. Denise Devos aboutit d'ailleurs à cette même conclusion en 1972. Mais elle identifie alors ce corps de bâtiment aux premières travées de la nef de l'église. L'existence d'un mur oriental, à 12,50 m de la façade, oblige aujourd'hui à revoir cette hypothèse, en envisageant plutôt une avant-nef permettant d'accéder à la nef. Le vestibule ainsi défini se caractérise par des murs pleins, construits en grand appareil de grès rosé et de calcaire blanc (planche B 2.61). Il possède un niveau de circulation apparemment unique,

---

<sup>1497</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.3.

situé autour de 289,50 m NGF. D'après le pilier engagé, attesté par son négatif dans l'angle nord-ouest, il pourrait avoir été couvert d'une voûte, dont la forme reste indéterminée. En outre, l'épaisseur du mur ouest, toujours aussi importante à plus de 8 m de haut, et l'existence probable de cette voûte suggèrent ensemble l'existence d'un niveau supérieur. Le vestibule pourrait alors être qualifié de massif occidental.

Cette construction présente enfin deux anomalies architecturales, qu'il est à ce stade difficile d'interpréter. Tout d'abord, son mur nord s'épaissit brusquement de 0,60 m à environ 9 m de la façade, sans que cet aménagement trouve une explication évidente. Tout au plus pouvons-nous constater que le mur possède alors une largeur de 1,60 m au niveau de la deuxième travée du vestibule. Par ailleurs, du côté sud, le support n° 3 présente des caractéristiques très particulières. Il est taillé avec soin, mais uniquement sur sa moitié ouest ; il possède aussi, à l'est, deux blocs buchés sur quatre. De toute évidence, une maçonnerie quelconque le prolongeait initialement vers le sud. Sa présence dans le vaisseau central du massif occidental pourrait faire penser à un aménagement permettant l'accès à la nef, comme un escalier par exemple. En poursuivant ce travail de synthèse, nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions.

### 2.1.2. Une nef tripartite

La nef de l'église est archéologiquement moins bien représentée que l'espace occidental. En effet, dans les jardins ouest, l'analyse des murs et le dégagement des sols a livré des données de chronologie relative, mais n'a guère permis d'aborder la question de l'organisation intérieure, si ce n'est par le biais des niveaux de circulation<sup>1498</sup>. L'emprise de la nef peut néanmoins être délimitée, au moins sur trois côtés, par le mur est des caves précédentes et par les murs nord et sud des jardins. La présence d'une probable tourelle d'escaliers, liée à l'extrémité est du mur nord, suggère par ailleurs que le mur de clôture est des mêmes jardins pourrait marquer la délimitation entre la nef et un éventuel transept. Dans ce cas, la nef de l'abbatiale mesurerait environ 33 m de long pour 19,50 m de large hors-œuvre. En outre, si les preuves archéologiques manquent pour l'affirmer, nous pouvons légitimement supposer que la nef possédait la même organisation intérieure que le vestibule, avec trois vaisseaux de largeur équivalente (environ 6,50 m). Le nombre de subdivisions transversales est beaucoup plus incertain. Il peut simplement être estimé à partir de l'exemple étudié précédemment pour le vestibule. En projetant une longueur moyenne de 5 m, pilier compris, les travées pourraient alors être au nombre de six ou sept. Le mode de couverture de cet espace est évidemment indéterminé : les dimensions des vaisseaux et des travées potentielles se prêteraient aussi bien à une charpente qu'à un système de voûtement.

De surcroît, les vestiges mis au jour dans le sondage S 3 ont permis de conclure à l'existence successive de deux niveaux de circulation, séparés par 0,75 m de remblais. Les niveaux du sol

<sup>1498</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre X, 1.2.5.

primitif et du sol postérieur, respectivement situés à 286,70 m et 287,45 m NGF, sont largement inférieurs à celui du sol du vestibule, repéré dans les caves de la maison nord-ouest (289,50 m NGF). Avec des différences de niveaux aussi conséquentes, la présence d'un escalier à la jonction du vestibule et de la nef prendrait alors tout son sens. L'hypothèse formulée lors de la synthèse relative au massif occidental trouverait ainsi une confirmation. Une dizaine de marches, hautes de 0,25 m et longues de 0,50 m, suffiraient alors à relier le sol du vestibule et le premier sol de la nef. Deux ou trois d'entre elles seraient postérieurement recouvertes lors de l'aménagement du sol supérieur. La reprise en sous-œuvre repérée à la base du mur nord des jardins, et l'existence probable d'un couloir voûté perpendiculaire, rendent enfin plausible l'existence d'une porte, ménagée dans le mur septentrional de l'église et débouchant sur un passage couvert en direction d'un bâtiment proche.

### 2.1.3. Un transept inscrit ?

L'espace de l'église situé au niveau de la rue de l'Abbaye est sujet à caution d'autant que Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier n'avaient pas eu la possibilité de localiser les vestiges en termes de plan et de niveau<sup>1499</sup>. À en juger par la tourelle d'escaliers conservée à l'extrémité est du mur nord, cet espace, placé au-delà de la nef, pourrait correspondre à un transept. Or les indices archéologiques mis au jour mettent en doute l'existence d'un tel corps de bâtiment transversal. Certes, un mur accolé à la tourelle et perpendiculaire au mur nord pourrait avoir existé, témoignant ainsi du prolongement de la construction vers le nord. C'est d'autant plus vraisemblable que les archéologues ont bien spécifié l'absence de mur dans la continuité du mur nord des jardins. En revanche, du côté sud, la présence d'une maçonnerie M 8, dans la continuité du mur sud des jardins, – maçonnerie qui présente en plus de nombreux points communs avec la maçonnerie ancienne M 6 de ce même mur –, contredit toute possibilité d'avoir ici le bras saillant d'un transept. Que faut-il déduire de ces faits archéologiques apparemment contradictoires ? Deux conclusions semblent devoir s'imposer. Si le mur M 8 est bien contemporain du mur de la nef, l'abbatiale ne comporte assurément pas de transept saillant. Ainsi, soit elle n'a pas de transept, soit elle a un transept inscrit, à l'instar de l'abbatiale d'Ainay<sup>1500</sup>. De fait, la construction potentiellement en saillie sur le parement externe du mur nord devrait alors être interprétée, non plus comme le bras d'un transept, mais comme un autre corps de bâtiment adossé à l'église, tel qu'une chapelle latérale par exemple. La présence, dans ce secteur, d'une maçonnerie apparemment circulaire M 10 pourrait éventuellement être associée à un aménagement intérieur, de nature indéterminée (autel, tombeau... ?), plutôt qu'à un pilier, qui ne trouverait guère d'utilité en cet endroit particulier.

<sup>1499</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.3.3.

<sup>1500</sup> PARRON ET BECKER, 2008 : en particulier, p. XXVIII.

#### 2.1.4. Un chevet multipartite ?

Dans le sondage S 1, implanté à l'emplacement du chevet de l'église, dans le terrain est, les vestiges sont très lacunaires. Les murs ont notamment été détruits jusqu'aux fondations, dans le dessein évident de récupérer des matériaux de construction<sup>1501</sup>. Ces vestiges se trouvent dans une position relativement isolée et éloignée des caves de la maison nord-ouest et des jardins ouest. La forme en quart de cercle des niveaux de circulation conduit à restituer, par projection symétrique vers le nord, un corps de bâtiment semi-circulaire, qui se trouverait alors à distance équivalente des clôtures nord et sud du terrain est. Or, ces murs, de construction récente, se situent dans la continuité parfaite des murs nord et sud des jardins, c'est-à-dire des gouttereaux de la nef. En conséquence, les vestiges considérés appartiennent très certainement au chevet de l'église, délimitant ainsi son extension vers l'est. En l'absence des murs, déterminer le plan précis du chevet s'avère évidemment très délicat. L'analyse des niveaux de circulation et des remblais de démolition permet malgré tout de formuler une hypothèse audacieuse, mais néanmoins plausible. Les sols conservés au nord dessinent un quart de cercle, rendu irrégulier par leurs affaissements ponctuels. Ils invitent à restituer une abside axiale, de plan semi-circulaire ou polygonal, dont le diamètre pourrait atteindre 8 à 9 m. Présents, au sud, sur une longueur proche de 10 m, les couches de démolition, mises en place lors des travaux de récupération, suggèrent quant à elles l'existence d'une absidiole latérale, de plan et d'envergure indéterminés, qui aurait été totalement démolie. L'addition de ces faits archéologiques permet alors d'envisager un chevet multipartite, composé d'une abside axiale et d'absidioles latérales, alignées ou échelonnées (planche B 5.31).

Pour conclure ce premier bilan, d'ordre topographique, rappelons que les synthèses établies pour chacun des secteurs étudiés aboutissent à la restitution d'un édifice relativement vaste, d'environ 65 m de longueur pour 25 m de largeur hors-œuvre. D'ouest en est, l'église serait alors dotée d'un vestibule tripartite, long de deux travées, d'une nef également tripartite, longue de six à sept travées, d'un transept inscrit et d'un chevet multipartite, à chapelles alignées ou échelonnées. Par son voûtement probable et son extension en hauteur, le vestibule s'inscrirait en outre dans un massif occidental à deux niveaux. La parenté d'un tel édifice avec l'abbatiale d'Ainay serait alors assez évidente. De nombreux détails, admis dans cette hypothèse, restent sujets à caution. Dans le cas de la nef, par exemple, le nombre de travées est de toute évidence incertain ; mais il ne remet pas en cause l'organisation intérieure en trois vaisseaux. Dans le cas du chevet, le nombre et la position des chapelles latérales sont très imprécis ; mais les arguments en faveur d'un chevet multipartite semblent très solides. Au final, c'est l'existence même d'un transept qui suscite le plus grand doute. Le mur, probablement en élévation, présent dans la rue de l'Abbaye, au niveau du mur gouttereau sud de la nef, constitue un obstacle sérieux à la définition d'un transept saillant. En toute logique, nous devons alors envisager deux options contradictoires, à savoir l'église de plan basilical, sans

<sup>1501</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.3.4.

transept, ou l'église à transept inscrit. La distance séparant le départ de la nef de l'extrémité du chevet est d'environ 17 m. Elle conduit à privilégier la seconde option : un sanctuaire d'une telle longueur, allié à une nef qui en ferait à peine le double, aurait de quoi surprendre dans la région à cette époque.

## 2.2. La chronologie de construction de l'édifice

Après avoir proposé une hypothèse de restitution argumentée pour le plan de l'église, dans son dernier état, il reste à examiner les données relatives à sa chronologie de construction. Le tableau ci-dessous (figure 37) expose en parallèle les états de construction de l'abbatiale, dans sa globalité, et les phasages successifs, déterminés pour chaque secteur, lors de l'analyse archéologique.

GRANDE EGLISE	ÉTAT 1					ÉTAT 2		ÉTAT 3	ÉTAT 4
	phase 1	phase 2	phase 3	phase 4	phase 5	phase 1	phase 2		
caves nord-ouest CM				CM 1					CM 2
jardins ouest JO			JO 1, ph.1		JO 1, ph. 2			JO 2	JO 3
rue de l'Abbaye RA					RA 1			RA 2	RA 3
terrain est TE	TE 1	TE 2, ph. 1				TE 2, ph. 2	TE 3, ph. 1	TE 3, ph. 2	TE 4

Figure 37. Tableau de concordance entre les états de construction de l'abbatiale et les états de construction des quatre secteurs étudiés

Quatre états généraux ont été identifiés pour l'abbatiale de Savigny. Ils correspondent successivement à son édification, à des remaniements ponctuels, localisés dans le chevet, à d'autres remaniements, sans doute plus importants, et enfin à sa destruction. Ils vont à présent faire l'objet d'une description précise et systématique, qui s'attachera notamment à proposer des hypothèses de datation. L'exercice est parfois périlleux dans la mesure où les vestiges enfouis ou en élévation n'ont guère conservés de marqueurs chronologiques déterminants.

### 2.2.1. État 1 : la construction de l'église

Le premier état envisage la construction de l'église dans son ensemble ; il englobe les travaux de gros-œuvre et de finition. Il est composé de cinq phases, distinguées en raison de l'absence de connexion archéologique et de caractéristiques physiques similaires.

#### 2.2.1.1. Phase 1 : le chevet

La première phase de construction correspond au chevet de l'abbatiale (état TE 1) : elle réunit donc les fondations de l'abside et le premier sol de mortier<sup>1502</sup>. Le ressaut de fondation M 13 est le seul témoin du mur disparu M 14, qui entourait initialement l'abside axiale. Il n'apporte aucun

<sup>1502</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.3.1.

indice tangible quant à sa datation. Seul le mobilier céramique, mis au jour dans les couches argileuses couvrant cette maçonnerie, pourrait donc offrir des possibilités de datation pour cette première phase de travaux. Ces couches de fondation (US 43, US 62 et US 81) n'ont pas été fouillées, mais seulement nettoyées pour obtenir une coupe stratigraphique verticale. En conséquence, elles n'ont livré en tout et pour tout que sept tessons de céramique, qui constituent un *corpus* bien trop restreint pour tirer de véritables conclusions. Ce lot comprend précisément quatre tessons de production antique (sigillée et commune claire) et trois tessons de production médiévale.

Ces fragments de céramique du Moyen âge pourraient en théorie fournir un terminus post quem pour la construction du chevet de l'église. Étant donné leur caractère erratique, nous nous bornerons à formuler quelques remarques issues de la littérature régionale. Alban Horry, spécialiste des céramiques médiévales et modernes a formellement identifié ces tessons comme des fragments de céramiques communes grises sombres. Il en a tiré les informations suivantes. Le tesson n° 18 provient d'une cruche à lèvre évasée ; le tesson n° 11 d'un moule à fond marqué ; le dernier est de forme indéterminée. Dans l'ouvrage collectif *Vivre à la campagne du Moyen Âge*, Élise Faure-Boucharlat proposait en 2001 une synthèse sur les céramiques régionales des IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, en insistant notamment sur les critères de datation. Globalement, la céramique à pâte sombre se généralise au IX<sup>e</sup> siècle et devient progressivement majoritaire avant le XII<sup>e</sup> siècle<sup>1503</sup>, au détriment de la céramique à pâte claire. Les tessons saviniens appartiendraient donc aux « siècles gris »<sup>1504</sup>, qui voient les formes évoluer de manière très lente. C'est notamment pour cette raison que l'auteur souligne :

(...) nous [les céramologues] ne sommes pas encore capables de distinguer le mobilier des décennies qui précèdent l'an mil de celui des décennies suivantes sans l'apport d'informations extérieures (monnaies, dendrochronologie).

D'après Élise Faure-Boucharlat, les céramiques à fonds marqués pourraient néanmoins constituer de très bons marqueurs chronologiques. Révélée par un article collectif, publié sous la direction de Jean-François Reynaud et Michelle Colardelle en 1975, cette production semble en effet caractéristique d'une région – le territoire compris entre l'ouest Lyonnais et Genève d'une part, l'Ain et la Drôme d'autre part –<sup>1505</sup> et d'une époque – milieu X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle –<sup>1506</sup>. Elle s'est d'ailleurs récemment enrichie par la découverte, à Veauche, de deux fours de potiers datant vraisemblablement de la fin du X<sup>e</sup> siècle<sup>1507</sup>. Cette méthode de datation, fondée sur des caractéristiques formelles, fonctionne bien sur des lots numériquement importants<sup>1508</sup>. Dans le cas ici considéré, elle n'apporte aucune preuve tangible d'une construction contemporaine ou de peu postérieure au XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1503</sup> FAURE-BOUCHARLAT, 2001, p. 65.

<sup>1504</sup> L'expression est empruntée à A. Horry : Horry, 2012 b.

<sup>1505</sup> REYNAUD ET COLARDELLE, 1975, p. 244.

<sup>1506</sup> REYNAUD ET COLARDELLE, 1975, p. 267 ; FAURE-BOUCHARLAT, 2001, p. 73 ; Horry, 2012 b.

<sup>1507</sup> SILVINO ET ARGANT, 2012.

<sup>1508</sup> Voir par exemple l'étude du site Les balmes, à Rillieux-la-Pape : FAURE-BOUCHARLAT, 2001, p. 276-279.

Le premier sol ne fournit pas d'arguments plus convaincants. Directement implanté sur les couches de fondation, il se situe à 286,58 m NGF environ. Formé d'un niveau de mortier (US 66), ponctuellement restauré (US 61), il s'apparente au « pavement le plus simple de l'église médiévale » qui se retrouve à toute époque et qui, selon Xavier Barral i Altet, est constitué d'un mélange de mortier et de brique pilée ou d'un dallage de pierres<sup>1509</sup>. En conséquence, il ne permet pas d'envisager une fourchette de datation pour cet état de construction. Il suggère en revanche une remarque relative à sa durée d'utilisation. La présence d'un simple sol de mortier dans le sanctuaire de l'église est effectivement surprenante dans le cadre d'une abbaye majeure du diocèse de Lyon. Elle doit d'emblée être mise en relation avec la création supposée d'une mosaïque de pavement lors de la seconde phase de construction. La succession de ces deux niveaux suggère dès lors une évolution significative entre un sol modeste et un sol au contraire prestigieux. Elle doit néanmoins orienter la réflexion sur une vision plus pragmatique du chantier de construction. Le premier sol serait-il un sol provisoire, conservé par défaut pendant la durée des travaux, ou comme un sol intentionnellement conçu sous cette forme ? Cette interrogation trouve un écho dans la question posée par Frédéric Didier au sujet du sol de terre battue qui a, dans le déambulatoire du chœur de l'abbatiale Saint-Philibert de Tournus, précédé la célèbre mosaïque mis au jour en 2002 par Benjamin Saint-Jean Vitus :

(...) ce n'est peut-être pas aberrant de penser que l'on a un sol d'attente, que dans le cadre du chantier on ait des systèmes de sols provisoires et mobiles qui soient mis en œuvre. Je pense [...] qu'il faut se replacer dans le contexte d'un chantier, où l'on investit énormément sur le gros-œuvre et peut-être pas forcément dans un premier temps sur le second-œuvre (...).<sup>1510</sup>

Ce premier sol n'a pas été fouillé, mais seulement suivi en stratigraphie et observé sur une très petite surface ; de fait, nous ne disposons pas d'arguments en faveur de l'une ou l'autre de ces hypothèses. La présence d'un niveau d'encrassage (US 66) pourrait tout aussi bien s'expliquer par l'accumulation des poussières liées à un chantier de construction que par une longue durée d'utilisation dans une église fonctionnelle. La question est d'autant plus difficile à résoudre que l'intervalle de temps qui sépare le sol de mortier du pavement de mosaïque n'est pas connu.

En conclusion, cette première phase de construction, incluant le chevet de l'église, ne peut être datée sur la base des données archéologiques, qui restent beaucoup trop ténues. Si l'hypothèse de datation proposée se révélait exacte, la mosaïque de pavement appartiendrait néanmoins à une période globalement antérieure au XII<sup>e</sup> siècle.

#### 2.2.1.2. Phase 2 : le transept et les travées orientales de la nef

La deuxième phase de travaux est représentée, dans la nef, par la maçonnerie M 2 du gouttereau nord et par le premier sol, mis au jour dans le sondage S 3 (état JO 1, phase 1). Elle englobe aussi

<sup>1509</sup> BARRAL I ALTET, 2010, p. 33.

<sup>1510</sup> LE DÉCOR RETROUVÉ, 2004, p. 191.



probablement les structures mises au jour dans la rue de l'Abbaye, par Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier (état RA 1) : ces aménagements pourraient éventuellement être liés à un transept inscrit. Cette phase intervient dans la continuité de la construction du chevet, comme l'indique la harpe d'attente mise en évidence sur les deux parements du gouttereau<sup>1511</sup>.

Ce mur a conservé des arrachements liés à la destruction d'une tourelle d'escaliers. Il ne présente en revanche aucun aménagement architectural susceptible de fournir des éléments de datation. Par ailleurs, le sol primitif de la nef, directement installé sur le substrat, culmine à 286,70 m NGF. Il est composé d'une couche d'argile (US 311) surmonté d'une galette de mortier blanc (US 310), elle-même couverte par un niveau hétérogène et très abîmé de petites pierres (US 317), ponctuellement restauré (US 316). Il dérive des sols constitués de « galets naturels incrustés dans un support de ciment », que Xavier Barral i Altet suppose fréquents dans les églises médiévales, « dans la mesure où ni la technique ni le matériau n'étaient coûteux. »<sup>1512</sup> Il s'agit là encore d'un sol modeste, qui, à l'instar du premier sol du chevet, ne peut être daté. S'il est toujours possible de citer des exemples *a priori* similaires de pavements non décoratifs de galets ou de pierres, comme celui de l'église de Marcihac<sup>1513</sup>, il n'est alors guère utile de se livrer à une recherche comparative. La deuxième phase de construction de l'abbatiale n'est donc pas mieux datée que la précédente. En l'absence de tout mobilier archéologique dans les couches les plus anciennes, elle ne dispose d'aucun indice de datation.

#### 2.2.1.3. Phase 3 : réaménagement du chevet

La deuxième phase correspond à la création probable d'une mosaïque de pavement dans le chevet de l'église (état TE 2, phase 1)<sup>1514</sup>. Pour mémoire, deux fragments de mosaïque, associant des tesselles noires et blanches, et un morceau de plaque de marbre, de faible épaisseur, se rattachent, d'un point de vue archéologique, au deuxième sol du chevet qui n'a conservé que son radier de fondation (US 24) au dessus du sol de mortier de la première phase. Ils constituent les seuls indices relatifs à ce niveau de circulation. Avec tout la réserve que requiert leur caractère erratique, ils pourraient témoigner de l'existence, dans le chevet de l'abbatiale, d'un pavement associant l'*opus tessellatum* et l'*opus sectile*. Le sol ainsi restitué prendrait place entre 286,80 et 286,95 m NGF. Archéologiquement, cette phase de travaux est totalement déconnectée des phases observées pour la nef ou le massif occidental par exemple. Elle trouve donc difficilement sa place dans la chronologie relative de construction de l'église. Bien sûr, la création d'une mosaïque de pavement implique *a priori* l'achèvement préalable du gros-œuvre<sup>1515</sup>. Mais, dans la mesure où les

<sup>1511</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.2.5.1. et 1.3.3.1.

<sup>1512</sup> BARRAL I ALTET, 2010, p. 34.

<sup>1513</sup> DURLIAT, 1979, p. 288.

<sup>1514</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.3.2.

<sup>1515</sup> En se fondant sur l'analyse de nombreux textes médiévaux, Xavier Barral i Altet conclut effectivement sur l'affirmation suivante : « (...) on ne pose pas un pavement en mosaïque dans le chœur avant que les travaux ne soient finis et la voûte complètement achevée. ». BARRAL I ALTET, 2010, p. 375.

vestiges se cantonnent aux fondations et aux parties basses des élévations, il est délicat de déterminer ce qui, du couvrement du chevet ou des murs de la nef, a été construit en premier. Les deux opérations pourraient aussi intervenir dans un même temps. En conséquence, l'aménagement de ce sol pourrait très bien être contemporain de la phase précédente. *A contrario*, il pourrait aussi accompagner la construction d'un massif occidental en pierres de taille<sup>1516</sup>. Par souci de rigueur, il a donc été inclus dans une phase indépendante.

Longtemps considérés comme antiques, les pavements de mosaïques romans ont été rétablis dans leur chronologie par des chercheurs qui, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, établissent un inventaire des exemples connus, notamment pour la France. En coordonnant la vaste entreprise, qui devait aboutir à la publication de divers fascicules du *Recueil général des mosaïques de la Gaule*<sup>1517</sup>, Henri Stern ne se bornait pas à l'analyse des mosaïques antiques mais s'attachait également à montrer la spécificité des mosaïques médiévales<sup>1518</sup>. L'intérêt pour les mosaïques de pavements du Moyen Âge ne s'est d'ailleurs pas démenti jusqu'à présent. La dernière synthèse, réalisée par Xavier Barral i Altet, remonte à l'année 2010. Si elle est orientée clairement vers les questions d'iconographie, elle propose en plus un catalogue, intitulé « géographie de la mosaïque de pavement romane », qui dresse un bilan historiographique des exemples connus à ce jour.

Ces recherches aboutissent généralement à des conclusions similaires en termes de chronologie. Les mosaïques de pavement sont la plupart du temps réservées aux lieux liturgiques des églises, tels que l'abside, le chœur ou les chapelles orientales. Rares sont les sols qui investissent, comme à Thiers, la nef de l'église. Ces mosaïques appartiennent surtout à un phénomène généralisé à l'époque romane et circonscrit au XII<sup>e</sup> siècle. Les premières apparaissent dans les dernières décennies du XI<sup>e</sup> siècle, comme à la cathédrale de Reims ou dans la crypte de l'abbatiale Saint-Germain d'Auxerre<sup>1519</sup> ; les dernières, datées des premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, sont *a priori* rares en France. D'après cette bibliographie, les mosaïques présentent néanmoins des difficultés constantes d'interprétation et de datation, qui tiennent à deux raisons principales : d'une part, le nombre réduit de pavements connus ; d'autre part, la méconnaissance de leur contexte archéologique<sup>1520</sup>. Aussi les hypothèses de datation reposent-elles fréquemment sur des critères iconographiques, établis par comparaison entre plusieurs pavements ou entre un pavement et des œuvres fixées sur d'autres supports (peinture, sculpture, enluminure...). La découverte de nouveaux exemples, comme à Saint-Philibert de Tournus en 2002, pose alors avec acuité ces problèmes de datation<sup>1521</sup>.

<sup>1516</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 2.2.1.4.

<sup>1517</sup> Premier volume publié : STERN, 1962.

<sup>1518</sup> Voir par exemple STERN, 1962.

<sup>1519</sup> BARRAL I ALTET, 2010, p. 240-266, p. 375.

<sup>1520</sup> Les mosaïques mises au jour au XIX<sup>e</sup> siècle ou dans la première moitié du siècle suivant ont souvent été déposées dans des musées locaux, sans avoir nécessairement fait l'objet de relevés ou de commentaires précis.

<sup>1521</sup> Voir la table-ronde consacrée à la datation de la mosaïque du déambulatoire de l'abbatiale Saint-Philibert dans *LE DÉCOR RETROUVÉ*, 2004.

Trois exemples ont été répertoriés pour la région lyonnaise. Ils concernent tous des édifices prestigieux, situés à Lyon même : la cathédrale Saint-Jean-Baptiste – dans son état antérieur à l'édifice actuel –, l'abbatiale Saint-Martin et la chapelle Sainte-Blandine à Ainay, l'abbatiale Saint-Martin-et-Saint-Loup de l'Ile-Barbe et enfin l'église Saint-Irénée. Ces pavements de mosaïque, diversement attestés par des vestiges archéologiques ou des sources historiques, n'ont pas encore donné lieu à des recherches thématiques. Leur connaissance repose donc sur des monographies déjà anciennes, comme celles de Lucien Bégule ou d'André Chagny, par exemple<sup>1522</sup>. Seule, la mosaïque dite du pape Pascal II, appartenant à l'abbatiale d'Ainay, a bénéficié d'une littérature plus abondante en raison de la représentation du souverain pontife<sup>1523</sup>. Ces pavements lyonnais ont pour la plupart disparu ou sont conservés à l'état de fragments, déconnectés de leur contexte archéologique. En conséquence, ils sont datés sur la base de critères stylistiques observés sur des relevés réalisés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. D'après Xavier Barral i Altet, ils pourraient provenir d'un même atelier, d'abord occupé par le chantier de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, au début du XII<sup>e</sup> siècle, puis par celui d'Ainay, au milieu du siècle, et enfin par ceux de Saint-Irénée et de l'Ile-Barbe, dans la seconde moitié du même siècle<sup>1524</sup>. La mosaïque de l'abbatiale d'Ainay bénéficie d'un repère plus fiable : elle pourrait en effet représenter le pape Pascal II à l'occasion de la consécration de l'église en 1118<sup>1525</sup>. Elle pourrait alors avoir été exécutée dans le deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1526</sup>.

L'attribution des mosaïques lyonnaises à un large XII<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui admise. Si notre hypothèse se révélait exacte – en dépit du caractère erratique des fragments de mosaïque mis au jour à Savigny –, le pavement du chevet de l'abbatiale pourrait fort bien participer de cet élan régional. Élan qui s'exprime aussi dans les régions limitrophes, comme le montrent par exemple les sites bourguignons de la rotonde de Saint-Bénigne de Dijon (chapelle Sainte-Marie), de l'abbatiale Saint-Germain d'Auxerre (chœur), de l'église Saint-Lazare d'Autun, ou, bien sûr, de l'abbatiale tournusienne (déambulatoire)<sup>1527</sup>. C'est d'autant plus vraisemblable que l'abbaye de Savigny se trouve alors à l'apogée de sa puissance<sup>1528</sup>.

Au terme de cette brève enquête, la coexistence probable entre le pavement de mosaïque du chevet et le sol de pierres de la nef<sup>1529</sup> mérite également un commentaire. Le fait pourrait surprendre, mais correspond en réalité à un usage courant au Moyen Âge, qui réserve les sols prestigieux aux parties sacrées de l'édifice (chœur, abside...) et qui ménage des sols de nécessité, plus modestes, aux autres parties (nef). L'église Saint-Julien de Brioude constitue d'ailleurs pour

<sup>1522</sup> BÉGULE, 1880 et 1905 ; CHAGNY, 1935.

<sup>1523</sup> Voir en dernier lieu : GUILLEMAIN, 2004.

<sup>1524</sup> BARRAL I ALTET, 2010, p.177-178, p 269-277 et p. 377.

<sup>1525</sup> GUILLEMAIN, 2004.

<sup>1526</sup> BARRAL I ALTET, 2010 a, p. 273-274.

<sup>1527</sup> Dans l'ordre, voir : BARRAL I ALTET, 2010 a, p. 237-240 ; SAPIN, 2004, p. 73-77 ; BERRY, 2004, p. 86-99 ; SAINT-JEAN-VITUS, 2004, p. 33-54.

<sup>1528</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.

<sup>1529</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 2.2.1.2.

l'Auvergne du XII<sup>e</sup> siècle un exemple abouti du phénomène : son pavement associe *opus tessellatum* et *opus sectile* autour de l'autel majeur et un pavement de galets, très travaillé, dans la nef<sup>1530</sup>.

#### 2.2.1.4. Phase 4 : les travées occidentales de la nef

La partie occidentale de l'église est plus difficile à interpréter dans sa chronologie relative. Elle englobe en effet les dernières travées de la nef – maçonneries M 3 et M 6 des gouttereaux (état JO 1, phase 2) – et le massif occidental – maçonnerie M 1 (état CM 1) –, qui présentent autant d'arguments en faveur de leur rapprochement que de leur distinction. La différence d'appareil, petit à l'est, grand à l'ouest, brouille les pistes : en effet, elle peut résulter d'une évolution des modes de construction entre deux chantiers successifs ou d'un choix délibéré, pour des raisons techniques ou politiques par exemple, au cours d'un même chantier. La harpe d'attente mise en évidence sur les deux parements du mur nord prouve sans ambiguïté que les premières travées de la nef sont venues s'accrocher aux dernières travées, préexistantes. L'absence de données archéologiques déterminantes oblige à envisager toutes les hypothèses quant à l'intégration du massif occidental à cette chronologie. En d'autres termes, le deuxième pôle du chantier, qui s'installe à l'ouest, part-il du massif occidental pour progresser ensuite dans la nef, ou correspond-il seulement aux dernières travées de la nef, auquel cas le corps de bâtiment occidental participerait d'une opération ultérieure ? D'après l'analyse archéologique auparavant exposée, les fondations du chevet et du massif occidental sont similaires, aussi bien dans les matériaux employés que dans la mise en œuvre. Cet argument suggérerait que le massif occidental appartient au projet de construction initial et plaiderait ainsi en faveur de la première hypothèse. Sans preuves concrètes, il est néanmoins préférable de maintenir les dernières travées de la nef et le massif occidental dans deux phases distinctes, tout en gardant à l'esprit leur possible contemporanéité.

Considérons donc en premier lieu la moitié occidentale de la nef, qui n'est représentée que par les maçonneries des gouttereaux, sur une surface au demeurant très limitée<sup>1531</sup>. La construction affiche un petit appareil régulier de blocs de ramassage hétérogènes dans leur origine géologique et répartis de manière aléatoire dans les parements des murs. Elle ne présente aucun signe distinctif susceptible d'éclairer sa datation. Si l'emploi de la pierre de taille permet parfois à situer un édifice aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, l'usage du petit appareil peut en revanche se maintenir au-delà de cette fourchette chronologique. Il n'est donc pas suffisant pour assigner une date de construction précise à cette phase de construction.

<sup>1530</sup> BARRAL I ALTET, 2010 a, p. 367.

<sup>1531</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.2.5.1.

## 2.2.1.5. Phase 5 : le massif occidental

Le massif occidental, dont les vestiges sont conservés dans les caves de la maison nord-ouest (état CM 1), correspond donc à la cinquième phase de travaux<sup>1532</sup>. Plusieurs caractéristiques de cette maçonnerie M 1 pourraient éventuellement apporter des éléments de datation : le grand appareil de pierres de taille, les traces d'outils, mais aussi les bases moulurées des supports.

*Utilisation de la pierre de taille*

L'architecture de l'abbatiale savinienne est ambivalente : la nef, et sans doute le chevet, sont construits en petit appareil de tout-venant et utilisent ponctuellement la pierre de taille dans les organes de stabilité (supports) ; le massif occidental est, dans ses parties basses, édifié en grand appareil de pierres taillées, séparées par des joints extrêmement fins. Or, ces deux types de maçonneries correspondent à des mises en œuvre particulières qui renvoient à des savoir-faire distincts. Dans le cas d'une construction en petit appareil, c'est le maçon qui tient le rôle principal en choisissant, au fur et à mesure de l'élévation du parement, le bloc adéquat ; dans le cas d'une construction en grand appareil, il est supplanté par le tailleur de pierre qui assure la production de blocs standardisés et intervient au besoin sur le terrain pour procéder à des retailles<sup>1533</sup>. À Savigny, la maîtrise technique que requiert la maçonnerie en grand appareil est acquise au moment de l'édification du massif occidental. Faut-il pour autant en déduire qu'elle ne l'était pas lors de la construction de la nef, par exemple ?

Certes, l'apparition du grand appareil dans l'architecture romane correspond à une évolution qui est en général attribuée au XI<sup>e</sup> siècle par des auteurs qui insistent cependant sur les disparités régionales induites – entre autres – par la présence, ou l'absence, de carrières de pierres tendres. En Val de Loire, Daniel Prigent relève l'utilisation du nouvel appareil dès le premier quart du siècle, à la cathédrale d'Angers par exemple<sup>1534</sup>. Dans une optique plus générale, Éliane Vergnolle situe sa diffusion dans une fourchette plus large, englobant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, tout en citant l'exemple bourguignon, qui conserve parfois, à cette époque, le petit appareil noyé dans le mortier<sup>1535</sup>. Si Christian Sapin signale son existence dans quelques édifices novateurs du début du XI<sup>e</sup> siècle, il date en effet sa généralisation, dans cette région, de la fin de ce siècle voire du début du siècle suivant<sup>1536</sup>. Globalement daté du XI<sup>e</sup> siècle, ce phénomène progressif ne doit donc pas occulter les variations chronologiques sensibles d'une région à l'autre, ni la coexistence effective de plusieurs modes de construction dans une région donnée et/ou à une époque donnée.

Cependant, dans l'abbatiale savinienne, les relations chronologiques entre les travées occidentales de la nef et le massif occidental restent à ce jour indéterminées. Si ces deux corps de

<sup>1532</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.3.1.

<sup>1533</sup> REVEYRON, 2002, p. 36.

<sup>1534</sup> PRIGENT, 2012, p. 201.

<sup>1535</sup> VERGNOLLE, 2009, p. 146.

<sup>1536</sup> SAPIN, 1998, p. 181.

bâtiment se rattachent à une même phase de travaux, comme le suggère l'appartenance probable du massif occidental au projet initial, la particularité du massif occidental ne répondrait pas à une logique purement chronologique. Autrement dit : réserver la pierre de taille au massif occidental relèverait, pour les commanditaires, d'un choix délibéré. L'abbatiale est placée dans l'axe de l'entrée principale du monastère ; son massif occidental est situé à quelques mètres seulement des deux tours qui monumentalisent cette entrée (planche B 2.1). L'effet recherché pourrait alors être l'expression d'une puissance abbatiale qui, entre le XI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, est justement à son apogée, tant d'un point de vue seigneurial qu'ecclésiastique<sup>1537</sup>.

Que le massif occidental soit isolé au sein d'une phase de construction tardive, par rapport au reste de l'édifice, ou qu'il fonctionne avec les travées occidentales de la nef n'a en revanche guère d'incidences sur sa datation. L'emploi généralisé de la pierre de taille, selon une technique parfois approximative (retailles de blocs) mais néanmoins recherchée (spécialisation et adaptation des assises murales aux supports), pourrait évoquer certains monuments plus ou moins régionaux. Comme l'a montré Anne Baud, l'abbatiale d'Hugues de Semur, à Cluny, emploie le grand appareil dans le bras sud du grand transept dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1538</sup>. À Lyon même, l'abbatiale Saint-Martin d'Ainay est sans doute l'une des premières églises à intégrer ponctuellement un grand appareil. Le clocher-porche et l'abside utilisent effectivement moellons et pierres de taille dans une construction mixte. Ils appartiennent à une deuxième phase de travaux, par rapport à la nef, et remontent ainsi à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, d'après les recherches récentes d'Isabelle Parron et Christine Becker<sup>1539</sup>. Moins d'un siècle plus tard, dans la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, le grand appareil de pierres apparaît aussi bien dans les murs que dans les organes de stabilité, aussi bien dans les parements extérieurs qu'intérieurs. Nicolas Reveyron a en effet montré que sa reconstruction, décidée par l'archevêque Guichard de Pontigny, excluait le moellon au profit du moyen et du grand appareil, alliant des blocs antiques et des pierres nouvelles<sup>1540</sup>.

Ces édifices s'inscrivent en outre pleinement dans la Renaissance du XII<sup>e</sup> siècle, qui depuis les années 1970 a fait l'objet de nombreux travaux. Ce mouvement qui, en Occident, s'exprime aussi bien dans la littérature, la philosophie ou le droit..., concerne au premier chef l'architecture religieuse, qui puise alors dans l'architecture romaine classique, ou l'architecture paléochrétienne par exemple, des références propres à servir son idéologie. Or, le grand appareil est justement l'un des critères de définition de cette Renaissance monumentale, au même titre que la dissimulation des joints ou la redécouverte d'arcs spécifiques. Par comparaison avec ces églises majeures du diocèse

<sup>1537</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.

<sup>1538</sup> BAUD, 2003, p. 79 et 82.

<sup>1539</sup> PARRON ET BECKER, 2008, p 138-139.

<sup>1540</sup> REVEYRON, 2005 a, p. 71.

de Lyon, le massif occidental de l'abbatiale savinienne pourrait donc s'inscrire dans un large XII<sup>e</sup> siècle, mais aussi être influencé par ce phénomène de retour à l'antique<sup>1541</sup>.

#### *Traces d'outils de taille*

Les grands blocs de pierre ont par ailleurs conservés des traces d'outils de taille, en particulier dans le mur ouest et le support n° 3, Elles ont mis en évidence l'utilisation probable du ciseau, pour d'éventuels dégrossissages et pour les ciselures, et du marteau taillant et/ou ciseau, pour la finition des parements. D'après Jean-Claude Bessac, ces trois outils sont très utilisés à Moyen Âge central, après avoir été délaissés au cours du haut Moyen Âge, qui privilégiait, de manière générale, la construction en petit appareil. Ainsi le ciseau est-il largement employé entre le X<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle au moins, seul ou associé à l'un des deux autres outils. D'un point de vue général, l'usage du marteau taillant se répand également du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, avant d'être supplanté par la bretture<sup>1542</sup>. Cette brève étude confirme donc la fourchette de datation envisagée pour la construction du vestibule de l'abbatiale savinienne, sans pouvoir la préciser davantage.

#### *Mouluration des bases*

Le massif occidental de l'abbatiale présente enfin l'avantage d'avoir conservé trois bases de colonnettes vraisemblablement liées à des piles composées, malheureusement prises dans des maçonneries récentes (état CM 2)<sup>1543</sup>. Ces bases attiques appartiennent toutes à un même état de construction sans pour autant afficher les mêmes dimensions, ni les mêmes profils de moulures. La base du support n° 1 est haute de 38 cm, large de 24 cm ; elle affiche une gorge, très ouverte et peu profonde, entre deux tores de hauteurs sensiblement égales. Les bases des supports n° 2 et n° 3 sont hautes de 29 cm, larges de 25 cm ; elles se caractérisent par un tore inférieur haut et saillant, une scotie, ouverte et peu creusée, et un tore supérieur, moins haut et écrasé » par un filet. Ces bases sont les seuls vestiges sculptés de l'abbatiale qui soient restés en place malgré des altérations flagrantes. Elles constituent une documentation inédite, toutefois difficile à exploiter.

Les bases de support sont en effet les parents pauvres de l'histoire des formes. Malgré quelques évocations antérieures dans des dictionnaires d'architecture ou des manuels généraux<sup>1544</sup>, François Deshoulières est le premier à leur consacrer une recherche thématique en 1911 : il essaie alors d'établir une typologie des bases moulurées notamment<sup>1545</sup>. Il ne fera guère d'émule puisque la bibliographie ne s'est guère enrichie depuis un siècle. Les publications récentes délaissent souvent les bases au profit des chapiteaux ou des tailloirs sculptés ; elles sont d'ailleurs peu nombreuses à intégrer une documentation iconographique relative aux bases. À cet égard, les travaux d'Anne Courtillé font exception en intégrant, dans *l'Auvergne et le Bourbonnais gothiques* par exemple, des

<sup>1541</sup> KIMPEL, 1986, p. 139-140.

<sup>1542</sup> BESSAC, 1986, p. 51 et p. 136.

<sup>1543</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.2.

<sup>1544</sup> Par exemple : VIOLLET LE DUC, 1854 ou ENLART, 1902.

<sup>1545</sup> DESHOULIÈRES, 1911.

descriptions, des photographies et des relevés de bases<sup>1546</sup>. Pour la France du nord, Arnaud Timbert a également mené une enquête régionale sur l'évolution formelle de la base attique au XII<sup>e</sup> siècle<sup>1547</sup>. Malgré son caractère globalement ancien et son faible nombre d'écrits, cette bibliographie permet d'emblée de formuler quelques remarques d'ordre méthodologique. Les auteurs insistent généralement sur la difficulté intrinsèque qu'il y a à considérer les bases comme des marqueurs chronologiques, en raison des variations régionales et de la coexistence fréquente de plusieurs types de bases dans un édifice chronologiquement homogène<sup>1548</sup>.

Arnaud Timbert relève néanmoins l'existence d'« événements formels » qui, pris indépendamment les uns des autres, dessinent une évolution chronologiquement marquée. Ainsi, dans les bases attiques du nord de la France, dans les années 1145-1150, la gorge semble-t-elle se transformer progressivement en scotie alors même que le tore inférieur prend un volume plus important<sup>1549</sup>. Certaines observations de l'auteur trouvent un écho dans les bases saviniennes : la base du support n° 1, plus haute que les autres, pourrait par exemple se rapprocher des bases des années 1130-1145 qui conservent une division tripartite sensiblement égale et une gorge ouverte et peu profonde, à Saint-Denis ou à étampes par exemple. De la même manière, les bases des supports n° 2 et n° 3 pourraient s'apparenter à celles des années 1150 qui possèdent un tore inférieur développé, à Provins, ou une scotie à la place de la gorge, à Chartres par exemple<sup>1550</sup>. La diffusion des formes reste cependant trop dépendante des ressources financières ou des facteurs humains pour que ces critères de datation soient applicables au sud de la France, ou précisément à la vallée du Rhône.

Aussi faut-il se tourner vers des édifices régionaux pour tenter de discerner de telles évolutions formelles qui pourraient suggérer une fourchette de datation, plus ou moins large, pour les bases saviniennes. Le travail se heurte cependant à un vide bibliographique qu'il faut essayer de combler en se référant aux édifices bien connus et bien datés par ailleurs. L'exemple de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste est d'autant plus intéressant qu'il a récemment fait l'objet d'une campagne d'archéologie préventive, sous la responsabilité d'Emmanuelle Boissard pour la société Archéodunum. Au cours de ces travaux, nous avons pu étudier les bases attiques du chevet, aussi bien pour les colonnes du chœur que pour les arcades du triforium de l'abside ou les fenêtres hautes de la chapelle sud (planche B 2.36). Malgré des dimensions similaires, les bases situées dans les parties basses du chevet accusent de nettes différences par rapport à celles des parties hautes. Les premières ont bénéficié d'une taille fine et raffinée ; elles affichent une division tripartite harmonieuse, avec un tore inférieur placé sur le même plan que le bandeau et un tore supérieur en

<sup>1546</sup> COURTILLÉ, 1991.

<sup>1547</sup> TIMBERT, 2003.

<sup>1548</sup> TIMBERT, 2003, p. 99. L'auteur cite également comme exemple le chevet de l'abbatiale de Pontigny qui présente des bases à griffe ou des bases sans griffe en fonction du type et de l'emplacement des supports : *IDEM*, p. 97.

<sup>1549</sup> *IDEM*, p. 93.

<sup>1550</sup> *IDEM*, p. 92-93.



retrait. Les secondes sont taillées plus grossièrement ; elles présentent un tore inférieur écrasé, en légère saillie par rapport au bandeau, puis une scotie plus ou moins développée et un tore supérieur toujours en retrait mais moins volumineux. Or, les parties basses du chevet appartiennent au chantier de Guichard de Pontigny tandis que les parties hautes se rattachent à celui de Jean Bellemains (1081-1093), son successeur. En conséquence : les premières bases, finement travaillées et harmonieuses dans leurs proportions, sont attribuables au troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle ; les secondes, plus déformées, remonteraient en revanche aux vingt dernières années de ce siècle. Dans l'abbatiale Saint-Martin d'Ainay se trouvent également des bases attiques (planche B 2.37). Dans la nef de l'église Saint-Martin d'Ainay, les bases du XII<sup>e</sup> siècle affichent un tore inférieur en léger débord par rapport au bandeau, une scotie peu développée et un tore supérieur légèrement aplati. Elles sont alors assez proches des bases créées pour la cathédrale sous l'épiscopat de Jean Bellemains. Dans le clocher-porche, qui est plus ancien puisqu'il remonte à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, elles possèdent au contraire un tore inférieur dans la continuité du bandeau, une scotie plus creusée et un tore supérieur plein, mais plus fin que le précédent. En comparant le massif occidental de l'abbatiale savinienne avec ces exemples régionaux, les bases sont assez proches de celles qui, à Lyon même, remontent à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les bases des supports n° 2 et n° 3 pourraient même être apparentées aux bases tardives qui présentent un tore inférieur très haut, une scotie assez prononcée et un tore supérieur aplati sous le fût. Ce critère permettrait alors de suggérer pour ce corps de bâtiment une fourchette de datation réduite à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

En conclusion sur ce premier état, qui correspond à la construction de l'église, la chronologie relative de construction est relativement bien établie mais la datation est en revanche soumise à un grand nombre d'incertitudes. Au niveau du chevet, le mobilier archéologique est trop pauvre pour que la présence de céramique à fonds marqués soit significative ; au niveau du massif occidental, l'utilisation du grand appareil et la mouluration des bases sont sans doute plus convaincantes. Les vestiges restent en outre très limités par rapport à l'ampleur de l'édifice aujourd'hui détruit. Les hypothèses de datation envisagées doivent donc être considérées avec la plus grande prudence. La construction de l'église a commencé par le chevet et le transept, à une époque difficile à définir mais qui pourrait se situer vers la fin du XI<sup>e</sup> ou le début du XII<sup>e</sup> siècle. Elle s'est poursuivie jusqu'aux dernières travées de la nef avant de s'interrompre sur une harpe d'attente. Elle est ensuite repartie de l'ouest, sans doute dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, en englobant, dans une succession difficile à déterminer, les premières travées de la nef et le massif occidental. En conséquence, la construction de cette église dans un large XII<sup>e</sup> siècle pourrait l'inscrire dans le mouvement de renouveau de la culture architecturale antique, qui s'épanouit alors pleinement dans la vallée du Rhône et qui s'exprime, entre autres, par l'utilisation du grand appareil de pierres de taille. L'aménagement d'un pavement de qualité dans l'abside axiale fonctionnerait d'ailleurs bien avec ce schéma. En guise de conclusion : si l'abbatiale est difficile à dater dans l'époque romane,

elle est en revanche clairement postérieure à la fondation même de l'abbaye de Savigny qui est attestée par les textes bien avant le XII<sup>e</sup> siècle<sup>1551</sup>. La question de l'église primitive doit alors légitimement être posée : à quel emplacement se trouvait-elle ? Les caractéristiques du chantier de construction roman, qui avance d'est en ouest, puis d'ouest en est, pourraient correspondre à un phénomène d'enveloppement. Mais l'indice est-il suffisant pour formuler l'hypothèse d'une première église située au même emplacement que l'abbatiale romane ?

### 2.2.2. État 2 : des remaniements localisés dans le chevet

Le deuxième état de construction de cette église est nettement moins bien documenté que le précédent. Il est uniquement représenté dans le secteur du chevet, à travers deux niveaux de sols qui se succèdent au-dessus de la potentielle mosaïque de pavement.

#### 2.2.2.1. Phase 1 : un sol provisoire

La première phase de remaniements correspond au sol grossier, directement implanté sur le radier soigné du niveau de circulation que nous venons d'évoquer (état TE 2, phase 2)<sup>1552</sup>. Ce sol est constitué de deux couches de remblais parallèles, surmontées par deux couches de mortier grossier, de couleur différentes. Il culmine à 286,94 m NGF. En l'absence de fouilles, il ne comporte aucun élément de datation. La surface très irrégulière du radier du sol antérieur suggère en revanche que la destruction du pavement supposé s'est opérée de manière relativement brutale. En conséquence, le sol aménagé lors de cette phase de travaux pourrait être qualifié de provisoire. Il a sans doute eu pour objectif de niveler le sol avant la construction d'un sol plus prestigieux. En tout état de cause, il est probablement postérieur au XII<sup>e</sup> siècle.

#### 2.2.2.2. Phase 2 : le nouveau dallage

La seconde phase de remaniements subis par le chevet est justement représentée par le niveau de circulation, installé au dessus du sol de la première phase (état TE 3, phase 1)<sup>1553</sup>. La structure de ce sol n'est connue que pour ses couches inférieures, composées d'un radier de fondation, assez soigné, et d'une à deux couches de mortier, supportant un lit de pose US 14. La nature de la couche de finition, qui pourrait se situer aux environs de 287,15 m NGF, est totalement indéterminée. Le sol de cette phase ne peut être daté.

En conclusion, les remaniements localisés dans le chevet concernent donc deux niveaux de circulations successifs, le premier sans doute provisoire, le second pérenne, qui ne peuvent être datés. Par la chronologie relative, ils sont nécessairement postérieurs au XII<sup>e</sup> siècle. L'état de

<sup>1551</sup> Voir *supra* : chapitre I.

<sup>1552</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.3.2.

<sup>1553</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.3.3.

construction suivant n'étant pas daté non plus, ils pourraient aussi bien remonter aux derniers siècles du Moyen Âge qu'aux débuts de l'époque moderne.

### 2.2.3. État 3 : des remaniements à l'échelle de l'église

Le troisième état de construction envisage cette fois l'édifice dans sa totalité : il englobe les remaniements réalisés dans la nef (état JO 2) et sur les structures du supposé transept (état RA 2), ainsi que le dernier sol mis au jour dans le chevet (état TE 3, phase 2).

#### 2.2.3.1. Les réaménagements de la nef

Les réfections les plus significatives sont opérées dans la nef de l'église<sup>1554</sup>. Dans ce secteur, la maçonnerie M 4, c'est-à-dire la reprise en sous-œuvre qui, sur le mur nord, supprime la probable porte, et le deuxième sol, mis au jour dans le sondage S 3, sont en effet réunis dans une même phase de travaux. En effet, la construction de la maçonnerie M 4 s'accompagne de la pose d'un nouvel enduit Gr 62 sur le mur, qui, par sa limite inférieure nette et horizontale, prouve l'existence du nouveau sol. Au même moment, la maçonnerie M 10, qui correspond probablement à un support libre du transept, bénéficie du même traitement. La maçonnerie est de mauvaise qualité : elle associe des matériaux de dimensions diverses dans une mise en œuvre très hétérogène. Le sol est, quant à lui, attesté uniquement par le négatif de l'enduit. Aucun de ces aménagements n'est donc à même de fournir des éléments de datation pour ce troisième état de construction. Nous pouvons simplement souligner que cet état constitue une véritable rupture dans l'utilisation de l'église, dans la mesure où les circulations entre l'intérieur et l'extérieur du lieu de culte sont nécessairement affectés, que l'accès nord ait été purement supprimé ou seulement déplacé.

#### 2.2.3.2. De nouveaux sols dans l'abside

Par le mortier utilisé pour son lit de pose US 11, le sol le plus récent, mis au jour au niveau du chevet, semble aussi se rattacher à cet état de construction<sup>1555</sup>. Le mortier du groupe Gr 53 est en effet très proche de celui du groupe Gr 62. Les travaux d'aménagement ont probablement été précédés d'une opération de récupération de matériaux, puisque le sol précédent n'a apparemment conservé aucun élément de son niveau de surface. Le nouveau sol est ensuite installé directement sur les ruines du sol antérieur, sur le lit de pose US 14. Il est situé à 287,35 m NGF. Tout comme le sol antérieur, il est détruit ; mais son lit de pose a conservé les empreintes d'un dallage, employant sans doute des pierres, sensiblement carrées, d'environ 40 cm de côté. Il est cependant difficile d'interpréter ces données infimes. Sans connaître le matériau, nous pouvons envisager tous les cas de figure, depuis le dallage le plus modeste, en pierres locales, jusqu'au dallage plus prestigieux, en pierres d'importation, comme du marbre, par exemple. Dans le cloître de Savigny, auquel sera

<sup>1554</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.2.5.2.,

<sup>1555</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.4.3.3.

consacré le douzième chapitre de cette thèse, a été mis au jour un dallage en calcaire jaune : peut-être faut-il restituer un sol similaire pour le dernier état de l'église ? L'hypothèse est plausible, mais ne repose actuellement sur aucune preuve. Nous devons donc renoncer à trouver des éléments de datation absolue pour cet état de construction. Cet état de construction, qui correspond à un rehaussement des niveaux de sol, aussi bien dans la nef que dans le chevet de l'église, et à la suppression probable d'une porte nord, n'est pas situé avec précision dans la chronologie absolue. L'état précédent n'est pas daté non plus, ce qui interdit même de considérer un *terminus ante quem*. Tout au plus pouvons-nous envisager, avec prudence, une datation à l'époque moderne.

#### 2.2.3.3. Les vitraux de l'abside

Avant d'aborder le dernier état, qui renvoie à la démolition de l'église, il convient d'aborder succinctement les fragments de vitraux, mis au jour dans des remblais de destruction ou au-dessus de sol le plus récent. Les cinq individus ont été nettoyés, inventoriés, analysés et conditionnés en 2006, par Audrey Badois<sup>1556</sup>. Deux d'entre eux sont incolores (V 27.04 et V 36.02), tandis que les trois autres sont colorés : le premier fragment V 14.03 est jaune-orangé, le deuxième V 37.05 est bleu, le dernier V 3 01 est rouge. En l'absence de formes entières ou de décors, l'auteur a dû se contenter d'analyser leurs épaisseurs, qui s'avèrent heureusement significatives en termes de chronologie. Les fragments considérés ont une épaisseur relativement importante, comprise entre 0,3 et 0,4 cm<sup>1557</sup>. Or Catherine Brisac, spécialiste du vitrail, a montré que, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le verre bénéficie de progrès techniques importants, qui aboutissent à son amincissement<sup>1558</sup>. Audrey Badois a déduit de cette expérience une datation antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle pour les fragments saviniens. Par comparaison avec les fragments de la cathédrale Saint-Jean, qu'elle avait auparavant étudié dans le cadre d'une maîtrise d'archéologie médiévale<sup>1559</sup>, elle a pu fixer cette fourchette de datation aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>1560</sup>.

Ces datations absolues sont, pour la construction de l'abbatiale, entachées d'incertitudes. C'est la raison pour laquelle ces fragments de vitraux ne peuvent pas être rattachés à l'un ou l'autre des états de construction décrits précédemment. Il est évidemment tentant de les rapprocher du premier état, et notamment des deux premières phases de travaux, qui correspondent à l'érection du chevet. Mais il est aussi possible que ces fragments appartiennent à une réfection des vitraux et se rattachent ainsi au deuxième ou au troisième état.

<sup>1556</sup> BADOIS, 2006, p. 67-76.

<sup>1557</sup> PUEL, 2006, p. 69-70 et p. 72-76.

<sup>1558</sup> BRISAC, 1986, p. 293-295.

<sup>1559</sup> BADOIS, 2005.

<sup>1560</sup> PUEL, 2006, p. 70.

#### 2.2.4. État 4 : la destruction de l'église

Le dernier état correspond à la destruction des vestiges de l'église et à l'aménagement des constructions actuelles (états CM 2, JO 3, RA 2 et TE 4)<sup>1561</sup>. Le bâti postérieur à l'abbaye n'a pas été étudié sur le terrain, ni au niveau des caves de la maison nord-ouest, ni au niveau des maisons adossées au mur nord des jardins ouest. Nous ne disposons donc pas d'éléments de datation les concernant. En revanche, les sondages S 1 et S 3 ont livré, dans les couches de destruction du chevet et de la nef, des lots de mobilier céramique intéressants, qui contiennent quelques fragments antiques et/ou médiévaux, mais surtout des tessons modernes et/ou contemporains. Notre objectif étant de dater les couches de démolition, nous ne considérons ici que les tessons les plus tardifs. Nous nous basons sur la récente synthèse d'Albon Horry, qui dresse une évolution de la céramique moderne dans les « Poteries de Lyon ». Dans le cas de la nef, les couches de démolition sont vierges de tout mobilier céramique. Ce sont exclusivement les remblais de nivellement apportés pour transformer le terrain en jardin qui contiennent des tessons, au demeurant bien identifiés. Sont ainsi représentées la céramique dite tâche brune, par une cruche du XVIII<sup>e</sup> siècle, la céramique de Dieulefit, par un plat à cuire du début du XIX<sup>e</sup> siècle, la verte sur engobe, par une grande jatte et un pot de fleurs, et la rouge décorée, par une écuelle à oreilles, toutes deux datées attestées pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, et enfin la faïence<sup>1562</sup>, par une assiette de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'aménagement du jardin intervient donc, à l'emplacement de la nef, assez tardivement, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La destruction de la nef est, en conséquence, antérieure à cette date.

Dans les couches liées à la récupération des matériaux de construction du chevet, ont été prélevés quelques tessons rattachés à des productions plus variées : par exemple, la céramique glaçurée sur engobe, remontant à l'époque moderne, est représentée par un pot ou une cruche, prélevé dans la couche US 70. Des tessons de céramique glaçurées ou de jaune sur engobe ont également été découverts dans la couche US 3 : elles remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, la rouge décorée, datée du XIX<sup>e</sup> siècle, est attestée par un fragment d'assiette de la couche US 46. Par conséquent, les travaux de récupération des pierres du mur de l'abside axiale et des dalles du troisième sol interviennent au plus tôt au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La destruction du chevet peut aussi bien être antérieure ou contemporaine de cette opération. La destruction de l'église semble donc s'opérer dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est peut-être échelonnée dans le temps, du moment où, à cette époque, la nef et le chevet n'appartiennent plus à un même espace.

<sup>1561</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.1.3.2., 1.2.5.3., 1.3.3.3. et 1.4.3.4.

<sup>1562</sup> HORRY, 2012 a, p. 80, 82, 91, 117, 142 et 127.

## Conclusion

---

En rouvrant le dossier de l'abbatiale savinienne sous un angle purement archéologique, nous obtenons des résultats tangibles tant sur le plan de l'édifice que sur sa chronologie de construction. Sans fouille d'envergure, il reste inévitablement des zones d'ombre, que nous ne manquerons pas de souligner. D'après les hypothèses précédemment formulées, cette église posséderait d'abord des dimensions imposantes, avec une longueur estimée à 65 m et une largeur minimale d'environ 25 m. Elle est visiblement équipée d'un massif occidental à deux niveaux : la salle basse, vraisemblablement voûtée, semble être un vestibule de trois vaisseaux de deux travées ; la salle supérieure reste de forme indéterminée. Sa fonction est tout aussi peu documentée : peut-être une chapelle haute occidentale ? La nef de l'église pourrait, dans la continuité du vestibule, se diviser en trois vaisseaux de six à sept travées. Elle aboutit à un espace à l'identification incertaine, qui pourrait néanmoins correspondre à un transept inscrit. Elle se termine enfin à l'est par une abside axiale, encadrée par de possibles chapelles latérales.

La chronologie de construction de l'édifice est plus facile à cerner dans ses grandes lignes. Il n'y a vraisemblablement pas eu de grandes interruptions de travaux. Le chantier semble au contraire avoir été prévu dès le commencement selon des modalités très précises. Il s'est organisé autour de deux pôles de construction : le premier est parti, vers la fin du XI<sup>e</sup> ou le début du XII<sup>e</sup> siècle, du chevet pour rejoindre les dernières travées de la nef ; le second est parti, probablement dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, du massif occidental pour rejoindre le bâti antérieur. Un tel chantier progressif pourrait correspondre à l'enveloppement d'un édifice antérieur et relance donc la question sur la localisation de la première abbatiale, qui n'a pas été reconnue archéologiquement.

## Chapitre XII.

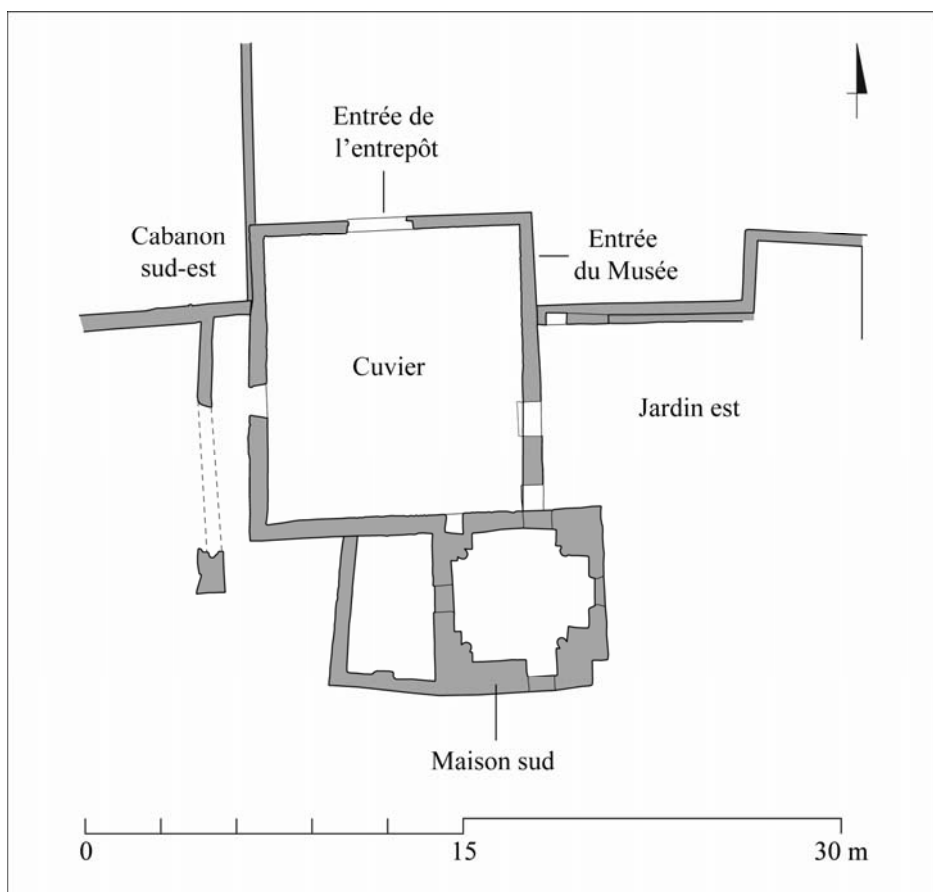
Les vestiges archéologiques  
de l'église Sainte-Marie et  
des bâtiments adjacents





## Introduction

L'emplacement de la deuxième église, dédiée à Sainte-Marie, est aujourd'hui occupé par deux, voire trois, propriétés distinctes, associant parcelles bâties et parcelles non bâties dans un plan général complexe, qui trahit potentiellement de nombreux remaniements (figure 38)<sup>1563</sup>.



**Figure 38. Schéma des bâtiments du secteur sud-est – niveaux de circulation actuels**

À l'est, une maison privée, dite maison est, sensiblement placée à 283,60 m NGF, possède dans sa cave nord des aménagements surprenants, en saillie par rapport aux murs modernes. Le ciment qui recouvre les maçonneries empêche malheureusement toute identification. Malgré la gentillesse des propriétaires, qui nous ont permis de pénétrer chez eux, nous n'avons guère pu tirer d'enseignement de ces vestiges potentiellement anciens. Au nord-ouest, un second bâtiment, connu sous le nom de « cuvier » en raison de sa fonction viticole dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, est subdivisé en deux niveaux superposés : une salle basse à 282,75 m NGF, abritant aujourd'hui le Musée lapidaire – autrefois la cave – et une salle haute à 286,40 m NGF, servant aujourd'hui de local d'exposition et d'entrepôt – autrefois de salle du pressoir –. Propriété privée placée sous bail emphytéotique en faveur de la mairie de Savigny, il conserve en ses murs des vestiges très importants de l'église. Par chance, il a pu faire l'objet d'une analyse archéologique du bâti approfondie. Une propriété centrale relie enfin la maison est et le cuvier. Elle réunit un grand

<sup>1563</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.

jardin, dit jardin est, et une maison d'habitation, dite maison sud. Le jardin possède une forme totalement irrégulièrement, qui pourrait être comparée à un T allongé et asymétrique. Il s'étend, au sud, jusqu'à l'ancien rempart, et bute, au nord, contre un mur de clôture qui présente un retour d'angle à son extrémité orientale. Son niveau de sol actuel se situe en moyenne à 283,60 m NGF. Précisons également, qu'à l'est du jardin, figure un corps de bâtiment à la forme irrégulière, qui servait de cabane à outils en 2004 avant d'être transformée plus récemment en habitation. La maison sud est adossée au cuvier : d'une longueur équivalente, elle est décalée d'un tiers vers l'est. Elle est formée de deux corps de bâtiments asymétriques, situés au nord d'un jardin assez vaste. La partie orientale, sensiblement carrée, se développe sur trois niveaux : une cave à 282 m NGF, une salle à manger à 284,80 m NGF et une chambre à 286,20 m NGF. La partie occidentale, légèrement trapézoïdale, possède la même subdivision verticale, avec une cave également à 282 m NGF, accessible par la cave est, un hall d'entrée à 283,40 m NGF, qui dessert toutes les autres pièces de la maison, et une cuisine de plain-pied avec la salle à manger (284,80 m NGF).

Cuvier et maison sud forment ainsi un même ensemble architectural, qui est aujourd'hui à l'intersection de la rue de l'abbaye au nord, d'un jardin à l'ouest, au sud et à l'est, mais aussi de la maison est. Les limites de propriété sont indiquées par des murs de clôture, qui interdisent toute vision globale du site, ni du seul cuvier. Par ailleurs, les niveaux de circulations extérieurs sont variables d'une propriété à l'autre, voire au sein d'une même propriété. De fait, le plan topographique levé en 2009 s'est avéré absolument nécessaire à l'analyse de ces lieux (planche C 1.28). Les niveaux de sols extérieurs sont très élevés au nord, dans la rue de l'Abbaye et le jardin central, où ils oscillent entre 286 m et 286,36 m NGF. Ils correspondent ainsi au niveau de la salle supérieure du cuvier (286,40 m). Dans la propriété sud, ils varient entre 283,60 m côté est et 284,45 m côté ouest. Ils sont alors presque similaires à celui du hall d'entrée de la maison. Ils sont, par ailleurs, nettement au-dessus des sols de circulation des salles inférieures des deux édifices : + 3,60 m au nord (pour un Musée à 282,75 m) et + 1,60 m au sud (pour des caves à 282 m). Au nord, le dénivelé entre la rue et le Musée est rattrapé par deux escaliers en volée droite (extérieur et intérieur), tandis qu'au sud, le dénivelé entre le jardin et la première cave est compensé par une rampe en pente douce, parallèle au cuvier. Les irrégularités de plan, l'imbrication des édifices, les dénivelés importants : tout trahit des réaménagements considérables dans ce secteur. En raison notamment de la surélévation évidente des niveaux de sols extérieurs, qui doivent être installés sur des remblais, la perception des bâtiments est inévitablement perturbée. C'est d'autant plus vrai pour le cuvier, qui a en plus subi un changement d'orientation.

# 1. Analyse des vestiges de l'église Sainte-Marie et des bâtiments adjacents

---

Débuté ci-dessous l'analyse archéologique des vestiges repérés et accessibles, qui est menée méthodiquement par secteur. Nous commençons par le cas le plus complexe du cuvier, avant de poursuivre par le jardin est et la maison sud. Comme dans le cas de l'église Saint-Martin, les références aux planches de relevés (maçonneries, prélèvements de mortier...) ainsi qu'aux annexes (inventaires) sont indiquées en début de partie. Les renvois aux photographies de détail sont en revanche proposés au moment opportun.

## 1.1. Le cuvier

Véritable emblème de la commune de Savigny, avec son Musée lapidaire et son matériel viticole, le cuvier est sans doute le bâtiment le plus riche en vestiges de l'abbaye savinienne (planches C 2.1 et C 2.2). Il conserve en ses murs les innombrables traces des remaniements multiples qu'ont subi la deuxième église et ses bâtiments adjacents. Si sa façade nord résulte visiblement d'une construction homogène, ses autres murs comportent en effet de nombreux objets archéologiques – maçonneries et césures, vestiges de voûtes, baies bouchées... - trahissant une chronologie de construction compliquée. Les murs ouest et sud sont deux cas de figure particulièrement complexes, qui ont fait l'objet d'une analyse archéologique poussée, selon les modalités expliquées dans le chapitre consacrée à la méthodologie (planches C 2.3 et C 2.4, C 2.6, C 2.29 et C 2.30, C 2.65 et C 2.66).

Au sein du cuvier, se distinguent six maçonneries physiquement différentes, séparées par des césures, au tracé parfois évident, parfois difficile à discerner. Maçonneries et césures, totalement imbriquées l'une avec l'autre, sont représentées sur les mêmes relevés (planches C 2.122 à C 2.129 ; annexes E 1, E 2 et E 8). Elles méritent d'être analysées séparément dans la mesure où les premières différencient des phases de construction que les secondes délimitent, tant géographiquement que chronologiquement. Elles bénéficient évidemment de l'analyse des mortiers de construction (planches C 2.130 à C 2.135 ; annexes E 9 et E 10). La confrontation des résultats alors obtenus permettra de proposer une première chronologie relative de la construction du bâtiment (annexes E 3 à E 6), qui sera ensuite détaillée et affinée grâce à l'examen des autres faits archéologiques, que sont les traces des voûtes, les baies et les niveaux de circulation, mais aussi les trous de boulin.

### 1.1.1. Les maçonneries

L'hétérogénéité du cuvier apparaît comme une évidence dès les premières observations. Sur ses murs coexistent en effet des maçonneries différentes, représentés par des matériaux eux-mêmes variés : pierres de tout-venant, briques, moellons, pierres de taille en petit, moyen ou grand appareil. Chacune de ces maçonneries va désormais faire l'objet d'une description précise, déterminant ses caractéristiques physiques – appareil, mise en œuvre, mortiers.

#### 1.1.1.1. La maçonnerie M 15

La première maçonnerie se distingue par l'emploi de pierres de taille, de pierres de tout-venant et de briques. Occupant la plus grande surface du mur ouest, elle est représentée de manière sporadique sur les murs sud et nord.

##### *La chaîne d'angle*

Le seul chaînage (UC 101) subsistant de cette maçonnerie se situe à l'angle sud-ouest du cuvier (planches C 2.31 et C 2.32). Il est limité à 287,50 m NGF par une césure horizontale liée à une reconstruction postérieure<sup>1564</sup>. Le sol extérieur étant aujourd'hui placé vers 285,20 m, il est visible sur une petite hauteur de 2,30 m, correspondant à douze assises. Il est construit en grand appareil de grès rose et de calcaire blanc. L'origine géologique des blocs n'a pas été déterminante pour la construction de ce chaînage. Grès et calcaires ne sont pas alternés de manière régulière. En outre, ils existent indifféremment sous forme de petits ou de gros blocs, ce qui exclut le rapport entre origine géologique et dimensions des pierres.

Le chaînage est harpé, avec sur chaque mur une alternance de blocs courts et de blocs longs. Les assises n° 4 à 6 font toutefois exception en rompant cette alternance par leurs trois blocs orientés dans le même sens. Relativement faible, la hauteur de ces derniers compense pourtant cette anomalie. Par ailleurs, la différence de hauteur permet de classer les blocs en deux catégories :  $L < 15$  cm ou  $15$  cm  $< L < 30$  cm. Or seuls les blocs des quatre assises centrales (n° 5 à 9) appartiennent au premier groupe ; ils sont précédés et suivis par des blocs du second groupe. L'alternance entre blocs minces et épais est ici parfaitement régulière, sur une hauteur (2,30 m) qui reste toutefois trop limitée pour en tirer de véritables conclusions.

##### *Les parements*

Les parements de cette première maçonnerie sont assez bien conservés – notamment sur le mur ouest – pour permettre une approche détaillée des matériaux, de la mise en œuvre et des mortiers. Ils sont construits en pierres de tout-venant. Sur tous les parements étudiés, les pierres sont de nature et d'aspect variés : des grès plus ou moins veinés, prenant des teintes rose à marron, des roches métamorphiques et des granites, d'un bleu plus moins foncé virant parfois au brun, et –

<sup>1564</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.3., La chaîne d'angle.

moins fréquemment – des calcaires blancs, des quartz ou de rares tufs. Grès et calcaires sont généralement équarris tandis que les autres blocs, de forme arrondie ou au contraire anguleuse, sont bruts. La répartition de ces blocs de nature différente dans la maçonnerie étudiée est totalement aléatoire : aucune zone ne se démarque par la concentration de tel ou tel type de pierres<sup>1565</sup>. Les blocs sont également de dimensions variables, ce qui n'est guère surprenant au regard du nombre important de pierres de ramassage. Les petits blocs de calage n'excédant pas quelques centimètres côtoient ainsi des blocs beaucoup plus gros (34 x 24 cm ou 52 x 24 cm sur le parement interne du mur ouest). La plupart des pierres se trouve néanmoins entre ces deux extrêmes, ne dépassant guère une moyenne de 20 cm de long et de 10 cm de haut. Le mur ouest du cuvier, qui a conservé cette maçonnerie mixte sur une surface importante sur ses deux parements, offre deux images nuancées de la répartition des pierres en fonction de leurs dimensions. À l'extérieur, les aléas de cette répartition sont évidents. Si quelques gros blocs sont alignés, par exemple à 285,30 m ou à 287,20 m NGF, ils n'occupent effectivement jamais la longueur totale du mur et restent isolés (planche C 2.31). Entrecoupée par des aménagements ultérieurs liés à un voûtement<sup>1566</sup>, la maçonnerie présente à l'intérieur du cuvier des aspects un peu différents selon les secteurs observés. Sous l'intrados des deux arcs doubleaux, se distinguent, au sud comme au nord, deux portions de murs employant des blocs de modules différents. Alors que les blocs ont des dimensions petites et homogènes en partie basse (UC 22 et 27), ils sont nettement plus contrastés en partie haute (UC 21 et 44). Particulièrement nombreux juste au-dessus de la césure horizontale, de gros blocs avoisinent alors de très petites pierres, dans une logique plus hasardeuse (planches C 2.30 et C 2.35). Au-dessus des extrados des arcs, trois portions de murs présentent également une répartition aléatoire de blocs de dimensions différentes (UC 10, 14 et 18) (planches C 2.36, C 2.37). Au sein de cette maçonnerie mixte, la partie basse du mur ouest semble donc construite avec un plus grand soin.

Ces pierres sont scandées par quatre ensembles d'arases de briques, tant sur le mur ouest que le mur sud. Le tableau ci-dessous (figure 39) indique pour chacun d'eux la localisation précise, le niveau NGF – mesuré à mi-hauteur – et le nombre d'arases.

Ensemble n°	Nombre d'arases de briques	Niveaux NGF	Localisation précise
4	1 à 2 rangs	290 - 290,34 m	Très ponctuellement à l'extrémité est du mur sud et sur les deux parements du mur ouest
3	1 à 4 rangs	289,16 - 289,68 m	Extrémité est du mur sud (extérieur et intérieur du cuvier) ; mur ouest, très ponctuellement sur le parement interne
2	2 à 4 rangs	288,33 - 288,54 m	Extrémité est du mur sud (extérieur et intérieur du cuvier) ; mur ouest, sur les deux parements
1	2 rangs	287,88 m	Extrémité est du mur sud (extérieur du cuvier)

**Figure 39. Localisation des ensembles d'arases de briques dans la maçonnerie M 15**

<sup>1565</sup> C'est là un fait récurrent pour toutes les maçonneries composites qui se trouvent aujourd'hui au sein du cuvier. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas valorisé les matériaux de construction sur les relevés d'élévation.

<sup>1566</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre VIII, 1.1.3.

Au sein d'un même ensemble, le nombre d'arases de briques peut varier du simple au double. Sur le mur ouest, précisément sous l'intrados du doubleau sud, l'ensemble n° 2 est composé de trois rangs, comptant de bas en haut trois, sept et six briques<sup>1567</sup>. Il possède une limite inférieure irrégulière et une limite supérieure au contraire tout à fait plane et située exactement à 288,45 m NGF. Avec un nombre de rangs oscillant entre un et quatre et une limite supérieure régulièrement positionnée à 289,48 m NGF, l'ensemble n° 3 constitue, pour le mur sud, un exemple équivalent. Comme dans bon nombre de maçonneries mixtes, le rôle de ces arases de briques est donc bien ici de niveler la construction de pierres irrégulières.

En outre, les briques de l'ensemble n° 2, qui se retrouve sur les murs sud et ouest mais qui se prolonge également dans le mur nord (planches C 2.33 et C 2.34) ont fait l'objet d'une analyse statistique visant à déterminer leurs dimensions moyennes (annexe E 7). Les soixante et onze briques que compte ce *corpus* possèdent une largeur moyenne de 4,8 cm, pour un écart-type relativement faible (1,2 cm). Elles présentent en revanche une longueur moyenne de 27,5 cm, pour un écart-type beaucoup plus important de 11,5 cm. La courbe proposée ci-dessous (figure 40) rend parfaitement compte de la dispersion des valeurs autour de cette moyenne. Les briques employées sont aléatoirement longues ou courtes, parfois cassées, et ne peuvent provenir d'un même lot fabriqué pour la construction de la maçonnerie étudiée. L'utilisation de remplois est donc très probable. Par ailleurs et sauf exceptions, les briques du mur ouest (n° 1 à 53) sont nettement plus longues que celles du mur sud (n° 54 à 71). Est-ce à dire qu'il ne restait plus que des briques de petites dimensions au moment de la construction de ce deuxième mur ? Les longues briques de l'ensemble n° 3, situées au-dessus de l'extrados de l'arc formeret est, dans le mur sud, contredisent absolument cette hypothèse. Le hasard prévaut vraisemblablement dans la répartition des briques de dimensions variables.

La localisation des ensembles d'arases de briques mérite également d'être commentée. Alors que la maçonnerie mixte est conservée sur une hauteur d'environ 9,80 m minimum<sup>1568</sup>, les quatre ensembles d'arases de briques n'occupent au total qu'un intervalle de 2,50 m. Ils sont positionnés au plus bas 1 m environ au-dessus des sommets de portes et au plus haut au niveau des piédroits des fenêtres hautes. Ils jouent ainsi un rôle de raidisseur à un endroit où la maçonnerie est nécessairement plus sollicitée. Les intervalles réduits existant entre deux ensembles (n° 1-2 : 0,55 m ; n° 2-3 : 0,98 m ; n° 3-4 : 0,77 m) vont d'ailleurs dans le sens de cette hypothèse.

<sup>1567</sup> Le nombre de briques du deuxième rang a été restitué en fonction du trou ménagé postérieurement dans l'arase.

<sup>1568</sup> Niveau le plus bas = 282,70 m NGF sur le piédroit de la porte du mur sud (UC 89) ; niveau le plus haut = 292,44 m sur l'extrémité est du mur sud (UC 4).

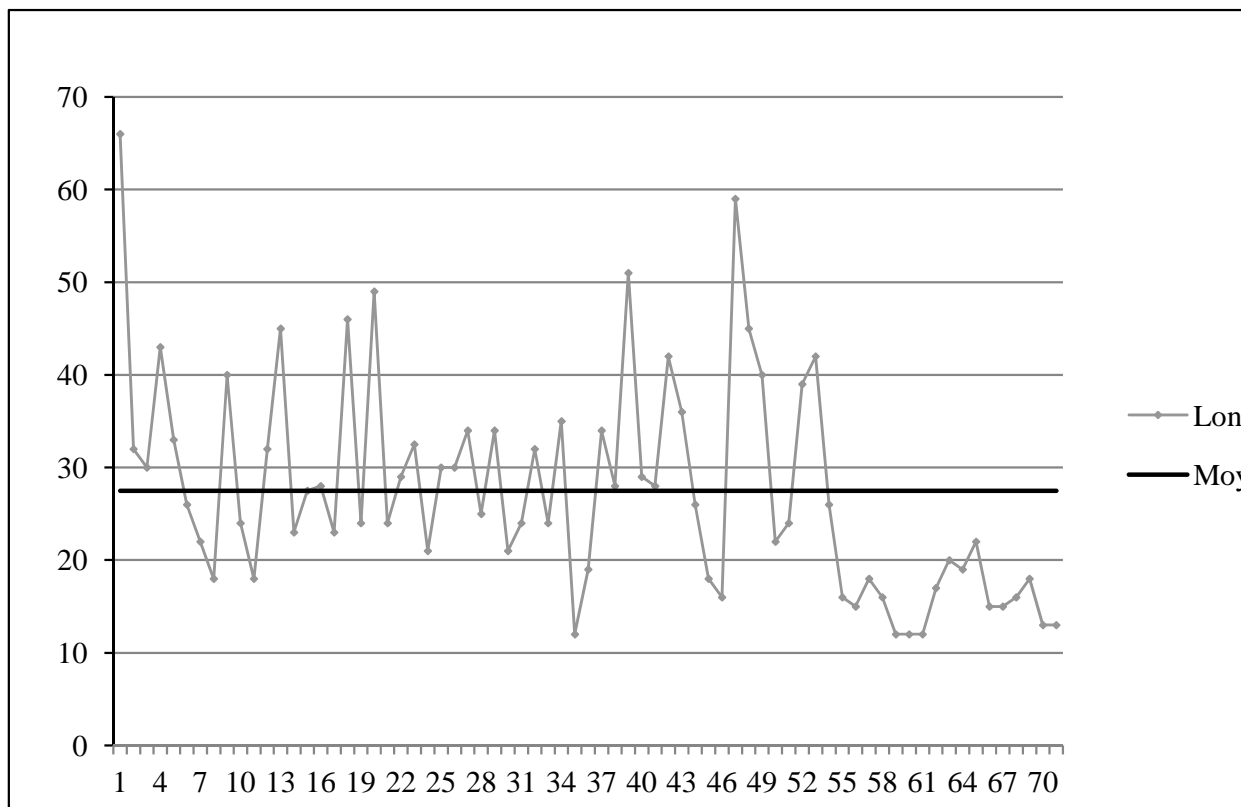


Figure 40. Cuvier, maçonnerie M 15 : longueur des briques de l'ensemble d'arases n° 2

Malgré les quelques nuances observées dans l'appareil, la mise en œuvre des pierres et des briques reste partout similaire. Les blocs ne sont pas assisés, mais noyés dans un mortier abondant : joints de lits et joints montants sont inégaux, mais globalement assez épais. Les parements intérieurs ont néanmoins fait l'objet d'un traitement particulier, qui ne se retrouve pas sur la face externe du mur occidental. Les joints y sont recouverts d'une deuxième couche de mortier, qui masque les arêtes des pierres, selon la technique des joints à pierres vues. Le résultat est particulièrement bien visible au centre du mur ouest (UC 14) et à l'extrémité est du mur sud (UC 4) (planches C 2.37, C 2.67 et C 2.68). Pour finir, cette maçonnerie a également conservé sur le parement interne du mur ouest – en-dessous du niveau de sol actuel du cuvier – son enduit. Il est donc probable qu'elle ait été, à l'origine, entièrement masquée, à l'intérieur tout du moins.

### *Les mortiers*

Soixante-trois échantillons du mortier contemporain de cette construction ont été prélevés dans cette maçonnerie au cours des campagnes menées en 2009 et 2011. L'analyse macroscopique a permis de les répartir en neuf groupes distincts, parmi lesquels deux sont nettement majoritaires – Gr 14 avec 35 P et Gr 15 avec 8 P – (soit 68,2 % des prélèvements). Les autres groupes<sup>1569</sup> sont sous-représentés (1 à 3 P). Assez friable, le mortier du Gr 14 est de couleur blanc-beige. Il comporte beaucoup de sables grossiers, de graviers et de cailloux. Tous les grains sont indifféremment bleus, gris ou roses, donnant ainsi au mortier un aspect très caractéristique. La chaux est présente en

<sup>1569</sup> Gr 12, 16, 18, 19, 22, 24 et 27.

abondance, dans la matrice aussi bien que sous forme de petits nodules. Quelques échantillons possèdent également de rares et petits fragments végétaux, mais aussi de très petits morceaux de charbon. Le mortier du Gr 15, lui aussi de couleur blanc-beige, est très friable. Il contient beaucoup de sables grossiers et de graviers, ainsi que quelques petits nodules de chaux. Par son aspect et sa composition, il est très proche du mortier précédent, dont il se différencie essentiellement par une quantité très inférieure de cailloux. Les mortiers des sept autres groupes sont tous, sans exception, apparentés à l'un de ces deux groupes principaux. Ils ne s'en éloignent que sur la base d'un critère variable. Les groupes Gr 12, 19, 22 et 27 sont proches du Gr 14 : le premier et le dernier ne s'en distinguent que par une teneur en chaux légèrement plus importante, qui leur confère une teinte plus blanche. Les groupes Gr 19 et Gr 22 se singularisent quant à eux par une absence de cailloux ou par une porosité plus aérée. Les groupes Gr 16, 18 et 24 sont en revanche équivalents au Gr 15. Le Gr 18 a une texture moins fine, en raison de la présence de quelques cailloux. Les deux autres groupes sont au contraire beaucoup plus fins.

Ces neuf groupes de mortier comportent finalement des échantillons très proches les uns des autres, qu'ils appartiennent aux Gr 14 et 15, ou à leurs groupes équivalents. Ils constituent ainsi une famille de mortier à part entière, qui est représentée exclusivement dans la première maçonnerie étudiée, faite de blocs de pierre et de briques<sup>1570</sup>. Si, au sein de cette famille de mortiers, certains critères de différenciation des groupes ne semblent pas déterminants (teinte, fragments de végétaux ou de charbon...), d'autres pourraient être plus significatifs. Qu'en est-il par exemple des différences de proportion de chaux ou de granulats ? Réfléchir sur la localisation précise des échantillons permet d'estimer l'importance réelle de ces nuances : les mortiers d'un même groupe sont-ils concentrés sur une même portion de mur ? Au contraire, des mortiers issus de groupes divers se retrouvent-ils de manière aléatoire dans une ou plusieurs portions de mur ? La répartition des échantillons au sein de la maçonnerie étudiée permet de faire un premier constat général, résumé dans le tableau suivant (figure 41).

Mortiers \ Mur	Gr 14	≈ Gr 14	Gr 15	≈ Gr 15	Total
Mur ouest, parement interne	24	7	0	5	36
Mur ouest, parement externe	6	1	2	1	10
Mur sud, parement interne	4	0	11	1	16
Mur sud, parement externe	1	0	0	0	1
Total	35	8	13	7	63

**Figure 41. Répartition des échantillons de mortier de la maçonnerie M 15 sur les murs ouest et sud**

<sup>1570</sup> C'est d'autant plus vrai que les échantillons étudiés sont au contraire très différents des mortiers repérés dans les autres maçonneries.



Le mur ouest comporte en grande majorité des prélèvements du Gr 14 et quelques échantillons équivalents aux Gr 14 et 15. Il ne possède en revanche que deux prélèvements du Gr 15 sur son parement externe (planches C 132 et C 2.133, annexe E 9). Le mur sud emploie en priorité des échantillons du Gr 15, mais aussi quelques uns du Gr 14. Il n'a que très peu de mortiers équivalents à chacun de ces deux groupes (planches C 134 et C 2.135, annexe E 9). Dans quelques cas, des échantillons identiques ou similaires au Gr 15 ont été prélevés par-dessus des échantillons identiques ou similaires au Gr 14. Nous pourrions alors envisager que le mur ouest ait été construit en premier, avant d'être ponctuellement rejointoyé au moment de l'édification du mur sud. Le phénomène est néanmoins loin d'être systématique, ce qui fragilise nettement cette hypothèse.

Par ailleurs, aucun des sept groupes sous-représentés ne présentent une concentration de ses échantillons dans un seul et même secteur qui serait exempt de prélèvements issus des autres groupes. À titre d'exemple, les deux prélèvements du Gr 18 se trouvent par exemple respectivement sur le mur ouest, à mi hauteur de la maçonnerie présente sous l'intrados de l'arc nord (P 09.21), et sur le mur sud, au-dessus de l'extrados de l'arc est (P 09.148). Ils avoisinent d'ailleurs des échantillons appartenant aux Gr 14 et/ou 15. Les deux échantillons du Gr 24 font pourtant exception, en occupant tous deux une position commune sur le mur ouest, en partie basse, sous le niveau de sol actuel. Ils se distinguent des autres prélèvements par une texture très fine et une absence de gros cailloux, ce qui s'accorde très logiquement avec leur appartenance à l'enduit couvrant la maçonnerie (P 09.215 et 09.247). Lors de l'étude de l'appareil, nous avons en outre proposé, pour le mur ouest, une distinction entre une partie basse, à appareil régulier (UC 22 et 27), et une partie haute, à appareil hétérogène (UC 21 et 44). Or, ces portions de murs comportent indifféremment des échantillons de mortier appartenant au Gr 14 (P 09.15, 09.16, 09.19, 09.32, 09.66, 09.83, 09.136, 09.181, 09.218) ou au Gr 27 (P 09.18, 09.65, 09.216). Cette distinction basée sur l'étude de l'appareil n'est donc pas confirmée par l'analyse des mortiers.

L'homogénéité incontestable des soixante-trois échantillons et leur répartition aléatoire sur les murs concernés plaident en faveur d'un même état de construction pour toutes les portions de mur caractérisées par un appareil mixte de pierres et de briques. L'absence de coïncidence entre les particularités de l'appareil et les nuances entre groupes de mortier ne permet pas de définir des phases successives dans cet état. Ces faits s'expliquent sans doute par les aléas du chantier de construction (approvisionnement en pierres, remploi de briques, gâchées consécutives de mortier...).

#### 1.1.1.2. La maçonnerie M 16

Avec son petit appareil de pierres irrégulier, la deuxième maçonnerie se retrouve ponctuellement sur le mur occidental du cuvier, mais surtout sur le mur oriental, qui donne à l'extérieur sur une propriété privée. De fait, elle se trouve dans un état de conservation mitigé en raison des

nombreuses réfections réalisées sur le parement externe. De plus, elle a été analysée au moyen de relevés partiels, effectués en 2004 et 2009, et n'a donc pas bénéficié des méthodes de travail mises en œuvre à partir de 2006 (prélèvements de mortier notamment).

Par ailleurs, le mur oriental présente en coupe une physionomie tout à fait particulière que la clarté du propos impose d'explicitier immédiatement. À l'intérieur du cuvier, existe au pied de ce mur un autre mur dérasé au niveau du sol actuel, à 286,40 m NGF (planches C 2.24 et C 2.25). En 1999, Juliette Ducôté l'avait découvert et interprété comme un doublage du mur, destiné à supporter le poids des voûtes d'ogives<sup>1571</sup>. Or la partie basse de l'actuel mur oriental comporte, entre 286,60 et 288,96 m NGF, une maçonnerie, constituée de petites pierres plates et noyées dans un mortier grossier (UC 63), qui ressemble visuellement à un reparementage (planche C 2.23). Lors de la campagne archéologique de 2009, nous avons donc ouvert dans l'angle sud-est du cuvier un sondage dans le but de reconsidérer ce prétendu doublage sans préjuger de ses fonctions. Les résultats se sont avérés probants : non seulement le mur dérasé (UC 58) a une arase qui passe très nettement sous le reparementage, mais – au contraire de ce dernier – il appartient à la maçonnerie M 16 en cours d'analyse. Il doit ainsi être rapproché de la partie supérieure du mur est (UC 64). Ce mur dérasé n'est donc pas un doublage ; il appartient à la construction primitive du mur. Avant d'être amputé de son parement sur une hauteur de 2 m, ce mur oriental possédait donc une épaisseur de 1,32 m en partie basse, puis de 0,62 m en partie haute. Une arase en saillie de 0,70 m par rapport au nu du mur se développait, *a priori* sur toute sa longueur, à 288,96 m NGF (planche C 2.128).

#### *La chaîne d'angle*

Jusqu'à 290,50 m NGF, la maçonnerie M 16 occupe donc la moitié sud du mur oriental du cuvier. Elle vient s'appuyer en partie haute contre le mur sud du bâtiment défini par la maçonnerie M 15, qui se trouve ainsi subdivisé en deux parties, l'une interne, l'autre externe. L'angle ainsi ménagé se distingue par la présence d'une chaîne en grand appareil, qui apparaît d'emblée très perturbée (UC 66) (planches C 2.6 à C 2.8). Sur le parement externe, les gros blocs, non taillés, se succèdent sur une hauteur totale d'environ 3,50 m, entre 287 m et 290,50 m NGF. Ils s'interrompent néanmoins sur environ 0,50 m à 289,50 m NGF. À l'intérieur du cuvier, l'angle supérieur a été repris, ne laissant plus apparaître que quelques blocs imposants aux alentours de 289 m NGF. Ces blocs de pierre sont majoritairement des grès, ponctués de quelques roches métamorphiques. Ils ne sont pas taillés, mais seulement équarris dans le cas des grès.

#### *Les parements*

Les pierres de tout-venant qui constituent les parements sont de nature variée. Comme dans la maçonnerie M 15, ils sont essentiellement en grès, en granite ou en roches métamorphiques, même si quelques calcaires blancs ou quelques quartz se mêlent à eux. Le mur possède donc lui aussi un

<sup>1571</sup> DUCÔTÉ, 1999, p. 16.

aspect très coloré, avec cette alternance de rosé, de bleu et de marron (planche C 2.9). Les blocs ne sont pas taillés, mais employés sous leur forme brute, qu'elle soit anguleuse ou arrondie. Leur répartition au sein de la maçonnerie considérée est une nouvelle fois totalement aléatoire, aucune portion de mur ne présentant une concentration en tel ou tel matériau. Les pierres possèdent également des dimensions variables : si, pour la plupart, ils n'excèdent pas 15 cm de long pour 10 cm de haut, ils peuvent ponctuellement être très petits ou, au contraire, beaucoup plus gros. Certains blocs atteignent ainsi des longueurs de 30 à 35 cm et/ou des hauteurs de 20 à 30 cm, en particulier à la base du mur est (UC 58). L'utilisation de blocs de pierre de dimensions différentes ne répond pas à un choix délibéré : en témoigne là aussi une répartition hasardeuse au sein de la maçonnerie étudiée. Sur le mur ouest du cuvier, cette maçonnerie M 16 est enfin représentée dans le bouchage d'une baie antérieure (b 14)<sup>1572</sup> : elle possède alors une physionomie un peu particulière dans la mesure où elle est constituée de pierres, mais aussi de blocs en remploi provenant probablement d'un piédroit de cette ouverture préexistante (UC 12).

Une arase de briques relativement régulière scande ce petit appareil de blocs de pierre, sur les deux parements du mur est, à des niveaux similaires, mais non identiques, à savoir 289,04 m NGF à l'extérieur (planche C 2.8) et 289,32 m à l'intérieur. Elle se différencie des arases existant dans la maçonnerie M 15 par sa régularité et son horizontalité parfaite, mais aussi par son isolement. Elle est en effet la seule arase repérée dans ce mur, au sein d'une maçonnerie qui atteint pourtant une hauteur maximale de 7,60 m. Si elle nivelle incontestablement la construction à ce niveau là, qui ne correspond *a priori* à aucun niveau architectural marquant, elle ne peut en revanche à elle seule jouer un rôle efficace pour toute la maçonnerie. Ne faudrait-il pas voir dans l'emploi de cette unique arase de briques une référence à la maçonnerie M 15 préexistante ? Les quarante-trois briques ont fait l'objet d'une analyse statistique similaire à la précédente (annexe E 7). Elles possèdent des dimensions légèrement différentes que leurs homologues de la maçonnerie M 15, mais affichent néanmoins les mêmes tendances : l'épaisseur moyenne est de 5,1 cm, pour un écart-type faible (1 cm), tandis que la longueur moyenne est de 20,6 cm, pour un écart-type nettement plus important (6,1 cm). Ces briques sont donc certainement des remplois.

La mise en œuvre de tous ces matériaux est homogène : les pierres ne sont pas réellement assisées, même si un effort a visiblement été fait en ce sens. Ils sont liés par un mortier abondant, qui génère des joints épais et irréguliers. Sur le parement externe du mur est, ces joints sont d'ailleurs très creux, en raison des intempéries qui les ont érodés.

### *Les mortiers*

L'étude des mortiers de cette maçonnerie se heurte à une difficulté méthodologique. Les mortiers du parement externe du mur est ont été décrits sur le terrain, mais n'ont pu faire l'objet de

<sup>1572</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.4.3., La baie haute b 5 et La fenêtre haute b 14.

prélèvements. Par conséquent, ils n'ont pu être analysés aussi finement que les autres et n'ont surtout pas pu être comparés avec les échantillons pris à l'intérieur du bâtiment. Le mortier liant la maçonnerie M 16 sur ce parement externe (UC 66 au-dessus et en-dessous de l'auvent) est de couleur beige. Il est très friable et comporte beaucoup de sables grossiers et de graviers. Neuf prélèvements de mortier ont été réalisés dans la maçonnerie M 16 à l'intérieur du cuvier. L'analyse macroscopique les a répartis dans trois groupes, parmi lesquels le Gr 30 se révèle majoritaire avec six échantillons (66,7 %). Ce mortier du Gr 30 est très friable en plus d'être aéré. De couleur beige, il comporte beaucoup de sables grossiers et de graviers roses, gris et bleus, mais peu de cailloux. Il contient en outre une grande quantité de chaux, y compris sous forme de petits nodules, ainsi que quelques fragments végétaux et éclats de taille. Ce mortier est représenté dans toutes les portions de la maçonnerie M 16, tant sur le mur ouest (UC 12) que sur le mur est (UC 58 et 64). Le mortier du Gr 31, qui se retrouve uniquement à la base du mur (UC 58), possède des caractéristiques proches du précédent : beige et aéré, il contient des sables et graviers gris et bleus et beaucoup de chaux. Il s'en distingue pourtant par sa dureté et l'absence supposée d'agrégats non minéraux. Les deux échantillons du Gr 32 correspondent à un mortier blanc-gris, dur et aéré, qui inclut de la chaux et des sables grossiers, de couleur rose, grise et bleue, en quantité moyenne. Graviers et cailloux en sont quasiment absents. Leur particularité n'est guère étonnante au regard de leur localisation dans l'enduit qui recouvre la maçonnerie (UC 58 : P 09.225 et 09.226). Au total, sur les neuf prélèvements repérés dans la maçonnerie M 16 à l'intérieur du cuvier, seul l'échantillon du Gr 31 accuse des différences sensibles avec le mortier du Gr 30. Comme il côtoie à la base du mur est (UC 58) des échantillons appartenant au Gr 30, il ne remet pas en cause la contemporanéité des toutes les portions de mur qui constituent cette maçonnerie.

#### *Un mur perpendiculaire au cuvier ?*

Sur le parement externe du cuvier, un négatif de mur (UC 68) prend place au sein de la maçonnerie M 20 (UC 67)<sup>1573</sup>. Il témoigne ainsi de l'existence d'un mur perpendiculaire au cuvier, qui partait en direction de l'est (planche C 2.11). L'arrachement se situe dans la continuité du mur de clôture séparant le jardin est de la rue de l'Abbaye (figure 36). Haut de 2,53 m et large de 0,93 m, il se prolonge en partie basse, sous l'auvent. Il possède des limites informes et irrégulières<sup>1574</sup>, qui plaident pour l'antériorité du mur disparu par rapport à la maçonnerie dans laquelle il était inséré. Ce mur disparu doit-il être rattaché à la maçonnerie M 16 ? Son blocage, construit en petits blocs de grès ou de roches métamorphiques liés avec un mortier assez fin, beige et contenant beaucoup de sables grossiers et de graviers, ne s'y oppose pas. En l'absence de connexion archéologique directe et de points de comparaison concrets (appareil, mortiers), il est toutefois difficile de l'affirmer.

<sup>1573</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.6.

<sup>1574</sup> Seuls trois petits blocs forment un alignement vertical d'à peine 0,30 m de haut.

## 1.1.1.3. La maçonnerie M 17

La troisième maçonnerie identifiée associe des pierres de taille et des moellons, qui sont majoritaires respectivement en partie basse et en partie haute des murs. Elle se retrouve essentiellement sur le mur sud, mais aussi de manière plus ponctuelle sur le mur ouest.

*La chaîne d'angle*

Dans l'angle sud-ouest du cuvier, le chaînage (UC 112) reconstruit au-dessus du chaînage de la construction M 15<sup>1575</sup> appartient à cette troisième maçonnerie. Visible jusqu'au faîte du mur, soit sur une hauteur de presque 5 m, il n'a pu être étudié avec précision que sur dix assises, soit 2,40 m de haut, en raison de l'inaccessibilité des parties hautes des murs. Contrairement à la partie basse, qui associait calcaires et grès, la partie haute de ce chaînage est construite exclusivement en grès, et ce sur toute sa hauteur (planches C 2.31 et C 2.32). Sur leurs deux faces, les blocs sont successivement courts et longs. Si le phénomène s'observe systématiquement sur le mur sud, il est en revanche moins marqué sur le mur ouest, comme en témoignent les trois premières assises dont les blocs affichent une longueur similaire. Par ailleurs, les blocs courts sur l'un des murs ne sont pas forcément longs sur l'autre mur. Ainsi le bloc de l'assise n° 9 est-il plus petit que ceux des assises inférieure et supérieure, sur le mur sud ( $56 > 17 < 49$  cm) et sur le mur ouest ( $19 > 10 < 31$  cm). Bien que le chaînage soit harpé, l'alternance des blocs n'est donc pas rigoureuse.

*Les parements*

Les parements fonctionnant avec ce chaînage en grès sont essentiellement visibles sur le mur sud, même s'ils apparaissent ponctuellement sur le mur ouest. Ils associent la pierre de taille au moellon, selon une logique déterminée par la hauteur du mur. En partie basse – sur une hauteur comprise entre 285 et 289 m NGF environ –, les pierres sont nettement majoritaires, bien qu'elles soient ponctuées par de rares moellons. Elles sont exclusivement taillées dans du grès, accusant des variations de teinte du rose au marron. Leurs dimensions sont variables, mais permettent de les classer néanmoins dans la catégorie du grand appareil (par exemple, sur le parement externe du mur sud : 47 x 24 cm ; 32 x 27 cm ; 48 x 20 cm...).

Sur le parement extérieur, nous pouvons ainsi observer une série de douze assises (UC 112) sur une longueur réduite à 1,20 m et comprise entre le piédroit de la porte (b 7) et la césure verticale limitant le chaînage de la maçonnerie M 15. Dans cet intervalle, les pierres sont assisées contre le piédroit, puis disposées de plus en plus aléatoirement en direction de la césure. C'est d'ailleurs à proximité de cette dernière que se retrouvent quelques blocs de tout-venant ou petites pierres, destinés à caler la maçonnerie sur le chaînage préexistant (planche C 2.69). Au-dessus de ces douze assises, la maçonnerie est nettement plus hétérogène. Tout d'abord, elle mêle blocs taillés, moellons et petites pierres dans une répartition sans grande logique – si ce n'est que les petites pierres sont

<sup>1575</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.1., La chaîne d'angle.

concentrées entre le sommet de la porte et l'appui de la fenêtre. Mais elle rencontre, à l'ouest de la fenêtre (b 8), une perturbation en retrait par rapport au nu du mur (UC 113), à l'intérieur de laquelle les matériaux sont disposés de manière encore plus anarchique et noyés dans un mortier abondant (planche C 2.70). Elle inclut également quelques fragments de tuiles entre les blocs et les moellons. À la même hauteur, sur le mur ouest, des assises relativement régulières mêlent des moellons et des pierres allongées (UC 106).

À l'intérieur du cuvier, sur le parement opposé du mur sud, la maçonnerie considérée semble, sous l'intrados de l'arc formeret ouest, mieux travaillée. La régularité de leur mise en œuvre est toutefois difficile à évaluer en raison de la présence de deux ouvertures superposées<sup>1576</sup>. À côté de la porte (b 7), les blocs, de dimensions moyennes et de formes moins géométriques, se succèdent régulièrement sur sept assises (UC 41) (planches C 2.74 et C 2.75). Le même type de blocs se retrouve de part et d'autre de la fenêtre (b 8) (UC 42). Entre les deux ouvertures, la maçonnerie est en revanche construite en très petites pierres et en tuiles (UC 56). Elle est très irrégulière et contraste ainsi nettement avec les deux autres portions de mur (planche C 2.80). En partie haute, les parements de cette troisième maçonnerie sont construits en petit appareil de moellons. Sur le parement interne du mur sud (UC 2), le grès caractérise l'ensemble des moellons – autant que nous puissions en juger dans la mesure où la maçonnerie est en partie enduite – (planches C 2.71 à C 2.73), tandis que sur son parement externe, il côtoie d'autres types de roche, en particulier métamorphiques. Le phénomène doit néanmoins être considéré avec précaution dans la mesure où nous n'avons pas décroûté l'ensemble des parties hautes intérieures. Dans le cuvier, cette maçonnerie haute (UC 2), qui s'étend à l'est jusqu'aux reins des voûtes, se distingue par la régularité de ses assises de moellons, qui est à peine perturbée par l'inclusion de très petites pierres ou de tuiles, utilisées pour rattraper les niveaux. Les moellons sont globalement beaucoup plus petits que ceux qui ont été évoqués pour la partie basse du mur. Ils n'excèdent guère 15 cm de long pour 10 cm de haut.

### *Les mortiers*

Sur les vingt-cinq échantillons de mortier prélevés dans cette maçonnerie M 17 entre 2009 et 2011, une majorité se partage entre deux groupes – 11 P dans Gr 7 et 8 P dans Gr 11 (soit 76 % des prélèvements). Les six derniers constituent cinq groupes distincts (1 à 2 P). De couleur blanc à beige, le mortier du Gr 7 est souple, mais surtout aéré. Il contient beaucoup de sables grossiers et de graviers bleus et gris, mais peu de cailloux. Il possède également une quantité de chaux proportionnellement plus importante que celle des granulats. En outre, il s'y trouve des nodules de chaux, allant jusqu'à 10 mm de diamètre, et quelques fragments de végétaux et de charbon de bois. Le mortier du Gr 11 est également beige, aéré et friable. Il est essentiellement constitué de sables

<sup>1576</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.4.4., La porte basse b 7 et La fenêtre basse b 8.

grossiers, les quantités de graviers et de cailloux étant respectivement faible et nulle. Les quelques grains existants sont gris et bleus. La chaux est présente en abondance dans la matrice, mais aussi sous forme de nodules. De rares fragments de végétaux complètent la composition de ce mortier, qui s'apparente finalement au précédent malgré une teinte plus foncée, trahissant sans doute une teneur en chaux légèrement plus faible. Bien que représenté par un seul échantillon, le mortier du Gr 40 se rapproche nettement des deux groupes précédents. Lui aussi beige, aéré et friable, il comporte simplement moins de sables grossiers et plus de graviers. Ces derniers sont gris, bleus, mais aussi roses. La chaux y est aussi en quantité importante, surpassant la quantité de granulats. Elle existe également sous forme de nodules, un peu plus petits toutefois que dans le mortier du Gr 7 (diamètre d'environ 7 mm). Malgré les nuances qui les distinguent – teneur en chaux plus ou moins élevée et présence ou non de graviers roses, les mortiers de ces trois groupes ont été considérés comme équivalents lors de l'analyse macroscopique. Or ils rassemblent à eux trois l'essentiel des échantillons réalisés dans la maçonnerie M 17, à savoir vingt et un échantillons (soit 84 %). Ces mortiers se retrouvent indifféremment sur le parement interne du mur sud, de part et d'autre des ouvertures (b 7 et b 8) (UC 41, 42, 46) mais aussi en hauteur (UC 2) et le parement externe du mur ouest (UC 106).

Les quatre derniers prélèvements sont en revanche tous isolés. Ils ont de surcroît la particularité de se concentrer sur les parements externes des murs sud et ouest, dans lequel les mortiers précédents ne sont pas représentés. L'échantillon du Gr 20, prélevé dans la perturbation existant dans le mur sud (UC 113 : P 11.33), est plutôt gris. Il est assez compact, mais reste malgré tout friable. Il se caractérise par une faible quantité de granulats, essentiellement gris, roses et bleus, et une grande quantité de chaux. Il se distingue des précédents par une abondance de morceaux de charbon, qui oscillent entre 2-3 mm et 1 cm. Il est parfaitement plausible que ces fragments de charbon aient été ajoutés accidentellement à une gâchée de mortier. Le mortier du Gr 38 (UC 112 : P 11.29 et 11.34), représenté entre la porte (b 7) et le chaînage d'angle (UC 111), possède les mêmes caractéristiques générales que les deux groupes principaux, en termes de couleur, de résistance et de porosité. S'il comporte les mêmes sables grossiers et les mêmes graviers, il affiche néanmoins une texture plus fine. Il présente enfin quelques nodules de chaux et, de manière plus originale, des fragments de badigeon blanc. Cette particularité lui confère une composition unique, qui peut là encore relever d'un ajout non intentionnel. L'échantillon du Gr 44 (UC 112 : P 11.32), est lui aussi beige et friable. Assez fin, il comporte essentiellement des graviers, roses, gris et bleus, ainsi que quelques sables grossiers, mais pas de cailloux. Il se différencie des précédents par une teneur en chaux inférieure à la charge. Cette singularité l'oppose aux groupes Gr 7, 11 et 40, mais aussi aux groupes isolés, qui tous contiennent de la chaux en grande quantité. Il est impossible de la nier. En revanche, la profondeur à laquelle l'échantillon été prélevé – dans l'empreinte d'une pierre arrachée – en fait un cas unique. Sans doute est-il envisageable que le mortier de surface soit

relativement différent du mortier de profondeur, sans que la contemporanéité du blocage et du parement soit remise en cause. Localisé dans la maçonnerie de toutes petites pierres située entre la porte (b 7) et la fenêtre (b 8), le dernier prélèvement (P 11.31) appartient au Gr 45 : beige et souple, il a un aspect plus grossier que les précédents, en raison de la présence de quelques cailloux dans sa charge. Les sables grossiers et les graviers y sont néanmoins bien représentés. Les grains sont indifféremment de couleur rose, bleue ou grise. Il comporte par ailleurs un gros morceau de bois, qui le distingue des autres groupes même s'il ne résulte pas nécessairement d'un acte volontaire.

Au sein de cette maçonnerie mixte de pierres de taille et de moellons, coexistent donc plusieurs types de mortier. Si la majorité des échantillons reflète une bonne homogénéité, cinq d'entre eux affichent des différences plus ou moins significatives. Parce qu'il représente le mortier de profondeur, l'échantillon le plus original ne semble pas devoir remettre en cause la contemporanéité des portions de mur appartenant à la maçonnerie M 17.

#### 1.1.1.4. La maçonnerie M 18

La maçonnerie M 18 est représentée de manière extrêmement ponctuelle sur les murs du cuvier. Elle constitue, d'une part, le bouchage (UC 43) de la porte basse (b 7) du mur sud et, d'autre part, le second bouchage (UC 25) de la porte haute centrale (b 5) du mur ouest (planches C 2.48 et C 2.49, C 2.74). Elle se caractérise par un appareil irrégulier et hétérogène, employant aléatoirement des pierres de tout-venant, de petites à grandes dimensions, mais aussi de natures variées. La construction est cependant nettement plus régulière dans le bouchage de la porte haute (b 5) : il utilise majoritairement des grosses pierres plates et allongées. S'y côtoient comme dans les maçonneries précédentes quelques grès, parfois équarris, des roches métamorphiques et des granits, ainsi que de rares calcaires blancs. Non assisés, les blocs de pierre présentent des joints inégaux, mais souvent épais. Les trois échantillons de mortier prélevés dans cette maçonnerie appartiennent à un même groupe – Gr 6 – qui n'a pas d'équivalent. Le mortier considéré est beige, friable ; il comporte beaucoup d'agrégats, à savoir essentiellement des sables grossiers et des graviers, de couleur bleue ou grise, mais aussi des fragments de végétaux. Il contient aussi une grande quantité de chaux. Par ces caractéristiques, la maçonnerie M 18 ne se rattache à aucune autre construction rencontrée dans le cuvier. Retrouvée uniquement au niveau de bouchages de portes qui lui sont nécessairement antérieures, elle reste un peu anecdotique dans l'histoire monumentale du bâtiment.

#### 1.1.1.5. La maçonnerie M 19

A l'instar de la maçonnerie précédente, cette maçonnerie M 19 ne se rencontre que dans le bouchage (UC 7 et 8) de la porte haute centrale (b 11) du mur sud (planche C 2.76). Elle est comprise entre les deux piédroits (UC 11 et 40) et s'insère même au centre du seuil, ce qui semble attester de la récupération de la pierre centrale au moment de la construction de ce bouchage. Elle se distingue par un appareil très irrégulier et très hétérogène. De gros blocs et de petites pierres y



rencontrent des morceaux de briques et de tuiles, dans une disposition totalement anarchique. Au centre du bouchage apparaît un noyau de petites pierres (UC 8), entouré par de plus gros blocs, formant des limites assez régulières au sommet comme sur le côté gauche. Néanmoins, les deux prélèvements de mortier réalisés dans ce bouchage (UC 7 : P 09.123 et UC 8 : P 09.121) sont parfaitement identiques. Ils appartiennent au groupe Gr 8, qui constitue une exception remarquable parmi tous les groupes inventoriés. Il s'agit en effet d'un mortier brun, fabriqué avec une chaux riche en argile (chaux hydraulique). Son aspect grossier est renforcé par la présence de nombreux sables, graviers et cailloux, qui prennent des teintes variées, rose, blanche, grise ou bleue, et de fragments de végétaux calcinés. Cette maçonnerie M 19 est vraiment isolée au sein du cuvier et ne correspond à aucune étape marquante de la construction.

#### 1.1.1.6. La maçonnerie M 20

La dernière maçonnerie identifiée occupe une place prépondérante au sein du cuvier. Elle est présente de manière plus ou moins importante sur chacun des murs. Elle existe cependant sous des formes très différentes – moyen appareil de blocs de pierre assisés ou petites pierres noyées dans le mortier –, selon son emplacement exact.

##### *Les chaînes d'angle*

Deux des chaînes du cuvier appartiennent à cette maçonnerie M 20. Encadrant l'actuelle façade au nord, ils sont masqués en partie basse par les remblais de la rue de l'Abbaye (planches C 2.3 et C 2.6). Ils sont alors visibles sur une hauteur d'environ 7 m à partir de 286,40 m NGF. Côté ouest, le chaînage est également perturbé par une liaison opérée au moyen de joints en ciment avec le mur de clôture du jardin central. Très homogènes, ces chaînages d'angle sont élevés en pierres de taille en grès rosé, disposées régulièrement en carreau et boutisse. Un seul calcaire jaune, placé à mi-hauteur de l'angle nord-ouest fait figure d'exception. Les blocs utilisés ont des dimensions moyennes importantes : 60 x 30 x 25 cm environ. Ils participent pleinement à la régularité qui se dégage du mur nord.

##### *Les parements*

Cette maçonnerie prend des formes diverses. Dans les murs entiers – parements et blocage inclus –, elle est relativement homogène (planche C 2.77). Elle est élevée en petit ou, plus souvent, en moyen appareil de blocs de grès, roches métamorphiques et autres granites, comme dans les maçonneries précédemment décrites. Malgré l'absence de taille, les assises sont clairement définies et globalement bien suivies. Leur régularité est d'ailleurs renforcée à la fois par la présence de joints horizontaux saillants et par l'absence de joints verticaux. L'exemple du parement externe du mur nord est à cet égard parfaitement représentatif. Dans les bouchages superficiels ou reapparementages, la maçonnerie M 20 est au contraire très hétérogène (planche C 2.76). Elle noie dans un mortier

abondant de grosses et petites pierres de tout-venant, ainsi que des fragments de tuiles ou de briques. Sa qualité est alors bien moindre.

### *Les mortiers*

Des échantillons de mortier ont été prélevés à dix-huit reprises dans cette maçonnerie M 20. Un groupe Gr 1 s'avère majoritaire avec ses huit prélèvements (44,4 %) tandis que les autres en possèdent seulement deux à trois. Le mortier du Gr 1 est beige-jaune, aéré et plutôt dur, même s'il est parfois plus souple sur les parements externes. Il comporte quelques sables grossiers, mais surtout des graviers et des cailloux, roses, gris et bleus. Il contient aussi beaucoup de chaux, sous forme de poudre et de petits nodules, ainsi que des fragments de végétaux et, ponctuellement, de céramique. De couleur blanc-beige, le mortier du Gr 2, représenté par trois échantillons, possède les mêmes caractéristiques générales : s'y retrouvent quelques sables grossiers, des cailloux, mais essentiellement des graviers, de même couleur que ci-dessus, et beaucoup de chaux. Sa friabilité et sa porosité aérée terminent cette description. Il est par ailleurs très proche du mortier du Gr 5, dont il se distingue par une teinte légèrement plus claire et une texture plus grossière. Regroupant deux échantillons, ce dernier est également friable et aéré. Il comporte des sables grossiers et des graviers, mais pas de cailloux, de la chaux en quantité moyenne et quelques fragments de végétaux. Le mortier du dernier groupe Gr 4, représenté par trois échantillons, est plutôt jaune et très friable. Il possède énormément de chaux et des sables grossiers, de couleur bleue, mais peu de graviers et de cailloux. Quelques fragments de végétaux et morceaux de charbon complètent sa composition.

Tous ces mortiers ont comme points communs une teneur en chaux très élevée et une texture souvent très grossière, qui ne leur assurent pas une bonne cohésion. La présence d'inclusions minérales involontaires (noyau de cerise, fragment de céramique, monnaie...) ne fait que renforcer l'impression d'une fabrication rapide et peu soignée que dégagent ces échantillons. Aussi, les quelques différences qui les opposent dans le détail ne semblent pas vraiment significatives. C'est d'autant plus vrai que tous les mortiers concernés se rencontrent indifféremment dans toutes les portions de mur de la maçonnerie M 20, qu'il s'agisse de murs ou de simples bouchages. Seul le groupe Gr 4 est isolé dans le bouchage des arcs du mur ouest, sans que cela suffise à isoler cet aménagement dans la chronologie.

#### 1.1.1.7. La différenciation des maçonneries

Six maçonneries de type différent coexistent donc au sein du cuvier. Si deux d'entre elles sont sous-représentées, les autres occupent en revanche une place importante dans le bâtiment. Il n'est pas inutile de rappeler leurs caractéristiques principales, avant d'aborder l'analyse des césures, qui permettra d'esquisser une première chronologie relative. La maçonnerie M 15 se singularise par son appareil mixte de pierres de tout-venant et de briques, mis en œuvre avec soin. Ses joints épais sont constitués d'un mortier, qui emprunte essentiellement aux groupes Gr 14 et 15. Elle est construite

selon la technique dite à pierres vues, avec un mortier parfois très recouvrant. Elle est également enduite, ainsi qu'en témoignent les fragments retrouvés sur la base du mur ouest. La maçonnerie M 16 relève d'un travail tout aussi soigné. Constituée d'un petit appareil irrégulier de pierres de tout-venant non assisées, elle utilise majoritairement le mortier du groupe Gr 30. Elle n'a pas conservé de traces d'enduits. La maçonnerie M 17 emploie la pierre de taille et le moellon, respectivement en partie basse et en partie haute. L'utilisation du grès rosé est ici extensive. Les joints épais sont faits avec un mortier, issu des groupes Gr 7 et 11, et sont serrés au moyen de fragments de tuiles. Elle a conservé son enduit en partie haute, sur le mur sud. La maçonnerie M 20 se distingue des précédentes par sa qualité moyenne et sa rapidité évidente d'exécution. Avec son appareil hétérogène, existant sous forme de parement ou de reparation, elle emploie surtout des pierres de tout-venant, petites ou grosses, mais aussi des remplois de pierres moulurées. Elle est liée principalement avec le mortier du Gr 1, abondamment déposé entre chaque assise, mais pas entre chaque pierre. Les joints sont donc uniquement horizontaux.

### 1.1.2. Les césures

Dans le cuvier ont été repérées vingt-neuf césures, qui se répartissent inégalement sur chacun des murs, avec un nombre élevé pour les murs sud (14/29) et ouest (9/29) et un nombre beaucoup plus faible pour les murs est (5/29) et surtout nord (1/29). Le réseau ainsi constitué est véritablement complexe, d'autant plus que de nombreuses césures sont composites, c'est-à-dire elles-mêmes constituées de plusieurs segments de césures de type différents. Dans l'angle sud-ouest du cuvier, existe par exemple une césure périmétrale simple, C 23, qui entoure la porte haute (b 6), avant de devenir une césure erratique se poursuivant irrégulièrement jusqu'à l'angle du mur, et même au-delà (C 19). Dans ces conditions, il était délicat d'établir une typologie rigoureuse et précise des césures. En conséquence, nous avons seulement défini des catégories larges, au nombre de six, qui peuvent correspondre, dans le détail, à plusieurs cas de figure<sup>1577</sup>. Le tableau ci-dessus (figure 42) récapitule les divers types de césures observés dans le cuvier, en précisant pour chacun d'entre eux le nombre d'occurrences. Seules les césures séparant des maçonneries trouvent leur place à ce stade de l'analyse ; les césures dites périmétrales, qui concernent au premier chef les ouvertures seront abordées en temps voulues.

Type de césures	Nombre de césures
Césure périmétrale simple	11/29
Césure périmétrale double	2/29
Césure circonscrite	7/29
Césure erratique	3/29
Césure géométrique	4/29
Césure linéaire	2/29

**Figure 42. Tableau récapitulatif des types de césures repérées dans le cuvier**

<sup>1577</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre X, 2.2.2.

## 1.1.2.1. Les césures erratiques

Une première césure sommitale (C 7) couronne le mur sud du bâtiment, sur les deux parements. Elle est essentiellement étudiée depuis l'intérieur du cuvier puisque la maison sud masque très largement le parement externe (planche C 2.65 et C 2.66). D'une longueur de 10,20 m, égale à celle du mur dans-œuvre, elle évolue entre 288,92 m et 292,60 m NGF. Elle se développe donc sur une hauteur d'environ 3,70 m. De forme ouverte, elle dissocie, d'une part, le pignon du mur, correspondant à la maçonnerie M 20, et, d'autre part, des portions de murs appartenant aux maçonneries M 15 (UC 4), M 17 (UC 2 et 31), M 18 (UC 3 et 40) et M 19 (UC 7 et 8). Sur ce mur, la maçonnerie sommitale M 20 (UC 1) s'avère donc clairement postérieure à toutes les autres : elle vient surélever un mur antérieur, lui-même de construction hétérogène. Cette césure composite possède une forme très irrégulière. Partant de l'angle supérieur occidental, elle descend assez progressivement en direction du centre du mur. Au niveau du piédroit de la porte haute (b 11), elle devient brusquement verticale, en suivant le négatif du piédroit ouest de cette ouverture. Elle remonte ensuite jusqu'au sommet actuel du second piédroit, avant de poursuivre son ascension jusqu'à l'angle oriental du mur. À cet endroit là, elle rejoint la limite du bouchage (UC 1) de la seconde porte haute (b 12). Cette forme trahit un état de ruine avancé au moment de la surélévation : non seulement le mur antérieur était alors écroulé dans ses parties hautes, mais il a également subi des dommages ponctuels résultant de la récupération de matériaux utilisables par les constructeurs. Si le piédroit de la porte centrale (b 11) occasionne pour la césure une brusque plongée verticale, c'est évidemment parce que les pierres de taille qui le constituaient ont été prélevées. Un fragment de bloc subsiste d'ailleurs en connexion avec le seuil<sup>1578</sup>. De la même manière, dans l'angle oriental du bâtiment, la césure rejoint la limite du bouchage de l'autre porte (b 12), faisant ainsi du pignon et du bouchage une même portion de mur (UC 1), parce que le seuil de cette porte a également été récupéré.

Une seconde césure sommitale (C 21) apparaît sur le mur ouest du cuvier. Visible sur les deux parements, elle n'a été relevée qu'à l'intérieur du bâtiment en raison de l'impossibilité d'accéder au sommet du mur à l'extérieur (planches C 2.29 et C 2.30). Aussi longue que le mur, avec ses 11,40 m, elle oscille entre 289,12 m et 292,08 m NGF, soit sur une hauteur d'à peine 3 m. Elle sépare ainsi, en partie haute, la maçonnerie M 20, représentée par des portions de mur équivalentes (UC 15, 17 et 18), et, en partie basse, les maçonneries M 15 (UC 14 et 18), M 16 (UC 12) et M 17 (UC 9). Comme pour le mur précédent, la maçonnerie M 20 est ici postérieure aux autres maçonneries, qui constituent ensemble un mur antérieur hétérogène. Plus régulière que la précédente, cette césure possède néanmoins une forme particulière. Également composite, elle rejoint d'abord, dans l'angle sud, la césure circonscrite de la porte haute (b 6), dont il manque aujourd'hui la pierre centrale du linteau et l'intégralité du seuil. Elle parcourt ensuite le sommet du

<sup>1578</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.4.4., La porte haute b 11.

mur, presque horizontalement, au moins sur ses deux tiers. Environ 1 m après la baie haute centrale (b 5), elle opère enfin une descente successivement brusque (-0,60 m en 0,80 m), puis progressive (-0,60 m en 3 m), et enfin verticale (-1 m). Cette forme est également révélatrice de l'état du mur, qui était globalement bon, avant la surélévation. C'est essentiellement l'angle nord qui montrait alors des faiblesses, soit qu'il ait été partiellement écroulé, soit qu'il ait été perturbé lors de la nouvelle construction. Signalons également la récupération de la clef de l'arc de la porte sud (b 6)<sup>1579</sup>, qui est de toute évidence intervenue dans le même temps.

Une dernière césure erratique (C 20), de moindre importance, existe sur le parement externe du mur sud. De forme fermée, elle entoure la perturbation observée à mi-hauteur dans la maçonnerie M 17 (UC 113)<sup>1580</sup> (planche C 2.70).

#### 1.1.2.2. Les césures géométriques

Une première césure géométrique (C 2), en angle droit, existe sur le mur est du bâtiment. Ouverte, parfaitement visible sur les deux parements (planches C 2.8 et C 2.20), elle démarre au niveau du sol à 6,40 m de l'angle sud et s'élève verticalement sur 6,20 m avant de rejoindre, presque horizontalement, ce même angle. Associée au sol et à l'angle du mur, elle délimite ainsi un vaste rectangle, haut de 7 à 8 m et large de 7 m. Cette césure sépare la maçonnerie M 16 (UC 58, 64 et 66), correspondant à ce rectangle, et la maçonnerie M 20 (UC 65 et 67). Le rapport d'antériorité est très clair en raison de l'englobement de la première maçonnerie citée par la maçonnerie M 20, qui se retrouve de nouveau dans une position de surélévation, similaire à celle qu'elle occupe sur le mur ouest. Il faut cependant noter que la reprise de l'angle nord touche toute la hauteur du mur et possède une largeur très importante, amplifiant ainsi le phénomène repéré dans le cas précédent. Par ailleurs, la césure possède des contours relativement réguliers, ce qui la distingue des précédentes. Malgré cela, elle est également révélatrice de l'état de ruine qui touchait le mur est existant au moment de la surélévation. Il est néanmoins probable que, préalablement à la construction du nouveau mur, l'ancien ait été arasé, nettoyé afin d'offrir une assise solide.

Une deuxième césure géométrique (C 5) a été mise en évidence sur le même mur, mais cette fois uniquement sur le parement interne (planche C 2.23). Fermée et très régulière, elle constitue un rectangle parfait de 5,80 m de long pour 2,20 m de large, qui correspond au reparationnage (UC 63) du mur est à la suite de l'amputation de son parement<sup>1581</sup>.

Les dernières césures géométriques, plus modestes, se situent dans l'angle extérieur sud-ouest du cuvier. Si l'une d'elles se trouve sur le mur sud (C 23) et l'autre sur le mur ouest (C 19) – ce qui explique qu'elle possède toutes les deux un numéro d'inventaire –, elles n'en constituent pas moins

<sup>1579</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.4.3., La porte haute b 6. La récupération du seuil de cette même porte intervient quand à elle par une reprise en sous-cœuvre.

<sup>1580</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.3.

<sup>1581</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.2.

un ensemble cohérent puisqu'elles se rejoignent dans l'angle, à 287,50 m NGF. Composite, la première césure (C 23) commence dans l'angle supérieur du mur ouest sous la forme d'une césure périmétrale simple entourant la porte haute (b 6)<sup>1582</sup>. Si elle est assez régulière le long du piédroit, elle s'écarte au contraire largement de la baie au niveau du seuil. Elle descend ainsi assez régulièrement jusqu'à son niveau inférieur, qui se trouve ainsi à plus de 2 m en dessous de ce seuil. Elle rejoint alors la césure du mur sud (C 19), qui se développe presque horizontalement sur environ 1 m avant de plonger verticalement jusqu'au niveau du sol actuel. Ces deux césures limitent, en partie basse, la maçonnerie M 15 (UC 101 et 111) et, en partie haute, la maçonnerie M 17 (UC 106 et 112), qui s'avère ainsi être la plus récente. La construction ancienne M 15 est finalement représentée sur le mur ouest et sur l'extrémité du mur sud, mais elle est absente de la moitié ouest de ce même mur – à l'exception du chaînage d'angle –. Conjugué à la forme particulière que prend la césure, ce constat permet de déterminer une chronologie relative des événements constructifs. La maçonnerie M 15 devait initialement occuper l'intégralité des murs sud et ouest, formant à leur jonction un angle de bâtiment. Dans un second temps, elle s'est visiblement effondrée dans la moitié ouest du mur sud, entraînant également l'angle supérieur du mur ouest. La maçonnerie M 17 est enfin venue pallier la lacune du bâtiment, en joignant les deux parties anciennes.

#### 1.1.2.3. Les césures linéaires

Située sur le parement interne du mur sud, la première césure (C 17) est verticale (planche C 2.66). Elle est à une distance d'environ 7 m par rapport à l'angle ouest du mur. Reconnue sur une hauteur totale d'environ 6 m, elle est très régulière au-dessus de l'extrados de l'arc formeret est, mais plus irrégulière au-dessous. À compter de 287,80 m NGF, elle devient en effet légèrement biaise. Cette césure distingue, d'une part, la maçonnerie M 15 (UC 4 et 38), du côté est, et, d'autre part, les maçonneries M 17 (UC 2 et 6) et M 20 (UC 34). La maçonnerie M 15 se révèle donc antérieure aux deux autres, à qui elle sert d'assise en partie basse et de point d'appui en partie haute. La maçonnerie M 20, qui est venue ici boucher l'emplacement des arcs après la récupération de leurs voussoirs, est ici postérieure à la maçonnerie M 3. La localisation précise et la forme de la césure intéressent directement les relations entre les maçonneries M 15 et M 17. Ainsi positionnée, cette césure verticale correspond en effet à l'emplacement du mur de refend, c'est-à-dire la façade ouest primitive, de la maison sud<sup>1583</sup>. Il est alors vraisemblable que la maçonnerie M 15 ait occupé la moitié ouest du mur sud, avant de s'effondrer et d'être remplacé par la maçonnerie M 17. Nous rejoignons ainsi l'hypothèse formulée précédemment lors de l'analyse des césures géométriques C 18 et C 22.

La seconde césure linéaire (C 1) a été repérée à la base du mur nord, sur son parement interne, grâce au sondage ouvert dans cet angle du bâtiment. Régulière et pratiquement horizontale, elle n'a

<sup>1582</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.4.3., La porte haute b 6.

<sup>1583</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.3.2.

donc été reconnue que sur une longueur limitée d'environ 2 m. Elle se trouve en outre à 289 m NGF. Séparant la maçonnerie M 16 (UC 61) de la maçonnerie M 20 (UC 62), elle témoigne clairement de la postériorité de cette dernière. Son horizontalité témoigne quant à elle de l'implantation du nouveau mur sur un mur antérieur arasé à un niveau bas. En confrontant ce constat avec les conclusions apportées grâce à l'analyse des césures erratiques (C 7 et C 20), il apparaît alors que la maçonnerie M 20 ne fait que surélever et compléter dans l'angle nord les maçonneries antérieure à l'est comme à l'ouest alors qu'elle reprend la quasi-totalité de l'élévation au nord. Au moment de sa construction, le bâtiment antérieur était donc particulièrement en mauvais état, soit qu'il ait plus durement touché par la ruine à la suite d'un abandon, soit qu'il ait été intentionnellement détruit.

#### 1.1.2.4. Un premier phasage

L'analyse des maçonneries a fait apparaître six maçonneries de type différent, qui cohabitent de manière inégale au sein du cuvier de Savigny. Les maçonneries M 15, M 16, M 17 et M 20 concernent véritablement le bâtiment dans sa globalité tandis que les deux autres se rattachent à des aménagements très ponctuels. L'analyse des césures inter-maçonneries apporte quant à elle une mise en perspective chronologique. Elle donne d'abord des relations d'antériorité-postériorité, qui suggèrent les premières conclusions. Mais elle permet également d'aborder la réalité de la construction à travers les conditions d'une démolition ou d'une reconstruction.

En récapitulant les données ainsi obtenues – du plus récent au plus ancien –, la maçonnerie M 20, caractérisée par un moyen appareil de pierres mis en œuvre sans soin, se retrouve dans tous les murs du cuvier, dans des proportions plus ou moins élevées : reconstruction quasi-totale du mur septentrional et de l'angle nord du mur oriental ; surélévation partielle des murs occidental, méridional et oriental. Elle détermine ainsi un bâtiment presque carré, dont les dimensions sont vastes (12,40 x 11,40 m hors-œuvre). La construction de cette maçonnerie M 20 s'inscrit visiblement dans la transformation et la réhabilitation d'un bâtiment antérieur, déjà partiellement ruiné. En témoignent les nombreux bouchages de baies antérieures, telles que les portes basses b 2 et b 7 ou les portes hautes b 6, b 11 et b 12... Les nombreuses césures, sur les murs est ou sud par exemple, suggèrent quant à elles un état d'abandon, ayant entraîné d'inévitables chutes de matériaux, mais aussi un travail de récupération réalisé par les maçons.

Toutes les autres maçonneries lui sont donc antérieures et suggèrent donc un bâtiment primitif lui-même hétérogène. À ce stade de l'analyse, toutes ne sont pas encore recalées dans la chronologie relative. Les maçonneries M 15 et M 17 ont néanmoins pu être recalées l'un par rapport à l'autre, grâce aux importantes césures visibles sur le mur ou dans l'angle du mur ouest. La maçonnerie M 15, distinguée par son appareil mixte de pierres et de briques, se retrouve précisément à l'extrémité du mur sud, sur toute la surface du mur ouest, mais aussi dans l'angle du

mur nord. Elle délimite ainsi un bâtiment rectangulaire, dont la limite orientale n'a pas été reconnue. Large de 12,40 m et long d'au moins 14 m hors-œuvre, cet édifice a visiblement subi un effondrement partiel dans son angle sud-ouest, qui a mis à bas toute la moitié ouest du mur sud – jusqu'au mur de refend de la maison adjacente – ainsi que l'angle supérieur sud du mur ouest. C'est la maçonnerie M 17, caractérisée par son appareil mixte de pierres de taille et de moellons, qui a comblé l'espace laissé vide par cet accident. Elle se retrouve donc essentiellement sur la moitié ouest du mur sud. Elle s'assoit véritablement sur les ruines de la maçonnerie M 15 et pourrait alors avoir la même emprise au sol que l'édifice précédemment évoqué.

Parmi les maçonneries qui ont visiblement joué un rôle important dans l'histoire monumentale du cuvier, il en est une qui n'apparaît pas dans cette chronologie relative des constructions antérieures à la maçonnerie M 20. Essentiellement représentée au sud du mur oriental, la maçonnerie M 16 se singularise par son petit appareil de pierres irrégulier. Elle peut être rapprochée du mur perpendiculaire disparu, sans qu'une connexion archéologique puisse cependant être certifiée. Nous pouvons simplement avancer que la maçonnerie M 20 pallie son état de ruine avancé, sans aucune étape intermédiaire.

### 1.1.3. Le voûtement

Sur les parements intérieurs des murs du cuvier, subsistent également les traces évidentes de quatre voûtes d'ogives. Le tracé des arcs doubleaux et formerets doit être étudié avec autant d'attention que les trois supports d'angle existant au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est du bâtiment (planches C 2.136, C 2.138 et C 2.139). Analyser ainsi les vestiges positifs et négatifs de cet aménagement permet d'aborder sa construction et son profil, et de déterminer ses relations avec les maçonneries auparavant présentées.

#### 1.1.3.1. Les supports de voûte

Les supports de voûte trahissent la morphologie très particulière des voûtes disparues et nécessitent, par conséquent, une mise au point terminologique. À la naissance de l'arc sud-ouest se trouvent en effet quatre pierres de taille formant sommier : un bloc inférieur, marquant le départ de la courbe, deux blocs intermédiaires et un bloc supérieur, recevant, sur son lit d'attente en coupe, le premier claveau oblique. Or, d'après les dictionnaires d'architecture courants, le sommier désigne une pierre unique qui, munie d'un lit de pose horizontal et d'un lit d'attente en coupe, marque la naissance de l'arc tout en recevant son premier claveau<sup>1584</sup>. Ce vocabulaire traditionnel n'est donc pas adapté au cas de figure rencontré dans le cuvier. Par convention, le bloc inférieur et le bloc supérieur seront respectivement désignés sous les termes de « sommier » et « bloc d'attente ». Les deux blocs intermédiaires ne recevront pas d'appellation particulière. Les supports sont

<sup>1584</sup> PÉROUSE DE MONTCLOS, 2004 ; NOËL, 1968.



partiellement masqués par la voûte actuelle du Musée. Ils sont visibles sur une hauteur comprise entre 0,72 et 2,40 m, qui correspondent au sommet des fûts de colonne et à la naissance des voûtes, plus ou moins bien conservée. Leurs vestiges, homogènes d'un angle à l'autre, permettent malgré tout de restituer leur profil général : ils sont constitués d'une colonne cylindrique, de diamètre large, et de blocs moulurés, divisés en trois parties, pour recevoir les arcs et l'ogive. S'ajoutent à eux les modestes fragments d'ogives découverts dans le sondage réalisé dans l'angle sud-ouest du bâtiment.

### *Les matériaux*

Les supports se caractérisent par l'association de deux pierres de natures différentes. Les tambours des fûts sont taillés dans du grès rosé, les blocs des arcs dans du calcaire jaune (planches C 2.107 à C 2.11, C 2.113)<sup>1585</sup>. Le phénomène soulève la question de la contemporanéité des deux éléments de supports. Signalons toutefois que le calcaire apparaît en même temps que les moulures<sup>1586</sup>, ce qui pourrait également suggérer une utilisation raisonnée de ces matériaux en fonction de leurs propriétés physiques. La porosité du grès peut lui permettre d'absorber l'humidité du sol et le calcaire très tendre se prête en revanche très bien à la sculpture. Les dimensions des blocs de grès ou de calcaire sont conséquentes : à titre d'exemple, les hauteurs des tambours sont hétérogènes, mais dépassent généralement les 25 cm. Deux pierres font exception dans les supports sud-est et sud-ouest : placés sous le premier calcaire, elles mesurent respectivement 14 et 20 cm de haut et s'adaptent vraisemblablement au niveau recherché pour la naissance des arcs. Quant il a pu être mesuré – sur le support sud-est –, le rayon du fût est égal à 30 cm environ.

### *La mouluration*

Le support sud-ouest permet d'étudier la mouluration, qui est visiblement identique sur le sommier du support sud-est. Sur les blocs accompagnant la naissance de l'arc se trouve un ensemble de moulures complexe, à modénature accentuée. Prenons l'exemple du bloc d'attente, qui est clairement subdivisé en trois parties égales, destinées à recevoir les deux arcs et l'ogive en nervure (planche C 2.108). Les parties périphériques sont simplement dotées d'un tore et d'une gorge à profils segmentaires, séparés par des filets. La partie centrale a été volontairement buchée ; mais ses fragments trouvés en fouille ont permis de restituer fidèlement son profil. Elle affiche un filet central, large et peu saillant, encadré par des baguettes, puis par des doucines. L'ogive présentait nécessairement le même système de moulures. Par ailleurs, le relevé du profil, effectué à l'horizontale, fait par ailleurs clairement apparaître l'asymétrie de ce bloc : à titre d'exemple, les arêtes séparant les parties périphériques de la partie centrale présentent des variations importantes de largeur et de profondeur.

<sup>1585</sup> Ce cas de figure est avéré pour les supports sud-ouest et sud-est, seulement soupçonné pour le support nord-ouest, dont ne subsiste qu'une partie du fût.

<sup>1586</sup> Les vestiges d'un voussoir et de la clef de l'arc doubleau sud témoignent de l'utilisation du calcaire jaune pour les arcs, et sans doute, pour les voûtes elles-mêmes.

*Les mortiers*

Au total, six échantillons de mortier ont été prélevés dans ces supports de voûte, à des emplacements stratégiques : les fûts des supports nord-ouest – P 09.240 – et sud-est – P 09.228 et 9.231 – ainsi que le fût – P 09.86 et 9.224 – et le tas de charge – P 09.220 – du support sud-ouest. La majorité d'entre eux appartient au groupe Gr 7 alors qu'un seul se rattache au Gr 11 (P 09.86). Mais cet échantillon isolé se situe dans un secteur – le fût du support sud-ouest – où le Gr 7 est également représenté (P 09.224). L'analyse des mortiers a conclu à l'équivalence de ces deux groupes, qui constituent à eux seuls 76 % des prélèvements effectués dans la maçonnerie M 17. Les supports de voûte pourraient ainsi appartenir à cette construction. L'analyse des négatifs des arcs devrait permettre dès à présent de vérifier cette hypothèse.

*Connexions avec les maçonneries*

Si deux arcs sont effectivement dans l'environnement de cette maçonnerie M 17, les deux autres sont en revanche proches des maçonneries M 15 et M 16, ce qui pourrait d'emblée mettre à mal l'hypothèse précédente. Les connexions entre les supports et les maçonneries doivent alors être examinées avec attention.

Sur le mur sud, le support sud-ouest est associé à la maçonnerie M 17 (UC 41, 42 et 56), qui se présente sous la forme d'un moyen appareil de moellons bien assisés (planche C 2.117)<sup>1587</sup>. Si les assises ont des hauteurs inférieurs à celles des tambours, elles fonctionnent cependant très bien avec le fût de colonne. L'appartenance du support à la maçonnerie M 17 est ici avérée. Sur le mur ouest, le même support côtoie en revanche la maçonnerie M 15 (UC 21 et 22) (planche C 2.114). Il en est d'ailleurs séparé par une césure périmétrale très nette (C 22), qui se développe de manière assez régulière sur toute sa hauteur, à une distance comprise entre 0,10 et 0,20 m. Le support a donc ici été inséré dans une maçonnerie M 15 préexistante, avec un soin particulier à en croire l'étroitesse de la césure et le faible nombre de petites pierres de calage. L'étude des maçonneries et des césures a démontré que l'angle sud-ouest du bâtiment avait été reconstruit, au moyen de la maçonnerie M 17, pour pallier l'effondrement partiel de la maçonnerie M 15. Les données relatives au support de voûte s'insèrent parfaitement bien dans ce schéma : au sud, le support est construit en même temps que le nouveau mur ; à l'ouest, il est, au contraire, inséré dans le mur préexistant.

Le support nord-ouest représente un cas de figure particulier (planche C 2.113). Il joint la maçonnerie M 20, qui condamne une porte b 2. La présence de ce bouchage contre le fût de colonne interdit toute conclusion immédiate sur les connexions archéologiques entre le support et la maçonnerie antérieure. Le dernier bloc du linteau de la porte possède cependant une particularité intéressante : sa surface est partiellement bûchée de manière à former une courbe convexe, qui se

<sup>1587</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.3.

trouve dans la continuité du fût. Il existe donc une contemporanéité potentielle entre le support de voûte et la porte b 10, qui devra être vérifiée lors de l'analyse de cette dernière<sup>1588</sup>.

Dans l'angle sud-est du cuvier, le dernier support de voûte côtoie, sur le mur sud, la maçonnerie M 15 (UC 5) et la porte b 10 (planche C 2.111 et C 2.112). À travers son sommier et ses premiers claveaux, qui ont laissé leur empreinte sur le parement, l'arc s'avère clairement inséré aussi bien dans la maçonnerie que dans la porte (planches C 2.26 et C 2.27). Sur le mur est, en revanche, le même support est associé à la maçonnerie M 16, par le biais du mur dérasé (UC 58). Une césure C 5 sépare, sur toute la hauteur du support, le parement régulier et les pierres plaquées contre le fût, dans un désordre révélateur d'une fonction de calage. Dans l'angle sud-est du bâtiment, le support de voûte est donc postérieur à la maçonnerie M 15 et à la porte b 10, ainsi qu'à la maçonnerie M 16, qui condamne d'ailleurs la moitié ouest de cette porte. L'analyse des supports de voûte, tant dans leur mode de construction que dans leurs connexions avec les maçonneries adjacentes, aboutit donc à leur postériorité par rapport aux maçonneries M 15 et M 16 et à leur contemporanéité par rapport à la maçonnerie M 17.

#### 1.1.3.2. Le tracé des arcs

Restituer le tracé et la forme des arcs formerets et doubleaux est fondamental pour tenter de comprendre le fonctionnement du voûtement, mais aussi l'organisation du bâtiment. L'arrachement des voûtes, mais aussi des arcs, s'est accompagné d'une enduction des maçonneries, qui rend cet exercice difficile. Il n'a pas causé de gros dégâts dans le cas de l'arc formeret ouest, appartenant à la maçonnerie M 17, qui occupe toute la partie occidentale du mur sud : taillées pour suivre l'intrados de l'arc, les pierres de la maçonnerie ont en effet préservé un tracé régulier, qui permet immédiatement d'identifier un arc brisé. Il a entraîné des dommages beaucoup plus importants dans les maçonneries anciennes, percées par les trois autres arcs. C'est notamment le cas de la maçonnerie M 15, qui, avec ses pierres non assisées et son mortier très friable, a nécessité un colmatage plus large. Ainsi les arcs du mur ouest présentent-ils tous deux, du côté sud, une césure C 22 très irrégulière, parfois presque verticale, qui est de toute évidence bien éloignée des intrados originels. Sur le mur sud, l'arc oriental présente lui aussi une césure C 8 très détériorée, en particulier du côté ouest. Retrouver les césures périmétrales doubles ou le tracé des arcs a donc nécessité un décroustage partiel, mais systématique. Malgré l'irrégularité fréquente des césures à l'intrados, les supports conservés et les portions de tracés d'intrados préservés apportent suffisamment de données pour proposer une restitution des arcs, fondée sur une série de tracés théoriques au compas. Les résultats présentés ci-dessous correspondent aux suppositions jugées les plus satisfaisantes pour chacun des arcs. Ils restent néanmoins purement hypothétiques.

#### *Les arcs du mur sud*

<sup>1588</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.1.4.3., La porte basse b 2.

Le mur sud se révèle particulièrement intéressant parce qu'il est presque entièrement contemporain de la construction des voûtes : aussi révèle-t-il les techniques mises en œuvre en l'absence de contraintes, comme la saillie des reins qui lie parfaitement les voûtes aux murs (planches C 2.118 et C 2.119). Ses arcs présentent en outre l'avantage d'être représentés par deux supports d'angle, conservés au minimum jusqu'à la base de l'arc, et par le tracé presque complet de l'intrados de l'arc ouest (planche C 2.116 et C 2.117). Si aucun indice ne permet de situer le sommet des extrados, les données sont suffisantes pour envisager le tracé et la forme des arcs. Le lit de pose des sommiers correspond à l'axe de naissance des arcs, qui se situe donc à 286,25 m NGF. D'après le support sud-ouest, les premiers claveaux obliques sont en revanche surélevés d'environ 1 m par rapport aux sommiers. Ils donnent ainsi aux arcs une plus grande envergure. Par ailleurs, les faîtes des intrados, toutes deux conservés, sont situées au même niveau de 288,90 m NGF.

Pour l'arc occidental, l'hypothèse retenue envisage un arc brisé surbaissé, d'une portée de 4,20 m et d'un rayon de 3 m, avec deux centres alignés sur la naissance de l'arc. Le tracé ainsi obtenu suit très bien le négatif de l'intrados, intégralement préservé, à l'exception de la base est. Envisageant la possibilité d'avoir des arcs plus ou moins symétriques, nous avons alors tenté de superposer ce tracé à l'emplacement de l'arc oriental. Les résultats sont alors nettement moins fiables puisque les courbes théoriques passent en dessous du négatif de l'intrados, soit dans la maçonnerie M 15. Au regard de cette césure, l'hypothèse la plus cohérente envisage donc un arc brisé encore plus surbaissé, avec des centres alignés, non plus sur le lit de pose du sommier, mais sur son lit d'attente, soit à 286,65 m NGF. Ainsi tracé, l'arc aurait alors une portée de 4 m pour un rayon de 2,30 m. Les arcs ainsi restitués ménageraient entre eux un espace suffisant pour un support intermédiaire, large de 0,55 m au niveau du piédroit. Ce support pourrait ainsi recevoir les retombées de deux arcs et d'une ogive, épais d'environ 20 cm. Aucun indice ne permet toutefois de préciser la nature de ce support.

#### *Les arcs du mur ouest*

Sur le mur ouest, les arcs sont globalement très détériorés (planche C 2.114 et C 2.115). Malgré une césure périmétrale très éloignée de son intrados, l'arc sud a néanmoins conservé des vestiges positifs d'une grande importance : le support d'angle évidemment, mais surtout les fragments en place d'un voussoir et de la clef. Au contraire, l'arc nord n'a gardé que l'empreinte de son intrados, sur la quasi-totalité du tracé, à l'exception de la base sud.

Renseigné par le support de l'angle sud-ouest, l'arc sud possède les mêmes caractéristiques que l'arc ouest du mur sud : une naissance à 286,25 m NGF et un sommier situé 1 m plus haut. La conservation partielle de sa clef, sous le colmatage de l'arc arraché, permet de restituer le faîte de l'intrados à 289,20 m et celui de l'extrados à 289,45 m. Il faut alors souligner la faible épaisseur de la voûte, qui se limite à 25 cm. L'hypothèse retenue consiste toujours en un arc brisé, d'une portée de 5 m et d'un rayon de 3 m. Les centres se trouveraient au niveau de la naissance de l'arc. Le tracé

ainsi obtenu suit l'intrados conservé, à la fois à la base de l'arc, du côté sud, et à son sommet. La restitution de l'arc nord se heurte d'emblée à l'absence de repères, en dehors du faîte de l'intrados logiquement placé à 289,20 m NGF. Elle est donc encore plus hypothétique que les précédentes. En partant du postulat que la naissance de l'arc se trouve elle aussi à 286,25 m, nous pouvons envisager un arc brisé surbaissé d'une portée de 4,90 m et d'un rayon de 2,95 m. Le tracé ainsi obtenu suit de près le négatif de l'intrados, tant au sommet qu'à la base nord. Il passe exactement sur la pierre bûchée du linteau de la porte b 2, avant de rejoindre le fût de colonne.

Sur la base de ces propositions de restitutions, un support central, d'une largeur de 0,45 m, pourrait enfin prendre place entre les deux arcs. Il est même possible de suggérer son identification à un pilier adossé, et non pas engagé, ou un culot. En effet, sur les deux parements du mur ouest, la porte b 4 possède une césure périmétrale qui passe sous son seuil, précisément entre 286 et 286,10 m NGF. Sous cette césure C 22 s'étend la maçonnerie M 15, avec son appareil irrégulier de pierres de tout-venant. Si cette construction préexistante a bien été percée par les arcs du voûtement, elle n'a en revanche pas été perturbée à sa base par l'ancrage d'un pilier intermédiaire. L'hypothèse d'un culot collerait sans doute mieux avec les lits de coupe du support sud-ouest, qui sont finalement peu saillants.

#### *Hypothèse de restitution du voûtement*

Ces hypothèses de restitution envisagent donc pour les murs sud et ouest des arcs à la fois homogènes, par leur forme en arc brisé surbaissé, et hétérogènes, par leur tracé et leurs dimensions (planche C 2.140). Si elles ne peuvent être assurées, elles prouvent néanmoins que ces arcs ne pouvaient former qu'un ensemble composite, qui doit être mis en rapport avec le contexte de construction du voûtement. La maçonnerie M 17, à laquelle se rattachent les voûtes, correspond aux réparations d'un bâtiment antérieur, partiellement effondré. C'est donc logiquement que l'arc oriental du mur sud est édifié simultanément avec le mur tandis que les trois autres sont percés dans des murs préexistants. Ces arcs sont irréguliers parce qu'ils ont été adaptés à ce bâti ancien. Cette irrégularité, visible sur le dessin, n'était pourtant pas nécessairement perceptible dans le bâtiment en élévation. Pour prendre l'exemple du mur sud, où l'arc oriental est nettement plus surbaissé que l'arc occidental, seuls les centres ont été surélevés. Les naissances des arcs sont au même niveau, les sommiers aussi vraisemblablement. La différence de tracé devait être d'autant moins visible qu'un doubleau séparait ces deux arcs, empêchant ainsi toute vision d'ensemble.

Au-delà de ces considérations techniques, ce travail préalable renseigne également sur l'organisation interne du bâtiment presque carré (9 x 10,5 m dans-œuvre), délimité par la maçonnerie M 17. Le voûtement atteste d'abord d'une subdivision verticale, impliquant l'existence de deux niveaux de circulation superposés. Le niveau inférieur est divisé intérieurement en deux vaisseaux de deux travées, aux dimensions inégales : 4 x 5 m au sud-est, 4,20 x 5 m au sud-ouest, 4 x 4,90 m au nord-est et 4,20 x 4,90 m au nord-ouest. Son niveau de circulation ne peut

malheureusement pas être situé en altitude puisque la base des murs est prise dans la voûte de l'actuel Musée. L'étude des arcs porteurs a en revanche permis de situer le niveau des extradados à 289,45 m NGF, grâce à la clef de l'arc doubleau sud. En restituant au-dessus de cette limite un niveau de sol d'une épaisseur minimale de 10 cm, nous pouvons alors estimer le niveau de circulation supérieur à 289,55 m NGF environ.

#### 1.1.4. Les baies et les niveaux de circulation

Les baies doivent à leur tour faire l'objet d'une analyse attentive, étudiant, d'une part, leurs caractéristiques physiques, et, d'autre part, leur localisation et leur mode d'insertion dans la maçonnerie. Vingt ouvertures rythment les murs du cuvier : au total, ce sont six fenêtres et quatorze portes – dont six seulement fonctionnent avec les niveaux de sol actuels – (planche C 2.137 à C 2.139 ; annexe E 11). Elles se répartissent de manière tout à fait inégale dans les murs nord, est, ouest et sud, que nous allons aborder successivement (figure 43).

Mur	Nombre de baies	Identification des baies	État des ouvertures
Mur nord	3	1 porte ; 2 fenêtres	3 ouvertes
Mur est	3	2 portes ; 1 arcade aveugle	1 ouverte ; 2 bouchées
Mur ouest	7	5 portes ; 2 fenêtres	2 ouvertes ; 5 bouchées
Mur sud	7	5 portes ; 2 fenêtres	2 ouvertes ; 5 bouchées
Totaux	20	14 portes ; 6 fenêtres	7 ouvertes ; 12 bouchées

Figure 43. Répartition des baies au sein du cuvier

Les baies sont situées dans les quatre maçonneries principales du cuvier ; elles sont absentes des maçonneries M 18 et M 19 (figure 42). Les maçonneries M 15 et M 20 sont quant à elles très bien représentées. Les chiffres présentés ci-dessous sont néanmoins brutes de toute analyse (figure 44) : une baie n'étant pas nécessairement contemporaine de la maçonnerie dans laquelle elle se trouve, il est évidemment fondamental de vérifier la présence ou l'absence de césures périmétrales autour d'elle. Nous allons donc étudier successivement les baies de chaque mur, en commençant par les cas les plus simples pour aboutir aux cas les plus complexes.

Maçonnerie	Nombre de baies	Baies n°
M 15	10	b 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 14 et 15
M 16	2	b 16 et 17
M 17	3	b 7, 8 et 11
M 18	-	-
M 19	-	-
M 20	5	b 1, 13, 18, 19 et 21

Figure 44. Répartition des baies au sein des maçonneries

##### 1.1.4.1. Mur nord

Seulement étudié sur la base d'observations visuelles, le mur septentrional comporte trois ouvertures, en l'occurrence une vaste porte centrale et deux petites fenêtres hautes, qui sont toutes

comprises dans la maçonnerie M 20 (UC 62). Conservées dans un bon état, ces baies sont toujours en fonction à l'heure actuelle.

#### *La porte b 1*

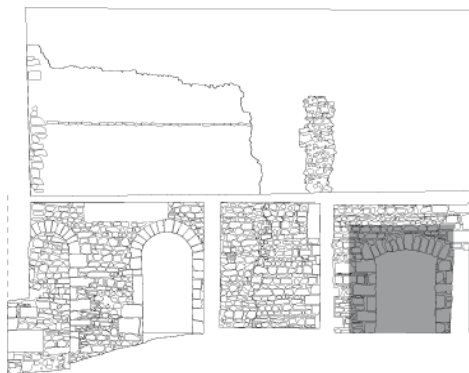
Large de 2,46 m et haute d'environ 4,50 m, la porte (b 1), munie de bouteroues, possède un seuil de plain-pied avec la rue de l'Abbaye et avec le sol de la salle supérieure du cuvier, soit à 286,38 m NGF (planches C 2.3 et C 2.4). Elle est légèrement décalée du côté ouest (4,70 m de l'angle est et 4 m de l'angle ouest). Elle est parfaitement bien intégrée à la maçonnerie M 20, dans la mesure où les piédroits sont dans l'exacte continuité des assises des parements. L'encadrement de cette porte est très homogène : l'arc en anse de panier et les piédroits, bouteroues compris, sont majoritairement construits en grès rose. Seules les pierres de seuil et un bloc du piédroit ouest sont taillés dans du calcaire blanc. Le mortier liant les blocs est de couleur beige. Assez friable, il contient beaucoup de chaux, de graviers et des cailloux, qui le rapprochent ostensiblement des groupes de mortiers observés dans la maçonnerie M 20 (Gr 2 notamment). La contemporanéité de cette porte avec le mur nord ne fait par conséquent aucun doute.

#### *Les fenêtres hautes b 18 et b 19*

Les deux fenêtres (b 18 et b 19) sont symétriques, tant dans leur positionnement sur la façade que dans leurs dimensions et leurs matériaux de construction. Mesurant environ 0,65 m de large pour 0,90 m de haut, elles sont situées juste au-dessus du niveau de l'arc de la porte précédente, soit approximativement à 291 m NGF. Elles sont également en parfaite continuité avec les parements. Les pierres utilisées pour leurs encadrements ne sont pas les mêmes à l'intérieur et à l'extérieur du cuvier. Sur le parement interne, elles sont en grès rose alors que, sur le parement externe, elles sont en calcaire jaune – à l'exception du linteau de la fenêtre est (b 18). En outre, l'observation des blocs, réalisée depuis l'intérieur du bâtiment a révélé que tous les blocs en calcaire jaune étaient des remplois, allant du simple bloc chanfreiné ou mouluré au claveau (planche C 2.5). Enfin, le mortier employé est visuellement similaire au précédent. Une nouvelle fois, la continuité entre les parements et les piédroits, mais aussi les matériaux utilisés - qui renvoient aux chaînages du mur, mêlant grès et calcaires - et le mortier employé plaident en faveur d'une contemporanéité entre les fenêtres et la maçonnerie M 20 dans laquelle elles sont situées.

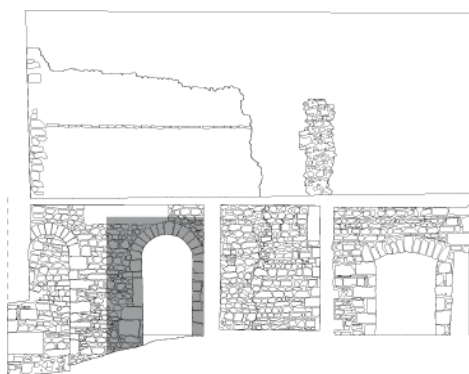
#### 1.1.4.2. Mur est

Le mur oriental du cuvier possède également trois baies, situées au niveau du Musée et donc visibles uniquement sur le parement est : une porte (b 20), donnant sur la rue de l'Abbaye ; une porte et une arcade aveugle (b 16 et b 17), donnant sur le jardin est, précisément sur la rampe d'accès menant à la cave actuelle.

*La porte b 20*

**Figure 45. Cuvier, mur est : localisation de la porte b 20**

La première porte (b 20), au nord, ouvre aujourd'hui sur l'actuel Musée de Savigny (figure 45). Elle est accessible par une volée d'escaliers droite, qui permet de gagner 2,20 m par rapport au niveau de la rue de l'Abbaye. Son seuil est placé à 283,52 m NGF. Elle donne à l'intérieur sur une nouvelle série de marches, qui descend jusqu'au sol du Musée, à 282,75 m NGF. Précisons d'emblée que cette portion du mur est – au nord du mur de clôture et sous l'auvent – a été entièrement rejointoyée au ciment : l'étude des mortiers s'avère donc impossible et la perception de l'appareil faussée. Placée dans l'angle du mur, cette porte semble cependant bien intégrée à la maçonnerie du côté sud. Les assises de petites pierres suivent assez bien les blocs des piédroits. L'encadrement de cette baie, large de 1,56 m et haute de 2,12 m, est constitué de blocs de grès rose. Les piédroits sont élevés régulièrement, avec une alternance de pierres en carreau et boutisse. L'arc surbaissé, dont la flèche est à peine 0,20 m, présente un aspect assez régulier malgré l'irrégularité logique des joints. De cette brève analyse, il ressort que cette porte est bien contemporaine de la maçonnerie M 20, existant dans l'angle nord du mur oriental.

*La porte b 16*

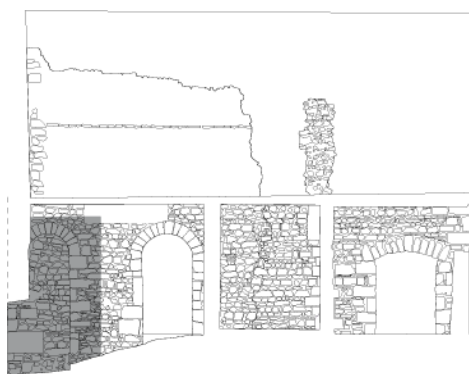
**Figure 46. Cuvier, mur est : localisation de la porte b 16**

Large de 1,30 m, haute de 2,64 m et profonde de 0,84 m, la porte centrale (b 16) possède un seuil monolithique à 283,56 m NGF, soit sensiblement au même niveau que la porte précédente (figure 46 ; planche C 2.12). De part et d'autre des piédroits, la surface du mur est, au sud, perturbée



par des trous rebouchés au ciment, et, au nord, masquée par un muret perpendiculaire au cuvier. La liaison entre l'arcade et le mur n'est donc perceptible qu'au niveau supérieur, où n'apparaît aucune césure périmétrale. Cette porte est construite en blocs de grès rose, disposés alternativement en carreau et boutisse. Son arc en plein cintre est composé de quatorze claveaux, qui mesurent 30 cm de long et 12 à 18 cm de large à la base. Seule la clef excède légèrement ces dimensions moyennes, avec une longueur de 33 cm et une largeur de 20 cm. La baie possède un bouchage, constitué de moellons de béton, qui est installé au-delà des parois, côté ouest. Elle n'a donc pas toujours été bouchée.

#### *L'arcade sud b 17*



**Figure 47. Cuvier, mur est : localisation de l'arcade b 17**

La deuxième baie (b 17) présente de fortes similitudes par rapport à la porte précédente, dont elle est séparée par une distance courte de 2,88 m (figure 47 ; planche C 2.13). Elle possède une largeur de 1,06 m pour une hauteur de 3,46 m et une profondeur de 0,88 m. Son seuil a disparu, mais peut néanmoins être restitué à 283,04 m NGF en raison d'une rupture horizontale entre le grand appareil des piédroits et le petit appareil de la base du mur. Il se trouve donc potentiellement à 0,50 m en dessous du niveau de seuil des deux autres portes. Comme la porte précédente, cette baie semble fonctionner avec la maçonnerie M 16, étant donné qu'aucune césure périmétrale ne cerne sa partie haute. De surcroît, cette arcade a la spécificité de reposer sur un piédroit au nord et sur le linteau d'une porte perpendiculaire (b 10), ménagée dans le mur sud du cuvier (planche C 2.14). Le piédroit et l'arc sont constitués de blocs en grès rose. Les onze claveaux de l'arc en plein cintre ont des dimensions équivalentes à ceux de la porte centrale (30 cm de long pour 15 cm de large environ). La clef ne se distingue pas du lot. Seul le sommier possède une largeur beaucoup plus importante de 30 cm. Mariés entre eux sur toute leur hauteur, le fond et la paroi de cette baie sont construits en petit appareil de pierres, assisées plus ou moins régulièrement et liés avec un mortier beige et granuleux. Ils sont sans conteste contemporains de la construction du mur est, ce qui signifie que l'arcade était primitivement aveugle.

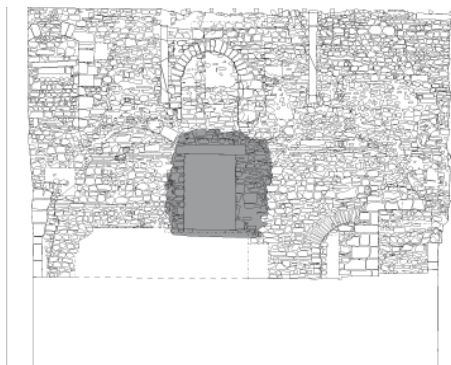
En conclusion de cette analyse des baies du mur oriental, il apparaît que la maçonnerie M 20 trouve ici une seconde porte, permettant cette fois d'accéder à la salle inférieure du cuvier. La

maçonnerie M 16, qui lui est antérieure, se trouve quant à elle dotée d'une porte, pas tout à fait centrée, et d'une arcade aveugle au sud.

#### 1.1.4.3. Mur ouest

Sept baies, dont deux seulement sont ouvertes, subsistent actuellement sur le mur ouest du cuvier : parmi elles, cinq portes correspondent à au moins trois niveaux différents. Les deux autres sont une fenêtre haute et une très petite ouverture rectangulaire, qui pourrait être qualifiée de « soupirail » si elle n'était pas implantée à 6,20 m de la base des murs ! Ces baies se partagent entre trois maçonneries distinctes, avec une forte majorité pour la maçonnerie M 15 – six ouvertures – et un exemplaire unique pour la maçonnerie M 20. Presque toutes sont visibles sur les deux parements du mur ; en revanche, les baies hautes n'ont été véritablement étudiées que depuis l'intérieur du cuvier, en raison de l'inaccessibilité des parties hautes extérieures.

#### *La porte b 4*



**Figure 48. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 4**

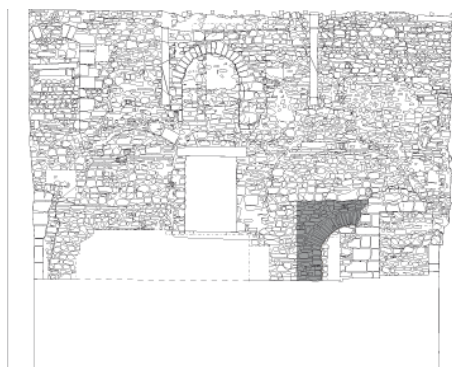
Large d'1,40 m et haute de 2 m, la porte b 4 semble fonctionner avec le bâtiment dans sa configuration actuelle : son seuil, implanté à 286,40 m NGF, correspond en effet au niveau de sol de la salle supérieure (figure 48 ; planche C 2.46 et C 2.47). Il est pourtant situé à 2 m du niveau de sol extérieur. Pratiquement centrée sur le mur, cette baie est légèrement décalée vers le sud (4 m de l'angle sud ; 5,80 m de l'angle nord). Elle est en outre située dans la maçonnerie M 15, au point de rencontre des deux négatifs d'arcs (UC 23 et 26). Cette ouverture paraît d'emblée très hétérogène avec son linteau de bois, ses piédroits grossiers et son seuil instable. Les piédroits sont en effet construits en gros blocs de grès et de calcaire jaune, séparés par des joints très épais, qui incluent maintes tuiles et petits pierres plates. Le seuil est quant à lui constitué de deux sections de fûts de colonnes, l'un d'eux étant d'ailleurs renversé. Ces deux blocs moulurés, également en calcaire jaune, ont tendance à se déliter.

Le mortier de construction a fait l'objet de quatre prélèvements, qui se répartissent en deux groupes. Le groupe Gr 4 est représenté par trois échantillons (P 55, 64 et 69), pris sur le parement interne. De couleur beige-jaune, ce mortier est très friable en raison d'une teneur excessive en

chaux. Il comporte également beaucoup de sables grossiers, des graviers et des cailloux, mais aussi quelques fragments de végétaux et de charbon. Le groupe Gr 1, déjà rencontré lors de l'analyse de la maçonnerie M 20, ne comporte qu'un seul échantillon (P 11.16), prélevé sur le parement externe, au-dessus du linteau de la porte<sup>1589</sup>. Nettement plus dur, il possède toujours beaucoup de chaux, mais surtout davantage de graviers et de cailloux que de sables. Ces deux mortiers sont assez différents l'un de l'autre, mais ont pour point commun leur teneur en chaux importante, leur granulométrie assez grossière et les inclusions de végétaux, qui les rapprochent effectivement de la maçonnerie M 20, qui scelle les constructions antérieures.

Par ailleurs, une césure périmétrale entoure cette porte sur ses quatre côtés. Malgré ses contours assez réguliers, elle révèle une forme assez particulière. Au sud, elle suit de très près le piédroit, dont elle n'est distante que de 0,50 m en moyenne. De la même manière, elle est très proche du seuil (0,20 m sur le parement interne ; 0,12 à 0,20 m sur le parement externe). Elle est au contraire beaucoup plus large au nord – 0,80 à 1 m – comme au-dessus du linteau – 0,60 à 1 m. Cette césure sépare la porte b 4 de la maçonnerie M 15, avec son appareil de pierres et de briques, mais aussi de la maçonnerie M 17, avec les restes tangibles du pilier central des arcs doubleaux. Elle confirme donc l'appartenance de la porte à la maçonnerie M 20, et sa postériorité par rapport à la maçonnerie M 15, mais aussi par rapport au voûtement. Sa forme asymétrique renvoie d'ailleurs probablement à l'opération délicate que constitue le remplacement d'un pilier engagé par une porte<sup>1590</sup>.

### *La porte basse b 3*



**Figure 49. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 3**

La porte b 3 du mur ouest a pu être étudiée sur ses deux faces (figure 49). À l'intérieur du cuvier, elle a aujourd'hui le sommet de son arc au niveau du sol de la salle supérieure. Elle a néanmoins pu être observée sur une hauteur totale de presque 2 m grâce au sondage ouvert dans l'angle nord-ouest du bâtiment (planches C 2.38, C 2.42 et C 2.43). À l'extérieur, elle est en partie masquée par un mur perpendiculaire, qui est venu s'appuyer approximativement au centre de l'arc. Elle a malgré tout pu être étudiée de part et d'autre de cet aménagement postérieur (planches C 2.39, C 2.44

<sup>1589</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.6.

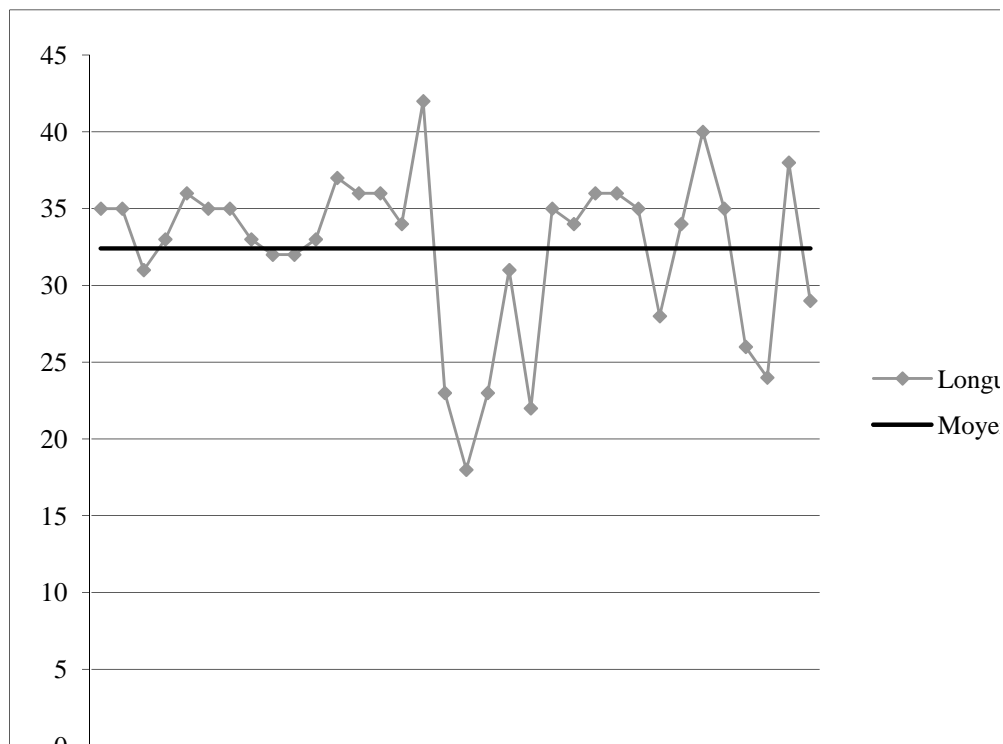
<sup>1590</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.3.

et C 2.45). Très proche de l'angle nord du mur, la porte considérée est, comme la précédente, incluse dans la maçonnerie M 15. Bouchée et partiellement détruite par une porte postérieure (b 2), elle n'a en outre conservé que son piédroit sud et les deux tiers de son arc en plein-cintre. Mesurable sur le parement interne, la flèche de l'arc permet pourtant de restituer la largeur de la porte, qui équivaut à  $0,92 \times 2 = 1,84$  m. Pris dans la voûte de la salle inférieure, le seuil est aujourd'hui masqué. Estimer la hauteur de la porte s'avère donc impossible en l'état.

La mise en œuvre de la porte b 3 associe sur chaque parement des matériaux non traversants : briques pour l'arc et pierres en calcaire blanc ou grès rosé pour le piédroit. Éléments fondamentaux de l'arc, les briques méritent d'être étudiées afin d'être comparées avec celles de la maçonnerie M 15. Leurs dimensions accusent quelques variations (annexe E7). Les claveaux de l'arc mesurent en moyenne 32,4 cm de long, avec un écart-type relativement important de 5,3 cm. Ils ont en revanche des largeurs plus homogènes, avec une moyenne de 5,82 cm pour un écart-type de 1,1 cm seulement. Ces dimensions sont nettement plus importantes que celles des briques composant les arases de l'ensemble n° 2 : + 4,9 cm pour les longueurs et + 1 cm pour les largeurs<sup>1591</sup>. L'écart-type des longueurs par rapport à la moyenne est en revanche beaucoup plus faible que pour les briques évoquées précédemment (-6,2 cm) : le lot des briques de l'arc semble donc plus homogène. La dispersion des valeurs autour de la moyenne reste malgré tout assez importante, comme le montre le graphique proposé ci-dessous (figure 50).

La confrontation de ces données statistiques avec les relevés d'élévation permet néanmoins d'avancer deux remarques. D'une part, les briques de petite longueur se trouvent systématiquement à la naissance des arcs, c'est-à-dire à un endroit où une ou plusieurs briques secondaires peuvent les prolonger dans la maçonnerie. D'autre part, les briques de grande longueur se trouvent essentiellement sur le parement externe du mur : à l'intérieur du bâtiment, l'arc étant extradossé, les claveaux de briques sont nécessairement beaucoup plus homogènes. Les blocs du piédroit sont quant à eux de dimensions hétérogènes, et pas forcément plus importantes que ceux de la maçonnerie. À l'intérieur, ils sont longs de 16 à 24 cm pour une hauteur proche de 12 cm. À l'extérieur, ils mesurent 14 à 54 cm de long pour 8 à 18 cm de haut. Un seul calcaire présente des traces d'outils de taille, à savoir un layage espacé et peu marqué.

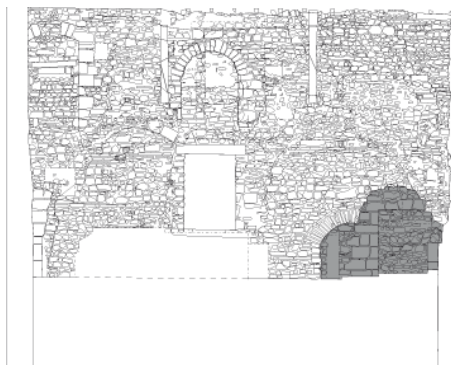
<sup>1591</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.1., Les parements.



**Figure 50. Cuvier, mur mur ouest : longueur des briques de la porte b 3**

Malgré une construction similaire, le traitement de la porte n'est pas identique sur les deux parements. En plus d'être souligné par un extradoss, composé de briques – plus fines (4 - 5 cm) et surtout plus courtes (12 - 22 cm) –, l'arc intérieur possède un double décrochement à sa naissance : la brique et le calcaire, qui constituent ce qui pourrait être appelé le sommier de l'arc, sont en retrait de 5 cm par rapport au premier bloc du piédroit. De la même manière, le premier claveau est en retrait par rapport à ces deux éléments. Sur le parement interne, la porte b 3 semble donc avoir bénéficié d'un traitement particulier. À l'image de son piédroit irrégulier, la face externe est moins soignée : à 287 m NGF, soit 0,88 m en dessous du sommet, existe par exemple un bloc mouluré et saillant, qui s'apparente à un tailloir sans pour autant en occuper la position. L'identification de ce bloc à un remploi est probable.

En raison de l'hétérogénéité relative des briques, quatre échantillons de mortier ont été prélevés dans l'arc, dont un seul sur le parement externe (P 11.2). Trois d'entre eux appartiennent au groupe Gr 14 (P 09.17, 9.26 et 9.27), qui désigne le liant le plus abondamment utilisé dans la maçonnerie M 15. Le dernier se rattache au Gr 12, qui se distingue du précédent par une teneur en chaux plus importante (P 11.2). Assez friables, ces mortiers comportant beaucoup de sables grossiers, de graviers et de cailloux, de couleur rose, bleue et grise, sont néanmoins équivalents. Ils sont tous deux employés, avec une fréquence variable, dans la maçonnerie M 15, en particulier sur le mur ouest du cuvier. En dépit des dimensions particulières des briques, cette porte b 3 appartient donc clairement à la première maçonnerie identifiée, avec laquelle elle est d'ailleurs en parfaite continuité. La méconnaissance de son niveau de seuil est évidemment dommageable.

*La porte basse b 2*

**Figure 51. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 2**

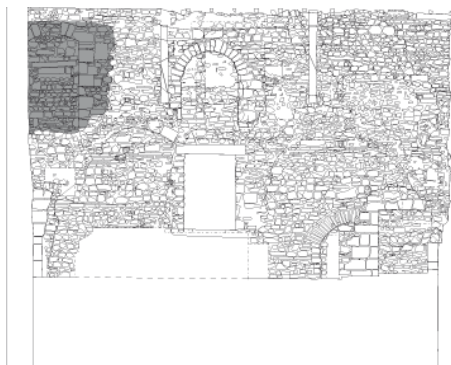
Située dans l'angle nord du mur occidental, au-delà même de la porte précédente, la deuxième porte basse b 2 figure également dans la maçonnerie M 15 (figure 51). Elle est aujourd'hui visible sur ses deux parements. Côté intérieur, avec un linteau juste au-dessus du niveau de sol de la salle supérieure, elle a néanmoins pu être observée sur une hauteur de 2 m grâce au sondage évoqué précédemment (planches C 2.38, C 2.40 et C 2.41). À l'extérieur, elle est visible depuis le cabanon sud-est (planche C 2.44). Cette porte a subi des destructions lourdes, en particulier sur le parement externe : seul son piédroit sud est conservé en intégralité, tandis que le linteau est préservé – partiellement – sur le parement interne uniquement.

Elle est maçonnée en grand appareil de grès rosé, avec des blocs de dimensions variables – 20 x 28 cm pour le plus petit et 60 x 20 cm pour le plus long. Des traces de chanfrein, observées sur le parement externe, témoignent de sa mise en œuvre soignée. Elle présente pourtant des anomalies d'un point de vue technique. Le piédroit sud, en connexion avec les quelques pierres de taille de la maçonnerie adjacente, révèle par exemple aux assises n° 3 et 4 une surprenante superposition de joints. Le linteau clavé semble lui-même aberrant : si la clef possède logiquement deux montants biaisés dans un sens contraire, les blocs latéraux ont en revanche des particularités *a priori* peu compatibles avec le rôle porteur d'un linteau. Le bloc sud est un peu informe, mais surtout le bloc nord est taillé de manière à présenter deux montants parallèles, ce qui n'est pas logique pour un linteau autobloquant. Par ailleurs, le dernier bloc du linteau au nord se trouve – en projection – à seulement 8 cm du support nord-ouest de la voûte (UC 59), ce qui ne laisse aucune place pour le piédroit nord. La seule hypothèse envisageable est alors de considérer que la porte b 2 était articulée avec le support de la voûte. Or le dernier bloc du linteau – celui qui présente deux montants parallèles – est justement bûché en surface sur une épaisseur d'environ 6 cm. La courbe ainsi obtenue est de fait dans la continuité de l'intrados de l'arc ouest. Mais elle est aussi en symétrie avec le montant opposé du bloc. En contrebutant ainsi le linteau, le support de voûte pallie aussi l'anomalie auparavant soulignée.

Trois prélèvements de mortier ont été réalisés dans l'encadrement de cette porte b 2. Deux d'entre eux appartiennent au groupe Gr 11 (P 09.28 et 9.29) tandis que le dernier rejoint le groupe Gr 7 (P 09.250). Les mortiers de ces deux groupes ont été jugés équivalents en raison de leurs caractéristiques communes, qui concernent la porosité, la teneur importante en sables grossiers, mais faible ou nulle en graviers et cailloux, mais aussi la présence de nodules de chaux et de petits fragments végétaux. Ils se distinguent essentiellement par une nuance de teinte, qui s'explique sans doute par une plus grande proportion de chaux dans le Gr 7. Or ces deux groupes de mortiers constituent à eux seuls 76 % des échantillons prélevés dans la maçonnerie M 17 et 75 % des échantillons pris dans les vestiges du voûtement. La contemporanéité de la porte b 2 et du support nord-ouest de la voûte, suggérée sur la base de considérations techniques, s'en trouve donc confirmée.

Une césure périmétrale enclot enfin cette porte b 2. Partant au nord de l'intrados de l'arc, elle suit d'abord le linteau selon une courbe circulaire, avant de buter contre les derniers claveaux de briques de la porte b 3 et de suivre l'intrados de cette dernière. Malgré une articulation maladroite, réalisée avec de petites pierres de calage, la porte b 2 fonctionne en effet avec le bouchage de la porte b 3. En témoignent les échantillons de mortier prélevés au cœur de ce bouchage (P 09.248 et 9.251), qui sont dans le groupe Gr 7 évoqué à l'instant. Enfin, le bouchage de cette porte b 2 est construit en moyen appareil de pierres, assez bien assisés et ponctuellement mêlés de gros blocs. Le mortier employé fait partie du groupe Gr 1, représentatif de la maçonnerie M 20 : il est plutôt jaune, aéré, avec des inclusions de graviers, de végétaux et de petits nodules de chaux (P 09.249). Il se retrouve d'ailleurs juste au-dessus de la porte, dans le bouchage de l'arc doubleau nord. Une césure sépare ici les deux bouchages, en marquant une légère saillie du bouchage supérieur. Elle permet de comprendre la chronologie des travaux réalisés dans l'optique d'une réhabilitation du bâtiment. Elle suggère en effet que la porte a été bouchée avant que les blocs du support d'angle et les claveaux de la voûte aient été récupérés.

En conclusion, cette porte b 2 condamne donc la porte à arc de briques de la maçonnerie M 15 au moment de la construction de la maçonnerie M 17 et des voûtes d'ogives. Elle est elle-même obturée lors de la construction de la maçonnerie M 20, qui voit dans le même temps la récupération des matériaux des dites voûtes.

*La porte haute b 6*

**Figure 52. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 6**

Après avoir analysé toutes les portes basses, il est désormais temps d'aborder la première baie haute. Placée dans l'angle supérieur sud du mur ouest, la porte b 6 appartient toujours à la maçonnerie M 15 (figure 52 ; planches C 2.52 à C 2.55). Comme les deux précédentes, elle est aussi visible sur les deux parements, mais, en raison de son élévation trop importante, elle a surtout été étudiée depuis l'intérieur du cuvier. Cette baie est globalement bien conservée, même si certains éléments lapidaires lui ont été enlevés lors de la construction de la maçonnerie M 20 (clef de l'arc et pierres du seuil).

La porte b 6 est construite en grand appareil de grès rosé, avec des blocs qui oscillent autour de 30 cm de hauteur et varient de 20 à 40 cm de largeur. La mise en œuvre est soignée, comme le montre l'exemple du piédroit nord, qui présente une alternance régulière de pierres en carreau et boutisse sur une hauteur de 2,34 m. Les joints épais sont presque systématiquement serrés au moyen de tuiles ou de petites pierres plates. Il est également important de signaler que, à l'image de la porte b 2 évoquée précédemment, les piédroits sont chanfreinés sur le parement externe, mais pas sur le parement interne. L'arc surbaissé est constitué de claveaux légèrement plus petits, mais de dimensions homogènes, avoisinant 34 cm de long pour 16 cm de large. L'affaissement des deux claveaux nord est dû à la récupération postérieure de la clef. Le mortier prélevé dans le piédroit (P 09.73) se rattache au groupe Gr 11, déjà amplement représenté pour la maçonnerie M 17 et le voûtement. Aéré, il comporte beaucoup de sables, mais peu de graviers et de cailloux, et contient aussi des nodules de chaux et quelques fragments de végétaux.

Il convient néanmoins de s'attarder sur certaines spécificités avant de formuler des conclusions. À l'intérieur du cuvier, la particularité majeure de cette baie b 6 réside dans l'absence de piédroit du côté sud. Les deux claveaux latéraux reposent en effet dans l'angle du mur sur une pierre de taille appartenant au mur sud, et plus précisément à la maçonnerie M 17 (UC 2). Nous avons par ailleurs souligné la disparition du seuil, qui peut être palliée grâce aux indices subsistants sur le parement externe du mur. L'empreinte du seuil se lit en effet assez nettement de ce côté. Elle est bornée latéralement par deux blocs de pierres situées sous les piédroits et légèrement en saillie par rapport à



eux. Elle s'assoit également sur l'assise inférieure de moellons, qui possède, justement au niveau de la porte, une série de quatre blocs de grandes dimensions. Elle pourrait enfin être délimitée en partie haute au niveau de l'arrêt des chanfreins ménagés sur les blocs des piédroits. Si l'hypothèse s'avère exacte, le seuil se trouverait alors à 289,48 m NGF, soit sensiblement au niveau de circulation potentiellement installé au-dessus des voûtes d'ogives (289,50 m NGF)<sup>1592</sup>. Ces deux remarques suffisent à prouver la contemporanéité entre cette porte b 6 d'une part, et la maçonnerie M 17 et le voûtement d'autre part.

La césure périmétrale C 21, qui l'englobe au nord et sous le seuil apporte quant à elle des données sur ses relations avec les maçonneries environnantes. Déjà analysée, notamment sur le parement externe, pour démontrer l'effondrement de la maçonnerie M 15 et la reconstruction de la maçonnerie M 20, cette césure doit ici être commentée sur le parement interne, au niveau du piédroit. Si elle longe assez régulièrement ce piédroit sur toute sa hauteur, elle s'élargit au contraire considérablement au niveau de l'arc. Elle se poursuit ainsi jusqu'au sommet de l'arc de la baie b 5 avant de s'élever d'une assise et de rejoindre l'arc de la porte étudiée. De cette manière, la césure démarque la porte b 6 de la maçonnerie M 15 (UC 10), mais aussi de la baie b 5, qui sont ainsi clairement surélevées, sur une hauteur toutefois minime.

Enfin, le bouchage de la porte b 6 est formé de pierres de modules variés, mais globalement assez petits, séparés par des joints assez épais et uniquement horizontaux. Il est lié au moyen d'un mortier beige pâle, très friable, comportant une très grande quantité de chaux et des graviers, ainsi que quelques granulats plus gros et quelques fragments de végétaux. L'échantillon prélevé au niveau de la clef manquante (P 09.72) appartient en effet au groupe Gr 3, qui par ses caractéristiques physiques, se rattache clairement aux mortiers de la maçonnerie M 20. Ce bouchage comporte en outre une petite ouverture rectangulaire b 13, dotée d'un linteau en bois et placée entre 290,54 m et 292,72 m NGF.

Cette porte haute b 6 est donc insérée dans la maçonnerie antérieure M 15 au moment où l'angle sud-ouest du bâtiment est reconstruit et où le voûtement est édifié. Elle possède probablement un seuil aux alentours de 289,50 m NGF, qui peut correspondre au niveau de circulation aménagée au-dessus des voûtes d'ogives. Elle se révèle également postérieure à la porte b 5, que nous allons aborder dès à présent.

---

<sup>1592</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.3.

*La baie haute b 5*

**Figure 53. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 5**

Une deuxième baie b 5 haute existe dans le mur ouest, juste au-dessus de la porte b 4 (figure 53 ; planche C 2.50). Comme les trois portes précédentes, elle se trouve au cœur de la maçonnerie M 15 (UC 10/14). Visible sur les deux parements, elle a été étudiée avec précision depuis l'intérieur du cuvier uniquement, à cause de sa position trop élevée. Très bien conservée, cette ouverture a néanmoins perdu son appui.

La baie b 5 est construite en grand appareil, avec des blocs de dimensions variables, allant de 24 x 12 cm jusqu'à 46 x 28 cm. Elle utilise des matériaux hétérogènes : blocs des piédroits comme claveaux de l'arc en plein cintre sont taillés majoritairement dans du grès rosé, mais parfois aussi dans un calcaire blanc. La répartition de ces blocs de nature différente ne suit pas un schéma régulier. Visiblement aléatoire, elle ne répond certainement pas à des critères esthétiques. Soulignons cependant que le sommet de l'arc est constitué de quatre claveaux en calcaire. Faudrait-il y voir l'indice de la réfection, avec du calcaire, d'un arc primitivement en grès ? En outre, l'arc présente, au niveau de la retombée nord, une alternance de claveaux courts et longs à l'extrados, sur au moins cinq blocs. Cette particularité est d'autant plus troublante qu'elle ne se retrouve pas du côté sud. Elle pousse également à s'interroger sur l'homogénéité de l'arc de cette baie b 5.

Au total, six prélèvements ont été réalisés dans l'encadrement de cette baie. Quatre d'entre eux appartiennent de manière certaine au mortier de construction (P 09.39, 9.45, 9.57 et 9.157) tandis que deux autres semblent recouvrir ponctuellement ce dernier (P 09.53 et 9.56). Ils se répartissent en trois groupes distincts, à raison de quatre échantillons dans le Gr 30 et d'un seul dans le Gr 31 et le Gr 34. Le mortier du Gr 30 comprend les quatre échantillons du mortier de construction. De couleur beige, il est très friable. Il comporte des sables grossiers et des graviers en quantité importante, mais aussi quelques cailloux. Les grains sont indifféremment roses, gris ou bleus. Il possède aussi beaucoup de chaux, dans la matrice et sous forme de nodules. Il a peu d'inclusions de végétaux, et se distingue en revanche par la présence d'éclats de taille. Ce mortier spécifique a déjà été rencontré à trois reprises dans la maçonnerie M 16, en l'occurrence sur le parement ouest du mur oriental du cuvier, tant dans les parties hautes que basses (UC 58 : P 09.227 et 9.241 et UC 64 :

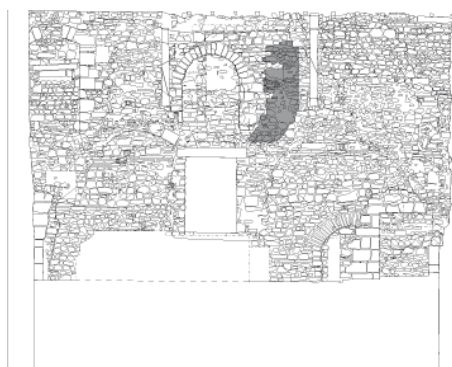
P 09.128). Lui aussi beige, le mortier du groupe Gr 31, représenté par un prélèvement situé par-dessus une pierre bûchée (P 09.53), est au contraire très dur. Il se caractérise par une granulométrie assez fine, structurée par des sables grossiers et surtout des graviers, de couleur bleue et grise. Les cailloux en sont absents. La chaux est présente en quantité normale. Ce liant se retrouve également à une reprise dans la maçonnerie M 16, précisément sur l'arase du mur est (UC 58 : P 09.229). Le dernier échantillon (P 09.56), prélevé au-dessus du prélèvement P 09.57, constitue à lui seul le groupe Gr 34. Il désigne un mortier beige foncé, très fin, dans lequel les graviers et les cailloux sont quasiment inexistantes. Comportant surtout des sables grossiers, de couleur rose, grise ou bleue, il contient aussi de la chaux, notamment sous forme de nodules. Il reste néanmoins très sableux par rapport aux autres mortiers. Quelques fragments de végétaux y figurent également, en faible quantité. À l'exception de ce dernier échantillon, le mortier rencontré dans l'encadrement de cette baie est également représenté dans la maçonnerie M 16, sur le mur est du cuvier. Il est alors d'autant plus tentant de rapprocher la baie b 5 de ce mur, qui contient lui aussi deux arcades couvertes d'un arc en plein cintre à claveaux de grès (b 16 et b 17)<sup>1593</sup>. Par ailleurs, les échantillons du Gr 30 se retrouvent aussi bien dans le piédroit sud, au milieu des grès rosés, qu'au sommet de l'arc, au milieu des calcaires blancs. L'hypothèse d'une réfection ponctuelle de l'arc, employant un matériau jusque là peu représenté, s'en trouve clairement compromise.

De surcroît, la baie ici considérée est limitée au-dessus de l'arc par la césure C 21 qui la sépare de la maçonnerie M 17, à laquelle appartient la porte sud b 6. Elle est également encadrée, au nord comme au sud, par deux césures périmétrales ouvertes, qui ont été très difficiles à repérer. La première césure C 24 est presque entièrement dissimulée derrière l'équerre de la charpente actuelle. Son tracé ne peut être restitué dans le détail. Il faut néanmoins insister sur la courte distance qui la sépare du piédroit de la baie (environ 0,20 m). Cette césure oppose au sud la maçonnerie M 15 (UC 10) et la porte b 5. La seconde césure C 25 a été retrouvée au nord après un décroûtage total du secteur, rendu nécessaire par l'incompréhension des maçonneries auparavant enduites. Également très proche du piédroit nord de la baie, elle longe de manière franchement irrégulière le piédroit nord d'une baie antérieure (UC 14 : b 14). La baie b 5 est donc installée dans le bouchage d'une baie condamnée par la même occasion. Le bouchage comporte d'ailleurs un long bloc en calcaire blanc (80 x 10 cm), couvert d'enduit, qui pourrait parfaitement provenir de cette ancienne ouverture. La forme de la césure acquiert dès lors une grande importance dans la mesure où elle est susceptible d'apporter des informations sur le soin apporté à cette opération. Si la césure C 25 suit de très près cet ancien piédroit, elle n'est pas pour autant linéaire et verticale. Elle s'enfonce au contraire selon un rythme très régulier dans le piédroit, ce qui signifie que le bouchage a été encastré dans ce piédroit.

<sup>1593</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.2. et 1.1.4.2.

En conclusion, cette baie b 5, postérieure à la maçonnerie M 15 (UC 10) et à l'ancienne ouverture (b 14) doit être assimilée à la maçonnerie M 16, uniquement représenté sur le mur opposé. Elle est en revanche antérieure à la maçonnerie M 17. Il reste alors à déterminer sa fonction : s'agit-il d'une fenêtre ou d'une porte. L'appui disparu rend cette question difficile. Il peut néanmoins être restitué à une hauteur maximale de 289,10 m NGF, grâce au piédroit nord qui descend jusqu'à ce niveau. Dans ces conditions, la baie b 5 possède une hauteur minimale de 2 m pour une largeur de 1,54 m. Ces dimensions importantes suggèrent plutôt une porte haute. Mais elles ne constituent pas des preuves absolues.

#### *La fenêtre haute b 14*



**Figure 54 : Cuvier, mur ouest : localisation de la fenêtre b 14**

Située immédiatement au nord de la baie précédente b 5, l'ouverture b 14 est incluse dans la maçonnerie M 15 (figure 54 ; planche C 2.51). Elle apparaît uniquement sur le parement est du mur occidental, et ce de manière très lacunaire. La construction de la baie postérieure a en effet détruit la plus grande partie de son encadrement, ne laissant indemne qu'un piédroit au nord. Ce témoin unique conserve six, voire sept, blocs alignés verticalement, qui occupent ainsi une hauteur totale de 1,84 m. Il associe des blocs naturels diverses, en tuf, en grès rosé ou en calcaire blanc, et de dimensions également variables. Les blocs sont pour la plupart de taille modeste, n'excédant guère 28 cm de long pour 10 cm de haut. Un bloc de tuf se démarque cependant par des mesures nettement plus importantes : 48 x 40 cm.

Ces pierres taillées possèdent toutes un ébrasement plus ou moins visible, encore moins mesurable, en raison de l'ancrage du bouchage postérieur (UC 12 : b 5). Certaines d'entre elles portent également des traces d'enduits et de badigeons qui ont pu être décrits et photographiés, mais pas prélevés. Le deuxième bloc en partant du haut est un tuf, qui porte trois couches superposées, à savoir un badigeon blanc assez épais, directement posé sur la pierre, puis un enduit, d'environ 1,5 cm d'épaisseur, et enfin un nouveau badigeon blanc. Le bloc suivant n'a gardé aucune trace, mais celui qui lui fait suite, dans la profondeur du mur, est en revanche couvert de deux enduits successifs, épais de 0,5 à 1 cm. Le quatrième bloc, un tuf, comporte également un badigeon blanc très altéré. L'ébrasement et la présence d'enduits constituent deux preuves incontestables de

l'existence à cet endroit d'une fenêtre haute. Les fragments d'enduits rappellent également le bloc de calcaire blanc, inclus dans le bouchage de la baie (UC 12), évoqué précédemment.

Deux échantillons de mortier ont été prélevés dans le piédroit, l'un en profondeur (P 09.57) et l'autre en surface (P 09.184). Tous deux appartiennent au groupe Gr 14, qui rassemble à lui seul trente-cinq des soixante-douze échantillons pris dans la maçonnerie M 15. Assez friable, le mortier correspondant est presque blanc. Il comporte beaucoup de granulats, bleus, roses et gris, de toutes tailles, mais aussi beaucoup de chaux. La fenêtre b 14 apparaît ainsi contemporaine de la maçonnerie M 15, ce qui se trouve confirmé par l'absence de césure périmétrale la séparant de cette maçonnerie du côté nord (UC 14/18).

La restitution de cette fenêtre, qui occupe une position presque centrale, se heurte à de nombreuses inconnues. Le piédroit fournit néanmoins quelques indices. Le retour que la maçonnerie amorce vers le sud juste en dessous de son bloc inférieur pourrait indiquer l'emplacement de l'appui, à 289,60 m NGF. À l'inverse, le sommet du piédroit est toujours vertical à 291,36 m NGF, ce qui suggère que le couverture de la baie se situe au-dessus de cette limite. Avec un piédroit haut de 1,84 m, la baie b 14 aurait alors une hauteur minimale d'environ 2 m, hors ébrasement. La largeur de la baie est en revanche soumise à toutes les conjonctures. Si le calcaire blanc remployé dans le bouchage pourrait parfaitement se prêter à la fonction d'appui, elle serait alors égale à environ 0,80 m. Mais ce n'est là qu'une hypothèse très peu assurée.

En conclusion, si la plupart des baies du mur occidental du cuvier sont implantées dans l'environnement de la maçonnerie M 15, elles sont pourtant nombreuses à lui être postérieures. Cette maçonnerie ancienne est seulement dotée d'une porte basse b 3, à arc de briques, du côté nord, et d'une fenêtre haute, sans doute à peu près centrée (b 14). Elle est remaniée à plusieurs reprises, d'abord par la condamnation de cette fenêtre et la création d'une baie b 5 – peut-être une porte –, qui appartient à la maçonnerie M 16 et qui est antérieure à la maçonnerie M 17. Elle est également percée par une porte basse b 2 au nord et une porte haute b 6 au sud, lors de l'édification de la maçonnerie M 17 et des voûtes d'ogives.

#### 1.1.4.4. Mur sud

Le mur sud du cuvier comporte lui aussi sept ouvertures, bouchées, à l'exception d'une seule. Son parement externe est masqué sur les deux tiers de sa longueur par la maison sud. Les baies – cinq portes et deux fenêtres – sont donc essentiellement visibles depuis l'intérieur du bâtiment. Seules deux d'entre elles, situées dans l'angle ouest, ont pu être étudiées sur leurs deux faces. Elles se répartissent à peu près équitablement entre la maçonnerie M 15 (4 baies) et la maçonnerie M 17 (3 baies). Comme dans le cas du mur ouest, il faudra néanmoins vérifier si elles s'avèrent ou non contemporaines de ces dernières. Ce mur méridional comporte aussi, toujours dans ces deux maçonneries, les négatifs de deux « saignées » verticales ainsi nommés par commodité. Ces

aménagements seront analysés au même titre que les baies, même si leurs fonctions semblent délicates à déterminer.

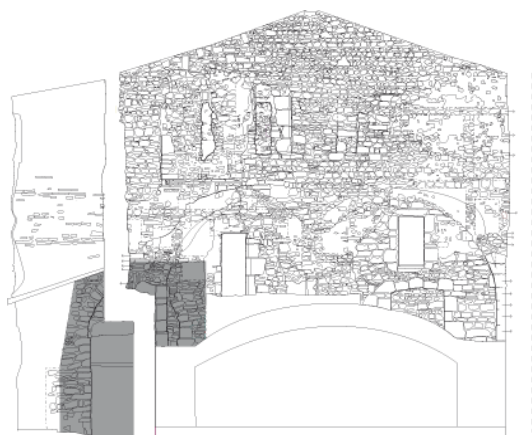
### *La porte b 9*



**Figure 55 : Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 9**

Placée à proximité de l'angle oriental du mur, sous l'intrados de l'arc formeret est, la porte b 9 n'est par conséquent visible que sur son parement interne (figure 55 ; planche C 2.83). Elle est par ailleurs située dans l'environnement de la maçonnerie M 15 (UC 4). Intégralement conservée, cette porte possède des dimensions relativement modestes : 1,68 m de haut pour 0,64 m de large. Sa construction est totalement hétérogène : au linteau marqué par une planche de bois, s'ajoutent en effet le piédroit est, formé de blocs de pierre de taille moyenne en partie basse et de pierres plates en partie haute, et le piédroit ouest, constitué de pierres de taille en grès rosé, chanfreinés de surcroît. L'usage de remplois est ici très clair, d'autant plus que les chanfreins ne possèdent pas systématiquement la même largeur (6 à 12 cm).

Le mortier de construction, prélevé dans le piédroit oriental (P 09.119), se rattache clairement au groupe Gr 1, fréquemment rencontré dans la maçonnerie M 20. De couleur beige, il est assez dur. Il comporte surtout des graviers et des cailloux, gris, roses ou bleus, de la chaux en quantité importante et des fragments de végétaux. Une césure périmétrale entoure enfin cette porte b 9 sur quatre côtés. Elle la sépare ainsi de la maçonnerie M 15 (UC 4), qui lui est clairement antérieure. L'appartenance de la porte à la maçonnerie M 20 s'en trouve ainsi confirmée. La césure possède en outre un tracé irrégulier, qui la tient plus ou moins éloigné de l'encadrement de la porte (0,20 à 1 m). Elle témoigne donc de la rapidité d'exécution des travaux de percement et de construction relatifs à cette porte b 9.

*La porte basse b 10*

**Figure 56 : Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 10**

Une porte basse b 10, incluse dans la maçonnerie M 15, se trouve à l'extrémité orientale du mur sud et n'a pu être étudiée que sur son parement nord (figure 56 ; planches C 2.14, C 2.84 à C 2.87), l'autre étant presque entièrement enduit. Elle est située précisément de part et d'autre du mur est du cuvier, qui lui est donc postérieur et qui a bouché sa moitié ouest. Elle est également cassée par le départ d'une voûte d'ogives ultérieure. Que ce soit depuis le jardin est (rampe d'accès à la cave actuelle) ou depuis la salle haute du cuvier, notre vision de cette baie est donc nécessairement fragmentaire. Le levé topographique de plan réalisé en 2009 a heureusement permis de positionner les uns par rapport aux autres tous les fragments d'arc et de piédroits, et de restituer ainsi le relevé complet de cette porte.

Cette porte b 10 a une composition hétérogène. Le seul piédroit aujourd'hui visible présente à l'est un aspect régulier, avec ses moellons de calcaire blanc ou de grès rosé, de taille plutôt modeste : 16 à 26 cm de long et 6 à 28 cm de haut. L'arc en plein cintre emploie en revanche ces mêmes moellons au niveau des retombées, mais des briques au sommet. Les cinq briques du sommet ont fait l'objet de comparaisons avec celles que nous avons évoquées précédemment. Elles possèdent une longueur moyenne de 39,2 cm, pour un écart-type de 2,7 cm, et une largeur de 5 cm, pour un écart-type presque nul (0,6 cm). Elles se révèlent ainsi nettement plus longues que les briques utilisées dans la porte à arc de briques du mur sud (+ 6,8 cm), qui étaient déjà plus grandes que celles des arases repérées dans la maçonnerie M 15. Elles sont également moins dispersées (écart-type : - 2,6 cm), mais le faible nombre de briques ici considéré rend ce critère peu exploitable. Malgré la juxtaposition surprenante de deux matériaux, la mise en œuvre de l'arc – et de la baie en générale – semble plutôt soignée. Les deux briques, longues de 40 cm, qui surhaussent le sommet de l'arc pourraient ainsi témoigner du soulèvement de l'extrados par une série de briques, comme dans la porte b 3. Mais elles restent isolées. De plus, il existe dans la retombée orientale de l'arc une perturbation indéniable : à 0,60 m au-dessus de la naissance de l'arc, en lieu et place des claveaux rayonnants, se trouvent trois petites pierres horizontales. Ajoutée au changement

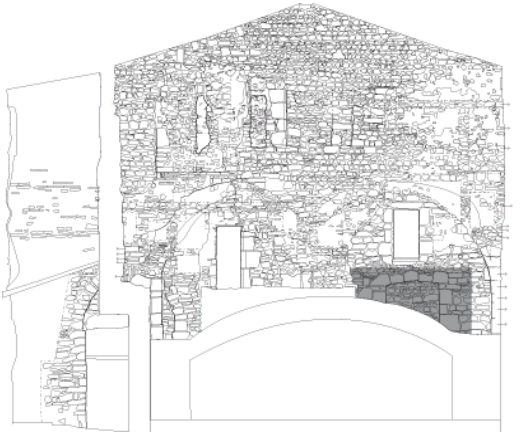
de matériaux et à l'absence d'extrados tout autour de l'arc, cette anomalie pourrait aller dans le sens de la restauration, au moyen de blocs de calcaires, d'un arc primitivement élevé en briques.

Le mortier de construction doit néanmoins être examiné avant de pouvoir avancer une telle conclusion. Quatre échantillons ont été pris dans la moitié ouest de la porte b 10, à raison de deux prélèvements dans les briques du sommet (P 09.103 et 9.133) et de deux autres dans les pierres de la retombée (P 09.254 et 9.255). Ces deux couples d'échantillons appartiennent à deux groupes de mortier distincts, mais néanmoins équivalents. Le mortier du groupe Gr 14, auquel appartiennent les deux premiers prélèvements, est de couleur beige clair. Sa friabilité est sans doute une conséquence de sa granulométrie importante et variée : sables grossiers, graviers et cailloux gris, roses et bleus se mêlent en effet à une chaux abondante. Celui du Gr 15 possède les mêmes caractéristiques, malgré une proportion inférieure de cailloux. L'analyse des mortiers ne s'oppose donc pas à l'érection de cet arc en deux phases successives. Rappelons toutefois que ces deux groupes de mortiers se rencontrent abondamment dans la maçonnerie M 15 : ils constituent même à eux seuls 68,2 % de ses prélèvements. S'il y a deux phases de construction, c'est donc dans un laps de temps limité qui correspond à l'édification de la maçonnerie M 15. Cette porte a également conservé un fragment de son enduit originel, piégé par l'arc de l'arcade b 17 sur le mur est (planches C 2.15 et C 2.28).

Malgré le piédroit manquant, cette porte b 10 peut enfin être restituée dans son entier. Si le creusement des niveaux devant la cave de la maison sud a entraîné la disparition du seuil, une césure horizontale, qui sépare le grand appareil du piédroit d'un petit appareil irrégulier, permet cependant de le replacer à 283 m NGF. Le fait est également vérifiable sur la chaîne d'angle sud du mur oriental du cuvier, qui comporte au même niveau une césure similaire. La porte se révèle alors de dimensions conséquentes, avec une hauteur de 3,60 m pour une largeur de 2,32 m. Par ailleurs, l'arc possède une caractéristique intéressante. La transition entre les piédroits et les premiers claveaux est en effet assurée sans l'intermédiaire d'un tailloir, dont l'absence est palliée par le décalage des claveaux vers l'intérieur des maçonneries. Il est en effet vraisemblable que ce décrochement symétrique ait servi d'appui au cintre en bois sur lequel a été construit l'arc. En restituant une poutre d'environ 10 cm de large, nous obtenons d'ailleurs au milieu de cette poutre un point qui pourrait correspondre au centre de l'arc. Le rayon alors obtenu serait de 1,20 m.

Au regard de ses matériaux et de son mortier de construction, cette porte b 10 se rattache indiscutablement à la maçonnerie M 15. Sa parenté avec la porte b 3 du mur ouest paraît d'ailleurs tout à fait évidente. Dans la mesure où nous connaissons le niveau de son seuil, nous pouvons alors poser l'hypothèse que cette porte b 3, qui lui est contemporaine, possède également un seuil à 283 m NGF. Elle aurait alors une hauteur de 3,60 m pour une largeur supposée de 1,84 m. De telles proportions paraissent pourtant peu cohérentes et mériteront une réflexion plus approfondie.



*La porte basse b 7*

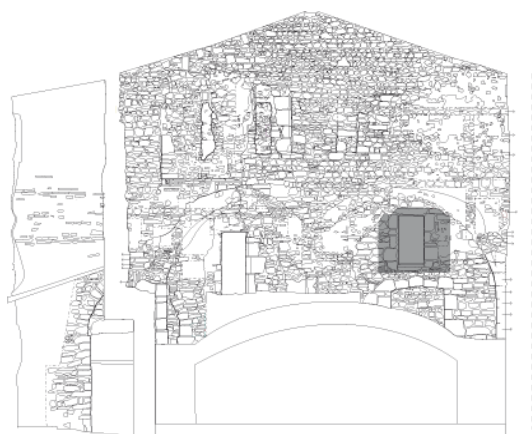
**Figure 57 : Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 7**

Située dans l'angle opposé du mur sud, la porte b 7 se trouve sous l'intrados de l'arc formeret ouest, au sein de la maçonnerie M 3 (figure 57 ; planches C 2.78 et C 2.79). Contrairement aux précédentes, elle est visible sur les deux parements, sur une hauteur limitée à l'intérieur par la voûte du Musée et à l'extérieur par des remblais. Son seuil n'est donc pas connu. Visible sur une hauteur maximale de 2 m – encadrement compris –, cette porte b 7 possède une largeur de 1,64 m pour une hauteur indéterminée. Elle est couverte d'un arc très surbaissé. Elle est construite en grand appareil de grès rosé. Les blocs des piédroits mesurent 20 à 50 cm de long et 28 à 40 cm de haut. Ceux de l'arc sont légèrement plus petits, ne dépassant guère 30 x 25 cm. La mise en œuvre est soignée, même si d'un point de vue technique, elle recèle quelques maladresses. À titre d'exemple, le piédroit ouest présente successivement sur le parement externe un bloc court, deux blocs longs et un autre bloc court. L'alternance carreau-boutisse n'est ici pas respectée. De la même manière, les claveaux de l'arc, qui devraient logiquement avoir des montants biaisés, possèdent au contraire sur les deux faces des joints quasiment verticaux. Par ailleurs, à l'intérieur du cuvier, le piédroit ouest fonctionne très bien avec la maçonnerie M 17, qui s'étend jusqu'au support de la voûte, dans l'angle du mur. Les hauteurs d'assises sont en effet réglées sur celles des pierres de taille, parfois au moyen de petites pierres plates ou de fragments de tuiles. À l'extérieur, le cas de figure est identique, même si la maçonnerie M 17 doit s'adapter au chaînage d'angle antérieur (maçonnerie M 15, UC 111), au prix d'un appareil moins régulier.

L'échantillon de mortier prélevé dans l'arc de cette porte (P 09.91) est un exemplaire unique, qui correspond au groupe Gr 13. Ce mortier de couleur beige-jaune est assez fin. Il contient quelques sables et graviers, dont les grains sont gris, roses et bleus. Il comporte également beaucoup de chaux et de rares fragments de végétaux. L'analyse de ce prélèvement s'oppose donc *a priori* à la contemporanéité de la porte considérée et de la maçonnerie M 17. Ce liant n'est cependant pas totalement isolé. Il s'avère effectivement très proche du mortier du groupe Gr 37 (P 09.230), qui s'en différencie par une teinte un peu plus jaune et par l'absence – sans doute due au hasard – de

grains roses. Or l'échantillon de ce groupe a été prélevé dans le support sud-est du voûtement, précisément dans un joint très fin<sup>1594</sup>, lui-même contemporain de la maçonnerie M 17. Malgré son mortier sensiblement différent, cette porte b 7, qui fonctionne très bien avec son environnement, se rattache donc sans difficulté à cette maçonnerie et au voûtement correspondant. Pour terminer, cette baie est obturée par un bouchage à appareil irrégulier, qui appartient à la maçonnerie M 18 (UC 43). Sur le parement externe, apparaît en outre dans ce bouchage un soupirail (b 21), qui donne aujourd'hui sur le Musée.

#### *La fenêtre basse b 8*



**Figure 58. Cuvier, mur sud : localisation de la fenêtre b 8**

Localisée dans le même secteur, la fenêtre b 8 s'inscrit également sous l'intrados de l'arc ouest (figure 58 ; planches C 2.81 et C 2.82). Elle n'est séparée de la porte précédente que par 60 cm. Elle appartient donc aussi à la maçonnerie M 17. Intégralement conservée, elle mesure 1,30 m de haut pour 0,66 m de large. Elle est couverte par un linteau monolithique, d'une largeur à peine supérieure à celle de la baie. L'encadrement de la fenêtre est bâti avec des pierres de taille de grès rosé. Ces blocs de dimensions variables – 26 x 28 cm pour le plus petit et 38 x 38 cm ou 28 x 52 cm pour les plus gros – sont parfaitement superposés les uns sur les autres, dessinant ainsi du côté de la maçonnerie une limite linéaire, et non pas harpée. Techniquement, la mise en œuvre est donc imparfaite. D'un point de vue esthétique, l'encadrement est en revanche travaillé avec soin, sur les deux parements. Un chanfrein, de 6 à 8 cm d'épaisseur, met en valeur ses contours intérieurs. En outre, l'appui, situé à 287,20 m NGF, est légèrement ébrasé sur une hauteur de 10 cm.

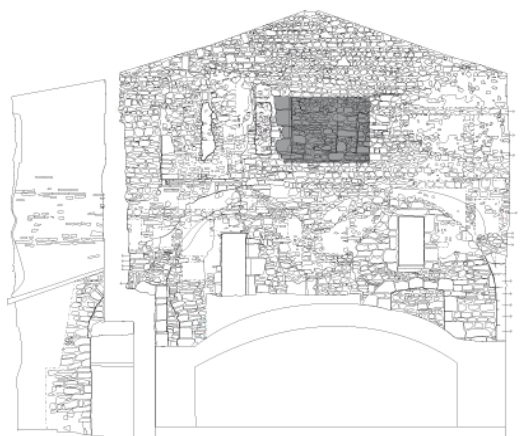
Par ailleurs, deux échantillons de mortier ont été prélevés dans le piédroit ouest de cette baie, sur le parement interne. Ils appartiennent respectivement aux groupes Gr 7 (P 09.204) et Gr 11 (P 09.90), qui désignent deux mortiers équivalents. Caractérisée par une couleur beige, plus ou moins foncée, et un état de conservation friable, ces deux liants possèdent beaucoup de granulats fins – sables ou graviers de couleur grise et bleue –, ainsi que des fragments de végétaux. Ils se distinguent seulement par une proportion de chaux un peu plus élevée dans le second groupe. Or ces

<sup>1594</sup> L'échantillon est très petit et très écrasé, ce qui rend l'analyse de la granulométrie plus difficile et sans doute moins fiable.

liants similaires rassemblent à eux deux l'essentiel des prélèvements effectués dans la maçonnerie M 17 – 76 % – et dans les vestiges du voûtement – 83 % –. L'appartenance de cette fenêtre b 8 à cette phase de construction ne fait dès lors aucun doute.

En conclusion, il existe dans l'angle ouest du mur sud une maçonnerie homogène sur toute sa hauteur, qui est dotée, sous l'intrados de l'arc, de deux ouvertures. La fenêtre n'est pas tout à fait à l'aplomb de la porte. Elle est plutôt centrée par rapport à la clef de l'arc. En outre, la construction de ces baies s'est visiblement heurtée à des contraintes techniques, liées à la hauteur de l'arc. Ainsi s'expliquent sans doute, d'une part, l'angle est biaisé du linteau de la fenêtre, qui s'adapte alors au tracé de l'intrados, et, d'autre part, la maçonnerie hétérogène (UC 43) faite de tout petits blocs, qui s'insèrent entre les deux baies<sup>1595</sup>.

#### *La porte haute b 11*



**Figure 59. Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 11**

Une porte b 11 apparaît aussi au centre du mur, en partie haute (figure 59 ; planches C 2.88, C 2.94 à C 2.96). Elle se trouve à l'aplomb des reins de la voûte, avec un très léger décalage du côté est. Elle est donc en plein cœur de la maçonnerie M 17 (UC 2). Uniquement visible sur le parement interne du mur sud, elle est dans un très mauvais état de conservation. Après la récupération d'une partie du seuil, de la quasi-totalité du piédroit ouest et de l'intégralité de son couverture, il ne lui reste plus que des vestiges ténus. Sur la base du piédroit est et des négatifs du seuil et du piédroit ouest, il est toutefois possible de lui restituer une largeur d'1,20 m et une hauteur minimale d'1,52 m. La nature du couverture ne peut en revanche être restituée. L'encadrement est construit en grand appareil de grès rosé. Les blocs atteignent des dimensions conséquentes, avec des longueurs oscillant entre 28 et 44 cm et des hauteurs proches de 40 cm. Dans le piédroit conservé, ils ne respectent pas rigoureusement l'alternance des blocs en carreau et boutisse. En outre, tous les blocs conservés possèdent un chanfrein régulier, large de 6 cm.

<sup>1595</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.3.

Les deux échantillons prélevés respectivement dans le piédroit est (P 09.120), et entre la pierre de seuil et le seul bloc conservé de l'autre piédroit (P 09.124), appartiennent tous deux à un même groupe Gr 6. Le mortier est beige, assez friable. Il comprend des sables grossiers et des graviers, de couleur bleue et grise, mais pas de cailloux. Il comporte aussi beaucoup de chaux et quelques infimes fragments de végétaux. Ce liant n'est représenté dans le cuvier que dans un seul secteur, correspondant à la maçonnerie M 18, à savoir le bouchage de la porte basse b 7, évoquée ci-dessus.

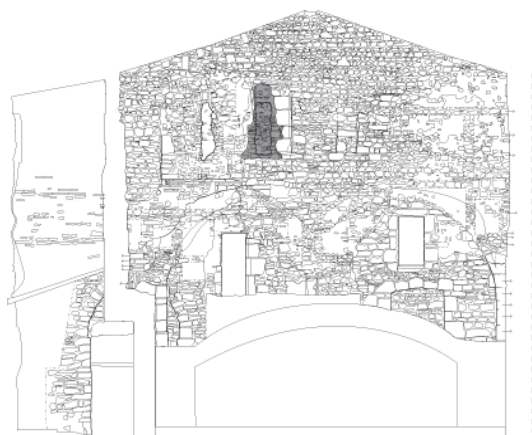
Bien qu'elle soit localisée dans la maçonnerie M 17, cette porte b 11 appartiendrait donc à la séquence chronologique de la maçonnerie M 18. Une césure périmétrale devrait donc l'entourer de part et d'autre autour des piédroits et du seuil. Or les maçonneries environnantes sont très perturbées. Par exemple, le piédroit est s'appuie clairement sur un aménagement antérieur, la « saignée » verticale dont la relation avec la maçonnerie M 17 est pour l'instant indéterminée. Du côté opposé, le second piédroit est bien contigu avec cette maçonnerie M 17. Mais, dans le secteur, les joints sont tellement creusés qu'ils compliquent considérablement la lecture du mur. L'existence de petites pierres de calages au-delà d'une première série de pierres pourrait cependant témoigner de l'existence d'une telle césure.

Le vide laissé par la récupération partielle du seuil est quant à lui colmaté par un bouchage grossier, qui déborde largement vers le bas. Les deux pierres latérales sont pourtant posées sur une assise de pierres très régulière, l'ensemble fonctionnant très bien. Le fait pourrait alors résulter d'une construction contemporaine de la maçonnerie M 17 et de la porte b 11. Mais il pourrait aussi découler de l'insertion de la porte dans une maçonnerie antérieure, soigneusement arasée pour servir d'assise stable.

En conclusion, malgré les incertitudes relatives à cette éventuelle césure, l'analyse des mortiers, qui s'avèrent très différents de ceux de la maçonnerie M 17 et du voûtement, semble suffire à rattacher cette porte b 11 à la maçonnerie M 18. Ajoutons enfin quelques données sur le bouchage de cette porte, qui a été réalisé en deux temps. Le premier bouchage correspond à la maçonnerie M 19, qui est attestée seulement dans ce secteur<sup>1596</sup>. Il est partiellement détruit lors de la récupération des blocs du piédroit occidental ; il est alors remplacé par la maçonnerie M 20, qui lui est postérieure.

---

<sup>1596</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.5.

*La « saignée » verticale ouest*

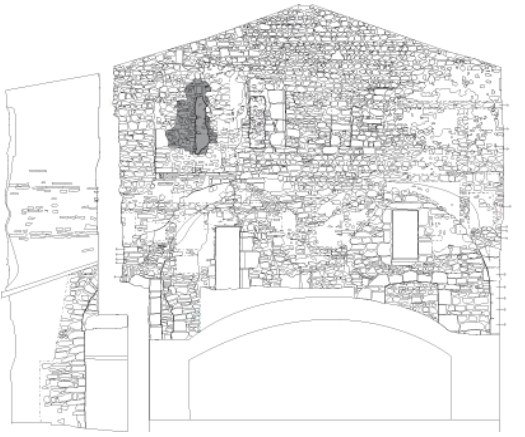
**Figure 60. Cuvier, mur sud : localisation de la « saignée » ouest**

À côté de la porte précédente, à proximité de l'angle supérieur est du mur sud subsiste en négatif un aménagement indéterminé (figure 60 ; planches C 2.88, C 2.91 à C 2.93). L'environnement est toujours celui de la maçonnerie M 17 (UC 2). Cette « saignée » verticale (UC 6) ménagée dans le parement interne du mur a un encadrement hétérogène, fait de petits – voire très petits – blocs de pierre. Le mortier employé a été étudié sur la base de trois prélèvements effectués dans les piédroits est (P 09.116 et 9.153) et ouest (P 09.156). Il appartient au groupe Gr 7, déjà abondamment rencontré dans la maçonnerie M 17 et le voûtement.

Avec une limite inférieure implantée à 290,16 m NGF, cette « saignée » rectangulaire mesure 1,92 m de haut pour 0,40 m de large. Elle possède un fond à la surface régulière, mais néanmoins biaisée. Sa profondeur est en effet de 8 à 13 cm du côté gauche et de 17 à 20 cm du côté droit. Le fond est composé de petits et moyens blocs de pierre, de nature variée. Il utilise un mortier du groupe Gr 10 (P 09.117 et 9.118), qui n'a encore été rencontré dans aucun des murs du cuvier. Beige, aéré et friable, ce liant assez fin contient surtout des sables grossiers, mais peu de graviers et pas de cailloux. Les grains sont indifféremment gris, roses et bleus. Quelques fragments de végétaux peuvent également s'y trouver. Le fond a par ailleurs préservé des joints horizontaux très nets et assez épais, qui sont les négatifs de matériaux aujourd'hui disparus. En restituant par exemple des pierres de taille, l'aménagement s'apparenterait alors à une chaîne verticale, liée à un élément de mobilier ou peut-être rattachée à un aménagement en saillie : piédroit d'une porte perpendiculaire au mur ? Aucune réponse ne peut être ici apportée concernant la fonction de cet aménagement disparu.

Si la « saignée » est aujourd'hui coincée entre la césure C 17, qui termine à l'ouest la maçonnerie M 15 (UC 4), et la porte haute b 11, ce qui interdit d'observer son environnement immédiat, nous pouvons néanmoins conclure à sa contemporanéité avec la maçonnerie M 17, dont elle utilise le mortier dans son encadrement.

*La « saignée » verticale est*



**Figure 61. Cuvier, mur sud : localisation de la « saignée » est**

Comprise dans la maçonnerie M 15 (UC 4), une autre « saignée » verticale (UC 30) existe à l'est, à une distance environ égale à 0,80 m par rapport à cette césure verticale C 17 (figure 61 ; planches C 2.88 à C 2.90). Elle est également ménagée dans le parement du mur. Cette deuxième « saignée » a un encadrement identique à la première. Les piédroits, constitués de petites pierres, sont également liés avec le mortier du groupe Gr 7, ainsi qu'en témoigne l'échantillon prélevé dans le piédroit est (P 09.151). Elle semble donc appartenir à la maçonnerie M 17. La présence d'une césure périmétrale peu régulière, mais relativement étroite, confirme sa postériorité par rapport à la maçonnerie M 15. Sa limite inférieure est située à 290 m NGF. Également rectangulaire, mais avec des contours irréguliers, cette « saignée » mesure 1,90 m de haut pour 0,26 à 0,30 m de large. Elle est aussi munie d'un fond, à 8 cm de la surface murale. Presque totalement recouverte d'un enduit appartenant au groupe Gr 10 (P 09.104), cette paroi interne semble néanmoins construite avec des petits blocs liés par le mortier du groupe Gr 7, représenté par un échantillon (P 09.152). À l'intérieur de cette « saignée », figurent également des négatifs de pierres, marquées par les joints conservés en saillie. Une pierre a d'ailleurs été conservée en partie haute. Il s'agit d'un calcaire jaune (22 x 18 cm) mouluré, visiblement en situation de remploi, dont la destination première est difficile à déterminer. La question de la fonction de cette chaîne verticale potentielle se pose donc dans les mêmes termes que précédemment.

Au final, ce sont donc deux chaînes verticales, implantées aux environs de 290 m NGF, qui pourraient être restituées à 1,20 m l'une de l'autre. L'hypothèse de portes perpendiculaires au cuvier doit être abandonnée en raison de la trop faible distance qui les sépare. Sans doute faut-il envisager des éléments de mobilier ancrés dans le mur. Il est difficile d'aller plus loin. Une cheminée aurait pu s'imposer, mais elle aurait inévitablement laissé des traces de suie, qui sont absolument inexistantes.



**Figure 62. Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 12**

La dernière porte b 12 du mur sud se trouve dans son angle supérieur oriental, dans la maçonnerie M 15 (figure 62 ; planches C 2.97 et C 2.99). Uniquement visible depuis l'intérieur du cuvier, elle est aujourd'hui dans un état très détérioré. Elle n'a effectivement conservé qu'un seul piédroit, implanté à 1 m de cet angle. Il ne subsiste aucun indice relatif à son couverture. Le piédroit de cette porte est formé, en partie basse, de six pierres de taille en grès rosé, et, en partie haute, de petits blocs de pierre et de tuiles en placage, noyés dans un mortier très abondant. Cette remarque suggère à elle seule que ce piédroit ait été élevé en deux temps, le sommet reposant ainsi sur un piédroit antérieur réutilisé pour l'occasion. L'analyse des mortiers confirme cette hypothèse : la base du piédroit appartient bien à une ouverture antérieure, étudiée ci-après. Son sommet emploie le mortier du groupe Gr 7, appartenant à la maçonnerie M 17 et au voûtement. Il est d'ailleurs entouré par une césure périmétrale, qui le sépare de la maçonnerie M 15. Dans son deuxième état, cette ouverture se rattache donc à cette campagne de construction. La présence d'un trou de boulin TB 35 ménagé sous le bloc inférieur du piédroit atteste de l'existence d'une limite horizontale à 289,50 m NGF. Il s'agit certainement de l'empreinte de l'appui de la première baie, qui a néanmoins très bien pu être réutilisé pour la seconde. Dans ce cas de figure, la porte b 6 aurait donc un seuil à 289,50 m NGF, soit exactement au niveau du sol installé sur le voûtement. L'hypothèse est en parfait accord avec l'appartenance de cette porte b 12 à la maçonnerie M 17.

*La fenêtre haute b 15*

**Figure 63. Cuvier, mur sud : localisation de la fenêtre b 15**

La fenêtre haute b 15 a été identifiée au sein de la porte précédente. Elle se trouve donc au cœur de la maçonnerie M 15, dans l'angle supérieur est du mur (figure 63 ; planches C 2.97, C 2.99, C 2.100 et C 2.101). Elle est extrêmement lacunaire, n'étant partiellement conservée que pour servir d'assise à une baie postérieure. Les pierres de taille qui composent le piédroit subsistant sont de dimensions variables. Leurs longueurs oscillent entre 20 et 44 cm de long pour une hauteur équivalente d'environ 16 cm. Le bloc supérieur se singularise cependant par sa taille nettement plus élevée : 40 x 65 cm. Taillées dans du grès rosé, ces blocs portent un ébrasement marqué, ponctuellement recouvert d'un enduit blanc. Le mortier employé pour la construction de ce piédroit est représenté par un échantillon (P 09.132), qui appartient au groupe Gr 15. Ce liant a été observé à de nombreuses reprises dans la maçonnerie M 15, en particulier sur le parement interne du mur sud. L'appartenance de cette baie à la maçonnerie M 15 ne fait donc aucun doute, d'autant que la césure mentionnée pour le sommet du piédroit ne se retrouve absolument pas autour des pierres de taille.

Avec des vestiges aussi ténus, il est désormais difficile de restituer cette baie. L'ébrasement permet cependant de l'identifier à une fenêtre haute, dont l'appui serait situé au niveau du trou de boulin auparavant évoqué, soit à 290,50 m NGF. Notons que ce niveau correspond à celui de l'appui de la fenêtre b 14, qui, sur le mur ouest, appartient également à la maçonnerie M 15. La hauteur du piédroit donne également une hauteur de baie minimale, qui est d'1,20 m. L'absence de piédroit à l'est doit également être commentée. À l'extérieur du cuvier, sur l'extrémité du mur, aucune perturbation ne peut correspondre à un tel aménagement. C'est donc vraisemblablement le mur oriental du cuvier, appartenant à la maçonnerie M 16, qui est venu casser ce piédroit. Dans ces conditions, la fenêtre aurait une largeur comprise entre 1 et 1,50 m, hors ébrasement. Au final, la fenêtre haute b 15 est donc construite en même temps que la maçonnerie M 15, avant d'être condamnée lors de la construction de la maçonnerie M 16 et d'être rouverte et réutilisée comme porte dans la maçonnerie M 17.



Au terme de l'analyse des baies du mur sud, la maçonnerie M 15 possède donc deux nouvelles baies, à savoir la porte basse b 10 et la fenêtre haute b 15. La maçonnerie M 17 concentre l'essentielle des ouvertures ici existantes, avec une porte basse b 7, surmontée d'une fenêtre b 8, et une porte haute b 12, dans l'angle est. Les maçonneries M 6 et 18 gagnent quant à elle chacune une porte, à savoir respectivement la porte haute b 11, percée dans la maçonnerie M 17, et la porte basse b 9, insérée dans la maçonnerie M 15.

#### 1.1.4.5. Les accès des bâtiments successifs

L'analyse des baies et des niveaux de circulation qu'elles déterminent permet d'affiner la compréhension des bâtiments successifs appartenant aux maçonneries auparavant distinguées. Avant d'aborder les nombreux trous de boulin qui jalonnent les murs du cuvier, il est important de récapituler les données ainsi mises en évidence.

Le bâtiment primitif, défini par la maçonnerie M 15, n'a pas été reconnu dans son intégralité. En l'absence de son extrémité orientale, prend la forme d'un rectangle de vastes dimensions (12,40 x 14 m minimum). Il possède, sur chacun des murs ouest et sud, une porte et une fenêtre. De construction similaire, les deux portes permettent de restituer un accès depuis l'ouest, dans l'angle nord, et un accès depuis le sud. La porte b 10 possède un seuil placé à 283 m NGF, ce qui permet de suggérer un niveau de circulation pour l'ensemble du bâtiment. L'absence de seuil et les dimensions surprenantes de la porte b 3 conduisent néanmoins à considérer cette hypothèse d'un niveau de sol unique avec prudence. Les deux fenêtres b 14 et b 15 à ébrasement sont situées à la même hauteur, avec des appuis compris entre 289,50 et 289,60 m NGF. Leur fonction d'éclairage de l'édifice ne fait aucun doute. La localisation des deux baies sur le mur ouest est extrêmement intéressante : alors que la porte b 3 est rejetée à l'extrémité nord du mur, la fenêtre b 14 est en revanche approximativement centrée. Ce fait constitue une anomalie, qui pourrait s'expliquer par la présence, à l'extérieur du bâtiment, contre le mur ouest, d'une construction à un niveau, gênant l'implantation de la porte dans une position centrale.

La maçonnerie M 16, isolée dans le mur oriental du cuvier, voit sa situation se clarifier dans la chronologie relative. Ce mur passe en effet par la porte b 10, qu'il bouche dans sa moitié occidentale. Étant par ailleurs coupée par le support sud-est du voûtement, elle se situe clairement entre les maçonneries M 15 et M 17. La configuration particulière de ce mur et son épaisseur considérable en partie basse ne cessent de poser des questions. Tout au plus pouvons-nous souligner que le bâtiment primitif se trouve ainsi coupé en deux, avec un corps de bâtiment occidental d'environ 12,40 x 11 m hors œuvre, et un corps de bâtiment peut-être rectangulaire, de longueur indéterminée. Cette maçonnerie possède d'abord une porte b 16 dans le mur est, avec un niveau de seuil placé à 283,56 m NGF. Le niveau de circulation semble donc avoir été remonté par rapport au bâtiment primitif. Elle inclut également une baie haute b 5 dans le mur sud, qui pourrait également

être identifiée à une porte du fait de ses dimensions importantes. La base de cette ouverture n'étant pas conservée, il est cependant difficile de déterminer l'emplacement exact du seuil potentiel, qui doit tourner autour de 289 m NGF. Faut-il mettre en relation ce niveau de circulation éventuel avec le sur-épaississement du mur est, qui prend fin sensiblement à ce niveau (288,96 m NGF) ?

La maçonnerie M 17, essentiellement concentrée dans la moitié ouest du mur méridional, relie les deux portions de la maçonnerie M 15, qui s'étaient auparavant effondrées. Elle correspond aussi à des réfections multiples, réalisées dans les murs ouest et sud, à commencer par l'insertion de quatre voûtes d'ogives. Cette maçonnerie comporte de très nombreuses baies, qui reprennent parfois, avec plus ou moins d'exactitude, des ouvertures anciennes. Ainsi la porte basse b 2 occupe-t-elle sur le mur ouest la même position excentrée que la porte b 3, qu'elle détruit partiellement. Il y a là une pérennisation des circulations qui s'avère fondamentale. De la même manière, la porte haute b 12 s'installe dans l'ancienne fenêtre b 15, qui avait été condamnée. Les trois autres ouvertures sont comprises dans l'angle sud-ouest du bâtiment et appartiennent donc à la nouvelle construction. Il est possible qu'elles reprennent également l'emplacement de portes anciennes, mais rien n'est assuré. La porte b 7 et la fenêtre b 8 sont à l'aplomb l'une de l'autre, sous l'arc formeret ouest. Elles sont contraintes par la hauteur sous voûte. La porte haute b 6 se situe dans l'angle supérieur sud du mur ouest. Toutes les portes basses ont été en partie détruites par la voûte de l'actuel Musée, ce qui empêche toute connaissance du niveau de circulation de ce bâtiment, qui doit posséder la même emprise que le bâtiment carré de la maçonnerie M 16. Les portes hautes b 6 et b 12 possèdent en revanche des seuils, correspondant au niveau de circulation potentiellement mis en évidence par l'analyse des arcs du voûtement, soit à 289,55 m NGF environ. Au même niveau se trouve également une autre porte, appartenant à la maçonnerie M 18, qui ménage ainsi un nouvel accès depuis le sud, au centre.

Enfin, la maçonnerie M 20 modifie sensiblement le système d'ouvertures antérieur. Alors que le pignon est construit au sud, les murs ouest et est sont surélevés et le mur nord est édifié sur toute la hauteur actuellement visible. Les portes antérieures sont bouchées pour la plupart et de nouvelles portes sont ménagées, à l'ouest comme au sud. Elles fonctionnent avec un nouveau niveau de circulation, placé à 286,38 m NGF.

#### 1.1.5. Les trous de boulin

Ce sont enfin les trous de boulin qui doivent être abordés afin d'achever cette analyse archéologique du cuvier. Quarante-et-un trous se répartissent inégalement sur les quatre murs, à raison de onze trous pour le mur nord, vingt-trois pour le mur est, trente-trois pour le mur ouest et enfin quatorze pour le mur sud. Ce nombre considère uniquement les trous observés dans les portions de mur aujourd'hui accessibles et visibles. Il exclut de fait la base des murs, à l'exception des parements externes des murs est et surtout ouest, et la quasi-totalité du parement externe du mur

sud. Les conditions d'intervention expliquent que les trous n'aient été, dans leur grande majorité, repérés que sur un seul parement. À l'ouest, par exemple, la partie basse du mur est visible depuis l'extérieur du bâtiment tandis que la partie haute n'est accessible – avec échafaudage – que depuis l'intérieur. Dans ces conditions, le faible nombre de trous de boulin traversants – mur nord : trois, mur ouest : trois, mur sud : un – est nécessairement tronqué. Il en existe certainement d'autres.

Ces quatre-vingt-un trous de boulin s'insèrent dans les différentes maçonneries auparavant identifiées, de manière très inégale, comme le révèle le tableau suivant (figure 64).

Maçonnerie	Nombre de TB
M 15	27/81
M 16	5/81
M 17	10/81
M 18	0/81
M 19	0/81
M 20	39/81

**Figure 64. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries**

Les maçonneries M 18 et M 19, qui correspondent à des bouchages de baies ponctuels, en sont assez logiquement exempts. Les maçonneries M 16 et M 17 possèdent un nombre relativement faible de trous. La maçonnerie M 15, la plus ancienne, et la maçonnerie M 20, la plus récente, se partagent donc la majorité des trous, avec un net avantage pour cette dernière.

#### 1.1.5.1. Caractéristiques physiques

Chaque trou de boulin a fait l'objet d'un enregistrement particulier, insistant, d'une part, sur ses caractéristiques physiques – forme et dimensions, encadrement – et, d'autre part, sur ses connexions avec la maçonnerie, les trous n'étant pas nécessairement contemporains de la maçonnerie dans laquelle ils se trouvent (annexe E 12). Les résultats de ces différents comptages sont successivement présentés ci-dessous.

#### *Essai de typologie*

Le premier paramètre considéré envisage à la fois la forme, toujours de section quadrangulaire, et les dimensions, au contraire variables, des trous de boulin. Quatre groupes au recrutement large sont ainsi définis. La distinction s'opère précisément en fonction de la forme – carrée ou rectangulaire – et des dimensions maximales – moyennes (- de 20 cm) ou importantes (+ de 20 cm).

Forme des trous	Nombre de TB
Petit carré	25/81
Petit rectangle	22/81
Grand carré	5/81
Grand rectangle	28/81

**Figure 65. Typologie des trous de boulin en fonction de leurs formes**

Ce tableau récapitulatif (figure 65) fait apparaître les inégalités inhérentes à cette répartition. Si le grand carré est nettement sous-représenté, les trois autres formes se distribuent presque

équitablement la majorité des trous. De surcroît, en cumulant d'un côté les petits trous, et de l'autre, les grands trous, les premiers deviennent nettement majoritaires, avec quarante-sept trous sur quatre-vingt-un, soit 58 %.

Les matériaux utilisés pour encadrer le trou de boulin constituent le second paramètre physique à considérer dans l'optique d'une caractérisation des trous. Ils sont globalement nombreux et variés au sein du cuvier : pierres de tout-venant ou pierres de taille – petites, grosses ou allongées –, briques, piédroits de portes, mais aussi planches de bois et remplois de pierres sculptées ou moulurées... Ce n'est donc pas la nature du matériau qui ici prise en compte, mais sa cohérence avec la maçonnerie dans laquelle est situé le trou. Ainsi un trou utilisant des pierres allongées dans une maçonnerie de pierres sera-t-il considéré comme homogène alors qu'un trou ménagé avec des matériaux extérieurs à la maçonnerie ou un trou appuyé sur un aménagement antérieur, comme une porte, seront-ils considérés comme hétérogènes.

La répartition des trous entre les deux groupes ainsi déterminés est très nettement en faveur des trous homogènes : 57/81, soit 70,4 %. Ce sont quand même vingt-quatre trous qui emploient des matériaux absents de la maçonnerie dans laquelle ils se situent. Se pose alors la question de la contemporanéité entre le trou et la maçonnerie, qui correspond au dernier point abordé ici. Un trou de boulin est, de toute évidence, contemporain ou postérieur à la maçonnerie qui l'accueille. Les critères d'appartenance d'un trou à l'un ou l'autre de ces deux groupes sont multiples : trou maçonné ou non, mortier du rebouchage, insertion dans un système de trous... Ils ne sont pourtant pas infaillibles. Si un trou ancien est réutilisé ultérieurement, lors de travaux de réfection par exemple, le mortier de son rebouchage sera, par définition, différent de celui de la maçonnerie. Le trou risque alors d'être classé à tort parmi les trous postérieurs. C'est finalement la conjugaison de ces divers facteurs qui permet pour chaque trou de déterminer sa relation avec le mur.

Contentons-nous à présent d'énoncer la répartition des trous entre ces deux groupes : les trous contemporains de leur maçonnerie sont largement majoritaires, avec un chiffre de 77/81, soit 95,1 %. Ceux là sont donc révélateurs de l'état originel ou de la construction primitive de leur maçonnerie. Seuls quatre trous sont postérieurs à leur maçonnerie : trois d'entre eux (TB 46, 76 et 79) se rattachent à un système de trous fonctionnant avec une maçonnerie postérieure. Le dernier trou TB 39 reste isolé et ne trouve pas d'explications, en dehors d'un éventuel aménagement ponctuel. Il est finalement difficile d'esquisser une véritable typologie des trous de boulin du cuvier, dans la mesure où les divers groupes déterminés par les différents critères ne se superposent pas. Les grands trous ont souvent un encadrement hétérogène (17/33), mais pas systématiquement. Il existe d'ailleurs aussi des petits trous à encadrement hétérogène (7/24).

*Caractérisation des maçonneries*

Il devient alors intéressant de croiser ces données pour caractériser chacune des maçonneries en fonction de leurs trous de boulin d'origine. Sont logiquement exclus des calculs suivants les quatre trous postérieurs à leur maçonnerie. Nous avons précédemment constaté que les trous en forme de petit carré, de petit rectangle ou de grand rectangle se valaient sensiblement. Il faut désormais analyser la composition de chacune des maçonneries, que dévoile le tableau présenté ci-dessous (figure 66).

Maçonnerie	Trous de poutre en forme de				Totaux
	petit carré (< 20 cm)	petit rectangle (< 20 cm)	grand carré (> 20 cm)	grand rectangle (> 20 cm)	
M 15	10	15	0	0	25
M 16	1	2	0	1	4
M 17	3	1	2	3	9
M 20	11	6	1	21	39
Totaux	25	24	3	25	77

**Figure 66. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries en fonction de leurs formes**

La maçonnerie M 15 apparaît d'emblée comme un cas particulier, dans la mesure où elle ne recèle que des trous de petites dimensions, avec une petite majorité de rectangles. Les trois autres se distinguent au contraire par une composition variée et plus ou moins équitable. Avec leurs faibles nombres de trous, les maçonneries M 16 et M 17 appellent peu de commentaires. Le cas de la maçonnerie M 20 est plus significatif en raison de son nombre élevé de trous. Y coexistent essentiellement des petits trous carrés ou rectangulaires et des grands trous rectangulaires. Petits carrés et, surtout, grands rectangles sont majoritaires. Par un effet cumulatif, la maçonnerie M 20 se révèle cependant caractérisée par les grands (22/39). Elle se distingue ainsi radicalement de la maçonnerie M 15.

L'étude des matériaux constituant l'encadrement des trous de boulin a permis de distinguer un groupe de trous dits homogènes, utilisant des matériaux présents dans leurs maçonneries, et un groupe de trous dits hétérogènes, employant des matériaux extérieurs à leurs maçonneries. Comment ces deux groupes se répartissent-ils au sein des maçonneries ?

Maçonnerie	Encadrement des trous de poutre	
	homogène	hétérogène
M 15	25/25	0/24
M 16	4/4	0/4
M 17	9/9	0/9
M 20	17/39	22/39

**Figure 67. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries en fonction de leurs encadrements**

Les résultats présentés dans ce tableau (figure 67) sont très significatifs. Les maçonneries M 15, M 16 et M 17 ne comportent que des trous homogènes, à moins qu'ils ne soient postérieurs à leur construction<sup>1597</sup>. C'est donc la maçonnerie M 20 qui possède tous les trous hétérogènes, formés par des pierres associées selon les cas à des planches de bois ou des remplois de fragments sculptés, voire même à des pierres de taille appartenant à des aménagements antérieurs (portes). Même si elle contient aussi des trous homogènes, elle se distingue ainsi nettement des autres maçonneries.

En conclusion, la maçonnerie M 15 présente un ensemble véritablement homogène (planches C 2.56 à C 2.61). Tous les trous de boulin sont de petites dimensions, n'excédant pas 18 cm de côté et s'inscrivant dans une longueur moyenne de 14 cm. Ils possèdent en outre un encadrement en parfait accord avec l'appareil du mur. Les linteaux sont le plus souvent des pierres allongées, choisis pour leur longueur importante, tandis que les piédroits utilisent des blocs de taille inférieure. Les appuis emploient enfin des pierres, mais aussi des briques lorsque les trous sont placés au-dessus des arases (TB 49, 50 ou 54 par exemple).

La maçonnerie M 16 ne comporte que quatre trous contemporains de son édification. Dotés d'encadrements en pierres, ces trous de boulin accusent en revanche des différences dans leurs dimensions (planches C 2.18 et C 2.19). Tous rectangulaires, ils sont pour moitié grands et petits. Ces trous sont situés indifféremment dans les différentes portions de la maçonnerie M 16, sur le mur est ou le mur ouest, sans que leur localisation précise ne semble influencer ce critère.

Dans la maçonnerie M 17 ne figure qu'un faible nombre de trous de boulin contemporains de son édification. De formes et de dimensions variables, ces trous possèdent néanmoins un encadrement homogène, en parfait accord avec les matériaux utilisés dans les parements (planches C 2.102, C 2.104 et C 2.105). Ils utilisent d'ailleurs toutes les ressources offertes par cette maçonnerie : ainsi les trous TB 35 et 36 sont-ils latéralement appuyés contre le linteau de la porte b 7 tandis que le trou TB 45 est accolé au tas de charge du support sud-est du voûtement, qui leur sont indéniablement contemporains.

Enfin, la maçonnerie M 20 contient trente-neuf trous, qui accusent des variations, tant dans leurs formes et leurs dimensions que dans leurs encadrements, pas toujours concordants avec les matériaux de construction. Carrés ou rectangulaires, grands ou petits, ces trous sont indifféremment constitués de pierres, de planches de bois et de remplois quelconques, allant de la pierre moulurée au fragment de sculpture. Leur hétérogénéité est vraiment caractéristique de cette maçonnerie (planches C 2.20 et C 2.21, C 2.62 à C 2.64, C 2.103 et C 2.106).

---

<sup>1597</sup> Les maçonneries M 15 et M 17 contiennent toutes deux un trou hétérogène, mais qui leur est postérieur et qui se rattache d'ailleurs à la maçonnerie M 20.

### 1.1.5.2. Les systèmes de trous

Les trous de boulin doivent à présent faire l'objet d'une analyse systémique, considérant leur positionnement et leur répartition au sein des maçonneries. Par leur répartition dans les murs, ils constituent les négatifs d'échafaudage qu'il convient d'étudier dans le but d'obtenir des données relatives au chantier de construction.

#### *L'échafaudage de la maçonnerie M 15*

Le mur ouest du cuvier concentre l'essentiel des trous de la maçonnerie M 15. En plus de trois trous traversants (TB 55, 61 et 63), il possède en effet onze trous sur son parement externe – soit dans sa partie basse – et huit trous sur son parement interne – soit dans sa partie haute –. Ce nombre correspond à un minimum amputé des trous masqués ou détruits par des aménagements postérieurs. Ainsi les trous superposés TB 54 et TB 49 ne sont-ils pas forcément borgnes : à l'extérieur, ils pourraient être dissimulés derrière le mur de clôture. Par ailleurs, les reprises de maçonnerie correspondant en partie haute aux portes b 5 et b 6 ou en partie basse aux portes b 2 et b 4 ont nécessairement occasionné la disparition de nombreux trous.

En confrontant les relevés des deux parements, nous disposons ainsi de la vision assez complète d'un système intégrant au moins vingt-trois trous. Ces vingt-trois trous de boulin se répartissent inégalement en sept alignements verticaux et autant d'alignements horizontaux, qui correspondent respectivement aux perches et aux platelages d'un échafaudage (planches C 2.143 et C 2.144, annexe E 13). La restitution pour le mur ouest et les données chiffrées – niveau NGF et distance par rapport à l'angle extérieur sud – indiquées, pour chaque trou, font apparaître des écarts, normaux ou plus surprenants, qui doivent être mis en perspective avec la construction provisoire qu'est l'échafaudage et la construction pérenne qu'est le mur. Il existe d'abord des écarts dans l'alignement des perches, de l'ordre de 10 à 20 cm, entre une partie basse et une partie haute. Les points de rupture correspondent alors à l'aboutement de deux perches à recouvrement partiel. Il est intéressant de constater que ces transitions s'opèrent à des niveaux différents – entre les platelages PL 6 et PL 7 pour la perche PE 1, PL 4 et PL 5 ou PL 5 et PL 6 pour la perche PE 2... –, afin de ne pas fragiliser un seul niveau. En considérant d'une part le niveau de circulation, donné à 283 m NGF par la porte b 10, et d'autre part leur nécessaire enfouissement dans le sol, nous pouvons alors estimer la longueur des premières perches entre 4 et 6 m. De la même manière, les alignements de platelages présentent, parfois à plusieurs reprises, des écarts de 5 à 20 cm. La ligne n° 6 fournit un premier exemple. Connue sur une longueur de 6 m, elle s'élève de 25 cm du sud au nord, en gagnant environ 5 cm de hauteur à chaque trou de boulin. Il est alors possible d'envisager un platelage légèrement pentu (4,2 % environ) sans pour autant nuire à sa stabilité. Le platelage PL 5 possède quant à lui deux portions, longues d'au moins 4 m, qui sont strictement horizontales mais espacées de 20 cm. S'il ne peut être localisé avec précision, puisque les trous correspondant

aux perches P 3 et P 4 ont disparu, le point de rupture pourrait ici correspondre à la rencontre de deux plateaux superposés.

Les largeurs entre perches et les hauteurs entre platelages présentent en revanche des écarts plus surprenants par rapport à l'échafaudage lui-même. Le tableau ci-dessous (figure 68) récapitule d'abord les largeurs existant entre les perches.

Perches	PE 1-2	PE 2-3	PE 3-4	PE 4-5	PE 5-6	PE 6-7
Entraxe(s)	1,74 à 2,21 m	1,50 m	1,50 m	1,50 à 1,73 m	1,26 à 1,57 m	1,96 à 2,16 m

**Figure 68. Mur ouest du cuvier, échafaudage de la maçonnerie M 15 : largeurs entre perches**

Malgré les variations induites par le positionnement des trous, étudié ci-dessus, les valeurs exprimées dans ce tableau tournent autour de 1,50 m pour les perches centrales et de 2 m pour les perches latérales. Si l'intervalle existant, de chaque côté, entre les deux perches latérales (PE 1-2 et PE 6-7), se peut-il que les deux perches extrêmes soient de section plus élevée et puissent ainsi supporter une charge plus importante ?

Le second tableau (figure 69) étudie quant à lui les hauteurs de platelage, qui se rassemblent autour de trois valeurs moyennes : 1,65 m (PL 4-5), 0,60 m (PL 1-2 et PL 2-3) et enfin 1,20 m (PL 3-4, PL 5-6 et PL 6-7). De tels écarts sont surprenants et doivent être mis en rapport avec le mur lui-même. Espacés par l'intervalle moyen d'1,20 m, les platelages inférieurs (PL 5 à PL 7), repérés au sud de la porte b 3, correspondent à un niveau où la maçonnerie est aveugle, entre 284 et 287 m NGF environ. Cette hauteur implique que les plateaux soient réutilisés au fur et à mesure de l'avancée de la construction. Elle permet surtout un travail soigné dans la mesure où les ouvriers ont toujours la possibilité de voir l'arase du mur, y compris la fourrure.

Platelages	Entraxe(s)
PL 1-2	0,62 m
PL 2-3	0,56 à 0,68 m
PL 3-4	1,25 à 1,32 m
PL 4-5	1,62 à 1,69 m
PL 5-6	1,10 à 1,13 m
PL 6-7	1,08 à 1,29 m

**Figure 69. Mur ouest du cuvier, échafaudage de la maçonnerie M 15: hauteurs de platelages**

La hauteur séparant les deux platelages suivants (PL 4-5) est beaucoup plus élevée, avec une moyenne d'1,65 m. Au lieu d'être situé à 288,35 m NGF, le platelage PL 4 est alors situé à 288,75 m. Ainsi positionné, il ne se trouve plus qu'à 0,80 m de l'appui supposé de la fenêtre haute b 14. De fait, il a vraisemblablement été surélevé afin de permettre aux ouvriers une meilleure précision dans la construction de cette baie. Les platelages supérieurs (PL 1-2 et PL 2-3) sont au contraire espacés par un intervalle réduit de moitié (0,60 m). Or ils sont situés au niveau du piédroit conservé de la même fenêtre. Ils répondent donc au même souci de rigueur.



Au regard de ses caractéristiques, l'échafaudage employé pour l'édification de la maçonnerie M 15 témoigne véritablement d'une construction de qualité. Non seulement les trous de boulin sont aménagés avec une grande homogénéité – malgré des variations de forme imputables aux sections des boulines –, mais l'échafaudage lui-même est parfaitement bien adapté aux impératifs de la construction. En approchant au plus près les aménagements architecturaux importants – ici la fenêtre b 14 –, il permet aux ouvriers de réaliser un travail minutieux. Par ailleurs, sur le mur sud, les deux trous de la maçonnerie M 15 sont situés sensiblement au niveau du platelage PL 3, soit à 289,80 m NGF environ. Ils suggèrent ainsi une grande cohérence entre les échafaudages et les murs eux-mêmes. Il faut toutefois rester très prudent puisque les trous de boulin restent sur ce mur sud très peu nombreux.

#### *L'échafaudage de la maçonnerie M 16*

Non seulement les trous de boulin contemporains de la maçonnerie M 16 sont très peu nombreux, mais en plus ils occupent des positions isolées. Avec un seul trou dans le mur ouest, au nord de la baie b 5, à 289,85 m NGF, et trois autres dans le mur est, respectivement à 286,10 m, 288,92 m et 289,60 m NGF, il est évidemment impossible de restituer le moindre échafaudage. L'appartenance de ces trous à un échafaudage semble néanmoins assurée, au moins pour deux d'entre eux, à savoir le trou TB 78, placé entre les deux arcades (b 16 et b 17) du mur est, et le trou TB 47, situé contre le piédroit de la porte b 5, sur le mur ouest. Tout au plus pouvons-nous suggérer que le mur ouest ait été muni d'un échafaudage partiel, réutilisant certains des trous de la maçonnerie M 15, pour le réaménagement très ponctuel dont il a fait l'objet. Encore faut-il admettre qu'aucune trace des mortiers de la maçonnerie M 16 n'a été retrouvée dans les trous de la maçonnerie M 15.

#### *L'échafaudage de la maçonnerie M 17*

A l'instar de la précédente, la maçonnerie M 17 ne dispose que d'un faible échantillonnage de ses trous de boulin d'origine. Manquent à l'appel plusieurs trous détruits ou masqués par des aménagements postérieurs, tels que la voûte de l'actuel Musée ou la porte b 9 du mur sud. À une exception près (TB 74), tous les trous se trouvent sur le mur sud du cuvier, essentiellement sur le parement interne (planches C 2.145 et C 2.146). Cette configuration n'est pas surprenante dans la mesure où la maçonnerie M 17 réunit justement les deux portions d'un bâtiment antérieur, écroulé dans son angle sud-ouest. Il est difficile de tirer des conclusions concrètes à partir de vestiges aussi ténus. Les trous de boulin du mur sud forment cependant deux alignements horizontaux, qui sont séparés par les arcs des voûtes et qui doivent donc être considérés séparément.

La ligne inférieure de platelage PL 2 est strictement horizontale. Elle est constituée de trois trous, situés, d'une part, contre le tas de charge du support sud-est de la voûte (TB 45) et, d'autre part, autour du linteau de la porte b 7 (TB 35 et 36). Ainsi positionnés au niveau de la naissance des arcs et du linteau de la porte, ces trois trous sont nécessairement liés à l'échafaudage utilisé pour élever

le mur dans sa partie basse. Le niveau de circulation du bâtiment n'est pas connu pour la maçonnerie M 17. En considérant le niveau de la maçonnerie M 15 comme un niveau minimum, nous pouvons cependant envisager des perches d'une hauteur maximale de 6 m, sous le faîte des intrados des arcs. Par ailleurs, le faible nombre de trous et les intervalles importants qui les séparent – 5,08 m entre TB 45 et TB 35, 2,22 m entre TB 35 et TB 36 – signalent l'absence d'au moins trois perches intermédiaires. Dans ces conditions, il est alors difficile d'obtenir une vision concrète et précise sur cet échafaudage. Tout au plus pouvons-nous insister sur le positionnement des trous au plus près des aménagements architecturaux – support de voûte ou porte -, ce qui trahit un soin évident apporté à la construction.

La ligne supérieure PL 1 est composée de quatre trous, visibles sur le seul parement interne, et d'un trou, visible uniquement sur le parement opposé. Il est fort possible qu'elle réutilise également le trou inclus dans la maçonnerie M 15, sous le piédroit de la porte b 12 (ancienne fenêtre b 15). Le positionnement de cette ligne, strictement horizontale, à 289,40 m NGF, soit précisément au niveau des extrados des arcs, suggère d'emblée son identification au plancher du deuxième niveau du bâtiment. Le trop grand espacement des trous, variant entre 1,40 et 2,75 m, s'oppose pourtant à cette hypothèse. Le niveau de l'extrados de l'arc doubleau sud, qui sur le mur ouest, suggère un plancher à 289,55 m NGF, la contredit également. Aussi cette ligne correspond-elle au platelage d'un échafaudage, destiné cette fois à élever la partie haute du mur. Les largeurs constatées entre les perches sont irrégulières, comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessous (figure 70). Peut-être sont-elles à mettre en relation avec les voûtes qui leur servent vraisemblablement d'appui ? Cela n'expliquerait pourtant pas l'intervalle important, qui existe entre les perches PE 3 et PE 4, juste au-dessus du tas de charge de la voûte.

Perches	P 1-2	P 2-3	P 3-4	P 4-5	P 5-6
Entraxe(s)	2,10 m	1,20 m	1,70 m	1,30 m	1,20 m

**Figure 70. Mur sud du cuvier, échafaudage de la maçonnerie M 17: largeurs entre perches**

Attardons nous à présent sur le seul trou de la maçonnerie M 17, qui soit localisé sur le mur ouest, précisément dans l'angle sud du parement externe. Situé à 288,10 m NGF, ce trou TB 74 se trouve à mi-hauteur des deux platelages observés sur le parement interne du mur sud. Il est par ailleurs à l'aplomb d'un autre trou TB 73, ménagé *a posteriori* dans la maçonnerie M 15 et correspondant au niveau du platelage inférieur PL 2. Ces deux trous témoignent certainement de l'existence d'un échafaudage d'angle, installé dans la continuité de l'échafaudage précédemment repéré.

En conclusion, l'échafaudage de la maçonnerie M 17 ne peut pas être caractérisé avec précision, sur la base des seuls vestiges qu'il a laissés. Nous pouvons simplement formuler quelques remarques. Il est très proche du bâtiment antérieur à la maçonnerie M 17, par exemple dans l'angle

sud-ouest, mais aussi des éléments architecturaux contemporains de cette maçonnerie, tels que le support de voûte sud-est ou la porte sud b 7. Il s'approche également au plus près de la porte haute b 12, qui est alors ménagée à l'emplacement d'une ancienne fenêtre b 15, en réutilisant un trou de boulin antérieur (TB 30). Il épouse donc au plus près la nouvelle construction, garantissant ainsi le soin apporté à sa réalisation.

#### *L'échafaudage de la maçonnerie M 20*

C'est dans la maçonnerie M 20 que se trouve près de la moitié des trous de boulin repérés dans le cuvier. Les trente-neuf trous recensés se répartissent dans les murs ponctuellement réaménagés, à l'ouest – 6 TB – et au sud – 3 TB – mais surtout dans les murs largement reconstruits par cette maçonnerie, à l'est – 19 TB – et au nord – 11 TB –. Dans les murs ouest et sud, les trous témoignent de la mise en place d'échafaudages ponctuels, pour réaliser le pignon du mur sud (UC 1) ou le bouchage de certaines portes. Un seul exemple suffit à illustrer ce propos. Dans le bouchage (UC 11) de la porte haute b 6, quatre trous, superposés deux par deux, renseignent d'abord sur l'échafaudage ponctuel utilisé pour cette construction. Les alignements ainsi déterminés sont très réguliers : les deux platelages sont distants d'1,10 m et les deux perches d'1,05 à 1,15 m. Sous ce bouchage, dans la maçonnerie M 15 (UC 21 et 22) comme dans le bouchage de l'arc (UC 19), il n'existe qu'un seul trou (TB 51), qui ne peut à lui seul supporter cet échafaudage. Nous pouvons alors supposer que la porte b 6 a été bouchée avant que l'arc doubleau ne soit détruit et que l'échafaudage utilisé pour ce faire a été calé sur les reins de la voûte.

Les trous sont beaucoup plus nombreux sur les murs nord et est. L'analyse suivante se base essentiellement sur le cas du mur oriental, qui a fait l'objet d'un relevé partiel destiné justement à positionner les trous les uns par rapport aux autres (planches C 2.141 et C 2.142 ; annexe E 14). Sensiblement alignés, les dix-neuf trous considérés correspondent à quatre platelages et à dix perches. Sur le mur nord, il existe logiquement un platelage supplémentaire au pignon. L'échafaudage ainsi restitué présente bon nombre d'irrégularités, qui se révèlent plus ou moins significatives. Certains alignements subissent des ruptures, tels qu'elles ont pu être observées pour l'échafaudage de la maçonnerie M 15. C'est d'abord le cas du platelage PL 1, dont les trous possèdent une horizontalité parfaite sur sa moitié nord (environ 290,60 m NGF sur une longueur de 5,50 m correspondant aux six premiers trous) avant d'osciller entre 290,50 et 290,73 m NGF. Le positionnement des trous TB 8 à TB 11 sur les ruines de la maçonnerie M 16 explique cette irrégularité soudaine, qui n'avait évidemment pas lieu d'être du côté nord. C'est également le cas de la perche PE 6, qui présente, du platelage PL 3 au platelage PL 1, un décalage systématique de 30 cm vers le sud. De cette manière, à chaque niveau, la perche latérale de l'échafaudage se trouve au plus près de la maçonnerie ancienne M 16. Ces écarts ne font pas de cet échafaudage une structure aussi irrégulière que l'échafaudage de la maçonnerie M 15. Il s'agit au contraire d'un échafaudage très régulier, qui n'accuse des écarts que lorsqu'il s'adapte au bâti antérieur. Cet

échafaudage présente néanmoins d'autres anomalies, plus difficiles à expliquer. Pourquoi les platelages inférieurs sont-ils espacés de 1,70 à 1,80 m (PL 2-3 et PL 3-4) alors que les platelages supérieurs ne sont distants que de 1,30 m ? Aucun aménagement particulier ne semble devoir justifier ces variations. Plus surprenant encore est le nombre de trous par platelage. En comptant le nombre de trous existants sur une longueur de 5 m, correspondant à la moitié nord du mur, nous obtenons en effet les résultats suivants : PL 1 avec 6 TB, PL 2 avec 3 TB et PL 3 avec 5 TB. Comment expliquer le faible nombre de trous du platelage intermédiaire, dont les perches se trouvent ainsi espacées de 2,30 à 2,50 m.

Globalement l'échafaudage de la maçonnerie M 20 se caractérise par son adaptation permanente au bâtiment préexistant. Ses trous de boulin sont fréquemment formés de matériaux empruntés aux ruines ou d'aménagements architecturaux en place, tels que les tas de charge ou les piédroits de porte. De la même manière, platelages et perches suivent les contours des murs au plus près et profite des opportunités qui lui sont offertes en s'appuyant par exemple sur les voûtes en place pour procéder au réaménagement des parties hautes.

En conclusion, l'analyse de ces trous de boulin s'est révélée riche puisqu'elle a permis d'aborder la question du chantier de construction, essentiellement pour trois maçonneries. Les échafaudages des maçonneries M 15 et M 17 attestent de la qualité de leur construction, par leurs trous de boulin homogènes et positionnés au plus près des baies, et dans le cas de la seconde, des vestiges du bâti primitif. L'échafaudage de la maçonnerie M 17 révèle quant à lui une qualité d'exécution, avec une adaptation permanente aux vestiges des maçonneries antérieures et des trous ménagés avec des matériaux tout à fait hétéroclites. Notons enfin l'absence de trous de poutre, qui auraient pu témoigner de l'existence de planchers.

#### 1.1.6. Chronologie relative de construction

L'analyse archéologique des murs du cuvier apporte *in fine* une chronologie de construction subdivisée en six états successifs, qui sont représentés à des niveaux divers sur chacun des murs (planches C 2.147 à C 2.149). Elle permet ainsi d'aborder l'évolution de la construction, notamment sous l'angle de l'organisation des espaces et des circulations (planches C 2.150 à C 2.152). Elle permet aussi ponctuellement d'évoquer, d'un point de vue technique, le chantier de construction. Il ne s'agit pas alors de prétendre à l'exhaustivité, mais simplement de préciser, dans la mesure du possible, les conditions de travail.

##### 1.1.6.1. État CU 1

La maçonnerie M 15 correspond au premier état de construction. Elle se caractérise essentiellement par son appareil mixte de pierres et de briques, d'une part, et par le mortier des groupes Gr 14 et Gr 15, d'autre part. Construite à pierres vues, elle disposait d'un enduit blanc-

beige, au moins sur les parements internes. L'édification de cette maçonnerie est très soignée : en témoignent la qualité de la mise en œuvre, mais aussi la forme travaillée de l'arc de la porte b 3 ou les vestiges d'un échafaudage implanté au plus près des baies, par exemple<sup>1598</sup>.

Le bâtiment défini par cette maçonnerie est représenté par deux murs importants, au sud et à l'ouest, et par l'amorce d'un troisième mur, au nord. En l'absence du quatrième mur, sa morphologie ne peut être connue avec certitude. L'édifice, rectangulaire à son extrémité occidentale, possède des dimensions hors-œuvre conséquentes : une longueur minimale 14 m, une largeur de 12,40 m et une hauteur minimale de 9 m. Les murs connus ne sont pas très épais : 0,60 m pour le mur sud, 0,70 m pour le mur ouest. Sans connaître son parement externe, il est impossible de déterminer l'épaisseur du mur nord. La combinaison des dimensions importantes du bâtiment et des épaisseurs de murs réduites suggère un couverture léger, tel qu'une charpente, plutôt qu'un système de voûtes. Ce bâtiment primitif est doté de quatre baies, dont les vestiges sont relativement ténus. Deux portes basses possèdent d'abord les mêmes caractéristiques générales : leurs piédroits emploient des blocs de pierre, taillés dans du calcaire blanc ou du grès rosé ; leurs arcs en plein cintre utilisent des pierres alternées avec des pierres allongées, dans le cas de la porte b 10, ou des briques seules, dans le cas de la porte b 3. Elles sont bien construites, notamment sur leurs faces internes, même si des restaurations ponctuelles ont pu affecter la seconde porte, à un moment sans doute assez proche de son élévation.

La première porte b 10 trouve sa place dans le mur sud, à 10,30 m de l'angle ouest. La longueur du mur n'étant pas connue, il est difficile de tirer la moindre conclusion au sujet de cette position qui n'est que relative. Précisons seulement que cette porte ouvre sur un bâtiment adjacent, en l'occurrence la cave est de la maison sud<sup>1599</sup>. La seconde porte b 3 se situe en revanche sur le mur ouest, qui est connu sur toute sa longueur. Elle est à 3 m de l'angle nord et à 9 m de l'angle sud. Cette position décentrée constitue clairement une anomalie, d'autant plus surprenante que la fenêtre haute est au contraire bien centrée sur le mur. Elle suggère la présence d'un bâti indéterminé qui, à l'extérieur du bâtiment, gênerait l'insertion d'une porte centrale. Par ailleurs, ces deux portes se révèlent très différentes dans leurs proportions. Sur le mur sud, la porte b 10 possède des dimensions très harmonieuses, avec une hauteur de 3,60 m pour une largeur de 2,32 m. Son seuil, attesté par une césure à 283 m NGF, devrait théoriquement correspondre au niveau de circulation interne du bâtiment primitif. La porte b 3, sur le mur ouest, pose cependant un problème particulier : avec un seuil à ce niveau, elle mesurerait 3,60 m de haut pour 1,84 m de large. Ses dimensions, assez surprenantes en elles-mêmes, ne seraient alors pas du tout proportionnelles à celle de la porte précédente. Il faut alors s'interroger sur l'éventualité d'avoir, à l'intérieur du bâtiment, des niveaux

<sup>1598</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.1. ; 1.1.4.3., La porte basse b 3 et La fenêtre haute b 14 ; 1.1.4.4., La porte basse b 10 et La fenêtre haute b 15 ; 1.1.5.2., L'échafaudage de la maçonnerie M 15.

<sup>1599</sup> Voir *infra*, partie III, chapitre XII, 1.3.

de sol différents, ou bien d'avoir, au pied de cette porte b 3, un système d'escaliers permettant de rattraper un dénivelé potentiellement déterminé par le sol extérieur.

Deux fenêtres hautes complètent le dispositif d'ouvertures au sein de ce bâtiment primitif. Elles ont été largement perturbées par les aménagements postérieurs et ne sont aujourd'hui représentées que par quelques blocs de grès rosé ou de calcaire blanc, appartenant, sans l'ombre d'un doute, à des piédroits ébrasés et couverts d'un épais enduit blanc. Avec sa largeur comprise entre 1 m et 1,50 m, la première fenêtre b 15 se trouve à l'aplomb de la porte b 10, sur le mur sud. La seconde est située dans le mur ouest, en position quasiment centrale<sup>1600</sup>. Elle fait ainsi preuve d'une indépendance complète à l'égard de la porte b 3, dont la localisation n'en est que plus surprenante. Sans doute faut-il comprendre que le bâtiment accolé sur le parement externe du mur ouest ne comportait qu'un étage et n'empêchait nullement l'implantation d'une baie haute. Malgré la perte de leurs appuis, les deux fenêtres affichent toutes deux la limite inférieure de leur piédroit respectif vers 289,50 m NGF. Elles surmontent donc les portes de quelques 3 m, ce qui confirme leur fonction d'éclairage. Par l'importance de ses dimensions, la qualité de sa mise en œuvre ou le soin apporté à ses équipements, le bâtiment primitif, dont témoigne la maçonnerie M 15, doit de toute évidence être considéré comme un édifice majeur, qui sera de fait remanié à de nombreuses reprises.

#### 1.1.6.2. État CU 2

La maçonnerie M 16 correspond au deuxième état de construction. Elle possède un petit appareil de pierres de natures variables, irrégulièrement assisées. Son mortier est essentiellement issu du groupe Gr 30. Si elle n'a pas conservé de traces de revêtement, ni même de vestiges tangibles d'un échafaudage, elle semble malgré tout avoir bénéficié d'un soin particulier lors de son édification. Sa mise en œuvre est de qualité<sup>1601</sup>.

Cette nouvelle construction modifie considérablement l'édifice primitif. Essentiellement représentée dans le mur est du cuvier, en partie basse mais aussi en partie haute, elle introduit en effet une subdivision entre un espace occidental et un espace oriental. À l'ouest, le premier corps de bâtiment est sensiblement carré : il mesure 11 m de long pour 12,40 m de large hors-œuvre. À l'est, le second est seulement représenté par des arrachements de mur, distants de 7,60 m environ, qui se trouvent à l'extrémité du mur sud d'abord, sur le mur est ensuite. Ces données ténues indiquent seulement qu'il se prolongeait en direction de l'est sur une longueur indéterminée. Une porte b 16, pas tout à fait centrale, permet le passage d'un corps de bâtiment à l'autre. Implantée à 283,56 m NGF, elle permet d'envisager un rehaussement du niveau de sol d'environ 0,60 m au cours de ce deuxième état de construction.

<sup>1600</sup> La conservation d'un seul piédroit ne permet pas d'établir une conclusion assurée : avec une largeur d'1 m, la fenêtre serait toutefois à égale distance des angles sud et nord.

<sup>1601</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.2. ; 1.1.4.2., La porte b16 et L'arcade b 17 ; 1.1.5.2., L'échafaudage de la maçonnerie M 16.

Le mur oriental a des répercussions conséquentes sur le plan, mais aussi sur les élévations du bâtiment primitif. Son emplacement exact est, par exemple, pour le moins inattendu. Il aurait pu rejoindre le mur sud à gauche ou à droite de la porte b 10. Il passe au contraire en son milieu. Au vu de son épaisseur, il aurait pu alors condamner cette porte. Il la maintient au contraire grâce à une arcade aveugle b 17, qui lui confère un tracé en « chicane ». Pourquoi faire passer le mur dans une porte qui doit rester ouverte ? La contradiction évidente est ici une anomalie, qui s'explique certainement par un facteur extérieur au bâtiment considéré. N'y avait-il pas, au nord, un bâtiment adjacent, qui aurait pu contraindre le positionnement de ce mur ? Tel qu'il existe, ce dispositif pourrait-il plutôt être le résultat d'une volonté délibérée ? En l'absence de données archéologiques sur l'environnement immédiat du bâtiment, la question reste nécessairement sans réponse.

Ce nouveau mur possède aussi en coupe une physionomie particulière. Épais d'1,32 m sur une hauteur minimale de 6 m, il est subitement aminci de 0,70 m à 288,96m NGF. Aussi présente-il, *a priori* sur toute sa longueur, une arase plane en saillie à plus de 5 m du niveau de circulation (283,56 m NGF). Le fait relève là encore de l'anomalie et mérite réflexion. C'est la présence supposée d'une porte haute dans le mur ouest du cuvier qui apporte un élément de réponse : la baie b 5, qui remplace la fenêtre haute b 14 de l'état précédent, possède des dimensions assez conséquentes – 1,54 m de large pour 2 m de haut – pour être interprétée comme une porte plutôt qu'une fenêtre. Son seuil potentiel est implanté vers 289,10 m NGF, soit à un niveau similaire de celui de l'arase du mur est. Conjugés l'un à l'autre, ces deux faits archéologiques suggèrent l'existence d'un deuxième niveau dans le corps de bâtiment occidental. La porte b 5 permettrait alors d'accéder à un bâtiment accolé sur le mur ouest : peut-être le bâtiment qui, dans le premier état, gênait l'implantation d'une porte centrale et qui, entre temps, aurait pu être lui-même surélevé ? La fenêtre haute b 15 du mur sud serait alors logiquement condamnée elle aussi.

Certes, des arguments peuvent être avancés pour contredire cette hypothèse. Il n'y a, par exemple, aucun trou de poutre pour attester de la présence d'un plancher au niveau considéré. Mais ne faudrait-il pas alors envisager un premier niveau voûté, supportant la salle haute ? Des voûtes d'arêtes pourraient parfaitement être restituées à l'emplacement des voûtes d'ogives postérieures. L'épaisseur du mur est s'expliquerait alors aisément par la nécessité de contrebuter la poussée des voûtes. Nous avons pleinement conscience que, d'un point de vue archéologique, une telle hypothèse n'est pas assurée. L'existence d'une arase en saillie à 5 m de haut à l'intérieur d'un bâtiment, haut d'au moins 9 m, paraît cependant trop aberrante pour qu'elle soit abandonnée.

En conclusion, les remaniements réalisés avec soin dans le bâtiment primitif lors du deuxième état de construction sont considérables. La création probable d'un corps de bâtiment à deux niveaux à l'ouest et l'aménagement d'un corps de bâtiment, apparemment plus modeste mais surtout très peu connu, à l'est témoignent sans conteste de l'importance de l'édifice. Potentiellement contraints

par des facteurs extérieurs, ils pourraient d'ailleurs appartenir à une phase de travaux beaucoup plus vaste, impliquant d'autres bâtiments installés à proximité, notamment au nord.

#### 1.1.6.3. État CU 3

La maçonnerie M 17 témoigne du troisième état de construction. Elle se distingue clairement des précédentes par l'emploi de matériaux plus onéreux que les pierres de tout-venant. Les pierres de taille et les moellons privilégient le grès rosé et sont associés à des joints épais et serrés au moyen de fragments de tuiles. Le mortier est majoritairement issu des groupes Gr 7 et Gr 11. Il était surmonté d'un enduit sur les parements internes, comme l'attestent les parties hautes des murs sud et ouest. La qualité de sa mise en œuvre est confirmée par un système d'échafaudement qui épouse au plus près les maçonneries antérieures et s'adapte parfaitement aux différents aménagements architecturaux<sup>1602</sup>.

Les remaniements réalisés lors de cet état relèvent de la construction ou de l'insertion de nouvelles structures dans le bâti préexistant. Ils prouvent cette fois clairement l'existence de deux salles superposées, le niveau inférieur étant voûté pour supporter le niveau supérieur. La salle basse est alors subdivisée en deux vaisseaux de deux travées, aux dimensions tout à fait inégales. À la suite de l'effondrement de l'angle sud-ouest de l'édifice, attesté par l'analyse des césures, le mur sud en effet est entièrement reconstruit jusqu'au mur ouest du bâtiment adjacent. Il est alors muni de deux ouvertures : une porte basse b 7, dont le niveau de seuil est inconnu, et une fenêtre b 8 coincée sous l'intrados de la voûte. La disparition totale de la maçonnerie M 1 empêche de savoir si ces ouvertures répondent à un besoin nouveau de circulation vers le sud ou si elles reprennent l'emplacement de baies anciennes. L'angle sud du mur ouest est aussi reconstruit. Une porte b 6 à arc surbaissé y est d'ailleurs installée, en hauteur cette fois. Son seuil disparu a laissé son empreinte et permet ainsi de restituer le niveau de circulation d'une salle haute à environ 289,50 m NGF. Les murs sud et ouest subissent également, dans leurs parties anciennes, des réfections importantes. Ainsi le percement d'une porte b 12, à l'emplacement de la fenêtre haute b 15, bouchée lors du deuxième état, est-il accompagnée par la création de deux aménagements indéterminés, attestés par les négatifs que nous avons appelé des « saignées » verticales. Avec un seuil restitué à 289,50 m NGF, la porte se situe exactement au même niveau que la porte haute b 6 mentionnée précédemment pour le mur ouest. Les deux autres structures sont implantées légèrement plus hauts, vers 290 m NGF. Elles ne correspondent donc pas aux piédroits de portes perpendiculaires au mur, mais peut-être plutôt à des aménagements mobiliers. Sur le mur ouest, la probable porte haute b 5 de l'état précédent est, bouchée dans sa partie basse jusqu'à une hauteur de 289,60 m NGF. Elle semble ainsi s'adapter au rehaussement du niveau du sol de la salle haute. Une dernière porte basse b 2 apparaît enfin, toujours sur le même mur. Son niveau de seuil n'est pas connu. Sa création est

<sup>1602</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.3. ; 1.1.4.3., La porte basse b 2 et La porte haute b 6 ; 1.1.4.4., La porte basse b 7, La fenêtre basse b 8 et La porte haute b 12 ; 1.1.5.2., L'échafaudage de la maçonnerie M 17.



contemporaine du bouchage de la porte b 3. Elle remplace donc la porte à arc de briques du premier état, tout en accentuant sa position décentrée : elle est en effet complètement dans l'angle du bâtiment et utilise même un départ de voûte comme piédroit nord. La construction de quatre voûtes d'ogives, au premier niveau du corps de bâtiment occidental, relève à la fois des travaux de construction et des travaux de remaniements. C'est la raison pour laquelle le système de voûtement obtenu est totalement composite. Les vestiges conservés permettent d'envisager des arcs brisés surbaissés, supportés par des supports d'angle, des culots intermédiaires et un pilier libre au centre de la salle. Le traitement des pièces moulurées révèle un travail minutieux et onéreux, qui témoigne du soin apporté à ce chantier. Mais ils démontrent aussi l'irrégularité inévitable du tracé des arcs, qui est responsable des dimensions variables des travées, et surtout la volonté de rendre cette irrégularité aussi peu visible que possible. Ainsi les deux arcs du mur sud voient-ils seulement leurs centres décalés alors que la naissance des arcs, et probablement les sommiers, sont strictement aux mêmes niveaux.

Ces travaux sont rendus absolument nécessaires par l'événement sans doute accidentel que constitue l'effondrement de l'angle sud-ouest du bâtiment. Ils sont malgré tout exécutés avec un grand soin et emploient des matériaux coûteux. Ils ne sont visiblement pas réalisés dans l'urgence absolue puisqu'ils donnent lieu à de nouveaux choix esthétiques.

#### 1.1.6.4. État CU 4

La maçonnerie M 18, qui accompagne le quatrième état de construction, se caractérise par un appareil irrégulier et hétérogène, employant aussi bien des gros blocs et des petites pierres, de toutes natures<sup>1603</sup>. Elle utilise le mortier du groupe Gr 6. Ces travaux ne touchent pas l'édifice dans son entier, ni même le seul corps de bâtiment occidental. Ils consistent en la condamnation de deux portes, à savoir la porte basse b 7, sur le mur sud, et la porte haute b 6, sur le mur ouest. Les circulations correspondantes sont alors interrompues. Une nouvelle porte haute b 11 est au contraire ménagée au centre du mur sud. Son piédroit est s'appuie d'ailleurs sur l'un des aménagements indéterminés qui ont disparu. Son seuil est installé à 290 m NGF, soit 0,50 m environ au-dessus du sol de la salle haute du troisième état. Faut-il alors envisager pour cet état un rehaussement de ce niveau ? Aucun autre fait archéologique ne vient malheureusement confirmer cette hypothèse.

#### 1.1.6.5. État CU 5

Le cinquième état correspond à la maçonnerie M 19, qui se distingue par son appareil très irrégulier et très hétérogène, mêlant tout à la fois des blocs de pierres, de dimensions variées, mais aussi des fragments de tuiles et de briques<sup>1604</sup>. Le mortier utilisé appartient au groupe Gr 8. Cette construction se retrouve uniquement dans le bouchage de la porte haute b 11, évoquée

<sup>1603</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.4. et 1.1.4.4., La porte haute b 11.

<sup>1604</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.5.

précédemment pour le mur sud. Cette porte n'a donc vraisemblablement pas fonctionné sur une très longue période. Cet état de construction se révèle lui aussi anecdotique à l'échelle du bâtiment.

#### 1.1.6.6. État CU 6

C'est la maçonnerie M 20 qui correspond au dernier état de construction. Elle met en scène un appareil hétérogène, composé de pierres de tout-venant et/ou de toutes petites pierres, mais aussi de remplois de pierres moulurées ou sculptées. Le mortier généralement issu du groupe Gr 1 est utilisé sous forme de joints épais, uniquement horizontaux. De nombreuses pierres bougent, le mortier est parfois très friable, les trous de boulin sont hétérogènes, tant par leurs forme que leurs dimensions ou leurs matériaux... La construction économique emploie visiblement tout type de matériaux pour le mur lui-même, mais aussi pour l'échafaudement. Elle s'adapte néanmoins bien au bâti préexistant, qu'elle épouse au plus près<sup>1605</sup>.

Les travaux aboutissent à la situation actuelle d'un bâtiment sensiblement carré (11,40 x 12,40 m), à deux niveaux superposés, mais indépendants l'un de l'autre. Au premier niveau, le Musée est accessible par la porte b 20, qui, sur le mur est, affiche un seuil à 283,52 m NGF. Au second, l'entrepôt est accessible depuis la rue de l'Abbaye grâce à la porte b 1, dont le seuil est placé à 286,38 m NGF. Il possède deux autres portes, au centre du mur ouest et dans l'angle est du mur sud.

Cette campagne de travaux est conditionnée par un impératif majeur : utiliser le bâti existant pour créer un nouveau bâtiment qui réponde aux nouveaux besoins. La tâche s'avère complexe à plusieurs niveaux. Les césures erratiques, observées en partie haute sur les murs ouest, sud et est, ont d'abord montré que la maçonnerie M 20 s'appuyait sur des murs en état de ruine plus ou moins prononcée : en considérant, par exemple, le mur est, où la nouvelle construction a relié deux portions de murs ruinées, le premier défi semble bien avoir été la stabilisation des ruines dans une optique sécuritaire. C'est indubitablement la gestion des niveaux de circulation qui a généré les travaux les plus lourds. Il faut rappeler ici la situation avant et après les travaux pour bien mesurer l'ampleur de l'ouvrage. Dans le bâtiment ancien, existaient un premier niveau, voûté d'ogives, autour de 283 m NGF et un niveau supérieur à 289,50 m ; dans le nouveau, existent un niveau semi-enterré à 283 m et un niveau supérieur à 286,40 m. Entre ces deux états, le changement fondamental concerne le rapport du bâtiment avec l'environnement extérieur : dans le premier cas, c'est le niveau inférieur qui est de plain-pied avec la rue ; dans le second cas, c'est le niveau supérieur. Il implique un apport de remblais considérable, de l'ordre d'au moins 350 m<sup>3</sup>, juste pour l'intérieur du bâtiment. Par ailleurs, le sol supérieur du nouveau bâtiment se trouve sensiblement au même niveau que les sommiers des supports de voûte. En conséquence, l'utilisation de la salle haute nécessite la destruction des voûtes et le bouchage des portes hautes. Ces travaux de démolition s'accompagnent

<sup>1605</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.6. ; 1.1.4.1. ; 1.1.4.2., La porte basse b 20 ; 1.1.4.3., La porte basse b 4 ; 1.1.4.4., La porte basse b9 ; 1.1.5.2., L'échafaudage de la maçonnerie M 20.

d'une intense activité de récupération. Ainsi certains claveaux en calcaire jaune, appartenant très certainement aux arcs des voûtes, ont-ils été remployés dans les piédroits des fenêtres du mur nord. C'est aussi à ce moment là que les pierres de taille formant arc ou linteau (portes b 6, b 12), piédroit (porte b 11), ou même seuil (porte b 12), sont prélevées, avant que les ouvertures concernées ne soient condamnées. Les travaux réalisés lors de ce dernier état de construction sont véritablement importants. Ils entraînent bon nombre de destructions ponctuelles ou de transformations radicales, mais ont finalement permis la conservation de maçonneries anciennes au sein du bâtiment actuel.

## 1.2. Le jardin est

En l'absence de fouille, l'intérêt principal du jardin est, attendant à la maison sud mais aussi au cuvier, réside en son mur de clôture nord (planche C 3.1). Cette clôture a une composition particulière : large de 0,80 m, elle est en réalité formé de deux murs parallèles, accolés l'un à l'autre.

Cette clôture est constituée de quatre murs successifs, qui sont, pour le premier et le troisième, d'orientation est-ouest, et, pour le deuxième et le quatrième, d'orientation nord-sud (planche C 1.28). Elle commence contre le mur est du cuvier, à 4 m environ de son angle nord. Elle se trouve à l'aplomb de l'arrachement, qui témoigne de l'existence, sur ce bâtiment, d'un mur aujourd'hui disparu<sup>1606</sup>. Le premier mur possède une longueur de 8,60 m, au cours de laquelle il pénètre dans la maison implantée à l'est du jardin. Le mur suivant opère un virage sensiblement perpendiculaire en direction du nord et s'étend sur 2,80 m de long. Le troisième mur réalise un nouveau virage pour retrouver l'axe est-ouest initial ; il se prolonge sur 4,80 m de long. Le dernier mur rejoint l'angle nord-ouest de la maison sise dans la propriété voisine, en opérant un virage en direction du sud.

Le parement interne de ce mur a fait l'objet d'une brève analyse, réalisée en 2004, au commencement de ce travail de thèse. Au début de leurs travaux de réaménagement, les propriétaires n'avaient pas encore conscience de son ancienneté : il n'était donc pas intégré dans l'intervention archéologique prévue. Nous avons malgré tout pris le temps d'exécuter un relevé partiel de la maçonnerie dans le but d'enregistrer les données avant sa restauration. Le parement externe a quant à lui été examinée pendant la prospection de 2009, en même temps que l'étude du parement est du cuvier. Malgré son rejointoiement complet au ciment, le relevé réalisé a apporté un lot d'informations non négligeable (planches C 3.4 et C 3.5).

<sup>1606</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.2.

### 1.2.1. Les maçonneries

La juxtaposition de deux murs parallèles implique, en théorie, une relation d'antériorité-postériorité entre eux. L'analyse des maçonneries doit donc être réalisée successivement pour les deux parements.

#### 1.2.1.1. La maçonnerie M 21

Le parement interne correspond, de fait, au doublage intérieur de la clôture nord. Sur ce parement courent en réalité deux constructions superposées, inégalement conservées. La maçonnerie M 21 occupe l'extrémité occidentale du mur, sur sa hauteur maximale de 3,30 m. En 2004, elle était à cet endroit bien visible, malgré la présence de quelques objets encombrants. Elle se prolonge ensuite sur toute la longueur de la clôture, y compris dans la maison est du jardin, à savoir sur ses trois premiers murs (UC 115). Elle n'y subsiste alors que sur une hauteur très faible de 0,15 à 0,30 m et elle est surmontée par une construction de toute évidence plus récente. Précisons toutefois qu'au moment de cette étude, la maison orientale ne bénéficiait pas de bonnes conditions d'observation. Aussi ne sommes-nous pas en mesure d'affirmer si la maçonnerie M 21 se retrouve également sur le dernier mur de la clôture.

Bien visible sur une surface d'environ 6 m<sup>2</sup>, cette maçonnerie est néanmoins rejointoyée au ciment à plusieurs endroits, notamment en partie haute. Elle est aussi couverte d'un enduit blanc et épais à la base du mur, sur une hauteur maximale de 0,50 m (planches C 3.3 et C 1.28 (lettre e)). L'appareil peut être décrit malgré tout grâce à une petite portion de mur visible. Cette maçonnerie est constituée de petites pierres, de nature et de forme variables. Les blocs sont aléatoirement en grès ou en roche métamorphique, bleue à rouge. Ils sont globalement de taille réduite (15-20 x 10-15 cm), même si quelques-uns atteignent une longueur plus importante de 40 cm par exemple. L'assise est loin d'être régulière, d'autant que de très petites pierres se mêlent parfois aux blocs. Le mortier de chaux, de couleur brun clair, possède une granulométrie assez grossière, mais homogène. Il n'a pas été étudié avec précision en l'absence d'échantillon prélevé.

#### 1.2.1.2. La maçonnerie M 22

La maçonnerie M 22 représente quant à elle le doublage extérieur du mur nord (UC 116). Elle est par conséquent accessible sur le parement externe. Elle présente l'inconvénient majeur d'être entièrement rejointoyée au ciment, ce qui empêche notamment toute approche du mortier de construction. Les pierres mises en œuvre sont de dimensions très hétérogènes, depuis les blocs de quelques centimètres jusqu'aux gros blocs d'environ 30 x 20 cm. Elles accusent aussi une grande disparité du point de vue du matériau puisque, là encore, les grès et les roches métamorphiques sont amplement représentés, aux côtés des granits par exemple. Elles sont enfin disposées de manière aléatoire : aucune portion du parement ne se distingue par une concentration particulière d'un type

particulier de matériau. Quelques blocs de dimensions importantes se retrouvent entre 286 et 287 m NGF, sans pour autant être le résultat d'un choix délibéré. Notons que la césure qui sépare sur l'arase du mur nord les doublages nord et sud s'interrompt à moins de 3 m du cuvier. Au-delà de cette limite, le mur présente une arase beaucoup plus homogène, qui suggère que la maçonnerie M 22 correspond à la maçonnerie récente, qui surmonte, côté jardin, la maçonnerie M 21. Il est cependant difficile de les identifier l'une à l'autre avec assurance dans la mesure où, sur le parement interne, l'étude remonte à 2004 et n'avait pas bénéficié de bonnes conditions de visibilité.

#### 1.2.1.3. La maçonnerie M 23

La maçonnerie M 23 correspond au bouchage de la porte b 22 (UC 117), qui se trouve dans la construction précédente M 22. Par ses caractéristiques physiques, elle n'est d'ailleurs pas foncièrement différente de cette dernière. En effet, elle emploie également des pierres très petites, des pierres allongées ou des gros blocs, de toute nature – grès et roche métamorphique, granit... –. La ressemblance est par ailleurs accentuée par le ciment qui occupe indifféremment les joints de tout le mur. Elle est de toute évidence fortuite.

#### 1.2.2. Les baies et niveaux de circulation

Dans le jardin est, le mur nord comporte deux portes, accolées l'une à l'autre puisqu'elles appartiennent respectivement au doublage intérieur et au doublage extérieur du mur nord. Chacune de ces ouvertures n'est évidemment visible que sur un seul parement.

##### 1.2.2.1. La porte b 21

La porte b 21 figure dans le doublage sud du mur nord, précisément la maçonnerie M 21 (planche C 3.2). Elle n'est pas expressément bouchée, mais elle est condamnée par le colmatage de la porte b 22. Son seuil n'est pas visible : a-t-il été détruit ou est-il enfoui ? En l'absence de fouilles, la réponse est évidemment incertaine. La présence de blocs de pierre de taille jusqu'au niveau du sol actuel suggère néanmoins que ce seuil se trouvait à une altitude maximale de 283,60 m NGF. La porte mesurerait alors 1,16 m de large pour environ 2,46 m de haut. Cette baie ressemble beaucoup à la porte b 16 et à l'arcade b 17, présentes sur le mur est du cuvier. Elle est effectivement construite en blocs de grès roses, respectant une alternance relativement régulière de carreaux et de boutisses. Son arc en plein cintre comporte quinze claveaux qui mesurent environ 35 cm de long et 10 à 19 cm de large à la base. Quelques blocs paraissent plus courts sur le relevé, en raison des joints généreux de ciment. Les blocs du piédroit sont taillés dans le même matériau et possèdent une hauteur moyenne de 26 à 34 cm. Certains d'entre eux se sont tellement délités qu'ils ont reçu un placage de petites pierres et de mortier. Des perturbations évidentes empêchent de lire la liaison existante entre la maçonnerie M 21 et le piédroit de la porte b 21. À travers l'exemple des premiers blocs, sous

l'arc, il semble pourtant que les assises du mur soient particulièrement bien adaptées aux blocs du piédroit. Du côté du cuvier, il n'y a pas de piédroit. L'arc de la porte repose en effet sur une chaîne de pierres rattachée à la maçonnerie M 16 du cuvier, à laquelle appartenait vraisemblablement le mur disparu attesté par l'arrachement en hauteur (UC 68). La porte b 21 semble donc tout à la fois contemporaine de la maçonnerie M 21, sur le mur nord du jardin est, et de la maçonnerie M 16, sur le mur est du cuvier.

#### 1.2.2.2. La porte b 22

La porte b 22 se trouve au même niveau que la porte précédente, mais dans le doublage nord du mur, soit dans la maçonnerie M 22. Elle est bouchée par la maçonnerie M 23, évoquée précédemment. Son seuil, marqué par le dallage actuel, se situe vers 283,60 m NGF. Rien n'indique cependant qu'il s'agit là d'un niveau ancien. Ses dimensions actuelles sont ainsi de 1 m de large pour 2,24 m de haut. Cette baie est nettement moins visible que la précédente à cause du placage de nombreuses petites pierres noyées dans le ciment. Elle a malgré tout conservé son piédroit ouest, quelques blocs du piédroit est et son linteau. Les piédroits sont essentiellement construits en pierres de taille de grandes dimensions (50 x 2 - 30 cm), en grès rosé ou en calcaire blanc. Le linteau rectangulaire, cassé dans son angle inférieur gauche, est constitué d'un grand bloc de calcaire blanc, mesurant 1,20 x 0,70 m. Par ailleurs, la porte b 22 et la maçonnerie M 20 du cuvier sont clairement contemporaines : en effet, le piédroit ouest affiche une alternance régulière de blocs pénétrants et de blocs butants. Par ailleurs, les blocs du piédroit est sont trop peu nombreux et les assises de la maçonnerie M 22 trop irrégulières pour préjuger de leur connexion. Nous pouvons simplement relever qu'aucun argument ne vient contredire une possible contemporanéité entre ces aménagements.

#### 1.2.3. Chronologie relative de construction

Très sommaire, l'analyse archéologique des deux murs de la clôture nord du jardin permet néanmoins de distinguer trois états de construction successifs (planche C 3.6).

##### 1.2.3.1. État JE 1

Le premier bâtiment, ou corps de bâtiment, est défini par le mur sud de la clôture, et précisément, par la maçonnerie M 21, caractérisée par son petit appareil irrégulier de pierres de natures variées<sup>1607</sup>. Il comprend trois, voire quatre, murs successifs, souvent conservés sur une hauteur très faible, pour une longueur totale de 12,80 m hors-œuvre. Il est compris entre le cuvier au nord et la maison est. En outre, il s'étend sur l'emplacement de l'actuel jardin : la présence d'un enduit à sa base indique en effet que l'intérieur du bâtiment se trouve du côté sud. Le premier mur de la clôture

<sup>1607</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.2.1.1. et 1.2.2.1.

est accolé au mur est du cuvier : situé à l'aplomb exact de l'arrachement visible en partie haute, il peut même être clairement identifié au mur disparu (UC 68). Avec son seuil, potentiellement implanté vers 283,60 m NGF, la porte b 21, qui est installée à l'extrémité occidentale du mur, fonctionne par ailleurs avec la chaîne verticale incluse dans le même mur du cuvier. Aussi le bâtiment considéré est-il contemporain de la maçonnerie M 16, qui, dans le cuvier, désigne à la fois la première porte haute supposée du mur ouest (b 5) et le mur est, construit pour compartimenter l'édifice primitif.

#### 1.2.3.2. État JE 2

Dans un second temps, une nouvelle construction vient doubler le bâtiment primitif au nord : la maçonnerie M 22 suit exactement les trois, ou quatre, murs successifs, qu'elle surélève d'ailleurs peut-être ponctuellement<sup>1608</sup>. Elle se caractérise par un appareil très hétérogène, employant aussi bien des petites pierres que des gros blocs, de toutes natures. Sans autre indication archéologique, il est difficile de comprendre les raisons de cette adjonction : se justifie-t-elle par la nécessité de disposer d'un mur plus résistant ? Ce doublage du mur primitif possède une porte b 22, avec un seuil, peut-être ancien, à 283,60 m NGF. Le piédroit ouest de cette baie est lié à l'extrémité nord du mur est du cuvier. Ce nouveau mur est alors clairement contemporain de la maçonnerie M 20, qui, au sein du cuvier, rassemble le mur nord et les angles nord-ouest et nord-est, mais aussi la surélévation des murs sud et ouest.

#### 1.2.3.3. État JE 3

C'est le bouchage de cette porte b 22, qui correspond au dernier état de construction<sup>1609</sup>. La maçonnerie M 23 ainsi désignée se confond en partie avec la maçonnerie précédente M 22 en raison du rejointoiement intensif de tout le parement du mur.

### 1.3. La maison sud

La maison sud (planche C 4.1) a été le cadre de notre première intervention archéologique, en 2004, après que les propriétaires aient fait appel à Anne Baud. Il s'agissait alors de travailler, dans le hall d'entrée, sur le mur de refend de la maison, qui faisait l'objet de travaux. Cette opération très limitée, qui a néanmoins permis de compléter les études antérieures<sup>1610</sup>, est malheureusement restée sans suite puisque, quelques mois plus tard, les habitants ont pris la décision de fermer leur propriété aux acteurs du patrimoine, quelque soit leurs fonctions. Si, par conséquent, nous n'avons pas eu la possibilité d'étudier le bâtiment sous l'angle de l'archéologie du bâti, nous avons pu malgré tout le visiter dans son entier et l'inclure dans le plan topographique, levé en 2009.

<sup>1608</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.2.1.2. et 1.2.2.2.

<sup>1609</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.2.1.3.

<sup>1610</sup> GALLE, 1902 ; BONZI ET RÉAL, 1987.

Cette maison conserve en effet entre ses murs les vestiges en élévation d'une chapelle, dite de Saint-Léger, qui est considérée par l'historiographie comme un édifice indépendant, mais qui, par son positionnement contre le flanc sud du cuvier / de la première église mariale, soulève évidemment la question de la chapelle latérale. Les enjeux scientifiques étaient dès lors trop importants pour laisser de côté cette maison en raison des difficultés invoquées ci-dessus. Nous avons alors essayé de tirer parti des données enregistrées en 2004, et surtout des travaux archéologiques antérieurs. L'objectif de cette partie est donc de réexaminer les données anciennes et de les confronter aux nôtres, afin de comprendre au mieux la morphologie et la chronologie de construction du bâtiment, ainsi que ses connexions avec le cuvier adjacent. Les travaux antérieurs incluent évidemment la maîtrise de Pascal Bonzi et Sylvie Réal, mais aussi l'analyse ancienne conjointement menée par Léon Galle et Amédée Cateland. Les relevés architecturaux réalisés par ce dernier tiennent d'ailleurs une place prépondérante dans ce propos.

Une description générale de l'édifice actuel s'avère d'abord indispensable. Elle s'appuie sur des observations et des photographies, effectuées en 2004, et sur les textes et documents de nos prédécesseurs, cités dans le paragraphe précédent. Elle amènera ensuite à considérer les parties anciennes du bâtiment, à même de nourrir notre réflexion sur les lieux de culte saviniens.

### 1.3.1. Dispositions intérieures

Appuyée contre le cuvier, au sud, décalée de 3 m en direction de l'est, cette maison est en réalité composée de deux corps de bâtiment accolés l'un à l'autre. L'aile occidentale possède la forme d'un trapèze de 5 m de long pour 2,20 à 3,50 m de large ; l'aile orientale celle d'un carré, d'environ 5 m de côté. En conséquence, le mur sud de la maison n'est pas rectiligne, mais affiche au contraire un angle aigu au point de rencontre des deux corps de bâtiment. Les deux ailes sont subdivisées en trois niveaux. Les cinq pièces ainsi déterminées ont changé de fonctions au moment des travaux de restauration exécutés par les propriétaires à la fin des années 1980. Le tableau ci-dessous (figure 71) donne à voir l'organisation du bâtiment et le changement de dénomination des pièces, selon qu'elles sont considérées à travers les yeux de Pascal Bonzi et Sylvie Réal ou les nôtres.

	aile ouest		aile est	
	avant travaux	après travaux	avant travaux	après travaux
<b>niveau 4</b>	-	-	comble	chambre
<b>niveau 3</b>	annexe atelier	cuisine	atelier forgeron	salle à manger
<b>niveau 2</b>	entrée	entrée	-	-
<b>niveau 1</b>	cave	cave	cave	cave

**Figure 71. Tableau d'organisation de la maison sud avant et après les travaux de la fin des années 1980**

Ce tableau révèle également que les niveaux occidentaux et orientaux ne sont pas systématiquement en correspondance. Si les deux caves sont de plain-pied, la cuisine, au troisième



niveau de l'aile ouest, est en revanche en liaison horizontale avec la salle à manger, au deuxième niveau de l'aile est. Le hall d'entrée, placé au deuxième niveau de l'aile ouest, se retrouve ainsi à un niveau intermédiaire. Par ailleurs, le dernier niveau, déterminé à l'est par une chambre, n'a pas d'équivalent à l'ouest. L'irrégularité du plan et des dispositions intérieures de cette maison sud constituent des écarts surprenants, qui pourraient témoigner d'une chronologie de construction complexe, divisée en plusieurs états.

### 1.3.2. Les constructions récentes

Les coupes d'Amédée Cateland, au début du XX<sup>e</sup> siècle, ou de Pascal Bonzi et Sylvie Réal, presque 80 ans plus tard, révèlent d'emblée l'existence de maçonneries anciennes dans l'aile orientale de cette maison. Si un pilastre peut éventuellement être identifié, à l'ouest, sur le mur sud, les supports et la voûte du premier niveau, ou les trompes du dernier niveau, attirent immédiatement l'œil du côté est. De fait, Léon Galle consacre l'essentiel de son étude à ces vestiges conséquents.

Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont en revanche considéré cette maison dans sa globalité sans préjuger de ses étapes de construction. En considérant le mur sud, ils ont cependant repéré des portions de mur nettement plus récentes que les autres. Ainsi, du côté de l'aile ouest, la présence du pilastre, évoqué ci-dessus, aux deux premiers niveaux et son absence au troisième niveau, leur permettent-elles de conclure à la postériorité du dernier niveau par rapport aux deux autres. De la même manière, l'existence d'une chaîne d'angle sur le parement externe, au niveau du pilastre, leur indique, toujours pour l'aile ouest, la juxtaposition d'une partie ouest, plus récente, sur une partie est, plus ancienne. La prolongation et la surélévation de l'édifice ouest sont attribuées par les deux auteurs à une époque postérieure à la suppression de l'abbaye : les travaux aboutissent en effet à l'installation d'un atelier de forgeron, attesté pour le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant<sup>1611</sup>. Il en sera fait abstraction désormais au profit des parties anciennes.

### 1.3.3. Les constructions anciennes dans l'aile est

L'aile orientale mérite ici une attention particulière, en raison des vestiges qui s'y trouvent préservés. Nous allons procéder à une description de chaque niveau, en rapportant systématiquement les arguments développés par Léon Galle et/ou Pascal Bonzi et Sylvie Réal au sujet du phasage de la construction.

#### 1.3.3.1. Le niveau inférieur

La cave est occupée une place prépondérante au sein des constructions anciennes. Elle est décrite avec précision et attention par chacun de ces auteurs, qui donnent ainsi à voir une image très proche de la réalité actuelle, que nous avons pu approcher en 2004.

<sup>1611</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 93, 104 et 158.

*Les aménagements intérieurs*

De plan sensiblement carré (5,30 x 5,05 m), cette pièce possède, du temps de Léon Galle, un sol placé 1 m en contrebas du au sol extérieur. Ses murs, alors visibles, sont en grand appareil de grès. Ils sont munis de massifs d'angle à colonnes cylindriques, destinées à supporter les retombées d'une voûte d'arêtes. Moins d'un siècle plus tard, les murs sont recouverts d'enduit. Seuls les massifs d'angle peuvent alors être abordés précisément par Pascal Bonzi et Sylvie Réal. Également construits en grand appareil de grès, ils présentent des blocs de hauteur variable, longs de 0,35 à 0,55 m, disposés en assises régulières et séparés par des joints saillants.

Léon Galle et Denise Devos se chargent par ailleurs de livrer une description précise des supports de voûte. D'après eux, les colonnes sont dotées de bases simples – une plinthe, un tore et un filet – et de chapiteaux à décor variable – godrons, rangées d'arcatures, voire corbeille nue –. Pascal Bonzi et Sylvie Réal affinent cette description, en insistant sur une anomalie, passée sous silence par leurs prédécesseurs. Il ont en effet remarqué une asymétrie évidente entre les colonnes des massifs nord, d'une part, et des massifs sud, d'autre part. Une telle distinction repose à la fois sur la modénature des bases et sur la sculpture des chapiteaux. Les bases sont composées d'un tore et de deux baguettes au nord, d'un seul tore au sud ; les chapiteaux sont décorés de godrons au nord, d'arcatures superposées ou sans décor au sud. Des observations réalisées à partir de photographies prises en 2004 permettent d'ajouter, en ce qui concerne l'astragale ménagé entre la colonne et le chapiteau, les piliers ouest s'opposent au contraire aux piliers est. À l'ouest, l'astragale est intégré à la colonne ; à l'est, il est intégré au chapiteau (planches C 4.2 et C 4.3).

Léon Galle évoque ensuite un plancher « qui repose sur le tailloir des chapiteaux »<sup>1612</sup>. Il précise d'ailleurs que cet aménagement a été supprimé, afin de rendre à la pièce son volume d'origine. Il n'est donc guère étonnant que ses successeurs ne mentionnent pas outre mesure ce niveau intermédiaire, qui, en tout état de cause, ne peut qu'être que postérieur à la cave est et à sa voûte d'arêtes.

*Les accès*

Une autre problématique, abordée par Léon Galle comme par Denise Devos ou Pascal Bonzi et Sylvie Réal, au sujet du niveau inférieur de l'aile orientale, concerne le mode d'accès. Le premier archéologue savinien suppose l'existence d'une porte occidentale primitive, qui aurait été complétée postérieurement par une porte septentrionale – notre porte b 10 étudiée lors de l'analyse du cuvier<sup>1613</sup> –. Denise Devos rapporte, quelques soixante-dix ans plus tard, une découverte, qui contredit cette hypothèse :

---

<sup>1612</sup> GALLE, 1902, p. 7.

<sup>1613</sup> GALLE, 1902, p. 9.

Mais, vers 1930, les travaux entrepris par le propriétaire pour dégager les bases des colonnes et retrouver le niveau d'origine, firent découvrir un sarcophage sur le côté ouest.<sup>1614</sup>

Elle en déduit alors que l'entrée dans cet espace oriental ne pouvait se faire par l'ouest, le sarcophage occupant tout l'espace compris entre les massifs d'angle sud-ouest et nord-ouest. Les photographies<sup>1615</sup> retrouvées dans les papiers de son oncle, Amédée Cateland, montrent d'ailleurs ce dispositif, avec un sarcophage visiblement plaqué contre le mur ouest de la cave. Elles ne prouvent cependant pas la contemporanéité des structures murales et du sarcophage ; elles ne suffisent donc pas à exclure la possibilité d'une porte occidentale. La présence d'une vaste porte septentrionale, communiquant avec le cuvier, renforce néanmoins l'hypothèse d'une porte ancienne dans le mur nord (porte b 10). C'est d'ailleurs un point de vue partagé par Pascal Bonzi et Sylvie Réal<sup>1616</sup>.

La brève étude archéologique réalisée, par nos soins, dans le hall d'entrée, en 2004, a par ailleurs révélé l'existence d'une porte correspondant très précisément au niveau de plancher intermédiaire décrit par Léon Galle au début du XX<sup>e</sup> siècle et dont il subsiste aujourd'hui quelques traces en négatif sur les enduits intérieurs.

### *Le phasage*

Les étudiants de Jean-François Reynaud sont également les seuls chercheurs à avoir compris la nécessité de déterminer le phasage de la construction. Ils ont mis en place une archéologie du bâti, en considérant les appareils, les mortiers, mais aussi les ruptures. Ils ont toutefois été limités dans cette démarche par la présence de nombreux enduits intérieurs, sur lesquels tout sondage était proscrit. Ils ont alors expérimenté une méthode de travail basée sur l'observation des faits archéologiques visibles et sur un raisonnement intellectuel logique et progressif. Nous exposons ici leurs principaux résultats, en essayant d'évaluer leur fiabilité en fonction des exigences actuelles.

Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont d'abord vérifié les connexions existantes entre les quatre massifs d'angle et leurs colonnes, d'une part, entre les massifs d'angle et les murs, d'autre part. Dans le premier cas, ils ont conclu à une contemporanéité incontestable des structures. Dans le second cas, ils ont été obligés de réaliser des piquetages dans l'enduit pour constater que, d'un angle à l'autre, la réponse était variable. Ils ont décidé d'examiner les relations d'antériorité-postériorité de toutes les structures murales, apportant progressivement une série de conclusions plus ou moins assurées. La première conclusion concerne la base du mur sud et les massifs d'angle sud-ouest et nord-ouest, qui, d'après les auteurs, sont contemporains les uns des autres.

Nous avons pu noter que les murs II et III [massifs d'angle sud-ouest et sud-est] n'étaient pas solidaires du mur VIII [mur sud]. Il s'avère, néanmoins, que les premières assises de cette façade sont en relation avec ces structures, jusqu'à la rupture de la chaîne d'angle B [chaîne sud-est]<sup>1617</sup>.

<sup>1614</sup> DEVOS, 1972, p. 153.

<sup>1615</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.4.2.

<sup>1616</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 55 et 93.

<sup>1617</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p.114.

Pour parvenir à ce résultat, les étudiants ont proposé deux remarques. En raison d'une rupture horizontale sur le parement externe du mur sud, à environ 3,50 m au-dessus du niveau de sol extérieur, soit au niveau du sommet de la voûte d'arêtes de la chapelle, ils ont légitimement considéré que la partie basse du mur était antérieure à sa partie haute. En second lieu, ils ont eu la possibilité d'étudier les maçonneries dans un sondage, ouvert dans l'angle sud-ouest de la cave, par le propriétaire. La présence d'un doublage interne masquant le mur sud a malheureusement dû les empêcher de vérifier la liaison entre ce mur et les massifs. Dans ces conditions, il paraît difficile de considérer cette première conclusion comme certaine.

La deuxième conclusion envisage cette fois la contemporanéité des murs sud et ouest, dans leurs parties basses, soit au niveau de la cave :

Ce dernier point [l'argument présenté ci-dessus] laisse supposer que le mur VI du niveau 1A [la base du mur ouest] est contemporain des parties basses de la façade sud, comprises entre les chaînes d'angle B et C [chaînes sud-est et sud-ouest]<sup>1618</sup>.

La contemporanéité supposée du mur sud et des massifs d'angle sud-ouest et sud-est ne permet pas d'emblée de conclure à la contemporanéité des murs sud et ouest, même dans leurs parties basses. Il aurait fallu pour cela que les auteurs prouvent préalablement la contemporanéité de ce mur ouest avec les massifs d'angle sud-ouest et nord-ouest, ce qui n'a pas été le cas. Par ailleurs, l'encadrement du mur sud par deux chaînes d'angle similaires ne prouve pas non plus que la totalité du mur ouest soit contemporaine de ce mur.

La troisième conclusion suppose que le mur est de la cave est postérieur au mur sud ainsi qu'aux massifs d'angle sud-est et nord-est. Elle s'appuie d'abord sur l'analyse des parements externes : l'homogénéité de la chaîne d'angle sud du mur méridional prouve, selon Pascal Bonzi et Sylvie Réal, son appartenance à une seule et même phase de construction. Elle repose aussi sur la postériorité de la salle à manger et de la chambre des niveaux 2 et 3 par rapport à la cave du niveau inférieur. Dans le sondage du propriétaire, dans l'angle sud-ouest de la chapelle, les auteurs ont en effet constaté la postériorité du doublage intérieur par rapport au massif d'angle<sup>1619</sup>. Or, ils ont remarqué que ce mur se poursuivait à l'étage supérieur. Ils en ont déduit la contemporanéité entre le doublage et la partie haute du bâtiment, et donc la postériorité de la partie haute du bâtiment par rapport à sa partie basse<sup>1620</sup>. Le raisonnement est pertinent, mais se heurte à l'absence de faits archéologiques similaires pour les murs ouest ou nord. Il est néanmoins corroboré par une différence significative entre le grand appareil régulier du niveau inférieur et l'appareil hétérogène des niveaux supérieurs<sup>1621</sup>.

La quatrième conclusion intéresse l'angle nord-est de la cave, représenté par le mur est et par le mur sud, mur commun à la maison sud et au cuvier, qui se prolongeait initialement vers l'est. Elle

<sup>1618</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 114.

<sup>1619</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 56.

<sup>1620</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 74.

<sup>1621</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 1.3.3.2., Le phasage.

expose l'antériorité de ce mur sud par rapport au mur est, qui est déduite de l'examen des parements externes.

Au nord, le blocage [l'appareil du mur est] vient buter contre l'arrachement transversal appartenant à un édifice autrefois contigu à la maison actuelle. L'absence de chaîne d'angle à cet endroit tend à prouver l'antériorité de cette construction annexe.<sup>1622</sup>

L'argument est ici parfaitement convaincant. Au vu de la liaison des murs sud et est, qui s'opère au moyen de deux chaînes d'angle successives, il est néanmoins probable que le parement externe du mur oriental soit un doublage du mur primitif. Cette conclusion ne permet donc pas de conclure à la postériorité de toute la cave est par rapport au mur nord ou au premier état du cuvier.

La dernière conclusion avancée par Pascal Bonzi et Sylvie Réal considère les massifs d'angle nord-ouest et nord-est, qui seraient postérieurs au mur nord de la cave.

Aucune de ces trois suppositions ne peut être vérifiée avec certitude. Toutefois, l'hypothèse d'une chapelle [la cave est] venue se greffer sur un édifice religieux [le cuvier] est celle qui nous paraît la plus logique.<sup>1623</sup>

Dans cette citation, les auteurs envisagent la cave est et le cuvier comme une chapelle et une église. N'ayant pas la possibilité de vérifier archéologiquement les connexions entre les massifs et le mur, ils font alors intervenir l'interprétation dans l'analyse. Les trois hypothèses envisagées sont l'antériorité de la chapelle sur l'église, de l'église sur la chapelle, ou la contemporanéité des deux bâtiments. Si la postériorité de la chapelle par rapport à l'église paraît historiquement plausible, la postériorité de la cave par rapport au cuvier n'est pas prouvée pour autant. La démarche archéologique actuelle oblige à revoir cette conclusion, en la nuancant.

Par les cinq arguments ici présentés, Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont abouti à deux conclusions principales intéressant la cave orientale : d'une part, la postériorité de la cave par rapport au cuvier, d'autre part, la postériorité des niveaux supérieurs par rapport au niveau inférieur. Il est alors temps d'examiner le cas des niveaux 2 et 3 afin de mettre en œuvre la même méthode de travail à leur sujet.

#### 1.3.3.2. Les niveaux supérieurs

Aux deuxième et troisième niveaux de l'aile est de la maison, se trouvent deux pièces d'habitation superposées, qui correspondaient à la fin des années 1980 à l'atelier de forgeron et aux combles. Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont démontré qu'il n'existait, entre ces deux niveaux, qu'une subdivision légère, le plafond de la salle inférieure servant de plancher à la salle supérieure.

#### *Les aménagements intérieurs*

Au-dessus de la cave est, un même espace originel occupe donc un volume important par rapport à la cave inférieure. Avec ses murs visiblement arasés, il possède pourtant une hauteur de 5 m,

<sup>1622</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p.110.

<sup>1623</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p.56.

sensiblement égale à celle du niveau inférieur. Il inclut en outre des vestiges très importants. Deux trompes coniques, que nous avons pu voir dans leur état restauré en 2004, subsistent effectivement dans les angles sud-est et nord-est du troisième niveau. Elles ont permis, à Léon Galle d'abord, à Denise Devos, Pascal Bonzi et Sylvie Réal ensuite, de restituer sur ce bâtiment un couverture constitué d'une coupole sur trompes. Les étudiants de Jean-François Reynaud décrivent le type de construction de ces trompes, qui se caractérisent par leur grand appareil de grès.

#### *Les accès*

L'accès au niveau supérieur de l'aile est pose un problème à Pascal Bonzi et Sylvie Réal, qui considèrent la porte du mur ouest comme un « aménagement récent » en raison de ses faibles dimensions et de sa position décentrée. Ces derniers repèrent en revanche des ouvertures sur les murs sud, est et nord : « [...] nous savons qu'une baie ouvrirait sur au moins trois des quatre façades [...] »<sup>1624</sup>. De forme rectangulaire, la première apparaît de part et d'autre du plancher séparant les niveaux 2 et 3. Les autres ne sont visibles qu'au dernier niveau, sous le toit. L'une d'elles, aujourd'hui bouchée par un conduit de cheminée, ouvrirait au sud. Ces baies, qui, d'après les relevés partiels des étudiants lyonnais, possédaient des piédroits ébrasés, correspondent probablement à des fenêtres hautes, assurant l'éclairage de l'édifice.

La troisième baie, enfin, se trouve dans le doublage du mur nord, commun avec le cuvier : obstruée par ce même mur, elle lui semble donc antérieure. C'est du moins la conclusion qu'en tirent Pascal Bonzi et Sylvie Réal, sans avoir eu l'occasion de travailler dans le cuvier. En superposant les relevés des parements interne et externe de ce mur limitrophe, nous avons en effet opéré deux constats essentiels. La baie est d'abord bouchée, non par le mur primitif du cuvier, mais par sa surélévation la plus récente, qui appartient certainement à une époque postérieure à la suppression de l'abbaye. Elle correspond en outre à une porte visible à l'intérieur du cuvier : la porte b 12, en relation avec la reconstruction partielle et le voûtement d'ogives du bâtiment. C'est donc vraisemblablement sur le mur nord qu'il fait envisager l'accès au niveau supérieur de l'aile orientale. Encore faudrait-il pouvoir apprécier la chronologie des maçonneries pour estimer la valeur de cette supposition.

#### *Le phasage*

Les trompes sont construites en gros blocs de grès et possèdent donc une parenté d'appareil avec la cave orientale. Se repose alors la question de la postériorité des niveaux supérieurs par rapport au niveau inférieur. Pascal Bonzi et Sylvie Réal soulignent, à ce propos, les différences visibles dans les modes de construction. La maçonnerie des salles supérieures est grossière et irrégulière : elle utilise des matériaux de construction hétérogènes et moins bien assisés. Elle ne ressemble en rien à la construction inférieure. L'emploi de grès au niveau des trompes s'expliquerait donc uniquement

<sup>1624</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 74 et 81.

par une nécessité constructive, et non par une contemporanéité avec le niveau inférieur. Pour Pascal Bonzi et Sylvie Réal, cette conclusion est d'ailleurs confirmée par l'étude de l'aile ouest, ou, plus précisément, de l'extrémité est des deux premiers niveaux de l'aile ouest. La cave ouest et le hall d'entrée seraient contemporains l'un de l'autre : nous avons déjà évoqué, à ce sujet, le pilastre qui court sur le mur sud, sur toute leur hauteur<sup>1625</sup>. Ils seraient en revanche postérieurs à la cave orientale. D'après les auteurs, ils se caractérisent en effet par un appareil de petites pierres assisées à joints saillants, qui se retrouve au centre du mur sud de la cave est, au niveau d'une réfection postérieure au bâti primitif. L'antériorité de la cave est par rapport aux niveaux supérieurs et aux niveaux occidentaux paraît donc bien assurée. En raison du pilastre du mur sud, qui semble avoir son pendant côté nord – en témoigne le négatif d'une base –, Pascal Bonzi et Sylvie Réal attribuent d'ailleurs aux niveaux bas occidentaux une fonction de contrebutement de la coupole du dernier niveau oriental<sup>1626</sup>. Au regard des arguments présentés ci-dessus, les niveaux 2 et 3 de l'aile est de la maison sud correspondent donc vraisemblablement à un même espace primitif, couvert d'une coupole, accessible depuis le niveau supérieur du cuvier et postérieur au premier niveau.

Les études antérieures permettent donc de se faire une idée très générale de la maison sud, à travers ces différentes ailes et ces différents niveaux. Confrontées à nos propres interventions, très modestes, elles apportent leur lot d'informations quant aux aménagements intérieurs et au dispositif de circulation. Elles restent malheureusement un peu justes du point de vue des datations relatives. Malgré leur sérieux et leurs compétences indéniables, qui nous ont d'ailleurs été confirmé par leur professeur, nous ne pouvons considérer toutes leurs conclusions de Pascal Bonzi et Sylvie Réal comme des acquis scientifiques. Certains de leurs arguments font intervenir l'interprétation, et non pas seulement l'analyse. Ainsi la problématique principale, qui étudie la chronologie relative entre la cave orientale et le cuvier, n'est-elle, par exemple, pas résolue.

#### 1.3.4. Chronologie relative de construction

Au terme du réexamen des données archéologiques anciennes, une chronologie de construction en quatre états peut être envisagée pour la maison sud. Elle reste toutefois minimaliste dans la mesure où il nous a semblé préférable de rassembler dans un même « grand » état des maçonneries qui ne sont pas clairement distinctes.

##### 1.3.4.1. État MS 1

D'après Léon Galle ou Pascal Bonzi et Sylvie Réal, les murs et les massifs d'angle du bâtiment primitif sont construits dans un grand appareil de grès rosé, assisé avec régularité. Aux quatre

<sup>1625</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.3.2.

<sup>1626</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 93.

angles, figurent des colonnes avec bases et chapiteaux, qui accusent quelques différences notables de structure ou d'ornementation <sup>1627</sup>.

Ce premier état de construction correspond, dans l'aile orientale de la maison, au niveau inférieur c'est-à-dire à la cave actuelle. Les connexions entre les murs anciens et les massifs n'ont pu être clairement démontrées, à cause de la présence de doublages intérieurs des murs. De l'avis des auteurs consultés, qui ne donnent pas malheureusement pas le détail de leurs observations, la voûte d'arêtes actuelle serait en outre postérieure à ses supports. Ce sont là autant de phases de construction potentielles qui coexistent dans ce premier état. Toujours est-il que le bâtiment primitif, de forme sensiblement carrée, couvre une superficie réduite, d'environ 25 m<sup>2</sup>. D'après les notes d'Amédée Cateland, il possède un niveau de circulation à la hauteur des bases de colonnes, soit approximativement à 282,10 m NGF. Le bâtiment serait en outre desservi par la porte b 10, déjà été abordée depuis le cuvier <sup>1628</sup> : or le seuil restitué de cette baie se situe à 283 m NGF, soit à quasiment 1 m au-dessus du sol décrit par l'architecte lyonnais. Deux hypothèses peuvent alors répondre à l'interrogation suscitée par ces niveaux si différents : soit les deux sols ont fonctionné de manière successive, et non pas simultanée, soit ils étaient reliés par un escalier intermédiaire. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'avancer une opinion sur cette question.

#### 1.3.4.2. État MS 2

La maçonnerie du deuxième état se distingue clairement de la précédente. Elle possède un appareil irrégulier et hétérogène, employant de pierres de toutes dimensions et de toutes natures. Elle se retrouve apparemment sur tous les parements des murs concernés. Seules les aménagements architectoniques, tels que les chaînes d'angle, la voûte ou les trompes coniques utilisent un grand appareil de grès rosé <sup>1629</sup>.

Cet état de construction englobe tout à la fois les niveaux supérieurs de l'aile orientale, à savoir la salle à manger et la chambre actuelles, et le premier niveau de l'extrémité est de l'aile ouest, à savoir la cave. Il pourrait aussi inclure la voûte actuelle, certainement postérieure aux massifs d'angle et aux colonnes du premier état. Le corps de bâtiment ajouté au-dessus de l'édifice primitif formait initialement un espace homogène, de la forme d'un carré de 5 m de côté. D'après les coupes de Pascal Bonzi et Sylvie Réal, il possédait un niveau de circulation aux alentours de 288 m NGF. Or, il était *a priori* accessible depuis une porte haute, située dans le mur nord, commun avec le cuvier : la porte b 12, dont le seuil a été restitué à 289,50 m NGF. Nous nous heurtons donc au même type de problème de niveaux que celui qui a été rencontré pour le bâti primitif. Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont enfin identifié deux fenêtres à ébrasement dans les murs est et sud, qui assuraient probablement l'éclairage de cette salle haute. Le couvrement de l'édifice était enfin

<sup>1627</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.3.3.1.

<sup>1628</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.4.4., La porte basse b 10.

<sup>1629</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.3.3.2.



vraisemblablement constitué d'une coupole sur trompes, potentiellement soutenue par une construction attenante au corps de bâtiment, du côté sud.

#### 1.3.4.3. État MS 3

Le dernier état de construction correspond à une maçonnerie au petit appareil irrégulier et hétérogène, incluant des pierres de tailles modestes, relativement assisées<sup>1630</sup>. Cette construction aboutit à la création de la maison actuelle. Elle correspond à l'extrémité occidentale des premiers niveaux de l'aile ouest – cave et hall d'entrée – et au dernier niveau de la même aile – cuisine –. Elle prolonge et surélève ainsi l'aile ouest de la maison sud. Elle introduit également une subdivision verticale au premier niveau de l'aile est. C'est en effet à cette même époque que le plancher évoqué par Léon Galle est installé au-dessus des tailloirs, ménageant ainsi des combles à hauteur réduite. Cette salle intermédiaire est alors accessible depuis la porte repérée dans le mur de refend de la maison, au niveau du hall d'entrée.

#### 1.3.4.4. État MS 4

Le dernier état identifié consiste en la suppression des combles évoqués dans le paragraphe précédent. Le plancher est alors détruit et la porte du mur ouest condamnée. Il s'agit là de remaniements très ponctuels, qui donnent cependant à la cave est le volume du bâtiment primitif.

## 2. Synthèse archéologique sur l'église Sainte-Marie et les bâtiments adjacents

À l'issue de cette analyse des vestiges archéologiques de la deuxième église du monastère, nous proposons une synthèse des données relatives afin de proposer une histoire monumentale de l'église. Le tableau ci-dessous (figure 72) donne à voir la concordance entre les états déterminés pour chaque secteur étudié et les états de construction généraux de l'édifice dans sa globalité.

DEUXIÈME ÉGLISE ET BÂTIMENTS ADJACENTS	ÉTAT 1		ÉTAT 2		ÉTAT 3 (phases 1 et 2)		ÉTAT 4 (phases 1, 2 et 3)			ÉTAT 5 (phases 1 et 2)	
cuvier	CU 1		CU 2		CU 3	CU 4	CU 5	CU 6			
jardin est			JE 1						JE 2	JE 3	
maison sud		MS 1		MS 2					MS 3	MS 4	

**Figure 72. Tableau de concordance entre les états de construction de la deuxième église et les états de construction des trois secteurs étudiés**

Cinq états de construction ont été identifiés pour la deuxième église du monastère. Ils témoignent d'une histoire monumentale beaucoup plus complexe que celle que nous avons restituée pour l'abbatiale.

<sup>1630</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.3.2.

Les deux premiers états se rattachent à la construction de l'église et de la chapelle tandis que les trois suivants correspondent à des remaniements importants, qui modifient considérablement le plan, les élévations et sans doute les fonctions des bâtiments primitifs. La synthèse suivante a pour objectif de récapituler les caractéristiques majeures de chaque état afin de proposer des hypothèses de datation. L'exercice se révèle d'autant plus difficile que les murs ne présentent guère d'indices tangibles et que, là où les portes pourraient être de quelque secours, elles sont manifestement contraintes par des impératifs liés au bâti préexistant.

## 2.1. État 1 : la construction d'une vaste église

Le premier état de construction correspond au premier bâtiment reconnu au sein du cuvier (CU 1)<sup>1631</sup>. L'édifice présente, tant dans sa forme que dans ses techniques de construction, des caractères spécifiques, qui doivent être rappelés en préambule afin d'étayer des hypothèses de datation et de restitution. Malgré l'amputation de sa partie orientale, l'édifice possède des dimensions conséquentes – longueur minimale de 14 m, largeur de 12,40 m, hauteur minimale de 9 m –, qui suggèrent son identification à une église. L'existence avérée d'un lieu de culte de l'époque moderne à son emplacement pourrait d'ailleurs aller dans le sens d'une continuité d'occupation et, de fait, confirmer, rétrospectivement, cette hypothèse. Avec ses murs fins, sa nef large, sans subdivision apparente, et ses ouvertures, cette église entre sans doute dans la catégorie des édifices charpentés. Elle est accessible au moyen de deux portes : la porte principale, décalée au nord du mur ouest, et une porte secondaire au sud. Elle bénéficie enfin d'un éclairage direct, ainsi qu'en témoignent les vestiges résiduels de deux fenêtres hautes, sur les murs ouest et sud.

Techniquement, la construction se caractérise par un petit appareil mixte de pierres et de briques, qui intègre vraisemblablement des remplois. Sa mise en œuvre soignée laisse une grande place au mortier : les joints sont épais, rarement soulignés à la truelle, et masquent fréquemment les arêtes des blocs. Les briques nivellent les assises irrégulières des pierres, notamment entre le sommet des portes et l'appui des fenêtres. Les portes sont couvertes d'un arc en plein cintre, extradossé sur leur parement intérieur, qui emploie majoritairement des briques, mais aussi quelques pierres plates. Leurs premiers claveaux sont posés en retrait par rapport aux derniers blocs des piédroits, permettant ainsi la pose d'un cintre lors de la construction. D'après leurs piédroits subsistants, les fenêtres sont en revanche construites en pierres de taille, de dimensions moyennes. Elles possèdent manifestement un ébrasement, qui, en l'absence de sondages muraux, ne peut être identifié comme simple ou double. Certaines des caractéristiques techniques ainsi définies permettent d'envisager une fourchette de datation, au demeurant relativement large : nous allons essentiellement discuter les arguments relatifs à l'emploi du petit appareil, de l'appareil mixte et, plus spécifiquement, des briques.

<sup>1631</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.6.1.

### 2.1.1. Le petit appareil

Au cours de la diffusion de l'art roman, le petit appareil de pierres, ou de moellons, cède progressivement sa place au moyen ou grand appareil de pierres de taille. Lors de la synthèse consacrée à l'abbatiale, nous avons évoqué la chronologie de ce phénomène, qui, dans la région lyonnaise, intervient assez tardivement, entre la fin du XI<sup>e</sup> et la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1632</sup>. Selon Éliane Vergnolle, cette technique de construction est, non pas exclusive, mais très répandue, au début de l'époque romane : d'une région à l'autre, elle s'exprime alors sous différentes formes, employant par exemple des briques ou des moellons cubiques en remploi<sup>1633</sup>. Mais elle est également très fréquente aux siècles précédents. Dans une réflexion justement consacrée à la permanence des modes de construction, Christian Sapin remarque en effet que :

L'appareil de moellons reste certainement le plus courant dans les phases de construction datées de l'époque carolingienne par les archéologues.<sup>1634</sup>

Dans la synthèse, publiée sous la direction de Jean-François Reynaud, figurent d'ailleurs de nombreux exemples d'édifices régionaux construits en petit appareil, entre les IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Citons pour mémoire l'église de Saint-Romain le Puy, pour l'époque carolingienne, celles d'Aime ou de Salaise-sur-Sanne pour le XI<sup>e</sup> siècle ou celle de Montverdun<sup>1635</sup>, pour le XII<sup>e</sup> siècle. Ce mode de construction existe non seulement sur la longue durée, mais cohabite aussi avec d'autres techniques. L'emploi du petit appareil ne peut donc constituer, à lui seul, un critère de datation précis. Il permet seulement d'envisager un *terminus ante quem* au XI<sup>e</sup> voire au XII<sup>e</sup> siècle, pour l'édification de cette église savinienne.

### 2.1.2. L'appareil mixte

Le petit appareil mixte de pierres et de briques constitue un cas de figure particulier, qui permet de compléter ces premières remarques. D'après une historiographie déjà ancienne, il est souvent rattaché au haut Moyen Âge, parfois même à la seule époque carolingienne. Aussi l'église savinienne pourrait alors se situer avant l'époque romane. Une telle hypothèse pourrait, en outre, être confortée par des comparaisons régionales entre les deux portes de cet édifice et celles de l'église Sainte-Croix, dans le groupe épiscopal de Lyon, ou de l'église Saint-Romain-le-Puy<sup>1636</sup>, dans la Loire.

Mais, depuis les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, des études récentes ont fortement nuancé ces arguments de datation, jugés trop subjectifs. Si, dans le cas de l'église Sainte-Croix, Jean-François Reynaud considère effectivement l'arc de briques et de pierres alternés comme « typique de

<sup>1632</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 2.2.1.5.

<sup>1633</sup> VERGNOLLE, 2009, p. 74-75.

<sup>1634</sup> SAPIN, 2006, p. 82.

<sup>1635</sup> REYNAUD, 2002, p. 126-136.

<sup>1636</sup> REYNAUD, 1994, p. 777-778; REYNAUD, 2002, p. 135.

l'époque carolingienne », il observe néanmoins, en Lyonnais, le maintien de cette technique de construction jusqu'à l'époque romane : « (...) on ne dispose pas encore de critères de datation entre le V<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle »<sup>1637</sup>. En étudiant l'art de bâtir « à l'antique », perceptible à la cathédrale Saint-Jean et dans d'autres édifices lyonnais, Nicolas Reveyron aboutit aux mêmes conclusions. Il envisage en effet la construction de parements à arases de briques comme l'une des « citations techniques (...) qui fondent la Renaissance lyonnaise du XII<sup>e</sup> siècle », au même titre que le grand appareil, précédemment évoqué<sup>1638</sup>. Il appuie son argumentation sur l'exemple du gouttereau de l'ancienne abbatale Saint-Pierre (actuel Musée des Beaux-arts) ou sur celui du parement externe du triforium du chœur de la cathédrale lyonnaise<sup>1639</sup>. Christian Sapin fait également un constat similaire, qu'il explique par une répétition d'erreurs. Selon lui, les grands monuments en appareil mixte, comme Saint-Martin d'Angers ou Saint-Philibert de Grandlieu, qui ont servi de référence à Jean-Auguste Brutails, ou à Gabriel Plat, étaient, en réalité, très mal datés. Ils pourraient donc avoir amené des datations carolingiennes abusives. En conséquence, l'auteur appelle à la plus grande prudence quand à l'utilisation de ce type d'appareil comme critère de datation<sup>1640</sup>. Le travail du Groupe de Recherche européen « Terres cuites architecturales et nouvelles méthodes de datation », dirigé conjointement par Christian Sapin et Pierre Guibert, vise justement à réexaminer la chronologie de ces édifices par le croisement de différentes méthodes archéométriques.

### 2.1.3. Les briques

Devant ce faisceau d'arguments contradictoires, qui fragilisent les hypothèses de datation, nous avons sollicité Pierre Guibert pour soumettre les briques de l'église de Savigny à ces méthodes de datation absolue. Le programme de recherche fonctionnait alors avec un *corpus* de sites déjà défini, mais procédait justement à l'intégration d'édifices lyonnais ou viennois<sup>1641</sup>, à la demande de Jean-François Reynaud. Pour les archéomètres impliqués dans ces travaux, les briques saviniennes possédaient des dimensions suffisamment importantes pour faire des prélèvements en surface et en profondeur et, de fait, pour éprouver la méthode de datation des surfaces de brique. Elles ont donc fait l'objet d'une opération, effectuée entre août 2010 et juin 2011. Des échantillons ont été prélevés dans quatre secteurs distincts : les arcs des portes ouest et sud, et l'ensemble d'arases n° 2, sur les murs ouest et sud. Ils étaient destinés à la datation par luminescence stimulée, réalisée par Sophie Blain dans le cadre de sa recherche post-doctorale, et à la datation par archéomagnétisme, exécutée par Philippe Lanos<sup>1642</sup>.

<sup>1637</sup> REYNAUD, 1994, p. 777-778; REYNAUD, 1995, p. 31.

<sup>1638</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 2.2.1.5.

<sup>1639</sup> REVEYRON, 2005 a, p. 283.

<sup>1640</sup> SAPIN, 2006, p. 83.

<sup>1641</sup> À Lyon : manécanterie et église Saint-Irénée ; à Vienne : église de Saint-Romain-en-Gal.

<sup>1642</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre X, 3.1.2. Les échantillons ont été prélevés le 10 août 2010 par une équipe du CRP2A, composée de Pierre Guibert, Sophie Blain et Virginie Moineau (Bordeaux), Philippe Lanos et Gwenaël Hervé (Rennes). Les dosimètres, destinés à mesurer la dose annuelle d'irradiation, ont été posés le même jour et ont été récupérés, 9 mois plus tard, en avril 2011.

Seule la première méthode testée sur les échantillons saviniens a livré des résultats exploitables. Les datations obtenues pour les douze briques traitées par luminescence stimulée (OSL) sont comprises entre le VII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. Elles affichent globalement des incertitudes statistiques relativement faibles (50 ans environ) (tableau). Les échantillons de la porte du mur sud sont éloignés les uns des autres : l'un d'eux se place dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle (Bdx 14648), le second deux siècles plus tard, au IX<sup>e</sup> siècle (Bdx 14647). Ceux de la porte du mur ouest sont dans le même cas de figure : le premier se situe dans la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle (Bdx 14651), les deux autres dans les premières décennies du XI<sup>e</sup> siècle (Bdx 14649) et du XII<sup>e</sup> siècle (Bdx 14650). Les six échantillons de l'ensemble d'arases n° 2 sont répartis sur un intervalle chronologique encore plus important : deux d'entre eux se rattachent au VII<sup>e</sup> siècle (Bdx 14645 et Bdx 14646), un autre au VIII<sup>e</sup> siècle (Bdx 14653), deux autres au IX<sup>e</sup> siècle (Bdx 14644 et Bdx 14654), le dernier enfin au XI<sup>e</sup> siècle (Bdx 14652). Notons que deux briques aux datations très différentes peuvent parfaitement être situées l'une à côté de l'autre (planches).

Ces datations trahissent de toute évidence une grande hétérogénéité, pour l'édifice lui-même, mais aussi pour chacune des structures échantillonnées. Elles pourraient ainsi confirmer l'hypothèse d'une utilisation de matériaux de remploi, émise lors de l'analyse archéologique en raison des longueurs de briques très disparates<sup>1643</sup>. Dans ce cas là, la date la plus récente devrait, pour chaque structure, constituer le *terminus post quem* de sa construction. La porte du mur sud daterait donc au plus tôt du début du IX<sup>e</sup> siècle ( $857 \pm 51$  ans) ; la maçonnerie du même mur de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle ( $1000 \pm 40$  ans). La porte du mur ouest remonterait, au plus tôt, au début du XII<sup>e</sup> siècle ( $1115 \pm 36$  ans) ; la maçonnerie du même mur à la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle ( $818 \pm 44$  ans). De telles variations sont très surprenantes pour un état de construction qui est, au contraire, très homogène dans ses techniques de construction. Faut-il alors admettre une datation aussi récente que le XII<sup>e</sup> siècle pour cette église primitive, qui s'inscrirait alors dans le phénomène de renaissance lyonnaise précédemment décrit ? La question mérite assurément une discussion remettant en cause les conclusions archéologiques aussi bien qu'archéométriques.

Certes, le petit appareil est toujours représenté dans l'architecture rhodanienne du XII<sup>e</sup> siècle : nous l'avons souligné dans les pages précédentes avec l'exemple de l'église de Montverdun. L'appareil mixte de pierres et de briques se retrouve à la même époque dans des églises lyonnaises, sous une forme très proche de celle de l'église savinienne. Par la construction de son abbatale, Savigny s'inscrit visiblement dans ce mouvement de Renaissance XII<sup>e</sup> siècle, évoquée dans la chapitre précédent. Cette église pourrait être dans le même cas de figure, pour peu que des ruines antiques, plus ou moins proches, fournissent le chantier en matériaux de remploi. Par ailleurs, la méthode de datation absolue par luminescence stimulée a déjà apporté des résultats très convaincants pour les églises Saint-Philibert de Grandlieu ou Saint-Martin d'Angers, développés

<sup>1643</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.1, 1.1.4.3, La porte basse b 3 et 1.1.4.4., La porte basse b 10.

par Sophie Blain, en 2011, dans sa thèse<sup>1644</sup>. Mais elle a également montré ses limites dans d'autres cas de figure. Ainsi l'auteur évoque-t-elle, par exemple, des anomalies inexplicables pour les briques de l'église Saint-Aubin, qui, selon la technique mise en œuvre<sup>1645</sup>, s'apparentent à des fabrications antiques ou haut-médiévales<sup>1646</sup>. Armel Bouvier, qui a consacré sa thèse aux édifices du haut Moyen Âge, a lui aussi été confronté à des résultats surprenants pour l'église de Saint-Martin d'Angers, qui a fourni deux datations très différentes pour deux échantillons prélevés dans la même brique<sup>1647</sup>.

A l'heure actuelle, la question reste d'autant plus difficile à résoudre que le mortier de la maçonnerie ne renferme pas de fragments de charbon susceptibles d'être datés par carbone 14. C'est finalement le phasage relatif de la construction qui fournit les arguments les plus probants. Avec deux états postérieurs datés, avec plus d'assurance, du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1648</sup>, l'église primitive ne saurait être située après le X<sup>e</sup> siècle. Les briques potentiellement postérieures à cette date restent un problème : elles sont clairement prises dans le mortier de construction, très caractéristique, et n'appartiennent pas à des restaurations ultérieures.

#### 2.1.4. La sculpture à entrelacs

Avant de conclure sur cette question délicate, il convient de mentionner la sculpture à entrelacs, découverte à proximité du cuvier, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Anouk Hoffet-Roquet a mené l'étude archéologique et stylistique de ces fragments saviniens, dans le cadre d'une maîtrise réalisée sous la direction de Jean-François Reynaud ; elle a ensuite tiré de ce travail la substance essentielle du catalogue publié en 1997, sous le titre *Saint-Martin de Savigny : mémoire d'une abbaye disparue*<sup>1649</sup>. Selon elle, les fragments appartiennent à des piliers et des plaques de chancel, attribuables, sans ambiguïté, à l'époque pré-romane. En raison de quelques nuances dans leurs épaisseurs respectives<sup>1650</sup>, dans la qualité de leur taille<sup>1651</sup> ou dans la position du décor, sur une ou deux faces<sup>1652</sup>, ils pourraient également se rattacher à deux phases, de création et de restauration, pour un même chancel.

<sup>1644</sup> BLAIN, 2011, p. 50-75.

<sup>1645</sup> Petites ou grandes inclusions polyminérales.

<sup>1646</sup> BLAIN, 2011, p. 114.

<sup>1647</sup> BOUVIER, 2012, p. 134-141.

<sup>1648</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XII, 2.2 et 2.3.

<sup>1649</sup> HOFFET-ROQUET, 1996 et 1997.

<sup>1650</sup> HOFFET-ROQUET, 1997, p. 53. Les fragments saviniens ont des épaisseurs variables comprises entre 13 et 14 cm. Une seule plaque sort du lot avec une épaisseur moindre de 10 cm. Elle présente néanmoins une trace d'arrachement à l'arrière, qui pourrait témoigner d'un démaigrissement. Elle reste cependant isolée dans la mesure où elle possède d'autres signes distinctifs (voir note suivante).

<sup>1651</sup> HOFFET-ROQUET, 1997, p. 55-56. Les fragments saviniens dotés d'une bordure affichent un ruban plat, à trois fils taillés en biseau. Ils sont très proches les uns des autres. La plaque mentionnée à la note précédente se distingue cette fois par une largeur de ruban légèrement plus élevée (4 cm au lieu de 3 cm) et par une taille plus sommaire. L'auteur explique ces caractéristiques par une maîtrise plus ou moins bonne de travail de sculpture, et non par une datation différente.

<sup>1652</sup> HOFFET-ROQUET, 1997, p. 55 et 63. Les fragments saviniens sont sculptés sur une ou deux faces, mais possèdent tous, à une exception près, la même épaisseur. Tous les fragments sculptés sur deux faces se rattachent, en outre, à une opération de taille unique. L'auteur formule alors l'hypothèse d'un chancel original, associant les deux types de fragments. Elle renvoie ainsi à l'exemple de l'église Saint-Pierre-aux-Nonains de Metz.

Anouk Hoffet-Roquet a étudié les motifs des fragments sculptés saviniens, dans le but d'établir des comparaisons avec le mobilier connu. Pour elle, les entrelacs appartiennent globalement à un répertoire classique, répétitif et courant au VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles<sup>1653</sup>. Ils se caractérisent malgré tout par des particularismes surprenants, à commencer par l'existence de motifs – treillis de losanges associés au carré ou aux quatre feuilles, ou lignes de bâtons rompus – qui ne sont pas connus pour l'époque carolingienne. Nombre d'entre eux affichent enfin des motifs détournés : les tresses à trois brins sont, par exemple, indépendantes, et non pas liées à d'autres. En considérant ces indices dans leur globalité, l'auteur tend à attribuer ces fragments de sculpture à une époque tardive, au cours de laquelle les motifs classiques seraient fréquemment déformés. Elle se heurte au manque de critères fiables pour dater l'évolution du décor à entrelacs : paradoxalement, les motifs classiques commencent à être déformés dès la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, mais perdurent parfois jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle. Elle s'oriente alors vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle, qui pourrait constituer un *terminus post quem* pour la création du chancel savinien.

Quelle que soit leur date effective, ces fragments de chancel prouvent l'existence d'un lieu de culte proche de l'an mil. Leur découverte hors contexte archéologique, dans les remblais de la chapelle de la maison sud, empêche malheureusement d'affirmer leur appartenance à l'église primitive, identifiée au sein du cuvier. Les témoignages oraux, recueillis par Anouk Hoffet-Roquet, apportent néanmoins des informations importantes sur les découvertes de sculptures par les propriétaires successifs, au cours du XX<sup>e</sup> siècle :

Le dégagement du haut de la partie est du mur nord révèle une fissure importante qui décide M. X [le propriétaire] à abattre une partie du mur. Ce dernier est constitué de deux parements entre lesquels est amassé un remblai constitué de toutes sortes de pierres de récupération. C'est en dégageant ce remblai, pierre à pierre, que M. X découvre une statue gothique, sans tête (n° 34 [de la collection]), couchée sur le côté. Une partie en haut et à l'ouest du mur sud au-dessus de la porte, donnant aujourd'hui accès à l'annexe sud de la maison, s'effondre au moment des travaux. Parmi les décombres, est découverte une clef de voûte représentant un quatre feuilles et recouverte d'un enduit peint en jaune (n° 35).<sup>1654</sup>

De nombreux fragments de sculpture, parfois cassés, mais très bien conservés, ont donc été découverts en position de remploi dans les murs de la demeure. Les fragments de chancel ont quant à eux été mis au jour, dans la cave-chapelle de la maison, à l'occasion du creusement du sol. Au même titre que les sculptures mentionnées dans cette citation, ils ont clairement été réutilisés lors des travaux de construction des bâtiments actuels, au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1655</sup>. Or, la maison sud est constituée dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : dans ces conditions, il est très probable que les fragments de chancel se rattachent à une église localisée dans ce périmètre. Ce chancel carolingien pourrait donc être rapproché de l'église primitive, pour laquelle nous envisageons une datation, au plus tard, autour de l'an mil. Il pourrait aussi appartenir à une église antérieure, située au même emplacement.

<sup>1653</sup> HOFFET-ROQUET, 1997, p. 58. Enchaînement de torsades, treillis de rubans associé aux quatre feuilles ou au carré, tresses dont les brins changent de sens tous les deux croisements, enchaînement de tresses à trois brins, chaîne de cercles sécants liée à une ligne de bâtons rompus, rinceaux à motifs intérieurs.

<sup>1654</sup> HOFFET-ROQUET, 1996, p. 47.

<sup>1655</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 2.5.

Les deux hypothèses sont plausibles. Dans la mesure les vestiges de l'église ne comportent aucun indice archéologique d'une reconstruction, nous privilégions celle d'une église construite au X<sup>e</sup> siècle, voire à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, et dotée, dès l'origine, d'un chancel.

## 2.2. État 2 : l'adjonction d'une chapelle latérale

Le deuxième état de construction est représenté par le niveau inférieur de la maison sud, adossée au cuvier (MS 1)<sup>1656</sup>. Le corps de bâtiment presque carré (5,30 x 5,05 m) se caractérise par ses massifs d'angle munis de colonnes adossées qui portaient, sans doute dès l'origine, une voûte d'arêtes. L'édifice est localisé contre le mur sud de l'église précédente, dont il réutilise la porte à arc de briques comme accès principal. Situé à 6,50 m de sa façade occidentale, il occupe environ deux tiers du mur, dans sa longueur actuelle. Occupait-il une position quasi centrale par rapport à l'église ou se trouvait-il, au contraire, à proximité du chevet ? La méconnaissance du chevet de l'église interdit toute réponse à cette question.

Par son architecture et sa localisation générale, ce bâtiment s'apparente néanmoins à une chapelle latérale en relation avec l'église. Avec son grand appareil de pierres de tailles et son probable voûtement, il se distingue nettement de l'église qui privilégie un appareil mixte de moellons et de briques. C'est la raison pour laquelle il entre dans un deuxième état de construction, encore que les liaisons directes entre les deux bâtiments n'aient pu être observées archéologiquement. La chapelle elle-même suscite en outre d'autres questions relatives à sa chronologie relative de construction : correspond-elle à un bâti homogène ou à deux bâtis juxtaposés l'un à l'autre ? Là encore, les connexions entre les murs et les massifs d'angles n'ont pu être analysés faute de décrouantage intérieur. Aussi, ancrer la chapelle dans une chronologie absolue se révèle d'emblée difficile d'autant plus que les critères de datation intéressent uniquement les massifs d'angle. L'emploi du grand appareil de pierres de taille a déjà été évoqué dans la synthèse archéologique relative à l'abbatiale : dans la région, il se généralise essentiellement dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle dans des édifices prestigieux<sup>1657</sup> avec lesquels la petite chapelle étudiée n'a rien en commun. Il est ici réservé aux seuls massifs d'angle et chaînages extérieurs, ce qui n'interdit pas de lui attribuer une datation plus ancienne que le XII<sup>e</sup> siècle.

L'étude formelle des colonnes d'angle permet alors de resserrer quelque peu la fourchette chronologique avec toute la prudence que requiert nos moyens d'approches limités aux travaux de nos prédécesseurs et à des photographies prises par nos soins en 2004. Les supports, disposés dans des massifs d'angle, présentent de sensibles différences dans leur structure. Les bases de colonne nord possèdent un tore encadré de deux baguettes, celles de colonnes sud un seul tore. La base nord-ouest a été taillée dans le premier tronçon du fût de colonne ; elle n'est peut-être pas la seule

<sup>1656</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.3.4.1.

<sup>1657</sup> Voir *supra* partie III, chapitre XI, 2.2.1.5., Utilisation de la pierre de taille.



dans ce cas. Les colonnes nord-ouest, sud-ouest et sud-est intègrent l'astragale au fût tandis que la colonne nord-est le place dans le chapiteau. Enfin, les chapiteaux non figurés sont décorés de godrons côté nord ; ils sont totalement différents l'un de l'autre côté sud : le premier est orné de deux rangs d'arcatures superposés, dont les arcs s'apparentent à des arcs en trou de serrure, le second est simplement épannelé. Ce récapitulatif des données met en évidence une grande diversité de solutions retenues dans une chapelle qui ne compte pourtant que quatre colonnes d'angle. En outre, moulures et décors ne répondent pas à une logique symétrique : par exemple, les deux colonnes nord ont des bases et des chapiteaux similaires, mais l'une d'elles intègre l'astragale au fût, l'autre au chapiteau. Pour autant, il n'est pas certain que cette hétérogénéité soit significative : remonte-t-elle à la construction – coexistence de différentes techniques de taille, utilisation de remplois... - ou résulte-t-elle de la succession de plusieurs chantiers ?

Si la cohabitation de bases ou de chapiteaux à décor différent n'est pas surprenante pour un même édifice, l'appartenance aléatoire des astragales au fût, ou au chapiteau et à la base, pose en revanche question. Les colonnes semblent en effet subir quelques transformations dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Éliane Vergnolle rappelle d'ailleurs les remarques déjà amorcées par Eugène Viollet-le-Duc : la disparition progressive du fût galbé s'accompagnerait de l'intégration de l'astragale au chapiteau<sup>1658</sup>. Les massifs d'angle de la chapelle savinienne pourraient même s'inscrire assez tôt dans la période envisagée dans la mesure où les deux techniques sont utilisées. Par ailleurs, les chapiteaux affichent des motifs très différents – godrons simples ou arcades en « fer à cheval » – mais possèdent aussi quelques points communs, notamment dans le traitement des motifs taillés en réserve. Ces motifs ne sont apparemment guère répandus : en l'absence de comparaisons évidentes, il est difficile de leur assigner une datation. Christian Sapin, que nous avons consulté à ce sujet, s'est prononcé en faveur du XI<sup>e</sup> siècle. En considérant les différentes caractéristiques énoncées ci-dessus, Bruno Phalip a suggéré de réduire la fourchette chronologique au premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle au plus tard<sup>1659</sup>. Le chapiteau du massif d'angle sud-est offre enfin quelques particularités, qui méritent une brève discussion. Il est composé de deux parties offre une grande simplification des volumes : une partie supérieure parallélépipédique formant une imposante corbeille et une partie inférieure tronconique, avec angles abattus. Le décor géométrique, exécuté en bas-relief ou taillé en réserve, se déploie pourtant sur l'ensemble de sa surface. Il présente deux lignes superposées d'arcs « en fer à cheval » reposant sur des impostes débordants, qui couronnent une colonne. Le motif qui évoque celui d'une plaque de chancel du haut Moyen Âge d'Evrecy en Normandie<sup>1660</sup>. Ce chapiteau pourrait aussi rappeler, par son volume, certains chapiteaux du début du XI<sup>e</sup> siècle, qui sont seulement épannelés avec des angles abattus, comme ceux de la rotonde de Saint-Bénigne de Dijon ou de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, ou qui sont décorés,

<sup>1658</sup> VERGNOLLE, 1998, p. 168-170.

<sup>1659</sup> Courriers électroniques du 8 juillet et du 22 juin 2012.

<sup>1660</sup> HEITZ, 1987, p. 167.

comme ceux de la crypte de Flavigny<sup>1661</sup>. La meilleure comparaison qui puisse être proposée fait toutefois référence au chapiteau-colonne d'Ettenheim, qui sert aujourd'hui de fontaine et qui n'est pas daté<sup>1662</sup>... Au vu de ces arguments, la conclusion ne peut être unique à ce stade de l'analyse. Il faut retenir l'hypothèse d'une construction fin X<sup>e</sup> siècle ou début XI<sup>e</sup> siècle, mais surtout antérieure à la reconstruction de l'église Saint-Martin, elle-même débutée à la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1663</sup>.

### **2.3. État 3 : une église réduite, dotée d'un massif occidental et d'une tour latérale**

Ce troisième état aboutit à la création d'un ensemble architectural complexe, composé d'une petite église à transept, précédée, à l'ouest, par un massif occidental à deux niveaux et dotée, au sud, d'une chapelle latérale. L'église du premier état et la chapelle de second état sont également concernés par des transformations radicales réalisées au sein du bâti ancien. Archéologiquement parlant, ces deux secteurs ne sont pas connectés l'un à l'autre : sont-ils strictement contemporains l'un de l'autre ou se succèdent-ils dans le temps ? En l'absence de réponse, il faut distinguer deux phases de travaux, sans préjuger de leur chronologie relative.

#### 2.3.1. Phase 1 : la transformation de l'église primitive

Au cours d'une première phase de travaux, la nouvelle église et le corps de bâtiment occidental sont obtenus grâce à la réduction et la destruction partielle de l'église primitive (état CU 2 et JE 1)<sup>1664</sup>. Le nouvel édifice correspond à la petite église localisée au sud-est du cloître sur le plan dit révolutionnaire (planche A 3.3). Son identification ne pose donc aucun problème.

Son mur occidental prend place à 11 m de la façade de l'ancienne église; il intègre la porte principale, qui occupe une position presque centrale par rapport à la nef. En outre, il bouche la porte de la chapelle sud, sur sa moitié ouest. Son mur septentrional est construit à 3 m de l'ancien gouttereau nord, qui est probablement détruit à cette occasion. Il permet de restituer partiellement le plan de l'église, qui comporte, d'ouest en est, une nef unique, longue de 13 m et large de 8 m dans-œuvre, et d'un transept saillant, d'une largeur potentielle de 12 m. Le niveau de sol du bâtiment est documenté par le seuil de la porte d'accès occidentale, situé à 283,60 m NGF. Dans son angle ouest, ce mur possède enfin une porte, qui ouvre sur un espace sans doute vide construction, au nord. Devant l'église, le corps de bâtiment occidental est aménagé à l'extrémité ouest de l'édifice primitif, dont il conserve la largeur, réutilise la porte ouest et bouche les fenêtres hautes. Il comporte dès sa construction deux niveaux de circulation. La salle basse est vraisemblablement

<sup>1661</sup> SAPIN, 2001, p. 114-120.

<sup>1662</sup> KERSTEN, 1996, p. 106.

<sup>1663</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 2.2.1.

<sup>1664</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.6.2. et 1.2.3.1.

divisée en deux travées de deux vaisseaux, qui pourraient être matérialisés par quatre voûtes<sup>1665</sup>. Elle dessert la nef de l'église réduite. La salle haute se situe 5 m plus haut. Elle est accessible depuis une porte ménagée dans le mur ouest, à l'emplacement de l'ancienne fenêtre. Son organisation intérieure n'est pas connue. Par ailleurs, la chapelle latérale du deuxième état est conservée au sud. Le mur ouest de la nouvelle église vient pourtant boucher en grande partie sa porte, du côté ouest. Un nouvel accès en chicane est alors ménagé depuis la nef de l'église au prix de nécessaires adaptations architecturales : une arcade aveugle est construite à l'extrémité du nouveau mur afin de conserver un passage étroit. Le positionnement de ce mur, au milieu d'une porte qui devait pourtant être préservée, constitue une anomalie nécessairement signifiante.

Les constructions nouvelles sont techniquement assez proches du bâti primitif. Elles se caractérisent par un petit appareil, toutefois plus régulier et mieux assisé. Elles résultent d'un travail soigné. Elles accordent toujours une place importante au mortier, même si les joints sont globalement moins épais. Le mur ouest de l'église réduite utilise ponctuellement des briques, sous la forme d'un arase : sans doute s'agit-il de remplois, qui pourraient provenir de la destruction de l'ancien gouttereau nord. Les baies des deux niveaux sont de facture similaire. Elles sont construites en pierre de taille, de plus ou moins grandes dimensions. Les piédroits sont en grès rosé, les arcs en plein cintre également ; seul l'arc de la porte haute contient quelques claveaux de calcaire blanc. Les arcs des baies permettent d'avancer quelques hypothèses de datation par comparaison avec d'autres édifices bien datés. Tout d'abord, les arcs du mur est du cuvier et du mur nord du jardin sont fourrés, c'est-à-dire constitués par deux parements de claveaux et un blocage de petits blocs de pierre et de mortier. L'arc du mur ouest du cuvier, dont l'intrados est masqué par le bouchage de la porte, procède sans doute de la même typologie. D'après l'exemple brionnais, proposé par Anelise Nicolier, les arcs fourrés appartiennent essentiellement à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et disparaissent au siècle suivant. Dans le cas de l'église d'Anzy-le-Duc, ils sont présents dans le chevet, qui est construit à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, mais sont absents dans tout le reste de l'édifice, qui remonte au début du XII<sup>e</sup> siècle (planches C 2.16 et C 2.17)<sup>1666</sup>. Par ailleurs, les arcs sont constitués de petits claveaux, nombreux et assez réguliers malgré quelques variations de largeur : en Brionnais toujours, ce type d'appareil utilisé dans les ouvertures appartient à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Si tant est que le Lyonnais puisse être confronté avec succès à cette région bourguignonne, la réduction de l'église primitive pourrait donc intervenir quelques cinquante ans après l'adjonction de la chapelle latérale, soit dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1665</sup> Les voûtes de cet état n'ont laissé aucune trace : nous supposons donc qu'elles possédaient exactement la même emprise que les voûtes d'ogives postérieures. Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.6.2.

<sup>1666</sup> Renseignement fourni par A. Nicolier, qui termine actuellement une thèse portant sur *La construction d'un paysage monumental religieux en Brionnais (71) à l'époque romane* (Université Lyon 2).

### 2.3.2. Phase 2 : la surélévation de la chapelle latérale

Au cours de ce troisième état, la chapelle latérale du deuxième état est surélevée par une tour achevée par une coupole sur trompes (MS 2)<sup>1667</sup>. Elle est apparemment construite dans un appareil irrégulier de pierres de toutes dimensions. Seuls les chaînages et les trompes coniques bénéficient d'un grand appareil de grès. Si l'existence d'une coupole sur trompes rattache indubitablement cette construction à l'époque romane, elle ne permet pas de resserrer la datation autour d'une période particulière. Ce type de couverture se retrouve aussi bien à la fin du XI<sup>e</sup> siècle qu'au siècle suivant, voire au-delà.

## **2.4. État 4 : des remaniements localisés dans le massif occidental**

Après les transformations radicales de l'état précédent, les travaux du quatrième état de construction n'occasionnent pas de changement de plan au sein de l'église et de ses bâtiments adjacents. Seules les élévations du massif occidental sont touchées par des remaniements importants, qui ne remettent cependant pas à cause sa subdivision en deux niveaux superposés. Les travaux incluent la reconstruction de l'angle sud-ouest du bâtiment et la création de nouveaux aménagements architecturaux (état CU 3)<sup>1668</sup>. Ils interviennent à la suite de l'effondrement partiel du massif occidental, attesté par les césures repérées dans l'angle sud-ouest du cuvier. La tour latéral sud, qui contrebutait l'extrémité orientale du mur sud, a limité les conséquences de cet accident, qui, malgré l'absence de critères de datation, ou d'éléments d'explication, n'en révèle pas moins des désordres internes à la maçonnerie.

À l'occasion de cette reconstruction nécessaire, quatre voûtes d'ogives sont aménagées à l'emplacement des probables voûtes romanes et plusieurs portes sont insérées dans les murs sud et ouest. Ces travaux lourds nécessitent des adaptations permanentes au bâti préexistant : à titre d'exemple, nous renvoyons, par exemple, à l'analyse des traces du voûtement, qui a mis en évidence l'irrégularité des arcs formerets et doubleaux. L'insertion des portes procède d'ailleurs de la même logique<sup>1669</sup>. La maçonnerie M 17, qui correspond à cet état de construction, se caractérise par un emploi généralisé du grès rosé, au détriment des pierres de ramassage en pierres volcaniques ou en granit par exemple. Elle le met en œuvre sous forme de grand appareil dans les parties basses – au niveau de la salle inférieure, voûtée, et de moyen appareil dans les parties hautes. Les assises sont bien suivies ; les joints sont réguliers et souvent serrés au moyen de morceaux de tuiles. Si, dans les angles du bâtiment, les tronçons des fûts de colonne sont également en grès, les blocs formant sommier sont, en revanche, taillés dans un calcaire jaune, plus fin. La coexistence de deux

<sup>1667</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.3.4.2.

<sup>1668</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.1.6.3.

<sup>1669</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.3. et 1.1.4.

matériaux visuellement différents au sein d'un même support surprend. Au-delà des qualités intrinsèques du grès – taille aisée – et du calcaire – rendu fin et régulier –, elle pourrait s'expliquer par l'usage de remplois dans la majeure partie de la construction nouvelle. À l'instar du claveau à saignée, repéré, sur le parement externe du mur sud, au-dessus de la fenêtre, les blocs de grès utilisés dans les colonnes pourraient tout à fait provenir des voûtes antérieures. Par ailleurs, les blocs de calcaire jaune sont de grande qualité : leur taille a laissé des traces fines et régulières. La reconstruction n'a pas été conduite dans l'urgence. Malgré le contexte accidentel qui a présidé à son démarrage, elle a bénéficié d'un travail soigné, aussi bien dans la préparation des pierres que dans la mise en œuvre. Elle correspond, à n'en pas douter, à un projet d'envergure, qui intervient sans doute après un laps de temps suffisamment long pour que les constructeurs aient eu la possibilité de monter un projet cohérent.

Dater cet état de construction se révèle être un exercice délicat parce que les nombreuses ouvertures ne se prêtent pas à une analyse stylistique en bonne et due forme. Elles sont trop contraintes par le bâti préexistant : la porte basse du mur ouest est ainsi limitée en hauteur par l'intrados de la voûte sur laquelle elle prend appui. De la même manière, la porte et la fenêtre qui, sur le mur sud, sont à l'aplomb l'une de l'autre, s'inscrivent exactement sous l'arc formeret ouest. Elles sont d'ailleurs si proches l'une de l'autre que seules de très petites pierres ont pu être insérées dans leur intervalle. En conséquence, les arcs surbaissés et autres linteaux clavés ne sont pas un effet de mode, mais une absolue nécessité. Par ailleurs, les blocs de grès rosé, repérés dans les encadrements des ouvertures comme dans les parements, sont probablement des remplois : dès lors, comment savoir s'ils ont été retaillés ou réutilisés tels quels ? Sans prétendre répondre à cette question, il faut toutefois souligner les différences de traitement d'une baie à l'autre, voire d'un parement à l'autre pour une même baie. Ainsi, les deux portes du mur ouest et la fenêtre du mur sud présentent-elles un chanfrein sur leurs faces externes uniquement. Les pierres moulurées ont, de toute évidence, été placées de telle sorte à mettre en valeur le parement externe ; mais elles n'ont pas pour autant été taillées délibérément sur une seule face. Dans ces conditions, l'ornementation des ouvertures doit-elle être considérée comme un marqueur chronologique pour cette campagne de travaux ? La question reste sans réponse sans porter un grand préjudice : le décor des baies se limite en effet à des chanfreins droits, larges de 5 à 7 cm, qui se retrouvent aussi bien au Moyen Âge qu'à l'époque moderne. La typologie et l'ornementation des ouvertures ne sont donc pas des critères datants. Finalement, seules les pierres des retombées de voûte ont vraiment été réalisées au moment de la reconstruction : elles sont taillées dans un calcaire jaune taillé avec soin, qui n'apparaît jamais dans les bâtiments antérieurs. Ces blocs sont donc les seuls éléments susceptibles d'apporter des indices tangibles de datation. Elles présentent des traces de taille très visibles, qui ont permis d'identifier une brettelle. Or, d'après Jean-Claude Bessac, cet outil, qui dérive du marteau taillant, réapparaît en Bourgogne ou en vallée du Rhône au cours du XIII<sup>e</sup> siècle avant de disparaître à

nouveau vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1670</sup>. Son usage à Savigny pourrait donc réduire la fourchette chronologique de cet état de construction à la fin du Moyen Âge, c'est-à-dire aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

Les vestiges des voûtes délivrent en outre quelques informations sur les arcs formerets et doubleaux : leurs profils pénètrent directement dans les colonnes, sans l'intermédiaire d'un chapiteau. Pour Roland Recht, la disparition du chapiteau constitue un événement marquant pour l'histoire de la colonne. Elle constituerait un jalon important dans la définition du gothique, en permettant de lier visuellement l'élément porteur et l'élément porté. De fait, les arcs à pénétration, intimement liés à l'architecture gothique, semblent apparaître dès la fin du Moyen Âge. L'auteur cite, pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, leur utilisation ponctuelle à l'abbatiale Saint-Germain d'Auxerre – grandes arcades du chœur – et leur utilisation systématique à la collégiale Saint-Urbain de Troyes<sup>1671</sup>. Quelques monuments lyonnais ont également adopté ce principe de construction, généralement à des dates un peu plus tardives. Les chapelles latérales, accolées à la nef de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, présentent des cas variés : au sud, la chapelle du Saint-Sépulcre affiche un système classique d'arcs et d'ogives supportés par des chapiteaux. À côté, la chapelle des Bourbons présentent des voûtes plus ostentatoires<sup>1672</sup>, dont les arcs et les ogives retombent sur des supports, eux-mêmes dotés de statues-colonnes<sup>1673</sup>. Au nord, la chapelle des saints Jean-Baptiste, Austregille et Denis présente des voûtes d'ogives à pénétration, d'une formule très simple. Cet éventail de solutions diverses appartient au XV<sup>e</sup> siècle : comme l'a rappelé Nicolas Reveyron, la première chapelle citée est construite dans le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle, tandis que les deux autres se rattachent au milieu ou au dernier tiers du même siècle<sup>1674</sup>. Faut-il déduire de ces remarques une évolution chronologique des voûtes, qui aboutirait à la disparition des chapiteaux ? Les chapelles plus tardives, comme celle de l'Annonciade, à la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, ou celle de la Vierge et de Saint-Antoine, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, contredisent cette hypothèse par leurs voûtes d'ogives à chapiteaux. Le choix du système de voûtes semble dépendre du commanditaire, – de son statut, de ses possibilités financières... –, bien plus que de l'époque de construction. La collégiale Saint-Nizier offre un autre exemple d'édifice voûté d'ogives, dont les arcs et les nervures pénètrent systématiquement dans les supports, qui sont eux-mêmes dotés d'un seul chapiteau, au niveau de la naissance des arcs des grandes arcades. Ces voûtes sont construites tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Elles semblent néanmoins prévues dans le projet primitif qui, d'après la date de fondation du collège de chanoines (1306), pourrait appartenir au XIV<sup>e</sup> siècle mais qui, d'après le style des chapiteaux, s'orienterait plutôt vers le XV<sup>e</sup> siècle<sup>1675</sup>. Malgré quelques incertitudes, ces exemples tendraient à montrer que la généralisation des arcs à pénétration est relativement tardive dans la région lyonnaise.

<sup>1670</sup> BESSAC, 1986, p. 67.

<sup>1671</sup> RECHT, 2002, p. 1020-1024.

<sup>1672</sup> Voûtes à clefs pendantes, très ornées.

<sup>1673</sup> Les statues ont aujourd'hui disparues.

<sup>1674</sup> REVEYRON, 2013 a, p. 139.

<sup>1675</sup> REVEYRON, 2005 a, p. 304-305.

Cependant quelques édifices dépendant de l'abbaye de Savigny semblent avoir adopté ce mode de couverture bien plus tôt. Le meilleur exemple est celui de l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste de Sain-Bel – lieu de résidence des abbés de Savigny depuis Guillaume d'Albon (1415-1456) –, qui présente dans la nef un système de voûtement similaire à celui qui a été observé dans le cuvier (planches C 2.120 et C 2.121). Les arcs en calcaire jaune pénètrent dans les supports sans transition aucune. Or, ils sont datés du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Aussi n'est-il pas impossible de conférer à la construction ici étudiée une datation plus haute que celle des exemples lyonnais présentés ci-dessus.

L'analyse de la mouluration des arcs pourrait néanmoins s'opposer à cette conclusion. Lors de l'analyse des supports de voûte, le profil des ogives a pu être restitué : un filet encadré par une baguette, puis par une doucine<sup>1676</sup>. À partir de là, nous avons essayé, en vain, de trouver des exemples régionaux pour établir des comparaisons, en vue d'une datation. À l'occasion d'une rencontre avec les universitaires de Lille<sup>1677</sup>, Julie Aycard, auteur d'une thèse sur « Le chantier flamboyant de la cathédrale de Senlis », s'est prononcé en faveur d'une datation récente, tout en reconnaissant l'incertitude liée au manque d'indices. Si la succession de courbes et de contre-courbes caractérisent le style flamboyant, l'absence de formes prismatiques et la simplification des motifs pourraient, d'après elle, situer les voûtes saviniennes à la fin de cette période, soit au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1678</sup>. L'éloignement géographique ne permet pourtant pas de s'en tenir à ces seules remarques. L'asymétrie flagrante du bloc d'attente, qui résulte sans doute de l'irrégularité des arcs, pourrait au contraire renvoyer à une pratique plus aléatoire de la taille de moulures : dans ces conditions, elle se rapprocherait plus des débuts du gothique, à une époque où les modèles ne sont encore guère suivis.

En conclusion, les remaniements réalisés dans le massif occidental de la deuxième église de Savigny doivent être placés dans un intervalle chronologique relativement large, incluant le dernier siècle du Moyen Âge et les débuts de l'époque moderne. Les exemples proches du monastère tendraient à privilégier une datation haute, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

## 2.5. État 5 : l'aménagement des bâtiments actuels

Le dernier état de construction identifié dans le secteur sud-est correspond à l'aménagement des bâtiments actuels. Il englobe l'agrandissement de la tour latérale vers l'ouest et des reprises ponctuelles dans le massif occidental, la construction du cuvier sur les ruines de l'église, mais aussi la destruction de la nef de l'église et le doublage du mur de clôture du jardin est puis le bouchage de la porte de ce mur, dans autant de phases distinctes en raison de la chronologie relative. Si la

<sup>1676</sup> Voir *supra*, III, XI, 1.1.3.1.

<sup>1677</sup> Arnaud Timbert, Bruno Phalip et Nicolas Reveyron ont organisé, pendant trois années consécutives (2009-2011), ces rencontres interuniversitaires, dans le but de favoriser les échanges scientifiques entre doctorants, docteurs et enseignants-chercheurs des universités Charles de Gaulle – Lille 3, Blaise Pascal à Clermont-Ferrand et Lumière - Lyon 2.

<sup>1678</sup> Échange par mail datant du mois de novembre 2010.

première phase pourrait éventuellement intervenir du temps de l'abbaye, les autres renvoient clairement à une époque postérieure à sa suppression. Nous nous contenterons donc de quelques rappels descriptifs soulignant les transformations du bâti ancien.

### 2.5.1. Phase 1 : la construction de l'aile ouest de la maison sud

Si la maison sud n'a pas bénéficié des mêmes recherches archéologiques que les autres bâtiments du secteur, son agrandissement peut-être situé par rapport aux états de construction repérés dans le cuvier. Lors cette phase, le massif occidental subit quelques modifications ponctuelles (état CU 4)<sup>1679</sup> : deux portes du mur sud (b 7) et du mur ouest (b 5) sont, par exemple, bouchées par une maçonnerie assez grossière. La porte haute (b 11), aménagée au centre du mur sud, constitue la nouveauté principale de ces travaux. Elle est amputée de son couverture mais aussi de la plus grande partie de son seuil et de son piédroit ouest. Ses vestiges négatifs permettent tout de même de restituer une porte, large d'1,20 m pour au moins 1,50 m de haut, dont le seuil est située à environ 290 m NGF, soit 0,50 m au-dessus du sol de l'état trois.

Cette porte est située au-delà de la limite occidentale de la tour latérale sud, adossée à l'église et au bâtiment occidental. Elle implique donc la construction du corps de bâtiment ouest de la maison sud (état MSE 3)<sup>1680</sup>, qui possède apparemment un niveau de sol légèrement plus haut que celui de la salle haute du massif occidental : quelques marches étaient alors nécessaires pour rattacher les deux espaces. La transformation de la maison sud intervient donc avant la destruction de l'église et, en particulier, de son massif occidental. Est-ce à dire que le lieu de culte est alors toujours utilisé pour ses fonctions premières ? Rien ne permet, à l'heure actuelle, de répondre à cette interrogation. La datation de cette phase de travaux en est évidemment compromise : quoi qu'il en soit, elle pourrait être antérieure ou postérieure à la suppression de l'abbaye. L'installation d'un bâtiment à usage privé – logement ? – dans les parties hautes d'un édifice cultuel n'aurait en effet rien d'étonnant pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 2.5.2. Phase 2 : la dissociation de la maison sud et de l'ancien massif occidental

Cette deuxième phase de travaux est représentée par le premier bouchage de la porte installée dans le mur sud, lors de la phase précédente (état CU 5)<sup>1681</sup>. La maçonnerie grossière possède des caractéristiques particulières, notamment l'utilisation d'un mortier de terre, qui la distinguent de toutes les autres phases de construction. La construction de ce bouchage correspond à une volonté délibérée de condamner le passage en hauteur entre l'ancien massif occidental et la partie ouest de la maison sud. Peut-être faut-il y voir la division de ces deux bâtiments en deux propriétés distinctes ? Notons cependant que l'ancienne porte (b 12), qui, dans l'angle est du mur sud, relie les

<sup>1679</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.6.4.

<sup>1680</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.3.4.3.

<sup>1681</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.6.5.



salles hautes du massif occidental et de la tour latérale, est en revanche toujours en fonctionnement à cette époque.

### 2.5.3. Phase 3 : la construction du cuvier sur les ruines de l'église

En considérant les bâtiments du secteur sud-est, cette troisième phase de travaux correspond à la construction du cuvier sur les ruines de l'église et au doublage du mur de clôture du jardin est (état JE 2)<sup>1682</sup>. À l'échelle du quartier, elle s'intègre toutefois dans une restructuration générale, qui implique aussi également l'actuelle rue de l'Abbaye.

Les murs du massif occidental subissent tous de nombreux remaniements, mais à des degrés divers. Les murs occidental, méridional et oriental sont simplement surélevés alors que le mur septentrional est reconstruit, pratiquement sur toute sa hauteur. Le tracé irrégulier et progressif des césures erratiques, présentes au sommet des murs ouest, sud et est, a montré que le bâti ancien était ruiné au moment de l'édification du nouveau bâtiment. L'importance des destructions suggère ainsi qu'il est resté en état d'abandon pendant un temps relativement long; consécutivement à son isolement par rapport à la maison sud. Au vu des nombreux négatifs qui rythment actuellement les parements internes de ces murs, il a peut-être même fait l'objet de pillages au cours de cette période. Si la démolition des voûtes impliquait nécessairement un vaste projet, la récupération des pierres dans les saignées du mur sud, par exemple, ne requerrait guère d'investissements lourds. En revanche, comment pourrait s'expliquer le traitement différent du mur nord : était-il déjà détruit ou en trop mauvais état pour être simplement remanié, ou a-t-il été rasé par nécessité au moment des travaux d'aménagement du cuvier ? Il faut examiner dans le détail les travaux réalisés pour pouvoir se prononcer sur cette question.

Le nouveau bâtiment est très différent de l'ancien : également divisé en deux niveaux superposés, il possède une salle haute à 286,36 m NGF, soit nettement plus basse que celle de l'ancien massif occidental (289,10 m). Il est en outre doté d'un accès dans le mur nord et fonctionne avec des pignons au sud et au nord, et non pas à l'ouest et à l'est. Les portes anciennes ont-elles été condamnées rapidement, avant la destruction des voûtes, pour des raisons pratiques évidentes. Sur le mur ouest, la césure entre le bouchage de la porte basse (b 2) et le colmatage de l'arc doubleau nord est, à ce sujet, très significative : il était plus prudent de boucher la porte avant d'enlever le support de voûte qui lui servait de piédroit ! De la même manière, travailler sur les portes hautes était nécessairement plus facile en circulant sur le sol de la salle haute de l'ancien massif occidental. Le mur sud a sans doute été surélevé à ce moment là, de même que les murs ouest et est. Au terme de ces travaux préliminaires, le bâti ancien est alors prêt à recevoir les maçonneries nouvelles. La démolition de l'ancien mur nord s'est sans doute imposée d'elle-même à ce moment là. Ce mur n'était pas forcément doté d'une porte, encore moins d'une porte large. Or la suite des travaux

<sup>1682</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.1.6.6. et 1.2.3.2.

nécessitait des facilités de passage de l'extérieur à l'intérieur du bâtiment. Après la construction de la voûte en berceau de la cave, l'aménagement du niveau de sol de la salle haute a entraîné un apport conséquent de remblais. Il s'est assurément accompagné de l'élévation progressive du nouveau mur nord. La destruction des voûtes anciennes a enfin pu intervenir depuis le niveau de sol ainsi obtenu.

Cette phase de travaux correspond à un chantier raisonné, impliquant une restructuration du secteur : alors que la salle haute du massif occidental était en hauteur par rapport au sol extérieur, la salle haute du niveau bâtiment est en effet de plain-pied avec la rue ; c'est donc la salle basse qui s'est retrouvée enterrée. L'actuelle rue a donc également été surélevée à ce moment là, grâce à des remblais qui peuvent mis en relation avec les couches de nivellement observées par Juliette Ducôté au niveau de l'abbatiale<sup>1683</sup>.

#### 2.5.4. Phase 4 : l'isolement de la maison sud et du jardin est

La dernière phase de travaux correspond au bouchage de la porte (b 21/b 22), qui permettait auparavant le passage entre le jardin est et la rue de l'Abbaye (état JE 3)<sup>1684</sup>. La suppression de ce passage équivaut à la privatisation d'une nouvelle propriété, qui s'organise autour de la maison sud et du jardin est. La destruction de la nef de l'église est sans doute contemporaine de ces événements, qui, d'après l'emploi généralisé du ciment, doivent être situés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ou la première moitié du siècle suivant.

## Conclusion

---

Comme le laissait présager les documents graphiques<sup>1685</sup>, l'église Sainte-Marie et ses bâtiments adjacents ont connu une histoire monumentale mouvementée, révélée par l'analyse archéologique du bâti mise en œuvre sur le cuvier notamment. L'église elle-même a connu deux grands états de construction successifs : une vaste église antérieure à l'an mil, puis une petite église réaménagée dans le bâtiment existant dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Sa chapelle latérale sud appartient apparemment à un état intermédiaire, mais la conclusion est fragilisée par l'absence d'intervention archéologique directe. Par ailleurs, le corps de bâtiment occidental, créé en avant de l'église au moment de sa réduction, fait lui-même l'objet d'une reconstruction partielle à la fin du Moyen Âge. Ces remaniements successifs sont d'autant plus difficiles à interpréter qu'ils donnent lieu à des choix constructifs surprenants, qui s'expliquent sans doute par des nécessités liturgiques ou par des contraintes extérieures aux bâtiments considérés mais qui restent, pour l'heure, inexpliqués. Quel pourrait être le plan général de l'église du premier état, qui est seulement appréhendée à partir de

<sup>1683</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XI, 1.3.3.3.

<sup>1684</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII, 1.2.3.3.

<sup>1685</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2., Conclusion.

son extrémité occidentale. Pourquoi l'église du deuxième état possède-t-elle des proportions aussi étonnantes ? Le corps de bâtiment occidental, plus large et aussi long que la nef elle-même, étonne d'ailleurs par sa seule présence dans la deuxième église du monastère : quelles peuvent être ses fonctions ? Par ailleurs, la création de la deuxième église génère des travaux importants qui aboutissent, dans certains secteurs, à des anomalies flagrantes : ainsi en est-il, par exemple, de l'accès en chicane de la chapelle latérale de l'église, qui résulte justement de l'aménagement de ce massif occidental.



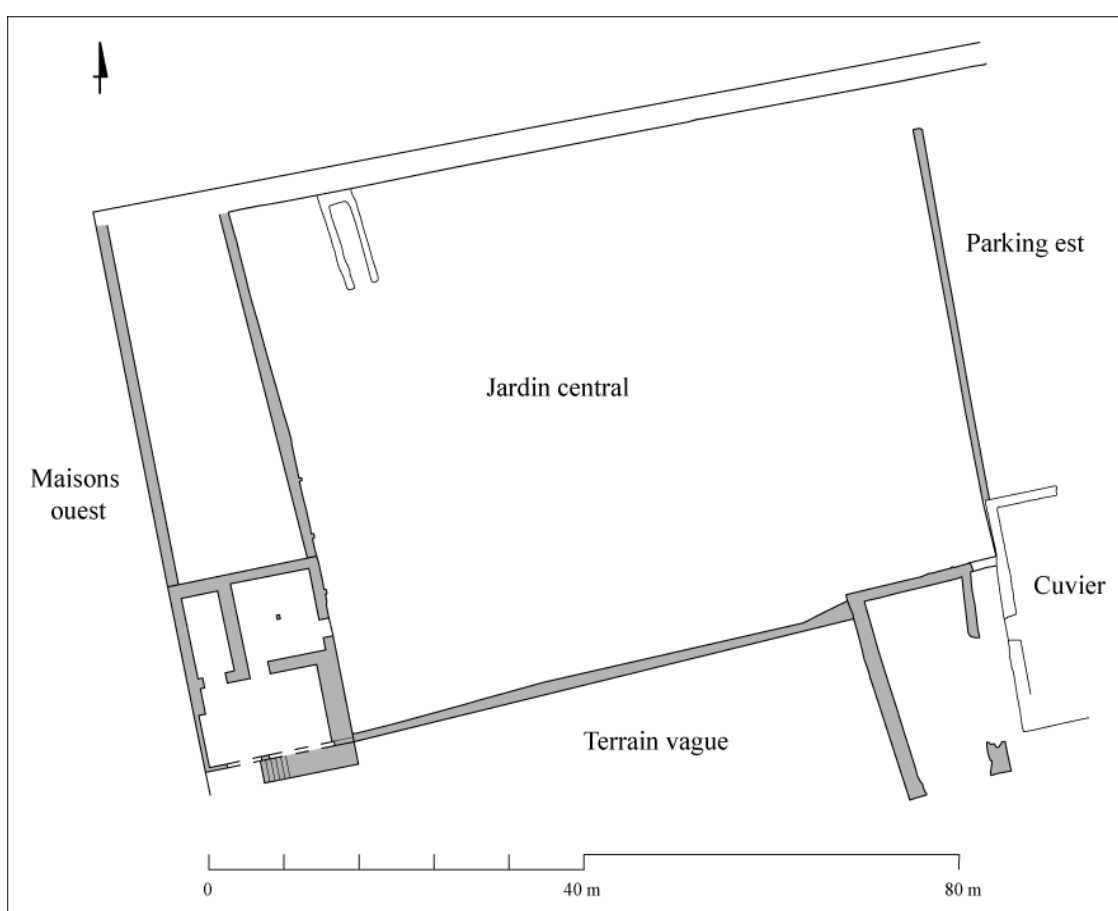
## Chapitre XIII.

Les vestiges archéologiques du  
cloître et des bâtiments conventuels



## Introduction

L'emplacement du cloître est aujourd'hui occupé par un vaste jardin, de forme carrée ; celui des bâtiments communautaires est investi, à l'ouest, par une série de maisons particulières, au sud, par un terrain vague privé, et à l'est, par un parking communal (figure 73 ; planches D 1.1 à D 1.4). N'ayant jamais fait l'objet de la moindre investigation, le jardin central correspondait, au début de cette thèse, à un secteur prometteur qui, malgré un niveau de destruction avancé, a d'ailleurs tenu ses promesses. D'après l'analyse des plans, les maisons alignées à l'ouest pourraient correspondre à des bâtiments anciens ou, du moins, en conserver des vestiges. Ce n'est pas le cas du terrain vague et du parking, qui ne semblent pas devoir livrer de témoins archéologiques datant de l'abbaye.



**Figure 73. Schéma des bâtiments occupant l'emplacement du cloître et des bâtiments communautaires**

Les travaux archéologiques menés dans ces espaces se sont échelonnés entre 2009 et 2011, dépendant évidemment de la volonté des propriétaires. La confiance témoignée par le propriétaire du jardin central, puis par ses quatre enfants, nous a permis d'intervenir à trois reprises dans leur propriété au cours d'une opération de bâti b 8 et de deux sondages d'évaluation S 2 et S 4 (planche A 3.13). En 2009, le cabanon installé dans l'angle sud-est a ainsi livré les vestiges en élévation du mur de fond de la galerie sud. La même année, le premier sondage S 2, réalisé au pied du passage de la Tour, c'est-à-dire contre le mur sud de l'abbatiale, a révélé la bonne conservation

des vestiges, consistant essentiellement en un niveau de sol et une structure enterrée. En 2011, le dernier sondage S 4, implanté cette fois contre le mur de clôture est, s'est avéré encore plus intéressant du fait de la conservation de deux niveaux de sol successifs, mais aussi du mur de fond de galerie et de son probable mur-bahut.

## **1. Analyse des vestiges du cloître et des bâtiments conventuels**

---

Le cloître est un secteur qui reste à ce jour très peu exploité archéologiquement parlant : mis à part les deux sondages d'évaluation réalisés dans les galeries est et nord, il a seulement fait l'objet de deux petites analyses du bâti sur des portions de murs très réduites. Les résultats sont présentés secteur par secteur.

### **1.1. La maison sud-ouest**

Les maisons occupant l'emplacement de l'aile ouest sont potentiellement anciennes, comme en témoigne la présence de corbeaux sur leur murs de façade (planches D 2.3 et D 2.4). Au mois d'octobre 2010, la maison sud des bâtiments situés au niveau de l'aile ouest du cloître (planches D 2.1 et D 2.2) a fait l'objet de travaux essentiellement intérieurs : suppression d'un escalier extérieur contemporain, création d'un escalier intérieur, percement d'une porte et aménagement du rez-de-chaussée. Lors des travaux de destruction préliminaires (décroûtages), les ouvriers ont mis au jour des portes anciennes dans les murs nord et ouest des caves. Nous avons alors eu l'occasion de mener à bien une rapide opération archéologique visant à sauvegarder les données : prise des niveaux N.G.F., relevés archéologiques partiels, repérage des niveaux de circulation, description des maçonneries...(annexes F 1 à F 8). Elle a cependant permis de repérer des niveaux de circulation, très utiles pour appréhender le carré claustral dans son ensemble.

#### 1.1.1. Les maçonneries

Onze maçonneries coexistent au sein des trois murs visiblement anciens de cette maison sud-ouest. Elles se répartissent à peu près équitablement entre chacun d'eux. En raison du faible temps de travail imparti au travail de terrain, leur analyse archéologique est restée superficielle. Elle repose essentiellement sur des observations visuelles et des relevés d'élévation partiels (planches D 2.18 à D 2.20), mis en relation les uns avec les autres grâce au plan d'architecte (planche D 2.17) fourni par les propriétaires. Elle a cependant permis d'établir une première chronologie relative et d'étayer des hypothèses quant à l'histoire du bâtiment considéré. De manière générale, cette analyse pêche par son manque de précision involontaire. Les mortiers n'ont par



exemple pas pu être appréhendés puisque le décroustage préliminaire des murs avait laissé dans les joints une couche de l'enduit antérieur. En outre, certaines maçonneries ne renvoient qu'à un aménagement isolé, de type baie, et sont donc seulement évoquées dans cette partie pour leur localisation.

#### 1.1.1.1. La maçonnerie M 24

La maçonnerie M 24 appartient au mur ouest. Elle occupe la plus grande partie du parement interne (UC 11), à l'exception de l'angle nord, où se trouve la porte b 1 (UC 12). Elle est donc visible sur une longueur maximale de 1,80 m et une hauteur de 3 m (planche D 2.5 et D 2.6). Placé autour de 286,85 m NGF, le sol actuel de la pièce est laisse apparaître l'élévation du mur, mais aussi son fondation, sur une hauteur toutefois limitée à 0,30 m. L'élévation du mur présente un petit appareil assez régulier, constitué d'assises de roches métamorphiques, auxquelles se mêlent quelques calcaires. Le ressaut de fondation associe des gros blocs de roches métamorphiques et de calcaires avec un mortier similaire au précédent, mais très humide. Situé vers 287,10 m NGF, il affiche une saillie de 10 à 15 cm par rapport au nu du mur.

#### 1.1.1.2. La maçonnerie M 25

La maçonnerie M 25 se trouve sur le même mur que la précédente et occupe justement l'angle nord du parement interne (UC 12). Dans la pièce ouest, elle se limite à la porte b 1. Rien ne nous permet de dire ce qu'il en est de l'autre côté du mur nord.

#### 1.1.1.3. La maçonnerie M 26

La maçonnerie M 26 correspond au bouchage (UC 13) de la porte précédente (planche D 2.7). Elle emploie les mêmes matériaux que la première maçonnerie, dans un module cependant plus important. Le moyen appareil est relativement régulier.

#### 1.1.1.4. La maçonnerie M 27

La maçonnerie M 27 correspond à la plus grande partie du mur nord (planches D 2.9 et D 2.11), tant dans la pièce ouest (UC 8) que dans la pièce est (UC 4). Elle occupe ainsi une surface assez importante, obtenue par une longueur moyenne de 7 m et une hauteur comprise entre 1,20 m à l'est et 2,80 m à l'ouest. Nous pouvons observer dès à présent qu'elle s'appuie clairement sur le piédroit nord de la porte b 1 (planche D 2.8), ce qui implique sa postériorité par rapport à la maçonnerie M 25.

À l'instar de la maçonnerie M 24, elle est représentée par son élévation comme par ses fondations (D 2.10, D 2.12 et D 2.13). L'élévation est relativement homogène, malgré son appareil irrégulier de blocs de moyennes et de grandes dimensions, essentiellement taillés dans du grès rosé et, plus rarement, dans des roches métamorphiques. À l'extrémité est du mur, cette construction connaît une

franche perturbation avec de nombreuses petites pierres de calage (UC 6), inscrites dans l'angle du mur. Elle masque partiellement la liaison des murs septentrional et oriental : sur une hauteur limitée à 0,30 m, le mur nord passe pourtant derrière le mur est, suggérant ainsi son antériorité potentielle. Le ressaut de fondation, repéré juste au-dessus du niveau actuel du sol, à 287,12 m NGF environ, est composé de gros blocs de calcaires et de roches métamorphiques. Il possède ainsi les mêmes caractéristiques physiques et la même altitude que celui du mur ouest. Ainsi, la construction de ce mur respecte-t-elle *a priori* le niveau de sol induit par le mur ouest antérieur. Cette maçonnerie M 27 comporte par ailleurs plusieurs aménagements, consistant en une porte b 3 clairement identifiée, dans la pièce est, et une, voire deux, ouverture(s) probable(s) b 2 et B 6, dans la pièce ouest.

#### 1.1.1.5. La maçonnerie M 28

Cette maçonnerie M 28 apparaît, dans la pièce ouest, sous la forme d'une large bande verticale (UC 9), qui occupe pratiquement toute la hauteur du mur, à l'emplacement supposé des ouvertures précédemment évoquées. Elle se distingue par son appareil mixte de gros blocs de roches métamorphiques, de briques et de tuiles, jointoyés à la terre en profondeur, au mortier en surface.

#### 1.1.1.6. La maçonnerie M 29

La maçonnerie M 29 se situe quant à elle dans la pièce est. Elle correspond au bouchage de la porte b 3 (UC 5). Elle fait également preuve d'hétérogénéité avec ses blocs de roches métamorphiques ou de calcaires, de petites, moyennes et grandes dimensions, disposés sans régularité.

#### 1.1.1.7. La maçonnerie M 30

Dans la pièce est, le mur nord accueille en partie haute une nouvelle maçonnerie M 30, caractérisée par un emploi aléatoire de petites pierres et de gros blocs en remploi et par la présence de nombreux trous, accentuant le mauvais état du parement en cet endroit (UC 7). La construction est particulièrement perturbée dans l'angle supérieur ouest du mur, où le piédroit de la porte b 3 a subi un affaissement partiel. Par ailleurs, cette maçonnerie M 30 affiche clairement son antériorité par rapport au mur est, qui vient systématiquement buter contre ses pierres de construction. L'angle supérieur est fait d'ailleurs l'objet d'une reprise au moment de l'édification de ce mur postérieur (UC 1).

#### 1.1.1.8. La maçonnerie M 31

La maçonnerie M 31 apparaît sur le mur est de la maison sud-ouest. Elle occupe la moitié nord du parement interne, sur une longueur de 2,40 m et une hauteur de 3,15 m. Cette construction est caractérisée par un petit appareil de roches métamorphiques, assisées régulièrement

(planche D 2.14). Elle présente aussi quelques blocs de dimensions plus importantes, notamment dans l'angle nord, où se trouve un semblant de chaînage. Elle est appuyée au nord contre les deux maçonneries qui composent le mur nord, à savoir le moyen appareil de la partie basse (UC 4) et l'appareil hétérogène de la partie haute (UC 7). Sa postériorité ne fait aucun doute.

#### 1.1.1.9. Les maçonneries M 32, M 33 et M 34

Les dernières maçonneries appartiennent également au mur est de la maison, précisément à sa moitié sud (planches D 2.15 à D 2.16). Elles correspondent à des aménagements d'ouvertures successives. Les maçonneries M 32 (UC 2) et M 33 renvoient respectivement à la construction d'une porte b 4 et de la fenêtre b 5 qui lui a succédé. La maçonnerie M 34 correspond enfin à l'aménagement d'une nouvelle porte b 6, toujours au même emplacement. Elle n'est représentée que par la base des piédroits actuels.

#### 1.1.1.10. La différenciation des maçonneries

De cet inventaire succinct se distinguent seulement trois constructions étendues : la maçonnerie M 24 sur le mur ouest, la maçonnerie M 27 sur le mur nord et la maçonnerie M 31 sur le mur est. Si l'absence de connexion entre les deux premières ne permet pas de déterminer leur relation d'antériorité-postériorité, la liaison observée dans l'angle nord-est du bâtiment permet en revanche de conclure à l'antériorité du mur nord (M 27 et M 30) par rapport au mur est (M 31). Les autres maçonneries correspondent indifféremment à des baies ou des bouchages de baies. Elles renvoient donc à des aménagements ponctuels, et non plus à des événements constructifs touchant le bâtiment dans son entier. Les relations entre ouvertures et bouchages sont évidentes ; les liaisons entre portes et parements doivent quant à elles faire l'objet d'un examen plus attentif lors de l'analyse des césures, qui devrait en outre compléter les prémices de cette chronologie de construction.

### 1.1.2. Les césures

Au nombre de sept, les césures se partagent équitablement entre les trois murs anciens de la maison sud-ouest : trois prennent place sur le mur nord, deux sur les murs ouest et est. Elles renvoient à quatre types de césures, représentées dans la typologie esquissée dans la méthodologie : une césure linéaire, une césure périmétrale simple, deux césures circonscrites et deux césures erratiques. La césure C 6 reste cependant de type indéterminé, pouvant être périmétrale aussi bien qu'erratique.

#### 1.1.2.1. La césure linéaire

La seule césure linéaire C 7, observée dans ce bâtiment, sépare, sur le mur est, les maçonneries M 33 et M 34, autrement dit la base et le sommet de la porte actuelle b 6. Elle trahit la postériorité de la porte b 6 par rapport à la fenêtre antérieure b 5 (planches D 2.15 et D 2.16). L'enjeu est ici

minime dans la mesure où nous avons assisté à la réalisation de cette nouvelle porte b 6 le jour de notre intervention.

#### 1.1.2.2. La césure périmétrale simple

La césure périmétrale C 1 se situe sur le mur ouest. Elle oppose d'une part la maçonnerie M 24 (UC 11) et la maçonnerie M 25 (UC 12), uniquement représentée par la porte b 1. Implantée à une distance comprise entre 0,30 et 0,62 m, elle possède un tracé vertical irrégulier, qui suit les contours extérieurs du piédroit sud de la porte (planches D 2.7). De toute évidence, cette césure témoigne de l'insertion de la porte b 1 dans un mur préexistant (M 24). L'antériorité du mur par rapport à la baie ne fait aucun doute, d'autant que des petites pierres de calage figurent entre les moellons du mur et les pierres de taille de l'ouverture.

#### 1.1.2.3. Les césures circonscrites

Les césures circonscrites se rencontrent à deux reprises dans cette maison, dans des cas de figure identiques. Sur le mur ouest, la césure C 2 sépare la porte b 1, incluse dans la maçonnerie M 25 (UC 12), de son bouchage (M 26, UC 13) (planches D 2.7 et D 2.8). Sur le mur nord, la césure C 5 oppose pareillement la porte b 3, appartenant à la maçonnerie M 27 (UC 4) et son comblement (M 29, UC 5). Dans les deux cas, l'ouverture est évidemment antérieure à son bouchage.

#### 1.1.2.4. Les césures erratiques

Deux autres césures sont erratiques. Elles figurent toutes deux sur le mur nord. C'est la première d'entre elles qui revêt le plus d'intérêt pour l'histoire du bâtiment, la seconde ne posant pas de problèmes d'interprétation. Sur le tiers ouest du mur nord, la césure C 3 distingue la maçonnerie M 27 (UC 4), avec son appareil irrégulier de grès et de roches métamorphiques, et la maçonnerie M 28 (UC 9), caractérisée par son hétérogénéité. Ses contours sont dans l'ensemble irréguliers. De bas en haut, les limites latérales sont successivement rectilignes et verticales sur 1,70 m de haut, puis irrégulières et divergentes sur 0,50 m de haut, et enfin de nouveau rectilignes et verticales sur 0,50 m de haut. À la base comme au sommet du mur, ces limites latérales se distinguent par leurs encadrements en pierres de taille, de petites ou de grandes dimensions, régulièrement assisées. Entre les deux, elles ne bénéficient pas d'un tel aménagement. Ces indices pourraient témoigner de l'existence, sur cette portion de mur, de deux ouvertures superposées, qui trouveront leur place dans l'analyse des baies<sup>1686</sup>.

La deuxième césure erratique C 4 court sur la longueur du mur nord, au moins dans la pièce est. Séparant les maçonneries M 27 (UC 4) et M 30 (UC 7), elle est située entre 288,20 et 289,20 m NGF. Elle possède ainsi un tracé très irrégulier, qui passe sous l'actuel linteau de la porte b 3. Elle renvoie à la surélévation d'un mur ancien (UC 4) par une construction hétérogène, de

<sup>1686</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.3.5.

qualité moyenne (UC 7). L'affaissement de la maçonnerie dans l'angle supérieure sud est à cet égard révélateur.

#### 1.1.2.5. Une césure de type indéterminé

La dernière césure C 6 est visible sur le mur est, sur lequel elle sépare la maçonnerie M 31 (UC 1), avec son petit appareil, et la maçonnerie M 32 (UC 2), avec son ouverture. De nature verticale, elle est placée à 2,30 m environ de l'angle nord et à seulement 0,36 - 0,50 m du piédroit nord des baies successives b 4, b 5 et b 6. Elle possède un tracé irrégulier sur toute la hauteur du mur, depuis le niveau de sol actuel jusqu'au plafond.

S'agit-il simplement d'une césure erratique, suggérant l'adjonction d'une nouvelle construction (M 32, UC 2) contre le mur ancien (M 31, UC 1), ou d'une césure périmétrale, témoignant de l'insertion d'une baie dans le même bâti ancien ? Des arguments existent en faveur de ces deux hypothèses. La verticalité de la césure, qui n'amorce pas de retour vers le sud au-dessus du linteau de l'ouverture, plaide pour la première, la proximité de la césure par rapport au piédroit nord – 0,36 à 0,50 m – pour la seconde. L'absence de césure au-dessus de la baie aurait pu permettre de trancher en faveur de la césure erratique, si la hauteur de la construction ne se limitait pas à 0,70 m à cause du plafond actuel. L'incertitude demeure donc sur ce point. Elle ne concerne pas la chronologie de construction, qui, dans les deux cas, reste la même. Elle aura en revanche des répercussions sur l'analyse des baies successives.

#### 1.1.2.6. Un premier phasage

À travers l'étude des maçonneries et des césures, il est désormais possible de dresser une chronologie de construction prenant en considération les trois murs anciens de cette maison. À en croire les connexions archéologiques auparavant décrites, la construction du bâtiment interviendrait d'ouest en est, avec la construction successive d'un mur occidental (M 24, UC 11), de son prolongement vers le nord (M 25, UC 12), incluant une porte b 1, puis d'un mur septentrional (M 27, UC 4 et 9), possédant vraisemblablement deux portes b 2 et b 3, voire une fenêtre b 6, de sa surélévation côté est (M 30, UC 7), enfin d'un mur oriental (M 31) et de son prolongement vers le sud (M 32, UC 2), incluant aussi une porte b 4. La possibilité d'avoir des murs récents à l'emplacement de murs anciens ne peut cependant pas être écartée sur la base de cette étude. Il est tout à fait possible que le mur est, par exemple, soit construit sur un aménagement antérieur, pourquoi pas contemporain du mur ouest. Le mur nord viendrait alors diviser un espace d'une longueur plus importante.

### 1.1.3. Les baies et les niveaux de circulation

L'analyse des ouvertures devrait permettre d'affiner ces résultats. Ce sont potentiellement sept baies qui cohabitent au sein de ces murs anciens, à raison d'une baie sur le mur ouest, de deux à trois baies sur le mur nord, de trois baies sur le mur est. Cinq d'entre elles sont indubitablement des portes, deux seulement des fenêtres. Toutes vont faire l'objet d'une description aussi précise que possible en l'absence d'étude approfondie sur le terrain.

#### 1.1.3.1. La porte b 1

Dans la pièce ouest, l'angle nord du mur occidental laisse partiellement apparaître une vaste porte b 1, aujourd'hui bouchée, qui mesure 1,76 m de large pour 2,20 m de haut minimum. Seuls le seuil et le piédroit sud de cette ouverture sont visibles sur une surface importante. Le piédroit nord, largement masqué par le mur nord (M 27 (UC 8)), ne semble toutefois pas se démarquer d'eux par ses caractéristiques physiques (planches D 2.7 et D 2.8). Le sommet de cette porte est en revanche pris dans l'actuel plafond. L'encadrement de cette ouverture semble uniformément constitué de pierres de taille en calcaire et grès rosé, aux longueurs globalement importantes (20 à 52 cm) et aux hauteurs variables (10 à 40 cm). La conservation du seuil, situé à 287,62 m NGF, témoigne de l'existence d'un niveau de sol implanté à cette altitude dans un bâtiment correspondant aux deux maçonneries les plus anciennes M 24 (UC 11) et M 25 (UC 12).

#### 1.1.3.2. La porte b 2

Toujours dans la pièce ouest, l'existence d'une porte b 2 pourrait également être attestée sur le mur nord par la présence de la césure erratique C 3, qui semble isoler le bouchage d'un aménagement quelconque au centre du mur. Sur une hauteur d'1,70 m, les limites latérales de cette césure sont en effet rectilignes et verticales, mais aussi ponctuées par des petites pierres taillées et disposées avec régularité. Elles pourraient pleinement correspondre aux piédroits d'un accès. Cette porte, qui appartiendrait à la maçonnerie M 27 (UC 8), posséderait alors des dimensions relativement réduites, à savoir environ 1 m de large pour 1,80 m de haut. Avec un seuil implanté approximativement entre 287,25 et 287,50 m NGF, elle se situerait donc sensiblement au même niveau que la porte précédente b 1. Dans ce cas, les deux portes b 1 et b 2 pourraient avoir fonctionné ensemble au sein d'un bâtiment désormais réduit en termes de longueur. Cette suggestion reste néanmoins hypothétique en l'absence d'autres indices probants.

#### 1.1.3.3. Une fenêtre b 7 ?

L'éventuelle fenêtre b 7 pourrait quant à elle prendre place au-dessus de la porte précédente b 2. Elle est également soupçonnée en raison des limites latérales de la césure C 3, qui redeviennent verticales à 289,30 m NGF, et de la présence de deux pierres de taille dans l'encadrement du

bouchage. La petite baie ainsi obtenue, contemporaine de la porte b 2, pourrait alors mesurer environ 0,40 m de large pour 0,50 m de haut. Elle reste cependant totalement hypothétique.

#### 1.1.3.4. La porte b 3

La porte b 3 occupe l'essentiel de la superficie du mur nord dans la pièce est (planches D 2.11). Elle appartient à la maçonnerie M 27 (UC 4), comme la porte précédente b 2. Elle se révèle imposante, tant par ses dimensions conséquentes – 1,75 m de large pour 2,16 m de haut minimum – que par ses matériaux, exclusivement composés de pierres de taille en grés rosés. Elle est en outre mise en valeur par l'existence d'un chanfrein, large de 5 cm, sur quasiment tous les blocs des piédroits. L'exception que constituent à cet égard les deux inférieurs pourrait indiquer l'emplacement du seuil disparu, potentiellement compris entre 287 et 287,10 m NGF. La porte b 3 serait de la sorte implantée à un niveau légèrement inférieur que celui des deux portes précédentes b 1 et b 2.

#### 1.1.3.5. La porte b 4, la fenêtre b 5 et la porte b 6

Les trois dernières baies b 4, b 5 et b 6 résultent potentiellement des réaménagements successifs d'un même accès. La césure C 6, située à moins de 1 m du piédroit nord, conditionne l'analyse de ces ouvertures. Or, il n'a pas été possible de déterminer si elle appartenait au groupe des césures erratiques ou à celui des césures périmétrales simples. Dans ces conditions, nous sommes à présent obligés d'envisager successivement les deux hypothèses.

La première ouverture b 4 s'inscrit clairement dans la maçonnerie M 32 (UC 2), venue s'appuyer sur le bâti existant dont témoigne la maçonnerie M 31 (UC 1). Elle est aujourd'hui représentée par un linteau en bois, peut-être tardif, et par le sommet de ses piédroits, constitués, sur le parement interne, de petites pierres en calcaire jaune, et, sur le parement externe, de pierres de taille, réalisées dans le même matériau. Les vestiges ainsi définis s'étendent sur une hauteur d'environ 1,20 m. L'identification du type d'ouverture dépend de l'interprétation de la césure C 6, qui occupe toute la hauteur du mur, depuis le niveau de sol actuel jusqu'au plafond. Si la césure est de type périmétral, alors elle correspond nécessairement à l'insertion d'une porte. Si elle est de type erratique, elle renvoie simplement à l'accolement d'une nouvelle maçonnerie M 32, munie d'une ouverture, contre l'ancienne (M 31). Il n'y a plus alors d'argument en faveur d'une porte plutôt que d'une fenêtre. Archéologiquement, les deux hypothèses sont plausibles. Dans le premier cas, une porte, large de 1 m, pourrait avoir un seuil implanté au même niveau que la porte b 3, soit à 287,10 m NGF. Elle mesurerait alors environ 2 m de haut. Dans le second cas, la fenêtre éventuelle aurait des dimensions relativement réduites, équivalent à 1 m de large pour 1,20 m de haut.

Toujours est-il que, lors de notre arrivée sur les lieux, les ouvriers venaient de détruire une maçonnerie haute de 0,90 m, correspondant à une fenêtre b 5, afin d'aménager la porte actuelle b 6.

Cette fenêtre est-elle indépendante de l'ouverture précédente ? Si la baie b 4 est une porte, la fenêtre b 5 correspond à un deuxième état dans l'aménagement de l'ouverture. En revanche, si la baie b 4 est déjà une fenêtre, alors la fenêtre b 5 peut être confondue avec elle et appartenir au premier état de cet accès. La question reste en suspens puisqu'il n'a pas été possible de trancher entre les deux hypothèses auparavant exposées.

La porte b 6 désigne simplement la porte actuelle, à laquelle les ouvriers ont façonné une surface en ciment pour compléter l'élévation des piédroits. Large de 1 m et haute de 2,10 m, elle possède un seuil à 286,98 m NGF.

#### 1.1.4. Les trous de boulin

Afin de donner aux recherches un tour systématique, il reste à présent l'analyse de trous de boulin à mener à bien. Peu nombreux, les trous se répartissent sur les trois murs anciens de la maison sud-ouest, de manière inégale : quatre trous sur le mur est, un trou sur chacun des murs nord et ouest. Les six trous sont extrêmement dispersés au sein des constructions successives. Sur le mur est, la maçonnerie M 31, avec son petit appareil régulier de roches métamorphiques, affirme sa suprématie avec trois trous tandis que les maçonneries M 25, M 27 et M 32 se partagent les trois autres. La majorité des maçonneries n'en possède aucun, ce qui n'est guère étonnant au regard de la très faible emprise de certaines d'entre elles.

##### 1.1.4.1. Caractéristiques physiques

La description des caractéristiques physiques des trous de boulin, qui s'appuie sur leur tableau d'enregistrement (annexe F 8), cherche à dresser une typologie qui sera ensuite confrontée aux maçonneries elles-mêmes. Le faible nombre de trous limite évidemment l'intérêt de cette démarche, mais permet néanmoins d'en tirer les premières conclusions.

##### *Essai de typologie*

La forme et les dimensions des trous sont d'abord considérées en vertu des principes méthodologiques préalablement définis. Le tableau suivant (figure 74) révèle la répartition des six trous au sein de deux catégories de trous.

Forme des trous	Nombre de TB
Petit carré	3/6, soit 50 %
Petit rectangle	3/6, soit 50 %

**Figure 74. Maison sud-ouest : typologie des trous de boulin en fonction de leurs formes**

Il permet ainsi d'apporter deux conclusions successives : d'une part, l'absence de trous de grandes dimensions et la présence exclusive de petits trous, qui n'empiètent pas sur la maçonnerie plus que nécessaire ; d'autre part, le partage équitable des trous entre les petits carrés et les petits



rectangles, aucune de ces deux catégories ne prenant l'avantage sur l'autre. Les six trous possèdent un encadrement homogène par rapport à leur propre maçonnerie. Les matériaux utilisés dans l'encadrement des trous sont toujours représentés dans les portions de mur concernées, qu'il s'agisse de petites pierres, de pierres allongées, ou de pierres de taille, en grès rosé ou en roche métamorphique. Par ailleurs, tous les trous ont été maçonnés lors de l'édification du parement. Ils sont donc systématiquement contemporains de leurs maçonneries respectives. La typologie aboutit ici à la simple distinction des trous en fonction de leurs formes de petit carré ou de petit rectangle. Les autres critères aboutissent pour tous les trous aux mêmes conclusions.

#### *Caractérisation des maçonneries*

La caractérisation des quatre maçonneries accueillant des trous de boulin repose donc uniquement sur ce critère formel. Avec leur exemplaire unique, les maçonneries M 25, M 27 et M 32 ne méritent pas de commentaire particulier.

Maçonnerie	Trous de boulin en forme de		Totaux
	petit carré (< 20 cm)	petit rectangle (< 20 cm)	
M 2	-	1	1
M 4	1	-	1
M 8	1	2	3
M 9	1	-	1
<b>Totaux</b>	3	3	6

**Figure 75. Maison sud-ouest : répartition des trous de boulin dans les maçonneries en fonction de leurs formes**

D'après le tableau présenté ci-dessus (figure 75), la maçonnerie M 31 voit ses trois trous répartis entre les deux catégories. Avec un nombre de trous aussi faible, nous ne pouvons qu'en rester à cette simple mention descriptive.

#### 1.1.4.2. Les systèmes de trous

L'analyse des systèmes de trous, qui permet d'aborder la question du chantier de construction à travers la restitution des échafaudages, est aussi nécessairement limitée par le faible nombre de trous repérés dans chacune des constructions concernées. Avec deux trous supérieurs TB 2 et TB 3, situés sur une même ligne, comprise entre 288,78 et 288,84 m NGF, et un trou inférieur implanté à 287,82 m NGF, l'échafaudage de la maçonnerie M 31 associerait des platelages distants d'une hauteur relativement faible de 1 m. le trou TB 1, isolé sur sa ligne horizontale, ne se trouve pas à l'aplomb de l'un des deux autres trous, et pose ainsi le problème du système des perches. Les indices sont cependant beaucoup trop lacunaires pour en tirer la moindre conclusion.

Les trois autres maçonneries sont évidemment encore moins bien documentées que la précédente. Le positionnement de certains de ces trous isolés permet pourtant d'esquisser quelques remarques, à la portée nécessairement limitée mais néanmoins intéressante du point de vue de la

qualité de la construction. Ainsi le trou TB 6, placé dans le piédroit sud de la porte b 3, témoigne-t-il du soin particulier qui semble avoir été apporté à cette ouverture lors de l'érection de la maçonnerie M 25. Avec son unique trou TB 5, placé à 288,30 m NGF, la maçonnerie M 27 se trouve encore plus éloigné du système de trous repéré dans cette construction orientale. Dans ce cas de figure, la maçonnerie récente M 27 ne semble pas s'être calée sur l'échafaudage de la maçonnerie préexistante M 25.

Avec leurs altitudes respectives de 288,60 m et de 289 m NGF, les trous TB 6 de la maçonnerie M 25 et TB 4 de la maçonnerie M 32 se rapprochent nettement plus des deux trous TB 2 et TB 3 du platelage supérieur de la maçonnerie M 31. C'est un intervalle maximal de 15 à 20 cm qui les en éloigne. L'éloignement des murs occidental et oriental ne permet, dans le premier cas, que de soulever des questions. La construction de la maçonnerie M 31 sur le mur est s'est-elle accompagnée d'une réfection quelconque de la maçonnerie M 25 du mur ouest, nécessitant ainsi une adaptation de son échafaudage aux trous préexistant ? Dans le second cas, les trous concernés appartiennent à un même mur et suggèrent ainsi une hypothèse moins incertaine. L'adjonction de la maçonnerie M 32, avec sa baie b 4, contre la maçonnerie M 31 pourrait alors parfaitement avoir remployé les trous extrêmes – TB 3, voire TB 1 – de la maçonnerie ancienne pour assurer plus aisément la jonction des deux constructions. Elle pourrait ainsi avoir bénéficié d'un soin particulier lors de sa réalisation.

#### 1.1.5. Chronologie relative de construction

Malgré une opération de terrain limitée dans le temps et dans ses moyens, la maison située au sud de l'aile ouest du cloître savinien contient suffisamment de faits archéologiques tangibles pour proposer une chronologie de construction, qui s'avère d'ailleurs extrêmement découpée. Elle ne peut guère être replacée dans le contexte plus large du cloître et reste, de fait, relativement isolée.

##### 1.1.5.1. État MSO 1

C'est le mur ouest qui, avec les maçonneries M 24 et M 25, constitue le premier état de construction. Il possède lui-même deux phases de travaux, correspondant auxdites maçonneries. La première construction se caractérise par son petit appareil assez régulier de blocs de roche métamorphique et de calcaire ; la deuxième inclut la porte en grès rosé b 1. Lors de la seconde phase, le niveau de circulation, auparavant attesté par la semelle de fondation, semble avoir été remonté d'environ 0,50 m. Il est en effet situé à 287,62 m NGF, et non plus à 287,10 m<sup>1687</sup>.

Le bâtiment ainsi considéré est difficile à interpréter, mais pourrait ne pas subir de changement de plan entre les deux phases. Ses limites nord, sud et est ne sont pas connues. Deux hypothèses peuvent alors être formulées. Peut-être était-il limité, à l'est, par un autre mur qui aurait été situé à

<sup>1687</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.1.1., 1.1.1.2. et 1.1.3.1.

l'emplacement du mur actuel ? La localisation de la porte b 1 suggère par ailleurs que la subdivision du bâtiment, par le biais du mur nord, lui est postérieure. Le bâtiment serait alors plus long que la cave ouest actuelle. La première supposition est plausible mais ne repose sur aucune preuve archéologique ; la seconde paraît plus assurée, mais doit néanmoins être considérée avec prudence. Si elles s'avéraient véridiques, le bâtiment mesurerait plus de 5,50 m de long pour 8 m de large hors-œuvre. Il bénéficierait d'un accès depuis l'ouest, à travers la porte b 1, dont la largeur d'1,76 m est surprenante.

#### 1.1.5.2. État MSO 2

Le mur nord, commun aux deux caves de la maison, définit justement le deuxième état de construction, qui s'organise également en deux phases successives, correspondant aux maçonneries M 27 et M 30<sup>1688</sup>. La première maçonnerie M 27 se définit par un appareil irrégulier et hétérogène, constitué de blocs de dimensions variables, essentiellement en grès rosé, mais aussi parfois en roche métamorphique. La deuxième maçonnerie M 30 se distingue uniquement par la surélévation du mur, au moyen de petites pierres et de gros blocs, disposés de manière aléatoire. Elle revêt un caractère anecdotique.

Le bâtiment pourrait *a priori* posséder la même emprise que lors du premier état, avec toujours un mur est, aujourd'hui disparu. Il reçoit en revanche une subdivision intérieure, matérialisée par le nouveau mur, au nord. Longue de 5,50 m et potentiellement large de 8 m, la pièce sud est toujours desservie, à l'ouest, par la porte b 1. Elle est aussi munie d'une porte b 3 qui, sur le mur nord, possède les mêmes caractéristiques physiques que la précédente, à savoir des piédroits constitués de pierres de taille en grès et une largeur assez considérable d'1,75 m, mais qui est en revanche implantée 0,50 m plus bas, soit entre 287 et 287,10 m NGF. Elle possède peut-être, toujours au nord, une troisième porte b 2, qui serait cette fois beaucoup moins large. Un tel dispositif pourrait faire songer à une organisation intérieure en enfilade.

#### 1.1.5.3. État MSO 3

Le mur est, composé essentiellement des maçonneries M 31 et M 32, correspond enfin au troisième état de construction du bâtiment<sup>1689</sup>. Il pourrait s'asseoir sur des fondations anciennes, dont l'existence n'a malheureusement pas pu être vérifiée sur le terrain. Les deux constructions appartiennent à deux phases successives de travaux. La maçonnerie M 31 se caractérise par son petit appareil bien assisé de blocs de roches métamorphiques. Elle est complétée au sud par la maçonnerie postérieure M 32, qui inclut notamment le premier aménagement de la porte.

*A priori*, ces travaux n'aboutiraient donc pas à un changement important dans l'organisation intérieure du bâtiment. La succession des pièces du sud au nord n'est pas remise en cause. L'accès

<sup>1688</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.1.4., 1.1.1.7., 1.1.3.2. et 1.1.3.4.

<sup>1689</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.1.8., 1.1.1.9.

ménagé lors de la deuxième phase pourrait tout à fait reprendre un passage ancien ou, au contraire, créer un nouveau passage. Dans tous les cas, le bâtiment finit par être ouvert sur au moins trois côtés, à l'ouest, au nord et à l'est. Parmi les portes ainsi recensées, deux portes affichent des largeurs bien supérieures à la moyenne, qui témoignent sans doute d'une fonction spécifique.

#### 1.1.5.4. État MSO 4

Dans le dernier état de construction sont rassemblées les maçonneries M 26, M 28 et M 29, qui correspondent aux bouchages des portes b 1, b 2 et b 3, respectivement installées dans le mur ouest et le mur nord<sup>1690</sup>. Si elles se distinguent par leur appareil irrégulier et hétérogène, employant des petits ou des gros blocs de roche métamorphique et de calcaire, elles ne sont pas forcément toutes contemporaines les unes des autres. L'absence d'analyse des mortiers, par exemple, interdit toute conclusion définitive. La chronologie intrinsèque de ces maçonneries importe finalement peu. Les bouchages participent tous d'un même mouvement qui vise à isoler les deux pièces étudiées de la rue, des pièces nord et du jardin. Sans doute interviennent-ils au moment où la maison sud-ouest est devenue une propriété privée, accessible depuis le jardin sud. Ce quatrième état ne se rattache certainement pas à l'abbaye, mais bien à l'évolution de ses bâtiments à la suite de la suppression. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas attribué de numérotation spécifique aux réaménagements de la baie du mur est, qui a successivement été une porte et une fenêtre avant de redevenir une porte en 2010.

## 1.2. Le cabanon sud-est

Le cabanon de jardin est appuyé sur le mur de clôture sud, mais aussi sur l'extrémité nord du mur ouest du cuvier. L'analyse des vestiges relatifs au cloître, sur le premier mur se nourrit évidemment du rapprochement qui peut être réalisé avec ceux du cuvier, étudiés au préalable<sup>1691</sup>.

### 1.2.1. Les maçonneries

Les maçonneries M 35 à M 38 appartiennent au mur sud du jardin, visible dans le cabanon (planches D 3.5 à D 3.7 ; annexes F 1 à F 3, F 9 à F 11).

#### 1.2.1.1. La maçonnerie M 35

La première est conservée sur une très petite surface (1,50 x 1,80 m) du mur sud, à l'intérieur du cabanon (UC 51). Partiellement enduite en partie basse, elle laisse néanmoins entrevoir un appareil régulièrement assisé et composé de blocs de grès rosé, de dimensions moyennes (10 à 20 cm de large pour environ 12 cm de haut) (planche D 3.4). Deux échantillons P 09.162 et P 09.165

<sup>1690</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.1.3., 1.1.1.5. et 1.1.1.6.

<sup>1691</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XII.

représentent le mortier de construction. Ils appartiennent au groupe Gr 11, amplement représenté dans le cuvier, notamment au sein des maçonneries associés aux voûtes d'ogives (UC 20, UC 28, UC 41... par exemple). Ils correspondent à un mortier beige et aéré, muni de sables grossiers et de rares graviers, bleus et gris, ainsi que quelques fragments de végétaux. Un dernier échantillon P 09.164 a été prélevé en surface, dans le mortier de couverture. Il se rattache au groupe Gr 3, également observé dans le cuvier, dans l'angle supérieur nord du mur ouest (UC 16).

#### 1.2.1.2. La maçonnerie M 36

Également représentée sur le mur sud du jardin central, dans le cabanon, la maçonnerie M 36 (UC 52) est adossée à l'ouest de la précédente, sur laquelle elle s'appuie partiellement (planche D 3.4). Elle est conservée sur une surface plus importante, large de 2,40 m maximum et haute de 2,90 m. Ses blocs de grès, de roche métamorphique ou de granit, aux formes beaucoup plus variées, sont de dimensions petites à moyennes (5 à 30 cm de large pour 2 à 20 cm de haut). L'appareil reste de fait bien assisé, malgré des joints très larges, serrés au moyen de tuiles. L'échantillon de mortier P 09.163, pris dans cette portion de mur, appartient au groupe Gr 3, désignant un liant friable, de couleur beige clair, comportant essentiellement des sables grossiers et de la chaux en très grande quantité, mais aussi quelques fragments de végétaux. Il est semblable au mortier de rejointoiement de la maçonnerie précédente M 35.

#### 1.2.1.3. La maçonnerie M 37

Toujours sur le même mur, la maçonnerie M 37 prolonge la construction précédente vers l'ouest (planche D 3.4). Conservée sur une longueur maximale de 3 m et sur toute la hauteur du mur, elle présente un parement en retrait de quelques centimètres par rapport aux maçonneries M 35 et M 36. Cette portion de mur (UC 53) possède un appareil relativement bien assisé, constitué de blocs de natures et de dimensions très hétérogènes. Grès et roches métamorphiques sont évidemment représentés, tant dans les petites que les grosses pierres. En l'absence de joints verticaux, les joints horizontaux renforcent visuellement la régularité des assises. L'échantillon P 09.166 désigne un mortier beige foncé, friable, qui contient uniquement des sables grossiers et des cailloux, aux grains gris et bleus, mais aussi quelques fragments de végétaux et surtout une grande quantité de chaux, sous forme de matrice et de petits nodules. Il est l'unique représentant du groupe Gr 48.

#### 1.2.1.4. La maçonnerie M 38

Dernière maçonnerie repérée sur le mur sud du jardin central, dans le cabanon, la maçonnerie M 38 correspond au bouchage d'une porte incluse dans la maçonnerie M 35 (planche D 3.3). Elle est visible sur une largeur de 1,20 m et une hauteur de 2,20 m. Cette construction est faite de petits blocs de nature variée – grès, roche métamorphique, granit essentiellement – assisés très régulièrement et jointoyés avec un mortier abondant. À sa base, elle est ponctuellement recouverte

d'un enduit identique au mortier de construction. Le prélèvement P 09.161, appartenant au groupe Gr 74, désigne un liant beige, et friable, qui comporte seulement des sables grossiers et des graviers, de couleur noire, grise ou rose, et beaucoup de chaux.

#### 1.2.1.5. La différenciation des maçonneries

Au sein du cabanon, sur le mur sud du jardin central, cohabitent quatre constructions distinctes. À l'est figure d'abord la maçonnerie M 35, avec son appareil régulier de grès, lié par le mortier du groupe Gr 11, rencontré dans les maçonneries du troisième état du cuvier. C'est ensuite la maçonnerie M 36 qui se superpose à cette dernière, avec son appareil assisé employant pourtant des pierres de toutes natures, séparées par des joints épais et munis de tuiles. La maçonnerie M 37 prolonge les précédentes en direction de l'ouest. Elle n'est pas totalement irrégulière, malgré son utilisation de blocs de pierre de toutes natures et de toutes dimensions. La présence de joints horizontaux saillants et l'absence de joints verticaux accentuent clairement l'impression de régularité relative à cette construction. Elle emprunte son mortier de construction au groupe Gr 48. La dernière maçonnerie M 38 ne se rencontre que dans le bouchage d'une porte : elle révèle un petit appareil très régulièrement assisé, lié avec abondance par le mortier du groupe Gr 74.

#### 1.2.2. Les césures

Le mur sud du jardin concentre à lui seul, dans le cabanon, trois césures, dont une circonscrite et deux erratiques.

##### 1.2.2.1. La césure circonscrite

La césure circonscrite C 8 oppose, sur le mur sud du jardin, les maçonneries M 35 et M 36, d'une part, et M 39, d'autre part. Elle distingue ainsi sans surprise une porte primitive de son bouchage. Elle ne mérite pas de plus ample développement.

##### 1.2.2.2. Les césures erratiques

Deux césures erratiques complètent cet inventaire. La première césure C 9 oppose les maçonneries M 35 et M 36, selon un tracé d'abord vertical, entre 286,44 m et 287,75 m NGF, puis horizontal. Elle est relativement régulière, même si elle épouse les contours des blocs de pierre de la maçonnerie M 35. Cette césure, qui divise le piédroit d'une porte en deux parties, prouve que la maçonnerie ancienne M 35 était partiellement détruite au moment de la construction de la maçonnerie postérieure, qui est venue pallier sa ruine. La deuxième césure C 10 sépare cette fois les maçonneries M 36 et M 37. Elle possède également un tracé vertical et assez régulier, sur une hauteur d'environ 2,90 m. Sa légère pente progresse d'est en ouest, ce qui signifie là encore que la première maçonnerie M 36 était démolie, a priori sur la plus grande partie de sa hauteur, au moment de sa réparation par la maçonnerie M 37. Dans les deux cas, les césures sont repérées sur une

longueur beaucoup trop réduite pour estimer les raisons de la ruine des maçonneries primitives. S'agit-il de destructions volontaires dans une optique de réaménagement ou simplement du résultat d'abandons successifs ? À ce stade de l'analyse, nous ne pouvons répondre à cette interrogation.

#### 1.2.2.3. Le phasage

À l'issue de ces deux premières analyses, le mur sud de clôture du jardin central s'avère peu complexe. Il présente quatre maçonneries séparées par des césures très caractéristiques, qui ne laissent subsister aucun doute sur le phasage de la construction. Les maçonneries M 35 à M 37 se succèdent d'est en ouest tandis que la maçonnerie M 38 condamne, dans la maçonnerie primitive, une porte b 23, qui va être elle-même analysée dès à présent.

#### 1.2.3. La porte b 23 et le niveau de circulation

Sans le cabanon, le mur sud du cloître renferme la seule baie conservée dans l'emprise du cloître savinien. Cette porte, aujourd'hui bouchée, se trouve à cheval sur deux maçonneries : son piédroit ouest appartient en majorité à la maçonnerie M 35, les derniers blocs du piédroit et son arc à la maçonnerie M 36 (planches D 3.1 et D 3.2). L'encadrement de la porte est composite : le piédroit est formé de pierres de taille en grès rosé, de dimensions conséquentes – 30 à 46 cm de long pour 20 à 42 cm de haut –, tandis que l'arc est composé de petits blocs de tuf, très altérés. Dans la maçonnerie M 35, les assises de grès, qui semblent assez régulières, sont en adéquation avec les pierres du piédroit. Dans la maçonnerie M 36, les assises hautes fonctionnent bien avec les blocs de tuf, malgré la présence logique de petites pierres de calage. En revanche, les deux derniers blocs du piédroit ne sont pas solidaires de sa base : ils dessinent une limite verticale irrégulière et décalée. De ces remarques découle la conclusion suivante : la porte actuelle résulte de deux états de construction, respectivement contemporains des maçonneries M 35 et M 36.

Dans sa forme actuelle, la porte possède des dimensions relativement importantes : 1,44 m de large pour 2,80 m de haut. Son état ancien n'est malheureusement pas connu : le couverture primitif était-il aussi élevé que l'arc actuel ? Le sommet du piédroit ancien, situé à 288,10 m NGF, pourrait s'adapter à un linteau ou un arc légèrement plus bas. Devant cette incertitude, il est difficile de restituer le seuil de cette porte. Nous pouvons seulement envisager un intervalle grossier, compris entre 285,60 m – niveau adapté à un couverture bas et une porte haute de 2,50 m environ – et 286,30 m NGF – niveau adapté à un couverture haut et une porte de même hauteur –. L'absence de piédroit oriental permet enfin de formuler deux remarques importantes. De fait, la porte reposait nécessairement sur le mur ouest du cuvier et possédait ainsi la même configuration qu'une porte, repérée dans le périmètre de l'église mariale, dans le mur nord du jardin central. La disposition symétrique de ces deux baies, de part et d'autre du cuvier, mérite évidemment d'être soulignée. Par ailleurs, cette porte est en connexion avec la maçonnerie M 17 du cuvier, ce qui

implique leur contemporanéité. Or, en étudiant les maçonneries, nous avons montré que le mortier de la maçonnerie M 35, dans laquelle se trouve la porte considérée, appartenait au groupe Gr 11, justement représenté à de nombreuses reprises dans cette maçonnerie M 17.

Si les faits archéologiques semblent ici parfaitement concordants, ils soulèvent néanmoins une question embarrassante. Sur le mur ouest du cuvier, dans la maçonnerie M 17, se trouve également une porte b 2, qui est précisément dans l'angle formé par le mur sud du cabanon. Or cette porte, dont le seuil a disparu dans la voûte du Musée, affiche un linteau clavé à 287 m NGF, soit 1,10 m en dessous du niveau minimal du couvrement de cette nouvelle porte. Comment deux portes contemporaines, aussi proches l'une de l'autre, peuvent-elles fonctionner avec des niveaux si différents ? Pour qu'elles aient chacune un seuil au même niveau, il faudrait en effet que la porte b 2 ait une hauteur nettement moins importante que l'autre... À moins qu'il ne faille restituer entre ces deux ouvertures quelques degrés, encore que la marge de manœuvre soit très réduite en raison de leur grande proximité... La question reste ici éminemment problématique. L'analyse des niveaux de circulation mis au jour dans les sondages apportera peut-être un éclaircissement.

#### 1.2.4. Chronologie relative de construction

Après l'analyse des maçonneries et des césures, repérées sur le mur sud du jardin central, une chronologie de construction en quatre états successifs peut enfin être suggérée (planche D 3.8).

##### 1.2.4.1. État CSE 1

Le premier bâtiment connu dans ce secteur n'est représenté que par un mur, orienté est-ouest et accolé au cuvier<sup>1692</sup>. L'absence de toute autre limite interdit toute restitution de plan. À l'extrémité est du mur, la maçonnerie M 35 présente un moyen appareil de grès rosé, lié avec le mortier du groupe Gr 11 et couvert avec l'enduit du groupe Gr 3. Par l'utilisation intensive du grès et l'emploi du mortier du groupe Gr 11, rencontré à de nombreuses reprises dans la maçonnerie M 17, Cette construction est liée avec la maçonnerie M 17, repérée dans le cuvier : comme elle, elle se caractérise d'ailleurs par l'utilisation intensive du grès et l'emploi du mortier du groupe Gr 11. Quelque soit son plan, le bâtiment ainsi attesté est donc contemporain de la reconstruction partielle du corps de bâtiment occidental, qui correspond au quatrième état de construction de l'église. Signalons alors, à toutes fins utiles, la présence d'un chapiteau en saillie sur le parement externe du mur de façade de cet édifice, chapiteau qui pourrait être associé au mur et former avec lui un espace voûté.

En revanche, aucun indice n'est susceptible de révéler l'altitude d'un éventuel niveau de circulation. La porte b 23, placée à l'extrémité est du seul mur conservé, possède un seuil en dessous du sol actuel. Avec un couvrement compris entre 288,10 et 289 m NGF, elle affiche un

<sup>1692</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.2.1.1. et 1.2.3.



contraste surprenant par rapport à la porte b 2 qui, dans le mur ouest du cuvier, présente son arc clavé à 287 m. Si elle devait se répercuter sur leurs niveaux de seuils, une telle différence de niveau se révélerait d'autant plus problématique que les deux portes, placées dans l'angle formé par le mur et le cuvier, se trouvent très proches l'une de l'autre. Faut-il alors envisager que, malgré son couvrement plus élevé, la porte b 23 affiche un seuil au même niveau que la porte b 2 ? Dans ce cas-là, elle aurait une hauteur importante et tiendrait plutôt du passage, voûté ou non, que de la véritable porte.

#### 1.2.4.2. État CSE 2

C'est la maçonnerie M 36 qui constitue le deuxième état de construction du mur de clôture sud<sup>1693</sup>. Elle possède un appareil relativement bien assisé, qui emploie des blocs de toutes natures. Elle prolonge vers l'ouest la maçonnerie M 35 précédente, qui était apparemment en partie ruinée lors de sa construction. Résulte-t-elle d'une action volontaire de destruction ou, au contraire, d'une restauration forcée à la suite d'un effondrement accidentel, par exemple ? Quelle est alors la configuration du bâtiment ? Toutes ces questions ne peuvent trouver de réponses pour l'instant.

#### 1.2.4.3. État CSE 3

La maçonnerie M 37 correspond enfin à l'extrémité ouest du mur, dans son extension maximale aujourd'hui visible<sup>1694</sup>. Elle met en œuvre un appareil régulier, avec des assises horizontales très marquées par la présence de joints de lits saillants et l'absence de joints verticaux. Elle emploie des pierres de toutes natures et de toutes dimensions, qui sont liées par le mortier du groupe Gr 48. L'organisation du corps de bâtiment est tout aussi mal connue que dans les états précédents. Aucun indice nouveau n'est venu enrichir notre réflexion à ce sujet.

#### 1.2.4.4. État CSE 4

C'est le bouchage de la porte b 23 qui clôt cette chronologie de construction sommaire<sup>1695</sup>. Son petit appareil de pierres de tout-venant emploie du grès rosé, de la roche métamorphique, du calcaire... Il est assisé très régulièrement, au moyen du mortier du groupe Gr 74, qui est disposé en joints saillants. Cet état de construction est évidemment postérieur à la porte b 23. Il met ainsi un terme à l'organisation interne du bâtiment alors considéré, ce qui ne permet pas pour autant de préciser la nature exacte des remaniements, ni même leur chronologie.

<sup>1693</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.2.1.2.

<sup>1694</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.2.1.3.

<sup>1695</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.2.1.4.

### 1.3. Le sondage nord

Le sondage S 2 a été implanté à l'emplacement supposé de la galerie nord du cloître, à 12,50 m du mur de clôture ouest (planche D 4.1 et D 4.8). Situé contre le mur nord, soit le gouttereau sud de la grande église, il possède une largeur de 1,40 à 1,60 m pour une longueur de 3 m. Ce sondage a livré des données relatives à l'abbatiale, qui ont déjà été exploitées dans le chapitre adéquat, mais aussi au bâtiment et corps de bâtiment qui lui était accolé. Ce sont ces dernières qui vont être explicitées à présent (annexes F 1 à F 3, F 12 à F 14).

#### 1.3.1. La maçonnerie M 39

La maçonnerie M 39 a été retrouvée en fouilles sous un niveau de circulation, qui sera évoqué dans les paragraphes suivants. Elle complète ainsi l'inventaire des maçonneries de ce secteur, déjà amorcé lors de l'analyse de l'abbatiale. Les maçonneries M 6 et M 7, appartenant au gouttereau sud de cette église, ont déjà analysées dans le chapitre adéquat<sup>1696</sup>.

La maçonnerie M 39 s'avère très différente des deux constructions citées ci-dessus, mais aussi de toutes les autres maçonneries rencontrées, aussi bien dans l'emprise du cloître que des deux églises (planches D 4.4, D 4.5, D 4.10 et D 4.11). Elle se caractérise effectivement par un appareil très irrégulier de gros blocs de roche métamorphique, liés par un mortier unique. Le groupe Gr 82 ne comporte qu'un seul échantillon P 09.244, prélevé sur ce mur : il s'agit d'un mortier de terre, extrêmement friable. La chaux en est quasiment absente. Le mur M 39, orientée nord-sud, est perpendiculaire au mur de l'abbatiale, contre lequel elle s'appuie. Connue sur une faible longueur, qui correspond à l'ouverture du sondage S 2, elle possède une largeur relativement importante de 0,78 m. Il se termine par une arase plane et régulière, située à 285,80 m NGF, soit juste en dessous du dallage de calcaire jaune, étudié ci-dessous. Soixante centimètres plus bas, il est toujours en élévation alors que le mur de l'abbatiale affiche une semelle de fondation à seulement 285,53 m NGF.

Ce mur pourrait témoigner de l'existence d'un bâtiment ancien qui fonctionnerait avec un niveau de sol primitif. À cette hypothèse s'oppose cependant un argument de taille : le sommet du mur ne présente pas d'arrachement prouvant son dérasement. L'arase est au contraire régulière. *A priori*, ce mur appartiendrait donc plutôt à une structure enterrée. La présence d'un remblai de terre cimétériale, localisé contre son parement est, pourrait suggérer son appartenance à une structure funéraire, de type caveau. Dans la couche US 206, ont en effet été prélevés un crâne et plus os longs, déconnectés les uns les autres, mais néanmoins concentrés dans un secteur très réduit. La validation de cette hypothèse nécessiterait pourtant au moins l'existence de niveaux d'inhumation avérés dans le secteur.

<sup>1696</sup> Voir supra : partie III, chapitre XI, 1.2.1.

### 1.3.2. Les niveaux de circulation

Le niveau de circulation unique, qui a été mis au jour dans le sondage S 2, est l'exemple le plus complet qui nous ait été donné de voir sur le site de Savigny. Il se situe environ 1 m en dessous du niveau actuel.

#### 1.3.2.1. Un sol conservé

Ce sol est préservé exclusivement sur une largeur maximale de 0,80 m, le long du mur nord du jardin, c'est-à-dire le long du gouttereau sud de la grande église (planche D 4.2, D 4.3 et D 4.9). Il est composé de deux couches successives, à commencer par un niveau de mortier beige, très dur, à 285,75 m NGF (US 204). L'échantillon P 09.258 est formé de sables grossiers et des graviers, aux grains bleus, gris et roses, et de chaux en quantité raisonnable. Il est le seul représentant du groupe Gr 75. Au-dessus de ce lit de pose, le niveau de surface, installé à 285,80 m NGF, est constitué de dalles en calcaire jaune (US 203), mesurant en moyenne 20 x 30 cm, et de petites dalles verticales, qui assurent une jonction très soignée avec le mur. L'utilisation de calcaire jaune trahit la recherche d'un certain prestige puisqu'il s'agit d'une pierre d'importation, réputée pour la qualité de sa sculpture.

Le sol accuse cependant un changement de matériau très ponctuel : contre le mur figure se trouvent en effet des blocs de grès ou roche métamorphique (US 205), qui forment une sorte de « T », de faibles dimensions – 0,40 à 0,90 m de long pour 0,60 m de large –. Peut-être correspondent-ils à un aménagement spécifique, qui reste malheureusement à ce jour incertain et indéterminé ? Par ailleurs, les dalles sont pour la plupart cassées et/ou délitées en plusieurs couches. Leur état de conservation très aléatoire témoigne peut-être d'un abandon momentané à l'air libre au moment de la destruction du bâti. Il pourrait aussi résulter d'une inadaptation du matériau à la fonction d'un niveau de circulation. Se pose alors la question de la qualité de la construction de ce dallage, qui est mis en œuvre soigneusement et utilise des matériaux prestigieux, mais pas forcément adaptés à cette utilisation.

#### 1.3.2.2. Le sol actuel

Le niveau actuel du jardin central est situé autour de 286,70 m NGF, soit environ 1 m au-dessus du dallage évoqué ci-dessus. Dans le sondage S 2, cet intervalle est principalement rempli par une épaisse couche de remblai de démolition US 202 (planche D 4.12). Ce niveau de terre noire, très hétérogène, mesure 0,60 à 0,70 m d'épaisseur. Il comporte beaucoup de fragments de pierres, de tuiles, d'enduits peints... Il contient aussi la plupart des tessons de céramique, qui appartiennent à des productions connues : commune grise, Étrepigney, faïence ou faïence fine, service jaune, vert et jaune sur engobe, kaolinithique... Au-dessus de ce remblai se trouve une couche de terre arable US 201, très homogène, sur une épaisseur variable de 0,30 à 0,40 m.

### 1.3.3. Chronologie de construction

Au vu des vestiges mis au jour dans le sondage S 2, la chronologie de construction de ce secteur est relativement simple à déterminer. Elle s'organise en deux états successifs, qui correspondent respectivement à la construction et à la destruction du bâtiment concerné.

#### 1.3.3.1. État SN 1

Le premier état englobe tous les vestiges observés en positif dans le sondage : le mur perpendiculaire à la grande église, mais aussi le dallage qui le surmonte. Si ces deux aménagements appartiennent clairement à deux séquences archéologiques, leurs relations d'antériorité-postériorité n'ont cependant pas pu être déterminées. C'est la raison pour laquelle nous évoquons des phases de travaux distinctes, plutôt que des états de construction.

##### *Phase 1*

La maçonnerie M 39, large de 0,78 m, constitue la première phase<sup>1697</sup>. D'après sa localisation sous le dallage et la régularité de son arase, il appartient à une structure enterrée, qui pourrait être de nature funéraire. Nous manquons malheureusement de preuve archéologique pour valider cette hypothèse.

##### *Phase 2*

Le dallage de calcaire correspond à la deuxième phase de travaux identifiée dans ce sondage<sup>1698</sup>. Placé à 285,80 m NGF, il est construit en dalles de 20 x 30 cm. Il présente un état de conservation altéré en raison du délitement fréquent et prononcé des dites dalles. Ce niveau de circulation appartient nécessairement à un bâtiment ou corps de bâtiment, sur lequel nous ne possédons pas d'autre donnée archéologique. Tout au plus pouvons-nous rappeler qu'il est accolé à la grande église. Ses limites sud, mais aussi ouest et est sont totalement inconnues.

La question de la chronologie reste obscure. La structure enterrée pourrait évidemment être antérieure ou contemporaine du dallage ; mais elle pourrait également lui être postérieure. L'étroitesse du sondage S 2 n'a pas permis d'apprécier la présence ou l'absence de césures sur sa surface. À ce stade de l'analyse, il est impossible de privilégier une hypothèse au détriment d'une autre.

#### 1.3.3.2. État SN 2

Le deuxième état correspond à la destruction du corps de bâtiment représenté par les vestiges précédemment décrits et à l'aménagement du jardin sous sa forme actuelle<sup>1699</sup>. La démolition du bâtiment est partielle : en témoigne la conservation ponctuelle du niveau de sol. Elle semble toucher

<sup>1697</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.3.1.

<sup>1698</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.3.2.1.

<sup>1699</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.3.2.2.

essentiellement les maçonneries : c'est en effet à ce moment là que le mur sud de la grande église est déparementé sur une partie de sa hauteur avant d'être surélevé au niveau de son blocage. Le gain de place est ainsi d'environ 0,50 m sur toute la longueur du jardin. L'opération s'est accompagnée d'un apport assez considérable de terres de remblai et de nivellement. La couche US 202, épaisse de 0,60 à 07,70 m, a d'ailleurs livré un mobilier intéressant, incluant des matériaux de construction – pierres, fragments de mortier, tuiles – mais aussi des tessons de céramiques, rattachées à des productions connues, telles que celles d'Étrepigny par exemple.

#### **1.4. Le sondage est**

Le sondage S 4 a quant à lui été implanté à l'emplacement de la galerie orientale du cloître, à 10 m du mur de clôture sud, soit à 7 m de l'angle nord-ouest du cuvier (planche D 5.1 et D 5.28). Il est situé contre le mur est, qui sépare le jardin central du parking est. Initialement formé d'un carré de 5 m de côté, il a été agrandi vers l'ouest. Avec la tranchée d'extension, longue de 5,80 m, il a ainsi acquis une forme en L. Ce sondage a livré des vestiges beaucoup plus conséquents que le sondage précédent (annexes F 1 à F 3 et F 15 à F 18). Deux murs parallèles, entre lesquels figurent des niveaux d'inhumation et de circulation, ont été mis au jour. Les résultats obtenus peuvent néanmoins être mis en relation avec les données acquises précédemment, donnant ainsi du jardin central une image plus globale.

##### 1.4.1. Les maçonneries

Les maçonneries M 40 à M 43 ont été observées dans le sondage S 4, implanté à l'emplacement de la galerie orientale du cloître (planche D 5.29 à D 5.33). Si trois d'entre elles appartiennent exclusivement à l'un des deux murs mis au jour dans ce sondage, la maçonnerie M 40 se retrouve au contraire sur le mur dit intermédiaire et le mur est. Le mur nommé « mur intermédiaire », par commodité, se situe à 3,80 m du mur est, au niveau de la tranchée d'extension du sondage, et n'a par conséquent été révélé que sur une longueur réduite à 2,20 m. En revanche, il a été dégagé sur toute sa largeur, laissant ainsi apparaître ses deux parements, distants de 0,74 m.

##### 1.4.1.1. La maçonnerie M 40

Sur le mur est, la première maçonnerie M 40 (UC 203) a été observée en fouilles uniquement. Elle culmine en effet à 285,70 m NGF, soit quelques centimètres sous le niveau de sol actuel. Avec une hauteur de 2,10 m et une longueur maximale de 3,20 m, elle est suffisamment bien conservée pour être décrite avec précision, tant du côté des fondations que de l'élévation (planches D 5.6 à D 5.8). À la base du mur intermédiaire, la maçonnerie M 40 aurait pu passer inaperçue tellement elle est lacunaire (UC 204) (planches D 5.10, D 5.11 et D 5.12, D 5.14) ! Elle apparaît uniquement

sur le parement est, où elle est, de surcroît, presque entièrement masquée par une sépulture SEP 1 (US 230)<sup>1700</sup>.

Sur le mur est, la semelle de fondation, en saillie de 6 à 7 cm par rapport au nu du mur, est située à 284,70 m NGF. Elle est composée de cinq assises, formant elles-mêmes deux ensembles légèrement différents. Les deux assises inférieures emploient des blocs de longueurs variables (5 à 32 cm) et de hauteurs importantes (18 à 20 cm). Les assises supérieures utilisent des pierres de dimensions plus modestes, oscillant entre 5 et 20 cm de long pour 8 à 12 cm de haut. Dans les deux cas, les matériaux sont pourtant les mêmes, à savoir essentiellement des grès rosés, ponctués de quelques roches métamorphiques ou calcaires blancs. Les deux assises inférieures pourraient, dans ces conditions, correspondre à la base du mur. L'hypothèse n'a pas pu être vérifiée en raison de la profondeur importante du sondage. Sur le mur intermédiaire, la maçonnerie M 40 est, avec son altitude de 284,74 m NGF, quasiment au même niveau que la semelle de fondation du mur est (+ 4 cm). Visible sur une largeur de 15 cm et sur une hauteur de 10 à 12 cm, une assise unique la représente sur ce mur. Elle est composée de trois pierres de taille en grès rosé, qui mesurent environ 40 cm de long pour au moins 20 cm de haut.

Sur environ 1,20 m de haut, l'élévation du mur oriental présente sept assises successives, qui s'avèrent elles aussi sensiblement différentes les unes des autres (planche D 5.6). Dans les deux premières assises, disposées sur la semelle de fondation, les pierres de taille en grès rosé sont majoritaires. Par leurs dimensions – 25 à 32 cm de long pour 10 à 20 cm de haut –, elles se rattachent au moyen ou au grand appareil. Elles possèdent en outre de nombreuses traces d'outil, qui consistent en un layage assez grossier, sans doute réalisées au marteau taillant (planche D 5.9). Dans les assises supérieures, les pierres de tout-venant sont, de manière générale, plus petites – 4 à 30 cm de long pour 8 à 16 cm de haut, mais aussi plus hétérogènes. Elles sont assisées avec une grande régularité, témoignant ainsi du soin apporté à la construction. Elles utilisent surtout du calcaire blanc et de la roche métamorphique, sans exclure totalement le grès rosé. La répartition de ces matériaux dans l'élévation est totalement aléatoire. Les différences observées dans cette portion de mur soulèvent là aussi quelques interrogations : sont-elles le résultat de deux phases de construction distinctes ou, plutôt, d'un mode de construction volontaire ? Dans cette élévation, les pierres de tout-venant sont, avec sept assises contre deux, clairement majoritaires. La présence de traces de layage sur des pierres de taille isolées et concentrées au-dessus de la semelle de fondation, suggère d'envisager la seconde hypothèse comme la plus probable. Ces pierres taillées sont vraisemblablement des remplois.

Quatre échantillons du mortier de construction ont été prélevés dans cette maçonnerie M 40. Les deux premiers proviennent des fondations (P 11.52) et des premières assises de l'élévation (P 11.51) du mur est. Contrairement aux précédents, le troisième échantillon P 11.50 a été pris en profondeur,

<sup>1700</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.4.2.

à l'emplacement d'une pierre arrachée, au sommet de cette élévation. Le dernier a été pris dans le mur intermédiaire, sur l'assise unique qui a été repérée. Les prélèvements P 11.51 et P 11.52 appartiennent sans ambiguïté au groupe Gr 60, déjà représenté dans le mur gouttereau nord de la grande église. Ils correspondent à un mortier beige clair, friable, contenant uniquement des sables grossiers et des graviers, de couleur grise, noire et rose, mais aussi de la chaux, sous forme de liant et de gros nodules, et des fragments de végétaux. Bien qu'ils proviennent de deux murs différents, les prélèvements P 11.50 et P 11.60 sont identiques. Différents des précédents, ils représentent le groupe Gr 76, à savoir un mortier également beige et friable, qui comporte aussi bien des cailloux que des sables et des graviers, aux grains marrons, noirs, roses et bleus, mais aussi de la chaux en grande quantité et de très petits morceaux de charbon. L'isolement de l'échantillon P 11.50 parmi les autres prélèvements du même mur pourrait sembler suspect. Son identification formelle au mortier prélevé à la base du mur intermédiaire rend cependant cette distinction caduque. Après tout, l'existence d'un mortier plus grossier en profondeur n'est guère surprenante.

Les nuances observées dans l'appareil de cette maçonnerie M 40 pourraient suggérer une chronologie relative en deux états successifs. L'analyse des mortiers ne s'oppose pourtant pas à son homogénéité. Les aléas d'un chantier de construction ne pourraient-ils pas expliquer les variantes du mode de construction ? L'utilisation de pierres en remploi ou de mortier de granulométrie variable sont en effet monnaie courante. La question n'est pas véritablement tranchée à ce stade de l'analyse.

#### 1.4.1.2. La maçonnerie M 41

La maçonnerie M 41 (UC 202) repose, au sein du mur est du jardin, sur la maçonnerie évoquée précédemment. Elle est conservée sous la forme d'une bande horizontale, dont la hauteur varie entre 0,60 et 1 m de haut, pour culminer à 286,70 m NGF (planche D 5.6). Cette construction se caractérise par un appareil hétérogène, employant majoritairement des blocs de grandes dimensions – 30 à 46 cm de long pour 15 à 20 cm de haut –, qui sont bien globalement assisés, mais qui sont aussi parfois ponctués par des assises ponctuelles de très petites pierres. Calcaires blancs, calcaires jaunes et roches métamorphiques sont indifféremment représentés parmi ces pierres. Le mortier de construction a fait l'objet d'un prélèvement P 11.53, qui est l'unique représentant du groupe Gr 51. De couleur beige foncé, il est dur et contient des sables grossiers, des graviers et des cailloux, aux grains gris et roses. Il comporte de la chaux en quantité moyenne et des fragments de végétaux.

#### 1.4.1.3. La maçonnerie M 42

La dernière maçonnerie M 42 occupe la partie supérieure du mur est du jardin, sur une hauteur variant de 1 à 1,40 m (UC 201). Située au-dessus du niveau de sol actuel, elle est visible au niveau du sondage S 4, mais aussi sur toute la longueur du mur, comprise entre le cabanon sud-est et l'entrée du jardin (planche D 1.4 et D 5.6). Cette construction possède un appareil très hétérogène,

tantôt régulier avec ses pierres presque assisées, tantôt perturbé avec ses gros blocs mêlés de petites pierres. Elle emploie, de manière tout à fait aléatoire, tous types de matériaux, depuis le grès rosé et la roche métamorphique jusqu'aux calcaires blanc ou jaune. Les échantillons P 09.214 et P 11.54, respectivement prélevés à l'extrémité sud du mur et au niveau du sondage, forment ensemble le groupe Gr 47. Le mortier ainsi désigné est de couleur beige. Friable, il comporte des sables grossiers et des graviers, aux grains roses, gris et bleus, mais pas de cailloux. À la chaux qu'il contient sous forme de liant, il faut ajouter quelques rares et petits morceaux de charbon.

#### 1.4.1.4. La maçonnerie M 43

Cette maçonnerie M 43 occupe donc la partie supérieure du mur intermédiaire. Elle est située au-dessus de la précédente (planches D 5.11 à D 5.13). Visible sur 0,70 m de haut, elle possède deux parements aux caractéristiques légèrement différentes. Sur le parement est, figure d'abord une semelle de fondation, large de 16 à 24 cm, qui culmine précisément à 285 m NGF (planche D 5.15). Elle est composée de trois assises de pierres plates, disposées en arêtes de poisson et noyées dans un mortier abondant. Les matériaux utilisent essentiellement la roche métamorphique bleue, mais parfois aussi le grès rosé. Au-dessus de cette semelle prend place une seule assise correspondant à l'élévation du mur. Elle semble similaire à la fondation, mais elle est cependant trop lacunaire pour se montrer affirmatif. Le parement ouest n'affiche en revanche aucune semelle de fondation. Il présente en revanche un changement d'appareil à environ 284,85 m NGF. De part et d'autre de cette limite, les matériaux employés sont les mêmes que sur le parement opposé : petits et moyens blocs de roche métamorphique bleue. En partie basse, ils sont cependant assez gros et posés en assises relativement planes alors que, en partie haute, ils sont disposés en arêtes de poisson. Cette limite pourrait éventuellement correspondre au passage de la fondation à l'élévation : elle ne se situe pourtant pas au même niveau que la semelle du parement est (-0,80 m). Que faut-il alors penser de ces différences notables : résultent-elles de besoins différents en termes d'aménagement de part et d'autre du mur ? Il est difficile de présenter des hypothèses dès à présent. Le mortier de construction de cette maçonnerie M 43 est très homogène. Représenté par l'échantillon P 11.60, il est de couleur beige. Friable, il comporte des sables grossiers et des graviers, mais peu de cailloux, qui ont des grains gris, roses, bleus, voire transparents. Il contient aussi beaucoup de chaux, y compris sous forme de petites nodules. Il est en outre le seul prélèvement du groupe Gr 80.

La maçonnerie M 43 affiche donc une belle homogénéité, tant dans ses matériaux de construction que son mortier. Elle présente néanmoins des différences de mise en œuvre, qui pourraient être liées à la présence ou l'absence d'aménagements contre les deux parements. Notons par ailleurs que l'élévation présente, au nord, un « trou » aux contours apparemment très réguliers : une arase plane et une limite verticale droite. Ne s'agirait-il pas du négatif d'un aménagement quelconque, reposant par exemple à ce niveau sur une pierre de taille ?



#### 1.4.1.5. La différenciation des maçonneries

La maçonnerie M 40 se rencontre à deux reprises dans le sondage S 4, réalisé à l'emplacement de la galerie est du cloître. Elle existe en effet sur le mur est, mais aussi sur le mur dit intermédiaire, qui se trouve 3,80 m plus à l'ouest que le précédent. Associant des pierres de taille en grès à des pierres de tout-venant, issus de calcaire blanc ou de roche métamorphique, elle possède pourtant un appareil relativement régulier, qui semble utiliser deux mortiers différents. Les groupes Gr 60 et Gr 76 sont en effet tous les deux représentés, respectivement en surface et en profondeur.

Au-dessus de cette construction M 40, se superposent, au sein du mur oriental, deux autres maçonneries. La maçonnerie M 41, avec son appareil hétérogène mais organisé, mêlant des gros blocs et des petites pierres, de toutes natures, utilise d'abord le mortier du groupe Gr 51. La maçonnerie M 42 affiche quant à elle un appareil hétérogène et perturbé, alliant des assises de grand appareil et des calages de petites pierres. Elle est liée avec le mortier du groupe Gr 47. Enfin, sur le mur intermédiaire, c'est la maçonnerie M 43 qui surmonte la maçonnerie M 40. Avec son appareil, tantôt en arêtes de poisson, tantôt en assises planes, elle met en œuvre de petits blocs de roche métamorphiques, souvent allongés, et le mortier du groupe Gr 80. D'après l'analyse des maçonneries, aussi différentes les unes des autres, les vestiges situés à l'emplacement du cloître savinien semblent issus de nombreuses campagnes de construction. Il reste à voir si l'analyse d'autres faits archéologiques confirme cette première conclusion.

#### 1.4.2. Les césures

Les maçonneries du sondage S 4 rassemble trois césures, de type erratique ou linéaire.

##### 1.4.2.1. Les césures linéaires

Deux césures linéaires C 11 et C 13 prennent place dans le sondage S 4 de la galerie est. Toutes deux très régulières, elles séparent respectivement la maçonnerie M 40 de la maçonnerie M 41 sur le mur oriental, et la maçonnerie M 40 de la maçonnerie M 43 sur le mur intermédiaire. Dans les deux cas, la maçonnerie M 40 est ainsi désignée comme la construction primitive. Faut-il alors interpréter ces césures comme des temps d'arrêt marqué pendant le chantier de construction ou comme le résultat d'un dérasement suivi d'une reconstruction ? La différenciation très nette des maçonneries supérieures plaident plutôt en faveur de la seconde hypothèse.

##### 1.4.2.2. La césure erratique

Sur le mur est, la dernière césure erratique C 12 distingue les maçonneries M 41 et M 42. Au contraire des précédentes, elle suit un cheminement horizontal. Son tracé n'est pas strictement plan, dans la mesure où il contourne les dernières assises de gros blocs de la maçonnerie M 41. Cette césure met là aussi en valeur le délabrement de la maçonnerie inférieure au moment de sa

reconstruction par la maçonnerie supérieure M 42. Elle ne permet pas de déterminer si la reconstruction a fait suite à une destruction volontaire ou à un écoulement accidentel.

#### 1.4.2.3. Un premier phasage

Les vestiges bâtis mis au jour dans ce sondage S 4 ne présentent pas de difficulté majeure d'interprétation. L'analyse des maçonneries et des césures permet d'esquisser un premier phasage relatif. La maçonnerie M 40, avec son appareil régulier de pierres de construction de nature et de dimensions variées, correspond à la construction primitive. Elle utilise le mortier du groupe Gr 76 en profondeur et celui du groupe Gr 60 en surface. Elle est surmontée, sur le mur intermédiaire, par la maçonnerie M 43, qui met en œuvre des pierres plates disposées en arêtes de poisson, et, sur le mur est, par la maçonnerie M 41, qui présente un appareil hétérogène par ses matériaux, mais organisé dans sa mise en œuvre. Enfin, la maçonnerie M 42, avec son appareil irrégulier et ses joints débordants surélève le mur est.

#### 1.4.3. Les niveaux de circulation

##### 1.4.3.1. Un premier sol conservé

Le premier niveau de circulation subsiste sur une superficie d'environ 6 m<sup>2</sup>. Il est percé, à l'est, par une grande fosse US 243, mais aussi par deux sépultures (US 227-233 et US 230)<sup>1701</sup>, qui seront étudiées ultérieurement. Quatre couches successives constituent la structure de ce sol. La première couche US 222 désigne une terre argileuse marron foncé, épaisse d'environ 0,40 m (planche D 5.16). La seconde US 226 correspond à un niveau d'argile noire, assez pure, d'une épaisseur homogène de 10,5 cm. À proximité du mur intermédiaire, elle présente un aspect un peu différent, qui nous a conduits à la numéroter de manière distincte. La couche US 239 possède ainsi une couleur encore plus noire et comporte de petits morceaux de charbon (planche D 5.18). Elle est cependant en correspondance parfaite avec la précédente, notamment en termes de niveaux. Elles sont en effet situées autour de 284,45 m NGF. Au-dessus de ces trois couches similaires, existe une couche de mortier US 225 / US 231 beige, très friable (planche D 5.17). Elle est, selon les endroits, épaisse de 0,5 à 5,5 cm. Elle se stabilise généralement vers 284,50 m NGF. L'échantillon P 11.58, qui appartient au groupe Gr 79, livre sa composition générale, à savoir des sables grossiers et des graviers, aux grains bleus, roses, gris et transparents, mais pas de cailloux, et de la chaux, y compris sous forme de nodules.

La quatrième couche, ou niveau de surface, est manquante. Au-dessus de la couche US 231, soit à proximité du mur intermédiaire, subsistent, apparemment en place, quelques tomettes de terre cuite, dans un état de conservation très délabré. Cassées ou abimées, elles présentent en effet des traces de surchauffe. Deux hypothèses complémentaires peuvent alors être formulées sur la base de

<sup>1701</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.4.3.

ces découvertes, au sujet de la nature du pavement d'abord, de sa destruction ensuite. De telles tomettes, de petites dimensions, pourraient parfaitement s'adapter aux couches préparatoires décrites ci-dessus. En outre, la présence de charbons de bois dans la couche US 239 et la calcination des tomettes pourraient évoquer la destruction du sol par un incendie. Plusieurs incohérences contredisent pourtant cette dernière supposition. Les marques de surchauffe, dans les couches préparatoires ou sur les tomettes, sont d'abord localisées sur un même secteur, au demeurant de faible étendue. Elles sont absentes dans l'angle sud-ouest du sondage, contre les paliers de sécurité ouest et sud. L'incendie paraît donc être un fait ponctuel : ne s'agit-il pas là d'un acte volontaire intervenant dans le cadre d'une démolition ? Ainsi, les tomettes environnantes pourraient avoir été récupérées tandis que les autres, brûlées, seraient potentiellement restées en place.

Quelque soit la validité de ces hypothèses, la présence des couches préparatoires permet dans tous les cas d'envisager, pour l'espace défini par les deux murs parallèles, la restitution d'un pavement d'environ 5 cm d'épaisseur à 284,55 m NGF. Cette altitude est, en outre, de peu inférieure à celle de la semelle de fondation du mur oriental (-15 cm) ou de la maçonnerie inférieure du mur intermédiaire (-19 cm).

#### 1.4.3.2. Un deuxième sol attesté

Le second niveau de sol mis au jour dans le sondage S 4 est essentiellement conservé en négatif, à travers des lambeaux accrochés au mur oriental. Ils sont néanmoins liés avec un remblai de nivellement, qui mérite une description précise. Épaisse de 0,30 à 0,40 m, la couche US 216 occupe la quasi-totalité du sondage, depuis le mur est jusqu'au mur intermédiaire. À l'image des couches préparatoires du sol précédent, elle est coupée par quelques perturbations au premier rang desquelles il faut citer la fosse US 243. À la fouille, cette couche est apparue comme une terre argileuse, très dure, comportant de petits fragments de mortier et d'enduit, quelques infimes morceaux de charbon, et surtout quelques tuiles et carreaux de terre cuite, très fragmentaires. Elle renferme deux uniques tessons de céramique, identifiés comme des fragments de céramique antique et de commune grise. Elle ne contient en revanche pas de matériaux de construction lourds, tels que des pierres, des dalles ou des gros fragments de mortier, par exemple. Cette couche US 216 se caractérise surtout par sa surface très compacte, affichant des traces de mortier détritique. Sa limite supérieure est sensiblement horizontale, mais a néanmoins été amputée d'environ 10 cm, sur sa plus grande partie. De fait, son altitude culminant à 285 m NGF, doit être surévaluée de quelques centimètres.

Les vestiges de ce sol se composent, d'une part, d'un bourrelet de mortier US 213, accroché sur le mur oriental du jardin, et, d'autre part, de lambeaux de couches préparatoires conservés, sur une très petite surface, dans l'angle nord-est du sondage S 4 (planches D 5.19 à D5.20). Trois couches successives sont ainsi représentées : un radier US 219, constitué de terre brune et de mortier brun,

une couche intermédiaire de mortier brun-rose US 218, et un niveau de mortier US 213, de couleur blanc-beige. Les échantillons P 11.57 et P 11.58, prélevés dans les deux couches inférieures US 218 et US 219, appartiennent tous deux au groupe Gr 78. Ils correspondent à un mortier friable, riche en sables grossiers et en graviers, de couleur roses, bleus ou gris, mais pauvres en cailloux et surtout en chaux. Les échantillons P 11.55 et P 11.56, pris dans la couche supérieure et sur le bourrelet accroché au mur, se rattachent quant à eux au groupe Gr 77. Ils désignent ainsi un mortier nettement plus dur, comportant des sables, des graviers et des cailloux, de même couleur que les précédents, mais aussi de chaux en quantité plus importante, sous forme de liant et de nodules, et quelques fragments de végétaux. La composition de ces couches révèle donc un sol à la structure cohérente, incluant d'abord des niveaux de mortier mêlés de terre (US 218 et US 219), puis un niveau de mortier très dur, servant de lit de pose (US 213). En outre, cette couche supérieure US 213 se trouve à une altitude comprise entre 285,20 et 285,22 m NGF. Elle permet ainsi d'envisager la restitution d'un niveau de surface autour de 285,25 m NGF, voire 285,30 m. Notons que cette altitude correspond au sommet de la maçonnerie supérieure M 43, sur le mur dit intermédiaire.

Subsiste alors la question épineuse de la nature du sol. Les remblais de démolition US 212, US 214 et US 215, situés au-dessus de la couche préparatoire US 216, ont livré une grande quantité de dalles en calcaire jaune, qui pourraient parfaitement correspondre à ce sol haut. L'hypothèse est d'autant plus légitime que, dans le sondage S 2, un dallage employant ce type de matériau a été mis au jour en place<sup>1702</sup>. La tentation est grande d'amalgamer ces deux sols et de les attribuer à un même ensemble architectural. Nous devons malgré tout formuler deux remarques importantes, relatives au lit de pose d'une part, aux niveaux, d'autre part. Les échantillons de mortier P 09.258 et 11.55 ou P 11.56, respectivement prélevé dans le lit de pose des sols des sondages S 2 et S 4, appartiennent à deux groupes Gr 75 et Gr 77. Ils désignent des mortiers similaires dans leur composition, qui se distinguent uniquement par la présence éventuelle de cailloux ou de brindilles. Ils sont donc proches l'un de l'autre, mais ne sont pas rigoureusement identiques. Par ailleurs, le sol conservé est, dans le sondage S 2, à 285,80 m NGF tandis que le sol disparu est restitué, dans le sondage S 4, autour de 285,30 m NGF. Néanmoins, ces arguments ne remettent pas nécessairement en cause la correspondance des vestiges considérés et leur appartenance à un même ensemble architectural. Obtenu au cours de plusieurs gâchées successives, sur un même chantier, le mortier peut s'avérer légèrement différent de l'extrémité à l'autre d'un bâtiment, *a fortiori* sur une longueur de 30 m, qui sépare ici les deux sols. Par ailleurs, la différence de niveau dans un même sol pourrait simplement mettre en évidence l'existence d'un bâtiment à dénivelés. Il faudra seulement se montrer attentif au moment de l'interprétation de ces données, afin de ne pas risquer la surinterprétation.

<sup>1702</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.3.2.1.

#### 1.4.3.3. Le sol actuel

Autour du sondage S 4, le sol actuel est plus bas que dans la moitié occidentale du jardin. Situé à environ 286 m NGF, il est donc surélevé de 1,45 m par rapport au premier sol US 225/231 mis au jour, de 0,70 m par rapport au deuxième (US 213). Dans cet intervalle de moins de 1 m, figurent d'abord des niveaux de démolition (planche D 5.2), immédiatement installés sur la couche de nivellement du dernier sol (US 216) (planche D 5.5). Les couches US 212, US 214, US 215 et US 242 forment ensemble un remblai hétérogène, épais de 0,25 à 0,65 m. Elles occupent toute l'emprise du sondage primitif, de forme carrée, et s'étendent précisément depuis le mur oriental jusqu'au mur intermédiaire (planche D 5.4). Elles sont inexistantes dans la moitié ouest de la tranchée. Les couches US 212, US 214 et US 215 sont constituées de matériaux de construction disposés les uns par-dessus les autres, tandis que la couche US 242 renferme des poches de terre argileuse aussi bien que de terre sableuse. Elles suivent néanmoins un même axe ouest-est et affichent un léger pendage d'environ 0,20 à 0,30 m. Elles semblent ainsi avoir été jetées simultanément depuis l'ouest, probablement depuis l'arase du mur intermédiaire. Ce remblai a livré une grande quantité de tuiles vernissées et de matériaux de construction : gros fragments de mortier, pierres de tout-venant, mais aussi dalles et pierres de taille. Les éléments lapidaires ont été inventoriés. Il s'agit essentiellement de quarante-neuf dalles en calcaire jaune, mais aussi de cinq pierres de taille moulurées, en calcaire jaune ou blanc, de trois fragments de colonnette, en grès rosé ou en calcaire jaune, de deux fragments de dé ou de base et d'un fragment de chapiteau, également en calcaire jaune.

Au-dessus de ce remblai, se trouvent enfin deux couches successives, qui occupent cette fois toute l'emprise du sondage, y compris à l'ouest du mur intermédiaire. La première couche US 210, épaisse de 0,80 à 1,60 m, est une terre brune, ponctuée de poches d'argile (planche D 5.3). Elle contient entre autres quelques pierres et quelques fragments de mortier, mais surtout deux très petits fragments de chapiteaux en calcaire jaune. La seconde couche US 209 est une terre arable, étendue sur une épaisseur d'environ 0,60 m.

#### 1.4.4. Les niveaux d'inhumation

Plusieurs niveaux d'inhumations ont été mis au jour dans le sondage S 4, à l'emplacement de la galerie est du cloître. Pour des raisons de sécurité, ils ont été dégagés uniquement en surface et n'ont pas été fouillés. En effet, les sépultures étaient toutes prises dans une berme, à une profondeur de surcroît importante – 1,10 à 1,80 m du sol actuel –. Les tombes n'ont, dans le meilleur des cas, pu donner lieu qu'à une description sommaire et succincte. Les données archéologiques recueillies concernent donc essentiellement les relations stratigraphiques existantes entre les structures murales et les sols d'une part, et les niveaux d'inhumation d'autre part. Elles peuvent d'ailleurs être

confrontées aux rares indices d'une occupation funéraire, trouvés dans le sondage S 2, à l'emplacement de la galerie nord.

#### 1.4.4.1. Le premier niveau

Perçant tous les niveaux anciens depuis le remblai de nivellement US 216 du deuxième sol, la fosse US 243 possède une étendue vaste de 3,80 m de long pour 2,30 m de large, permettant de poursuivre la fouille jusqu'à un niveau assez bas – - 2,40 m sous le sol actuel – (planche D 5.22 à D 5.23). Elle a ainsi offert la possibilité d'observer la stratigraphie du premier sol, mais aussi de mettre au jour deux tombes en connexion avec le mur oriental. Implantées vers 283,94 m NGF, ces sépultures SEP 5 et SEP 6 sont orientées ouest-est et sont distantes du mur est d'à peine 0,20 m. Elles sont à la fois très proches et perpendiculaires au mur oriental, sur lequel elles auraient pu être réglées et qui pourrait donc leur être antérieur. Leurs couvertures, plus ou moins homogènes, sont constituées de dalles de pierres : une dalle de roche métamorphique bleue, légèrement délitée à son extrémité et calée au moyen de petits blocs, pour la tombe sud US 235 ; deux dalles de calcaire jaune ou blanc et une pierre plate pour la tombe US 236. Les tombes sont également sous les niveaux d'argile (US 222 et US 226) et de mortier (US 225). Sont-elles pour autant antérieures au premier sol ? Il faudrait être certain qu'il n'existe pas de césure à la surface du sol pour pouvoir l'affirmer. Les tombes pourraient aussi bien avoir été percées dans le sol, entraînant ainsi sa réfection ponctuelle. Toujours est-il que, d'après leurs altitudes respectives, les deux murs et le premier sol pourraient appartenir à une même phase de travaux. En conséquence, les sépultures pourraient participer d'un même mouvement constructif, voire même intervenir en contexte de chantier de construction.

#### 1.4.4.2. Le deuxième niveau

La sépulture SEP 1 (US 230) constitue à elle seule le deuxième niveau d'inhumation (planche D 5.25 et D 5.26). Non fouillée, elle est cependant mieux connue que les précédentes grâce à une photographie, prise par une lacune de la couverture. Positionnée contre le mur intermédiaire, à l'ouest du sondage S 4, cette tombe adopte son tracé nord-sud. Elle est limitée au nord par ce mur et possède, sur ses trois autres côtés, des parois maçonnées, employant apparemment des blocs de roche métamorphique. Sa couverture est constituée de grandes dalles, l'une d'entre elles au moins utilisant le même matériau. Elle est abondamment recouverte d'une couche de mortier blanc et friable, qui lui fait atteindre une altitude de 284,68 m NGF. Sous un espace vide, estimé à 0,20 ou 0,30 m de haut, cette tombe contient une couche d'ossements humains visiblement très perturbée : apparaissent ainsi sur la photographie un crâne et plusieurs os longs sans connexion apparente.

Cette tombe SEP 1 coupe clairement le premier sol, y compris dans son niveau supérieur potentiellement couvert de tomettes (US 231). Si sa postériorité ne fait ainsi aucun doute, plusieurs arguments plaident néanmoins en faveur de son fonctionnement avec ce sol. La tombe possède en

effet une couverture de mortier tout à fait plane, qui culmine à 284,68 m NGF, soit exactement au même niveau que la semelle de fondation du mur oriental et presque au même niveau que le mur intermédiaire, dans son premier état (M 40 : 284,74 m NGF). Elle surmonte donc le premier sol quelques centimètres seulement et pourrait, de fait, appartenir à une phase de restauration ou de réaménagement de ce sol.

#### 1.4.4.3. Le troisième niveau

Les tombes du troisième niveau d'inhumation sont plus nombreuses, mais elles sont toujours lacunaires. L'une d'elles est prise dans la berme nord, les deux autres ont été coupées par la fosse US 243. Les tombes SEP 2 (US 227) et SEP 3 (US 229) sont respectivement orientées nord-sud et est-ouest (planche D 5.27). Elles ont été percées dans le premier sol, à environ 284,40 m NGF. Elles appartiennent apparemment à la catégorie des sépultures en pleine terre. Elles sont comblées par une terre argileuse brune (US 233 et US 234), qui, pour autant que nous puissions en juger sans les fouiller, ressemble beaucoup à la couche de nivellement US 216 du deuxième sol. Elles ne possèdent pas de couverture particulière. D'un point de vue chronologique, ces sépultures sont évidemment postérieures au premier sol. Elles pourraient intervenir lors de l'aménagement du deuxième sol.

#### 1.4.4.4. Le quatrième niveau

La dernière tombe SEP 4 (US 241) n'existe que dans la berme nord du sondage S 4. À l'instar des précédentes, elle n'a pas de paroi maçonnée, mais présente un fond de fossé dallé (US 237). Elle est implantée à un niveau légèrement haut que les tombes SEP 2 et SEP 3, avec une fosse comprise entre 284,14 m et 284,78 m NGF. La fosse d'inhumation est située sous les niveaux de démolition supérieurs US 242. Elle coupe par ailleurs la couche de nivellement US 216 du deuxième sol. Cette sépulture SEP 4 semble donc postérieure à ce niveau de circulation.

### 1.4.5. Chronologie relative de construction

L'analyse de ces données archéologiques aboutit à une chronologie en quatre états, documentant aussi bien la construction que la destruction du bâtiment considéré.

#### 1.4.5.1. État SE 1

Non fouillées, les sépultures SEP 5 et SEP 6 ont été mises au jour vers 283,94 m NGF, sous le premier sol connu<sup>1703</sup>. Orientées est-ouest, très proches du mur oriental, elles sont implantées dans un axe perpendiculaire par rapport audit mur. Leur position a été conditionnée par un mur nord-sud, qui correspond soit au premier état connu du mur est, soit à un état antérieur de ce même mur. La

<sup>1703</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.4.1.

question est d'autant plus difficile à résoudre que, d'une part, le terrain naturel n'a pas été atteint et que, d'autre part, les relations entre les sépultures elles-mêmes et le premier niveau de sol connu ont été détruites par une fosse postérieure US 243. Seul argument éventuel : les deux sépultures sont placées à 283,94 m NGF alors que la sépulture SEP 1, qui fonctionne indiscutablement avec le sol de circulation, se trouve à 284,68 m. Cette différence de niveau de l'ordre de 0,80 m suggère, sans apporter de véritables preuves, leur appartenance à un état antérieur dont les vestiges pourraient se trouver sous les niveaux observés. Les remplois de pierre de taille layées dans la maçonnerie M 40, sur le mur est, pourraient alors provenir de cette construction primitive.

#### 1.4.5.2. État SE 2

La maçonnerie M 40, le premier sol et le deuxième niveau d'inhumations constituent ensemble le deuxième état de construction, premier état indiscutable de l'ensemble. Ils appartiennent à des séquences chronologiques différentes, mais fonctionnent clairement ensemble. Ils ont donc été subdivisés en trois phases de travaux.

##### *Phase 1*

Conservée à la base des murs est et ouest, la maçonnerie M 40 détermine la première phase de travaux<sup>1704</sup>. Cette construction très soignée est bien assisée. Elle emploie pourtant des matériaux différents, tant au niveau des fondations que de l'élévation. Dans les deux cas, des pierres de tout-venant, en roche métamorphique, en calcaire ou, le plus souvent, en grès rosé, succèdent à des pierres de taille en grès. Certaines pierres présentent des surfaces layées : elles sont cependant trop peu nombreuses pour témoigner du chantier de construction lui-même. Sans doute sont-elles plutôt le résultat de remplois.

Sur le mur est, la maçonnerie M 40 présente une semelle de fondation à 284,70 m NGF. Sur le mur ouest, elle est arasée sensiblement au même niveau, en l'occurrence à 284,74 m. Les deux murs pourraient ainsi appartenir à un même bâtiment, ou corps de bâtiment, large de 3,80 m et muni d'un niveau de circulation à cette altitude.

##### *Phase 2*

Le premier sol, attesté par sa couche préparatoire et un niveau de mortier, constitue la deuxième séquence chronologique de cet état de construction<sup>1705</sup>. L'existence d'un premier niveau de terre argileuse, damée, et d'un niveau de mortier blanc témoigne d'une mise en œuvre soignée. Le niveau de surface a malheureusement disparu. Quelques tomettes calcinées, repérées ponctuellement en avant du mur ouest, pourraient pourtant suggérer la nature de ce sol. Ce niveau de circulation culmine à 284,50 m. L'altitude du pavement supposé dépend de l'identification de la couche de mortier US 225/231 : s'il s'agit d'un lit de pose, elle doit être limitée à 284,55 m environ. S'il s'agit

<sup>1704</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.1.1.

<sup>1705</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.3.1.



d'une couche de mortier intermédiaire, elle peut atteindre 284,65 m, par exemple. Le niveau de sol restitué grâce à la maçonnerie M 40 se situe quant à lui vers 284,70 m. La similitude des niveaux suggère d'emblée que les murs est et ouest ont fonctionné avec le premier sol, potentiellement pavé. Certes, il existe une légère différence d'altitude, qui ne paraît cependant pas assez significative pour remettre en cause l'hypothèse ainsi formulée.

### *Phase 3*

La dernière phase est représentée par le deuxième niveau d'inhumation, qui ne comporte qu'un seul témoin<sup>1706</sup>. La sépulture SEP 1 est implantée contre le mur ouest, dont elle suit l'orientation. Elle se situe à un niveau plus élevé que les tombes précédentes puisque que sa dalle de couverture, couverte de mortier blanc, se trouve au niveau du premier sol US 231. D'un point de vue chronologique, cette sépulture est donc postérieure au sol de circulation, mais elle intervient à un moment où il est toujours utilisé.

En conclusion, le bâtiment du premier état se définit donc probablement par ses murs occidental et oriental, distants de 3,80 m, et par un niveau de circulation, peut-être pavé de tomettes, aux alentours de 284,60 ou 284,70 m NGF. Il est clairement en connexion avec des sépultures, qui attestent de sa fonction funéraire.

#### 1.4.5.3. État SE 3

Le rehaussement des niveaux du bâtiment antérieur détermine le deuxième état identifié sur les vestiges du sondage S 4. Il occasionne d'abord la destruction partielle du premier sol, dans lequel est installé le troisième niveau d'inhumation, puis, la surélévation de certaines maçonneries et un apport de remblais, destinés à supporter les nouveaux aménagements.

### *Phase 1*

Sur le mur ouest, la maçonnerie M 43 est constituée de pierres plates, disposées en arêtes de poisson<sup>1707</sup>. Elle présente des aménagements asymétriques sur ses deux parements. Du côté ouest, elle est assise directement sur un remblai, sans fondations. Du côté est, elle est posée, en retrait, sur la maçonnerie ancienne M 40 et affiche une semelle de fondation à 285 m NGF. Faut-il en déduire l'existence d'un sol à l'est, qui n'aurait pas d'équivalent à l'ouest ?

### *Phase 2*

Après la récupération de ses éventuelles tomettes, le premier sol a été percé par deux tombes en pleine terre, SEP 2 (US 227) et SEP 3 (US 229), qui sont orientées nord-sud et est-ouest. Un remblai argileux US 216 l'a ensuite recouvert, *a priori*, sur toute sa surface<sup>1708</sup>. Elle comporte

<sup>1706</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.4.2.

<sup>1707</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.1.4.

<sup>1708</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.3.2. et 1.4.4.3.

quelques fragments de mortier ou d'enduits, deux tessons de céramique commune, mais pas de matériaux de construction conséquents. Elle constitue, à n'en pas douter, un remblai de nivellement, sur lequel a été installé le nouveau niveau de circulation. Attesté par des lambeaux de couches préparatoires, conservés sur le mur est, ce deuxième sol est situé entre 285,25 et 285,30 m NGF. La destruction de son niveau de surface nuit à son identification ; mais les nombreuses dalles de calcaire jaune retrouvées dans le remblai supérieur semblent prouver qu'il s'agissait d'un dallage de calcaire jaune, similaire à celui qui a été mis au jour dans le sondage S 2.

Dans son deuxième état, le bâtiment possède donc les mêmes caractéristiques que le précédent, en termes de largeur et de configuration. Il est seulement surélevé d'environ 0,75 m. Il est aussi certainement adapté aux goûts du moment, avec un sol en calcaire jaune, qui ne procédait sans doute pas du meilleur choix pratique. La parenté de ce dallage avec celui du sondage S 2 est évidente. Des nuances de mortier et d'altitude différencient nettement ces deux aménagements. Elles ont été mises en évidence lors de l'analyse archéologique. L'utilisation d'un tel matériau pour un niveau de circulation semble constituer un choix surprenant, qui permet à lui seul de rapprocher les deux sols. Par conséquent, les corps de bâtiment attestés dans les deux sondages pourraient appartenir à un même ensemble architectural, comportant des niveaux de sol légèrement différents ( $\pm 0,50$  m).

### *Phase 3*

C'est le quatrième niveau d'inhumation qui constitue cette troisième phase<sup>1709</sup>. Il est représenté par une seule sépulture SEP 4 (US 241), qui perce aussi bien le remblai de nivellement US 216 que les tombes précédentes SEP 2 et SEP 3. Il s'agit d'une tombe en pleine terre, dotée d'un fond de fossé dallé. Le deuxième niveau de sol est cependant toujours en cours d'utilisation. Le bâtiment a donc clairement gardé sa fonction funéraire.

### *Phase 4*

La surélévation du mur est par le biais de la maçonnerie M 41 correspond enfin à la dernière phase de cet état de construction<sup>1710</sup>. À vrai dire, elle pourrait tout aussi bien être antérieure ou contemporaine de la phase précédente. Mais l'absence de connexion archéologique interdit tout rapprochement. Cette nouvelle maçonnerie M 42 possède un appareil assez hétérogène, employant des petits blocs et de grandes pierres de taille, dans des assises toutefois bien suivies. Le mortier utilisé est celui du groupe Gr 51, qui n'a pas été retrouvé par ailleurs. Cette phase de construction est donc relativement isolée.

<sup>1709</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.4.4.

<sup>1710</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.1.2.

## 1.4.5.4. État SE 4

Le dernier état envisagé correspond cette fois à l'aménagement du jardin actuel, qui a entraîné la destruction du bâtiment antérieur. Il est documenté par la maçonnerie M 42, qui surélève le mur est, et par les remblais, qui rehaussent le sol<sup>1711</sup>. La nouvelle maçonnerie M 42 prend la place de la maçonnerie antérieure M 41, sans doute à la suite d'une phase d'abandon. La césure C 12 trouverait ainsi une explication. Son appareil très hétérogène est tantôt régulier, avec des pierres assisées, tantôt irrégulier, avec ses gros blocs ponctués de petites pierres. Elle emploie le mortier du groupe Gr 47. Le sol actuel a été obtenu par l'apport de remblais successifs, qui correspondent d'abord à l'opération de démolition. Ainsi les couches US 212, US 214, US 215 et US 242 contiennent-elles une grande quantité de tuiles vernissées et de pierres de constructions, parmi lesquelles figurent notamment les dalles potentielles du deuxième sol. Elles apparaissent uniquement dans l'espace anciennement bâti, soit à l'est du mur ouest. Elles sont enfin surmontées par des remblais de nivellement, qui sont déposés, cette fois, sur toute l'emprise du jardin.

## 2. Synthèse archéologique sur le cloître et les bâtiments conventuels

Quatre états ont été identifiés dans l'emprise du cloître et des bâtiments communautaires : les trois premiers renvoient à la construction, ou à des remaniements importants, tandis que le dernier correspond à la destruction et à l'aménagement des lieux actuels (figure 76).

CLOÎTRE	ÉTAT 1	ÉTAT 2	ÉTAT 3		ÉTAT 4
			phase 1	phase 2	
maison sud-ouest MSO				MSO 1 à 32	MSO 4
cabanon sud-est CSE			CSE 1		CSE 2 à CSE 4
sondage nord SO			SN 1		SN 2
sondage est SE	SE 1	SE 2	SE 3		SE 4

Figure 76. Tableau de concordance entre les états de construction du cloître et les états de construction des trois secteurs étudiés

### 2.1. État 1 : des sépultures associées à un bâtiment ?

Le premier état est représenté par le premier niveau de sépultures (SE 1) mis au jour à l'emplacement de la galerie orientale du cloître, sous les vestiges du premier sol<sup>1712</sup>. Ces tombes n'ont pas été fouillées et leurs seules caractéristiques observées – des couvertures de dalles – ne

<sup>1711</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.1.3. et 1.4.3.3.

<sup>1712</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.5.1.

permettent pas d'envisager une datation. Elles sont en revanche réglées sur un mur et, de fait, pourraient témoigner de l'existence d'un bâtiment antérieur aux vestiges reconnus, qui aurait déjà été utilisé à des fins funéraires. Il est évidemment difficile d'aller au-delà de cette simple hypothèse avec des données aussi ténues.

## 2.2. État 2 : le « premier » cloître

S'il est toujours circonscrit à l'emplacement de la galerie est du cloître, le deuxième état de construction est cependant mieux connu que le précédent. Il englobe la base des murs est et ouest ainsi que le premier niveau de circulation, avec la sépulture qui lui est associée (état SE 2)<sup>1713</sup>. Le bâtiment, ou corps de bâtiment, déterminé par ses vestiges est incomplet. Seules ses limites est et ouest sont connues. En l'état actuel des connaissances, il possède une largeur de 3,80 m pour une longueur minimale de 4 m environ. Il est associé à un sol de circulation à 284,55 m NGF, qui repose sur les semelles de fondation des deux murs et qui est formé de deux couches préparatoires – argile noire et mortier – et d'un probable niveau de tomettes.

L'identification de ce bâtiment est difficile sur la base d'informations aussi lacunaires. Quelques indices convergent cependant vers l'existence, dès cette époque, d'un cloître à galeries qui pourrait se trouver sous le cloître de l'état suivant : le nouveau sol s'installera en effet près de 0,70 m au-dessus du niveau de circulation évoqué ci-dessus tandis que le mur-bahut surélèvera le mur ouest d'une hauteur équivalente. Malgré l'absence de vestiges reconnus dans la galerie nord, qui n'a pas été sondé aussi profondément que la galerie est, nous envisageons donc l'hypothèse d'une continuité d'occupation des lieux. Le cloître supposé reste évidemment largement méconnu : dans la mesure où le mur-bahut est alors nettement moins large que le mur postérieur, il est toutefois possible d'imaginer des galeries de cloître charpentées, et non pas voûtées. La présence d'une sépulture SEP 1, aménagée dans le sol toujours en fonctionnement, témoigne d'ailleurs d'une fonction funéraire qui ne s'oppose pas à cette hypothèse d'identification.

La datation de l'ensemble ne repose sur aucun indice tangible : la présence d'un sol de tomettes s'adapte peu ou prou à tous les siècles du Moyen Âge. Les fragments sculptés réutilisés dans les maçonneries du troisième état suggèrent, d'après Magali Guénot, spécialiste d'histoire de l'art médiéval, une attribution à l'époque romane, sans plus de précisions<sup>1714</sup>.

## 2.3. État 3 : le « deuxième » cloître

Le troisième état de construction est représenté dans tous les secteurs considérés ; il est cependant subdivisé en deux phases de travaux qui correspondent, d'une part, aux vestiges du cabanon de jardin et des deux sondages et, d'autre part, à ceux de la maison sud-ouest.

<sup>1713</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.4.5.2.

<sup>1714</sup> Communication orale, au mois de septembre 2011.

### 2.3.1. Phase 1

La première phase englobe, dans le sondage est, la surélévation des murs antérieurs et le deuxième niveau de sol (SE 3), dans le sondage nord, le niveau de circulation (SN 1) et, dans le cabanon, le mur dans sa première phase de construction (CSE 1)<sup>1715</sup>. Ces vestiges définissent un ensemble architectural qui peut cette fois être identifié sans difficulté à un cloître à galeries.

Dans le sondage oriental subsistent les deux murs de l'état précédent : le mur est, qui ne subit pas de modifications, et le mur ouest, dit intermédiaire, qui est surélevé et épaissi. Le profil particulier de ce nouveau mur ouest, qui présente une semelle de fondation sur son parement interne mais pas sur le parement opposé, permet d'identifier, côté est, une galerie de circulation, large de 3,80 m et, côté ouest, un jardin. Cette conclusion est confirmée par l'existence, contre le mur est, de l'empreinte d'un sol qui se rapproche ostensiblement du dallage mis au jour dans le sondage nord : d'après les nombreux fragments de dalles en calcaire jaune récupérés dans les remblais de démolition, il était effectivement construit dans le même matériau, au demeurant inadapté à une telle fonction.

Même si elles ne remettent pas en cause l'interprétation de ce cet ensemble architectural, deux remarques doivent cependant être formulées. La première concerne les différences de niveau constatées entre les deux sondages : sur une longueur de 27 m, le sol perd environ 0,70 m de hauteur passant ainsi de 285,80 m NGF au nord à 285,30 m à l'est. Ce dénivelé n'est toutefois pas suffisant pour remettre en cause l'homogénéité du niveau, qui pouvait être légèrement pentu (moins de 2 %) ou simplement muni de quelques degrés, répartis dans la galerie nord. La seconde remarque renvoie à une probable continuité d'occupation des lieux depuis l'état précédent : le nouveau mur-bahut se trouve au-dessus du mur dit intermédiaire et le nouveau sol est aménagé sur une bonne épaisseur de remblais. En conséquence, cette première phase correspond vraisemblablement à un rehaussement général des niveaux. Notons d'ailleurs la présence, dans les deux sondages, de plusieurs inhumations aménagées dans l'ancien sol ou dans les remblais de surélévation : le besoin d'un nouvel espace funéraire a peut-être entraîné les travaux considérés.

Dans le cabanon de jardin, la galerie sud est attestée par la coexistence du mur sud et d'un chapiteau : mesurant 2,80 m de largeur, elle était apparemment voûtée. Seule inconnue relative à cet espace : le niveau de circulation, qui pourrait cependant bénéficier des données acquises pour la galerie est. La seule porte conservée sur le mur de fond de galerie pourrait très bien s'accommoder d'un seuil à 285,30 m : elle mesurerait alors au moins 2,80 m de haut pour 1,50 m. Aussi pouvons-nous, dès à présent, restituer les galeries nord, est et sud du cloître : des galeries voûtées de largeur inégale, qui pourraient confirmer la thèse d'un cloître antérieur à celui-ci et ponctuellement remanié lors de sa reconstruction ?

<sup>1715</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.2.4.1., 1.3.3.1. et 1.4.5.3.

La datation de ce qui est sans doute un deuxième cloître est rendue difficile par l'absence de mobilier dans les remblais supportant le nouveau sol. Elle repose finalement sur l'emploi du calcaire jaune qui, dans l'église Sainte-Marie, apparaît entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1716</sup>. Aussi faut-il envisager que, à la charnière du Moyen Âge et de l'époque moderne, le cloître roman ait pu faire l'objet d'une reconstruction partielle, en particulier dans la galerie sud, et d'un rehaussement général des niveaux de circulation.

### 2.3.2. Phase 2

La maison sud-est est déconnectée des autres secteurs du cloître ; ses vestiges ne possèdent aucune caractéristique particulière qui pourrait les rapprocher de ceux que nous venons d'étudier. Leur analyse a permis de mettre en évidence la construction d'un bâtiment orienté nord-sud, en trois étapes visant à remanier ou aménager l'intérieur qui se succèdent rapidement dans le temps (états MSO 1 à MSO 4)<sup>1717</sup>. Long d'environ 10 m et large de 8 m, le bâtiment correspond à l'aile ouest du cloître. Il présente apparemment, dans son état final, une succession de pièces en enfilade qui sont desservies par des portes aux proportions très larges. Aussi faut-il envisager son utilisation à des fins de stockage : les différentes pièces pourraient être caves ou des celliers par exemple. Toutes ces portes sont très simples, pour une raison sans doute fort simple : elles ne sont pas destinées à être vues. Avec leur simple chanfrein, elles pourraient aussi bien dater des derniers siècles du Moyen Âge que de l'époque moderne. C'est finalement le niveau du sol de la pièce orientale qui permet de rattacher cet édifice au deuxième cloître, évoqué ci-dessus. Avec des niveaux intérieurs très différents, qui trahissent sans doute une fluctuation des niveaux dans la rue ouest, ce bâtiment présente, côté cloître, un seuil de porte à 287 m NGF, soit 1,70 m au-dessus du sol de la galerie nord. Au vu de la déclivité du terrain et du dénivelé mis en évidence pour les autres galeries, il ne serait pas surprenant que cette galerie ouest soit plus élevée que les autres. Une telle différence de hauteur paraît cependant très importante : sans doute faut-il donc restituer quelques degrés déjà pour passer du bâtiment à la galerie, puis quelques degrés pour passer de la galerie aux galeries sud et nord.

## **2.4. État 4 : la destruction du cloître et l'aménagement du jardin**

Le dernier état envisagé à partir des vestiges évoqués ci-dessus concerne cette fois l'aménagement du jardin actuel, qui a pour corollaire la destruction du cloître. Il englobe les remaniements du mur sud – effondrement et prolongement du mur en direction de l'ouest – qui correspondent vraisemblablement à la construction d'une maison particulière (CSE 2, 3 et 4),

<sup>1716</sup> Voir *supra*, chapitre XII.

<sup>1717</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.5.1 à 1.1.5.3.

aujourd'hui partiellement conservée en ruines, mais aussi la destruction des murs-bahuts des galeries et l'apport de remblais importants, destinés d'abord à recouvrir les derniers vestiges, puis à offrir une bonne épaisseur de terre arable (SN 2, SE 4)<sup>1718</sup>. La présence de tuiles vernissées et de tessons de céramique d'Étrepigny dans les couches de démolition permet de situer ces travaux au XIX<sup>e</sup> siècle. La réfection de l'aile ouest du cloître (MSO 4) correspond à l'aménagement d'une maison privée, qui intervient sensiblement au même moment : si les bouchages des différentes portes n'ont pas pu être replacés dans une chronologie relative, ils participent tous d'un même mouvement qui vise à isoler le bâtiment de la rue d'une part, du jardin ci-dessus d'autre part<sup>1719</sup>.

## Conclusion

---

Au vu des résultats présentés ci-dessus, le secteur du cloître de l'abbaye de Savigny est apparemment occupé depuis une période antérieure à l'époque romane. Le site semble même faire preuve d'une remarquable continuité, notamment au niveau de la galerie orientale : le mur de fond de galerie est le même à l'époque romane et à l'époque moderne ; plus encore, il occupe vraisemblablement l'emplacement d'un autre mur, non reconnu archéologiquement mais attesté par la présence de deux tombes antérieures à l'état roman et alignées sur ce dernier. En d'autres termes, un bâtiment existe précocement à l'emplacement de la future galerie est. D'ailleurs, il possède déjà des fonctions funéraires. De là à envisager l'existence d'un cloître préroman, il y a un pas qui reste néanmoins difficile à franchir en l'absence de tout autre indice.

À ce stade de l'analyse, mieux vaut se contenter de décrire le cloître tel qu'il apparaît à basses époques. Le cloître roman correspond sensiblement au cloître moderne : l'emplacement de ses galeries nord et est ne fait pas l'ombre d'un doute ; celui des deux autres galeries pose plus de problèmes. Les vestiges les plus anciens de la galerie sud appartiennent en effet au dernier état du cloître : est-ce que cela signifie que la galerie correspondante était implantée à un autre endroit ? Il est vrai que cette galerie ne mesure alors que 2,80 m de large contre 3,80 m pour la galerie est.

Par ailleurs, les bâtiments occupant les ailes du cloître sont très peu connus : le bâtiment de l'aile sud est accessible, à l'époque moderne, par une porte située dans son angle est ; le bâtiment de l'aile ouest pourrait correspondre à un cellier. Ce sont là toutes les informations dont nous disposons actuellement. Rien n'atteste de l'existence pourtant probable d'un bâtiment accolé à la galerie est du cloître : sans doute l'accès était-il rejeté au nord ou au sud du sondage archéologique...

---

<sup>1718</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.2.4.2. à 1.2.4.4., 1.3.3.2., 1.4.5.4.

<sup>1719</sup> Voir *supra* : partie III, chapitre XIII, 1.1.5.4.

# Conclusion

---

Malgré la pauvreté apparente du site de Savigny, l'analyse des vestiges archéologiques a apporté bon nombre de données inédites qui permettent désormais de formuler, pour chacun des édifices étudiés, des hypothèses relatives à leur chronologie de construction mais aussi à leurs fonctions ou leurs types de plan.

De l'église Saint-Martin sont conservés, d'ouest en est, les vestiges d'une avant-nef et d'une nef, comportant probablement toutes deux trois vaisseaux, d'un éventuel transept et d'un chevet développé, sans doute formé d'une ou deux chapelles latérales autour d'une vaste abside axiale. Même s'ils sont déconnectés les uns des autres, ils permettent de restituer un édifice très homogène d'un point de vue constructif, qui ne peut être daté avec précision en l'absence de mobilier significatif, mais qui peut néanmoins être attribué à l'époque romane. L'église se caractérise dès l'origine par un étagement des niveaux de circulation qui, d'une partie à l'autre, affichent des différences d'altitudes très importantes, trahissant, à n'en pas douter, le dénivelé du terrain naturel. Enfin, elle a subi des remaniements ponctuels dans certains secteurs, qui ont apparemment épargné les élévations subsistantes. Dans l'angle nord-est de la nef, un premier sol de petites pierres a été remplacé, à une époque indéterminée, par un second sol beaucoup plus haut, de nature inconnue. Dans l'abside centrale du chevet, un luxueux pavement, comme une mosaïque, a été aménagée sur le sol contemporain de la construction dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il a fait l'objet d'une destruction précoce, peut-être à la faveur d'événements dramatiques. Lui ont succédé deux sols, plus ou moins provisoires, puis un dallage remontant à la fin du Moyen Âge ou à l'époque moderne. Rappelons pour finir que, d'après la harpe d'attente visible sur le mur nord, cet édifice roman pourrait avoir été érigé autour d'une église préexistante, dans le cadre d'un chantier homotopique. L'absence de fouilles au centre des jardins interdit cependant toute affirmation à ce stade du travail.

Les vestiges de la deuxième église sont conservés en élévation au sein de constructions contemporaines. Leur analyse archéologique a révélé une stratigraphie complexe, notamment dans ses parties occidentales, et un environnement bâti très présent. Le premier état de construction correspond à une grande église datable des environs de l'an mil, qui possède vraisemblablement une nef unique, éclairée par des fenêtres hautes. La présence en façade d'une porte rejetée sur le côté nord suggère en outre l'existence au sud-ouest d'un bâtiment, ou d'un simple mur, qui aurait empêché l'aménagement d'un accès central. Le deuxième état de construction englobe une petite église romane munie d'une avant-nef de proportions imposantes, qui conserve l'accès principale de l'état précédent, et d'une chapelle latérale sud, qui est elle-même surmontée d'une tour couverte par une coupole sur trompes. Ces transformations radicales peuvent être attribuées à l'époque romane ;



le corps de bâtiment occidental indique en particulier une datation dans la seconde moitié ou la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Elles sont réalisées au prix d'adaptations architecturales qui paraissent d'abord incohérentes : la nef de l'église est amputée d'un tiers de sa largeur tandis que la porte de la chapelle sud est partiellement bouchée par le mur oriental de l'avant-nef. Aussi faut-il s'interroger sur les motivations des moines, ce qui invite naturellement à se pencher sur les fonctions supposées des structures nouvelles. Quelle est la raison d'être d'une avant-nef à deux niveaux dans une église monastique qui n'est pas l'abbatiale ? Seule la confrontation des données textuelles et archéologiques pourra éventuellement fournir des éléments de réponse à cette interrogation qui résume, à elle seule, toutes les données du problème. Enfin, le troisième état de construction désigne la reconstruction partielle de l'avant-nef, à une époque difficile à déterminer avec précision mais qui s'inscrit entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne. À ce moment-là, l'organisation spatiale est similaire à celle des édifices précédents : la porte principale de l'avant-nef est reconstruite, mais elle est maintenue au nord de la façade. Elle prouve que les contraintes de circulations sont identiques d'une période à l'autre. Le rez-de-chaussée de ce corps de bâtiment occidental est visiblement un secteur stratégique, qui dessert au moins le cloître à l'ouest et l'église à l'est, mais peut-être aussi d'autres espaces au sud et au nord. Soulignons pour conclure qu'à chaque état, l'église et les bâtiments proches accusent de fortes différences de niveaux entre eux, mais aussi par rapport aux divers bâtiments qui se succèdent à l'ouest.

Les vestiges du cloître et des bâtiments conventuels sont plus limités que ceux des églises, en raison du caractère très ponctuel des investigations archéologiques. Ils ont néanmoins livré des données fondamentales, tant pour la chronologie de construction que pour l'ampleur des bâtiments considérés. L'existence d'un cloître pré-roman ne repose pas sur des preuves concrètes, mais seulement sur la présence d'au moins deux tombes antérieures au sol roman, qui ont été reconnues à l'emplacement de la future galerie orientale. Elle doit pour l'instant être considérée avec circonspection. Le cloître roman est attesté, dans la galerie orientale, par un niveau de circulation, probablement couvert de tomettes, et par un mur-bahut. Ses galeries romanes lui confèrent apparemment une ampleur surprenante avec des largeurs estimées à 3,80 m du côté sud et du côté est. Le cloître de la fin du Moyen Âge occupe la même emprise que le précédent, à ceci près que la galerie sud a visiblement été réduite à 2,80 m de large. Il possède un niveau de circulation surélevé de 1 m environ par un apport de remblais qui a permis l'installation de nombreuses sépultures.

Au terme de ces analyses, il est désormais possible de confronter les résultats obtenus sur chacun des édifices, ou ensembles d'édifices, afin de poser les bases d'une réflexion à l'échelle du monastère. La réalisation de sondages archéologiques dans des secteurs stratégiques, en particulier la jonction entre la deuxième église et l'angle sud-est du cloître, facilitent ce travail. La présence de deux églises positionnées de part et d'autre d'un vaste cloître est vérifiée pour l'époque romane et les périodes plus récentes. Les travaux réalisés à la fin du Moyen Âge ou au début de l'époque

moderne respectent totalement les dispositions antérieures des bâtiments : seule l'avant-nef de l'église Sainte-Marie et l'aile sud du cloître ont subi des remaniements entraînant, pour la première, le déplacement de sa porte encore plus au nord et, pour la seconde, le rétrécissement de la galerie sud. Mais quelle est donc la genèse de ce plan si particulier ? Les données archéologiques obtenues ne permettent pas d'avancer une réponse claire et définitive à cette question. Si l'existence d'un premier édifice au X<sup>e</sup> siècle est attestée pour l'église Sainte-Marie, sans qu'il soit permis de préjuger de son vocable, elle est en revanche incertaine pour l'église abbatiale. De la même manière, la restitution d'un cloître pré-roman reste totalement hypothétique. Dans le cas où l'emplacement des deux églises serait effectivement occupé avant l'époque romane, il serait néanmoins surprenant que l'espace intermédiaire soit laissé vide de toute construction. L'argument invite donc à admettre la présence de bâtiments intermédiaires dans l'emprise du futur cloître, sans qu'il soit possible en revanche de se prononcer sur leurs dispositions et leurs fonctions.

L'analyse systématique des niveaux de circulation permet de formuler deux autres conclusions essentielles, en rapport avec la topographie marquée du site. L'étagement des niveaux de circulation, qui s'observe déjà dans les constructions romanes, reflète sans aucun doute l'aménagement de terrasses successives, destinées à compenser le dénivelé du terrain naturel. Les investigations menées dans les différents secteurs de l'abbatiale sont particulièrement révélatrices du phénomène : non seulement l'avant-nef et la nef affichent des niveaux très différents, mais en plus les remblais apportés avant l'installation du sol primitif sont nettement plus importants dans l'abside axiale que dans la nef. Par ailleurs, les remaniements tardifs réalisés aussi bien dans le cloître que dans l'église abbatiale s'accompagnent systématiquement d'un rehaussement significatif des niveaux de circulation. Dans les deux cas, les nouveaux sols sont aménagés sur des remblais argileux d'une épaisseur comprise entre 0,60 et 0,80 m. Répondent-ils à la nécessité de créer de nouveaux espaces d'inhumation, comme pourraient le suggérer l'aménagement de sépultures entre les deux sols du cloître, ou à la recherche d'une solution pérenne face à des problèmes de remontée d'eau par exemple ? La nature des remblais et la présence d'aménagements hydrauliques en amont du monastère, à l'ouest, invitent à privilégier la deuxième hypothèse comme raison majeure. Il est enfin temps de reconsidérer les problématiques de travail énoncées dans l'introduction générale de cette thèse, au travers d'une synthèse confrontant les résultats obtenus jusqu'à présent.

## Chapitre XIV.

Du monastère carolingien au  
monastère roman : l'intégration  
d'un modèle clunisien



# Introduction

---

Au terme de ce travail d'analyse, mené successivement sur les documents d'archives et sur les vestiges archéologiques, il est désormais possible de confronter les différents résultats obtenus sur les édifices culturels et conventuels de Savigny. La synthèse proposée ci-dessous envisage logiquement les bâtiments dans leur ensemble, à l'échelle du monastère. Elle se concentre sur un intervalle de quatre siècles, qui s'étend de la fondation de l'abbaye, dans le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à son apogée, au cours du XII<sup>e</sup> siècle. L'objectif est d'utiliser les données relatives à l'histoire monumentale des églises, du cloître et des lieux de vie commune, afin d'alimenter une réflexion générale sur l'organisation spatiale du monastère. Le chapitre suit une progression chronologique, en examinant successivement la période antérieure à la fondation, l'époque carolingienne et l'époque romane. Il commence cependant par une brève étude sur l'historiographie savinienne des origines, qui met en évidence le processus de construction et d'entretien de la mémoire monastique à des époques données et qui se révèle être outil indispensable à l'interprétation des textes sur lesquels se fondent les résultats énoncés.

## 1. L'historiographie savinienne des origines

---

Le monastère des origines est assurément moins bien connu que le monastère roman. Même les moines de Savigny, se heurtant à leur propre ignorance, se sont désintéressés de la question, préférant souvent gloser sur la restauration du monastère au X<sup>e</sup> siècle que sur sa fondation. D'après les connaissances actuelles, seuls trois religieux ont livré des récits regardant, de près ou de loin, la fondation du monastère : le grand-prieur Benoît Mailliard dans ses *Nomina abbatum*, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'une part, le charrier François de Fournillon Butery et le grand-prieur Laurent de Foudras, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autre part. Le cartulaire de Ponce, qui brille par son silence quasi-total à ce sujet, s'attache davantage à la restauration du monastère au X<sup>e</sup> siècle. S'ensuit une évolution marquée de la pensée monastique savinienne qui éclaire, à bien des égards, l'interprétation archéologique des sources considérées.

### 1.1. L'exaltation de la refondation dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle

Malgré son caractère véritablement historique, le *Liber cartarum* reste muet sur la question de la fondation du monastère. Le compilateur avoue d'ailleurs son ignorance totale des origines de l'abbaye : il évoque seulement sa fondation ancienne et sa renommée. Il précise même n'avoir

retrouvé que onze abbés pour la période antérieure au passage des Hongrois<sup>1720</sup>. L'époque semble pourtant propice à la recherche, voire à la réécriture, des origines. Le phénomène a d'abord été souligné par Cécile Cabby pour les Chartreux<sup>1721</sup>. Plus près de Savigny, la lutte sévère que se livrent, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les églises Saint-Jean-Baptiste, Saint-Etienne et Saint-Nizier pour le titre d'antique cathédrale, a été étudiée par Nicolas Reveyron, qui l'explique notamment par l'ampleur des mouvements sociaux que connaît alors la ville de Lyon<sup>1722</sup>. Dans le monde monastique, l'Île-Barbe se livre aussi à une exaltation des origines par le biais de légendes, rattachant par exemple le monastère à Longin ou à la première communauté chrétienne de Lyon, comme Charlotte Gaillard l'a rappelé tout récemment<sup>1723</sup>. Que signifie, dans un tel contexte, le silence du cartulaire de Savigny ? Sans nul doute une réelle ignorance des premiers temps de l'abbaye et une volonté manifeste de ne pas inventer des origines prestigieuses.

Sans doute aussi une préoccupation tournée vers la restauration de l'abbaye au X<sup>e</sup> siècle : par des biais divers, le compilateur du *Liber cartarum* procède en effet à une réécriture patente des événements survenus au cours du siècle de l'an mil. À travers le prologue d'abord, il impute aux Hongrois la désolation du monastère qui résulte vraisemblablement de désordres internes liés au comportement des religieux<sup>1724</sup>. À travers l'insertion de notices biographiques consacrées à certains abbés, et pas à d'autres, il choisit ensuite les figures à privilégier dans la mémoire collective. La place accordée à Badin (v. 936-v. 955) et à son successeur direct, Gausmar (954-984), est particulièrement significative. En 949/950, dans le privilège de Bourchard I (948-954), Badin apparaît comme le principal artisan de la restauration, celui qui parvient à redresser la vie spirituelle des moines. Aux yeux du cartulariste, il est seulement le premier abbé identifié après le raid hongrois<sup>1725</sup>. À l'inverse, Gausmar est l'abbé-pèlerin, celui qui se rend à Jérusalem pour ramener des reliques dans son église, mais aussi l'abbé-saint, celui qui donne la parole à un muet venu se recueillir sur son tombeau. Le message est clair : en cette première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, Ponce et les moines saviniens privilégient Gausmar, au détriment de Badin. Sans doute sont-ils aussi les auteurs du transfert de son corps depuis la chapelle Saint-Léger jusqu'à la chapelle Saint-Nicolas : la mention du miracle déclencheur dans le *Liber cartarum* suggère en effet que, vers 1135, le transfert a déjà eu lieu. Un tel choix ne peut relever pas du hasard, il possède nécessairement une explication<sup>1726</sup>.

L'histoire de l'abbaye de Cluny offre justement un exemple similaire, propre à stimuler la réflexion sur le sujet. Si la tradition médiévale associe Odon (926/927-942), Maïeul (954-994),

<sup>1720</sup> BERNARD, 1853 a, p. 1-2.

<sup>1721</sup> CABBY, 2003.

<sup>1722</sup> REVEYRON, 2011 b, p. 289-291.

<sup>1723</sup> GAILLARD, 2013, p. 150-151. Voir aussi RUBELLIN, 2003 d.

<sup>1724</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.3.2.

<sup>1725</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.1.

<sup>1726</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.1.2. et 1.4.2.2., La chapelle Saint-Nicolas.

Odilon (994-1049) et Hugues de Semur (1049-1109) aux origines du monastère<sup>1727</sup>, l'historiographie clunisienne élaborée sous l'abbatit d'Odilon retient essentiellement Maïeul. Odon est le grand absent des cartulaires de l'abbaye ou du *Liber tramitis aevi Odilonis* : il est mentionné, bien sûr, mais comme un simple pasteur – abbé – du monastère<sup>1728</sup>. Dominique Iogna-Prat puis Isabelle Rosé ont cherché à comprendre les raisons qui ont poussé Odilon et ses moines à privilégier la figure de Maïeul, plutôt que celle du deuxième abbé de Cluny. Ils ont avancé une série d'explications complémentaires, qui renvoient à la personnalité et à l'action des deux abbés considérés. Pour les moines clunisiens de l'an mil, Odon est le réformateur discret, celui qui « a probablement passé son existence à voyager d'un endroit à un autre [pour introduire dans les établissements ainsi visités une nouvelle forme de vie monastique], sans se fixer véritablement nulle part »<sup>1729</sup>. Il n'est pas le chef charismatique dont l'abbaye a besoin au moment de la formation de l'*Ecclesia cluniacensis*. Maïeul, qui ramène à Cluny les reliques des saints Pierre et Paul en 981, répond davantage aux critères recherchés. Il représente à la fois la stabilité du gouvernement abbatial et le lien spécifique qui unissait Cluny à Rome. Il incarne parfaitement l'abbé-modèle, l'abbé-saint – d'ailleurs reconnu par la bulle d'exemption accordée en 998 – dont Cluny avait alors besoin pour légitimer son ascension fulgurante et assurer sa longévité<sup>1730</sup>.

La construction historiographique des origines saviniennes accuse des parallèles évidents avec cet exemple clunisien. Comme Odon, Badin est le restaurateur de Savigny, un restaurateur qui pourrait d'ailleurs avoir été envoyé par Odon lui-même si son origine clunisienne se révélait exacte. Au cours de son abbatit, il parvient à redresser le monastère alors plongé dans une situation critique depuis un temps sans doute relativement long<sup>1731</sup>. À son entrée en charge, Gausmar hérite logiquement d'une situation bien meilleure qui lui permet de s'attaquer à une autre mission d'envergure : la quête des reliques. En allant chercher les restes insignes de saints prestigieux, à Jérusalem notamment, il dote ainsi l'abbaye de Savigny d'« ancêtres protecteurs », ceux-là même qui, d'après Patrick Geary, sont susceptibles de défier la concurrence d'autres maisons ecclésiastiques ou de s'opposer à la malveillance de certains laïcs<sup>1732</sup>. En cette fin du X<sup>e</sup> siècle, alors même que le monastère vient de surmonter ce qui est peut-être la première crise importante de son histoire, Gausmar s'offre, par cette action d'éclat, le statut d'un re-fondateur, d'un personnage capable d'assurer à la communauté monastique un succès durable. Sa mise en valeur qui intervient dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, au moment même de la rédaction du *Liber cartarum*, n'est guère surprenante à une époque où l'abbaye de Savigny connaît son apogée. L'éviction de Badin l'est davantage : ses actes auraient-ils été progressivement occultés, devant les exploits de son successeur, au point de n'être pas connus du compilateur du cartulaire ? L'hypothèse paraît

<sup>1727</sup> IOGNA-PRAT, 2002 b, p. 104.

<sup>1728</sup> IOGNA-PRAT, 2002 b, p. 58-60.

<sup>1729</sup> ROSÉ, 2008 b, p. 561.

<sup>1730</sup> IOGNA-PRAT, 2002 b, p. 58-60 ; ROSÉ, 2008 b, p. 561-562.

<sup>1731</sup> Voir *supra* : chapitre I, 2.3.

<sup>1732</sup> GEARY, 1993, p. 102-114. Voir aussi : *LES RELIQUES*, 1999.

invraisemblable, d'autant que le privilège de Bourchard I conservé dans les archives de l'abbaye, est repris dans le cartulaire<sup>1733</sup>. Faut-il simplement considérer qu'il ne représentait pas un bénéfice immédiat pour les moines de Ponce ?

## 1.2. La promotion de la restauration à la fin du XV<sup>e</sup> siècle

Benoît Mailliard est grand-prieur de l'abbaye de Savigny à la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il est un grand artisan de la réforme conduite par François I d'Albon (1492-1521), dès son entrée en charge<sup>1734</sup>. En compilant les archives du monastère et en réalisant une chronique sous forme d'épitomé du cartulaire, en réactualisant l'ordinaire de Guillaume Bollat ou le coutumier de Philippe Morel, en décrivant les édifices ou les épitaphes qu'il a sous les yeux, il fait œuvre d'historien. Au gré de ses écrits, il se prononce évidemment sur la question des origines : d'abord, en perpétuant logiquement la mémoire de l'abbé Gausmar ; ensuite, en prenant position en faveur d'une fondation carolingienne, d'une part, et d'une restauration par l'abbé Badin, d'autre part.

Premièrement, Benoît Mailliard met en scène Charlemagne lui-même dans le rôle principal du fondateur. Citant une charte de l'abbé Adalbert pour prouver ses allégations, il se fonde sur une série de déductions : si le monastère existait du temps de Charlemagne, si Adalbert, le premier abbé de Savigny, a vécu à la même époque, si Charlemagne a fondé un monastère Saint-Martin, alors Charlemagne peut être considéré comme le fondateur de l'abbaye de Savigny. Mais par l'analyse systématique du texte, Pierre Ganivet a montré que le premier abbé savinien n'est que le premier abbé connu cartulariste, d'une part ; qu'il n'a pas vécu sous Charlemagne, mais sous Carloman, d'autre part<sup>1735</sup>. Les conclusions avancées par le grand-prieur sont assurément trop rapides. Deuxièmement, Benoît Mailliard redonne à Badin une place de choix dans l'historiographie des origines : il le mentionne à la fois comme le restaurateur de l'abbaye et comme un *sanctus et justus abbas*, notamment dans les *Nomina abbatum*<sup>1736</sup>. De fait, il utilise vraisemblablement des textes contemporains des événements supposés – le privilège de Bourchard I ? – pour ancrer l'abbé Badin dans la mémoire collective de l'abbaye de Savigny.

De ces deux récits complémentaires se dégage un indéniable souci de rigueur et de véracité historique. Benoît Mailliard ne se contente pas d'éplucher le *Liber cartarum*, il croise différentes sources afin de proposer sa propre histoire du monastère. Il n'empêche que Badin et Charlemagne sont, à des échelons certes différents, des hommes de la réforme. Benoît Mailliard ne pouvait manquer de l'ignorer : d'une part, le privilège de Bourchard I était accessible dans les archives de l'abbaye ; d'autre part, Charlemagne était déjà connu pour sa recherche des origines, en particulier dans le domaine religieux. Dès lors, la mise en valeur de ces deux personnages ne pourrait-elle pas

<sup>1733</sup> BERNARD, 1853 a, ch. 38, p. 35-38.

<sup>1734</sup> Voir *supra* : chapitre I, 6.2.2.1.

<sup>1735</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.2.1.1.

<sup>1736</sup> NEUFBOURG, 1966, p. 27.



s'expliquer par la volonté de légitimer la réforme spirituelle et matérielle mise en œuvre par François I d'Albon, en la rattachant à pareilles entreprises incontestablement louables ?

### 1.3. La solitude comme preuve d'ancienneté au XVIII<sup>e</sup> siècle

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, deux moines officiers essaient à leur tour de restituer l'histoire de l'abbaye de Savigny, en particulier l'histoire de ses origines. L'enjeu est véritablement crucial pour Laurent de Foudras, le dernier grand-prieur de l'abbaye de Savigny, qui est confronté non seulement aux difficultés internes, récurrentes depuis l'avènement du régime de la commende, mais aussi aux négociations complexes, qui se jouent entre divers acteurs régionaux et nationaux, au sujet de la sécularisation ou de la suppression du monastère. La lettre qu'il adresse, le 16 octobre 1766, aux commissaires du roi de France cherche avant tout à les convaincre de la nécessité de conserver en Lyonnais une maison digne d'accueillir les fils de l'ancienne noblesse<sup>1737</sup>. Elle reprend notamment la légende de fondation véhiculée, voire créée, par François de Fournillon Butery au début du siècle.

Pour mémoire, le récit attribue la fondation de l'abbaye de Savigny à saint Maur, qui aurait transmis aux premiers moines saviniens la règle bénédictine<sup>1738</sup>. Malgré sa datation tardive, ce récit emprunte beaucoup au récit, forgé à l'époque carolingienne et appelé à un grand succès<sup>1739</sup>, selon lequel Benoît d'Aniane aurait envoyé saint Maur en Gaule pour diffuser sa règle monastique. Mais il s'inscrit surtout dans l'air du temps en faisant systématiquement référence à l'ancienneté du monastère. Par sa mention des Pères de l'Église, de la « solitude » et des « premiers solitaires » ou de la chapelle souterraine originelle, il se rattache en effet à un courant de pensée qui prévaut chez les bénédictins de Saint-Maur. Jean Mabillon, contemporain ou presque de François de Fournillon Butery, prônait en effet, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, un retour aux origines du monachisme même en se référant notamment à l'exemple du Mont-Cassin<sup>1740</sup>. Il a ainsi théorisé le mouvement de réforme qui a permis à sa congrégation de connaître un succès grandissant face aux ordres traditionnels, en proie à de nombreuses difficultés. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que François de Fournillon Butery et Laurent de Foudras négligent Charlemagne, qui n'est plus qu'un « second fondateur », et privilégient saint Maur, symbole du renouveau de la spiritualité monastique dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans leur esprit, la solitude désigne un lieu éloigné des villes et des hommes, un lieu véritablement séparé du monde. Elle renvoie ainsi à la notion de « désert monastique », qui a récemment fait l'objet de nouvelles recherches, propres à reconsidérer sa véracité. En rouvrant le dossier de l'île-désert de Lérins à l'aune des problématiques actuelles, Rosa Maria Dessi et Michel Lauwers ont, par exemple, mis en évidence le caractère hautement symbolique de cet isolement

<sup>1737</sup> Voir *supra* : chapitre I, 7.2.1.

<sup>1738</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.2.1.2.

<sup>1739</sup> IOGNA-PRAT, 2002 c, p. 165.

<sup>1740</sup> KRIEGEL, 1996 b, p. 23-28. Voir aussi KRIEGEL, 1996 a ; HUREL, 2003.

supposé qui permet à Eucher, à Fauste et à bien d'autres encore d'amplifier considérablement le mérite des premiers moines<sup>1741</sup>. Contrairement à la vision réductrice de Laurent de Foudras, le terme de *solitudo* ne se résume pas à cette seule acception au Moyen Âge : d'après Gabriel de Carvalho Godoy Castanho, il possède en effet une triple signification sentimentale, spatiale et ascétique<sup>1742</sup>. Bien plus que l'éloignement réel de toute vie humaine, c'est alors la clôture monastique qui permet aux moines de trouver, dans le cloître, un lieu où ils peuvent s'isoler dans le silence. De fait, la notion de « désert » devient un *topos* littéraire, qui amplifie le mérite des moines fondateurs, plutôt qu'une réalité empirique, et que les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle reprendront abondamment. Dans son travail de synthèse sur les implantations monastiques en Europe occidentale, du IV<sup>e</sup> siècle à l'époque carolingienne, Gilles Rollier aboutit d'ailleurs à cette même conclusion, aujourd'hui admise : l'idéal symbolique n'est pas un facteur déterminant pour le choix concret d'un site d'implantation<sup>1743</sup>.

En conclusion, cette rapide approche de l'historiographie savinienne des origines met en évidence une évolution progressive de la pensée et de l'idéal monastique : les religieux du XII<sup>e</sup> siècle exaltent la figure de Gausmar, qui a largement contribué au succès de l'abbaye ; ceux de la fin du XV<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans la lignée des réformateurs carolingiens, ou post-carolingiens, en proposant eux-mêmes une nouvelle réforme ; ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle enfin tombent enfin dans la tradition insufflée par la congrégation de saint Maur. Sans nécessairement manipuler ou réécrire les événements supposés, tous procèdent à leur propre lecture de l'histoire de l'abbaye afin d'en tirer la substance susceptible de leur apporter un bénéfice quelconque : la confirmation d'une puissance, la légitimité d'une réforme ou encore la création souhaitée d'un chapitre de chanoines. Au terme de ces conclusions liminaires, il faut désormais dégager, à l'aide de la documentation disponible, les caractéristiques monumentales de l'abbaye de Savigny et mettre en rapport les résultats ainsi obtenus avec le contexte général, aussi bien politique que culturel et religieux, de l'époque considérée. L'indigence des sources archéologiques et archivistiques s'ajoute alors à la forte teneur historiographique de certains textes pour rendre cette tâche malaisée et délicate.

## 2. Savigny avant l'abbaye

Si quelques textes anciens permettent d'avancer des pistes de réflexion sur le contexte historique de la fondation, la documentation propre aux édifices monastiques est effectivement lacunaire et disparate. L'époque antérieure au monastère lui-même est encore plus démunie. Quelques indices

<sup>1741</sup> DESSI ET LAUWERS, 2005 : l'exaltation que suscite la maîtrise de l'île de Saint-Honorat, par la simple présence des premiers moines, transparait, à des degrés divers, dans le traité *De laude eremi* d'Eucher (428) ou l'homélie de Fauste (434) comme dans les bulles pontificales de Léon VIII (963) et de Benoît VII (978).

<sup>1742</sup> Dans le cadre de sa thèse, qui porte sur la solitude chartreuse, l'auteur a réalisé une étude sémantique du terme *solitudo* ainsi que d'autres expressions proches. Voir à ce sujet : CARVALHO GODOY, 2010, p. 253-260.

<sup>1743</sup> ROLLIER, 2010, p. 382.

suggèrent la présence, à Savigny, d'un établissement préexistant, qui n'est actuellement pas documenté et qui reste soumis à de simples conjectures. Le recours à des exemples comparatifs n'en est que plus nécessaire. Réfléchir sur le contexte de la fondation et de l'implantation de l'abbaye de Savigny se révèle d'autant plus difficile que *Liber cartarum* de Ponce, qui tient pourtant de la chronique abbatiale autant que du recueil de chartes, passe sous silence les origines du monastère<sup>1744</sup>. Aussi est-il particulièrement délicat d'aborder la question du site de Savigny avant l'abbaye elle-même : nous nous bornons ici à souligner les données connues et à formuler quelques hypothèses, qui doivent être considérées avec la plus grande prudence.

Entre la double-pente, qui a nécessité l'aménagement de terrasses artificielles, et les difficultés hydriques<sup>1745</sup>, le terrain naturel présente trop de contraintes pour expliquer le choix du site d'implantation de l'abbaye de Savigny. Mieux vaut d'emblée revenir sur les arguments tenus qui convergent vers son installation sur un site déjà occupé antérieurement. L'appellation *ager Saviniacensis*, qui revient de nombreuses fois dans le *Liber cartarum* de Ponce, suggère l'existence d'un établissement, tardo-antique ou mérovingien, qui aurait pu appartenir à l'origine à un certain *Sabin(i)us* et qui aurait été suffisamment important, d'une part, pour donner son nom à une circonscription territoriale et, d'autre part, pour attirer une fondation monastique. L'hypothèse d'une *villa* aristocratique ou impériale, qui aurait été attribuée aux premiers moines, est d'autant plus plausible que, aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, aucune terre sise à Savigny même n'entre dans le patrimoine foncier savinien<sup>1746</sup>. Elle se heurte néanmoins à de nombreuses incertitudes, qui concernent d'abord le contexte de la fondation – les bienfaiteurs potentiels sont-ils déjà sous la domination des souverains carolingiens, comme le seront les premiers moines ? – et ensuite le lieu exact de l'implantation des édifices monastiques – à l'emplacement de l'établissement antérieur, ou à côté ? –.

L'abbaye de Cluny offre une nouvelle fois un point de comparaison intéressant pour le cas savinien. Elle bénéficie à la fois de textes fondateurs, largement exploités, et de vestiges archéologiques, actuellement en cours d'analyse. Le « testament » de Guillaume le Pieux, comte de Mâcon et duc d'Aquitaine, est une véritable charte de fondation souvent associée, à juste titre, à la question des origines clunisiennes<sup>1747</sup>. Le texte mentionne trois faits essentiels : la donation faite, en septembre 909 ou 910, à Bernon, ancien moine de Gigny, pour établir une nouvelle communauté monastique, la localisation des biens et des hommes sur les terres du bienfaiteur et la protection de l'Église de Rome par l'intermédiaire des saints Pierre et Paul<sup>1748</sup>. Si les doutes relatifs à l'authenticité du document ne permettent pas d'affirmer le caractère originel de la protection

<sup>1744</sup> Voir *infra* : chapitre XIV, 1.2.

<sup>1745</sup> Voir *supra* : chapitre I, 1.3.

<sup>1746</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.1.

<sup>1747</sup> Sur la question des origines de l'abbaye de Cluny, voir notamment IOGNA-PRAT, 2002 a et ROSÉ, 2013.

<sup>1748</sup> Texte édité en dernier lieu in HUREL ET RICHE, 2010, p. 9-11.

apostolique<sup>1749</sup>, ils ne remettent pas en cause la donation d'un domaine laïque. Les fouilles archéologiques, menées depuis 2010 par Anne Baud et Christian Sapin dans le secteur oriental de Cluny II, ont d'ores et déjà apporté de nouveaux éléments de réflexion. Avec l'existence de vestiges antérieurs à l'occupation monastique dans le secteur de l'église mariale, elles suggèrent l'idée d'une occupation continue du site depuis la demeure aristocratique jusqu'à l'établissement religieux. Bien plus, elles invitent à s'interroger sur l'origine de cette église qui pourrait elle-même appartenir à la dotation initiale. En d'autres termes, les premiers moines de Cluny pourraient s'installer dans le périmètre d'une ancienne *villa*, mentionnée dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle, précisément dans des bâtiments préexistants, remaniés à leur intention<sup>1750</sup>.

De telles conclusions font écho à des cas de figures similaires comme, par exemple, celui du prieuré clunisien de Souvigny qui a récemment bénéficié de recherches pluridisciplinaires conduites par Bruno Phalip, Pascale Chevalier et Arlette Maquet : vers 915-920, un laïc nommé Aymard, ancêtre des Bourbons, aurait donné à Cluny la *villa* de Souvigny, dans le diocèse de Clermont, avec son église dédiée à saint Pierre. Les premiers moines auraient là encore profité des largesses de leur bienfaiteur en s'installant dans les bâtiments du domaine et en utilisant un lieu de culte originellement privé<sup>1751</sup>. Bien sûr, ces quelques exemples ne résolvent pas la question des origines de l'abbaye de Savigny, qui reste entièrement ouverte à ce jour. Ils montrent simplement que l'hypothèse d'une implantation monastique sur un établissement antérieur, de nature indéterminée, n'est pas dénuée de fondements et qu'elle paraît éminemment plus plausible que le « désert monastique » qu'aurait constitué une vaste territoire vierge de toute occupation humaine, chère aux érudits des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

### 3. Le monastère carolingien (IX<sup>e</sup>-milieu X<sup>e</sup> siècle)

---

Le temps de la fondation correspond à la période effective de la création du monastère de Savigny mais aussi à celle de son premier développement. Les édifices monastiques ne sont quasiment pas documentés pour cette période. Dans les sources textuelles postérieures, quelques indices ponctuels suggèrent pourtant que l'église dite de Gausmar pourrait appartenir à cette époque. Plusieurs indices convergent aussi vers l'existence de la deuxième église dès cette époque. Malgré leur datation tardive et leur propension à réécrire l'histoire, les légendes de fondation modernes, qui rattachent la chapelle Saint-Léger aux premiers temps de l'abbaye, invitent enfin à considérer le cas de ce lieu de culte.

---

<sup>1749</sup> IOGNA-PRAT, 2002 c, p. 177-179.

<sup>1750</sup> BAUD ET SAPIN, 2011, p. 37 ; Baud et Sapin, 2013, p. 500-503.

<sup>1751</sup> PHALIP, CHEVALIER ET MAQUET, 2012, p. 14-15.

En l'absence de données nouvelles, l'hypothèse d'une fondation à l'époque carolingienne, réalisée sous le règne de Charlemagne ou de Louis le Pieux, reste d'actualité. Elle se résume à quelques événements marquants qui suscitent parfois, chez les historiens, quelques interprétations divergentes. Trois dates essentielles sont à retenir. 817-819 : Savigny entre dans la catégorie des monastères qui, d'après la *Notitia de servicio monasterium*, sont redevables de prières envers la famille de l'empereur. 825 : alors gouvernée par l'abbé Just, l'abbaye reçoit sa première donation connue. 852 : elle passe sous la tutelle de l'archevêque de Lyon, par le biais d'une donation effectuée par Lothaire au bénéfice de Rémi I<sup>1752</sup>. D'après ces textes, le monastère bénédictin aurait été fondé dans le contexte de la *Renovatio* carolingienne qui est imposée à Lyon par la volonté de Charlemagne et qui provoque quelques remous au sein des communautés religieuses préétablies<sup>1753</sup>. Par ailleurs, sa donation à l'évêque de Lyon, au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, n'aurait pas occasionné de réelles ingérences dans ses affaires internes. De fait, les difficultés rencontrées dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à l'arrivée de Badin, en 936, semblent imputables à de profonds désordres internes, et pas seulement à des abus de pouvoir commis par les prélats lyonnais. Elles semblent d'ailleurs connaître un épilogue malheureux avec le raid hongrois de 935, qui augure cependant des temps meilleurs<sup>1754</sup>.

### 3.1. La première église Saint-Martin

La première église abbatiale dispose d'une documentation très lacunaire, qui se résume à la notice biographique de l'abbé Gausmar, dans le cartulaire de l'abbaye, et aux indices topographiques fournis par la seconde église<sup>1755</sup>. Les sources textuelles ne sont *a priori* d'aucun secours pour dater ce premier édifice. D'après cette notice, Gausmar n'a fait qu'œuvrer pour la protection et l'ornementation de l'abbatiale ; il ne l'a pas construite. En conséquence, l'édifice est théoriquement antérieur à l'année 954. Deux hypothèses peuvent alors être avancées au sujet de sa datation. La première envisage d'attribuer l'église à Badin. Elle entrerait ainsi dans la continuité de l'historiographie traditionnelle qui considère, avec Denise Devos, qu'un premier bâtiment aurait été détruit par le feu au moment du passage des Hongrois avant d'être reconstruit lors de la restauration du monastère au X<sup>e</sup> siècle. Ainsi formulée, elle se heurte pourtant à des difficultés incontournables. À la suite du réexamen des sources historiques, les dégâts matériels commis dans le monastère par les pilliers doivent sans doute être minimisés. À ceci s'ajoute le fait qu'un incendie n'atteint logiquement pas la masse des maçonneries, mais seulement les charpentes, le mobilier ou encore la surface des murs<sup>1756</sup>. Il peut servir de prétexte à une reconstruction conjecturale. Mais, dans le cas de Savigny, la reconstruction de l'abbatiale, qui interviendrait

<sup>1752</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.2.2.

<sup>1753</sup> ISAÏA, 2012, p. 99-103.

<sup>1754</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.3.

<sup>1755</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 3.2.1., 3.3. et 3.4. ; partie III, chapitre XI, Conclusion.

<sup>1756</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.3.2. REVEYRON, 2011 c, p. 79-80.

nécessairement après l'incendie des Hongrois et avant l'ornementation de Gausmar, serait alors circonscrite à l'abbatiate de Badin dont la durée semble bien réduite – vingt ans maximum – en regard des travaux supputés. Bien sûr, il est toujours possible que Gausmar ait terminé une église commencée par son prédécesseur, parachevant alors son œuvre par le don des reliques. Mais, dans un tel cas de figure, le compilateur du *Liber cartarum* n'aurait-il pas pris soin de rajouter ce fait remarquable à la liste des bienfaits réalisés par son abbé *sanctissimus* ?

La seconde hypothèse réfuterait l'idée de l'existence de deux édifices successifs, de part et d'autre du raid hongrois. Elle placerait la construction de l'abbatiale Saint-Martin avant le gouvernement de Badin, soit avant le deuxième tiers du X<sup>e</sup> siècle. Certes, à la charnière des IX<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, l'abbaye de Savigny est touchée par des désordres internes qui rendent sans doute la période peu propice à la gestion d'un chantier de construction aussi important que celui de l'église majeure du monastère. En revanche, la fondation et l'implantation de l'abbaye sur le site de Savigny impliquent nécessairement l'existence d'une église, soit qu'elle subsiste d'un établissement antérieur, soit qu'elle soit construite par les premiers moines. Les deux options ne sont d'ailleurs pas contradictoires : une église monastique a pu compléter une chapelle ou une église privée, d'autant que la fondation d'un tel établissement génère logiquement des fonds suffisamment importants pour assurer son succès. Aussi faut-il envisager que cette église puisse remonter, tout simplement, à l'époque de fondation du monastère, c'est-à-dire à la première moitié ou au milieu du IX<sup>e</sup> siècle. Elle pourrait ensuite bénéficier de travaux de restauration et d'embellissement sous les abbatiats de Badin et de Gausmar. Cette deuxième hypothèse paraît assurément plus vraisemblable que la première.

Par ailleurs, la première église est progressivement remplacée par l'église romane, dans le cadre d'un chantier homotopique. Les données archéologiques et historiques s'accordent parfaitement sur ce point. Pendant toute la durée des travaux, qui s'échelonnent tout de même sur un siècle-et-demi environ, les moines doivent assurer la continuité du culte divin. En d'autres termes, à chaque étape de la reconstruction, ils doivent disposer d'un édifice fermé, isolé du chantier. Ainsi l'édifice hybride que suggère la notice de Dalmace (1051/1056-v. 1080), dans le cartulaire de l'abbaye, est-il composé de l'ancienne nef et du nouveau chevet, qui sont nécessairement en connexion architecturale. Il est alors possible de réfléchir à la localisation exacte et au plan de l'édifice primitif à partir des indices ténus fournis par l'église romane elle-même. Deux arguments sont alors à faire valoir : d'une part, l'absence de vestiges susceptibles d'appartenir à la première église dans le sondage implanté, à l'extrémité orientale de la nef, contre le gouttereau roman et, d'autre part, la présence obligatoire d'un mur appartenant à cette première église au niveau de la harpe d'attente afin d'assurer la jonction des deux bâtiments. Une seule option permet de répondre à ces deux conditions apparemment contradictoires : l'existence d'un transept dans l'édifice primitif, transept

dont les murs occidentaux auraient été conservés au terme de la première tranche de travaux de l'église romane (planche B 1.11).

Les précisions relatives à la nature du mobilier offert par Gausmar à l'église du X<sup>e</sup> siècle ont déjà permis de réfléchir à l'organisation de l'église primitive, qui semble proche de certaines grandes églises monastiques carolingiennes. L'alignement de l'autel matutinal, de l'autel majeur et de l'autel Sainte-Croix est très conventionnel. La position de l'autel Sainte-Croix à l'extrémité orientale de la nef, en avant d'un chœur monastique, se retrouve par exemple sur le plan de Saint-Gall ou dans l'église de Saint-Riquier, pour laquelle Honoré Bernard restitue au-dessus de l'autel en question une Crucifixion en stuc et mosaïque, mais aussi à Saint-Bénigne de Dijon<sup>1757</sup> par exemple. Un tel autel implique par ailleurs la présence des laïcs lors de certaines occasions, comme les fêtes de Pâques ou des Rameaux. Les possibles autels collatéraux suggèrent en outre la présence de chapelles latérales, induisant ainsi une division tripartite du chevet de l'abbatiale. Faut-il aussi envisager, sur la base d'un possible autel Saint-Michel, l'existence d'un massif occidental doté d'une chapelle haute ? L'hypothèse est toujours envisageable, mais ne trouve pas d'arguments décisifs à ce jour.

Malgré l'incurie de la documentation, il est donc possible de formuler quelques conclusions, sous forme d'hypothèses, au sujet de la première église Saint-Martin de l'abbaye de Savigny. L'abbatiale est d'abord localisée au même emplacement que la future église romane : sa situation précise au sein du monastère primitif, dont les limites ne sont pas connues à ce jour, reste en revanche indéterminée. Elle se présente apparemment sous la forme d'un édifice monumental, mesurant au maximum 30 m de long pour 15 m de large et potentiellement doté d'un transept débordant et d'un chevet développé. Elle s'inscrirait ainsi dans la lignée des grandes églises monastiques carolingiennes, dans lesquelles se déroulait une liturgie qualifiée de processionnelle par Carol Heitz<sup>1758</sup>.

### **3.2. L'église Sainte-Marie et la chapelle dite de Saint-Léger**

Les origines de la deuxième église et de la chapelle accolée sur son flanc sud sont plus difficiles à cerner. À l'heure actuelle, la mention d'Itier I dans l'ordinaire donne son vocable et prouve son existence pour les premières années du XI<sup>e</sup> siècle tandis que les vestiges archéologiques l'attribuent, sans plus de précisions, au X<sup>e</sup> siècle. La chapelle qui, d'après la diffusion ancienne du culte de l'évêque d'Autun pourrait dès l'origine être consacrée à saint Léger, bénéficie quant à elle de plusieurs mentions tardives qui la désignent comme le lieu de culte primitif de l'abbaye. Aujourd'hui conservée dans une maison privée, elle souffre cependant de l'apparente contradiction des sources d'archives et des vestiges archéologiques, qui peinent à s'accorder sur sa datation.

<sup>1757</sup> Voir notamment BERNARD, 2009, p. 75-76 ; MARINO MALONE, 2009, p. 158.

<sup>1758</sup> HEITZ, 1978, p. 56-62 et 1987, p. 142-144. Voir aussi : BERNARD, 2009, p. 74-76.

### 3.2.1. L'église

Malgré les difficultés soulignées ci-dessus, plusieurs indices suggèrent de placer le premier état de cette église à une époque antérieure au X<sup>e</sup> siècle<sup>1759</sup> : d'abord, l'existence d'un chancel carolingien ; ensuite, l'absence de données relatives à sa construction dans le cartulaire de l'abbaye. Le chancel, étudié par Anouk Hoffet-Roquet, pose quelques problèmes d'interprétation essentiellement liés à l'incertitude de la datation, qui embrasse le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle. L'historienne d'art, qui insiste sur le manque de critères fiables, opte néanmoins plus volontiers pour la fin du IX<sup>e</sup> siècle en raison de la déformation patente de certains motifs. Si cette supposition se révélait exacte, alors la deuxième église de l'abbaye serait, dans son architecture, antérieure à cette date. En d'autres termes, elle pourrait être sensiblement contemporaine de l'abbatiale. La documentation disponible rend sans doute une telle hypothèse difficile à admettre. Pourtant, l'absence de mention dans le *Liber cartarum* pourrait elle-même se révéler signifiante : si le cartulariste fait état de l'embellissement de l'abbatiale par Gausmar ou de sa reconstruction par Dalmace, pourquoi ne mentionnerait-il pas la construction de la deuxième église si elle devait être attribuée à l'un des abbés qui gouvernent l'abbaye dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle ? Parce qu'il accorde moins d'importance à ce lieu de culte, parce que l'église a été projetée, commencée et terminée – en moins de vingt ans – par Badin, à qui il ne consacre pas de notice biographique, ou, tout simplement, parce qu'il ne connaît pas l'identité de son commanditaire ? Au vu de ces arguments, l'hypothèse d'une construction dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle semble aujourd'hui plus vraisemblable, mais reste évidemment très ouverte.

Aussi faut-il inclure, dans l'analyse du monastère dit carolingien, l'architecture de l'édifice primitif, relativement bien conservé. Les vestiges mis au jour dans le cuvier se rattachent à sa partie occidentale qui consiste apparemment en une nef unique de dimensions importantes – au moins 14 m de long, 10,80 m de large et au moins 13 m de haut –, charpentée et éclairée par une série de fenêtres hautes. En l'absence du moindre indice, le plan des parties orientales est en revanche soumis à toutes les hypothèses. De plus, les exemples manquent dans l'aire régionale pour alimenter la réflexion par des comparaisons. Les abbayes lyonnaises d'Ainay ou de l'Ile-Barbe, celles plus éloignées d'Ambronay ou de Nantua, par exemple, sont encore très mal connues pour l'époque carolingienne. Le groupe cathédral de Lyon a bien conservé une église Sainte-Croix, reconstruite par Leidrade dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle – église qui, d'après les fouilles de Jean-François Reynaud, présentait une nef de trois vaisseaux et une abside unique<sup>1760</sup> – qui possède cependant des proportions nettement supérieures (25 x 20 m) que celles de l'édifice étudié. Avec l'église paroissiale Saint-Maïeul, Cluny fournit bien un exemple similaire, au demeurant bien connu depuis les recherches récentes d'Anne Baud. L'église affiche d'ailleurs de nombreuses caractéristiques

<sup>1759</sup> Voir *supra*: partie II, chapitre VIII, 3.1.1.1. et partie III, chapitre XII, 2.1.

<sup>1760</sup> REYNAUD, 1994, p. 777-778.



communes avec le lieu de culte savinien : constituée d'une nef unique, longue de 27,50 m et large de 9 m, couverte d'une charpente et éclairée par une série de fenêtres hautes, elle est dotée d'un chevet tripartite à fond plat<sup>1761</sup>. Mais elle semble plus tardive d'un siècle environ. Il faudrait alors pouvoir se tourner vers une aire géographique beaucoup plus vaste, en considérant les travaux précurseurs de Hans Rudolph Sennhauser pour la Suisse orientale<sup>1762</sup> ou les travaux en cours du *Corpus Architecturae Religiosae Europaeae*, vise en effet à recenser tous les édifices religieux compris entre le IV<sup>e</sup> siècle et le début du XI<sup>e</sup> siècle, qui a donné lieu pour l'Italie à une première publication et qui bénéficie en France d'une ANR dirigée par Pascale Chevalier et Christian Sapin<sup>1763</sup>, pour trouver des églises carolingiennes comparables, par leurs dimensions et leur plan général. Mais il n'est pas certain que des comparaisons avec des églises aussi lointaines soient pertinentes, pour deux raisons au moins : d'abord parce que les chevets carolingiens présentent une grande variété de plans – abside unique, double ou triple abside – ; ensuite et surtout parce que l'église ici considérée n'est que la deuxième église du monastère de Savigny. Une église qui se rattache sans doute à des traditions régionales : aussi privilégions-nous, à l'heure actuelle, l'hypothèse d'une église à nef unique, de 15 à 20 mètres de long, sans transept et dotée d'un chevet à abside unique ou triple abside (planches C 1.29, C 1.34 et C 1.35).

### 3.2.2. La chapelle

D'après les textes d'époque moderne, la chapelle dite de Saint-Léger serait le lieu de culte des prétendus ermites qui auraient occupé le site de Savigny avant la fondation officielle de l'abbaye elle-même<sup>1764</sup>. Les expressions alors employées pour la désigner permettent de dresser le portrait d'une chapelle semi-enterrée ou enterrée, de dimensions réduites : « chapelle sy ancienne » pour Hector Louis de Laurencin, « chapelle souterraine des premiers solitaires » pour Laurent de Foudras. Lorsqu'ils véhiculent l'idée d'une datation très haute, ces trois auteurs suivent sans doute une tradition orale propre à la communauté. Mais ils considèrent aussi cette architecture, à la fois modeste et trapue, comme un signe tangible de l'ancienneté de la chapelle. De fait, l'édifice appartient à cette catégorie de petits bâtiments qui, d'après l'historiographie monastique, se rattachent inmanquablement aux origines les plus reculées de leur monastère, comme l'oratoire construit à Hamage par la deuxième abbesse, Eusébie, dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, qui dicte l'emplacement de l'abbatiale jusqu'à l'abandon du site au X<sup>e</sup> siècle, ou comme la grotte, connue sous le nom de repos de saint Martin, qui est considérée comme la cellule du fondateur de Marmoutier et qui est conservée aux côtés de l'abbatiale, avant d'être intégrée à l'édifice à l'époque gothique ? À Hamage comme à Marmoutier, les vestiges archéologiques ne permettent pas de

<sup>1761</sup> BAUD, 2013 a.

<sup>1762</sup> Voir notamment : SENNHAUSER, 2003, p. 919-955.

<sup>1763</sup> BROGIOLO E IBSEN, 2009. CHEVALIER ET SAPIN, 2010.

<sup>1764</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 3.2.1. et partie III, 2.2.

remonter jusqu'à l'époque suggérée par les textes. Dans le premier cas, l'oratoire d'Eusébie à Hamage n'est attesté que par un texte hagiographique, la *Vita Eusebiae*, largement postérieure à la vie de la sainte elle-même. Ses vestiges n'ont pas été mis au jour malgré les fouilles réalisées à son emplacement par Étienne Louis<sup>1765</sup>. Dans le second cas, la grotte est mentionnée dès le XII<sup>e</sup> siècle et a visiblement conditionné l'emplacement des abbayes successives. Mais elle subsiste aujourd'hui dans un état qui doit beaucoup au XIX<sup>e</sup> siècle et qui ne permet pas à Élisabeth Lorans de préjuger de sa datation tardo-antique<sup>1766</sup>. Ces deux exemples sont significatifs de la difficulté qu'il y a à apprécier le degré d'authenticité de toute tradition monastique.

Revenons donc à une documentation moins controversée. Les écrits de Benoît Mailliard, qui mentionnent cette chapelle comme le lieu d'inhumation des abbés Badin, mort en 955, Gausmar, mort en 984, et Itier I, mort entre 1033 et 1044, placent sa construction au plus tard au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Les massifs d'angle en grand appareil et leurs colonnes adossées orienteraient plutôt la datation vers le début ou le milieu du siècle suivant. Pour autant, ces données permettent au moins de donner raison aux moines du XVIII<sup>e</sup> siècle sur un point : telle qu'elle subsiste à leur époque, la chapelle Saint-Léger est bien l'un des plus anciens lieux de culte de l'abbaye. Elles ne suffisent pas en revanche à faire remonter l'édifice au temps de la fondation du monastère. Faute d'étude approfondie, les incertitudes archéologiques restent en effet très nombreuses à ce jour. Elles interdisent notamment toute conclusion définitive sur les relations chronologiques entre la chapelle et l'église. Aussi deux hypothèses doivent-elles être envisagées : si l'église est antérieure à la chapelle, alors la chapelle daterait au plus tôt du début du X<sup>e</sup> siècle. Mais si la chapelle est antérieure à l'église, elle pourrait alors avoir une origine plus ancienne et appartenir au premier état du monastère, voire même à l'établissement qui a précédé l'abbaye. En conclusion, cet ensemble architectural formé de l'église et de la chapelle, dont les vocables ne sont pas connus pour une époque si haute, pourrait constituer, dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle, un deuxième pôle ecclésial au sein de l'abbaye de Savigny (planches C 1.30 et C 1.35). L'hypothèse repose évidemment sur des indices lacunaires, mais ne rencontre cependant pas d'obstacles majeurs.

### 3.3. Des bâtiments intermédiaires

L'existence d'un cloître est attestée pour la première fois dans l'ordinaire de Guillaume Bollat qui mentionne, à plusieurs reprises, les bâtiments conventuels et les galeries. Elle est révélée par l'archéologie pour l'époque romane, dans un sens large, avec les vestiges ténus de la galerie orientale. Toutefois, la communauté des moines a nécessairement disposé de bâtiments communautaires bien avant ces époques somme toutes tardives par rapport à la date de fondation supposée de l'abbaye. En l'absence de mentions ou de vestiges contemporains de la période étudiée,

<sup>1765</sup> LOUIS, 1999 a, p. 75. LOUIS, 1999 a et b.

<sup>1766</sup> LORANS, à paraître, p. 10-11.

envisager leur localisation et, plus encore leur datation ou leur plan est évidemment ardu. Quelques indices ponctuels pourraient malgré tout attester de la présence de bâtiments préromans à l'emplacement du futur cloître<sup>1767</sup>.

C'est la deuxième église du monastère qui, si tant est qu'elle remonte bien à la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, fournit les arguments les plus importants. Sa porte principale est décentrée sur le côté nord de la façade occidentale. Cette anomalie s'explique nécessairement par une contrainte qui a empêché l'aménagement d'un accès central : aussi avons-nous émis l'hypothèse de l'existence, contre la façade, d'une construction quelconque qui occuperait un espace de nature et de dimensions indéterminées en avant de l'église. Simple mur ou véritable bâtiment : la question est difficile à résoudre pour le haut Moyen Âge. Trop d'éléments manquent pour alimenter la réflexion. L'exposé de la situation ultérieure permet néanmoins de suggérer quelques hypothèses non dénuées d'intérêt. À la fin du Moyen Âge, l'accès au bâtiment – qui est devenu un parloir – s'effectue par une nouvelle porte qui est d'autant plus décentrée par rapport à la façade qu'elle a été repoussée vers le nord<sup>1768</sup>. À cette époque-là, le bâtiment situé à l'ouest de l'ancienne église, autrement dit du parloir, correspond à la maison de l'Ostallet qui occupe l'aile sud du cloître : sa façade interne se situe d'ailleurs immédiatement au sud du piédroit de la porte du parloir. Sans prétendre l'identifier avec précision, le bâtiment disparu qui, au haut Moyen Âge, gêne l'implantation de la porte de l'église : ne pourrait-il pas déjà correspondre à un bâtiment communautaire ?

Les autres indices concernent des sépultures attestées, par des vestiges archéologiques ou par des textes. Les premières tombes ont été mises au jour dans la galerie orientale du cloître, sous le sol roman. Elles n'ont malheureusement pas été fouillées, ni même observées sur toute leur surface : elles ne risquent donc pas d'être datées sur la seule base de leurs couvercles de dalles. Mais leur antériorité par rapport au niveau de circulation considéré invite à envisager sérieusement l'idée d'une occupation de cet espace avant l'époque romane. Par ailleurs, les sépultures de deux frères, Gauceran Libertz, chevalier, et Hugues de Chamelet (984-1005), abbé de Savigny, ont été aménagées, vers l'an mil, dans un lieu qui, étant donné le statut laïc du premier, devrait se trouver en dehors de l'aire claustrale et qui, étant donné le statut abbatial du second, pourrait néanmoins être placé très près de cette aire. Or, Benoît Mailliard localise ces deux sépultures derrière le mur du chapitre, tel qu'il le connaît pour la fin du Moyen Âge. Dès lors, il est tentant de supposer que cette salle ait été précédée, au IX<sup>e</sup> ou au X<sup>e</sup> siècle, par un premier bâtiment communautaire, qui aurait accueilli des tombes de religieux et contre lequel les deux tombes évoquées ci-dessus auraient pu prendre place au tournant de l'an mil<sup>1769</sup>.

En conclusion, l'emplacement du cloître roman semble avoir accueilli, dès avant l'an mil, des constructions de nature indéterminée au niveau des futures galeries sud et est. Faut-il voir dans ces

<sup>1767</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 3.1.1.1. et 3.2.1.2. ; partie III, chapitre XIII, 2.1

<sup>1768</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.5.5. et partie III, chapitre XII, 2.4.

<sup>1769</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 3.1.1.1. et 3.2.1.2.

structures, dont l'existence est suggérée par des textes tardifs ou des vestiges négatifs, les traces fugaces d'un cloître préroman ? Seules des fouilles archéologiques permettraient éventuellement de répondre à cette interrogation qui reste, à l'heure actuelle totalement ouverte.

### 3.4. Organisation spatiale du monastère carolingien

En dépit de l'indigence de la documentation, le monastère carolingien dispose désormais de quelques données ténues susceptibles d'alimenter la réflexion sur son organisation spatiale. L'église Saint-Martin est l'église monastique par excellence, celle que réclame la fondation du monastère dans le premier tiers du IX<sup>e</sup> siècle. À en croire la notice de Gausmar, dans le cartulaire, elle s'inscrirait dans la filiation des grandes abbaciales carolingiennes et confirmerait ainsi l'importance d'une abbaye sans doute créée en pleine *renovatio* carolingienne. Malgré des données moins assurées et parfois contradictoires, la deuxième église, consacrée ou non à la Vierge, pourrait également exister dès la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Mais elle est au cœur d'un ensemble monumental complexe et la méconnaissance de ses connexions architecturales avec sa chapelle latérale, peut-être dédiée à saint Léger dès sa construction, pèse lourd dans le dossier. Entre les deux églises figure un vaste espace central, large d'environ 25 m, qui a vraisemblablement accueilli des constructions préromanes, dont l'une au moins devait être en relation avec la deuxième église du monastère.

Adopter une vision d'ensemble et réfléchir non plus à l'échelle des bâtiments, mais à celle du monastère se révèle évidemment ardu en raison du caractère lacunaire des données et du silence absolu qui entoure une éventuelle enceinte monastique préromane. Deux hypothèses peuvent être formulées sur la base des données recueillies : la première envisage un établissement organisé autour d'une famille d'églises, associées à des bâtiments communautaires indépendants ; la seconde considère au contraire un monastère standardisé, composé de deux églises et d'un cloître parallèle à l'abbatiale. Elles renvoient de fait à la question de la généralisation d'un plan dit bénédictin, qui pourrait s'imposer progressivement à la suite d'une volonté impériale, manifestée par Benoît d'Aniane à l'époque de Louis le Pieux. Déjà abordée à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, notamment à l'occasion du colloque de Müstair, cette problématique est plus que jamais au cœur des préoccupations scientifiques telles qu'elles sont définies, par exemple, dans le PCR consacré aux monastères du premier millénaire et dirigé par Sébastien Bully et Christian Sapin<sup>1770</sup>.

#### 3.4.1. Une famille d'églises ?

Dans le cas de Savigny, la première hypothèse – celle d'un monastère centré autour de plusieurs églises réunies entre elles par des couloirs de circulation et associés à des bâtiments

---

<sup>1770</sup> BULLY, 2009, p. 13-14.

communautaires indépendants – repose sur plusieurs idées défendables, à commencer bien sûr par l'existence précoce de deux églises parallèles.

L'argument principal tient cependant à la présence possible de vastes terrains disponibles à l'ouest des bâtiments connus ou supposés. Si la configuration topographique du terrain oblige à restituer, au sud et à l'est, des murs de terrasses, qui limitaient nécessairement l'extension de l'établissement, l'absence de toute information relative à une éventuelle enceinte préromane autorise en revanche la restitution d'autres édifices monastiques au-delà des remparts postérieurs. Or, d'après le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat, une église Saint-Côme-et-Damien existe, à une époque déjà tardive, dans le bourg de Savigny ; elle ne se confond pas avec les deux églises paroissiales<sup>1771</sup>, qui sont également citées dans le manuscrit, et elle disparaît complètement de la documentation postérieure. Ce lieu de culte pourrait-il avoir une origine ancienne ? Pourrait-il s'associer à l'église Saint-Martin et à la deuxième église pour former un monastère semblable à celui de Saint-Riquier<sup>1772</sup> ? L'hypothèse n'est pas invraisemblable puisque d'autres monastères semblent effectivement avoir été construits sur un modèle similaire : à San Vincenzo al Volturno, par exemple, Federico Marazzi a repéré un impressionnant couloir long de 90 m, qui reliait les deux églises San-Vincenzo-Minor et San-Vincenzo-Major<sup>1773</sup>. Dans le Jura, Sébastien Bully envisage aussi une organisation spatiale similaire dans le monastère colombanien de Saint-Claude dans lequel il a mis au jour les vestiges d'une galerie, dite le grand cloître, reliant au XI<sup>e</sup> siècle, mais peut-être aussi dès le IX<sup>e</sup> siècle, les églises Saint-Pierre, d'une part, Saint-Claude-Saint-Oyend, d'autre part. Il rappelle aussi les conclusions relatives au monastère voisin de Luxeuil-les-Bains dans lequel G. Moysé aurait identifié une galerie, reliant les églises Saint-Pierre et Saint-Martin, qui aurait été restaurée par l'abbé Ansegise au IX<sup>e</sup> siècle<sup>1774</sup>.

L'hypothèse se heurte cependant à une difficulté majeure, d'ordre chronologique. Tous les monastères évoqués ci-dessus sont largement antérieurs à la période carolingienne : Saint-Claude est fondé vers 430/435, Luxeuil-les-Bains aux VI<sup>e</sup> -VII<sup>e</sup> siècles, Saint-Riquier au VII<sup>e</sup> siècle et San Vincenzo al Volturno vraisemblablement au début du siècle suivant<sup>1775</sup>. Née en plein contexte de réforme monastique, l'abbaye de Savigny peut-elle être vraiment comparée à ces sites d'envergure qui, du fait de leur appartenance à une aire culturelle particulière et de leurs origines anciennes, pourraient avoir mis du temps à s'adapter aux exigences bénédictines ?

<sup>1771</sup> ADR, 1 H 20, fol. 72 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 223.

<sup>1772</sup> BERNARD, 2009, p. 77-82.

<sup>1773</sup> MARAZZI, 2002.

<sup>1774</sup> BULLY, 2010, p. 80-87. MOYSE, 1973, p. 169. Les fouilles menées par S. Bully à Luxeuil-les-Bains n'ont cependant pas permis de mettre au jour cette galerie. Voir aussi : BULLY ET GASTON, 2007, p. 4.

<sup>1775</sup> Dans l'ordre, voir : BULLY ET SAPIN, 2011, p. 3-4 ; BERNARD, 2009 ; RUBEIS ET MARAZZI, 2004.

### 3.4.2. Un plan « standard » bénédictin ?

La deuxième hypothèse envisage, en vertu du principe de continuité d'occupation qui ne constitue pas une preuve en soi, l'existence d'un cloître parallèle à l'église Saint-Martin dès la fondation du monastère. Elle doit alors faire face à la superficie potentiellement importante de cet éventuel cloître et à la présence d'une deuxième église, surprenante dans ce contexte (planche A 4.3).

La genèse d'une organisation spatiale standardisée est difficile à établir tant les cloîtres anciens sont rares et peu étudiés. D'après Hans Rudolf Sennhauser, les grands monastères impériaux pourraient avoir adopté, puis transmis, la formule d'un cloître parallèle à l'abbatiale. L'abbaye de la Reichenau constituerait alors le premier exemple connu, avec un cloître en bois dans le deuxième quart du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>1776</sup>. Saint-Riquier fournirait un exemple pour le siècle suivant et le plan de Saint-Gall, réalisé vers 830 par Heito, exprimerait la préférence impériale pour cette formule architecturale, amenée à se diffuser à l'époque romane, essentiellement à partir du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1777</sup>. En outre, plusieurs, plusieurs monastères sont aujourd'hui connus pour avoir adopté un cloître à galeries, implanté à côté de l'église, dès l'époque carolingienne. D'après Gisela Cantino-Wataghin, l'abbaye de la Novalèse connaîtrait cette évolution au IX<sup>e</sup> siècle<sup>1778</sup>. Étienne Louis arrive aux mêmes conclusions pour le modeste établissement de Wandignies-Hamage, qui subit une transformation radicale des lieux de vie dans les années 822-840 : non seulement les bâtiments communautaires sont rassemblés autour d'un cloître, mais ils sont aussi accolés à l'église Sainte-Marie<sup>1779</sup>. Annie Bardel envisage aussi une chronologie similaire pour le site de Landévennec : la transition s'opérerait ici dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle et aboutirait à la création d'un cloître large d'environ 37 m, galerie sud comprise<sup>1780</sup>. Malgré l'absence d'exemples régionaux propres à renforcer nos arguments, l'hypothèse d'un carré claustral implanté contre l'abbatiale dans le monastère primitif de Savigny n'est donc pas dénuée de fondements. Une telle construction originelle paraîtrait d'ailleurs tout à fait logique dans un diocèse où la réforme est imposée par les archevêques de l'empire, qui savent parfois se montrer insistants. Le cas de Landévennec montre bien l'insistance des souverains en faveur de cette règle bénédictine mise à l'honneur sous Louis le Pieux : si l'injonction du souverain devant l'abbé Matmodoc ne fait qu'entériner une révolution déjà réalisée sur le terrain, elle ne constitue pas moins l'affirmation forte des idéaux carolingiens dans un pays breton traditionnellement tourné vers le monachisme insulaire<sup>1781</sup>.

L'hypothèse ainsi établie se heurte pourtant à la présence des deux églises, qui devient surprenante dans un tel contexte. Elle renvoie d'emblée à la problématique des églises doubles, ou

<sup>1776</sup> SENNHAUSER, 2002, p. 44-45.

<sup>1777</sup> SAPIN, 1996, p. 172.

<sup>1778</sup> CANTINO-WATAGHIN, 1996, p. 24-25.

<sup>1779</sup> LOUIS ET BLONDIAUX, 2009, p. 120-123.

<sup>1780</sup> BARDEL, 1999, p. 101-102.

<sup>1781</sup> GARAVAGLIA ET MORICE, 2004, p. 25-26.

géménées, qui a été étudiée pour le monde épiscopal, pour l'Antiquité tardive et pour l'époque mérovingienne, moins pour le monde monastique et l'époque carolingienne. Pour la Provence, Yann Codou et Michel Fixot livrent néanmoins une réflexion sur les églises doubles en milieu monastique, qui se rattachent apparemment, dans la plupart des cas, à l'époque carolingienne ou post-carolingienne. Ainsi, à Ganagobie, peu après 960, cohabitent une grande église Sainte-Marie et une petite église Saint-Jean-Baptiste ; la deuxième église possède une fonction funéraire, bien documentée. De manière générale, les données récoltées sont trop lacunaires pour permettre aux auteurs de considérer les fonctions des deux églises et d'expliquer la présence de ces églises doubles<sup>1782</sup>. À Savigny, il y a bien deux églises dont les fonctions sont malheureusement difficiles à appréhender pour le premier monastère. Avec l'aménagement si caractéristique de son sanctuaire, l'abbatiale Saint-Martin concentre sans aucun doute l'essentiel de la liturgie monastique. Elle accueille aussi vraisemblablement l'assemblée des laïcs autour de son autel de la Croix, lors de cérémonies religieuses spécifiques. Le rôle de la deuxième église, peut-être déjà dédiée à la Vierge, est plus difficile à cerner. La présence d'au moins trois sépultures abbatiales dans la chapelle latérale, qui constitue un lieu particulier, presque isolé mais néanmoins rattaché à l'église, pose inévitablement l'hypothèse d'une fonction funéraire. Mais les lacunes de la documentation interdisent toute confirmation : les tombes des premiers moines, des premiers abbés, des fondateurs... – qui ne sont jamais mentionnés dans les textes nécrologiques – pourraient très bien se trouver dans le secteur de l'église Saint-Martin.

Pour conclure, ne faudrait-il pas finalement inverser les données du problème en rappelant, avec Nancy Gauthier, que « [si] la multiplication progressive des édifices se fait au gré des circonstances, l'attribution des fonctions devient elle aussi conjecturale (...) »<sup>1783</sup> ? Avec sa chapelle latérale, la deuxième église pourrait bien être à l'origine du monastère : elle pourrait alors avoir succédé à un lieu de culte laïc, intégré à l'établissement ecclésiastique lors de la donation primitive, comme le pressentent pour Cluny Anne Baud et Christian Sapin<sup>1784</sup>. Il manque évidemment une charte de fondation pour étayer cette hypothèse assurément audacieuse, qui permet toutefois de concilier l'idée d'une fondation laïque et de l'adaptation d'un plan bénédictin sur un site partiellement occupé. L'antiquité conférée à la chapelle par le grand-prieur, Laurent de Foudras, en plein milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle témoignerait alors d'une tradition bien ancrée dans la mémoire monastique.

---

<sup>1782</sup> CODOU ET FIXOT, 1996, p. 204.

<sup>1783</sup> DUVAL ET CAILLET, 1996, p. 233.

<sup>1784</sup> BAUD ET SAPIN, 2013, p. 500-503.

## 4. Le monastère roman (milieu X<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle)

---

Comme tant d'autres établissements bénédictins de la région, l'abbaye de Savigny atteint son apogée à l'époque romane<sup>1785</sup>. La réforme de Badin au milieu du X<sup>e</sup> siècle est à la base de ce succès : apparemment initiée par l'Église de Lyon, elle pourrait être effectuée sous l'égide de Cluny. En effet, Badin pourrait avoir une origine clunisienne et a, en outre, été nommé à la tête de Savigny par Guy I (928-948), l'un des rares bienfaiteurs lyonnais du monastère bourguignon. Aussi l'abbaye de Savigny pourrait-elle appartenir au cercle restreint des établissements réformés par Cluny dès l'abbatit d'Odon, tout en gardant son indépendance de fait. Dès le successeur de Guy I, l'abbaye de Savigny bénéficie en outre de la protection des rois de Bourgogne, qui font d'elle un maillon essentiel de leur politique en Lyonnais. Elle profite alors de la bienveillance des archevêques de Lyon, notamment Bourchard I, frère de Conrad III le Pacifique (937-993), et Bourchard II (979-1033), demi-frère de Rodolphe III (993-1032), qui sont très impliqués dans la gestion du royaume. Badin et ses successeurs, en particulier Gausmar et Hugues, obtiennent alors plusieurs privilèges et se rapprochent aussi, à certaines occasions, de l'abbaye de Cluny comme lorsque l'abbé Hugues accompagne Rodolphe III à la cérémonie d'élection d'Odilon en 994. Dans cette seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, Savigny semble donc bien insérée dans les réseaux aristocratiques et ecclésiastiques, bourguignons et lyonnais. Ce n'est certainement pas un hasard si elle accueille, au tout début du XI<sup>e</sup> siècle, la sépulture de Gauceran Libertz, arrière-grand-père d'Hugues de Semur<sup>1786</sup>. Gausmar, désigné par Badin et officiellement investi par Bourchard II, dote l'abbaye de ses reliques, du moins celles qui viennent de Jérusalem. Il en profite pour embellir l'église Saint-Martin en lui offrant un mobilier liturgique digne de son rang et les somptueux reliquaires nécessaires à la conservation des reliques<sup>1787</sup>. Peut-être est-il également à l'origine des reliques de saint Martin et de saint Maurice ? L'hypothèse est plausible mais pas unique : si tant est qu'il soit bien clunisien, Badin aurait pu aussi arriver avec celles de Martin de Tours grâce à l'intermédiaire d'Odon de Cluny, qui avait une dévotion particulière pour ce saint, et tous les abbés contemporains de Bourchard I ou de Bourchard II ont pu recevoir celles de Maurice d'Agave, saint particulièrement important pour les Rodolphiens<sup>1788</sup>. Coïncidence essentielle : l'abbaye connaît peu après une phase d'expansion considérable, au cours de laquelle elle acquiert la plus grande partie de son domaine foncier. Son implantation finit même par dépasser les frontières du diocèse sous l'abbatit d'Itier I (1018-1033/1044).

---

<sup>1785</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.

<sup>1786</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 1.5.3.

<sup>1787</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 3.4.

<sup>1788</sup> ROSÉ, 2008, p. 80-86. DEMOTZ, 2012, p. 147-160.



Faut-il y voir un signe de tensions internes ou seulement une influence de Rodolphe III, qui entretient de très bonnes relations avec l'abbé de Cluny ? Toujours est-il que l'abbé Odilon intervient dans deux élections abbatiales au début du XI<sup>e</sup> siècle. En 1018, il nomme, à la tête de l'abbaye de Savigny, Itier I qui est indiscutablement un moine clunisien et qui pourrait même lui être parent. Bénéficiant d'une situation géopolitique et d'une localisation géographique favorables, l'abbaye savinienne se hisse même au premier rang des grandes puissances régionales, en jouant des alliances politiques avec l'Église de Lyon, le comté de Forez et la seigneurie de Beaujeu. De là découle sa particularité vis-à-vis des abbayes d'Ainay ou de l'île-Barbe, qui disposent d'une marge de manœuvre plus réduite en raison de leur proximité par rapport à la ville archiépiscopale. Mais, si Savigny parvient à occuper un rang majeur dans la politique régionale jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, elle ressent d'autant plus durement les effets d'une évolution marquée des pouvoirs dans les années 1150-1250. La guerre menée contre l'archevêque Renaud de Forez, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et l'arrivée progressive des rois de France dans la région lyonnaise sonnent le glas de sa puissance politique<sup>1789</sup>.

Le monastère apparaît comme un chantier permanent du XI<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle : c'est sans doute à cette époque-là que l'enceinte est construite et que d'importants aménagements hydrauliques sont réalisés en amont du monastère<sup>1790</sup>. Les édifices monastiques sont aussi renouvelés : l'église Saint-Martin est reconstruite, l'église Sainte-Marie est profondément remaniée, le cloître lui-même est construit, ou plutôt reconstruit. Autant de travaux d'une grande ampleur que les moines ont dû concilier avec leur pratique liturgique et leur vie quotidienne. Plutôt que d'un chantier permanent, il convient donc d'évoquer une multitude de chantiers focalisés sur un ou plusieurs bâtiments, qui se juxtaposent ou se succèdent les uns aux autres, mais qui obéissent néanmoins à une logique d'ensemble. La documentation relative aux édifices de l'abbaye de Savigny connaît, à partir du milieu du X<sup>e</sup> siècle, un réveil significatif qui permet d'étudier, dans le détail, cette reconstruction générale. Les archives utiles ne sont pas circonscrites à la période envisagée : en effet, les livres liturgiques de Benoît Mailliard ou de François II d'Albon (1608-1660) et les descriptions de l'époque moderne donnent à voir un cadre architectural qui remonte, pour l'essentiel, à l'époque romane. Ils se révèlent donc très complémentaires du *Liber cartarum* de Ponce et du *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat. Les vestiges archéologiques restent lacunaires à l'échelle du monastère mais sont malgré tout nettement plus nombreux que pour l'état précédent : ils intéressent non seulement les deux églises claustrales mais aussi, pour la première fois, le cloître et des bâtiments communautaires. Confronter les résultats de l'analyse des vestiges archéologiques et des documents d'archives permet d'abord d'envisager la chronologie des événements constructifs puis, à terme, de s'interroger sur les différentes raisons qui pourraient expliquer la mise en œuvre d'un programme architectural aussi dense.

<sup>1789</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.

<sup>1790</sup> FEUILLET, 2003, p. 89-91 et ROLLIER, 2011, p. 159-161.

## 4.1. La transformation de l'église Sainte-Marie

L'église Sainte-Marie est, dans son deuxième état, documentée aussi bien par les documents d'archives que par les vestiges archéologiques. Certes, ses composantes architecturales ne bénéficient pas systématiquement des deux types de sources : si toutes apparaissent, de manière plus ou moins détaillée, dans les sources écrites, seules les parties occidentales ont conservé des vestiges archéologiques, d'ailleurs de plus en plus ténus en direction de l'est ; à l'inverse, seules les parties orientales figurent sur les documents graphiques d'Amédée Cateland. Confrontées les unes aux autres, cette documentation variée se révèle, malgré son caractère parfois lacunaire, particulièrement précieuse pour restituer l'édifice dans son architecture et dans son contexte historique<sup>1791</sup>. Deux caractéristiques majeures se dégagent de la nouvelle église, plus petite que l'édifice antérieur. La première caractéristique est d'ordre architectural : elle consiste en l'apparition d'une avant-nef, qui prend place à l'extrémité occidentale de l'ancienne nef. La seconde est d'ordre topographique : elle concerne l'environnement extérieur de l'église, qui réunit apparemment des édifices divers – l'infirmerie, le cimetière ou l'aile orientale du cloître – et qui désigne cet édifice comme un point focal des circulations dans le secteur sud-est de l'abbaye. Toutes deux orientent inévitablement la réflexion vers l'abbaye de Cluny qui, au XI<sup>e</sup> siècle en particulier, fait de ces caractéristiques deux composantes de l'architecture monastique clunisienne. Dès lors, ne faudrait-il pas envisager que les deux abbés nommés en présence ou par Odilon de Cluny lui-même – Durand I (1007-1017) et Itier I – aient joué un rôle important dans la transformation de l'église Sainte-Marie de Savigny ? Répondre à une telle interrogation implique au préalable de synthétiser les résultats obtenus lors de l'analyse des sources documentaires et des vestiges archéologiques, puis de proposer des comparaisons susceptibles d'éclairer le dossier.

### 4.1.1. L'architecture du monument

L'analyse conjointe des vestiges du cuvier et de la maison sud, d'une part, et des documents graphiques d'Amédée Cateland, d'autre part, permet d'identifier une église de dimensions réduites et de plan asymétrique, obtenu par réduction et transformation de la grande église carolingienne (planches C 1.31, C 1.36 et C 1.37). À l'ouest, dans le cuvier, les vestiges d'un corps de bâtiment localisé à l'extrémité de l'ancienne nef et subdivisé en deux niveaux superposés s'accordent très bien avec la mention, dans l'ordinaire, d'une chapelle consacrée à Saint-Michel et localisée dans le secteur de l'église mariale. Ensemble, ils permettent de restituer une avant-nef, presque carrée (10,80 x 11 m), accueillant, en partie basse, un espace, quadripartite et sans doute voûté d'arêtes, qui dessert la nef de l'église et, en partie haute, la chapelle de l'archange, accessible depuis une porte haute placée dans le mur occidental qui donnait sur un bâtiment indéterminé à ce jour.

<sup>1791</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 3. et partie III, chapitre XII, 2.2. et 2.3.

Construit à 11 m de la façade primitive, le mur oriental de cette avant-nef bouche en partie la porte d'accès à la chapelle Saint-Léger qui, si tant est qu'elle existe avant cette époque, est désormais dotée de ses massifs angulaires, de ses colonnes et, peut-être, d'un premier voûtement. Plus à l'est, les vestiges localisés au niveau de la clôture nord du jardin et les dessins d'Amédée Cateland permettent d'envisager une nef, longue de 12 m et large de 8 m, et un transept, large d'environ 12 m et profond de 4,80 m. La nef est en contrebas de près de 1 m par rapport à l'avant-nef, ce qui implique la présence d'un escalier, sans doute pris dans l'épaisseur du mur. Le clocher, cité pour la première fois par Benoît Mailliard, est représenté sur les restitutions tridimensionnelles de l'architecte lyonnais : il surmonte la croisée du transept, qui est couverte d'une coupole sur trompes. Les petits claveaux de l'*oculus* de la tour de croisée rappellent ceux de la porte haute de l'avant-nef, des deux portes de la nef ou même de l'arcade aveugle, qui permet de conserver un accès à la chapelle depuis la nef de l'église. L'argument est suffisant pour identifier la reconstruction du chevet au chantier de construction qui touche l'avant-nef. Même cas de figure pour le chevet, qui apparaît également sur diverses photographies d'Amédée Cateland et sur l'aquarelle de son frère, Emmanuel Cateland : composé d'une abside axiale et de deux absidioles inscrites dans les murs orientaux des bras du transept, il résulte vraisemblablement de deux états de construction successifs. L'abside à fond plat, voûtée d'ogives, a sans doute remplacé une abside semi-circulaire correspondant à la construction romane. À la suite de ces travaux, l'église est devenue un édifice de plan asymétrique, qui affiche en outre deux anomalies – la différence de largeur entre la nef et l'avant-nef, le bouchage partiel de la porte de la chapelle Saint-Léger – qui s'expliquent sans doute par des contraintes extérieures.

Quelle fourchette de datation faut-il envisager pour la réalisation de ces travaux ? Sur la base de critères formels, l'habillage interne de la chapelle Saint-Léger a été attribué à la première moitié, voire au premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Notons d'ailleurs qu'Itier I a été inhumé dans la chapelle Saint-Léger, aux côtés de Badin et Gausmar, entre 1033 et 1044 : qu'ils aient ou non été commandités par cet abbé en personne, les travaux effectués dans la chapelle sont donc vraisemblablement achevés à cette date. Avec les arcs en plein cintre fourrés qui caractérisent toutes ses ouvertures, l'avant-nef a en revanche été rattachée à la seconde moitié du même siècle. En l'absence des vestiges, il est évidemment plus difficile de se prononcer au sujet de la reconstruction des parties orientales de l'édifice. Certes, la coupole sur trompes de la croisée et les voûtes en berceau plein cintre des bras du transept placent les travaux à l'époque romane, comme l'envisageait déjà Amédée Cateland. Il est plus difficile d'apporter des précisions sur la seule base des critères archéologiques. C'est finalement la logique du chantier qui impose ici une hypothèse : la première étape correspond nécessairement à la destruction des parties orientales et du gouttereau nord de l'édifice antérieur. À partir de ce moment, l'avant-nef nécessite seulement la construction d'un mur de séparation à l'est tandis que le transept et le chevet donnent lieu à une reconstruction complète. L'hypothèse d'un

chantier intéressant d'abord l'avant-nef, dans la continuité des travaux menés dans la chapelle Saint-Léger, et se poursuivant ensuite par la nef, le transept et le chevet se révèle donc très vraisemblable. Les travaux s'étaleraient alors entre le milieu et la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

Les indications fournies par les livres liturgiques permettent en outre de se faire une idée de l'organisation intérieure de cette église, en mentionnant le mobilier liturgique. Le chœur monastique apparaît tout d'abord dans des sources tardives, mais il existe certainement dès l'époque romane. Mentionné dans l'ordinaire de Guillaume Bollat et dans le coutumier de François II d'Albon, il prend place dans la croisée du transept et dans la dernière travée de la nef ; il est vraisemblablement constitué de deux parties séparées par la marche qui surélève le transept. Il est nécessairement muni des stalles nécessaires pour les moines de chœur. Les trois autels sont cités dans le *Liber consuetudinum*, qui ne permet pas toujours de les localiser avec précision. Leur situation n'a cependant pas dû changer entre l'époque romane et la fin du Moyen Âge : l'autel principal, alors dédié à la Vierge et à saint Jean-Baptiste, est situé dans la partie orientale du chœur des moines ; les autels Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Foy sont apparemment des autels collatéraux, qui pourraient se trouver dans les chapelles inscrites dans les bras du transept. La chapelle Saint-Léger possède quant à elle une fonction funéraire clairement affichée : s'agit-il de compléter les fonctions de l'église Sainte-Marie ?

Avant-nef, chœur des moines, clocher : tout concourt finalement à faire de cet édifice un lieu de culte majeur dans l'abbaye de Savigny. Bien sûr, Sainte-Marie reste la deuxième église du monastère, mais elle est bien loin de la simple chapelle secondaire. Elle est toujours une église monastique, propre à accueillir les offices religieux ou la messe, lors de fêtes mariales ou lors du nettoyage de l'abbatiale. La réduction de l'église antérieure ne vise pas à amoindrir le rôle joué par ce lieu de culte dans l'abbaye de Savigny. Si tel avait été le cas, la nouvelle église n'aurait sûrement pas été équipée d'une avant-nef. Au terme de ce bilan, il faut alors s'interroger sur les motivations des commanditaires des travaux. Ont-ils été influencés par ce mouvement roman qui, à l'inverse des temps carolingiens, focalise l'essentiel de la liturgie sur un seul lieu de culte<sup>1792</sup> : ont-ils cherché à réduire l'importance architecturale de l'édifice afin de mettre en valeur l'église majeure ? Si telles avaient été leurs intentions, n'auraient-ils pas plutôt commencé par reconstruire l'église Saint-Martin, ce qu'ils feront seulement quelques décennies plus tard ? Non, la transformation de l'église Sainte-Marie n'a rien à voir avec l'abbatiale : elle répond à des exigences qui lui sont propres et qui relèvent vraisemblablement du domaine liturgique.

#### 4.1.2. Deux conceptions clunisiennes de l'architecture ecclésiastique

Durand I est choisi comme abbé en 1007 par les moines de Savigny, en présence des grands du diocèse, mais surtout de l'abbé de Cluny qui joue indéniablement un rôle dans cette élection. Son

<sup>1792</sup> Voir par exemple le cas de Ganagobie : FIXOT, PELLETIER ET BARRUOL, 2004, p. 137-139.

origine semble néanmoins locale. Itier I, son successeur, a en revanche été formé à Cluny avant d'être envoyé en 1018 à la tête de l'abbaye lyonnaise, par Odilon lui-même ; il pourrait même avoir un lien de parenté avec sa famille. De fait, se serait-il inscrit dans la filiation spirituelle de ce grand abbé clunisien, en instituant à Savigny une pratique liturgique élaborée à Cluny et diffusée, à partir des années 1050 environ, aux dépendances clunisiennes ou aux monastères réformés ?

Le *Liber tramitis aevi Odilonis*, coutumier clunisien<sup>1793</sup> du temps d'Odilon, n'a pas d'équivalent à Savigny, où le premier livre liturgique connu – le *Liber consuetudinum* – remonte seulement au deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle. L'absence de documents contemporains empêche toute comparaison stricte entre l'action d'Odilon à Cluny et celle d'Itier I à Savigny. Il faut alors recourir à un faisceau d'indices plus large, qui repose essentiellement sur les liens entre architecture et liturgie. D'après le *Liber tramitis*, qui décrit la liturgie de l'abbaye de Cluny en cette première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, la mémoire des morts atteint sous Odilon une ampleur jusqu'alors inégalée. Elle pourrait d'ailleurs donner naissance à de nouvelles conceptions de l'architecture ecclésiale, apparemment liées à la liturgie des mourants et des morts : l'avant-nef, ou galilée, et l'église mariale, tardivement dite de l'Infirmerie. Or, la nouvelle église Sainte-Marie, érigée à Savigny dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, présente des caractéristiques architecturales et topographiques qui pourraient traduire, d'un point de vue monumental, l'intégration d'une liturgie nouvelle dans le monastère lyonnais.

#### 4.1.2.1. L'avant-nef : une galilée clunisienne ?

Odilon n'a pas seulement instauré la commémoration de tous les morts le 2 novembre. Il a aussi institué, au bénéfice des défunts, des services qui, comme le rappelle Dominique Iogna-Prat, se résument en quatre points essentiels : les prières, les messes privées, l'inscription au nécrologe et l'entretien des pauvres<sup>1794</sup>. La multiplication des messes – trente messes en trente jours pour chaque défunt – semble être à l'origine de la première avant-nef clunisienne, celle de Cluny II, que le *Liber tramitis* désigne sous le terme de *galilae*. En effet, Kristina Krüger a établi un lien direct entre la nécessité de disposer, dans l'église, d'un autel propre à accueillir les messes des morts sans nuire au bon déroulement des offices monastiques. Se fondant sur la filiation entre les écrits d'Heiric, maître de l'École d'Auxerre au IX<sup>e</sup> siècle et ceux d'Odilon, elle considère alors la construction d'un avant-corps occidental comme une réponse à l'étroitesse de cette abbatale et l'emploi du terme de galilée comme un symbole affiché « du moment de l'entrée au Paradis, du face à face avec le Seigneur »<sup>1795</sup>.

L'avant-nef de l'église savinienne pourrait-elle correspondre à une galilée clunisienne ? De prime abord, l'hypothèse est recevable d'un point de vue architectural : subdivisé en deux niveaux

<sup>1793</sup> Rédigé à Cluny vers 1027-1030, puis complété à Farfa en 1033, le *Liber tramitis* est un coutumier prescriptif destiné à la réforme de ce monastère italien. Voir à ce sujet : BOYTON ET COCHELIN, 2005, p. 189-203.

<sup>1794</sup> IOGNA-PRAT, 2002 d, p. 222.

<sup>1795</sup> KRÜGER, 2002 a, p. 420-422. SAPIN, 2002. Voir aussi : KRÜGER, 2002 b, p. 176-182. BOCK ET ALII, 2002.

superposés, le nouveau corps de bâtiment occidental possède vraisemblablement une chapelle haute, consacrée à saint Michel, qui pourrait, en toute logique, accueillir d'éventuelles messes des morts. Son niveau avancé de destruction empêche toutefois de restituer, par exemple, cette abside en surplomb sur la nef de l'église qui, dans l'architecture clunisienne donnait à voir, ou à entendre, l'action des moines clunisiens en faveur des défunts<sup>1796</sup>. En revanche, aucun manuscrit ne témoigne, pour le XI<sup>e</sup> siècle, d'une liturgie des morts à Savigny. Le seul trentain connu est fondé tardivement par l'abbé Ponce, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Mais, dans la mesure où il concerne seulement les ancêtres des religieux, ne pourrait-il pas s'ajouter à un autre trentain, plus ancien, établi pour les moines eux-mêmes ? Mais, quand bien même cette supposition se révélerait exacte, les messes correspondantes ne seraient pas nécessairement liées à l'avant-nef de l'église mariale.

Par ailleurs, deux arguments semblent contredire l'hypothèse d'une galilée : d'abord, la dédicace à l'archange Michel, qui pourrait témoigner de la survivance d'une tradition carolingienne ; ensuite, la présence de l'avant-nef dans une église monastique certes, mais dans une église qui n'est pas l'abbatiale. Ces questions dépassent le cadre de la seule église Sainte-Marie et rejoint celui de l'église Saint-Martin. Si la chapelle Saint-Michel existait déjà à l'époque carolingienne, elle était vraisemblablement localisée en avant de l'abbatiale<sup>1797</sup> ; dans ce cas-là, elle aurait donc fait l'objet d'un transfert, sans doute à la faveur de l'édification de la nouvelle église mariale. Aussi faut-il désormais s'interroger sur les tenants et les aboutissants d'une telle mobilité : le transfert de la chapelle résulte-il d'un choix volontaire, visant à associer à la galilée supposée l'archange Michel dans sa figure protectrice d'accompagnateur des morts dans l'au-delà<sup>1798</sup>, ou d'un choix contraint et subi pour des raisons liées à l'église majeure ? La question vaut aussi pour l'avant-nef elle-même. Elle ne peut se résoudre que dans le cadre d'une réflexion élargie intégrant, à l'échelle du monastère, les deux églises.

#### 4.1.2.2. Une église de l'infirmerie ?

La mention d'Itier I dans le *Liber consuetudinum* révèle la dévotion particulière que nourrissait cet abbé envers la Vierge : une dévotion qui lui vaut d'élever la fête de l'Assomption au rang de fête majeure et, par conséquent, de donner une nouvelle importance à l'église Sainte-Marie, à laquelle sont associées les différentes fêtes mariales. Plus qu'une dévotion personnelle, sa dévotion envers la Vierge pourrait bien être l'expression d'une dévotion communautaire apportée à Savigny par cet abbé formé à Cluny, qui reproduit ainsi l'action d'Odilon à Cluny. Dès lors, la nouvelle église Sainte-Marie n'aurait-elle pas été conçue comme l'une de ces églises, ou chapelles, mariales qui semblent naître à Cluny et qui se rencontrent essentiellement dans des monastères clunisiens ou réformés par des clunisiens ? Cette hypothèse de travail bénéficie heureusement de recherches

<sup>1796</sup> KRÜGER, 2002 a, p. 422. KRÜGER, 2002 b, p. 182.

<sup>1797</sup> Voir *supra* : chapitre XIV, 3.1.

<sup>1798</sup> GANIVET, 2012 b, p. 111.

récentes propres à alimenter la réflexion : après avoir longtemps été circonscrites aux monographies consacrées à un seul établissement, ces églises mariales, liées au chapitre, parfois à l'abbatiale, et étroitement associées à l'infirmerie et au cimetière monastique, sont aujourd'hui au cœur des préoccupations scientifiques. Dans le cadre du PCR sur les *Monastères en Europe occidentale (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, dirigé par Christian Sapin et Sébastien Bully, elles ont d'ailleurs donné lieu à deux journées d'études qui, en avril 2012, ont rassemblé bon nombre de spécialistes autour d'études de cas géographiquement dispersés<sup>1799</sup>. Formuler cette hypothèse dans le cas de l'abbaye de Savigny impose désormais de considérer les différents arguments susceptibles de l'étayer ou de la contredire.

La localisation de l'église Sainte-Marie à l'est du chevet de l'abbatiale se combine avec le parallèle mis en évidence entre l'action d'Itier I à Savigny et celle d'Odilon à Cluny pour fournir à cette hypothèse ses premiers arguments d'ordre général. L'environnement extérieur de l'édifice apporte en sus d'autres indices qui convergent dans la même direction, en particulier la proximité probable du cimetière monastique et de l'infirmerie et la liaison possible avec la salle du chapitre (planche A 4.4). Le cimetière apparaît uniquement dans des sources tardives, datant au mieux de la fin du Moyen Âge. À l'époque de Benoît Mailliard, il s'étend du chevet de l'abbatiale jusqu'à l'église Notre-Dame, en longeant l'aile orientale du cloître. Les tombes faisant l'objet d'un anniversaire – seules tombes documentées – ne remontent généralement pas au-delà du XIV<sup>e</sup> siècle. Les inhumations respectives de Gauceran Libertz, seigneur de Chamelet, et de Hugues, abbé de Savigny, frère du précédent, font cependant exception en prenant place, dans les toutes premières années du XI<sup>e</sup> siècle, en un lieu nécessairement extérieur au carré claustral – le cimetière – qui correspond, pour Benoît Mailliard, au revers du mur oriental de la salle du chapitre. Aussi, le cimetière semble-t-il donc localisé entre le chevet de l'abbatiale et l'église Sainte-Marie dès l'an mil.

L'infirmerie est également citée dans des documents tardifs, au premier rang desquels figure le plan révolutionnaire qui la localise dans l'exacte continuité du vestibule de l'église Notre-Dame et de la chapelle Saint-Léger. La mention est bien éloignée de l'époque romane, mais elle pourrait néanmoins refléter une situation antérieure. Aussi faut-il, sur ce point particulier, adopter une démarche régressive. Lorsqu'il décrit les limites que les frères punis ne doivent pas franchir, Benoît Mailliard fait effectivement allusion à une porte qui permet d'accéder au jardin de l'infirmerie depuis la chapelle Saint-Léger<sup>1800</sup>. À la fin du Moyen Âge, la propriété de l'infirmerie se situe incontestablement à proximité de l'église mariale. Depuis quand occupe-t-elle cet emplacement ? La mention selon laquelle l'hôtelier aurait, vers 1216-1218, donné à l'infirmerie la maison dite de l'Ostallet, pour les besoins de son office, suggère qu'à cette date l'infirmerie est en construction, ou

<sup>1799</sup> *BUCEMA*, Hors-série n° 6, 2013.

<sup>1800</sup> Voir *supra* : partie II, Introduction.

plutôt en reconstruction. Il serait en effet surprenant qu'une communauté bénédictine rassemblant plus de soixante moines à l'époque romane ne dispose pas de bâtiments spécifiquement dédiés aux soins dus aux malades. Une infirmerie existait sans doute dès cette époque : était-elle déjà localisée à l'emplacement qui sera le sien à la fin du Moyen Âge ? La continuité d'occupation qui caractérise la plupart des édifices de l'abbaye de Savigny plaide en faveur d'une réponse positive, mais elle n'a pas valeur de preuve.

Si l'existence d'une salle vouée à l'office du chapitre est attestée dès l'époque carolingienne<sup>1801</sup>, sa date d'apparition dans l'abbaye de Savigny n'est pas connue à ce jour. La fondation supposée carolingienne de l'établissement suggère son origine ancienne, mais ne peut l'affirmer. De fait, sa première mention intervient seulement dans l'ordinaire de Guillaume Bollat. Si tant est qu'elle existe dès l'an mil, la salle du chapitre occupait-elle alors le même emplacement qu'à la fin du Moyen Âge ? L'existence des tombes de Gauceran Libertz et de l'abbé Hugues, qui sont à la fois à l'extérieur et à proximité du cloître, tend à accréditer cette supposition qui va, une nouvelle fois, dans le sens d'une pérennité d'occupation des lieux monastiques. Une autre hypothèse envisage néanmoins la présence de la salle du chapitre en avant de l'église Sainte-Marie, au premier niveau de l'avant-nef. Niveau qui, bien sûr, dessert la nef de l'église sans que cette fonction de passage ne soit nécessairement sa fonction première, ni même principale. L'identification de cette salle basse au chapitre apporterait un argument de poids en faveur de l'église mariale de type clunisien. Elle doit malgré tout être considérée comme une simple hypothèse au regard des difficultés qui empêchent de trancher en faveur de l'une ou l'autre des solutions envisagées.

Les sources écrites placent donc l'église Sainte-Marie, telle qu'elle existe à la fin du Moyen Âge, dans l'environnement immédiat du cimetière, de l'infirmerie et de la salle du chapitre : trois composantes essentielles de l'église mariale dans sa conception clunisienne de la liturgie. Si la disposition des lieux pourrait avoir une origine plus ancienne, elle n'est toutefois attestée que dans le cas du cimetière. Il est alors temps d'examiner d'autres pièces du dossier, en commençant par l'obstacle majeur qui consiste en l'absence de tout texte contemporain susceptible de renforcer l'hypothèse envisagée. À Savigny, l'accompagnement des mourants, qui constitue le noyau de la liturgie exercée dans les églises mariales de type clunisien, n'est jamais documentée par les sources écrites. Ni dans les textes les plus récents – le *Liber refusionum* de François II d'Albon évoque seulement les usages relatifs à la préparation et à l'ensevelissement des défunts<sup>1802</sup> –, ni dans les textes plus anciens. L'absence de mentions s'explique aisément par l'absence de sources narratives. De fait, elle ne suffit pas à exclure l'identification de l'église Sainte-Marie au lieu qui accueille, dans la stricte intimité monastique, l'agonie du malade et qui symbolise le passage d'un monde à l'autre<sup>1803</sup>. D'ailleurs, la réduction de l'église primitive ne pourrait-elle pas être interprétée dans le

<sup>1801</sup> RAUWEL, 2013, p. 3.

<sup>1802</sup> ADR, 1 H 27/3-1, fol. 225 r-227- v (*De modo sepeliendi religiosos*).

<sup>1803</sup> REVEYRON, 2012 a, p. 111-115.



sens d'un choix délibéré, ayant pour but de donner un caractère intimiste à la nouvelle église mariale ? Ce faisant, la nouvelle église savinienne adopterait en effet des proportions similaires à celles des églises mariales de Souvigny (Notre-Dame de l'Infirmierie : 10,80/11 x 7,40 m) ou de Castelletto Cervo (14,30 x 6 m)<sup>1804</sup>, pour ne prendre que deux exemples.

Le dernier obstacle, et non des moindres, renvoie aux circulations impliquées par la liturgie des morts, telle qu'elle s'élabore à Cluny. Dans certains établissements clunisiens, les deux églises sont étroitement imbriquées l'une avec l'autre à tel point, qu'à Souvigny ou Paray-le-Monial par exemple, l'abbatiale reconstruite à l'époque romane rejoint physiquement la deuxième église, permettant ainsi le passage de l'une à l'autre<sup>1805</sup>. Or, à Savigny, l'église Sainte-Marie est totalement à l'écart de l'abbatiale. Dès lors, le passage de l'une à l'autre s'opère nécessairement par la galerie est du cloître ou par le cimetière. Il ne répond pas au schéma clunisien classique. Le cas de figure n'est pourtant pas isolé : à Cluny même, après la reconstruction de l'abbatiale par Hugues de Semur, les moines se rendent dans l'église mariale soit en sortant de l'abbatiale par la porte du grand transept et en empruntant la galerie du cloître puis la salle du chapitre, soit en sortant de l'abbatiale par la porte inscrite entre les deux transepts et en longeant le cimetière<sup>1806</sup>. À Savigny, la séparation aussi franche des deux églises s'explique, du reste, par l'existence d'une première église Sainte-Marie, qui a pour corollaire une nécessaire adaptation du projet au bâti existant.

Au terme de cette discussion, le caractère tardif de la documentation écrite interdit toute conclusion définitive. À Savigny, l'église Sainte-Marie est, à la fin du Moyen Âge, située entre le cimetière et l'infirmierie ; elle est aussi très proche de la galerie orientale du cloître et de la salle du chapitre. Une telle disposition n'est plus significative pour l'époque envisagée : les églises mariales ont, pour la plupart, perdu leur signification originelle ; elles ont désormais d'autres fonctions, souvent funéraires<sup>1807</sup>. C'est pourquoi l'hypothèse d'une disposition héritée de l'époque romane conserve, à ce jour, toute son acuité. Dans ce cas de figure, si le cimetière et l'infirmierie ont bien conservé leurs emplacements respectifs jusqu'à l'époque moderne, alors le plan révolutionnaire pourrait donner une idée de l'organisation spatiale des lieux considérés au XI<sup>e</sup> siècle. Au vu de ses confins, le jardin du prieur claustral, tel qu'il figure sur ce plan, pourrait alors être identifié à celui de l'infirmierie. L'espace ainsi délimité au nord, par l'église Sainte-Marie, à l'ouest, par l'infirmierie, au sud et à l'est par l'enceinte du monastère, pourrait alors correspondre à une cour secondaire, une cour dite de l'infirmierie, selon un schéma révélé, par Sébastien Bully et Marie-Laure Bassi, pour l'abbaye de Baume-les-Messieurs et pressenti, par Eleonora Destefanis, pour le prieuré de Castelletto Cervo par exemple<sup>1808</sup>.

<sup>1804</sup> CHEVALIER, MAQUET ET FIOCCHI, 2013, p. 7. DESTEFANIS, 2013 a, p. 17.

<sup>1805</sup> CHEVALIER, MAQUET ET FIOCCHI, 2013, p. 5-7. REVEYRON, 2012 a, p. 128-132 ; voir aussi : REVEYRON, 2013 b.

<sup>1806</sup> BAUD, 2013 b, p. 7. Voir aussi REVEYRON, 2012 a, p. 141-142.

<sup>1807</sup> REVEYRON, 2012 a, p. 102-104.

<sup>1808</sup> BULLY ET BASSI, 2013, p. 3. DESTEFANIS, 2013 a, p. 18-21. Voir aussi le cas du prieuré d'Argon, étudié par Paolo Piva (PIVA, 1998.), et réexaminé par l'auteur : DESTEFANIS, 2013 a, p. 6. La formule se retrouve aussi en dehors du monde clunisien : à

En conclusion, cette église Sainte-Marie présente indéniablement une partie des caractéristiques qui la rapprochent du monde clunisien. En l'absence de tout texte relatif à l'accompagnement des mourants ou à la liturgie des morts, les arguments décisifs font malheureusement défaut. L'existence même d'une avant-nef et l'intégration de l'église dans un environnement très spécifique constituent néanmoins des indices suffisants pour envisager ce lieu de culte comme une marque identitaire de l'influence clunisienne à Savigny. D'autres monastères, reçus ou réformés par Cluny au XI<sup>e</sup> siècle, adoptent de la même façon ces deux composantes architecturales essentielles : le prieuré de Souvigny ou, en Italie, celui de Castelletto Cervo<sup>1809</sup>, pour rester sur des exemples évoqués ci-dessus. Mais l'abbaye lyonnaise se distingue malgré tout de ces établissements : son avant-nef ne prend pas place devant l'église majeure, mais devant l'église secondaire, l'église mariale. Elle fait ainsi preuve d'une grande originalité, sur laquelle nous reviendrons.

Par ailleurs, la création de cette église mariale doit s'adapter aux contraintes techniques liées à la présence d'un bâtiment antérieur, comme souvent dans les monastères réformés. Mais ici, elle s'accompagne d'une réduction drastique de l'église carolingienne. Le phénomène est assez surprenant pour être souligné. Il explique sans doute en partie les irrégularités en plan de la nouvelle église. Deux problèmes de taille subsistent malgré tout. Construire le mur oriental de l'avant-nef à l'emplacement choisi a conduit au bouchage partiel de la porte d'accès à la chapelle Saint-Léger, qui n'a été conservé qu'au moyen d'un passage en chicane. De la même manière, réduire en largeur la nef de l'église a nécessité la destruction préalable de l'ancien gouttereau nord et la construction d'un nouveau gouttereau à peine trois mètres plus au sud. Ces écarts dans la construction ne sont pas anodins : ils témoignent nécessairement d'exigences particulières – quel rôle a bien pu jouer l'espace latéral au nord de l'église ? – ou de contraintes extérieures au bâtiment lui-même. Les questions subsistantes au terme de cette étude relative à l'église Sainte-Marie de Savigny devront être réexaminées dans une perspective plus large qui intègre l'église Saint-Martin, mais aussi le cloître et les bâtiments communautaires.

## 4.2. La reconstruction du cloître et des bâtiments communautaires

La destruction précoce des bâtiments communautaires, en particulier ceux de l'aile sud qui n'apparaissent déjà plus sur le plan révolutionnaire, et la rareté des mentions explicites dans le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat expliquent que le cloître – ailes et galeries comprises – soit très mal connu pour l'époque romane<sup>1810</sup>. Il existe pourtant, comme le confirme Benoît Mailliard, à la fin du Moyen Âge, à travers ses catalogues de sépultures.

---

Fontevraud, par exemple, la chapelle Saint-Benoît, attestée comme chapelle de l'infirmerie avant 1115, est greffée sur le chapitre ; elle donne aussi sur une deuxième cour, bordée à l'est par les bâtiments de l'infirmerie. Voir PRIGENT ET GAUD, 2010, p. 32-33.

<sup>1809</sup> CHEVALIER, MAQUET ET FIOCCHI, 2013 . DESTEFANIS, 2013 a.

<sup>1810</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 3.1.1.1., 3.2.1.2. et 3.2.2.2. et partie III, chapitre XIII, 2.2.

Dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, soit au terme de la période envisagée, l'ordinaire donne l'image d'un cloître parfaitement fonctionnel, qui accueille non seulement les processions monastiques quotidiennes, mais aussi les activités auxquelles se livrent les moines entre deux cérémonies, telles que la lecture, la méditation ou la parole. Trois galeries sur quatre sont nommément citées dans ce manuscrit : la galerie de l'église, ou galerie nord, la galerie du chapitre, ou galerie est, et la galerie du réfectoire, ou galerie sud. Le jardin du cloître est également mentionné, une seule fois, à l'occasion de la cérémonie du mandat. Seule absente, la galerie ouest donne alors lieu à deux hypothèses : soit elle n'existe pas encore, soit, plus vraisemblablement, elle sert uniquement de lieu de passage et n'a pas sa place dans un ordinaire. Les lieux de vie communautaire trouvent aussi de nombreuses occurrences dans ce manuscrit, mais ne sont jamais localisés avec précision, ni décrits dans leur architecture. En effet, ils sont brièvement évoqués dans le cadre des déplacements quotidiens des moines : ainsi en est-il du réfectoire, où ils vont se restaurer, du dortoir, où ils vont se reposer dans leurs lits, ou du chapitre, où ils célèbrent l'office de prime, lisent le martyrologe ou la règle de Saint-Benoît. Seule information tangible : le dortoir est, sans surprise, situé au-dessus de la salle du chapitre. Avant le mandat, lorsque la communauté prend place dans la galerie est, les religieux du chœur gauche se tiennent en effet du côté des colonnes, de manière à regarder en direction du dortoir.

Pour cette époque romane, l'archéologie a seulement livré quelques vestiges ténus de la galerie orientale : le mur de façade de la salle du chapitre, sans ses ouvertures, la base du mur-bahut, localisé à 3,80 m du précédent, et un niveau de circulation – sans doute un sol de tomettes – placé à 284,70 m NGF environ. Les quelques fragments de bases moulurées ou de colonnettes, retrouvés dans les remblais du sol postérieur, se rattachent au mur-bahut. En considérant arbitrairement que ces données pourraient s'appliquer à l'ensemble du cloître, il est alors possible de restituer des galeries larges de 3,80 m, encadrant un jardin d'une superficie d'environ 550 m<sup>2</sup>. l'hypothèse trouve d'ailleurs une confirmation dans le cas de la galerie sud du cloître qui, à la fin du Moyen Âge, est amputée d'un tiers environ de sa largeur et ne mesure plus que 2,80 m. Certes, de telles largeurs de galerie sont assez considérables, mais pas isolées pour autant : si le cloître de Cluny, avec ses galeries de plus de 5 m, constitue sans doute une exception à la mesure du monastère<sup>1811</sup>, le prieuré de Nantua, par exemple, présente en revanche un cloître comparable à celui de Savigny, avec des galeries larges d'environ 4 m<sup>1812</sup>. La fouille n'a mis au jour aucun artefact susceptible de dater les vestiges de cette galerie orientale. Mais les mentions nécrologiques, contenues dans les écrits de Benoît Mailliard, pallient, dans une certaine mesure, cette lacune en localisant des sépultures du XI<sup>e</sup> siècle dans certaines galeries du cloître. En effet, l'existence de la tombe de Durand II († 1051/1056) dans l'angle nord-est, de l'enfeu de Dalmace († 1080) dans le mur du transept ou de la tombe de Guy († 1081/1082) au milieu de la galerie nord permet de supposer que les galeries

<sup>1811</sup> Mesures effectuées sur le plan anonyme (1700) : BAUD, 2003, p. 40.

<sup>1812</sup> Mesures effectuées sur le plan suivant : REVEYRON, 2013 b, p. 205.

orientale et septentrionale existent déjà entre la première moitié et le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Au contraire, l'absence de sépultures dans la galerie ouest<sup>1813</sup> et, surtout, dans la galerie sud pourrait traduire une construction plus tardive.

Aussi pouvons-nous émettre l'hypothèse d'une construction progressive du cloître : d'abord la galerie et l'aile orientales dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, puis la galerie septentrionale dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, enfin la galerie occidentale et la galerie méridionale, avec leurs bâtiments respectifs, à une époque indéterminée courant sans doute sur un large XII<sup>e</sup> siècle. Dans ces conditions, la construction d'une maison par l'hôtelier dans l'angle sud-est du cloître pourrait éventuellement attribuer la fin des travaux au premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. La reconstruction s'inscrirait donc dans la durée, suivant en cela l'exemple mieux documenté de l'abbatiale qui va être abordé dès à présent.

### 4.3. La deuxième église Saint-Martin

C'est sans nul doute la deuxième église Saint-Martin – celle qui a succédé à l'abbatiale dite de Gausmar – qui bénéficie de la documentation la plus large et la plus précise<sup>1814</sup>. L'église décrite dans les textes d'archives, depuis le cartulaire de l'abbaye jusqu'aux procès-verbaux de visite, a effectivement conservé des vestiges, déconnectés les uns des autres certes, mais néanmoins très significatifs. À l'époque romane, les travaux réalisés sur cet édifice ne relèvent pas de la simple transformation d'un bâti existant, comme c'est le cas pour l'église mariale, mais d'une reconstruction totale. Ils témoignent de la mise en œuvre d'un chantier de construction gigantesque, qui se dilate sur la longue durée.

#### 4.3.1. La progression du chantier de construction

À travers les notices abbatiales de Gausmar et de Dalmace, le *Liber cartarum* de Ponce suggère que la reconstruction de l'église Saint-Martin s'est opérée dans le cadre d'un chantier homotopique. Le nouvel édifice, plus vaste, aurait progressivement englobé le bâtiment antérieur, détruit au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Sur le terrain, le gouttereau nord de la nouvelle église a conservé une harpe d'attente bien visible, qui confirme l'hypothèse ainsi émise sur la base des textes. Le gouttereau sud, aujourd'hui arasé au niveau de la Rue de l'Abbaye, présentait logiquement une harpe d'attente symétrique. Confrontées les unes aux autres, ces sources très complémentaires permettent alors de caractériser les deux états de construction, aussi bien dans leur chronologie que dans leur extension (planche B 1.11).

##### 4.3.1.1. La première tranche de travaux (fin XI<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle)

<sup>1813</sup> Toutes époques confondues, la galerie ouest accueille finalement peu de tombes associées à une fondation d'anniversaire.

<sup>1814</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 3. et partie III, chapitre XI, 2.2.1. et 2.2.2.

Le chantier débute à l'est, par le chevet de l'église ; il englobe le transept, sans doute aussi le clocher, et la dernière travée de la nef, jusqu'au niveau des harpes d'attente évoquées ci-dessus. Il s'inscrit autour de l'ancien chevet, sur une superficie d'environ 700 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, le cartulaire de Savigny fournit deux repères chronologiques, qui permettent d'envisager une fourchette de datation au demeurant confirmée par les rares indices donnés par les vestiges eux-mêmes. La nouvelle église est commencée sous l'abbatiat de Dalmace, dans le troisième quart du XI<sup>e</sup> siècle ; elle est déjà consacrée et fonctionnelle, vers 1135, au moment de la rédaction de ce manuscrit. En conséquence, la première tranche des travaux est réalisée entre les années 1050-1080 et 1135. Elle s'étend sur une durée maximale de quatre-vingts ans. D'un point de vue archéologique, la mosaïque de pavement de l'abside sortirait néanmoins de ce cadre chronologique, avec une datation dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Elle est ainsi contemporaine de la seconde tranche de travaux, mais subit dans la foulée une destruction radicale.

Cette période correspond à l'apogée de l'abbaye, qui culmine avec les indulgences accordées par Callixte II à un établissement puissant, avec aussi la rédaction d'un cartulaire propre à assurer sa prospérité et à réécrire l'histoire de l'établissement. Le miracle de Gausmar, qui figure déjà sous une forme réduite dans ce manuscrit, prend alors tout son sens : dans l'esprit des moines de Ponce, qui font de cet abbé leur saint, il apporte une légitimité sans équivoque au nouvel édifice, sans doute consacré depuis peu. Gausmar lui-même choisit de reposer dans le chevet de l'église Saint-Martin : l'argument est incontestable dans une société médiévale où la volonté d'un saint doit obligatoirement être respectée<sup>1815</sup>.

#### 4.3.1.2. La deuxième tranche de travaux (milieu XII<sup>e</sup>-milieu XIII<sup>e</sup> siècle)

Le chantier de construction redémarre à l'ouest : il concerne l'avant-nef et la quasi-totalité de la nef, exception faite de la dernière travée. Il prend également place autour de l'édifice antérieur dans un périmètre d'environ 1000 m<sup>2</sup>. À l'aide du cartulaire de Ponce et de l'ordinaire de Guillaume Bollat, il est alors permis d'envisager une fourchette de datation qui reste cependant moins précise et moins assurée que la précédente. Au moment de la rédaction du *Liber cartarum*, vers 1135, la première église Saint-Martin est encore partiellement debout, avec sa croix et sa couronne suspendues dans la nef. La partie occidentale n'est donc pas fonctionnelle à cette date : peut-être est-elle alors en cours de construction ? Les vestiges de l'avant-nef, dont les bases de colonnes sont attribuables à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, plaident plutôt en faveur d'une réponse négative. À moins que la nef n'ait été construite dans la première moitié de ce siècle, avant l'avant-nef ? C'est une solution envisageable, qui ne doit pourtant pas occulter l'appartenance de cet avant-corps occidental au projet d'origine.

<sup>1815</sup> Ainsi, le vol de reliques est-il justifié par l'idée suivante qu'un saint ne se laisse emmené que s'il souhaite lui-même rejoindre une église autre que son église d'origine. Voir par exemple : GEARY, 1993.

Par ailleurs, à l'époque de Guillaume Bollat, dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, la chapelle Saint-Michel est toujours située devant l'église Sainte-Marie. Ce n'est que vers 1390, avec la *Papirus conventus*, qu'elle apparaît dans l'environnement de l'abbatiale. En conséquence, l'avant-nef de la nouvelle église Saint-Martin ne semble pas encore achevée au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Son architecture affiche d'ailleurs un contraste, qui permet de plus amples précisions. Le rez-de-chaussée présente des bases de support romanes ; d'après l'expertise de 1762, qui concerne bien cet édifice, il est en revanche couvert de voûtes d'ogive. Le vocabulaire architectural pourrait alors trahir une rupture dans la construction, juste en dessous du niveau des voûtes. Dans cette hypothèse, l'avant-nef appartiendrait donc à deux états de construction successifs : les murs du rez-de-chaussée auraient été érigés dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ; les voûtes de cet espace et la chapelle haute, au second niveau, pourraient alors être en cours d'édification au moment de la rédaction de l'ordinaire et être achevées vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Cet arrêt de chantier est donc contemporain de la destruction de la mosaïque de pavement de l'abside principale. Les raisons n'en sont pas pour autant à chercher dans un conflit particulier : peut-être renvoient-elles simplement à la volonté d'introduire des voûtes d'ogives ?

D'après les arguments présentés ci-dessus, l'édification de la nouvelle église Saint-Martin s'inscrit dans le vaste mouvement de reconstruction qui, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, touche aussi bien les établissements monastiques que les groupes cathédraux. Les exemples sont nombreux tant dans l'ancien royaume de Bourgogne que celui de Provence : pour n'en citer que quelques-uns, pour leur bibliographie récente, Baume-les-Messieurs, Saint-Pierre-et-Paul de Cluny, Saint-Germain d'Auxerre – encore que le nouvel édifice intègre certaines composantes de l'église carolingienne –, Sainte-Marie de Ganagobie, Saint-Gilles du Gard, Saint-Chef en Dauphiné<sup>1816</sup>... Ils existent aussi pour l'ancien diocèse de Lyon, qui offre ainsi des comparaisons intéressantes : Saint-Pierre de Nantua, Saint-Jean-Baptiste de Lyon, Saint-Martin d'Ainay et sans doute aussi Saint-Martin-et-Saint-Loup de l'Île-Barbe<sup>1817</sup>. De manière générale, ce mouvement est signe de grande prospérité : parvenus au faite de leur puissance économique, les monastères bénédictins n'hésitent pas à afficher leurs prétentions dans la pierre.

#### 4.3.2. L'architecture du monument

L'architecture de cette église est désormais connue par des sources variées et complémentaires : les vestiges archéologiques du premier état, qui ancrent l'édifice dans une réalité topographique, le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat, qui fournit une description liturgique des lieux au moment même de l'achèvement des travaux, et les descriptions tardives, qui donnent à voir les différentes composantes architecturales du bâtiment, dans un état remontant bien, pour l'essentiel, à

<sup>1816</sup> Dans l'ordre, voir : BULLY ET BASSI, 2013 ; BAUD, 2003 ; SAPIN, 2000 ; FIXOT ET PELLETIER, 2004 ; HARTMANN-VIRNICH ET HANSEN, à paraître (2013 a) ; FRANZÉ, 2011.

<sup>1817</sup> DEVILLECHAISE, 2005 ; REVEYRON, 2005 a ; PARRON ET BECKER, 2008 ; GAILLARD, 2013.

l'époque romane. Sources documentaires et vestiges archéologiques s'accordent en effet pour voir dans les travaux de la fin du Moyen Âge ou de l'époque moderne des remaniements ponctuels, qui ne concernent pas, ou peu, les élévations du bâtiment. Les divers coutumiers suggèrent d'ailleurs une belle continuité dans l'occupation des espaces, qui est notamment perceptible pour l'avant-nef ou les chapelles du chevet. De ces textes tardifs, il faut néanmoins soustraire les données relatives aux aménagements liturgiques, en particulier le chœur des moines et le jubé, qui appartiennent à une campagne postérieure.

L'édifice achevé présente, d'ouest en est, une avant-nef, une nef et un transept, muni d'un clocher à la croisée, et un chevet développé, qui gagnent véritablement en précision grâce à la confrontation des diverses sources (planche 1.10). Dresser le bilan des connaissances acquises sur chacun de ces espaces permettra, à terme, de dégager les caractéristiques générales de l'église, d'envisager des hypothèses de restitution, en plan et en coupe, et de proposer des comparaisons susceptibles de la replacer dans un contexte régional.

#### 4.3.2.1. L'avant-nef

L'avant-nef de l'église constitue un cas de figure particulièrement intéressant, qui permet d'évaluer la fiabilité des résultats obtenus par le biais de la comparaison des sources documentaires et des vestiges archéologiques. Son vaisseau latéral nord est conservé dans les caves de la maison ouest dans un état incontestablement roman, qui remonte à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour le rez-de-chaussée. Dès lors, les données issues des textes postérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle sont pleinement exploitables en vue de la restitution de cet avant-corps occidental. De fait, le plan tiré de l'analyse des vestiges correspond parfaitement à l'oratoire cité par le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat, mais aussi à l'*atrium* mentionné dans le *Liber refusionum* de François II d'Albon.

L'avant-nef est un corps de bâtiment long de 15,30 m et large de 22,80 m dans-œuvre, qui se situe dans le prolongement de l'aile ouest du cloître. Dotée d'au moins deux niveaux superposés, elle accueille donc, en partie basse, un oratoire dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle et, en partie haute, une chapelle consacrée à Saint-Michel, sans doute vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. De cette chapelle, nous ne savons rien hormis qu'elle était sans doute accessible depuis le premier niveau du bâtiment. Le rez-de-chaussée bénéficie au contraire d'une documentation abondante. Il se trouve d'abord en contrebas du parvis de l'église : en 1762, le procès-verbal de Jean-Baptiste Cussinnet mentionne en effet sept marches, prises dans son mur de façade, qui permettent d'entrer dans le vestibule. Or, l'analyse des vestiges a révélé l'existence d'un niveau de circulation unique situé juste au-dessus des fondations, soit à 289,50 m NGF. Il faut donc admettre que le dénivelé est d'origine, ce qui n'a rien de surprenant eu égard à la pente prononcée du terrain de construction. Au premier niveau, l'avant-nef est subdivisée en deux travées de trois vaisseaux, délimités par des supports composites sans doute formés de bases cruciformes et de piliers carrés cantonnés de demi-colonnes. Les travées

possèdent une longueur similaire de 6,30 m hors-œuvre. Dans le vaisseau central, la travée orientale est cependant amputée d'un tiers de sa longueur environ. De chaque côté, le mur oriental de l'avant-nef opère en effet un retour en angle droit en direction de l'ouest. Dès lors, il possède une épaisseur de 3 m, susceptible d'accueillir l'escalier d'accès à la nef. Par ailleurs, la présence des piles composées et, en particulier d'une pile dans l'angle nord-ouest du vaisseau latéral nord suggère que l'avant-nef a bien été conçue comme un espace voûté. L'arrêt de chantier, qui intervient à la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, pourrait simplement avoir provoqué l'adoption de voûtes d'ogives en lieu et place des voûtes d'arêtes probablement prévues à l'origine. En outre, les murs en grand appareil, hauts et épais, observés dans la cave ouest, contrastent singulièrement avec le procès-verbal de 1762 qui évoque un vestibule largement ouvert sur l'extérieur. La coexistence de murs-bahuts puissants et d'arcades surélevées pourraient néanmoins concilier ces deux faits apparemment contradictoires, selon une formule architecture connue pour le porche de l'abbatiale de Charlieu, par exemple.

Évoquons pour terminer les fonctions du rez-de-chaussée de cette avant-nef : si le procès-verbal de 1762 insiste sur la notion de passage en désignant ce lieu comme le vestibule de l'église, les sources antérieures invitent à considérer des fonctions liturgiques. Le *Liber consuetudinum* mentionne en effet un oratoire qui, d'après l'analyse du texte, semble prendre place en avant de l'église et ouvrir sur l'aile ouest du cloître. Or, la travée orientale de l'avant-nef possède un plan particulier en raison de la présence de l'escalier d'accès la nef : elle présente en effet, dans les vaisseaux latéraux, un renforcement prononcé qui pourrait avoir accueilli des autels secondaires, selon un schéma observé, par exemple, dans l'église Saint-Michel de Hildesheim au XI<sup>e</sup> siècle<sup>1818</sup>.

#### 4.3.2.2. La nef

Que ce soit dans les sources documentaires ou par les vestiges archéologiques, la nef de l'église Saint-Martin est bien moins représentée que l'avant-nef. À l'heure actuelle, les vestiges se limitent au gouttereau nord, conservé sur une hauteur maximale de 8 m, et à un niveau de circulation, essentiellement perçu en négatif. Par ailleurs, la nef apparaît, de manière implicite, dans les textes de Benoît Mailliard ou dans le coutumier de François II d'Albon. Il lui faut pourtant attendre les descriptions d'époque moderne pour être évoquée en des termes concrets.

Dans le petit sondage implanté dans l'emprise de la nef, contre le gouttereau nord, a été mis au jour un niveau de petites pierres à environ 286,70 m NGF, soit 2,80 m en dessous du sol de l'avant-nef. Il est d'ailleurs surmonté par un second niveau de circulation, appartenant à un état postérieur et fonctionnant bien avec les huit à neuf marches qui sont mentionnées dans les deux procès-verbaux réalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle. De fait, à l'époque romane, la nef doit être accessible au moyen d'un escalier relativement imposant, installé dans le vaisseau central. Quatorze à quinze marches

<sup>1818</sup> Information transmise à N. Reveyron par Chr. Freigang (2012).



hautes d'environ 20 cm suffiraient alors à compenser le dénivelé mis en évidence. Avec son épaisseur limitée à 3 m, le mur oriental ne peut contenir autant de degrés d'une longueur acceptable pour la circulation (40 à 50 cm) : il ne serait donc pas étonnant que l'escalier déborde de quelques marches sur la nef.

En plus des grandes portes évoquées ci-dessus, la nef possède apparemment deux autres accès situés à son extrémité orientale, dans la dernière travée. La première porte, dans le mur nord, n'est attestée que par une seule mention textuelle, au demeurant tardive : il s'agit de la petite porte tendant à la maison du grand sacristain, que cite Benoît Mailliard à la fin du Moyen Âge. Les vestiges d'un couloir voûté, perpendiculaire à l'église, et la reprise en sous-œuvre, observée à la base du gouttereau nord, pourraient néanmoins témoigner de son existence dès le premier état de la construction. En raison de la destruction beaucoup plus avancée du mur sud, la seconde porte n'est connue qu'à travers ses mentions dans le *Liber consuetudinum* et le *Liber refusionum* : désignée comme la porte du cloître, elle ouvre sur la galerie orientale du cloître et est utilisée dans le cadre des déplacements et des processions quotidiennes. À l'époque de François II d'Albon, elle donne sur un escalier descendant de quelques marches, qui n'est pas mentionné dans le livre antérieur. Le dénivelé important qui existe entre les sols romans de l'église (268,70 m) et du cloître (284,64 m) impose cependant sa présence dès cette époque : il faudrait une quinzaine de marche pour compenser cette hauteur de 2 m.

La conservation du mur oriental de l'avant-nef, des gouttereaux de la nef et de la tourelle d'escaliers qui marquait l'angle de la nef et du transept permet de restituer à la nef les dimensions suivantes : 34,50 m de long et 22,80 m de large dans-œuvre. Par ailleurs, à partir de la fin du Moyen âge au moins, cette nef possède trois vaisseaux de sept travées. C'est Benoît Mailliard qui offre la première mention connue d'une division tripartite, dans une notice biographique des *Nomina abbatum* : il explique alors que l'abbé Étienne de Varennes (1277-1317) a couvert la nef, aussi bien au milieu que sur chacun des côtés. Les textes modernes confirment cette disposition intérieure : la description de Laurent de Foudras cite expressément les trois nefs de l'église tandis que le procès-verbal de Jean-Baptiste Cussinot évoque les six piliers qui rythment les vaisseaux. Malgré l'absence de preuves formelles, la division tripartite du premier niveau de l'avant-nef invite à considérer que la nef romane possédait la même organisation intérieure. Au vu des dimensions observées dans la nef – 33 x 19,50 m hors-œuvre –, le vaisseau central (7,20 m) serait légèrement plus large que les vaisseaux latéraux (6,30 m) ; les travées pourraient alors mesurer 4,50 à 5 m de long.

Il reste enfin à aborder la question du couvrement de cette nef, qui n'est absolument pas documenté pour cet état de construction. Seule la notice biographique d'Étienne de Varennes, évoquée ci-dessus, permet de conclure à la construction d'une charpente lambrissée à la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Toutefois, l'analyse archéologique du parement interne du gouttereau nord, conservé sur une hauteur suffisamment importante, n'a révélé aucune trace de supports engagés

susceptibles de supporter des voûtes. Il est toujours possible d'envisager une voûte reposant sur de simples culots, mais la présence des piles d'angle au premier niveau de l'avant-nef rend cette solution peu vraisemblable. En conséquence, la nef de l'église était sans doute couverte d'une charpente à ferme, commune ou non aux trois vaisseaux : la méconnaissance des parties hautes de l'édifice empêche de trancher entre ces deux possibilités.

#### 4.3.2.3. Le transept

Le transept est sans conteste le corps de bâtiment le moins bien connu de l'église Saint-Martin. Il ne dispose d'aucun vestige tangible qui pourrait apporter de réelles conclusions. Par ailleurs, il correspond à un lieu architectural qui n'a pas vocation à être mentionné dans les sources liturgiques et qui n'apparaît pas non plus dans les descriptions modernes. En l'état actuel des connaissances, deux hypothèses doivent donc être envisagées : celles d'un transept débordant ou celle, moins courante, d'un transept inscrit. L'existence d'une tourelle d'escaliers marquant la transition entre la nef et le transept, d'une part, et desservant le clocher, d'autre part, est compatible avec les deux solutions ici exprimées.

La thèse d'un transept inscrit, selon la formule mise en œuvre dans l'abbatiale d'Ainay au XII<sup>e</sup> siècle, repose uniquement sur l'existence, dans la rue de l'Abbaye, d'un mur construit dans la continuité exacte du gouttereau sud. Celle d'un transept débordant dispose en revanche de plusieurs arguments. Tout d'abord, les vestiges observés par Juliette Ducôté et Béatrice Magdinier, dans la rue de l'Abbaye, au niveau du gouttereau nord, pourraient éventuellement correspondre à une pile de croisée. Mais ils ne sont pas suffisamment bien localisés pour se montrer véritablement affirmatif. Le plan révolutionnaire est sans doute plus convaincant : deux annexes latérales figurent en effet de part et d'autre de la nef ; elles sont légendées sous le nom de « chapelle Saint-Benoît » au nord, de « sacristie » au sud. Du fait de leur localisation, ces deux annexes, même séparées de l'église par un trait continu, pourraient dès lors occuper l'emplacement des anciens bras du transept. Le meilleur argument tient néanmoins dans les cinq chapelles du chevet qui ne peuvent guère s'accorder avec une nef de trois vaisseaux.

Si l'hypothèse d'un transept débordant est aujourd'hui la plus satisfaisante, elle entraîne en revanche un grand nombre de questions qui portent notamment sur la largeur et la profondeur du transept, sur les dimensions de la croisée ou encore sur l'emplacement du chœur des moines. Il est évidemment bien difficile de trouver des réponses en l'absence de tout élément déterminant. La distance d'environ 12 m qui sépare l'extrémité orientale de la nef et les sols de l'abside axiale pourrait cependant constituer un indice intéressant. Elle pourrait accueillir un transept profond de 7,50 m, doté d'une croisée sensiblement carrée, et conserverait alors un espace certes réduit, mais néanmoins suffisant pour une travée de chœur. C'est l'hypothèse qui semble la plus probable dans l'état actuel des connaissances. Elle présente d'ailleurs l'avantage de correspondre au dessin du plan

révolutionnaire. En outre, la croisée est sans doute dotée d'un clocher dès le premier état de construction de l'édifice : la *Papirus conventus*, vers 1390, mentionne effectivement les cloches qui doivent être sonnées dans l'église à l'annonce de la mort d'un frère. Il est vain en revanche de s'interroger sur la forme architecturale de ce clocher : la flèche qui apparaît, dans les textes postérieurs, comme sa caractéristique majeure appartient vraisemblablement à un état postérieur.

Pour finir, le chœur des moines doit faire l'objet de quelques remarques malgré l'absence critique de documentation à son sujet. Si son existence ne fait aucun doute dans l'église majeure du monastère, il ne dispose en effet que de mentions tardives qui témoignent d'aménagements largement postérieurs à l'édifice primitif. Une hypothèse peut malgré tout être formulée sur la base des données récoltées sur le déroulement du chantier de construction. La première tranche de travaux se termine à la limite occidentale de la dernière travée de la nef, qui correspond vraisemblablement à l'angle nord-ouest de l'ancien transept. En considérant, d'une part, la chronologie des travaux, qui aboutit à l'existence, au moment de la rédaction du cartulaire, d'une église non terminée mais déjà consacrée et, d'autre part, l'aménagement logiquement simultanée du chœur monastique et de l'autel majeur, il est alors possible d'envisager un chœur qui serait localisé dans la croisée du transept et qui déborderait sur la dernière travée de la nef, selon une formule au demeurant très répandue.

#### 4.3.2.4. Le chevet

Le chevet de l'église bénéficie d'une documentation toujours lacunaire, mais néanmoins exploitable en vue d'une restitution. Il a d'abord conservé quelques vestiges de l'abside axiale, dans le terrain oriental, mais il possède surtout de nombreuses mentions relatives à ses chapelles dans les différents livres liturgiques connus. L'analyse de tous les textes d'archives a montré une remarquable continuité dans les mentions d'autels ou de chapelles associés à l'église majeure entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. À une exception près<sup>1819</sup>, tous les autels localisés grâce au *Liber refusionum* ou aux descriptions du XVIII<sup>e</sup> siècle sont effectivement déjà cités dans le *Liber consuetudinum*. En d'autres termes, les chapelles identifiées pour l'époque moderne pourraient correspondre aux chapelles romanes ou, pour le moins, occuper leur emplacement.

À partir de cette constatation, il est désormais possible de réfléchir à la morphologie du chevet qui semble doté, dès l'origine, de cinq chapelles : au centre, dans le prolongement du vaisseau central de la nef et de la croisée du transept doit d'abord être restituée l'abside principale, dédiée au patron du monastère. De part et d'autre, prennent ensuite place les chapelles collatérales – Saint-Benoît au nord, Saint-Pierre au sud – puis les secondes chapelles – Saint-Nicolas au nord, Saint-Étienne au sud –. Le niveau de destruction avancé du chevet a largement perturbé l'analyse des vestiges. La forme arrondie des niveaux de sols a pourtant permis de restituer une abside axiale de

<sup>1819</sup> L'autel des Apôtres, mentionné dans le *Liber consuetudinum*, devient par la suite l'autel Saint-Barthélémy.

7 m de diamètre, munie d'un premier niveau de mortier à 286,80 m NGF, puis d'une probable mosaïque de pavement entre 286,80 et 286,95 m NGF. L'étendue des remblais de démolition a également suggéré l'existence d'une absidiole latérale sud qui aurait été totalement détruite lors des travaux de récupération des matériaux, au XIX<sup>e</sup> siècle (état 4). Si les hypothèses formulées au terme de l'analyse archéologique s'accordent bien avec l'existence de plusieurs chapelles dans le chevet, elles peinent cependant à définir un plan précis. Il faut alors recourir à des exemples régionaux pour proposer, sur la base des données connues, l'hypothèse de restitution la plus vraisemblable.

L'abside axiale et les deux chapelles collatérales devraient logiquement prendre place dans le prolongement des trois vaisseaux de la nef. Ils pourraient être devancés par une travée de chœur réduite à 4,50 m de profondeur environ. Les deux chapelles extérieures pourraient quant à elles être directement greffées sur les bras saillants du transept. Le chevet obtenu adopterait ainsi une solution mixte par rapport aux grandes abbayes lyonnaises : il posséderait à la fois les chapelles orientées du transept, comme l'abbatiale de l'Île-Barbe telle qu'Amédée Cateland la restitue<sup>1820</sup>, et les trois chapelles alignées sur une travée de chœur très courte, comme l'abbatiale d'Ainay, réexaminée récemment par Christine Becker et Isabelle Parron<sup>1821</sup>. Il faut alors s'interroger sur les raisons d'être d'un tel choix constructif, qui ferait de cet ensemble architectural un chevet mi-échelonné, mi-aligné : sa construction n'aurait-elle pas été limitée à l'est par une contrainte quelconque, liée par exemple à une rupture de pente trop proche, qui aurait eu pour conséquence la réduction surprenante de la travée de chœur ?

En conclusion, au terme de sa construction, la nouvelle église Saint-Martin est donc un vaste édifice aux proportions harmonieuses. Avec sa longueur d'environ 66 m, avant-nef comprise, et sa largeur de 22,80 m, elle se révèle plus imposante que les abbayes romanes d'Ainay (45 x 21,30 m environ) ou de l'Île-Barbe (53 x 16,50 m environ)<sup>1822</sup>. En termes de longueur, elle est presque équivalente à la cathédrale de Lyon, qui atteint environ 70 x 27,50 m, mais elle se rapproche surtout de l'église de Nantua (70 x 18,50 m)<sup>1823</sup>, tant par ses dimensions que par son plan supposé. En raison de la topographie marquée du site d'implantation, qui a sans doute nécessité d'importants travaux de terrassement à l'est, l'église se caractérise essentiellement par ses différences de niveaux : entre le parvis, estimé à 290,50 m et la nef, placée à 286,70 m NGF, le dénivelé atteint effectivement 3,80 m de haut ; il est alors compensé par une succession d'environ vingt-cinq marches, réparties de part et d'autre de l'oratoire occidental (planche B 1.10). Si l'abbatiale de Cluny III, reconstruite par Hugues de Semur, présente à Cluny une physionomie similaire, c'est l'église collégiale Saint-Pierre du Dorat, érigée au XII<sup>e</sup> siècle, qui offre aujourd'hui, avec son

<sup>1820</sup> CATELAND, 1930. Ch. Gaillard devrait apporter des précisions sur le plan de cet édifice dans le cadre de sa thèse.

<sup>1821</sup> PARRON ET BECKER, 2008.

<sup>1822</sup> Mesures prises sur les plans suivants : PARRON ET BECKER, 2008, figure 50 ; CATELAND, 1930, p. 7.

<sup>1823</sup> Mesures prises sur les plans suivants : Reveyron, 2005 a, p. 54 ; REVEYRON, 2013 b, p. 205.

escalier monumental de douze marches, l'exemple le plus significatif d'une église étagée sur des niveaux aussi différents.

Les raccords entre les maçonneries du chantier oriental et celles du chantier occidental sont parfois approximatifs – dans l'alignement des trous de boulin, par exemple – mais ne remettent pas en cause l'homogénéité de l'édifice, qui se lit aussi bien dans l'harmonie de ses proportions que dans la similitude des modes de construction, observés notamment au niveau des fondations de l'avant-nef et du chevet. L'église Saint-Martin a été entièrement conçue par l'instigateur de sa reconstruction, l'abbé Dalmace, qui a bien commencé les travaux ; elle a ensuite été réalisée, selon le projet initial et au prix de quelques adaptations, par ses successeurs. Si la nef, prévue pour être charpentée, a visiblement été construite ainsi, l'avant-nef, qui se révèle totalement archaïque pour la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, a connu en revanche un changement de parti, avec la construction de voûtes d'ogives en lieu et place des probables voûtes d'arêtes. Si un tel respect du projet d'origine peut sembler surprenant, il ne constitue pourtant pas un fait isolé. Lorsque Guichard de Pontigny entreprend la reconstruction de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, à Lyon, il commence les travaux par le chevet mais implante également les fondations du transept et de la nef, imposant ainsi aux futurs archevêques de coller au plus près du projet originel. De fait, l'insertion de voûtes d'ogives dans la nef occasionnera par la suite quelques prouesses techniques<sup>1824</sup>...

Il s'avère intéressant, pour terminer cette conclusion, de confronter cette histoire monumentale avec le contexte géopolitique du Lyonnais, qui évolue considérablement durant la période considérée. Réalisée entre les abbatiats de Dalmace et de Ponce (1111-1135/1139), la première phase de travaux intervient lorsque l'abbaye de Savigny est à son apogée : elle bénéficie d'un contexte très favorable d'autant que d'autres chantiers régionaux, comme celui de la cathédrale, ne sont pas encore ouverts. Étendue sur près d'un siècle, la seconde phase connaît une progression sans doute moins linéaire et surtout plus aléatoire : dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, elle profite encore de la prospérité de l'abbaye, qui permet d'engager des dépenses considérables – en particulier pour la création d'un pavement de mosaïque dans l'abside et pour l'emploi généralisé de la pierre de taille dans l'avant-nef –.

Elle est alors accompagnée par de nouveaux chantiers régionaux, en particulier celui de la cathédrale, qui retiennent à Lyon un grand nombre de maçons, de tailleurs, d'artistes... mais qui constituent sans doute aussi une grande source d'inspiration. L'église présente d'ailleurs certaines caractéristiques architecturales caractéristiques d'un mouvement qualifié de Renaissance XII<sup>e</sup> siècle, qui a été mis en évidence par Victor Lassale dès 1970 et qui a été reconsidéré ces dernières années à l'occasion de nouvelles recherches. Citons, pour mémoire, quelques exemples significatifs avec Saint-Lazare d'Autun, réétudié par Walter Berry, les églises provençales, réexaminées par Andreas Hartmann-Virnich ou encore Cluny III, étudié par Anne Baud ou Nicolas

<sup>1824</sup> REVEYRON, 2005 a, p. 125-137.

Reveyron<sup>1825</sup>. Cette renaissance médiévale investit le domaine culturel au sens large mais, dans la Vallée du Rhône, elle s'exprime en particulier dans l'architecture religieuse monumentale qui cherche aussi bien une esthétique visuelle qu'une référence technique<sup>1826</sup>. À Cluny, par exemple, le placage en grand appareil, dans le transept de l'église, relève d'un choix purement décoratif<sup>1827</sup> tandis qu'à Saint-Lazare d'Autun<sup>1828</sup> ou, plus encore, à la cathédrale de Lyon, l'emploi d'un véritable appareil de pierres de taille entraîne une révolution structurelle<sup>1829</sup>. Il est évidemment difficile de rattacher la nouvelle église savinienne à ce mouvement avec aussi peu des vestiges : l'emploi du grand appareil dans l'avant-nef, mais aussi l'aménagement d'un probable pavement de mosaïque dans l'abside axiale pourraient néanmoins témoigner de l'influence exercé par ce mouvement qui, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, s'exprime pleinement dans les églises lyonnaises, au premier rang desquelles figurent la cathédrale et l'église Saint-Martin d'Ainay.

Mais la nouvelle église en construction subit surtout au début du XIII<sup>e</sup> siècle les conséquences du conflit qui oppose, pendant quelques années, l'abbaye de Savigny à l'archevêque de Lyon. Renaud de Forez ne tarde pas à mettre un terme aux prétentions saviniennes, sans doute jugées trop ambitieuses. Il saccage les châteaux de Montrottier ou de Montbloy, il détruit les centres de productions et il pénètre dans l'abbaye elle-même. Or, il connaît parfaitement les implications d'un grand chantier sur la vie religieuse : sous son gouvernement, la cathédrale de Lyon est en pleine construction. Il se contente de supprimer la mosaïque supposée de l'abside axiale. Ce faisant, il mène une action hautement symbolique. Son objectif n'est pas de démolir le monastère, ni même de mettre à mal les finances saviniennes, mais simplement de ramener les moines à des prétentions de moines. Il s'affiche ainsi en véritable patron du diocèse, qui refuse toute insubordination. À long terme, l'abbaye de Savigny se relève cependant vite et bien, grâce aux difficultés internes de l'Église de Lyon et grâce à son économie florissante. Dans ces conditions, l'achèvement de l'avant-nef de l'église majeure, qui pourrait être financé par le legs du prélat lyonnais, prévu en 1226 dans son testament, sonne véritablement comme une revanche destinée à afficher, aux yeux de tous, une puissance retrouvée.

#### 4.4. Organisation spatiale du monastère roman

Entre la transformation de l'église Sainte-Marie, dès le deuxième quart du XI<sup>e</sup> siècle, et la construction de la maison de l'Ostallet, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, tous les édifices monastiques font l'objet d'une reconstruction initiée à l'époque romane.

<sup>1825</sup> Dans l'ordre, voir: BERRY, 2008, p. 249-264 ; HARTMANN-VIRNICH, 2008, p. 47-64; BAUD, 2003; REVEYRON, 2005 a et 2010.

<sup>1826</sup> REVEYRON, 2010.

<sup>1827</sup> BAUD, 2003, p. 79-83.

<sup>1828</sup> BERRY, 2008, p. 251.

<sup>1829</sup> REVEYRON, 2010, p. 111-113.

#### 4.4.1. Le plan abouti du monastère

L'abbaye, désormais circonscrite par une enceinte et desservie par deux accès opposés, a adopté sa physionomie définitive, qui doit faire l'objet d'une description planimétrique mais aussi altimétrique (planche A 4.4). Placée au centre du monastère, l'aire claustrale est encadrée par deux ruelles, contournant l'abbatiale au nord, le cloître au sud, et reliant la poterne occidentale et la porte est aux différents espaces du monastère. Elle comporte deux églises, séparées par le cloître et les bâtiments communautaires. Au nord, l'église Saint-Martin est désormais un édifice imposant, tant par ses dimensions que son architecture : il est doté d'une avant-nef, d'une nef à trois vaisseaux, d'un transept peu profond et d'un chevet quinquepartite. Au sud-est, l'église Sainte-Marie est devenue une petite église à nef unique, munie d'une avant-nef démesurée mais aussi d'un transept et d'un chevet tripartite. La chapelle Saint-Michel investit successivement l'avant-nef de l'église Sainte-Marie puis, sans doute à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, celle de l'église Saint-Martin. Le cloître est lui-même une construction monumentale : sensiblement carré, il mesure 35 x 36 m de côté et possède des galeries très spacieuses, larges de 3,80 m. Il est en outre encadré par les bâtiments communautaires qui, sur dans les ailes est et sud au moins, comportent deux niveaux superposés.

Par ailleurs, tous ces édifices sont construits sur des terrasses successives, en raison de la topographie marquée du site. Au nord-ouest, le parvis de l'église Saint-Martin est situé à 290,50 m NGF environ ; au sud-est, la nef de l'église Sainte-Marie est située à 283,56 m NGF. Entre ces deux extrêmes existe un dénivelé considérable, qui atteint près de 7 m de haut. À elle seule, l'abbatiale a nécessité l'aménagement de trois terrasses, correspondant respectivement au parvis, à l'oratoire de l'avant-nef (289,50 m) et enfin à la nef (286,70 m). Le chœur des moines est en revanche surélevé de 0,30 m (286,94 m), ce qui permet de restituer deux marches à son extrémité ouest. Par ailleurs, la nef de cette église surplombe de 2 mètres la galerie orientale du cloître, qui est ainsi placée à 284,65 m. En conséquence, la galerie ouest du cloître, qui communique à la fois avec l'oratoire de l'avant-nef et avec les autres galeries du cloître, se trouve obligatoirement à un niveau intermédiaire, compatible avec tous les lieux cités (vers 287,50 m ?). Aussi faut-il restituer des galeries étagées sur le modèle du cloître des abbayes cisterciennes de Silvacane ou du Thoronet, qui ont conservé une série de marches réparties sur l'ensemble des galeries. Enfin, l'église Sainte-Marie est elle aussi placée sur des terrasses successives, correspondant là encore au premier niveau de l'avant-nef et de la nef (286,56 m). Sa chapelle latérale est également située en contrebas par rapport à cette nef. Malgré son caractère progressif, un tel étagement des niveaux implique nécessairement une conception verticale, et pas seulement horizontale, des circulations monastiques.

Au cours de cette reconstruction, le monastère est ainsi progressivement passé d'un état carolingien à un état roman. Plusieurs arguments – en particulier le transfert de la chapelle Saint-

Michel – plaident alors en faveur d'un projet de reconstruction unique qui aurait été conçu par Itier I, premier instigateur des travaux, et qui aurait été progressivement réalisé par ses successeurs. Peu importe qu'il soit achevé à une date tardive, le monastère du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle est un monastère roman dans son organisation spatiale, dans sa conception de la liturgie et de la vie régulière.

#### 4.4.2. De la genèse à la réalisation du projet architectural : une évolution sensible de la liturgie savinienne (2<sup>e</sup> quart XI<sup>e</sup>-2<sup>e</sup> quart XIII<sup>e</sup> siècle)

Le projet architectural d'Itier I est réalisé dans la longue durée : plus de deux siècles s'écoulent entre la conception du monastère roman et l'achèvement de sa construction. Entre temps, la situation de l'abbaye de Savigny a bien évolué, tant sur un plan spirituel que temporel. Aussi les prescriptions liturgiques du *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat, qui est pourtant contemporain des dernières reconstructions, ne sont-elles pas toujours adaptées à l'organisation spatiale du monastère.

D'après les données historiques et archéologiques recueillies sur les divers chantiers de construction, les travaux commencent, sans doute dès le deuxième quart du XI<sup>e</sup> siècle, sous le gouvernement d'Itier I, par l'église Sainte-Marie et l'aile orientale du cloître ; ils se poursuivent, dans la seconde moitié du siècle, avec les parties orientales de l'église Saint-Martin et la galerie septentrionale du cloître. En conséquence, vers 1135, au moment de la rédaction du cartulaire, ont déjà été reconstruits l'église mariale, l'aile du chapitre et le sanctuaire de l'église majeure. Vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les travaux repartent de l'ouest, en incluant les parties occidentales de cet édifice et l'aile occidentale du cloître. Ils s'achèvent enfin dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, après une interruption générale, avec la chapelle haute de l'avant-nef de Saint-Martin et avec l'aile sud du cloître. En prévoyant la reconstruction générale de son monastère, Itier I se trouve face à deux finalités : l'aménagement d'une avant-nef dans l'église majeure et l'adaptation de l'église mariale à la liturgie clunisienne. Il adopte une solution mixte, qui consiste à donner la priorité à l'église Sainte-Marie tout en la dotant d'une avant-nef, propre à jouer le rôle d'une galilée en attendant la reconstruction de l'abbatiale.

Son choix ne doit rien au hasard et doit trouver une explication. Une raison pratique ? Indéniablement, la réfection de l'église Sainte-Marie est un chantier moins lourd à gérer que la reconstruction de l'abbatiale ; mais la raison n'est pas suffisante pour délaissier l'église majeure. L'origine clunisienne d'Itier I et la coexistence, dans le monastère, de deux églises parallèles invitent alors à comparer le cas savinien à celui de l'abbaye bourguignonne avant de se prononcer sur cette question<sup>1830</sup>. À l'image de Saint-Pierre de Cluny, l'église Saint-Martin est l'église monastique par excellence, dans laquelle se déroule l'essentiel de la liturgie. La première église,

<sup>1830</sup> BAUD, 2013 b. REVEYRON, 2012 a.



héritée du monastère carolingien, possédait d'ailleurs les mêmes fonctions. À Savigny, comme à Cluny, l'église Sainte-Marie est aussi une église monastique, susceptible d'accueillir les processions quotidiennes, les offices ou la messe en certaines occasions, en particulier lorsque l'abbatiale est impraticable ; elle possède d'ailleurs son propre chœur des moines. À Cluny, elle est aussi l'église de l'infirmerie qui accueille, dans la plus stricte intimité, l'agonie d'un mourant entouré par ses pairs : ce n'est pas un hasard si elle est dédiée à la Vierge, intercesseur privilégié vers le monde des morts. De telles fonctions ne sont pas attestées dans le cas de Savigny, du moins pas clairement. Le *Liber consuetudinum* qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, décrit les activités liturgiques, garde un silence complet sur cet aspect-là de la liturgie. En revanche, il mentionne l'église Sainte-Marie comme une *ecclesia* ou un *oratorium* et il révèle l'existence de ses trois autels consacrés à des Vierges, les saintes Marie, Marie-Madeleine et Foy. Au terme de cette discussion, les données du *Liber consuetudinum* méritent sans doute d'être réinterprétées. L'absence de mention du rituel d'accompagnement des mourants prouve qu'il n'est pas appliqué par les moines du XIII<sup>e</sup> siècle ; elle ne s'oppose pas en revanche à son adoption par les moines du XI<sup>e</sup> siècle, sous l'influence d'Itier I. La liturgie clunisienne pourrait ainsi avoir été introduite dans l'abbaye de Savigny au XI<sup>e</sup> siècle, à une époque où le culte pour les morts prend un essor considérable dans le Cluny d'Odilon, légitimant ainsi la priorité donnée à la transformation de l'église mariale. Ici comme ailleurs, cette pratique aurait ensuite été abandonnée progressivement, avant le début du XIII<sup>e</sup> siècle. Loin d'être délaissée, l'église Sainte-Marie aurait alors pris un caractère funéraire, pas forcément nouveau mais plus accentué, en accueillant de nombreuses sépultures, laïques le plus souvent.

En conclusion, les arguments développés ci-dessus reposent sur plusieurs indices aujourd'hui impossibles à vérifier, qui convergent cependant vers l'hypothèse d'une restructuration du monastère prévue au XI<sup>e</sup> siècle, en vertu d'une influence clunisienne, et terminée quasiment deux siècles plus tard, selon les mêmes principes pourtant devenus obsolètes. La survivance d'un mobilier liturgique à connotation carolingienne dans l'abbatiale apporte un argument supplémentaire en ce sens où l'abbaye de Cluny fonde justement ses coutumes sur la tradition carolingienne.

## **5. Le monastère au bas Moyen Âge et à l'époque moderne (XIII<sup>e</sup> –XVIII<sup>e</sup> siècle)**

---

Tout au long de cette période, qui s'inscrit entre son apogée et sa suppression, l'abbaye de Savigny s'attache à maintenir son statut malgré la transformation sensible de la société médiévale. Comme les monastères traditionnels, elle connaît alors une succession de crises et de réformes, qui

finissent par modifier complètement ses rapports avec le monde extérieur<sup>1831</sup>. Entre le XIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Savigny subit à la fois des événements conjoncturels, comme le changement de la donne politique régionale ou, plus tard, le passage des Tard-Venus, et des problèmes internes qui aboutissent à une véritable scission entre les membres de la communauté. Dans les années 1350-1351, la réforme engagée par l'archevêque Henri II de Villars (1343-1354) a pour objectif de restaurer la vie spirituelle et de reconstruire les bâtiments communautaires, en particulier la salle du chapitre. Elle aboutit finalement à la démission de l'abbé en charge, Jean de Lutry (1324-1350), qui remet son établissement entre les mains du pape Clément VI afin d'assurer le succès du mouvement réformateur. Les abbés suivants, Pierre Léobard (1352-v. 1363) et Étienne de Saint-Just (v. 1369-v. 1406) assument apparemment le volet spirituel et monumental de la réforme si bien que, au moment où la famille d'Albon accède à l'abbatiate, par l'intermédiaire de Guillaume d'Albon (1415-1456), l'établissement semble avoir retrouvé un fonctionnement presque normal. À Savigny comme ailleurs, la vie monastique a cependant beaucoup évolué, notamment en raison de l'abandon progressif des lieux communautaires au profit de maisons de dignitaires individuelles. Les abbés commendataires eux-mêmes résident désormais au château de Sain-Bel, dont ils ont fait leur résidence principale. Le temps est alors à l'alternance entre crises et réformes. C'est du moins ce que suggèrent les deux autres réformes, successivement engagées par François I d'Albon et Benoît Mailliard, à la charnière du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, puis par François II d'Albon, en 1608. Mettre par écrit les principes d'une réforme ne garantit pas son succès : celles-ci ne font pas exception à la règle. Sont-elles seulement suivies par la communauté des moines lors de leur mise en œuvre ? Ce n'est sûrement pas sans raison que l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville (1653-1693), adresse à l'abbaye un rappel à l'ordre en 1689, tout en limitant le nombre de religieux à vingt. Il est vrai que, dans cet intervalle, un conflit majeur oppose l'abbé commendataire, Claude d'Albon (v. 1660-1692), au chapitre au sujet de l'entretien des édifices monastiques. Le phénomène se répète d'ailleurs, d'année en année, sous les gouvernements successifs de Jacques Bénigne Bossuet (1692-1704), Jean de Fuligny Damas (1711-1761) et François de Cluny (1761-1780). Enfin, la demande de sécularisation, adressée en 1766 par le grand-prieur, Laurent de Foudras, aux commissaires du roi, reste lettre-morte : pour cause, les religieux sont tous âgés, certains sont grabataires ; ils sont surtout trop peu nombreux pour assumer le service divin dans un monastère aux proportions désormais démesurées pour la communauté. Le monastère est supprimé par ordonnance royale et décret pontifical en 1779-1780, laissant ainsi la porte ouverte à la disparition totale des édifices monastiques.

L'abondance et la précision des textes tardifs et la conservation significative des vestiges archéologiques permettent enfin d'esquisser à grands traits l'évolution de l'abbaye de Savigny, à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne. En toile de fond prévaut une interrogation bien légitime

---

<sup>1831</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5. Et 6.

au regard des résultats auparavant présentés : le modèle clunisien, qui semble s'être imposé dans ce monastère lyonnais au XI<sup>e</sup> siècle, connaît-il un succès durable ou est-il, au contraire, progressivement délaissé ?

### 5.1. Une architecture renouvelée dans un monastère préservé

À la fin du Moyen Âge, les édifices monastiques saviniens font l'objet d'importants travaux de restauration ou de remaniements, qui sont documentés aussi bien par les documents d'archives que par les vestiges archéologiques. Tous les édifices étudiés sont concernés, à des degrés divers (planche A 4.5).

Premièrement, l'église Saint-Martin donne lieu à un réaménagement de ses parties orientales<sup>1832</sup>, qui intervient probablement sous l'abbatit d'Étienne de Varennes (1277-1317). La construction d'un jubé en avant du chœur monastique semble alors conditionner la nouvelle localisation des autels de la nef : l'autel de la Croix prend désormais place sur la plateforme de la tribune monumentale tandis que les autels Sainte-Catherine et Saint-Barthélémy encadrent la porte d'accès principale du chœur. Cette réorganisation s'accompagne sans doute d'un rehaussement significatif des niveaux de circulation : dans l'abside axiale, le pavement de grandes dalles, archéologiquement attesté, correspond assurément à celui que Benoît Mailliard attribue justement à Étienne de Varennes. Dans la nef, le nouveau sol est aménagé environ 0,70 m au-dessus du sol roman. Deuxièmement, l'église Sainte-Marie subit aussi des restaurations ponctuelles, qui concernent son chevet et son avant-nef, à des dates sans doute proches mais difficiles à définir (planche C 1.32)<sup>1833</sup>. La reconstruction partielle du chevet aboutit à la création d'une abside à fond plat, couverte par une voûte d'ogives sur culots. Mais elle n'est connue que par le biais des documents graphiques produits par Amédée Cateland qui, malgré leur fiabilité, ne permettent pas de préciser sa datation. La fondation de la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul, à l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Michel, au-dessus du parloir, au premier niveau de l'avant-nef, intervient quand à elle entre 1324 et 1340. Dans le cuvier, l'absence de maçonneries attribuables à cette époque suggère que les travaux sont limités. Peut-être consistent-ils en un rafraîchissement des murs ou une réfection de la toiture, invérifiable à l'heure actuelle en raison du dérasement des murs ? L'aménagement d'une voûte pourrait d'ailleurs avoir posé des problèmes de stabilité, en s'installant sur des murs trop minces, et aurait ainsi l'avantage d'expliquer les remaniements postérieurs. En effet, l'effondrement partiel de l'avant-nef, parfaitement visible dans l'angle sud-ouest du cuvier, occasionne des travaux importants, qui interviennent probablement dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Apparemment reconstruit sous l'abbatit d'Étienne de Saint-Just, le parloir pourrait alors recevoir ses voûtes d'ogives, dont le cuvier conserve aujourd'hui des vestiges conséquents. La chapelle Saint-Jean-et-

<sup>1832</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 3.2. et 3.5. ; partie III, chapitre XI, 2.1. et 2.2.3.

<sup>1833</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 3. ; partie III, chapitre XII, 2.4.

Saint-Paul pourrait aussi faire l'objet d'aménagements spécifiques liés à ses fonctions de bibliothèque et de salle du trésor. Les deux « saignées » verticales repérées dans son mur sud peuvent en effet être interprétées comme les traces en négatif de meubles permettant d'enchaîner au lieu les livres, selon le souhait du fondateur, Jean de Lutry. Troisièmement, le cloître et les bâtiments communautaires subissent également des travaux importants<sup>1834</sup>, toujours mis en œuvre par Étienne de Saint-Just. Auparavant touchés par un incendie, survenu vers 1335, la salle du chapitre et le dortoir restent en effet à l'état d'abandon pendant cinquante ans environ avant d'être restaurés. C'est alors le réfectoire qui, dans l'aile sud, accueille la communauté des moines pour l'office du chapitre. Ces remaniements sont connus par les textes mais aussi par les vestiges archéologiques, qui permettent ensemble de restituer un programme architectural ambitieux. Les galeries du cloître sont reconstruites : les sols sont rehaussés et sont désormais couverts de dalles en calcaire doré, observées dans les galeries nord et est ; les murs-bahuts sont aussi surélevés et reçoivent apparemment des arcades polychromes, supportant des voûtes en pierres de taille. À en croire les descriptions modernes, la salle du chapitre fait également l'objet de remaniements importants : elle est reconstruite en pierres de taille et reçoit des voûtes d'ogives, portées par une série de piliers. Rapidement redevenu fonctionnel, le dortoir donne sans doute lieu à une simple restauration. Enfin, l'aile sud pourrait aussi être réaménagée, au moins dans son extrémité orientale. La porte d'accès au parloir est alors déplacée dans l'angle nord du bâtiment tandis que la nouvelle façade de la maison de l'Ostellet ampute la galerie d'un tiers de sa largeur. Ces travaux accomplis dans les derniers siècles du Moyen Âge s'accordent parfaitement avec la prospérité économique de l'abbaye, toujours bien réelle à cette époque. Qu'elles soient documentées par les sources d'archives ou par les vestiges archéologiques, les nouvelles constructions emploient majoritairement la pierre de taille. Le phénomène a été observé dans le cuvier, qui montre des murs en grès rosé et des voûtes en calcaire jaune dans le cas du parloir, et dans les galeries nord et est du cloître, qui affichent des fragments de dallage en calcaire jaune. Ce dernier matériau, connu sous le nom de pierre dorée en raison de sa couleur, est clairement synonyme de richesse. Son apparition dans l'abbaye de Savigny, qui s'observe dans les édifices monastiques mais aussi dans les maisons de dignitaires, est révélatrice du caractère ostentatoire que prennent les bâtiments. Son emploi, sous forme de dalles, dans les galeries du cloître est d'ailleurs une aberration, qui génère rapidement des phénomènes d'usure : dans ce cas précis, l'esthétique prime ici sur la technique.

Par la suite, le devenir des édifices monastiques dépend de leur utilisation quotidienne par la communauté des frères. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux églises sont entretenues avec soin, de même que la salle du chapitre : l'abbatiale Saint-Martin bénéficie même de l'adaptation de son mobilier liturgique aux principes promulgués par le Concile de Trente. C'est ainsi que son autel majeur est déplacé depuis le chœur monastique jusqu'à l'abside axiale, à une période relativement

<sup>1834</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 3.1.1.2., 3.1.1.3., 3.2.1.2., 3.2.1.3. et 3.2.2.2. ; partie III, chapitre XIII, 2.3. et 2.4.

tardive – fin XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle – mais logique pour la France<sup>1835</sup>. En revanche, les bâtiments communautaires se dégradent au même rythme que les finances du chapitre, qui ne cesse de se plaindre de la cupidité des derniers abbés. Après avoir fait l'objet de deux procès-verbaux en 1692 et 1762, ils sont définitivement abandonnés à leur sort sous prétexte qu'il n'est pas utile de rénover des bâtiments devenus inutiles. Le dortoir ou le réfectoire sont amputés de leurs matériaux réutilisables, en particulier les pierres de taille qui forment, par exemple, les escaliers du dortoir<sup>1836</sup>. Laissés à la garde des deux derniers moines après la suppression de l'abbaye, les édifices monastiques connaissent enfin une évolution radicalement différente à l'aube de la Révolution française. À l'instar des maisons de dignitaires, l'église majeure est considérablement malmenée avant sa vente comme bien national, en 1796. Perçue comme le symbole d'une oppression féodale, elle est la proie de pillages acharnés mais aussi d'actions concertées par la municipalité révolutionnaire<sup>1837</sup>. L'église Sainte-Marie, qui contient de nombreuses sépultures laïques, est beaucoup plus épargnée. Non seulement, elle n'est guère visitée par les voleurs mais elle est rapidement transformée en habitation et en ateliers, ce qui permet sa conservation partielle jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1838</sup>. Les bâtiments du cloître sont enfin détruits dans leur grande majorité ; seuls ceux qui se trouvent dans l'aile ouest, à l'emplacement de l'ancienne communerie, sont aussi remaniés pour devenir des maisons qui subsistent encore aujourd'hui<sup>1839</sup>.

Une première conclusion s'impose à l'issue de ce rapide aperçu de l'histoire monumentale des édifices de l'abbaye de Savigny entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les campagnes de travaux réalisés à la fin du Moyen Âge, essentiellement au XV<sup>e</sup> siècle, n'occasionnent pas de modifications radicales. Certes, ils aboutissent à un rehaussement général des niveaux de circulation ; certes, ils donnent un nouveau visage à l'architecture, en généralisant l'emploi de la pierre de taille et en multipliant les voûtes d'ogives, mais ils ne modifient pas la topographie générale du monastère.

## 5.2. Une mémoire monastique entretenue

L'exceptionnelle série de manuscrits liturgiques conservés pour l'abbaye de Savigny permet enfin de s'interroger sur l'évolution de la pratique liturgique exercée dans ce cadre monumental hérité de l'époque romane.

L'œuvre de Benoît Mailliard, dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, a précisément pour objectif d'entretenir la mémoire monastique de l'établissement. C'est d'ailleurs par son intermédiaire que Badin, le restaurateur de l'abbaye au X<sup>e</sup> siècle, trouve enfin sa place dans les archives saviniennes. Les listes de sépultures révèlent en outre que si les tombes datées des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles sont parfois recouvertes par de nouvelles tombes à la fin du Moyen Âge, elles ne tombent pas pour autant dans

<sup>1835</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 3.2.2. et 3.5., chapitre VIII, 3.1.1.2. ; partie III, chapitre XII, chapitre XIII, 3.

<sup>1836</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 3.1.1.3.

<sup>1837</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 3.2.2. et partie III, chapitre XI, 2.2.4.

<sup>1838</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 3.1.2.2. et partie III, chapitre XII, 2.52 à 2.5.4.

<sup>1839</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre IX, 3.2.1.2. et 3.2.2.2. ; partie III, chapitre XIII, 2.4.

l'oubli. Le cas de la tombe d'Itier II de Talaru, mort dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle, est particulièrement intéressant : bien qu'elle soit masquée aux regards par l'aménagement d'une tombe postérieure – celle de Durand II (1046-1051/1056) – elle est parfaitement identifiée et localisée par Benoît Mailliard. La conservation de l'épithaphe des abbés Milon ou Dalmace jusqu'à la suppression de l'établissement procède de la même logique<sup>1840</sup>.

Le dernier coutumier, rédigé dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, intègre les principes du concile de Trente, en particulier les nouveaux canons de la messe. Mais il est surtout tourné vers le passé. Il opère tout d'abord un véritable retour aux sources en utilisant le latin classique – *domnus* redevient *dominus*, *ecclesia Beate Marie* redevient *ecclesia Beatae Mariae*... – ou en réattribuant à la chapelle Sainte-Marie l'appellation d'église, qui lui était souvent refusée dans les manuscrits de Benoît Mailliard. Mais il fait surtout référence aux manuscrits liturgiques antérieurs, qu'il s'agisse de la *Papirus conventus* ou du *Liber manuale prioris* : le plus souvent, il reprend d'ailleurs la teneur des textes anciens, tout en les étoffant pour les rendre plus explicites. La filiation est particulièrement remarquable dans le cas des devoirs attribués aux dignitaires ou des mentions nécrologiques. Ce n'est pas un hasard si les processions décrites dans ce *Liber refusionum* se révèlent très proches des processions clunisiennes connues par le *Liber tramitis*<sup>1841</sup> : recopiées de livre liturgique en livre liturgique, elles constituent cette ancienne coutume que François II d'Albon souhaite faire appliquer. Elles constituent à elles seules un argument solide en faveur du maintien des traditions liturgiques médiévales au sein du monastère.

Bien sûr, l'abbaye de Savigny connaît de nombreuses difficultés lors de ses derniers siècles d'existence. Malgré l'évolution de la vie monastique, malgré les conflits internes, elle continue pourtant d'entretenir, au gré d'initiatives le plus souvent individuelles, la mémoire des premiers moines, des fondateurs ou des bienfaiteurs du monastère. Au moment de la suppression de l'établissement, le grand-prieur Laurent de Foudras prendra même le temps de rédiger un Tableau des fondations afin que les engagements pris par les moines de Savigny à toute époque soient pleinement assumés. Cet attachement aux traditions et aux lieux dépasse d'ailleurs le cadre strict du monastère puisque ce sont les habitants du bourg qui, en 1781, adressent à l'archevêque une supplique en faveur de la conservation de l'église Notre-Dame.

## Conclusion

---

Les résultats interprétés dans cette synthèse finale permettent désormais de reconsidérer les deux problématiques énoncées dans l'introduction générale de cette thèse. Tout d'abord, l'abbaye de Savigny semble adopter un plan standardisé dès sa fondation, dans le premier tiers du IX<sup>e</sup> siècle : en

<sup>1840</sup> CHERBLANC, 1900.

<sup>1841</sup> BAUD ET ROLLIER, 2010, p. 30-33.

témoignent la présence probable d'un premier édifice sous l'abbatiale Saint-Martin, l'existence précoce de l'église Sainte-Marie et la possible occupation du futur cloître. En conséquence, la réception des idéaux carolingiens, en termes de topographie monastique, serait finalement précoce en Lyonnais. À l'échelle de l'empire, elle serait contemporaine, ou presque, des conciles d'Aix-la-Chapelle et du bilan demandé par Louis le Pieux, qui cite d'ailleurs l'établissement étudié comme un monastère impérial. À l'échelle de la région, elle serait contemporaine de l'archiépiscopat de Leidrade, qui participe pleinement à l'introduction de la réforme carolingienne à Lyon. Une telle hypothèse suscite bien évidemment de nouvelles interrogations, qui doivent être discutées à l'aune des connaissances actuelles. La première question porte naturellement sur l'originalité du cas savinien : ce monastère constitue-t-il un cas particulier au sein du diocèse ? Elle est difficile à résoudre tant les établissements lyonnais sont méconnus pour l'époque carolingienne. La lettre envoyée à Charlemagne par Leidrade, vers 810-811, apporte bien quelques éléments de réponse, en énumérant les travaux réalisés par l'archevêque dans la capitale des Gaules : un cloître aurait été construit pour les chanoines de la cathédrale, le monastère Saint-Pierre aurait été reconstruit et l'abbaye de l'Île-Barbe aurait été restaurée, tant sur un plan architectural que spirituel<sup>1842</sup>. Mais les données architecturales ou archéologiques manquent encore pour étayer ce document par des preuves concrètes. À ce jour, par exemple, les travaux menés sur l'Île-Barbe par Charlotte Gaillard n'ont pas révélé de constructions potentiellement carolingiennes<sup>1843</sup>. La deuxième question prolonge la précédente, en envisageant les raisons qui pourraient éventuellement expliquer un traitement particulier de l'abbaye de Savigny. Les données sont malheureusement trop ténues pour formuler de réelles conclusions : certes, la fondation du monastère a pu profiter de l'existence d'un établissement antérieur, comme une demeure aristocratique, mais elle ne peut pas en revanche être reliée, de quelque manière que ce soit, au milieu impérial. Aussi faut-il pour l'instant se contenter du constat selon lequel, à l'époque carolingienne, l'établissement savinien semble se construire selon le modèle dit *bénédictin*, qui est propice à la vie communautaire.

Par ailleurs, la restauration et le développement des édifices monastiques à l'époque romane, alors même que l'abbaye de Savigny est à son apogée, répond visiblement à une réforme spirituelle, qui pourrait avoir une origine clunisienne. Les travaux engagés à partir du XI<sup>e</sup> siècle ne donnent pas lieu à une redéfinition complète de l'espace ecclésial. Les deux églises et le cloître conservent leurs emplacements respectifs ; l'abbatiale Saint-Martin est reconstruite à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et gagne en monumentalité, en particulier par ses dimensions importantes et son avant-nef aménagée face à l'entrée du monastère. La reconstruction du cloître procède de la transformation du deuxième lieu de culte et finit par suivre, pendant un temps, la chronologie du chantier de l'abbatiale. La construction de l'aile orientale et de l'extrémité est de la galerie septentrionale est en effet sensiblement contemporaine de l'édification de son chevet. L'église

<sup>1842</sup> RUBELLIN, 2003 b, p. 148-150 (traduction de la lettre).

<sup>1843</sup> GAILLARD, 2013.

Sainte-Marie possède une place singulière dans ce schéma général : elle est profondément transformée par des travaux, qui interviennent très tôt, sans doute dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Réduite en largeur et en longueur, elle laisse place à une avant-nef, qui accueille probablement à l'étage une chapelle Saint-Michel. Sa mutation semble alors répondre à des impératifs liturgiques, dictés par l'adoption de coutumes clunisiennes, qui nécessitent l'existence d'une petite église, intimiste, à proximité du cimetière et de l'infirmerie. Le lien entre l'action d'Itier I à Savigny et d'Odilon à Cluny paraît suffisamment bien établi pour s'accorder avec l'idée d'une création volontaire des deux lieux architecturaux indispensables au déroulement de la liturgie clunisienne à savoir l'avant-nef, qui répond à la multiplication des messes en l'honneur des défunts, et l'église mariale, qui sert de cadre à l'accompagnement des mourants. Le transfert de la chapelle Saint-Michel depuis l'église Sainte-Marie jusqu'à l'abbatiale Saint-Martin se révèle en outre très intéressant dans la mesure où il témoigne des choix cruciaux que doit opérer le maître d'œuvre – Itier I ? – au moment de définir un projet architectural aussi ambitieux que celui qui est accompli à Savigny entre le milieu du XI<sup>e</sup> et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. La priorité semble alors donnée à la deuxième église qui, au terme d'un seul chantier de construction, permet de bénéficier à la fois de l'avant-nef et de l'église de l'infirmerie. Si l'hypothèse ici présentée repose sur des arguments parfois fragiles en raison de l'indigence de la documentation, elle est d'autant plus vraisemblable que l'influence clunisienne perdure très longtemps dans l'abbaye de Savigny.



# Conclusion générale



Après avoir passé au crible l'histoire des recherches saviniennes, cette thèse a tenté de s'affranchir des écueils passés, notamment en considérant les édifices culturels et conventuels comme un ensemble indissociable. L'analyse systématique des documents d'archives et des vestiges archéologiques, eux-mêmes précisément localisés sur un plan topographique, a permis de proposer une histoire monumentale des deux églises, du cloître et des bâtiments communautaires puis d'envisager l'évolution de la topographie monastique au cours des siècles. Les résultats ainsi obtenus affinent et nuancent les connaissances auparavant admises sur l'abbaye de Savigny, qui peut désormais retrouver sa place dans l'historiographie régionale. La fondation carolingienne n'est pas remise en cause, bien au contraire. Elle intervient peut-être à la suite de la donation d'un domaine préexistant, qui pourrait éventuellement correspondre à une demeure aristocratique. Elle s'inscrit surtout dans le contexte de la réforme carolingienne, sans qu'un lien puisse être établi entre les fondateurs et le milieu impérial. L'adoption d'un plan bénédictin, caractérisé par le positionnement du cloître le long de l'église majeure, dès le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle pourrait néanmoins témoigner de la réception précoce des idéaux carolingiens en termes de vie communautaire, à Savigny bien sûr, mais aussi dans une région lyonnaise souvent considérée comme conservatrice. Le succès de l'abbaye ne semble pas immédiat en ce sens où, dès les années 880-930, la communauté connaît de graves difficultés internes, qui aboutissent à un abandon de la Règle et à la dilapidation du patrimoine monastique. Le raid hongrois, survenu vers 935, n'est pas aussi dramatique que ne le prétend le cartulariste du XII<sup>e</sup> siècle. Mais il n'en constitue pas moins l'épisode final d'une longue crise qui aboutit, dans les années 936, à la réforme du monastère. C'est alors l'abbé Badin qui, avec le soutien de l'archevêque Bourchard I et de son frère, le roi de Bourgogne, Conrad III le Pacifique, prend en charge le redressement de l'abbaye de Savigny. Peut-être agit-il par délégation d'Odon de Cluny, connu pour ses activités réformatrices qui dépassent le cadre de la Bourgogne et n'entraînent pas toujours l'intégration de l'établissement restauré dans le cercle des dépendances clunisiennes. La restauration de Badin est spirituelle, et non pas architecturale ; mais elle prépare l'action de Gausmar, qui ramène d'importantes reliques de Jérusalem et embellit l'abbatiale Saint-Martin en leur honneur. L'abbaye de Savigny connaît alors une phase d'expansion considérable, facilitée par ses bonnes relations avec les archevêques de Lyon, les rois de Bourgogne. Elle dispose alors d'un patrimoine foncier accru par de nombreuses donations, y compris à l'extérieur du diocèse. Elle atteint son apogée au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, en devenant l'une des quatre grandes puissances régionales, avec l'Église de Lyon, le comté de Forez et la seigneurie de Beaujeu. L'arrivée d'Itier I à la tête du monastère marque enfin les débuts d'une évolution spirituelle : l'ancien moine clunisien, nommé par l'abbé Odilon en 1018, semble en effet introduire les coutumes clunisiennes dans l'établissement. Dès lors, la communauté savinienne accorde vraisemblablement une place grandissante à la liturgie des morts, qui nécessite des adaptations architecturales. Le monastère est alors reconstruit toujours sur un plan bénédictin, mais

selon un programme architectural cohérent, qui pourrait avoir été établi par Itier I lui-même. L'objectif est de doter l'abbaye d'une avant-nef, destinée à la célébration des messes pour les défunts, et d'une église mariale, réservée à l'accompagnement des mourants. Il est rapidement atteint avec les transformations radicales imposées à l'église Sainte-Marie dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. C'est alors la deuxième église du monastère qui assure les deux fonctions recherchées, en attendant que la grande église Saint-Martin soit également reconstruite. Elle dispose désormais d'une chapelle haute, placée sous le vocable de saint Michel, et elle se trouve au cœur d'un ensemble architectural intégrant à la fois le cimetière monastique, au nord, et les bâtiments de l'infirmerie, au sud. À la suite de difficultés liées à l'évolution des pouvoirs en Lyonnais, les travaux s'achèvent seulement dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, avec l'édification, en avant de l'abbatiale, d'une seconde avant-nef qui récupère d'ailleurs la chapelle de l'Archange. Ces conclusions relatives au monastère roman se révèlent intéressantes à plus d'un titre. Elles nuancent d'abord l'idée selon laquelle l'abbaye bourguignonne n'aurait eu qu'une influence limitée dans la région lyonnaise : avant que les relations ne se dégradent entre Odilon de Cluny et Bourchard II, les échanges semblent bien réels entre ces entités ecclésiastiques. Par ailleurs, devant l'impossibilité de réaliser des travaux sur deux églises en un temps relativement bref, le choix est fait à Savigny de concentrer les nouvelles fonctions sur la deuxième église du monastère, qui se prête bien à une concrétisation rapide du projet dans la mesure où elle ne doit pas être détruite puis reconstruite, mais seulement remaniée. Le projet initial est d'ailleurs plein de bon sens puisque, lorsqu'enfin le monastère est entièrement reconstruit, les coutumes de Cluny ont déjà évolué sous l'action de Pierre le Vénérable (1122-1156), réduisant l'ampleur de la liturgie des morts et rendant de fait la nouvelle avant-nef presque désuète. À partir des derniers siècles du Moyen Âge, l'abbaye de Savigny ne connaît pas d'évolution marquée, tant sur un plan spirituel que monumental : tout au long de son existence, elle conserve les usages clunisiens sans forcément les nommer, mais en les réaffirmant ponctuellement par la rédaction de nouveaux coutumiers. C'est ainsi que, dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, le *Liber refusionum* de François II prête une attention toute particulière à l'ancienne coutume et se contente de mettre en pratique les canons de la messe tridentine, sans pour autant réaliser toutes les adaptations architecturales préconisées dans les décrets conciliaires.

Si les conclusions ici présentées restent, pour une large part, des hypothèses, méritant d'être vérifiées par des opérations archéologiques de plus grande envergure, elles suscitent pourtant de nombreuses interrogations qui portent sur l'ensemble des pouvoirs régionaux. L'abbaye de Savigny n'est pas un établissement isolé : à toutes époques, elle entretient des relations privilégiées avec d'autres puissances, qui évoluent au gré des alliances familiales. L'abbé Hugues est le frère de Gauceran Libertz, lui-même arrière-grand-père d'Hugues de Semur, mais aussi d'Asseline de Semur, abbesse de l'abbaye Saint-Pierre de Lyon. Itier II [de Talaru] (v. 1082-v. 1107/1110) et Ponce [de Lay] appartiennent tous deux à de grandes familles aristocratiques, qui gravitent autour

du monastère. De tels exemples pourraient être multipliés jusqu'à Antoine d'Albon (1521-1573) qui, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, cumule les abbatiats de Savigny et de l'Île-Barbe. Comme tout établissement ecclésiastique, l'abbaye de Savigny se définit à la fois par sa communauté religieuse, qui respecte la Règle bénédictine, et par sa seigneurie, qui est parfaitement intégrée aux réseaux aristocratiques et ecclésiastiques régionaux. Dès lors, il faudrait poursuivre cette étude en considérant les monastères lyonnais dans une optique plus large, aussi bien historique qu'archéologique, et en concentrant en particulier les recherches sur leur insertion dans la société médiévale. Un tel projet se conçoit bien sûr comme un travail de groupe qui pourrait, à l'avenir, rassembler différents chercheurs médiévistes autour de problématiques communes visant à renouveler l'historiographie régionale et à permettre des comparaisons avec d'autres entités géographiques.



# Table des matières

---

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ - ABSTRACT</b> .....	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>9</b>
Avertissement.....	11
Abréviations.....	12
Sigles des institutions.....	12
Abréviations usuelles .....	12
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>13</b>
<b>CHAPITRE I. HISTORIQUE DE L'ABBAYE DE SAVIGNY</b> .....	<b>21</b>
Introduction .....	23
1. Le site d'implantation.....	23
1.1. Géomorphologie .....	24
1.2. Géologie.....	24
1.3. Hydrologie .....	26
2. Les sources de l'histoire savinienne.....	29
2.1. Brève histoire des archives saviniennes.....	29
2.1.1. Entre destruction et vol d'archives.....	30
2.1.1.1. Un incendie des archives au X <sup>e</sup> siècle ?.....	30
2.1.1.2. L'incendie des archives par les Huguenots en 1562.....	30
2.1.1.3. Des archives aux mains des abbés ? .....	32
2.1.2. Des archives monastiques aux archives publiques.....	33
2.1.2.1. Les conditions de conservation.....	33
2.1.2.2. Le traitement des archives anciennes.....	35
2.1.2.3. La « manie des collections ».....	36
2.2. Panorama chronologique des sources .....	39
2.3. Un premier survol de l'histoire savinienne.....	42
3. Les origines de l'abbaye (IX <sup>e</sup> -milieu X <sup>e</sup> siècle).....	44
3.1. Une occupation antérieure à l'abbaye ?.....	44
3.2. Une fondation monastique impériale ?.....	46
3.2.1. Les légendes de fondation.....	46
3.2.1.1. Une fondation de Charlemagne à la fin du Moyen Âge .....	47

3.2.1.2. Une fondation contemporaine de Benoît d'Aniane au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	47
3.2.2. Les faits historiques .....	48
3.3. La donation à l'évêque de Lyon .....	50
3.3.1. Les effets de la tutelle épiscopale .....	50
3.3.2. La désolation du monastère.....	52
4. L'apogée de l'abbaye (milieu X <sup>e</sup> -milieu XII <sup>e</sup> siècle).....	55
4.1. Le renouveau spirituel .....	55
4.1.1. Une réforme clunisienne ? .....	56
4.1.1.1. L'action des archevêques en faveur de l'abbaye de Savigny.....	56
4.1.1.2. Badin : un premier abbé clunisien à Savigny ?.....	57
4.1.1.3. Gausmar : un abbé promu par son prédécesseur.....	59
4.1.1.4. L'émancipation vis-à-vis de Cluny ? .....	61
4.1.2. Une vitalité incontestable de l'abbaye savinienne .....	63
4.1.2.1. Des abbés issus de l'aristocratie locale .....	64
4.1.2.2. Une nouvelle abbatiale.....	65
4.1.2.3. Les réformes liturgiques .....	65
4.2. L'abbaye de Savigny, seigneur féodal.....	69
4.2.1. Le réseau des dépendances saviniennes.....	69
4.2.1.1. Les dépendances régionales .....	69
4.2.1.2. Les dépendances extérieures.....	70
4.2.2. Une grande puissance régionale.....	72
5. Les premières difficultés (milieu XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècle).....	73
5.1. De troubles en réformes : l'évolution de la vie régulière .....	74
5.1.1. De Zacharie à Étienne de Varennes : une reprise en main progressive .....	74
5.1.2. Des scissions internes à l'origine d'un abandon du service divin.....	77
5.1.2.1. Des faits explicites... ..	77
5.1.2.2. ... aux faits implicites .....	80
5.1.2.3. La restauration du monastère .....	81
5.2. Déclin politique et prospérité économique .....	82
5.2.1. Savigny et l'évolution des pouvoirs.....	82
5.2.2. Le maintien de la prospérité économique .....	85
5.2.3. Savigny et les « calamités du XIV <sup>e</sup> siècle ».....	86
6. L'abbaye aux mains d'une famille (XV <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles).....	87
6.1. Seigneurs d'Albon et abbés de Savigny .....	87
6.2. Une spiritualité décadente ?.....	88
6.2.1. Un monastère au second plan ?.....	88
6.2.2. Des tentatives de restauration spirituelle.....	89
6.2.2.1. La réforme de François I d'Albon .....	90



6.2.2.2. La réforme de François II d'Albon .....	91
6.2.2.3. L'intervention archiépiscopale.....	91
6.3. Répercussions des événements extérieurs .....	93
7. Vers la suppression de l'abbaye (XVIII <sup>e</sup> siècle) .....	94
7.1. Des conflits désastreux pour le monastère.....	94
7.1.1. Jacques Bénigne Bossuet contre les héritiers de Claude d'Albon .....	94
7.1.2. Jean de Fuligny Damas contre le chapitre.....	95
7.1.3. François de Cluny contre Jean de Fuligny Damas et contre le chapitre .....	96
7.2. De la sécularisation à la suppression du monastère .....	97
7.2.1. La demande de sécularisation (1766).....	97
7.2.2. La suppression du monastère (1779-1783) .....	98
Conclusion.....	100
<b>PREMIÈRE PARTIE : L'ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE DE LYON À SAVIGNY .....</b>	<b>101</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>103</b>
<b>CHAPITRE II. DES SAVANTS ISOLÉS AU MILIEU DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE .....</b>	<b>109</b>
Introduction .....	111
1. Des sociétés savantes attirées par l'archéologie antique.....	113
2. Joseph Bard : un monumentaliste à Lyon .....	114
2.1. Un anti-parisien virulent.....	114
2.2. Une conception progressiste de l'archéologie .....	115
2.3. Des travaux à répercussion limitée .....	117
3. Jean Roux et Auguste Bernard à la recherche de l'abbaye de Savigny .....	119
3.1. Un environnement de travail ingrat ? .....	119
3.1.1. Une insertion tardive dans la sociabilité érudite lyonnaise .....	119
3.1.2. Entre travail solitaire et collaborations fructueuses .....	120
3.1.3. Un conflit exacerbé entre savants .....	121
3.2. La correspondance d'Auguste Bernard.....	123
3.2.1. La collation du manuscrit Coste.....	124
3.2.2. La circulation des archives.....	126
3.2.2.1. Périodisation des échanges entre Auguste Bernard et Jean-Prosper Gauthier .....	127
3.2.2.2. Les archives en voyage.....	128
3.2.3. Une collaboration avortée .....	131
Conclusion.....	133

<b>CHAPITRE III. UN RÉSEAU DE SAVANTS À LA CHARNIÈRE DU XIX<sup>E</sup> ET DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE .....</b>	<b>135</b>
Introduction .....	137
1. Un environnement propice à la recherche .....	137
1.1. Un enseignement régional des sciences du Moyen Âge .....	138
1.1.1. Une histoire de l'art généraliste .....	138
1.1.2. L'histoire régionale .....	139
1.1.3. L'histoire de l'art régional .....	139
1.2. L'essor des sociétés savantes .....	141
1.2.1. La Société historique et archéologique du Forez (Diana) .....	141
1.2.2. La Société des bibliophiles lyonnais .....	142
1.2.3. La vitalité des anciennes sociétés .....	143
1.2.4. Un petit groupe d'historiens et d'archéologues du Moyen Âge ? .....	144
2. Une situation plus confortable pour les archéologues du Moyen Âge ? .....	146
2.1. Un milieu érudit replié sur lui-même .....	146
2.2. Des relations de groupes aux relations individuelles .....	149
3. Un réseau de savants autour de l'abbaye de Savigny ? .....	153
3.1. Léon Galle et Alexandre Poidebard : une passion partagée .....	154
3.2. Félix Thiollier : une découverte solitaire .....	156
3.3. Léon Galle et Amédée Cateland : de la collaboration à l'amitié .....	157
3.4. Un réseau autour de Léon Galle .....	158
3.4.1. Les feuilles de brouillon .....	159
3.4.1.1. Notes sur les archives .....	159
3.4.1.2. Notes personnelles .....	160
3.4.1.3. Recherches historiographiques .....	162
3.4.1.4. Bibliographie .....	162
3.4.2. La correspondance .....	165
3.4.2.1. Publication de la notice sur la chapelle Saint-Léger .....	165
3.4.2.2. Relations avec les collaborateurs .....	166
3.4.2.3. Questionnements scientifiques .....	166
Conclusion .....	169
<b>CHAPITRE IV. LES RECHERCHES UNIVERSITAIRES DANS LE DERNIER TIERS DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE .....</b>	<b>171</b>
Introduction .....	173
1. La redécouverte de l'abbaye de Savigny par Denise Devos .....	174
2. La vitalité de l'université lyonnaise .....	175

3. Les premières recherches archéologiques sur l'abbaye de Savigny .....	177
Conclusion.....	178
<b>CHAPITRE V. ÉTAT DE LA QUESTION SUR LES ÉDIFICES CULTUELS ET CONVENTUELS DE SAVIGNY .....</b>	<b>179</b>
Introduction .....	181
1. L'abbatiale Saint-Martin .....	182
1.1. Une chronologie de construction incertaine .....	182
1.2. La morphologie de l'édifice.....	185
1.3. Le décor architectural .....	187
2. L'église Notre-Dame.....	188
2.1. Une chronologie de construction contradictoire.....	189
2.2. La localisation exacte de l'église .....	191
2.3. La morphologie de l'édifice.....	193
3. La chapelle Saint-Léger .....	194
3.1. L'identification du vocable .....	195
3.2. La datation de l'édifice .....	195
3.3. La morphologie de l'édifice.....	196
4. La chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul .....	197
5. Le cloître .....	198
6. La salle du chapitre et le dortoir.....	199
7. Le parloir, ou vestibule.....	200
8. Le réfectoire .....	202
9. Le doyenné de Teylan et la comunerie .....	202
Conclusion.....	203
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>205</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES ÉDIFICES CULTUELS ET CONVENTUELS DANS LES SOURCES D'ARCHIVES.....</b>	<b>207</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>209</b>
<b>CHAPITRE VI. PRÉSENTATION DES SOURCES .....</b>	<b>211</b>
Introduction .....	213
1. Les sources textuelles.....	213
1.1. Statuts et coutumiers (XIII <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècle).....	214

1.1.1. Le <i>Liber consuetudinum</i> (2 <sup>e</sup> ¼ XIII <sup>e</sup> siècle).....	214
1.1.2. Les manuscrits de Benoît Mailliard (fin XV <sup>e</sup> -déb. XVI <sup>e</sup> siècle).....	217
1.1.2.1. Le livre des bénédictions et des cérémonies (1491) .....	218
1.1.2.2. Les statuts (1493).....	218
1.1.2.3. Les coutumiers (fin XV <sup>e</sup> siècle).....	219
1.1.3. Le <i>Liber refusionum</i> de François II d'Albon (1608).....	220
1.2. Les actes de fondation ou de protection d'une chapelle (1340-1354) .....	223
1.3. Les mentions nécrologiques (XIV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècle) .....	223
1.4. Les visites pastorales (XV <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècle).....	224
1.5. Pièces de procédure et accords à l'amiable (XV <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècle) .....	225
1.5.1. Lettre royale en faveur du chamarier (1480).....	226
1.5.2. Contrat d'échange de maisons (1585).....	226
1.5.3. Plainte au sujet d'un vol de pierres (1716) .....	227
1.6. Les procès-verbaux de visite (XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècle) .....	227
1.6.1. La visite d'Hercule Marquin (1692) .....	228
1.6.2. La visite de Jean-Baptiste Cussinet (1762).....	228
1.7. Les registres de la municipalité révolutionnaire (fin XVIII <sup>e</sup> siècle).....	229
1.8. Les récits de savants (XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècle).....	231
1.8.1. Les descriptions de Jean Roux et d'Auguste Bernard (mil. XIX <sup>e</sup> siècle) .....	231
1.8.2. La promenade d'Achille Raverat (1865) .....	232
1.8.3. Les notes de Léon Galle et Amédée Cateland (av. 1914) .....	232
2. Les sources graphiques.....	233
2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675) .....	233
2.2. La gravure de Jacques de Boissieu (1803).....	234
2.3. Les plans (fin XVIII <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècle) .....	234
2.3.1. Le plan révolutionnaire (v. 1796) .....	234
2.3.2. Les plans cadastraux (XIX <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècle).....	235
2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914) .....	236
Conclusion.....	238
<b>CHAPITRE VII. L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DANS LES SOURCES D'ARCHIVES .....</b>	<b>241</b>
Introduction .....	243
1. Les mentions de l'église Saint-Martin .....	243
1.1. Le <i>Liber cartarum</i> (v. 1135) .....	244
1.1.1. L'église majeure dans le cartulaire .....	244
1.1.2. La notice biographique de Gausmar .....	245
1.1.3. La notice biographique de Dalmace.....	247
1.2. Le <i>Liber consuetudinum</i> (2 <sup>e</sup> ¼ XIII <sup>e</sup> siècle) .....	249

1.2.1. L'église majeure dans l'ordinaire .....	249
1.2.2. L'environnement extérieur de l'église .....	250
1.2.2.1. La porte du cloître .....	251
1.2.2.2. Les grandes portes de l'église .....	251
1.2.3. L'organisation intérieure de l'église .....	252
1.2.3.1. L'autel majeur ou autel Saint-Martin.....	253
1.2.3.2. Le chœur monastique.....	254
1.2.3.3. L'autel de la Croix et la croix suspendue.....	255
1.2.3.4. Les autels collatéraux ?.....	257
1.2.3.5. Les autels secondaires.....	260
1.3. La <i>Papirus conventus</i> (v. 1390).....	261
1.3.1. L'église dans le coutumier .....	261
1.3.2. L'organisation intérieure de l'église .....	262
1.3.2.1. L'autel majeur ou autel Saint-Martin.....	262
1.3.2.2. Le chœur monastique et le clocher .....	263
1.3.2.3. L'autel de la Croix et la croix suspendue ?.....	263
1.3.2.4. L'autel Saint-Barthélemy .....	263
1.3.2.5. La chapelle Saint-Michel ? .....	263
1.3.2.6. Le bénitier et le lavabo.....	264
1.4. Les manuscrits de Benoît Mailliard (fin XV <sup>e</sup> -déb. XVI <sup>e</sup> siècle) .....	264
1.4.1. L'église dans les écrits de Benoît Mailliard.....	264
1.4.1.1. Des travaux de restauration ?.....	265
1.4.1.2. De l'entretien des édifices.....	265
1.4.2. L'organisation intérieure de l'église .....	266
1.4.2.1. Le sanctuaire ou le chœur monastique.....	267
1.4.2.2. Les chapelles collatérales.....	267
1.4.2.3. Le bénitier .....	269
1.4.2.4. Les autels secondaires.....	269
1.4.3. La chapelle Saint-Michel .....	270
1.4.4. Le cimetière derrière l'église .....	271
1.5. Le rôle d'anniversaires (XVI <sup>e</sup> siècle).....	272
1.6. L'enquête sur le passage des Huguenots (1600).....	273
1.7. Le <i>Liber refusionum</i> (1608).....	274
1.7.1. L'église dans son environnement extérieur.....	275
1.7.1.1. La porte du cloître .....	275
1.7.1.2. L'atrium et la chapelle Saint-Michel .....	275
1.7.2. L'organisation intérieure de l'église .....	277
1.7.2.1. L'autel majeur ou autel Saint-Martin.....	277
1.7.2.2. Le chœur monastique.....	278

1.7.2.3. Le jubé et la Croix .....	285
1.7.2.4. Les chapelles collatérales.....	288
1.7.2.5. Les chapelles secondaires .....	291
1.7.2.6. La nef .....	292
1.8. La visite de Jean-Baptiste Cussinnet (1762).....	293
1.8.1. Le vestibule monumental.....	294
1.8.2. La nef tripartite .....	294
1.8.3. Le jubé .....	295
1.8.4. Le chœur monastique .....	295
1.8.5. L'autel majeur ou autel Saint-Martin.....	295
1.9. La demande de sécularisation (1766) .....	296
1.9.1. Le vestibule monumental.....	297
1.9.2. La nef tripartite .....	297
1.9.3. Le jubé .....	298
1.9.4. Le chœur monastique et le clocher .....	298
1.9.5. L'autel majeur ou autel Saint-Martin.....	299
1.10. Les registres de la municipalité révolutionnaire (1792-1796).....	300
1.10.1. Une église ouverte.....	300
1.10.2. Les lieux de l'église .....	301
1.10.2.1. Le parvis .....	301
1.10.2.2. Le vestibule.....	301
1.10.2.3. Le clocher .....	302
1.10.2.4. Le chevet.....	302
1.10.3. Le mobilier liturgique .....	303
1.11. Les témoignages de savants (XIX <sup>e</sup> siècle).....	304
1.11.1. Jean Roux (1844).....	305
1.11.2. Achille Raverat (1864).....	305
1.11.3. Léon Galle (15 octobre 1890) .....	305
1.11.4. Alexandre Poidebard (1892) .....	306
2. Les représentations de l'église Saint-Martin .....	306
2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675) .....	306
2.2. Le plan révolutionnaire (v. 1796) .....	307
2.3. Le plan cadastral napoléonien (1830) .....	307
2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914) .....	308
2.5. Le plan cadastral actuel (2012) .....	308
3. Synthèse historique sur l'église Saint-Martin .....	309
3.1. Titulature.....	310
3.2. Repères chronologiques .....	310

3.2.1. D'une église à l'autre : les étapes de construction .....	310
3.2.2. La destruction de l'église .....	311
3.3. Localisation.....	313
3.4. La première église.....	313
3.5. La deuxième église .....	314
3.5.1. L'avant-nef.....	314
3.5.2. La nef .....	315
3.5.3. Le transept et le clocher .....	316
3.5.4. Les autels et le chœur monastique .....	317
3.5.5. Le chevet.....	320
Conclusion.....	323

## **CHAPITRE VIII. L'ÉGLISE SAINTE-MARIE ET LES BÂTIMENTS ADJACENTS DANS LES SOURCES D'ARCHIVES ..... 325**

Introduction .....	327
1. Les mentions de l'église Sainte-Marie et des bâtiments adjacents .....	328
1.1. Le <i>Liber cartarum</i> (v. 1135) .....	328
1.2. Le <i>Liber consuetudinum</i> (2 <sup>e</sup> ¼ XIII <sup>e</sup> siècle) .....	328
1.2.1. La dédicace de l'église .....	329
1.2.2. La localisation de l'église .....	329
1.2.3. Organisation intérieure de l'église .....	330
1.2.3.1. L'autel principal Sainte-Marie.....	330
1.2.3.2. L'autel Sainte-Marie-Madeleine.....	331
1.2.3.3. L'autel Sainte-Foy ?.....	331
1.2.3.4. Le chœur monastique et la nef.....	331
1.2.4. Des chapelles adjacentes à l'église .....	332
1.3. Actes de donation ou de protection en faveur d'une chapelle (1340-1354) .....	334
1.3.1. Donation de livres au profit d'une chapelle non identifiée (1340) .....	334
1.3.2. Obligation du frère portier à l'égard de la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul (1348).....	335
1.3.3. Donation d'une vigne en échange de l'entretien de la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul (1354).....	336
1.4. La <i>Papirus conventus</i> (v. 1390).....	337
1.4.1. L'identification de l'église .....	337
1.4.2. L'organisation intérieure de l'église .....	338
1.4.2.1. L'autel principal Sainte-Marie.....	338
1.4.2.2. L'autel Sainte-Marie-Madeleine.....	338
1.5. Les manuscrits de Benoît Mailliard (fin XV <sup>e</sup> -début XVI <sup>e</sup> siècle) .....	339
1.5.1. La localisation de l'église .....	339
1.5.2. Les autels .....	339

1.5.2.1. L'autel Sainte-Marie-Madeleine .....	339
1.5.2.2. L'autel Sainte-Foy .....	340
1.5.3. Le clocher.....	340
1.5.4. Des bâtiments adjacents .....	341
1.5.4.1. La chapelle Saint-Léger .....	341
1.5.4.2. La chapelle Saint-Jean et le parloir .....	342
1.5.4.3. La chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul .....	343
1.6. Le <i>Liber refusionum</i> (1608) .....	343
1.6.1. La localisation de l'église .....	344
1.6.2. L'organisation intérieure de l'église .....	345
1.6.2.1. L'autel principal Sainte-Marie.....	345
1.6.2.2. Le chœur monastique.....	345
1.6.2.3. Les autels Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Foy .....	347
1.6.3. Trois chapelles dans l'environnement de l'église ? .....	347
1.7. La visite d'Hercule Marquin (1692) .....	349
1.8. Plainte au sujet d'un vol de pierres dans la chapelle Saint-Côme-et-Damien (1716) .....	349
1.9. La visite de Jean-Baptiste Cussinnet (1762).....	350
1.9.1. Description de la chapelle Notre-Dame-sous-Terre.....	350
1.9.2. Description de la chapelle Saint-Brice / Saint-Léger ? .....	351
1.10. La demande de sécularisation (1766) .....	352
1.10.1. Description de l'église Notre-Dame .....	352
1.10.2. Description de la chapelle souterraine .....	353
1.11. La supplique des habitants de Savigny (v. 1781) .....	354
1.12. Les registres de la municipalité révolutionnaire (1792-1796).....	355
1.13. Les témoignages de savants (fin XIX <sup>e</sup> -déb. XX <sup>e</sup> siècle) .....	356
1.13.1. Jean Roux (1844).....	356
1.13.2. Achille Raverat (1865).....	356
1.13.3. Léon Galle (1890).....	357
2. Les représentations de l'église Sainte-Marie et des bâtiments adjacents.....	358
2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675) .....	358
2.2. Le plan de la municipalité révolutionnaire (v. 1796).....	358
2.2.1. L'église dans son environnement.....	358
2.2.2. L'imbrication des bâtiments.....	359
2.3. Le plan cadastral napoléonien (1830).....	360
2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914) .....	360
2.4.1. Les relevés en plan.....	361
2.4.1.1. Le plan topographique du quartier de l'abbaye .....	361
2.4.1.2. La restitution du plan du monastère.....	362



2.4.1.3. Le plan de la chapelle Saint-Léger.....	364
2.4.2. Des restitutions en trois dimensions.....	365
2.4.2.1. L'église Notre-Dame .....	365
2.4.2.2. La chapelle Saint-Léger .....	366
2.4.3. Les relevés d'élévation de la chapelle Saint-Léger.....	367
2.4.4. Les photographies .....	368
2.4.4.1. L'église Notre-Dame .....	369
2.4.4.2. La chapelle Saint-Léger .....	371
2.5. Le plan cadastral actuel (XXI <sup>e</sup> siècle).....	372
3. Synthèse historique sur l'église Sainte-Marie et les bâtiments adjacents .....	373
3.1. L'église Sainte-Marie .....	373
3.1.1. Repères chronologiques .....	373
3.1.1.1. Une église en l'an mil .....	374
3.1.1.2. Une destruction progressive entre le XVIII <sup>e</sup> et le XX <sup>e</sup> siècle .....	374
3.1.2. Dénomination et titulature .....	375
3.1.3. La localisation de l'église .....	375
3.1.4. Le monument .....	376
3.1.4.1. Une avant-nef ?.....	376
3.1.4.2. La nef .....	377
3.1.4.3. Le transept.....	378
3.1.4.4. Le chevet.....	379
3.2. Les chapelles adjacentes .....	382
3.2.1. La chapelle Saint-Léger .....	382
3.2.1.1. La datation .....	382
3.2.1.2. La titulature.....	382
3.2.1.3. L'architecture de l'édifice.....	383
3.2.2. La chapelle Saint-Michel .....	384
3.2.3. La chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul puis Saint-Jean-Baptiste.....	385
3.2.3.1. Une chapelle unique ?.....	385
3.2.3.2. Construction et localisation de la chapelle.....	386
Conclusion.....	387

## CHAPITRE IX. LE CLOÎTRE ET LES BÂTIMENTS CONVENTUELS DANS LES SOURCES

### D'ARCHIVES ..... 389

Introduction .....	391
1. Les mentions du cloître et des bâtiments conventuels .....	391
1.1. Le <i>Liber consuetudinum</i> (2 <sup>e</sup> ¼ XIII <sup>e</sup> siècle) .....	391
1.1.1. Les galeries .....	391
1.1.2. La salle du chapitre .....	393

1.1.3. Le dortoir .....	393
1.1.4. Le réfectoire .....	394
1.1.5. Le cimetière .....	394
1.2. Le texte de la réforme (1350-1362) .....	395
1.3. La <i>Papirus conventus</i> (v. 1390) .....	395
1.3.1. L'organisation générale du cloître .....	396
1.3.1.1. La galerie du dortoir et la galerie du réfectoire.....	396
1.3.1.2. La galerie de la maison de Teylan .....	397
1.3.1.3. La galerie de l'église.....	397
1.3.2. La salle du chapitre et le réfectoire .....	397
1.4. Les lettres royales en faveur du chamarier (1480).....	398
1.5. Les écrits de Benoît Mailliard (fin XV <sup>e</sup> -déb. XVI <sup>e</sup> siècle) .....	400
1.5.1. La galerie de l'église .....	401
1.5.1.1. <i>Ante mandatum</i> .....	401
1.5.1.2. <i>A parte mandate, in medio claustris</i> .....	401
1.5.1.3. <i>In pede gradum, ubi pueri addiscunt</i> .....	402
1.5.2. La galerie du chapitre.....	402
1.5.2.1. <i>In pede gradum, eundo ad capitulum</i> .....	402
1.5.2.2. <i>Ante portam capituli</i> .....	403
1.5.3. La salle du chapitre .....	404
1.5.4. Derrière la salle du chapitre .....	404
1.5.5. Le parloir.....	405
1.5.6. L'angle sud-est du cloître.....	405
1.6. Un contrat d'échange de maisons (1585) .....	406
1.7. Le <i>Liber refusionum</i> (1608) .....	407
1.7.1. La galerie du mandat et le <i>mandatum</i> .....	408
1.7.2. La galerie du réfectoire, le réfectoire, la prison monastique et le parloir .....	409
1.7.3. La galerie des celleriers.....	410
1.7.4. La galerie du chapitre.....	411
1.8. Le procès-verbal de visite (1692) .....	412
1.8.1. Les galeries .....	412
1.8.2. La salle du chapitre .....	413
1.8.3. Le dortoir .....	413
1.8.4. Le réfectoire .....	413
1.9. L'inventaire des titres de l'hôtelier (1674-1692).....	414
1.10. Le procès-verbal de visite (1762) .....	415
1.10.1. Les galeries .....	415
1.10.2. La salle du chapitre .....	415
1.10.3. Le dortoir et le réfectoire .....	416

1.11. La description de Laurent de Foudras (1766).....	416
1.12. L'état des biens de la communerie (1781).....	416
1.13. Les registres de la municipalité révolutionnaire (1792-1796).....	417
1.13.1. Les galeries et le jardin central .....	417
1.13.2. La salle du chapitre .....	417
1.14. Les témoignages de savants (XIX <sup>e</sup> siècle).....	418
2. Les représentations du cloître et des bâtiments conventuels.....	418
2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675) .....	419
2.2. Le plan révolutionnaire (v. 1796) .....	419
2.3. Le plan cadastral napoléonien (1830).....	420
2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914) .....	420
2.4.1. Les galeries .....	420
2.4.2. Les bâtiments de l'aile est.....	420
2.4.3. Les bâtiments de l'aile sud.....	421
2.4.4. Les bâtiments de l'aile ouest.....	421
2.5. Le plan cadastral actuel (XXI <sup>e</sup> siècle).....	422
3. Synthèse historique sur le cloître et les bâtiments conventuels .....	422
3.1. Les galeries .....	422
3.1.1. Repères chronologiques .....	423
3.1.1.1. Une (re)construction romane ?.....	423
3.1.1.2. Une reconstruction au XIV <sup>e</sup> siècle.....	423
3.1.1.3. Une destruction progressive aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles .....	424
3.1.2. Architecture.....	424
3.2. Les bâtiments de l'aile est.....	425
3.2.1. La salle du chapitre .....	425
3.2.1.1. Localisation.....	425
3.2.1.2. Repères chronologiques .....	426
3.2.1.3. La salle du chapitre dans son dernier état .....	427
3.2.2. Le dortoir .....	427
3.2.2.1. Localisation relative.....	428
3.2.2.2. Repères chronologiques .....	428
3.2.2.3. Architecture et dispositions intérieures.....	429
3.3. Les bâtiments de l'aile sud.....	429
3.3.1. Localisation relative.....	429
3.3.2. Repères chronologiques .....	431
3.3.2.1. Une (re)construction à la fin de l'époque romane ?.....	431
3.3.2.2. La destruction au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	431
3.4. Les bâtiments de l'aile ouest.....	432

Conclusion.....	432
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>434</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DES ÉDIFICES CULTUELS ET CONVENTUELS.....</b>	<b>437</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>439</b>
<b>CHAPITRE X. PRÉSENTATION DES VESTIGES ET DES MÉTHODES D’INVESTIGATIONS</b>	<b>441</b>
Introduction .....	443
1. Levé topographique de plan .....	444
2. Travail d’analyse .....	445
2.1. Principes généraux.....	445
2.2. Analyse des objets archéologiques .....	446
2.2.1. Matériaux de construction.....	447
2.2.1.1. La nature des pierres.....	447
2.2.1.2. Les modules de pierres et de briques .....	449
2.2.1.3. Les traces d’outils de taille .....	450
2.2.1.4. Les mortiers et des enduits.....	451
2.2.1.5. La mise en œuvre.....	454
2.2.2. Césures.....	455
2.2.3. Niveaux de circulation .....	456
2.2.4. Trous de boulin .....	457
2.2.5. Le mobilier archéologique .....	459
3. Travail de synthèse.....	460
3.1. Datation absolue .....	460
3.1.1. Comparaisons.....	460
3.1.2. Archéométrie.....	462
3.2. Restitutions .....	463
<b>CHAPITRE XI. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DE L’ÉGLISE SAINT-MARTIN.....</b>	<b>465</b>
Introduction .....	467
1. Analyse des vestiges de l’église Saint-Martin.....	468
1.1. Les caves de la maison nord-ouest .....	468
1.1.1. Les murs.....	468
1.1.1.1. Le mur ouest .....	469
1.1.1.2. Le mur nord .....	472
1.1.1.3. Le mur est .....	474
1.1.2. Les supports .....	475

1.1.2.1. Le support n° 1.....	475
1.1.2.2. Le support n° 2.....	476
1.1.2.3. Le support n° 3.....	478
1.1.3. Chronologie relative de construction.....	481
1.1.3.1. État CM 1.....	481
1.1.3.2. État CM 2.....	482
1.2. Les jardins ouest.....	482
1.2.1. Les maçonneries.....	483
1.2.1.1. La maçonnerie M 2.....	484
1.2.1.2. La maçonnerie M 3.....	486
1.2.1.3. La maçonnerie M 4.....	488
1.2.1.4. La maçonnerie M 5.....	488
1.2.1.5. La maçonnerie M 6.....	489
1.2.1.6. La maçonnerie M 7.....	490
1.2.1.7. La différenciation des maçonneries.....	490
1.2.2. Les césures.....	491
1.2.2.1. Les césures droites.....	491
1.2.2.2. La césure erratique.....	492
1.2.2.3. La césure en escalier.....	493
1.2.2.4. Un premier phasage.....	493
1.2.3. Les niveaux de circulation.....	494
1.2.3.1. Un premier sol conservé.....	494
1.2.3.2. Un second sol attesté.....	495
1.2.3.3. Le niveau actuel.....	496
1.2.4. Les trous de boulin.....	497
1.2.4.1. Caractéristiques physiques.....	497
1.2.4.2. Les systèmes de trou.....	499
1.2.5. Chronologie relative de construction.....	501
1.2.5.1. État JO 1.....	501
1.2.5.2. État JO 2.....	503
1.2.5.3. État JO 3.....	503
1.3. La rue de l'Abbaye.....	504
1.3.1. Les structures murales.....	504
1.3.1.1. La maçonnerie M 8.....	505
1.3.1.2. Les maçonneries M 9 et M 10.....	505
1.3.1.3. Les maçonneries M 11 et M 12.....	506
1.3.2. La stratigraphie.....	506
1.3.3. Chronologie relative de construction.....	507
1.3.3.1. État RA 1.....	507
1.3.3.2. État RA 2.....	508

1.3.3.3. État RA 3 .....	508
1.4. Le terrain est .....	509
1.4.1. Les structures conservées.....	509
1.4.1.1. Les fondations.....	509
1.4.1.2. Le premier sol .....	511
1.4.1.3. Le deuxième sol.....	511
1.4.1.4. Le troisième sol.....	512
1.4.1.5. Une fosse perçant les sols .....	514
1.4.2. Les remblais .....	515
1.4.2.1. Les couches de démolition.....	516
1.4.2.2. Les couches de nivellement .....	518
1.4.3. Chronologie relative de construction .....	519
1.4.3.1. État TE 1 .....	519
1.4.3.2. État TE 2 .....	520
1.4.3.3. État TE 3 .....	520
1.4.3.4. État TE 4 .....	521
2. Synthèse archéologique sur l'église Saint-Martin.....	522
2.1. Le plan de l'édifice .....	522
2.1.1. Un massif occidental.....	522
2.1.2. Une nef tripartite .....	523
2.1.3. Un transept inscrit ? .....	524
2.1.4. Un chevet multipartite ?.....	525
2.2. La chronologie de construction de l'édifice .....	526
2.2.1. État 1 : la construction de l'église.....	526
2.2.1.1. Phase 1 : le chevet.....	526
2.2.1.2. Phase 2 : le transept et les travées orientales de la nef.....	528
2.2.1.3. Phase 3 : réaménagement du chevet .....	529
2.2.1.4. Phase 4 : les travées occidentales de la nef.....	532
2.2.1.5. Phase 5 : le massif occidental .....	533
2.2.2. État 2 : des remaniements localisés dans le chevet .....	538
2.2.2.1. Phase 1 : un sol provisoire .....	538
2.2.2.2. Phase 2 : le nouveau dallage .....	538
2.2.3. État 3 : des remaniements à l'échelle de l'église .....	539
2.2.3.1. Les réaménagements de la nef.....	539
2.2.3.2. De nouveaux sols dans l'abside.....	539
2.2.3.3. Les vitraux de l'abside.....	540
2.2.4. État 4 : la destruction de l'église.....	541
Conclusion.....	542

<b>CHAPITRE XII. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE ET DES BÂTIMENTS ADJACENTS.....</b>	<b>543</b>
Introduction .....	545
1. Analyse des vestiges de l'église Sainte-Marie et des bâtiments adjacents .....	547
1.1. Le cuvier .....	547
1.1.1. Les maçonneries.....	548
1.1.1.1. La maçonnerie M 15 .....	548
1.1.1.2. La maçonnerie M 16 .....	553
1.1.1.3. La maçonnerie M 17 .....	557
1.1.1.4. La maçonnerie M 18 .....	560
1.1.1.5. La maçonnerie M 19 .....	560
1.1.1.6. La maçonnerie M 20.....	561
1.1.1.7. La différenciation des maçonneries .....	562
1.1.2. Les céures .....	563
1.1.2.1. Les céures erratiques .....	564
1.1.2.2. Les céures géométriques .....	565
1.1.2.3. Les céures linéaires .....	566
1.1.2.4. Un premier phasage .....	567
1.1.3. Le voûtement .....	568
1.1.3.1. Les supports de voûte .....	568
1.1.3.2. Le tracé des arcs.....	571
1.1.4. Les baies et les niveaux de circulation.....	574
1.1.4.1. Mur nord .....	574
1.1.4.2. Mur est .....	575
1.1.4.3. Mur ouest .....	578
1.1.4.4. Mur sud .....	589
1.1.4.5. Les accès des bâtiments successifs .....	601
1.1.5. Les trous de boulin.....	602
1.1.5.1. Caractéristiques physiques.....	603
1.1.5.2. Les systèmes de trous .....	607
1.1.6. Chronologie relative de construction .....	612
1.1.6.1. État CU 1 .....	612
1.1.6.2. État CU 2 .....	614
1.1.6.3. État CU 3 .....	616
1.1.6.4. État CU 4 .....	617
1.1.6.5. État CU 5 .....	617
1.1.6.6. État CU 6 .....	618
1.2. Le jardin est .....	619

1.2.1. Les maçonneries.....	620
1.2.1.1. La maçonnerie M 21 .....	620
1.2.1.2. La maçonnerie M 22 .....	620
1.2.1.3. La maçonnerie M 23 .....	621
1.2.2. Les baies et niveaux de circulation .....	621
1.2.2.1. La porte b 21 .....	621
1.2.2.2. La porte b 22 .....	622
1.2.3. Chronologie relative de construction .....	622
1.2.3.1. État JE 1 .....	622
1.2.3.2. État JE 2 .....	623
1.2.3.3. État JE 3 .....	623
1.3. La maison sud .....	623
1.3.1. Dispositions intérieures.....	624
1.3.2. Les constructions récentes .....	625
1.3.3. Les constructions anciennes dans l'aile est.....	625
1.3.3.1. Le niveau inférieur.....	625
1.3.3.2. Les niveaux supérieurs.....	629
1.3.4. Chronologie relative de construction .....	631
1.3.4.1. État MS 1 .....	631
1.3.4.2. État MS 2 .....	632
1.3.4.3. État MS 3 .....	633
1.3.4.4. État MS 4 .....	633
2. Synthèse archéologique sur l'église Sainte-Marie et les bâtiments adjacents .....	633
2.1. État 1 : la construction d'une vaste église.....	634
2.1.1. Le petit appareil .....	635
2.1.2. L'appareil mixte.....	635
2.1.3. Les briques .....	636
2.1.4. La sculpture à entrelacs.....	638
2.2. État 2 : l'adjonction d'une chapelle latérale .....	640
2.3. État 3 : une église réduite, dotée d'un massif occidental et d'une tour latérale.....	642
2.3.1. Phase 1 : la transformation de l'église primitive.....	642
2.3.2. Phase 2 : la surélévation de la chapelle latérale .....	644
2.4. État 4 : des remaniements localisés dans le massif occidental .....	644
2.5. État 5 : l'aménagement des bâtiments actuels .....	647
2.5.1. Phase 1 : la construction de l'aile ouest de la maison sud .....	648
2.5.2. Phase 2 : la dissociation de la maison sud et de l'ancien massif occidental .....	648
2.5.3. Phase 3 : la construction du cuvier sur les ruines de l'église .....	649
2.5.4. Phase 4 : l'isolement de la maison sud et du jardin est.....	650
Conclusion.....	650



**CHAPITRE XIII. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DU CLOÎTRE ET DES BÂTIMENTS**

<b>CONVENTUELS .....</b>	<b>653</b>
Introduction .....	655
1. Analyse des vestiges du cloître et des bâtiments conventuels .....	656
1.1. La maison sud-ouest .....	656
1.1.1. Les maçonneries.....	656
1.1.1.1. La maçonnerie M 24 .....	657
1.1.1.2. La maçonnerie M 25 .....	657
1.1.1.3. La maçonnerie M 26 .....	657
1.1.1.4. La maçonnerie M 27 .....	657
1.1.1.5. La maçonnerie M 28 .....	658
1.1.1.6. La maçonnerie M 29 .....	658
1.1.1.7. La maçonnerie M 30 .....	658
1.1.1.8. La maçonnerie M 31 .....	658
1.1.1.9. Les maçonneries M 32, M 33 et M 34 .....	659
1.1.1.10. La différenciation des maçonneries .....	659
1.1.2. Les césures .....	659
1.1.2.1. La césure linéaire .....	659
1.1.2.2. La césure périmétrale simple .....	660
1.1.2.3. Les césures circonscrites.....	660
1.1.2.4. Les césures erratiques .....	660
1.1.2.5. Une césure de type indéterminé.....	661
1.1.2.6. Un premier phasage .....	661
1.1.3. Les baies et les niveaux de circulation.....	662
1.1.3.1. La porte b 1 .....	662
1.1.3.2. La porte b 2.....	662
1.1.3.3. Une fenêtre b 7 ?.....	662
1.1.3.4. La porte b 3.....	663
1.1.3.5. La porte b 4, la fenêtre b 5 et la porte b 6 .....	663
1.1.4. Les trous de boulin.....	664
1.1.4.1. Caractéristiques physiques.....	664
1.1.4.2. Les systèmes de trous .....	665
1.1.5. Chronologie relative de construction .....	666
1.1.5.1. État MSO 1 .....	666
1.1.5.2. État MSO 2 .....	667
1.1.5.3. État MSO 3 .....	667
1.1.5.4. État MSO 4 .....	668
1.2. Le cabanon sud-est.....	668

1.2.1. Les maçonneries.....	668
1.2.1.1. La maçonnerie M 35 .....	668
1.2.1.2. La maçonnerie M 36 .....	669
1.2.1.3. La maçonnerie M 37 .....	669
1.2.1.4. La maçonnerie M 38 .....	669
1.2.1.5. La différenciation des maçonneries .....	670
1.2.2. Les céures .....	670
1.2.2.1. La césure circonscrite .....	670
1.2.2.2. Les céures erratiques .....	670
1.2.2.3. Le phasage .....	671
1.2.3. La porte b 23 et le niveau de circulation .....	671
1.2.4. Chronologie relative de construction .....	672
1.2.4.1. État CSE 1.....	672
1.2.4.2. État CSE 2.....	673
1.2.4.3. État CSE 3.....	673
1.2.4.4. État CSE 4.....	673
1.3. Le sondage nord.....	674
1.3.1. La maçonnerie M 39 .....	674
1.3.2. Les niveaux de circulation .....	675
1.3.2.1. Un sol conservé.....	675
1.3.2.2. Le sol actuel.....	675
1.3.3. Chronologie de construction .....	676
1.3.3.1. État SN 1 .....	676
1.3.3.2. État SN 2.....	676
1.4. Le sondage est.....	677
1.4.1. Les maçonneries.....	677
1.4.1.1. La maçonnerie M 40 .....	677
1.4.1.2. La maçonnerie M 41 .....	679
1.4.1.3. La maçonnerie M 42 .....	679
1.4.1.4. La maçonnerie M 43 .....	680
1.4.1.5. La différenciation des maçonneries .....	681
1.4.2. Les céures .....	681
1.4.2.1. Les céures linéaires .....	681
1.4.2.2. La césure erratique.....	681
1.4.2.3. Un premier phasage .....	682
1.4.3. Les niveaux de circulation .....	682
1.4.3.1. Un premier sol conservé .....	682
1.4.3.2. Un deuxième sol attesté .....	683
1.4.3.3. Le sol actuel.....	685
1.4.4. Les niveaux d'inhumation.....	685

1.4.4.1. Le premier niveau .....	686
1.4.4.2. Le deuxième niveau .....	686
1.4.4.3. Le troisième niveau.....	687
1.4.4.4. Le quatrième niveau.....	687
1.4.5. Chronologie relative de construction .....	687
1.4.5.1. État SE 1 .....	687
1.4.5.2. État SE 2 .....	688
1.4.5.3. État SE 3 .....	689
1.4.5.4. État SE 4 .....	691
2. Synthèse archéologique sur le cloître et les bâtiments conventuels.....	691
2.1. État 1 : des sépultures associées à un bâtiment ?.....	691
2.2. État 2 : le « premier » cloître .....	692
2.3. État 3 : le « deuxième » cloître .....	692
2.3.1. Phase 1 .....	693
2.3.2. Phase 2 .....	694
2.4. État 4 : la destruction du cloître et l'aménagement du jardin .....	694
Conclusion.....	695
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>696</b>
<b>CHAPITRE XIV. DU MONASTÈRE CAROLINGIEN AU MONASTÈRE ROMAN :</b>	
<b>L'INTÉGRATION D'UN MODÈLE CLUNISIEN .....</b>	<b>699</b>
Introduction .....	701
1. L'historiographie savinienne des origines.....	701
1.1. L'exaltation de la refondation dans la première moitié du XII <sup>e</sup> siècle .....	701
1.2. La promotion de la restauration à la fin du XV <sup>e</sup> siècle.....	704
1.3. La solitude comme preuve d'ancienneté au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	705
2. Savigny avant l'abbaye .....	706
3. Le monastère carolingien (IX <sup>e</sup> -milieu X <sup>e</sup> siècle) .....	708
3.1. La première église Saint-Martin .....	709
3.2. L'église Sainte-Marie et la chapelle dite de Saint-Léger.....	711
3.2.1. L'église .....	712
3.2.2. La chapelle .....	713
3.3. Des bâtiments intermédiaires.....	714
3.4. Organisation spatiale du monastère carolingien .....	716
3.4.1. Une famille d'églises ?.....	716
3.4.2. Un plan « standard » bénédictin ?.....	718
4. Le monastère roman (milieu X <sup>e</sup> -début XIII <sup>e</sup> siècle).....	720

4.1. La transformation de l'église Sainte-Marie .....	722
4.1.1. L'architecture du monument .....	722
4.1.2. Deux conceptions clunisiennes de l'architecture ecclésiale.....	724
4.1.2.1. L'avant-nef : une galilée clunisienne ? .....	725
4.1.2.2. Une église de l'infirmerie ? .....	726
4.2. La reconstruction du cloître et des bâtiments communautaires.....	730
4.3. La deuxième église Saint-Martin .....	732
4.3.1. La progression du chantier de construction .....	732
4.3.1.1. La première tranche de travaux (fin XI <sup>e</sup> -début XII <sup>e</sup> siècle) .....	732
4.3.1.2. La deuxième tranche de travaux (milieu XII <sup>e</sup> -milieu XIII <sup>e</sup> siècle) .....	733
4.3.2. L'architecture du monument.....	734
4.3.2.1. L'avant-nef.....	735
4.3.2.2. La nef .....	736
4.3.2.3. Le transept.....	738
4.3.2.4. Le chevet.....	739
4.4. Organisation spatiale du monastère roman.....	742
4.4.1. Le plan abouti du monastère .....	743
4.4.2. De la genèse à la réalisation du projet architectural : une évolution sensible de la liturgie savinienne (2 <sup>e</sup> quart XI <sup>e</sup> -2 <sup>e</sup> quart XIII <sup>e</sup> siècle) .....	744
5. Le monastère au bas Moyen Âge et à l'époque moderne (XIII <sup>e</sup> –XVIII <sup>e</sup> siècle).....	745
5.1. Une architecture renouvelée dans un monastère préservé.....	747
5.2. Une mémoire monastique entretenue .....	749
Conclusion.....	750
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>753</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>759</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>781</b>

# Table des figures

---

Figure 1. Abbaye de Savigny : durée moyenne des abbatiats.....	43
Figure 2. Texte de la réforme (1350-1351) : liste des religieux présents lors de l'enquête et des religieux dénoncés pour manquements aux coutumes.....	80
Figure 3. Périodisation de la bibliographie sur l'abbaye de Savigny.....	104
Figure 4. Bibliographie sur l'abbaye de Savigny : finalité des recherches.....	105
Figure 5. Bibliographie sur l'abbaye de Savigny : matériaux exploités.....	106
Figure 6. Bibliographie sur l'abbaye de Savigny : méthodes d'investigation.....	106
Figure 7. Correspondance d'A. Bernard : répartition des lettres dépouillées entre les différents correspondants.....	124
Figure 8. Correspondance d'A. Bernard et de J.-Pr. Gauthier : périodisation mensuelle des lettres relatives à Savigny.....	127
Figure 9. Correspondance d'A. Bernard et de J.-Pr. Gauthier : périodisation des lettres écrites par A. Bernard.....	127
Figure 10. Les érudits à la charnière des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles : multi-appartenance aux sociétés savantes.....	151
Figure 11. Les érudits à la charnière des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles : relations entre les chercheurs saviniens d'après leur appartenance aux sociétés savantes régionales.....	152
Figure 12. Dossier « Savigny » de L. Galle : répartition des brouillons en fonction de leur contenu..	159
Figure 13. Dossier « Savigny » de L. Galle : répartition des lettres en fonction de leur contenu.....	165
Figure 14. Église Notre-Dame : localisation schématique par rapport à la chapelle Saint-Léger et au parloir, selon l'hypothèse de Denise Devos.....	192
Figure 15. Église Notre-Dame : localisation schématique par rapport à la chapelle Saint-Léger et au parloir, selon l'hypothèse de Pascal Bonzi et Sylvie Réal.....	193
Figure 16. Abbaye de Savigny : liste des manuscrits conservés ou attestés par les sources (XI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècle).....	215
Figure 17. Abbaye de Savigny : comparaison d'un article consacré au croisier dans la <i>Papirus conventus</i> (v. 1390), le <i>Liber manuale prioris</i> (av. 1492) et le <i>Liber refusionum</i> (1608).....	222
Figure 18. Fonds Cateland et fonds Galle : inventaire succinct de la documentation archéologique relative aux lieux de culte saviniens.....	237
Figure 19. Église Saint-Martin : expressions utilisées dans les sources d'archives.....	243

Figure 20. Église Saint-Martin : schéma de la station de procession marquée dans l' <i>atrium</i> , d'après le <i>Liber refusionum</i> (1608) .....	277
Figure 21. Église Saint-Martin : restitution schématique des accès au chœur monastique, d'après le <i>Liber refusionum</i> (1608) .....	280
Figure 22. Église Saint-Martin : répartition schématique des religieux dans le chœur monastique, d'après le <i>Liber refusionum</i> (1608).....	283
Figure 23. Église Saint-Martin : schéma de la station de procession marquée dans la nef, devant la Croix, d'après le <i>Liber refusionum</i> (1608) .....	287
Figure 24 : Sources d'archives : expressions utilisées pour désigner l'église Sainte-Marie .....	327
Figure 25. Église Sainte-Marie : restitution schématique de la station de procession, d'après le <i>Liber refusionum</i> (1608).....	346
Figure 26 : Cloître : hypothèse de restitution de la station de procession marquée dans la galerie du mandat, d'après le <i>Liber refusionum</i> (1608).....	409
Figure 27. Cloître et bâtiments conventuels : hypothèse de restitution, d'après le <i>Liber refusionum</i> (1608).....	412
Figure 28. Cloître, salle du chapitre : hypothèse de restitution du plan.....	427
Figure 29. Angle sud-est du cloître : hypothèse de localisation des lieux .....	430
Figure 30. Abbaye de Savigny : chronologie des interventions archéologiques .....	443
Figure 31. Abbaye de Savigny : localisation et description des interventions archéologiques .....	445
Figure 32. Abbaye de Savigny : critères descriptifs utilisés pour l'analyse des mortiers et des enduits .....	452
Figure 33. Abbaye de Savigny : typologie des césures.....	456
Figure 34. Plan topographique des bâtiments situés à l'emplacement de l'abbatiale.....	467
Figure 35. Typologie des trous de boulin en fonction de leurs formes.....	497
Figure 36. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries en fonction de leurs formes .....	498
Figure 37. Tableau de concordance entre les états de construction de l'abbatiale et les états de construction des quatre secteurs étudiés .....	526
Figure 38. Schéma des bâtiments du secteur sud-est – niveaux de circulation actuels .....	545
Figure 39. Localisation des ensembles d'arases de briques dans la maçonnerie M 15 .....	549
Figure 40. Cuvier, maçonnerie M 15 : longueur des briques de l'ensemble d'arases n° 2.....	551
Figure 41. Répartition des échantillons de mortier de la maçonnerie M 15 sur les murs ouest et sud.....	552
Figure 42. Tableau récapitulatif des types de césures repérées dans le cuvier .....	563
Figure 43. Répartition des baies au sein du cuvier .....	574

Figure 44. Répartition des baies au sein des maçonneries.....	574
Figure 45. Cuvier, mur est : localisation de la porte b 20.....	576
Figure 46. Cuvier, mur est : localisation de la porte b 16.....	576
Figure 47. Cuvier, mur est : localisation de l'arcade b 17.....	577
Figure 48. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 4.....	578
Figure 49. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 3.....	579
Figure 50. Cuvier, mur mur ouest : longueur des briques de la porte b 3.....	581
Figure 51. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 2.....	582
Figure 52. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 6.....	584
Figure 53. Cuvier, mur ouest : localisation de la porte b 5.....	586
Figure 54 : Cuvier, mur ouest : localisation de la fenêtre b 14.....	588
Figure 55 : Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 9.....	590
Figure 56 : Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 10.....	591
Figure 57 : Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 7.....	593
Figure 58. Cuvier, mur sud : localisation de la fenêtre b 8.....	594
Figure 59. Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 11.....	595
Figure 60. Cuvier, mur sud : localisation de la « saignée » ouest.....	597
Figure 61. Cuvier, mur sud : localisation de la « saignée » est.....	598
Figure 62. Cuvier, mur sud : localisation de la porte b 12.....	599
Figure 63. Cuvier, mur sud : localisation de la fenêtre b 15.....	600
Figure 64. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries.....	603
Figure 65. Typologie des trous de boulin en fonction de leurs formes.....	603
Figure 66. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries en fonction de leurs formes.....	605
Figure 67. Répartition des trous de boulin au sein des maçonneries en fonction de leurs encadrements.....	605
Figure 68. Mur ouest du cuvier, échafaudage de la maçonnerie M 15 : largeurs entre perches.....	608
Figure 69. Mur ouest du cuvier, échafaudage de la maçonnerie M 15: hauteurs de platelages.....	608
Figure 70. Mur sud du cuvier, échafaudage de la maçonnerie M 17: largeurs entre perches.....	610
Figure 71. Tableau d'organisation de la maison sud avant et après les travaux de la fin des années 1980.....	624
Figure 72. Tableau de concordance entre les états de construction de la deuxième église et les états de construction des trois secteurs étudiés.....	633

Figure 73. Schéma des bâtiments occupant l'emplacement du cloître et des bâtiments communautaires .....	655
Figure 74. Maison sud-ouest : typologie des trous de boulin en fonction de leurs formes.....	664
Figure 75. Maison sud-ouest : répartition des trous de boulin dans les maçonneries en fonction de leurs formes.....	665
Figure 76. Tableau de concordance entre les états de construction du cloître et les états de construction des trois secteurs étudiés .....	691